MONUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES PROVINCES

DE

NAMUR, DE HAINAUT ET DE LUXEMBOURG.

MONUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES PROVINCES

DE

NAMUR, DE HAINAUT ET DE LUXEMBOURG,

RECUEILLIS

ET PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR

Le Baron De Reiffenberg.

—

TOME IV.

BRUXELLES,
M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—

1846.

DEUXIÈME DIVISION.

LÉGENDES HISTORICO-POÉTIQUES.

LE

CHEVALIER AU CYGNE

ET

GODEFROID DE BOUILLON.

LE

CHEVALIER AU CYGNE

ET

GODEFROID DE BOUILLON,

POËME HISTORIQUE,

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC DE NOUVELLES RECHERCHES SUR LES LÉGENDES QUI ONT RAPPORT A LA BELGIQUE,

UN TRAVAIL ET DES DOCUMENTS SUR LES CROISADES;

PAR

Le Baron De Reiffenberg.

—

TOME I.

BRUXELLES,
M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—

1846.



Lith. de G. Severeyns, Bruxelles, sc. de l'Acad.

¶ Explicit de Godefr. de buillon

Cest listoire de Godefroy de buillon en rime
Le ql est a monsr. Charles de Croy Comte
de chimay ||.

Charles

INTRODUCTION.

DE LA TRADITION DU CHEVALIER AU CYGNE, DE SON ORIGINE, DE SA NATURE ET DE SES TRANSFORMATIONS.

Deux parties principales dans le poëme qu'on publie.

Le poëme que nous mettons sous les yeux des savants, pour satisfaire à leur longue attente, se compose de deux parties distinctes, qui elles-mêmes se subdivisent en plusieurs branches : les aventures du Chevalier au Cygne et le récit de la première croisade, dont la prise de Jérusalem par Godefroid de Bouillon est le glorieux dénoûment.

Mais ces deux parties s'unissent entre elles par un étroit lien, puisque la première nous montre en quelque sorte le berceau du héros qui combat et triomphe dans la seconde, sans que ce rapport, tout intime qu'il est, puisse équivaloir à l'unité rigoureuse que la littérature classique a érigée en règle, et qui est, en effet, une source de beautés, lorsqu'elle est conçue avec largeur et indépendance.

C'est la partie pour ainsi dire préliminaire et introductive, que nous allons examiner ici.

Résumé de la première.

Le fond de la légende qui en fait le sujet se réduit à peu près à ces termes : un personnage inconnu, jeune, beau, courageux, monté sur

une barque que traîne un cygne, ou guidé par un de ces oiseaux sur le rivage, arrive dans un pays étranger au moment où son secours pouvait tirer d'un grand danger ou d'une situation précaire la dame de céans ; il l'épouse et devient la souche d'une race illustre.

Cette donnée générale a été individualisée de diverses manières, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

N'est-ce pas un thême de réflexion sérieux qu'en des temps où les communications politiques étaient si difficiles et si bornées, les relations intellectuelles presque nulles, une seule idée poétique ait pu faire, en quelque sorte, le tour du monde? Voyez ces poëmes répandus partout à leur naissance, ces fabliaux répétés presque simultanément dans toutes les langues, refaits les uns et les autres dans un même idiome, sous différentes formes, et dites si, à l'exemple de la chevalerie, il n'y a pas eu une *poésie errante?*

Quelle est la trace la plus ancienne de cette légende.

La question qui nous intéresse d'abord, à l'égard de la donnée que nous venons de formuler, c'est de savoir où l'on en trouve les traces les plus anciennes d'une manière positive et explicite. De la certitude nous pourrons nous élever à des conjectures plus ou moins fondées, au lieu de descendre de l'hypothèse à la certitude.

Voici la série chronologique des principaux monuments où est mentionnée la légende du Chevalier au Cygne.

Guillaume de Tyr.

XIIe SIÈCLE. Guillaume, archevêque de Tyr, né à Jérusalem, mais qui, selon son propre témoignage, passa les mers pour venir étudier les arts libéraux en Occident, et visita plusieurs fois l'Italie, sans pénétrer dans le nord de l'Europe, florissait en 1187 : il ne vivait plus en 1197. Son histoire des croisades s'étend jusqu'en 1183, époque à laquelle il résidait encore dans sa métropole. Il est le premier en date. Or, ce célèbre écrivain, au chapitre VI du neuvième livre de son ouvrage, après avoir rapporté la prédiction de la mère de Godefroid de Bouillon, sur ses fils, ajoute qu'il passe sous silence la *fable du Cygne,* bien que plusieurs la

considèrent comme vraie: *Praeterimus denique studiose, licet id verum fuisse plurimorum astruat narratio,* CYGNI FABULAM, *unde vulgo dicitur sementivam eis fuisse originem, eo quod a vero videatur deficere talis assertio* [1]. Tel est le premier témoignage écrit et formel qui soit jusqu'à présent parvenu jusqu'à nous relativement à la tradition que nous cherchons à éclaircir.

XIIIe SIÈCLE. 1° Hélinand, né au XIIe siècle, dans le Beauvoisis, d'une famille originaire de Flandre, écrivit une chronique universelle dont une partie n'existait déjà plus du temps d'Albéric de Trois-Fontaines [2], et dont le père Bertrand Tissier [3] a inséré, au tome VII de sa rare *Bibliotheca patrum cisterciensium,* les livres XLV à XLIX, qui vont de 634 à 1204; mais d'autres auteurs ont recueilli de nombreux fragments des livres qui précèdent. Hélinand mourut en 1223, d'après La Monnoye, ou en 1227, suivant les derniers éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France;* il vivait encore en 1229, au sentiment de Dom Brial. Hélinand.

En invoquant l'autorité d'Hélinand, on ne l'a guère fait que de seconde main. En effet, c'est Guillaume Vander Schueren, secrétaire des Citations fautives ou incertaines.

[1] *Recueil des historiens des Croisades.* Paris, imprimerie royale, 1844, in-fol., t. I, p. 371.

[2] La *Biograph. univers.* (art. *Hélinand*, par M. Weiss), t. XX, pag. 5, dit que les quarante-quatre premiers livres étaient alors perdus. Jacques de Guyse, copiant Vincent de Beauvais, se contente de dire : *Et hoc quidem opus ita dissipatum est et dispersum, ut nusquam totum reperiatur* (Éd. de M. de Fortia, t. XIV, p. 46). D'ailleurs il en cite le 17e et le 20e livre, t. II, p. 329; t. III, p. 439.

[3] La *Biograph. univers.* écrit *Teissier,* t. XX, et *Tissier*, t. XLVI.—La chronique d'Hélinand renfermait quatre parties : 1° Seize livres depuis la création jusqu'au règne de Darius le bâtard; 2° seize depuis Darius jusqu'à la naissance de Jésus-Christ; 3° douze livres de cette naissance jusqu'à l'an 365; 4° cinq livres de 634 (la *Biograph. univ.* dit 636) à 1204. *Bibl. patrum cisterciensium*, t. VII. Bono-Fonte, 1669, in-fol., pp. 73-205. Cf. Vincent. Bellov., *Spec. hist.*, lib. XXIX, c. 108. *Rerum familiarumque belg. Chron. magnum.* Francof., 1656, in-fol., p. 201. Fabricius, *Bibl. mediae et infimae latinitatis.* Hamb., 1734, in-12, t. II, p. 279. Ce bibliographe ne donne que 48 livres au lieu de 49 à la chronique d'Hélinand. — *Hist. litt. de la France*, t. IX, pp. 39, 151, 154, 158, 164, 184, 197, etc.; t. XVII, p. 104, 364. — Dom Brial lut à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, le 3 mars 1815, une *Notice sur la vie et les ouvrages d'Hélinand. Hist. litt. de la France*, t. XVIII, pp. 87-103.

ducs de Clèves et auteur d'une chronique écrite en 1478, qui, rapportant l'origine de la maison de Clèves à peu près dans les mêmes termes que Veldenaer [1], cite Hélinand sous le nom d'*Helionandus* ou *Helindanus*, lequel Hélinand devait avoir été extrait, à cette occasion, par Vincent de Beauvais, qui mourut, on s'en souvient, en 1264.

Vincent de Beauvais. La Mer des histoires.

Hélinand et Vincent de Beauvais ont été depuis cités constamment à propos du Chevalier au Cygne. Néanmoins il y a lieu de redouter les citations qui passent de bouche en bouche, qui se glissent sous toutes les plumes, sans qu'on se donne la peine de remonter à la source. Gœrres, par exemple, allègue le quatrième livre d'Hélinand, et marque en note l'édition de Tissier, qui ne contient pas ce quatrième livre; il indique de plus une édition de Vincent de Beauvais de Douai, 1642 (lisez 1624) [2].

Gœrres, répété par Genthe, donne les lignes suivantes, comme traduites de Vincent de Beauvais, édition de 1642 : « Im Bisthum Coelln ist » ein weitberümhter herrlicher Pallast über den Rhein hinausgebaut, » *Juvamen* genannt, in welchem, als vor zeiten viel grosse Fürsten und » Herren beisammen waren, ist unversehens ein Schifflein daher gefahren » das ein Schwan zog mit einer Silberkette am Hals. Aus diesem Schif- » flein ist ein neuer, männiglich unbekannter Kriegsmann ans Land ge- » stiegen, und darauf der Schwan wieder weggeschwommen. Dieser » Ritter nahm sich da eine Frau und zeugte Kinder mit ihr; als er aber » einst in seinem Schlosse den Schwan sammt Schifflein sah den Rhein » herunterkommen, sprang er plötzlich hinein, und sah man ihn nim- » mer wieder. Seine Nachkommen sind aber noch vorhanden, und im » Schloss zu Cleve ist noch ein *Schwanenturm*, zum Gedächtenis dieser » Begebentheit. » Si ce passage est dans Vincent de Beauvais, nous ne l'y avons pas vu, pas même dans l'édition de 1624. Et si Vincent de Beauvais l'a emprunté à Hélinand, en tout état de cause, celui-ci n'est pas

[1] Voy. l'*Append.*, I, n° 8.

[2] *Lohengrin*, Heidelb., 1813, in-8°, LXXI. Nous avons rapporté les citations de Gœrres, Introduction au deuxième vol. de Phil. Mouskés, p. XXXVII, note 1.

l'autorité primitive (*Hauptquelle*) que l'on puisse invoquer; il est précédé par Guillaume de Tyr, qui lui-même n'est que l'écho de traditions antérieures.

M. Ideler s'appuie aussi sur le septième volume de Tissier, qu'il appelle Teissier [1]. Les frères Grimm, dans leur recueil de *Légendes*, invoquent également le quatrième livre d'Hélinand et Vincent de Beauvais.

Qu'Hélinand ait parlé du Chevalier au Cygne, ce n'est certainement pas dans les cinq derniers livres de sa chronique, tels que Tissier les a publiés, et, en admettant que Vincent de Beauvais l'ait copié, ce n'est pas non plus, à coup sûr, dans les éditions que nous avons consultées, notamment l'édition latine de Venise, datée de 1494, ni l'édition française de Vérard, imprimée en 1495; du moins aux divisions indiquées [2].

Nous n'avons pas été plus heureux en feuilletant les manuscrits de notre bibliothèque royale, quoique le savant philologue Schmidt, toujours d'après de précédentes indications, renvoie avec une assurance imperturbable au livre III (De Roisin, XLIII), chap. 27, du *Miroir historial*, ajoutant : tiré d'Hélinand, *aus Helinandus* [3]. D'autres renvoient au vingt-cinquième livre. C'est vainement qu'à cet endroit on recourrait à l'original.

La *Mer des histoires* qu'on allègue également sur ce chapitre, ne nous en a pas révélé davantage.

[1] J.-L. Ideler, *Gesch. der altfr. national Literatur von der ersten Anfangen bis auf Franz I.* Berlin, 1842, in-8°, p. 125.

[2] N'oublions pas que les imprimés ne sont pas toujours d'accord avec les manuscrits, déjà fort divers entre eux, et qu'on semble y avoir fait des suppressions.

[3] *Jahrbücher der Literatur.* Wien, t. XXXI, 1825, p. 127. Le baron F. De Roisin, les *Romans en prose*, etc., p. 143. — Delrio et Van Spaan citent pareillement Vincent de Beauvais. Guill. Van Berchem, dans la *Chronique de Gueldres*, restée manuscrite, et signalée par Valère-André, Foppens, Pontanus, Van Slichtenhorst, Van Spaan et M. L.-Ph.-C. Vanden Bergh, cite le quatrième livre d'Hélinand. *W. Van Berchem beroep zig ook, op het vierde boek van denzelve Helinandus..... en aldaar staat ook dat Elias, de graaf van Lislebonne, in een tweekamp te Nymegen overwan, om de Hertogin van Bouillon te verdedigen, waarna hy met haar trouwde.* W. A. Van Spaan, *Oordelkundige inleiding tot de historie van Gelderland, in* 1795. Utrecht, 1804, t. III, p. 141, note 26.

Cependant, après bien des peines inutiles, nous avons enfin déterré dans le *Malleus maleficarum*[1] un passage latin, qui est le texte même traduit en allemand par Gœrres, à l'exception des derniers mots concernant Clèves, et qui sert de réhabilitation à ce bizarre génie, quoiqu'il nous ait laissé le droit d'être défiants[2]. Voici ce passage :

Texte d'Hélinand.

« Helimandus (*Helinandus*), quarto libro quem Vincentius refert, » pariter narrat, cujus verba haec sunt : In Coloniensi dioecesi famo- » sum et immane palatium Rheni fluminis supereminet, quod *Juvamen* » nuncupatur, ubi, pluribus olim congregatis principalibus, improviso » advenit navicula, quam collo alligatam *Cygnus* trahebat argentea » catena. Exinde miles, novus et incognitus omnibus, exiliit et cygnus » navem reduxit. Miles postea uxorem duxit, liberos procreavit. Tan- » dem in eodem palatio residens et cygnum inspiciens adventantem » cum eadem navicula et catena, statim in navem se recepit, et ulterius » non comparuit; progenies autem ejus usque hodie perseverat. Haec » Helimandus. »

Haec Helimandus. Quoi de plus formel? Toutefois ce texte a échappé à nos investigations dans Vincent de Beauvais; il n'est assurément pas, nous le répétons, dans ce que Tissier nous a conservé d'Hélinand, dont le quatrième livre n'a pas été imprimé par lui, et, à en juger par la partie qu'il a publiée, et même par les autres extraits de Vincent de Beauvais, devait embrasser une époque bien antérieure à celle du Chevalier au Cygne.

Encore une fois, sous le rapport chronologique, ces autorités d'Hélinand et de Vincent de Beauvais, de quelque manière qu'elles se présentent, passent décidément après celle de Guillaume de Tyr.

Renaut, Graindor, Herbert de Paris, Philippe Mouskés.

2° C'est de la fin du XIIe et du XIIIe siècle que datent les chansons de

[1] Édit. de Lyon, 1669, in-4°, II, 30.

[2] Nous oserons avancer que les citations de M. Gœrres sont loin d'être toujours fidèles. Pour ne parler que de sa mythologie, ouvrage dont la publication afflige si profondément les amis de sa réputation, des doctrines et des systèmes tout entiers reposent sur des citations impossibles à vérifier.

geste françaises sur le Chevalier au Cygne. Le roman que nous mettons en lumière, celui qu'on attribue à Renaut et à Gandor ou mieux Graindor de Douai, appartiennent plutôt au XIIIe siècle qu'au XIIe. Une version également en vers, est une des Nouvelles du *Dolopathos* d'Herbert de Paris, poëme achevé vers l'année 1260 [1]. Philippe Mouskés, trouvère du XIIIe siècle, a résumé la légende du Chevalier au Cygne dans sa volumineuse chronique [2].

3° A peine la langue d'*oil* a-t-elle donné une forme à ce sujet, que les *chanteurs* allemands, avertis par la vogue, s'avisent d'une fiction qui leur appartenait en quelque sorte par son origine, mais sur laquelle ils avaient oublié leur droit de possession. Maître Conrad de Wurtzbourg, mort en 1280, est auteur d'un *Schwanritter* [3], qui a beaucoup de ressemblance avec le *Lohengrin*, pour le ton et la manière, ainsi que l'a remarqué M. Gervinus [4].

Conrad de Wurtzbourg, Wolfram d'Eschenbach, l'auteur anonyme du *Lohengrin*.

4° Cette tradition du Lohengrin de Brabant, analogue à l'histoire du Chevalier au Cygne, et qui se confond avec elle, a été traitée séparément par un anonyme [5]; mais antérieurement, croyons-nous, elle avait apparu dans le *Parcival* de Wolfram d'Eschenbach [6], épopée qui n'a pu être achevée que vers 1205 [7]. Elle s'était transfigurée aussi dans le *Titurel*, autre poëme de l'Homère allemand du moyen âge et qu'il annonce avoir imité, comme le premier, du poëte provençal *Guiot* ou *Kyote* [8]. Nous ne voudrions pas décider si la version latine, que nous publions en appendice,

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XVI, p. 170; Roquefort, *État de la poésie franç., etc.*, p. 172. Voyez l'*Appendice*, I, n° 4.

[2] Voyez l'*Appendice*, I, n° 3.

[3] Cette imitation a été insérée par Guill. Grimm dans ses *Altdeutschen Wäldern*. Frankf., 1816, t. III, p. 49-51 pour l'introduction, 52-96 pour le texte qui a 1358 vers.

[4] *Gesch. der nation. Liter. der Deutschen*, t. I, p. 467; F. W. Genthe, *Deutsche Dichtungen der Mittelalter*. Eisleben, 1841, t. II, p. 280-309.

[5] *Voir* l'édition de Gœrres.

[6] Voy. l'*Appendice*, I, n° 6.

[7] *Jen. Liter. Zeitung*, 1820, *Erg. Bl.*, n° 70, p. 175. A. Koberstein, *Grundriss*, etc. Leipz., 1830, in-8°, p. 52.

[8] K. Lachmann, *Wolfram von Eschenbach*. Berlin, 1833, in-8°, pp. XXIV, XXXII.

est du XIIIe ou du XIVe siècle [1]. Elle a été faite certainement sur un texte français, et si nous penchons pour une époque, c'est pour le XIVe siècle.

5° Indépendamment de ces monuments littéraires, le XIIIe siècle nous en fournit d'historiques qui consacrent le souvenir du Chevalier au Cygne.

Chronique de Brogne. Le premier est la chronique de l'abbaye de Brogne, écrite par un religieux de cette maison, l'an 1211 [2].

Généalogie des comtes de Boulogne. Un manuscrit d'Arras du XIIIe siècle (n° 184, parch., in-fol.) contient une *genealogia comitum Flandriae*, dans laquelle ont lit ceci :

« De comite *Eustachio Aloel (à l'oel)* venit comes *Eustachius as Gernons.* » Comes Eustachius as Gernons Romam peraegre perrexit. Redeundo de » S. Petro Romae venit ad Buillon, ad domum ducissae, quae uxor erat » militis, qui vocabatur *Miles Cigni*, ubi, se quinto milite, tota nocte mo- » ram fecit. Requisitus a sua hospita unde esset, respondit dicens se esse » comitem Boloniae supra mare. Tandem plurimis inter se locutis, » praedictus comes Eustachius rogavit filiam ducis et eam duxit in » uxorem, quae vocabatur *Ida*. Et de illo *Eustachio* venit dux *Godefridus* » *de Buillon* et comes *Eustachius*, frater ejus, et *Balduinus*, qui post fuit » rex de Jherusalem. »

On peut rapporter à cette généalogie un passage de la chronique de Lambert d'Ardres, Gramaye. Lambert d'Ardres, qui vécut de 1180 à 1223 [3], et un autre transcrit par Gramaye, mais dont la date est incertaine, puisqu'il se contente de dire : *Ex veteri MS. Codice.* Il s'agit d'Albert III, comte de Namur, fils d'Albert II et de Reilinde de Lorraine : *Albertus comes per uxorem suam Idam dictum comitatum* (Boloniensem nempe) *reclamabat. Hae duae Idae sunt genus* HELIAE *militis, quem* CYGNUS (ut fertur) *duxit et reduxit* [5].

[1] Voyez l'*Appendice*, I, n° 5.

[2] *Appendice*, I, n° 1.

[3] Mone, *Anzeiger fur Künde der deutschen Mittelalter.* 1835, Karlsruhe, in-4°, p. 347. Introduction au deuxième vol. de Ph. Mouskés, pp. XXVII et CCLXVIII-IX.

[4] *App.*, I, n° 2.

[5] *In Namurco*, Opera, in-fol., p. 7. Le Paige, *Hist. de l'ordre héréditaire du Cygne*, 1780, in-8°, p. 30, note C.

Jacques Van Maerland, qui florissait en Flandre vers 1270, a dit en parlant de Godefroid de Bouillon :

(Daer) loghenaers mesdaet an doen,
Datsi hem willen tien ane,
Dattie *Ridder metter Swane,*
Siere moeder vader was cet.
No wyf no man, als ict vernam;
Ne was noint *swane* daer hi af quam,
Als eist dat hem Brabanters beroemen,
Datsi van der *swane* coemen [1].

XIVe SIÈCLE. Nous plaçons dans ce siècle, où l'on commença à traduire en prose les anciennes chansons de gestes rimées par les trouvères, la rédaction latine dont nous avons déjà parlé, rédaction faite par une plume anglaise, et le texte allemand que nous donnons dans les appendices [2] et qui n'est qu'une version d'un des contes du *Dolopathos.* Versions latine et allemande. Nic. De Klerk.

L'auteur des *Brabantsche Yeesten,* Nicolas De Klerk, si bien publié par M. Willems, et qui écrivait en 1318, n'attache pas beaucoup d'importance à la descendance des ducs de Brabant, du Chevalier au Cygne, mais enfin il la mentionne :

Om dat van Brabant die hertoghe
Voermaels dicke syn beloghe,
Alse dat si quamen *metten swane* [3].

XVe SIÈCLE. *Récits de Veldenaer et de Van der Schueren.* Nous avons transcrit le premier [4]. Le second, à peu près identique, était resté inédit. Veldenaer, Van der Schueren.

[1] *Spieg. histor.*, IV, I, p. XXIX. Bilderdyk, *Verscheidenh.*, I d., bl. 162; Introd. au 2e vol. de Ph. Mouskés, p. XL.
[2] I, n° 7.
[3] Édit. de M. Willems, t. I, p. I.
[4] *App.*, I, n° 8.

Il a été publié pour la première fois, en 1824, par le Dr Louis Tross, érudit exercé et exact [1].

Gœrres, qui l'invoque en 1813, ne l'a pas pris néanmoins dans l'original qui n'avait point encore paru, puisqu'il ne fut imprimé que onze ans après, mais il le cite d'après un abrégé de E. Hopp [2].

Les livres populaires danois sur Charlemagne, et dans lesquels la légende du Chevalier au Cygne est intercalée, n'ont guère été connus que vers cette époque. C'est probablement alors que cette *saga* pénétra aussi en Islande et y naturalisa Hélis le Chevalier au Cygne, fils de Jules César.

Caxton, qui avait fait aux Pays-Bas son éducation littéraire, porta probablement cette fable en Angleterre, et il est incertain si l'imprimeur Wynken de Worde qui la propagea après lui et qui se dit lorrain ou du duché de Lothier, n'était pas un belge.

Jean Le Maire, Marc Van Waernewyck, Rich. de Wassebourg, frère Trudo, Juan de Castillo, Pighius, etc.

XVIe SIÈCLE. Versions de Jean Le Maire [3], de Marc Van Waernewyck, de Richard de Wassebourg [4], de frère *Trudo* de Gemblours, celui-ci sur le géant d'Anvers [5], de Juan de Castillo, sur le Lohengrin habillé à l'espagnole [6], de Pighius [7], et de beaucoup d'autres qui ne sont que les échos de leurs devanciers.

Antiquité de la légende.

Telle est la chaîne de la tradition de XIIe au XVIe siècle. On voit que Guillaume de Tyr en est incontestablement le premier anneau. Mais cette tradition, il ne l'avait pas inventée. Longtemps avant lui elle était populaire : *Licet id verum fuisse* PLURIMORUM *astruat narratio.* Il ne l'aurait pas

[1] Gert's Vander Schueren, *Chronik von Cleve und Mark. Zum ersten Male herausgegeben und mit kurzen Anmerkungen versehen von* Dr Ludewig Tross. Hamm. 1824, in-8°, pp. 76-84.

[2] *Kurzen Beschreibung der Grafen und Herren zu Cleve.* Cleve, 1655, pp. 148-150.

[3] *App.*, I, n° 9.

[4] *Ib.*, I, n° 10.

[5] *Ib.*, I, n° 11.

[6] *Ib.*, I, n° 12.

[7] *Ib.*, I, n° 13.

d'ailleurs imaginée, pour la nier immédiatement. Reste à savoir comment elle était arrivée jusqu'à lui.

Des vingt-deux livres dont se compose l'histoire de Guillaume de Tyr, les quinze premiers ont été rédigés d'après des documents et des récits étrangers.

Il a pu consulter des écrivains arabes, comme il l'avait fait pour son histoire orientale. Ces auteurs n'auront pas inventé une fable qui faisait presque un être divin d'un des plus redoutables ennemis de la foi musulmane, mais ils auront pu l'apprendre par les Francs venus dans les contrées d'outre-mer, et, s'ils l'ont mentionnée, c'est pour témoigner probablement la même incrédulité que Guillaume de Tyr. En outre, celui-ci a été en position de connaître le poëme de Grégoire Béchada. Écrivains arabes. Francs. Béchada.

Né au château de Las-Tours, en Limousin, ce chevalier avait écrit avant lui, vers l'an 1120, une chronique en vers de la première croisade et de la délivrance de Jérusalem. S'il n'avait pas été lui-même témoin de ce qu'il y rapportait, il l'avait incontestablement appris de Goufier, son frère aîné, qui avait été de cette guerre et qui revint en son pays l'année 1100, après la prise de la cité sainte par l'armée chrétienne. Il employa douze ans à composer son poëme, dans sa langue maternelle, à le retoucher et à le polir [1]. Sans doute il y avait réuni tout ce

[1] « Gregorius, cognomento Bechada, de castro de Turribus, professione miles, subtilissimi » ingenii vir, aliquantulum imbutus litteris, horum gesta praeliorum materna, ut ita dixerim, » lingua, rythmo vulgari, ut populus pleniter intelligeret, ingens volumen decenter composuit, » et ut vera et faceta verba proferret, duodecim annorum spatio super hoc opus operam dedit; » ne vero vilesceret propter verbum vulgare, non sine praecepto episcopi Eustorgii et consilio » Gauberti Normanni, hoc opus aggressum est. » *Gaufredi prioris Vosiensis Coenobii Chronica*, tom. II, Bibl. man. a Phil. Labbe editae, cap. XXX, p. 296. Cf. Maimbourg, *Hist. des croisades*, Paris, 1675-1676, in-4°, t. II, pp. 179 et suiv.; Jo. Collin, *Lemovicini multiplici eruditione illustres*, Lemovicis, 1660, in-12, p. 20; *Hist. litt. de la France*, t. VII, p. LXII; X, pp. 403-404; Raynouard, *Journal des Savants*, sept. 1833, p. 515. Nous reviendrons sur Bechada au volume suivant.

qui pouvait flatter l'orgueil des croisés et rehausser leur gloire. Il est donc vraisemblable qu'il avait touché, ne fût-ce qu'en passant, l'origine attribuée à Godefroid de Bouillon.

Hypothèse byzantine.

Que si l'on soutient qu'un flatteur byzantin, un de ces fanariotes anticipés, prodiguant de basses adulations à un pouvoir qu'ils détestent, a imaginé pour le conquérant de Jérusalem, une origine céleste, on ne peut baser cette assertion que sur une pure hypothèse, car aucune autorité, si petite qu'elle soit, ne la confirme, à notre connaissance. Toutefois cette thèse ayant souri à un savant dont nous prisons hautement la pénétration, nous attendrons ses preuves avant de nous prononcer définitivement.

Les croisés.

A défaut de ces moyens de renseignement, il y en avait un plus simple, plus naturel, plus direct, et qui ne devait point manquer à Guillaume de Tyr, vivant dans la Palestine sous la domination franque, chancelante, il est vrai, mais non anéantie : c'étaient les croisés eux-mêmes.

Ces fiers chevaliers qui aimaient à se vanter de leur naissance; les trouvères qui les accompagnaient et qui étaient leurs poétiques flatteurs, quelques livres apportés par eux et par les clercs, auraient-ils laissé ignorer au docte prélat une légende si chevaleresque et qui jetait un nouvel éclat sur les expéditions entreprises pour la conquête du tombeau de Jésus-Christ?

La légende du chevalier au Cygne antérieure à Godefroid de Bouillon.

Selon toutes les apparences, la légende du Chevalier au Cygne a été appliquée à l'origine de Godefroid de Bouillon [1], pour combler d'une manière brillante une lacune de la généalogie de la maison de Lothier, lacune causée par une de ces alliances qui n'étaient pas rares alors, de quelque princesse d'un sang illustre et d'un aventurier inconnu, mais entreprenant et brave, auquel on ne tardait pas à prodiguer des aïeux. La descendance du Chevalier au Cygne fut commune aux ducs de Brabant,

[1] Nous renverrons à ce qui est dit dans la suite de cette dissertation sur les *sceaux* de Godefroid.

même à ceux qui avaient précédé Godefroid de Bouillon. Nos grandes familles ont eu leurs temps héroïques comme celles de la Grèce.

La légende du Chevalier au Cygne a donc subsisté indépendamment de Godefroid. Quoique les croisades aient fait songer à la célébrer et à l'employer à l'exaltation du héros de ces guerres sacrées, elle appartient à une époque beaucoup plus reculée, et peut-être que Gœrres n'a pas eu tort d'en entrevoir les vestiges jusque dans Tacite. Tacite.

On lit, en effet, au traité des mœurs des Germains, qu'une opinion accréditée conduisait Ulysse, dans ses longues navigations, vers les côtes de la Germanie et lui faisait descendre le Rhin, sur la rive duquel il bâtit *Asciburgium* : « Caeterum et Ulixem quidam opinantur longo illo » et fabuloso errore in hunc oceanum delatum, adisse Germaniae terras, » Asciburgiumque, quod in ripa Rheni situm hodieque incolitur, ab » illo constitutum nominatumque Ασκιπύργιον.

» Aram quin etiam Ulyxi consecratam, adjecto Laertae patris no- » mine eodem loco olim repertam, monumentaque et tumulos quosdam » graecis literis inscriptos in confinio Germaniae Rhaetiaeque exstare. » Quae neque confirmare argumentis, neque refellere in animo est : ex » ingenio suo quisque demat vel addat fidem [1]. »

Voilà bien une opinion qui remonte au premier siècle de l'ère vulgaire. Mais au lieu du roman qui prolonge jusqu'au Rhin l'Odyssée d'Homère, est-il déraisonnable de supposer que Tacite a recueilli de seconde ou de troisième main une *saga* germanique, et que, suivant l'habitude des Romains, il l'a appropriée aux idées et au style de ses compatriotes?

Sans vouloir tomber dans les rapprochements si chers à M. De Grave [2],

[1] *De moribus Germanorum*, c. III. Les frères Grimm renvoient, on ne sait pourquoi, aux histoires de Tacite, IV, 55. *Asciburgium*, détruit par Attila en 451, n'est plus qu'un village des États prussiens, province de Clèves-Berg, régence de Clèves. Deux bras du vieux Rhin contribuaient à sa défense. Il se nomme *Asberg*.

[2] Un homme qui n'entre point en comparaison avec M. De Grave, un savant ingénieux a

sans abuser de l'artifice commode des étymologies, nous sera-t-il permis de remarquer que le nom d'Ulysse n'est pas sans analogie avec celui d'Élias ou *Hélyas*, qui n'est peut-être qu'un travestissement du mot *elf*, comme *Asciburgium* remplace *Asburg*, la demeure des *Ases?* Ce ne sont là que des conjectures, nous l'accordons volontiers; toutefois elles n'ont rien d'invraisemblable et sont en harmonie avec la mythologie du Nord, où M. D. Buddingh cherche aussi le berceau des fictions qui roulent sur un thême analogue [1].

M. Mone, sans aller aussi loin que les époques antérieures à Tacite, paraît rapporter à celle des Francs tout ce cycle épique [2].

Quoi qu'il en soit, la légende du Chevalier au Cygne est originaire des Pays-Bas, de la contrée habitée par ceux que le moyen âge appelait *Avalois*, et on la trouve aussi bien sur les bords de l'Escaut que sur ceux de la Meuse, de la Merwede que sur ceux du Rhin [3]. Les détails que contiennent les versions les plus populaires en font une fiction toute belge, et nous aurons bientôt l'occasion de nous en convaincre.

Cette tradition ne vient pas de l'Orient.

Cependant M. Le Roux de Lincy [4] prétend qu'elle est empruntée au génie de l'Orient. Cette affirmation lui a été suggérée par la consi-

cependant donné dans quelques-unes de ses rêveries. M. le professeur Müller, de Wurtzbourg, ne vient-il pas de découvrir l'enfer des anciens près de Maestricht? Il est certain qu'on pourrait retrouver dans les Pays-Bas beaucoup de vestiges du culte d'*Hella* ou *Hela*, reine du royaume de la mort. M. J. Ab Utrecht Dresselius rappelle des noms de lieux tels que *Helvoet*, *Helle*, *Eltemut*, dans l'île de Schouwen; *Hellenburg*, *Ellevoutsdijk*, *Eliw-erve*, dans le Zuidbeveland; *Axelle*, *Hellepolder*, *Hellegat*, *Ellemaar*, dans la Flandre hollandaise, etc. Il va jusqu'à faire remarquer que la Notre-Dame de Hal et de Montaigu est noire, que certains crucifix le sont aussi, et il n'oublie pas le *zwaarte God van Hoboken. De Godsdienstleer der aloude Zeelanders.* Middelb., 1845, in-8°, pp. 204-206. Nous n'oserions pas, à l'aide de M. Dresselius, établir quelque rapport entre *Hella* et *Hélyas*, le Chevalier au Cygne.

[1] *Verhandeling over her Westland.* Leyden, 1844, in-8°, pp. 86-89.

[2] *Gesch. der Heidenth.*, t. II, p. 124.

[3] N. Westendorp, *Over het gebruik der Noordsch Mythologie*, t. I, p. 103; t. II, p. 490-91. D. Buddingh, *l. c.*, p. 87.

[4] *Essai sur les fables indiennes*, Analyse du *Dolopathos*. Paris, 1838, p. 138. Dans le MS. de la bibl. royale de Paris, Sorb., p. 381, l'histoire du Chevalier au Cygne est racontée par le sep-

dération qu'elle fait partie du *Dolopathos*, roman imité des paraboles hébraïques de Sendabar. Mais l'imitation porte plutôt sur le cadre que sur le fond. Le *Dolopathos* n'a de commun avec l'ouvrage latin, sur lequel il a été immédiatement calqué, que le sujet, sujet analogue à celui des *Mille et une Nuits*, et quatre contes, parmi lesquels ne se rencontre pas celui du Chevalier au Cygne, puisé à une autre source et beaucoup plus ancien que l'œuvre d'Herbert de Paris.

Le cygne figure peu dans les symboles de l'Orient, quoiqu'il serve de trône et de monture à Brama [1], tandis qu'il se montre fréquemment dans ceux du Nord. Une des Valkyries était appelée *Svanhvite* et ces déesses portaient des vêtements de plumes de cygne : Mythologie du Nord.

OEnnor var Svanhvit
Svanfiathrar dró.
(*Voelundar-Quida* [2].)

Le cygne est l'oiseau sacré de Nierd (Niord), le Neptune scandinave, dans l'*Yglinga-Saga;* il est celui de Radegast, dans la Mythologie wende.

Dans les antiques *runas* de la Frislande, le dieu souverain Waïnämöinen a besoin de trois paroles magiques. Il interroge un berger. Le berger répond : « Tu trouveras cent paroles, mille matières de chant, sur la tête des hirondelles, sur les épaules des oies, sur *le cou des cygnes* [3]. »

tième sage de Rome. Elle commence à la page 422 et finit à la 437e. *Bibl. de l'école des chartes*, tom. II, 1840-41, p. 438. M. Le Roux de Lincy dit positivement : « L'Orient lui a donné naissance, et de la bouche des conteurs juifs et arabes elle a passé dans le *Dolopathos*... Sans doute, c'est dans ce livre que l'ont puisée les romanciers. » Le même critique est d'avis que le *Roman des sept sages* a été apporté en Europe, dans les premières années du XIIIe siècle, par les croisés qui se rendirent maîtres de Constantinople. *Analyse*, p. 1.

[1] Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, planches, sect. Ire, t. Ier, liv. 1er, pl. IV, no 22.

[2] *Edda Saemundar hins Froda*. Hauniae, 1818, in-4°, t. II, p. 6. *Lexic. myth.*, t. III de l'*Edda Saemund.*, p. 801. Introd. au 2e volume de Ph. Mouskés, p. xxxv. W. Grimm, *Die Deutsche Heldensage*. Goettingen, 1829, in-8°, pp. 387, 402. J. Grimm, *Deutsche Myth.* Goettingen, 1835, in-8°, pp. xxiii, 240, 241, 623. 2e éd., 1844, t. I, p. 398. Adalb. Kuhn, pp. 67, 164. Gottschek's *Sagen*. Halle, 1814, p. 227. D. Buddingh, *Edda-Leer*. Utrecht, 1837, in-8°, p. 91.

[3] Leouzon Le Duc, *la Finlande*. Paris, 1845, in-8°, t. VIII, p. 66.

Nous avons déjà fait remarquer que, dans les mythes nordiques et germaniques, le cygne était en général un emblème de la lumière, tandis que l'*oie* se rapportait aux ténèbres. Cette remarque, observe ingénieusement M. le docteur Coremans [1], se trouve confirmée par la circonstance qu'une *oie* désigne encore aujourd'hui, dans nos calendriers, la Saint-Martin, la triste fête du *Winterlicht*, à dater de laquelle, chez nos maîtres de métiers, on commence encore assez ordinairement à travailler à la lumière.

Picart compte *Swantewit* parmi les divinités particulièrement honorées jadis au pays de Drenthe [2].

Le char de *Freia*, la Vénus du Nord, était traîné par deux cygnes et deux colombes [3].

J. Grimm [4] est convaincu qu'Hélyas, Gerhart Swan et Lohengrin, dont nous nous occuperons plus bas, sont identiques avec *Scôf* ou *Scoup*, en anglo-saxon *Scâf*, en frison *Scáf* ou *Sceäf*. D'après les généalogies anglo-saxonnes, *Scáf* est l'ascendant de *Beav* et de *Vôden*. Or, *Beav* ou *Beov* l'ancien, en scandinave *Biar*, *Biaf*, est désigné, dans le poëme de Beövulf, comme fils de Scild ou Skiöldr.

Identité d'Hélyas et de Sceâf.

Cette identité de *Sceäf* et d'Hélyas, indiquée par Grimm et développée par M. H. Leo [5], s'explique par ces passages rassemblés par M. John Kemble et dont l'un est tiré de Guillaume de Malmesbury. M. Kemble, dans son livre intitulé : *Ueber die Stamtafel der Westsachser* (München, 1836), rapporte les lignes suivantes : « Ipse *Scéf* cum uno dromone advectus est » in insula Oceani, quae dicitur Scani, armis circumdatus, eratque valde » recens puer et ab incolis illius terrae ignotus, attamen ab eis susci» pitur et, ut familiarem, diligenti animo eum custodierunt et post in

[1] *Bull. de la Comm. royal. d'hist.*, t. XI, p. 108.
[2] *Antiq. van Drenthe*, p. 99.
[3] C.-A. Vulpius, *Hondwörterb. der Myth. der Deutschen.* Leipzig, 1827, in-8°, p. 150.
[4] *Mythol.*, 2e éd., I, pp. 342-43.
[5] *Ueber Beowulf.* Halle, 1839, pp. 20 et suiv.

» regem eligunt. » Le même écrivain donne aussi cet extrait d'une ancienne chronique qui finit à Édouard IV, roi d'Angleterre : « Iste » Sceafeus, ut dicunt, sive quia fortuna commissus, sive aliud quid causa » fuerit hujus rei, ad insulam quondam Germaniae, Scandeam nomine, » appulsus, puerulus, in nave sine remige, inventus est ab hominibus » dormiens, posito ad caput ejus victu frumenti manipulo, exceptusque » pro miraculo, cognominatus ex rei eventu *Sce aff*, quod latine dicitur » manipulus frumenti. » Guillaume de Malmesbury s'exprime ainsi : « Iste » (Sceäf), ut fertur, in quamdam insulam Germaniae Scandzam, de qua » Jordanes, historiographus Gothorum, loquitur, oppulsus navi sine re- » mige puerulus, posito ad caput frumenti manipulo, ideoque *Sceäf* nun- » cupatus, ab hominibus regionis illius pro miraculo exceptus et sedulo » nutritus, adulta aetate regnavit in oppido quod *Slasvic*, nunc vero » *Haitheby* appellatur : est autem regio illa Anglia vetus dicta, unde Angli » venerunt in Britanniam, inter Saxones et Gothos constituta. » Ici, faisons-y attention, point de cygne ni de princesse délivrée. Il faut aller jusque dans les Pays-Bas pour découvrir ces circonstances essentielles de la fable, circonstances qui la classent à part. Le point de contact de Sceäf et d'Hélyas est le mythe de la *barque enchantée* qui s'associe à d'autres fictions.

M. Leo transcrit encore, d'après Paul Diacre (I, 15), l'histoire de Lamissjo; mais nous n'en trouvons pas l'analogie avec celle du Chevalier au Cygne assez apparente, pour que nous la mettions sous les yeux des lecteurs. Lamissjo.

Le chant des cygnes (*Schwaenenlied*), publié par Jos.-Ant. Henne, n'a de commun avec notre objet que le titre [1].

M. Schulz, qui se cache volontiers sous le pseudonyme de San Marte, regarde notre légende comme un mélange de traditions frisonnes, franques et saxonnes [2]; peut-être s'y trouve-t-il, mais fortement déguisée, une allusion aux expéditions réitérées des Francs en Belgique [3].

[1] *Schweizerische Lieder und Sagen.* Basel, 1824, in-8°, p. 49.
[2] *Gudrun*, *Nordsee Sage*, 1836, p. 279.
[3] Coremans, *l'Année de l'ancienne Belgique*, pp. 119-120.

Noms de lieux et de familles.

Indépendamment de Nimègue et du vieux Megen, le Waardenburg, sur le Rhin, l'habitation dite *het huis te Mervede,* Roozenburg, dans le Schakenbosch, Hemskerk et d'autres lieux de la Hollande, ont des légendes chevaleresques qui se rapprochent d'autant plus de celle du Cygne, qu'ils sont plus voisins des rivières ou cours d'eau. M. Buddingh assure que, de son temps (avant 1820), les récits où figuraient des chevaliers conduits par des cygnes et de jeunes châtelaines changées en ce bel oiseau, étaient encore à la mode dans l'Over-Betuwe; il rappelle qu'il existe toujours dans le Brabant septentrional une société du Cygne, qui se livre toutefois à des récréations sans aucun rapport avec l'objet qui nous occupe [1].

Beaucoup de localités et de familles des Pays-Bas et de l'Allemagne ont des noms auxquels s'allie celui du cygne : *Zwanenburg, Zwanepoel, Zwanebeke, Zwanevliet* en Hollande, *Schwanheim,* dans le duché de Nassau, *Schwanenberg, Schwanebeck, Schwanenweiheren* et *Schwanenfluten,* en Prusse, *Schwansee,* en Saxe, *Schwandorf, Schwangau,* en Bavière, *Schwannenstadt,* en Autriche, *Schwanberg,* en Styrie, etc. Qui sait si les *Schwanring* qui s'établirent à Plesse ne venaient pas de la Belgique [2]? Les sceaux, les armoiries remplacent les mots par des images [3].

Gudrun.

Un ange ou un esprit, dans le poëme de *Gudrun,* apparaît sous la forme d'un oiseau, c'est-à-dire d'un *cygne,* dit M. Guill. Grimm [4] :

> Ez was in einer vasten umb einen mittentac,
> Ein vogel kam geflozzen hina : Kûdrûn do sprach :
> « Ovê! vogel schoene, etc.
>
> (Ad. Ziemann, *Kutrun*, Quedlinb., 1835, in-8°, p. 141.)

[1] *Verhandeling over het Westland,* p. 88. Robidé Vander Aa, *Volksov. en legend.,* t. I, p. 19. Van Alkemade en Vander Schelling, *Ned. Displegt.,* t. I, p. 339; t. II, p. 10, etc.

[2] *Deutsche Sagen*, t. II, p. 316; tr. franç., t. II, p. 377.

[3] Introd. au 2e vol. de Ph. Mouskés, p. xxxix. P. Palliot, *La vraie et parfaite science des armoiries.* Paris, 1651, in-fol., p. 246.

[4] *Die Deutsche Heldensage,* p. 389.

M. G. Grimm est d'avis que cet ange était primitivement un elf. De même, ajoute-t-il, le cygne du Lohengrin est un ange.

En la marche du Milieu, en Westphalie, les enfants chantent : Chansons populaires.

Swane, swane, pek up de nesen,
Wannehr bistu krieger wesen?

et à Aix-la-Chapelle :

Krane, krane *(kranich)*, wisse *schwane,*
Uc wel met noh Engeland fahre? [1].

Autrefois, au sommet de l'église royale d'Aix-la-Chapelle, on voyait vers le nord un oiseau en pierre portant au bec un anneau : c'était peut-être un cygne, mais que P. Von Beeck prend pour un perroquet [2]. Église d'Aix-la-Chapelle.

En effet, le cimier des comtes de Habsbourg-Laufenburg était un double bec de cygne avec un anneau [3]. Celui de la maison de Créquy est à peu près de même.

Dans le poëme du roi *Ruother*, composé du temps de l'empereur Frédéric II, le duc de Méran est monté sur une selle ornée de la figure d'un cygne d'or, ou en ayant peut-être elle-même la forme : Le roi *Ruother*.

Indeme satilbogin fin.
Stundin swanin guldin [4].

Bidpaï, dans le *Pantcha-Tantra*, raconte qu'un aventurier, amoureux d'une princesse, s'introduisit dans son palais au moyen d'un oiseau de Bidpaï.

[1] J. Grimm, *Deutsch. myth.*, 2e éd., t. I, p. 400.
[2] Petri a Beeck... *Aquisgranum.* Aquisgr., 1620, in-4°, p. 33.
[3] L. Alb. Gebhardi, *Genealog. Gesch. der Erbl. Reichstände in Teutschland.* Halle, 1779, in-4°, II, 18.
[4] H.-F. Massmann, *Deutsche Gedichte des zwoelften Jahrhunderts.* Quedl., 1837, in-8°, I, 229, v. 4945.

bois, mis en mouvement par la magie, et se fit passer pour le dieu Vischnou [1].

Voilà la seule ressemblance que nous trouvions entre les fictions de l'Inde et notre légende, ressemblance trop éloignée pour que nous en tenions compte.

Notre fable n'a point pris naissance dans le midi de la France.

Cette fable n'est pas née non plus dans le midi de la France, parmi les troubadours.

Elle est antérieure aux troubadours, qui ne paraissent pas y avoir prêté attention. Wolfram d'Eschenbach déclare avoir traduit le *Parcival* et le *Titurel* du poëte provençal Guiot. Supposé que cette déclaration ne ressemble pas à tant d'autres dont nous avons donné des exemples [2], et que Guiot soit un personnage véritable, nous ignorons, en l'absence du texte roman, si les passages relatifs au Lohengrin de Brabant n'ont pas été ajoutés à l'original par le traducteur ou l'imitateur. Mais admettons que Guiot et Bechada aient consacré dans leurs vers le nom du Chevalier au Cygne, cette fable due à des inspirations étrangères, n'ayant rien de local et ne se rattachant à aucun souvenir du pays, aura passé avec eux; car les poëtes de la langue d'*Oc*, qui font des allusions fréquentes à toutes les grandes chansons de geste, à tous les sujets héroïques, se taisent sur celui-ci [3]. Il est même constant que dans la majeure partie de la France, il n'obtint jamais les honneurs de la popularité. Le *Fabliau des deux troveors ribauz* [4], répertoire presque complet de la littérature *romanesque* du moyen âge, garde un silence absolu sur le *Chevalier au Cygne*.

Toutefois, pour ne rien omettre, je ferai remarquer que le manuscrit de la bibliothèque du roi, à Paris, côté n° 7192, offre ces deux vers au début :

[1] *Essai sur les fables indiennes*. Paris, 1838, in-8°.

[2] Introduction au 2e vol. de Ph. Mouskés, p. ccxxxvi.

[3] Raynouard, *Choix de poésies orig. des troubadours*, t. II, pp. 282 et suiv.

[4] Publié par Robert et réimprimé par M. Achille Jubinal, dans son édition des *OEuvres de Rutebeuf*, I, 331-341.

Car elle est en escrit, c'est cele véritable,
En escrit le fist (mettre) la bonne dame Orable, Dame Orable d'Orange.
Qui moult fut preus et sage, cortoise et aimable,
Dedens les murs d'*Orenge*, la fort cité durable.

Quel est cet Orable d'Orange pour laquelle écrit un trouvère Picard?

Il n'en est pas ainsi, sous le rapport de la célébrité, des bords du Rhin, ni surtout de la Belgique, dont cette légende retrace et les lieux et les mœurs, en s'alliant à son histoire. Une analyse approfondie rendra cette thèse incontestable, mais laissera à l'état d'hypothèse et de conjecture très-hasardée l'opinion de ceux qui, à l'exemple de Palgrave et de W.-J. Thoms [1], soupçonnent que la fiction du Chevalier au Cygne dérive en droite ligne des annales des Tongrois, dont s'autorise si souvent Jacques de Guyse [2]. Si ces annales, rédigées par Lucius de Tongres vers le XIVe siècle et par Rethmoldus, mentionnaient le Chevalier au Cygne, il est surprenant que Jacques de Guyse, attentif à recueillir tout ce que leurs narrations offraient de merveilleux, ait omis celle-ci, car il ne dit mot d'Hélyas, du bon Gérard Swan, ni de Lohengrin, bien que Gœrres, suivant sa facile méthode, le cite à ce sujet; le bon marquis de Fortia, qui ne nous a rien dérobé du moine de Valenciennes, n'aurait eu garde d'omettre le passage relatif à Hélyas, s'il l'avait trouvé. Il est vrai que J.-B. Devaddere nous dit que Lucius a parlé de Salvius Brabo, mais cette mention manque certainement parmi les fragments réunis par De Guyse [3]; et, même en ne consultant que l'ordre et l'enchaînement de ce

Cette fable est originaire des Pays-Bas.

Annales tongriennes.

Lucius de Tongres.

[1] Will. S. Thoms, *A Collection of early prose romans.* London, W. Pickering, 1838, 3 vol. in-12, t. III, préf.

[2] C'est probablement d'après Gœrres que M. Francisque Michel affirme qu'une des anciennes formes sous lesquelles cette *saga* existe, se *trouve dans la* Chron. de Tongres, par maître de Guyse, dont une grande partie fut ensuite incorporée dans la Mer des hist. *Collection de docum. inéd. sur l'hist. de France. Rapp. aux Ministres;* Paris, 1839, in-4°, p. 99.

[3] *Traité de l'orig. des ducs et du duché de Brabant*, Bruxelles, 1672, in-4°, p. 6. Ce passage de Devaddere est transcrit dans le courant de cette dissertation. Il l'est avec d'autres où Devaddere attribue à Nicolas De Klerk une opinion puérile qu'on ne rencontre point dans sa chronique; de sorte qu'il se pourrait que Devaddere se fût aussi trompé à l'égard de Lucius.

qui est connu, elle ne semble pas appartenir logiquement à la partie ignorée.

Il faut remarquer, en outre, que de toutes manières, Lucius n'aurait pu le premier mettre en circulation la fable du cygne, connue avant lui. Lucius cite Rethmoldus; mais qui sait si celui-ci lui avait fourni cette narration, et à quelle époque précise il écrivait? On ne saurait se payer de simples conjectures; en concluant que cette fiction est originaire des Pays-Bas, ou de la Germanie inférieure, opinion à laquelle l'autorité même de Lucius de Tongres serait favorable, nous rappellerons que cette contrée a vu naître également deux légendes touchantes qui ont avec la nôtre un rapport frappant, et qui nous retracent de même l'innocence calomniée dans Geneviève de Brabant [1], et dans Berthe aux grands pieds.

Rethmoldus.

Geneviève de Brabant, Berthe aux grands pieds.

Le conte de *Blancheneige,* rapporté par les frères Grimm, nous offre aussi une marâtre qui, jalouse de sa bru, charge un de ses veneurs d'emmener l'enfant dans une forêt et de l'y tuer. Mais le chasseur, attendri par les prières de la jeune victime, lui fait grâce de la vie, et la laisse seule dans les bois. Elle en sort pour épouser un fils de roi, et la marâtre reçoit sa juste punition [2].

Blancheneige.

Voyons les principales métamorphoses subies par cette *saga.*

Métamorphoses subies par la saga du Cygne; classification de ses différentes versions.

Ses versions diverses peuvent se diviser en cinq classes: 1° celles qui en présentent les faits essentiels d'une manière générale; 2° celles qui se rapportent au chevalier Hélie ou Hélyas; 3° celles qui aboutissent à Lohengrin et à Salvius Brabon; 4° celles enfin qui sont d'un genre mixte et participent de ces diverses *sagas.*

[1] Mich. Hoyeri *Historiæ tragicæ, sacr. et prof.* Bruxellis, 1652, in-12, p. 47, cité, d'après nos notes, par M. Le Roux de Lincy. *Nouv. bibl. bleue* ou *Lég. popul. de la France*, par Ch. Nodier et Le Roux de Lincy. Paris, 1843, in-18. *Geneviève de Brabant*, introd., pp. XXXIII-XXXVIII, 191-247. H. Leo, *Ueber Beowulf.* Halle, 1839, in-8°, p. 21.

[2] *Contes de la famille*, par les frères Grimm, trad. de l'allemand, par N. Martin et Pitre Chevalier. Paris, 1845, in-18, pp. 15-30.

Dans la première classe, nous plaçons le récit du *Dolopathos*, qu'on peut lire dans nos appendices avec une espèce de traduction allemande en prose, que M. Moriz Haupt a publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Paul, à Leipzig, n° 89 (Feller, 292). Les personnages n'y sont pas nommés, les idées chrétiennes ont disparu, et l'ermite qui élève le Chevalier au Cygne et ses frères est remplacé par un sage, un philosophe solitaire; la pieuse princesse Béatrix, par une fée. Le *Dolopathos*. Rédaction allemande en vers.

Hélie ou Hélyas est le héros du poëme que nous publions, ainsi que de celui de Renaut et de Gandor de Douai; il l'est également des récits fabuleux transmis par Olivier de la Marche et par les historiens de Clèves [1], et dont voici l'abrégé [2]. Olivier de la Marche.

En l'année 711, sous le règne de l'empereur Justinien II, Childebert étant roi de France, et Pépin de Herstal *duc de Brabant* (?) vivait Béatrix, fille unique de Dieterich, duc de Clèves; son père en mourant lui avait laissé pour héritage le pays de Clèves avec d'autres contrées. La légende de Clèves.

Un jour qu'elle était au château de Nimègue (une autre tradition place la scène à Megen; la chronique de Brogne, à Mayence), elle aperçut un beau cygne qui descendait le fleuve; il avait au cou une chaîne d'or et traînait une nacelle dans laquelle était assis un jeune chevalier, d'une figure imposante. Cet étranger n'avait pour tout équipage qu'une épée, un cor et un anneau; mais sa mine était si séduisante, et il promettait d'ailleurs avec tant d'assurance de protéger les domaines de Béatrix et d'en chasser ses ennemis, qu'il subjugua cette princesse et devint son époux. En s'unissant à elle, il lui imposa la loi de ne jamais l'interroger sur son origine. La curiosité l'emporta cependant sur la tendresse et sur la foi des serments. Hélyas partit, et on ne le revit

[1] Cf. Olivier de la Marche, *Mémoires*, liv. I, ch. 29; Abel, *Samml. alter Chroniken;* Braunschw., 1732, p. 54; les frères Grimm, *Deutsche Sagen*, t. II, p. 205; trad. franç. de M. Theil, t. II, p. 364; c'est ici que MM. Grimm citent Hélinand et Vincent de Beauvais, dans les écrits desquels, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, on ne trouve rien sur ce chapitre.

[2] Voir aux *Append.*, I, 8.

plus. Il s'était contenté de léguer à ses trois fils son épée, son cor et son anneau. Ses descendants furent les ducs de Clèves, les comtes de Looz, les comtes de Teisterbant et les landgraves de Hesse. Voici comment Gérard Vander Schueren, qui invoque aussi Hélinand, on l'a vu, déduit cette généalogie [1] : on se souviendra que son *Teutonista* parut à Cologne en 1477 [2].

DERICK I ou Thierri, seigneur du pays de Clèves, lequel portait d'or à la rose de gueules, armes des Ursins, famille illustre de Rome, originaire de Troie.

BÉATRIX, dame de Clèves et de Nimègue, épousa ÉLIAS, HÉLIAS ou HÉLYAS [3], le Chevalier au Cygne.

DERICK II, épousa une comtesse de Hainaut ; il eut l'épée de son père et le comté de Clèves.	GOBERT, hérita du cor merveilleux de son père et fut comte de Looz. Veldenaer l'appelle Godefroid.	CONRAEDT, obtint l'anneau, et fut landgrave de Hesse.

DERICK II, épousa une comtesse de Hainaut ; il eut l'épée de son père et le comté de Clèves.

REYNOLD, troisième comte de Clèves, ép. une fille du comte d'Ardennes.

LOIFF, épousa une fille de Sigisbert, duc d'Aquitaine, maison d'où sont issus également les comtes de Hollande.

JEAN I, comte de Clèves, ép. une sœur de l'empereur Michel.

RUPERT épousa une fille du duc de Lorraine.

BAUDOUIN Ier, ép. une fille de Philippe, prince de Provence, etc.

[1] GERT'S VANDER SCHUEREN *Chronik von Cleve und Mark. Zum erstên Male herausgegeben und mit kurzen Anmerkungen versehen von* Dr LUDEWIG TROSS. Hamm., 1824. In-8°, pp. 76-84.

[2] Saxii *Onomasticon*, t. II, pp. 476-77. Foppens, 360.

[3] Elias Gracilis était lieutenant ou gouverneur de la Belgique *(Belgicae legatus)* sous Néron. Il fit avorter le projet conçu par Lucius Vetus, de faire creuser, avec l'aide de ses soldats, un canal pour joindre la Saône à la Moselle, à force d'alarmer Vetus sur le danger de porter des légions dans une province qui n'était pas la sienne, et de paraître briguer l'affection des Gaulois, ce dont l'empereur prendrait de l'ombrage. Tacite, *Ann.*, XIII, 53. Voy. plus haut, p. XIII, note 1.

Les chroniqueurs qui ont suivi le roman, font Béatrix fille et unique héritière de Walgerus, comte de Teisterbant, et de Thiéri, dernier seigneur de Clèves de la maison d'Ursini. L'aventure est placée tantôt sous l'an 711, tantôt sous l'an 713 [1]. Parenté de Béatrix.

Teschenmacher regarde *Elias Graius*, *Gralius*, ou *Gracilis*, comme d'origine grecque. D'autres le font arriver en ligne droite du paradis terrestre, et découvrent dans le nom de *Gralius* une analogie avec le saint Gréal et le cycle d'Arthur [2]; ce n'est pas la première tentative faite pour rattacher à ce cycle le chevalier au Cygne, ainsi que nous le dirons plus bas. Vander Schueren, pour rendre compte de l'aventure du Cygne, balance entre un miracle et les causes naturelles. M. W.-A. Van Spaan, en rapportant la tradition vulgaire qui s'est identifiée avec les premières annales de Clèves, cite, entre autres auteurs, Gelenius *in Vita S. Engelberti*, et Rhay, *animae illustres* [3]. Patrie d'Hélyas.

Le baron de La Doucette, ancien préfet de la Roer, raconte l'histoire de *Béatrix* et d'*Elie Grail* [4], telle qu'il l'avait lue dans un ouvrage concernant le pays de Clèves, imprimé à Berlin en 1795, avec vingt-deux gravures et deux vignettes [5]. Son récit est conforme à celui qui précède; seulement il ajoute que Béatrix éprouva tant de repentir de sa folle curiosité qu'elle voulut l'expier en veillant à la conservation des souverains de Clèves, et en annonçant les morts et autres grands événe- Le baron de La Doucette. Dame blanche de Clèves.

[1] Voyez, dans les *Append.*, l'extrait de Veldenaer et comparez Teschenmacher, *Annales Cliviae*, pp. 123 et suiv. *Introd.* au 2e vol. de Ph. Mouskés, p. xxxiv et xxxvi. *L'art de vérifier les dates*, t. III, in-fol., 1787, pp. 164-165. Pontus Heuterus, *Opera histor. Geneal.*, p. 246.

[2] Buddingh, o. c., p. 88.

[3] *Oordeelkundige inleiding tot de Hist. van Gelderland.* Utrecht, 1804, in-8°, t. III, pp. 129-30.

[4] Selon quelques narrations allemandes, le chevalier inconnu s'appelle non pas Hélie ou Hélyas, mais *Erlin de Schwanenbourg*. Il vient d'Antioche et a vu le père de Béatrix en Palestine; mais le vieillard s'y est voué à jamais au service des chrétiens de la Terre-Sainte. Erlin apporte une lettre du comte de Clèves, qui désire que Béatrix épouse le chevalier. Celui-ci disparaît un jour et retourne outre mer. Aloïs Schreiber, *Trad. popul.*, à la suite du *Manuel des voyageurs sur le Rhin*, 3e édit., pp. 473-74.

[5] *Voyage fait en 1813 et 1814 dans le pays entre Meuse et Rhin.* Paris, 1818, in-8°, p. 183.

ments qui arrivèrent dans leur maison. « Elle n'est cependant pas, dit-il, redoutable comme Yphyctone, prophétesse d'Écosse, qui nous fait trembler dans Macbeth. La nôtre se montra en plein jour à une dame qui était seule et occupée devant un métier à broder, dans un appartement du château. La femme blanche s'avança tranquillement devant elle, examina l'ouvrage et y passa plusieurs fois la main. Elle se plaça devant la fenêtre, comme pour jouir de la vue ravissante qui s'y déploie, revint devant le métier, et fit les mêmes mouvements; bientôt la porte s'ouvrit d'elle-même, et Béatrix disparut.

» A la paix de Teschen, en 1779, elle se présenta, au crépuscule, et dans ce même château, devant une femme de chambre. « Dépêche-toi » dit-elle à cette personne qui était alors occupée, et qui resta immobile de frayeur, « dépêche-toi. Finiras-tu, » s'écria-t-elle plus fort; l'autre, demi-morte, entra dans l'appartement de ses maîtres, où elle tomba sans connaissance. »

Roman des *Chevaliers du Cygne*, par Mme de Genlis.

La *Saga* de Clèves, après plusieurs siècles, est venue subir un dernier travestissement dans un roman français, rappelé par M. de La Doucette. Madame de Genlis étant à Spa, en 1787, avec M. de Romanzow, et ayant visité avec lui la grotte de Remouchant, où elle courut quelque danger, composa, à sa demande, une histoire de revenant, qui eut, à l'en croire, un succès fou: « Ce fut, dit-elle, le canevas des *Chevaliers du Cygne* ou *la cour de Charlemagne,* que je fis depuis dans l'émigration, et le premier roman que j'aie offert au public; car *Adèle et Théodore* n'en est point un. Je le commençai à Bremgarten, je le continuai sur les grand'routes, dans les auberges, et en traversant les magnifiques bois (coupés depuis) du pays de Clèves. Je m'arrêtai à l'antique château de Clèves, situé sur le sommet d'une montagne [1]; j'y trouvai des vestiges des *Chevaliers du Cygne.* Je passai devant le couvent de Marienbaum, etc.; enfin, j'achevai ce roman dans mon auberge d'Altona. L'honnête libraire Fauche m'en offrit de lui-même 300 frédérics d'or; j'avais, dans ce mo-

La tour du Cygne à Clèves.

[1] Voici ce que dit Pierre Langendyk, de la tour du Cygne, au château de Clèves, en 1747 : « De Zwaanentoren, daar men wyd en zyds by helder weer het oog kan laaten weiden op 24

ment, un tel besoin d'argent que je l'aurais donné pour cinquante. Je le dédiai, suivant ma promesse, à M. de Romanzow; mais je ne mis dans la dédicace qu'une lettre initiale de son nom. J'étais proscrite, et connaissant tous les inconvénients de l'esprit de parti, je craignis de le compromettre en ce moment. L'ouvrage eut cependant un grand succès à la cour de Russie. L'impératrice Catherine en parut charmée; elle fit faire des bracelets à la *duchesse de Clèves*, pareils à ceux que je décris dans le roman. Des bijoutiers, venant de Russie, en apportèrent beaucoup à Hambourg, et les y vendirent. Dans le même temps, on fit à la cour de Berlin, un superbe quadrille, dans lequel figurèrent tous les personnages des *Chevaliers du Cygne* avec leurs devises. » Tel est le compte rendu par madame de Genlis, dans ses *Mémoires* [1], de cet ouvrage qui a été traduit en italien, sous ce titre: *I Cavalieri del Cigno, romanzo storico.* Livorno, 1830, 4 vol. in-8° [2].

Le Chevalier au Cygne en Bavière.

Dans le voisinage de la ville de Füssen, en Bavière, s'élève le vieux château de Hohenschwangau, situé de la manière la plus pittoresque, et que le prince héréditaire a fait réparer et orner avec un goût infini. On

bemuurde steden, is voordeezen een oude toren geweest. Men leest op de achterste plaats, een weinig boven den grond, dit volgende :

» *In den jair na Goids geboirte en MCCCCXXXIX, op den vii dagh van october, vyel hier op deser plaetse een groet toirn. Die daer meer dan CCC jair voir Goides geboirte gestaen had. Und die yrste hertogh van Cleve und greve van der Marcke, dede die plaetse rumen, ind desen nyen toirn uytter eynd bis an desen steen toe, binnen deselven jair weder op muuren. Item ende men sagt dat Julius-Cesar had de toirn doen maken die doer voir stondt.* »

» Het is aanmerklyk dat op 't hof, in het vertrek daar de Zwaanentoren op rust, het welk met verwonderingswaardige dikke muuren is opgebouwd, een echo gehoord word, die zeldzaam is. Want indien twee menschen zich plaatsen, ieder in een tegenoverstaanden hoek, met het aangezicht tegen den muur gekeerd, kunnen zy malkander alles inluisteren, waar van anderen, die in het midden van 't vertrek zyn, niets kunnen hooren.

» Van de plaats des Zwaanentorens gaat men 295 trappen op tot aan de spits. » *De stad Kleef, haar gezondheidbron en omliggende landsbouwen, in kunstprenten verbeeld, berymd en met aanteek. opgeheld.*, door Pieter Langendyk. Haerlem, 1747, in-4°, pp. 12-13, *note.*

[1] Bruxelles, P.-J. Demat, 1825, t. III, pp. 188-190.

[2] Melzi, *Bibliographia dei Romanzi.* Milano, 1838, in-8°, p. 302.

y a peint, sans doute à cause de la ressemblance du nom, toute l'histoire du Chevalier au Cygne [1].

Le crédule Malbrancq, qui fait descendre saint Bertin de la famille du Chevalier au Cygne, admet, comme un article de foi, une partie de la tradition de Clèves, et complète la biographie d'Hélyas, comme s'il possédait sur ce point les mémoires les plus sûrs.

Récit de Malbrancq.

« Qua ratione igitur, *dit-il*, Bertinici hodiernorum Cliviae ducum scuto » gentilitio suum faciunt assymbolum? Beatrix illa, Theodorici Ursini » heres unica, nupta est Heliae cognomento *Van Graelle*, viro armorum » peritia laudatissimo, quique illius ergo, Theodosio III, imperatori, in » paucis carus exstitit : utpote quem, uti et majores, bellicosissimo fa- » cinori (*facinore*) inclytum pridem orbi donarant. Commendatitiis anno » 717 ab eo Caesare oneratus ornatusque ad Carolum Martellum tabulis, » patrium solum repetiit Alemanniam. Nec mora : beatum illud Beatricis » accessit connubium, ac primus Cliviensium comes, omni acclamante » cultu, est salutatus. Cum praeclare 25 annos in eo egisse (*egisset*) » principatu, victoriis et triumphis clarus, ad immortalia concessit anno » 742, tergeminis a Beatrice Ursinia surculis susceptis, Theodorico, » Godefrido et Conrado : quorum singulis cum hereditario jure sua » praedia, insigniaque in posteros transmittenda praefixit.

» Theodoricum tanquam primogenitum induit Cliviae comitatu, » et iis quae a majoribus in se transfusa servarat, si quidem machaeram » dedit inauratam, parmamque stemmaticam, qua deinceps atque etiam- » num sua decora extollunt Cliviae principes : nempe rubra in planitie » scutulum argenteum viridi carbunculo dives emicat: quod ex se scep- » tra octo aurea evibrans, quodammodo innuit octo provincias, vel » regna quae Helias, cum majoribus bellicam operam navando, impera- » toriae adjecerit ditioni: namque communiter area sanguinea hostium » fusus sanguis, scutulo argenteo armorum ensiumque splendor, me-

[1] C.-W. Vogt, *Beschreibung Schlosses Hohenschwangau und dessen Umgebungen.* Ern. Foerster, Munich, *Manuel complet de l'étranger dans cette capitale.* Munich, 1838, in-18, pp. 200-202. *Hormayr's Golden Chronik von Hohenschwangau der Burg der Welfen.* Munchen, 1842, in-4°.

» dio carbunculo augustaea majestas datur adsignificari. Temporis » autem ratio edocet Heliam a Bertini germano prognatum, cujus qui- » dem parens cognomento *Van Gralle*, in Vasinia sua agro hereditario (ut » ait Yperius [1]) degens, complura in iis Alemanniae oris praedia, cum » uxore nobilissima numerabat; ipse vero diutius in oriente sub Cae- » saribus meruit, conjugemque nexuit sibi, quae fortissimum istum » Heliam enixa, suffecit orbi, qui Europeam in Asiatica importaret » magnitudinem. Hinc chronica Dunensium monumenta natione Grae- » cum volunt, alii Syriacum, id est, ex iis oriundum partibus, atque adeo » hujusmodi sortitum nomen, alioqui *Van Gralle* cognomentum, e quo » originis notitia est ducenda, satis germanicam seu theutonicam » progeniem facit exploratam [2]. »

Malbrancq ne s'en tient pas là, et rédige un arbre généalogique conforme à ce qu'on vient de lire et dont nous détachons quelques rameaux [3]: Généalogie d'Hélyas.

Gebhardus I, baro Waldpurgensis.
II baro Waldpurg.
III baro Waldpurg.
IV baro Waldpurg.
V baro Waldpurg.
VI baro Waldpurg.
Faraulphus, R. cubicularius.

S. Basinus. | N. Domitae soror nubit *N. Van Gralle* vel *Van Graele*, dom. Vasiniae. | Domita nubit Friulpho. | Theodoricus Ursinus, dominus Cliviae, nubit Beatrici, heredi Theisterbaniae.

N. Van Gralle. S. Bertinus abb. Sithiu. | S. Audomarus epis. Morin.

Helias Van Graelle. | cui uxor | Béatrix II, heres Cliviae et Theisterbaniae.

Theodoricus, cui uxor Ida, filia com. Hannon. | Conradus. | Godefridus.

[1] Nous avons inutilement cherché à vérifier cette citation dans le *Chronicon S. Bertini*, t. III du *Thes. nov. anecdotorum.*

[2] *De Morinis*, t. I, p. 277.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 272.

Les barons de Waldbourg.

Ainsi donc Hélyas descendait par les femmes des barons de Waldbourg. Tout cela n'est qu'un tissu de fables, mais ces fables confirment l'origine germano-belge de la tradition. Quant au nom de *Gral*, *Grail*, *Gralius*, *Gracilis*, le fil qui unit, quoique de loin, le *Chevalier au Cygne* au cycle de la Table ronde, a échappé à Malbrancq, étranger à la connaissance de cette mythologie, alors entièrement dédaignée.

Pontanus.

J. I. Pontanus, en marquant sous l'année 830 la mort de Baudouin, septième comte (?) de Clèves et de Teisterbant, qui passe pour avoir assisté aux obsèques de Charlemagne, dit : *Fratrem habuerat Robertum improlem; patrem Johannem, avum Curonem, qui Carolo Magno stipendia fecerat adversus Saxones; proavum Rinoldum, copiarum Pipini ductorem; abavum Theodoricum; atavum denique* ELIAM GRACILEM, *de quo et* CYGNO, *qui eum rexerit, multi multa fabulantur* [1].

A. Van Slichtenhorst.

Arend Van Slichtenhorst, traducteur hollandais de Pontanus, ajoute à ce passage une note, où il développe son érudition mythologique, et insiste pour établir, ce qu'on lui accordera volontiers, que le cygne ne pouvait pas être un animal vivant qui traînait l'esquif d'Hélyas, mais un ornement de cette légère embarcation. Cette note est ainsi conçue :

« Deze klucht is zoo oud, gemeen en diep in-geworteld, dat hy ook » een angel van waerheyd schynt te hebben. Die van zulk een vonnis » zyn, dat het jacht, daer Aelius den Rhyn mede op-gevaeren en te » Nymegen, daer Beatrix zich doen op-hield, geland is, niet van een » levendigen zwaen zy voortgeschooven, dan alleen aen 't vorste ofte » hinderste eynd, als mede (zoo ik giste) in 't zeylen de vaenen een » geschilderden zwaen hebben vertoont, ende daer van zyn van ontleent » (want, niet alleen in onze, maer ook in oude tyden yeder schip zyn » bezonderen naem voerde, als, by voorbeeld, van een Dolfyn, Cen- » tauwer, Leeuw, Haen, waer door het van van andere wierd beken- » den onderscheyden) slaen de spyker wel op 't hoofd, dan en ontdecken

[1] *Hist. Gelrica*, lib. XIV. Hardervici Geldr., 1639, in-fol., p. 53.

» of en weten niet van deze vertelling het pit ofte geheymenis. Myne » meeninge zoude zyn, dat Aelius ofte Eliae als een grick en on-chris- » ten daer mede heeft willen beteykenen het over-spel van zyn lands- » man en afgod Jupiter, welke de dichters versieren onder de gedaente » van een zwaen te hebben geboeleert met Leda, en deze Leda wt een » ey-dop te hebben geteelt, behalven Helena, de brand-strooxter van » den Griexen en Troyaensen oorlog, de tweelingen Castor en Pollux, » die naderhand in den hemel ende tot sterren verheeven zyn, welke » men zeyd door hun zoete invloeyingen den schippers op zee en weg- » vaerdige luyden (gelyk Aelius was) behulpzaem te wezen en helder » weder aen te brengen. Hier van heeft men zelf bewys wt de H. Schrift. » Na drie maenden, zegt Paulus, voeren wy af in een schip van Alexan- » dryen, hebben tot een teeken Castor en Pollux. De Zwaen is op gelyk » een wyze verheerlykt,

Quem coelo Jupiter ipse
Imposuit, formae pretium qua cepit amantem.
(Ovide.)

» Effen alzoo heeft ook Jupiter Europa op een stier door de zee » wech gevoert, dat is, op een schip den stier geheeten. *Ideoque Europa* » *poetis dicetur* FALSO SUBJECTA JUVENCO. Ende dit is 't geen yk onlanx in » beknoopte rymen, geschreeven aen den heer Herm. Theod. Caesar, » deken von Cleven, hebbe vervat :

Turris olorinae *(Schwanentorren)*, valeat, deliria quisquis
Aestimat et quicquid fabula plebis habet.
Aelius adveniens pictum praefixit olorem,
Agnomen Graiae praesidiumque rati;
Quo Jovis et notos Ledae signaret amores,
Ac geminos nautis, sidera fausta, Deos.
Haec vera est, vero vel proxima, gentis origo.
Vivus at est vester, Clivia, Caesar olor [1]. »

[1] *XIV boeken van de Geldersse geschiedenissen.* T'Arnhem, 1654, in-fol., II, 37-38.

Pighius.

Ce commentaire est tout à fait dans le genre des explications enfantines de l'abbé de Tressan, auteur oublié de la *Mythologie comparée avec l'histoire.* Pighius, beaucoup plus savant, n'est pas accouché d'un commentaire beaucoup plus concluant, quoique curieux, ainsi qu'on peut s'en assurer par nos appendices [1].

Adolphe de Clèves en 1453.

La tradition du Cygne n'en resta pas moins dans la maison de Clèves, mais on ne peut dire au juste depuis quel temps. En 1453, Adolphe de Clèves, neveu de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, étant à Lille avec toute la cour, fit crier, au nom du *Chevalier au Cygne, serviteur des dames,* que le jour du banquet du Faisan, on le trouverait *armé de harnais de jouste, en selle de guerre,* pour tenir tête à quiconque se présenterait. Un des entremets du festin donné quelques jours avant par le prince, représentait toute l'histoire d'Hélyas et de Béatrix [2].

De Rouck prétend que, quelques années avant 1300, Thiéri de Clèves changea l'écusson de sa maison, et, au lieu de deux cornes de taureau, lui donna pour cimier un cygne, en mémoire d'Hélyas. Le Paige

Les ducs ou comtes de Stormarie.

ajoute que les ducs ou comtes de Stormarie, qui tiraient leur origine,

[1] I, n° 13.

[2] Introd. au 2e vol. de Phil. Mouskés, p. XXXVIII. *Dict. de la conversation,* article : *Cygne (ordre du)*, t. XVIII, pp. 395-96. Mathieu de Coucy, *Hist. de Charles VII,* édit. de Denis Godefroy, p. 665. De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne,* édit. Lacrosse, t. VI, pp. 9-11. Favin, *Théâtre d'honneur et de chevalerie.* Paris, 1620, in-4°, t. II, pp. 1374-75. *Trad. angl.* Londres, 1623, in-fol., t. II, p. 248. Palliot, *La vraie et parfaite science des armoiries,* p. 496. Griphius, *Von geest und weltlichen Orden,* Leipz., 1709, p. 188. Hélyot, *Hist. des ordres religieux et militaires,* 1792, in-4°, t. VIII, pp. 454-55. Th. De Rouck, *Den Nederl. Herauld,* Amst., 1645, in-fol., pp. 156-57. Schreiber, *Trad. popul. du Rhin,* Heidelb., s. d., pp. 42-43. Nos *Ruines et souvenirs*, 1832, in-8°, p. 22. Koberstein, *Grundr.*, p. 139. — M. Mone, *Uebersicht der Nied. Volks-liter.*, p. 72, cite un MS. de Munich, *U* 226, *welche eine ganz Sagenhafte* GENEALOGIE *de Clèves enthält.* — *Der Schwanenorden* (celui de Brandebourg), *seine Ursprung und Zweck, seine Geschichte und Alterthümer*, von Rudolf Maria Bernhard Frhrn von Stillfried-Rattonitz. Zweite Ausgabe, Halle, 1845, in-8° maj. (Conf. *Neue Jenaisch Allg. Liter. Zeitung.* Déc. 1845, n° 312, p. 1244.) Hillert, *Gesch. der Swan. ord.* (Brand.), 1844, in-8°. C.-F.-F. Strantz, *Gesch. der Deutschen Adels.* Bresl., 1845, in-8°, III, 74-75.

par la maison d'Oldenbourg et par les anciens landgraves de Hesse, de la maison de Clèves, ne prirent d'autres armes, selon Chifflet, qu'un écu d'azur, ou, selon Imhof, de gueules au cygne d'argent, colleté d'une couronne d'or, quartier que les rois de Danemarck adoptèrent, en qualité de ducs de Stormarie. Ces circonstances héraldiques sembleraient indiquer que la tradition du cygne n'était pas nouvelle dans ces maisons [1].

Charles de Gonzague.

Nous avons déjà dit qu'en 1615, Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nemours, voulut rétablir la chevalerie du Cygne, et que ce projet, qui n'eut pas de suite alors, fut repris d'une manière grotesque en 1790, par un curé de village, qui se croyait de bonne foi comte souverain de Bar et successeur d'un des premiers chevaliers d'un ordre imaginaire du Cygne, qu'il affirme avoir été institué en 1290, par l'empereur Rodolphe, lorsqu'il accorda sa fille au comte Thiéri de Clèves [2].

L'abbé Le Paige.

Le roi de Prusse.

Le roi de Prusse, héritier des ducs de Clèves, vient de restaurer ou plutôt de créer l'ordre du Cygne de Brandebourg [3], qu'il destine à récompenser des œuvres de charité et de bienfaisance; ce qui vaut un peu mieux que les fumées princières du bon abbé Le Paige. Mais celui-ci n'est pas le seul qui ait donné dans ces chimères. L'illustre Bilderdyk, qui prétendait descendre à toute force des comtes de Teisterbant, et qui plaçait cet avantage très-équivoque fort au-dessus de son talent de poëte, a traité, en qualité d'arrière-cousin, le sujet du Chevalier au Cygne dans une longue romance intitulée : *Elius*. Ce n'est pas la première fois qu'une folle inspiration a produit un bon ouvrage.

Bilderdyk.

Le cygne de la maison d'Arkel.

La maison d'Arkel, en Hollande, avait pareillement son Chevalier du Cygne. Suivant une tradition ce fut un cygne qui ramena de France chez lui Jean II, sire d'Arkel, vivant en 697. Le cygne le conduisit de l'Alm à la Meuse, et de la Meuse dans la Linge [4].

[1] *Hist. de l'ordre héréd. du Cygne.* Bâle, 1780, in-8°, t. I, pp. 34, 36.
[2] *Ibid.*, t. I, pp. 5, 37, etc.
[3] Voy. la note 2 de la p. xxxii, à la fin.
[4] J.-W. Wolf, *Nied. Sagen*, pp. 32-34. Abr. Kemps, *Leven der doorluchtige heeren van Arkel*

Comparaison du roman en vers et de la légende de Clèves.

On remarquera que, dans l'histoire d'Hélyas, envisagé comme protecteur de la princesse de Clèves, il manque quatre actes des plus importants qui forment l'exposition de notre poëme : le mariage d'Oriant et de Béatrix, dont Hélyas est le fils; la calomnie dont Béatrix est victime, la métamorphose en cygnes de ses enfants, à l'exception d'un seul; et le choix que le ciel fait d'Hélyas pour venger l'innocence d'une reine infortunée.

Ce n'est pas non plus la princesse de Clèves que défend ensuite Hélyas, mais la duchesse de Bouillon, dont il épouse la fille. Suivant la chronique de Brogne, de laquelle on lit un fragment dans nos appendices [1], Béatrix (?) était duchesse de Lorraine. Mais, remarque le curé Le Paige, comme les ducs de Lorraine et de Mosellane sont sortis de cette princesse, par les comtes de Teisterbant, c'est par anticipation que le chroniqueur donne à Béatrix le nom et le titre que ses descendants ont portés depuis [2].

D'après la légende de Clèves, Hélyas, offensé de l'indiscrétion de sa femme, disparaît sans retour; notre roman, au contraire, nous renseigne de point en point sur ce que devient ce preux, et nous le montre finissant sa vie dans un monastère.

Les frères Grimm, qui ont donné jusqu'à neuf versions différentes de l'histoire du Chevalier au Cygne, l'exposent aussi conformément à notre chanson de geste [3]; leur principal guide a été un livre populaire flamand, dont nous allons parler.

Les frères Grimm.

Postérieurement, Jacques Grimm, cette lumière de la philologie germanique, secondé de nouveau par son digne frère, a raconté, pour les enfants, des aventures qui ressemblent en plusieurs points à celles de Béatrix, sous le titre des *Six Cygnes* (*die sechs Schwäne*). Le grand

en de jaarbeschryving der stad Gorinchem. Gorinchem, 1656, p. 5. Note de M. le Dr Coremans, pp. 107-108 du tome XI des *Bullet. de la Commis. royale d'histoire.*

[1] I, N° 1.

[2] *Hist. de l'ordre héréd. du Cygne,* t. I, pp. 23-24.

[3] *Deutsche Sagen,* 1818, t. II, pp. 291-304. Trad. franç., t. II, pp. 348-364.

critique a imité le Sauveur du monde, en disant, en quelque sorte, avec une gracieuse bienveillance : « Laissez les enfants venir jusqu'à moi [1]. »

La fable des *Six Cygnes* est ainsi rapportée dans les *Contes de la famille* [2] :

« Un roi chassait un jour dans une grande forêt; il s'oublia si bien à la poursuite d'un cerf, que pas un de ses gens ne put le suivre. Quand vint le soir, s'étant arrêté, il regarda autour de lui, et s'aperçut qu'il s'était égaré. Il chercha une issue, mais sans pouvoir la trouver. Enfin, il vit une vieille femme à la tête branlante, qui s'avançait vers lui; cette femme était une sorcière.

— Ma bonne femme, lui dit le roi, pourriez-vous m'indiquer le chemin qui conduit hors de cette forêt?

— Oui, sire, répondit la vieille, mais à une condition; et si vous ne la remplissez pas, vous mourrez de faim dans ces lieux.

— Quelle est cette condition? demanda le roi.

La vieille reprit :

— J'ai une fille dont vous ne trouveriez pas la pareille en beauté, et qui est digne de devenir reine; consentez à la prendre pour épouse, et je vous enseignerai la route qui conduit hors de la forêt.

Le roi répondit oui, dans l'inquiétude de son cœur, et la vieille le mena dans sa maison, où sa fille était assise près du feu.

Celle-ci accueillit le roi, comme si elle s'attendait à sa visite, et il vit

[1] *Kinder und Hausmärchen*, gesammelt durch die Brüders Grimm. Eerster Band, gross Ausgabe, fünfte, stark vermehrte und verbesserte Auflage. Götting., 1843, pp. 286-292. *Veillées allemandes, chroniques, contes, traditions et croyances populaires*, par Grimm, trad. par L'heritier (de l'Ain). Paris, 1838, t. II, pp. 348-364. M. F.-C. Gérard a traduit des *Contes choisis* de Grimm. Paris, 1836. On doit une traduction anglaise de ces contes à M. Ed. Taylor, *German popular stories*. Lond., 1823 et 1826. La traduction hollandaise est intitulée : *Sprookjes-boek voor kinderen*. Amsterd., 1820, et la version danoise de M. Hegermann-Lindencrone, *Börne Eventyr*. Kopenh., 1820 ou 1821. MM. Ohlenschlager et C. Molbeck n'ont rendu qu'une partie de ces récits en danois. Cf. Karl Geib, *Sagen und Gesch. des Rheinlandes*. Marburg, 1836, p. 514.

[2] *Contes de la famille*, par les frères Grimm, trad. de l'allemand, par V. Martin et Pitre Chevalier. Paris, 1845, in-18, pp. 144-153.

bien qu'elle était belle en effet; pourtant elle ne lui plut pas, et il ne put la regarder sans un secret effroi. Lorsqu'il eut fait monter la jeune fille en croupe sur son cheval, la vieille lui montra le chemin, et il revint dans son château royal où la noce fut célébrée.

Le roi avait déjà été marié une fois, et il avait de sa première femme sept enfants, six fils et une fille, qui lui étaient chers par dessus toute chose. Dans la crainte que leur belle-mère n'eût pas pour eux les bons traitements que désirait son cœur, il les conduisit dans un château situé au milieu d'une forêt. Ce château se trouvait là comme perdu, et le chemin qui y conduisait était si difficile, que le roi lui-même n'avait pu le découvrir. Mais une fée lui avait donné un peloton doué d'une vertu mystérieuse; il n'avait qu'à le jeter devant lui en partant, et le peloton, se déroulant de lui-même, lui indiquait la route.

Cependant le roi allait si souvent visiter ses chers enfants, que la reine ne tarda pas à remarquer son absence. La curiosité s'empara d'elle, et elle voulut savoir le motif qui conduisait son mari seul dans la forêt. A force d'or, elle gagna les valets qui lui révélèrent le secret du roi ainsi que la vertu magique du peloton de fil.

Dès lors elle n'eut point de repos qu'elle n'eût découvert l'endroit où le roi cachait ce peloton; quand elle l'eut enfin trouvé, elle fit de petites chemises de lin blanc; et comme sa mère lui avait enseigné l'art de la sorcellerie, elle eut soin d'y coudre un charme.

Or, un jour que le roi était allé à la chasse, elle prit les petites chemises, et se dirigea vers la forêt dont le peloton lui indiqua les détours.

Les enfants, voyant de loin s'approcher quelqu'un, crurent que c'était leur père, et coururent tout joyeux à sa rencontre. Alors la reine jeta autour de chacun d'eux une des petites chemises, et ces chemises n'eurent pas plus tôt touché le corps de ces enfants, qu'ils se changèrent en cygnes, et prirent leur vol au-dessus de la forêt. Satisfaite du succès de sa ruse, et croyant être délivrée de ses beaux-fils, la reine s'empressa de retourner au palais; mais la petite-fille n'avait pas couru

avec ses frères à la rencontre de la reine, et celle-ci n'en savait rien.

Le jour suivant, le roi se rendit dans la forêt, afin de visiter ses enfants, et il ne trouva que sa fille.

— Où sont tes frères?

— Hélas! mon bon père, ils sont partis et m'ont laissée seule.

Puis la petite fille raconta au roi comment, de sa fenêtre, elle avait vu ses frères se transformer en cygnes et prendre leur vol au-dessus des arbres. Elle lui montra même les plumes tombées de leurs ailes dans la cour, et qu'elle avait eu soin de ramasser.

Le roi s'abandonna à sa douleur, mais la pensée ne lui vint pas que la reine pût avoir commis une action si noire; cependant, comme il craignait de perdre encore sa fille de la même manière, il voulut l'emmener avec lui. Mais celle-ci avait une si grande peur de sa belle-mère, qu'elle supplia le roi de la laisser encore cette nuit dans la forêt.

Quand le roi fut parti, la pauvre enfant se dit en elle-même :

— Puisque j'ai si peu de temps à rester ici, je veux aller à la recherche de mes frères.

Dès que la nuit fut venue, elle s'échappa du château et s'enfonça au beau milieu de la forêt. Elle marcha ainsi, sans s'arrêter, pendant toute la nuit et le jour suivant, jusqu'à ce qu'elle se sentît près de tomber de fatigue. En ce moment elle aperçut une cabane d'un aspect sauvage; elle y entra et trouva une chambre avec six petits lits; mais elle n'osa se placer dans aucun de ces lits; elle se glissa sous l'un d'eux et s'étendit sur la pierre, dans l'intention d'y attendre le jour.

Cependant lorsque le soleil fut sur le point de se coucher, elle entendit un frémissement et aperçut six cygnes qui s'étaient introduits par la fenêtre. Ils se mirent à se souffler mutuellement sur le corps, et leur souffle fit tomber toutes leurs plumes, et leur enveloppe de cygne devint souple et flottante comme une chemise.

En ce moment la jeune fille reconnut ses frères; elle tressaillit de joie, et s'empressa de sortir de dessous le lit. La joie des frères ne fut pas

moins grande quand ils virent leur sœur, mais cette joie fut de courte durée.

— Tu ne peux pas rester ici, lui dirent-ils; cette cabane est un abri de voleurs; s'ils t'y aperçoivent à leur retour, ils te tueront.

— Ne pourriez-vous pas me défendre? demanda leur sœur.

— Non, répondirent-ils; car nous ne pouvons dépouiller que pendant un quart d'heure, chaque soir, notre forme de cygne et revenir à notre état naturel; après quoi, force nous est de reprendre nos plumes.

Leur sœur se mit à pleurer, et leur dit encore :

— Ne serait-il pas possible de vous rendre la liberté?

— Hélas! non, répliquèrent-ils; les conditions de cette délivrance sont trop difficiles à remplir : il faudrait pour cela que tu restasses pendant six ans sans parler et sans rire, et que tu nous fisses pendant cet intervalle six chemises composées avec des marguerites. Si un seul mot sortait de ta bouche, ton dévouement deviendrait inutile.

A peine avaient-ils prononcé ces mots, que, le fatal quart d'heure étant écoulé, ils reprirent leur forme de cygne et s'envolèrent par la fenêtre.

Cependant la jeune fille résolut de délivrer ses frères, dût-il lui en coûter la vie.

Le matin du jour suivant elle sortit, rassembla des marguerites et se mit à les coudre. Elle ne se permettait de parler à personne; quant à rire, elle avait le cœur trop triste pour cela; elle ne levait point les yeux de dessus son ouvrage.

Il y avait déjà longtemps qu'elle s'appliquait de la sorte, lorsque le roi de cette contrée et toute sa suite, occupés à chasser dans la forêt, arrivèrent au pied de la tour où la jeune fille était montée.

— Qui es-tu? lui crièrent les gens du roi.

Mais elle ne répondit pas.

— Descends vers nous, reprirent-ils; nous ne voulons pas te faire de mal.

Elle secoua la tête pour toute réponse. Puis, comme les chasseurs continuaient à la presser de questions, elle leur jeta son collier d'or,

pour se débarrasser ainsi d'eux. Mais ils ne lâchèrent point prise; de sorte qu'elle leur jeta aussi sa ceinture; et comme cela n'y faisait rien encore, elle leur jeta ses jarretières, et successivement tout ce qu'elle avait sur elle, et dont elle pouvait se passer à la rigueur; si bien qu'il ne lui resta plus à la fin que sa chemise. Mais les chasseurs ne consentaient point à partir; ils montèrent à la tour, enlevèrent la jeune fille et la conduisirent en présence du roi.

Celui-ci demanda :

— Qui es-tu et que fais-tu sur cette tour?

Mais elle ne répondit pas.

Le roi réitéra sa question dans toutes les langues qu'il connaissait; elle ne répondit pas davantage.

Pourtant elle était si belle que le cœur du roi se sentit ému et qu'il conçut pour elle un grand amour. Il entoura la jeune fille de son manteau, la fit monter devant lui sur son cheval, et la conduisit dans son palais. Là il lui fit revêtir de riches vêtements, et elle rayonna dans sa beauté comme le jour dans son éclat. Cependant on cherchait en vain à lui arracher une parole. Le roi la fit asseoir à table à son côté, et ses manières gracieuses ainsi que sa modestie lui plurent tant, qu'il ne voulut plus avoir d'autre épouse, et que quelques jours après il se maria avec elle.

Le roi avait une méchante mère à qui ce mariage déplut et qui s'exprima méchamment sur le compte de la jeune reine.

— Qui sait d'où vient cette fille dont la bouche n'a pas un mot à dire? Elle n'est pas digne d'un roi.

Un an après, la reine mit au monde son premier enfant; la vieille marâtre le lui déroba, et pendant que la reine dormait, lui barbouilla la bouche de sang. Puis elle alla trouver le roi, et accusa la pauvre reine d'être une anthropophage. Le roi ne voulut point la croire ni souffrir qu'on fît le moindre mal à sa femme.

Quant à celle-ci, elle était toujours assise, occupée à coudre ses chemises, sans penser à autre chose.

Peu de temps après, lorsqu'elle devint mère pour la seconde fois, la méchante marâtre lui joua encore le même tour, mais le roi ne pouvait se résoudre à croire cette calomnie.

— Elle est trop bonne et trop pieuse, dit-il, pour commettre une pareille action; si elle n'était pas muette et qu'il lui fût possible de se défendre, son innocence éclaterait bientôt au grand jour.

Mais au troisième enfant qu'eut la reine, et que la détestable vieille fit disparaître comme les précédents, en renouvelant ses accusations injustes, le roi ne put faire autrement que de dénoncer la pauvre femme silencieuse à la justice, et la malheureuse fut condamnée à périr par le supplice du feu.

Quand arriva le jour de l'exécution, il se trouva que c'était précisément le terme des six années pendant lesquelles la reine ne devait ni parler ni rire, et qu'elle avait ainsi délivré ses chers frères du charme qui pesait sur eux. Les six chemises de marguerites étaient terminées; seulement la manche gauche manquait encore à la dernière.

Au moment où l'on vint prendre la condamnée pour la conduire au supplice, elle plaça les chemises sous son bras, et quand elle fut parvenue au sommet du bûcher, et qu'on se disposait à mettre le feu aux fagots, elle promena ses regards autour d'elle, et aperçut six cygnes qui volaient dans l'air de son côté. Elle comprit que sa délivrance approchait, et son cœur palpita de joie. Les cygnes battaient des ailes autour d'elle, et s'approchèrent successivement, de manière à ce qu'elle pût leur passer les chemises autour du corps. Dès que cela fut fait, leurs plumes tombèrent, et elle vit ses frères debout à ses côtés, brillants de jeunesse et de beauté; seulement le bras gauche manquait au plus jeune, qui avait à la place une aile de cygne. Ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et se donnèrent mille caresses. Puis la jeune reine s'avança vers le roi, qui était resté tout ébahi, et lui adressant la parole pour la première fois :

— Maintenant, cher époux, lui dit-elle, il m'est permis de parler et

de vous prouver que je suis innocente et qu'on m'a calomniée lâchement.

Puis elle lui raconta par quelle ruse la vieille lui avait enlevé ses trois enfants pour les cacher.

Alors on alla les chercher, à la grande satisfaction du roi; et l'abominable marâtre expia son crime, car on la lia à la place de sa victime sur le bûcher, où son corps fut réduit en cendres.

Quant au roi et à la reine, ils vécurent longtemps paisibles et heureux, avec leurs six frères et leurs trois enfants. »

Tel est ce récit naïf où le fond de la *Saga* du Chevalier au Cygne se reconnaît à travers les altérations qu'elle a subies. Les esprits vraiment sérieux ne s'étonneront point de nous voir, dans des publications aussi graves que celles de notre comité historique, attacher tant d'importance à des contes d'enfants. La science est sans dédain, et pour trouver les vérités qui lui sont nécessaires, elle interroge l'enfance comme l'âge mûr, l'ignorance comme l'habileté.

M. L.-Ph.-C. Vanden Bergh a répété l'aventure de la duchesse de Clèves, puis celle de l'épouse d'Oriant, dont le premier modèle, à ce qu'il soupçonne, a pris naissance dans le nord de la France [1]. Il cite encore, en 1836 et en 1837, Vander Schueren comme inédit, quoique publié en 1824 par M. Tross de Hamm, en Westphalie. M. J.-W. Wolf s'est calqué sur le livre populaire indiqué plus bas (nos 14-18) [2]. Son traducteur hollandais a ajouté au texte quelques annexes intéressantes [3]. M. Vanden Bergh.

Du roman, présenté comme il l'est dans notre poëme, procèdent les ouvrages suivants :

[1] *Nederl. volksoverleveringen en godenleer.* Utrecht, 1836, in-8°, pp. 96-213. Le même, *De Nederlandsche volksromans.* Amsterd., 1837, in-8°, pp. 23-29. *Oude Hollandsche Kronyk*, citée par M. Vanden Bergh. Cf. Heldring, *Geld. alman.*, 1835. Robidé Van der Aa, *Volksverh. en legend. aan de Rijnoevers.* Arnh., 1839, in-8°, p. 19.

[2] *Niederländische Sagen.* Leipzig, 1843, in-8°, pp. 173-194.

[3] *Nederlandsche volksoverleveringen.* Groningen, 1845, pp. 192-218.

1. *La généalogie avecques les gestes et nobles faictz d'armes du très preux et renommé prince Godeffroy de Boulion : et de ses chevaleureux frères Baudouin et Eustace : yssus et descendus de la très noble et illustre lignée du vertueux Chevalier au Cyne. Avecques aussi plusieurs autres cronicques d'histoires miraculeuses : tant du bon roy sainct Loys comme de plusieurs aultres puissans et vertueux chevaliers.* (Paris) Jehan Petit, achevé d'imprimer le 10 octobre 1504, in-fol. goth. de 158 ff. à 2 col., avec fig. en bois, sign. *a.* — *b*IIII, seconde signat.

Pierre Desrey.

Ce roman a été rédigé par Pierre Desrey de Troyes [1], lequel, dans son prologue, daté de l'an MCCCCXCIX, dit que ce sont des chapitres de Vincent de Beauvais (*Speculum historiale*, lib. XXV, cap. 96 et sqq.) qu'il a translatés en français, chapitres que, par une fatalité singulière, je n'ai pas trouvés non plus dans les éditions que j'ai consultées et que j'ai citées plus haut. Les chapitres 96-105 traitent à la vérité de la croisade, dans l'édition de Douai; mais il n'y est pas question, je le répète, du Chevalier au Cygne. Desrey aura pris quelques fragments de Vincent de Beauvais, qu'il aura joints à un extrait du roman en vers, et, pour procurer à son travail une autorité scientifique, il aura affirmé, à l'exemple des trouvères, qu'il était traduit du *latin*. Nous avons cité ailleurs des exemples de cet artifice littéraire; nous pouvons y joindre un passage de l'ingénieux auteur du roman de *Partonopeus de Blois*. Il s'exprime ainsi, presque au début de son poëme :

Partonopeus de Blois.

Cil clerc dient que n'est pas sens
Qu'escrire estoire d'antif tens
Quant jo n'es escris en latin,
Et que je perc mon tans enfin [2].

Desrey a ajouté à ses extraits une continuation tirée de divers manuscrits.

[1] Paquot, *Mémoires*, in-fol., t. III, p. 7. Cf. P. Paris, *Les Manuscrits français*, t. VI, p. 158.
[2] *Partonopeus de Blois*, publ. par G.-A. Crapelet. Paris, 1834, gr. in-8°, t. I, p. 4.

L'édition de 1504 est la plus ancienne que connaisse M. J.-Ch. Brunet, qui a tout connu en ce genre (*Manuel du Libraire*, etc., 4e éd. orig., II, 421). Mais, ajoute-t-il, la date du prologue en peut faire supposer une antérieure à 1504. Will. Parr Greswell en marque une édition de Paris, in-fol. et in-4°, de l'an 1500 (*Annals of parisian typography*. London, 1818, in-8°, p. 214). M. Brunet.

Les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* [1] contiennent un extrait du roman du Chevalier au Cygne et de Godefroid de Bouillon, d'après la publication de Desrey. « Je ne peux point, dit le compilateur, parler » d'après le manuscrit de ce roman, qui était dans la bibliothèque du » roi Charles VI, *parce que je ne le connais pas;* mais je possède celui en » prose, qui d'ailleurs a été imprimé en 1499, un peu raccommodé par » Desrai (*sic*), qui a conduit l'histoire des descendants de Godeffroi de » Bouillon jusques aux dernières croisades, au lieu que les plus anciens » manuscrits ne s'étendent que jusqu'au règne de Baudouin, frère de » Godeffroi, qui lui succéda au royaume de Jérusalem. Ces additions ne » sont qu'un extrait des *Grandes chroniques de France;* ainsi je ne les » ferai entrer pour rien dans ce qu'on va lire : mais partant exactement » de l'ancien manuscrit, qui est divisé en deux parties, je dois prévenir » mes lecteurs, que la première et la seconde sont d'un genre assez différé- » rent : l'une n'est qu'une fable, *la plus absurde et la plus déraisonnable du* » *monde,* un de ces romans qui caractérisent le mauvais goût des XIIIe et » XIVe siècles, mais qui inspirent pourtant quelque sorte d'intérêt quand » ils sont bien contés; la seconde partie est une histoire à demi véritable » de Godeffroi de Bouillon. Ne nous étonnons pas qu'on l'ait traité comme » Charlemagne, et qu'on ait chargé son origine de *circonstances extra-* » *vagantes.* On croyait, dans les siècles d'ignorance, donner du lustre » aux héros par ces sortes de contes. » Voilà comment on appréciait alors les traditions originelles des nations, leurs croyances et leur my- *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque.*

[1] Recueil *F*, pp. 4-62. *Nouv. archiv. hist. des Pays-Bas*, t. V, pp. 62-68.

thologie, et l'on assure que ces critiques ont laissé une postérité nombreuse qui décide encore de nos jours suivant les mêmes principes.

Dans l'extrait, Pierron est roi de l'*Isle-Forte*, et il épouse Matabrune, héritière d'un puissant roi de Terre-Ferme. Cette Matabrune y est appelée la *royne Blanche;* et c'est ainsi, remarque l'auteur de l'analyse, sans que nous sachions sur quoi il s'appuie, que l'on nommait encore au XIVe siècle toutes les reines douairières, soit en mémoire de la reine Blanche, mère de saint Louis, soit parce qu'elles étaient toujours entourées de guimpes, voiles ou crêpes blancs, et qu'elles portaient ce deuil perpétuel pendant leur veuvage!

Reines Blanches.

2. *La généalogie*, etc. Paris, Michel Le Noir, achevé d'imprimer le 24 oct. 1511, in-fol., goth., fig. en bois.

Autres publications françaises.

Édition presque aussi rare que la précédente et qui se compose de 160 ff. non chiffrés, signat. *a.* — *b*iiij, seconde signature, y compris le titre. Vendu 12 liv. 12 sh. Heber, et 343 fr. en 1841, rel. de mar. rouge par Bauzonnet.

3. *La généalogie*, etc. Paris, Philippe Le Noir, achevé d'imprimer le 3 oct. 1523, in-4°, goth., fig. en bois.

4. *La généalogie*, etc. Lyon, François Arnoullet (imprimerie de Basile Bouquet), 1580, petit in-8° de 741 ff., y compris 7 feuillets préliminaires, plus à la fin 5 ff. pour la table; lettres rondes.

On trouve à la fin du titre : *la Complainte de la Terre-Sainte adressante aux princes, prélats et seigneurs chrétiens*, en vers, pp. 734-41.

5. *La généalogie*, etc. Paris, Nicolas Chrestien, s. d., in-4° goth., fig. en bois. Cette édition a 8 ff. prélim. pour le titre et la table; le texte commence par le prologue, daté de 1499, et occupe les cahiers A — EELiii.

6. *La généalogie*, etc. Paris, Jehan Bonfons, s. d., in-4° goth., fig. en bois. Vendu 23 liv., bel exempl., Roxburghe; 12 liv. 5 sh., Hanrott, et 18 liv. 18 sh., Heber.

Publications allemandes.

7. *Hienach volgt ein warhaft und bewerte Historie...* (s'en suit une authen-

tique histoire comment les Turcs et autres mécréants attaquèrent l'église chrétienne; comment le pape Urbain convoqua un conseil, et de l'expédition qu'on fit contre eux..). Augsbourg, Hans Bämler, 1482, in-fol. goth. à longues lignes, au nombre de 28 aux pages pleines, sans chiff., récl. ni sign.

Édition fort rare, contenant 94 ff. Au verso du premier se voit le pape Urbain prêchant la croisade. On compte dans le corps du volume 47 pl. en bois à mi-page. Ce livre est indiqué par Zapf (*Hist. de l'impr. d'Augsbourg*, I, 65, n° 21), sous le titre de : *Historie von der Kreuzfahrt.*

8. 9. Il paraît que l'article suivant en est la réimpression : *Hertzog Godfrid wie er wider die Türgen und Hayden gestritten und das Heylig Grab gewunnen hat.* (Le duc Godefroid de Bouillon, comment il a combattu les Turcs et payens, et gagné le Saint Sépulcre). Augsp. Luc. Zeissenmair, 1502, in-4°.

Il faudrait comparer ce livre avec celui-ci : *Ein hubscher Tractat wie durch Hertzoch Godfrid von Bullen... das gelobte Land und das Heylig Graf gewannen ist worden*, etc. Nurenberg, Gatknecht (1472?) in-4°.

Publications anglaises.

10. *Godefroy of Boloyne, or the laste siege and conqueste of Jherusalem, with many histories therein comprised, translated and reduced out of french in to english by me simple person W. Caxton,* Westminster, W. Caxton, 7 juin 1481, in-fol. goth.

Ce livre très-rare, composé de 146 ff., a été vendu 215 liv. 5 sh. à Londres, en 1816. Voir Dibdin, *Typograph. antiquities*, I, 56, 130, 137, 268; le même, *Bibliomania*, édit. de 1842, p. 197; le même, *Bibliotheca Spenceriana*, IV, 256-262, n° 851, et *Library compagnion*, II, 678, note.

11. *The History of Hilyas, knycht of the Swanne, imprynted by Wynkyn de Worde,* 1512, in-4°, vélin, fig. Voy. Ames et Greswell, p. 344. Réimprimé par William Copland, in-4°, sans date.

Cette traduction anglaise fut faite par Robert Copland, à l'instigation d'Édouard, duc de Buckingham, *descendant du chevalier Hélyas*, et décapité à la Tour de Londres, le 17 mai 1521.

Elle a été reproduite par M. William J. Thoms dans

12. *A collection of early prose romances.* London, 1828, in-12, t. III, pp. 1-135. Elle se compose de 43 chapitres. Le dernier traite de l'éducation de Godefroid et de ses frères Baudouin et Eustache : *How the three noble brethren Godfrey, Baudwyn and Eustace appropried and used them in all maner of nobles games and assayes of worthinesse.*

13. *Chevelere assigne, reprinted by M. Edward Vernon Utterson, for the Roxburge Club, from a MSS in the Cottonian library, Caligula a, 2. London,* 1820; environ 3000 vers.

Ce poëme semble avoir été composé sous le règne d'Henri VI. En voici le début :

All weldynge God, whenne it is wylle
Wole he wereth his werke wth his owne horde:
For ofte harmes were hente y^{t} helpe we ne myghte,
Nere the hyznes of hym y^{t} lengeth in hevene.
For this I saye by a Lorde was lente in an yle
That was called Lyor, a londe by hym selfe;
This kynge hette *Oryens,* as ye book telleth,
And his qwene *Bewtrys* y^{t} bryzt was and shene:
His moder hyzte *Matabryne.* Y^{t} made moche sorow,
For she sette her affye in Sathanas of helle;
This was chefe of the kynde of Chevalere assygne.

Livres populaires hollandais et flamands.

14. *Hier beghint die prologh van den scoenre historien hertoghe Godevaerts van Boloen,* s. l. ni d. (Harlem vers 1486), in-fol., goth. à deux col., fig. sur bois.

Il existe une réimpression d'Anvers, 1544, in-fol. (Voy. n° 18). Vendu 18 sh. Heber.

La rédaction populaire flamande a été imprimée bien souvent sous la forme de ces livres en papier gris, avec de grossières figures en bois, destinées à des lecteurs de bas étage, et dont la fabrication existe en-

core à Gand, à Anvers et à Amsterdam. En voici trois éditions, entre autres :

15. *Eene schoone historie van den Ridder van avontueren Helias, genaemd den Ridder met de Zwaen.* T'Antwerpen, by I.-H. Heyliger, op de Groote Merkt, in de Pauw, in-4° goth. à 2 col., figg., dern. sign. B4.

L'approbation est du 12 février 1610; le censeur estime l'ouvrage très-utile pour la jeunesse des écoles.

Le dernier chapitre porte cette rubrique : *Poucius* (Poncius) *komt te Billoen en brengt tydinge aen de hertoginne van Helias haeren man.*

Ce livre finit donc au retour du chevalier Ponce, envoyé par la duchesse à la recherche d'Hélyas.

Voy. F.-J. Mone, *Uebersicht de Nied. Volks-Literatur.* Tubingen, 1838, in-8°, pp. 70-72.

16. *Historie of de wonderlycke avontueren van den Ridder met de Zwaen, genaemt Helias, overzien, gezuyvert, verbeterd en mag van elk gelezen en ook in de schoolen geleert worden aen de jonge jeugd. Nieuwen druk,* 1840. T'Antwerden, uyt de drukkery V. Josephus Thys, boekdrukker, op de Vlas-Merkt, in de Pauw, in-12, figg., 63 pp.

17. Même texte, avec de légers changements. Édition de Gand, Van Pamele.

18. *Eene schoone historie en miraculeuse geschiedenis van den Ridder met de Zwaen, die te Nymegen in Geldeland te scheep kwam, by het geleide van eene Zwaan, uit den landen Lilefoort, het welk men zegt te wezen : Ryssel, Douway en Orchy, gelegen in Vlaanderen. Dezen laatsten druk van nieuws overgezien en met figuren vermeerderd.* Te Amsterdam, by B. Koene, in-4°. Il y a une édition de la même ville, *by Johannes Kannewet,* 1763, in-4°, à deux col., grav. en bois.

Le privilége, donné à Bruxelles le 2 fév. 1543 (voy. n° 14), est conçu ainsi : *Geviziteerd en geapprobeerd door den eerwaerdigen meester Willem, prochiaen van de Kapellen, te Brussel, en geconsenteerd dit te mogen drukken. Gegeven te Brussel, anno MDXLIII, den 2 february.*

La partie du roman qui concerne les imputations mensongères dont Béatrix fut l'objet de la part de sa marâtre a, nous en avons déjà averti, plus d'un rapport avec les malheurs de Géneviève de Brabant et ceux de Berthe aux grands pieds. L'analogie est encore plus frappante dans ce vieux mystère dramatique :

Mystère de Notre-Dame.

Cy commence un miracle de Notre-Dame, du roi Thierry, à qui sa mère fist entendant que Osanne, sa femme, avoit eu iij chiens; et elle avoit eu iij fils; dont il la condampna à mort; et ceulx qui la doient pugnir la mirent en mer; et depuis trouva le roy ses enfants et sa femme [1].

Thierri, roi d'Arragon, va partir pour une expédition lointaine et confie à sa mère sa femme qui est au moment d'accoucher. La marâtre tient ce propos à sa confidente Béthis :

Ceste femme ne me peut plaire
Ne ne plut onc en mon aé,
Jà soit qu'a mon filz espousé.
Ne scé se ce fu de par Dieu;
Car n'est pas venue du lieu
Que déust estre sa compaigne;
S'en ay au cuer dueil et engaigne,
Et ce n'est mie de merveilles.
Je vueil que tantost t'appareilles,
Tant dis comme elle est en ce point,
Qu'elle n'ot ne ne parle point,
Que ces enfans ici me portes
Au bois, et là ne te déportes
D'eulx touz les gorges si serrer
Et après de les enterrer,
Si que jamais n'en soit nouvelle.
Au revenir je serai celle
Qui te pense à donner, par m'ame,
Tant que te feray riche femme
Pour touz jours mais.

[1] L.-J.-N. Monmerqué et Francisque Michel, *Théâtre français au moyen âge*. Paris, 1839, gr, in-8°, pp. 551-608.

La suivante part et la mère du roi se dit à elle-même :

Puisqu'elle s'en va, querre iray
Trois des chiens qu'a éus ma chienne;
Dont mourir à honte prochaine,
Se je ne fail, feray ma bruz :
Mon filz a trop esté ses druz :
Par dyable l'ait-il tant amée!
E, gar, encore gist pamée
Com la laissay : c'est bien à point.....

Béthis emporte les enfants au bois, mais, comme Marc de Saint-Trond, elle ne peut se résigner à les faire mourir. Elle s'écrie :

Doulx enfans, plourer de pitié
Me faites! De vous que feray?
A mort pas ne vous metteray;
Car je tien, se vous y mettoye,
Pire que meurtrière seroye.

Cependant le roi est de retour, et sa mère suit en tout la ligne de conduite de la déloyale Matabrune. Elle parle ainsi à son fils :

Je vous ay piéçà dit, biau fiex,
Qui ne croit à mère et à père
Il ne peut qu'il ne le compère.
Espousée avez une femme
Que royne avez fait et dame :
Dont tout le monde se merveille,
Car n'estoit pas votre pareille
Ne de lignage ne d'avoir,
N'aussi de meurs, je vous di voir;
Et quant son mal je vous ay dit,
Vous m'avez touz jours contredit
Et m'en avez souvent tenu
Mal gré : dont il a convenu
Que je m'en soie déportée.

Or tenez! vez-ci sa portée :
En devez-vous grant joie avoir?
Certes elle est digne d'ardoir,
Quant teulx iij chéaux vilz et ors
Sont nez et issuz de son corps,
Con je voi ci.

Thierri montre la même crédulité qu'Orient, et laisse à sa mère le soin de sa vengeance.

Or il arrive qu'un charbonnier, appelé Regnier, trouve dans la forêt les trois enfants d'Osanne; il les porte chez lui, et, par le conseil de sa femme, il les fait baptiser. Pendant ce temps l'infortunée Osanne conjure la Vierge d'avoir pitié de son innocence et de son malheur. Touchée de cette prière, la mère du Sauveur s'adresse à son divin fils :

Chier filz, ains que plus avant passe
Heure ne terme de ce jour,
Plaise vous qu'alons sans séjour
Conforter en celle prison
Celle qui est sanz mesprison,
Que si dévotement me tent
Cuer et corps et à moy s'atent
Que la sequeure.

DIEU.

Il me plaist. Alons sans demeure,
Mère, je vueil ce que voulez.

En conséquence, Jésus et sa mère, accompagnés de Saint-Jean et de quelques anges, se rendent dans la prison d'Osanne et lui promettent secours et récompense.

D'un autre côté, la mère du roi, qui craint que tant que sa bru vivra, la vérité ne puisse être découverte, redouble de rigueur à son égard. Ce qui excite surtout son dépit, c'est qu'Osanne, malgré ses souffrances, n'a rien perdu de sa beauté. Aveuglée par la haine, elle charge trois de ses

serviteurs de jeter la reine à la mer. Mais, émus par ses larmes, ils se bornent à l'abandonner seule dans une barque, sans voiles et sans rames[1]. La marâtre, qui se croit mieux servie, va annoncer à son fils la mort d'Osanne. Thierri sent, à ce coup, son affection se réveiller. Il soupçonne sa mère et prie Dieu que, si elle a calomnié la reine, elle en soit punie sur-le-champ. A peine a-t-il prononcé ce vœu, que cette femme cruelle tombe morte, et à l'instant tout son corps devient noir. L'innocence d'Osanne est manifeste; mais où trouver cette victime de tant de méchanceté? Heureusement Dieu ordonne à l'archange Michel d'aller chercher Osanne et de la conduire, dans son bateau, au port le plus proche de Jérusalem. La reine parvient dans une hôtellerie, où elle s'engage comme servante, sous le nom d'Osannette.

Sur ces entrefaites, le roi s'égare à la chasse et se réfugie dans la cabane du charbonnier qui avait élevé ses trois fils. Reconnaissance. Béthis confirme les dépositions de Régnier, et tout s'achemine vers le dénoûment, quand on avertit Thierri que les sarrasins sont débarqués dans ses états. Il marche contre eux et les repousse. Voulant remercier Dieu de cette victoire, il se met en voyage avec ses fils pour le Saint-Sépulcre. Sur la route, il va loger dans l'auberge où servait Osanne et que ses maîtres lui avaient laissée avant de partir en pèlerinage pour Rome. Osanne, à la vue du roi d'Arragon, tremble et se déguise afin d'échapper à sa colère. Thierri, qui ne la reconnaît pas, aperçoit au doigt de l'hôtelière un anneau qui ranime en lui d'anciens souvenirs :

Une foiz je le donnay
Une dame que moult amay,
Qui de cest siècle est trespassée.
En paradis soit repassée

[1] Dans le roman de *Partonopeus de Blois*, ce prince trouve près du rivage un vaisseau à l'ancre, dans lequel il monte sans y rencontrer personne, et qui, poussé par un vent favorable, le conduit en pleine mer. Cf. ci-dessus la légende de Sceäf.

De gloire avec les sains son ame!
Car c'estoit une vaillant dame;
Mais ma mère, par traïson,
La fist mourir et sanz raison.....

A ces mots plus d'incertitude. Osanne se découvre, la joie est générale, et des ménestrels sont appelés pour célébrer sans retard un événement si heureux.

Faites-me tost venir bonne erre
Les menestères qui joueront
Ou mes clercs qui bien chanteront.

Ainsi, la gaie science se mêlait à toutes les chances propices de la vie.

Sainte Anne et l'empereur Fanouël.

Il y a aussi une certaine similitude entre Béatrix, persécutée par Matabrune, et un personnage du poëme de Notre-Dame Sainte-Marie, composé par un trouvère du treizième siècle (on présume que c'est Herman [1]). Là sainte Anne naît de la cuisse de l'empereur Fanouël, qui, honteux de cette naissance, ordonne qu'on porte l'enfant au milieu des bois et qu'on la tue. Une colombe descend du ciel.... Anne est épargnée; elle est déposée dans un nid de jeunes *cygnes* et nourrie par un cerf, ainsi qu'Hélyas. En allant à la chasse son père la retrouve [2].

Le roman des *Sept Sages*.

D'où vient cette histoire? on l'ignore. A propos de la naissance de sainte Anne, on remarquera que dans le *roman des sept sages* [3], il est question d'un jeune valet, appelé Jessé, engendré par l'odeur d'une poudre confiée à sa mère. La cuisse de Fanouël n'est-elle pas un peu parente de la cuisse et de la tête de Jupiter, et sainte Anne ne rappelle-t-elle pas jusqu'à un certain point, et toute réserve sauve, Bacchus et Minerve?

[1] Le rapport est plus intime encore avec Géneviève de Brabant. Le Roux de Lincy, *Introd. à la nouv. bibl. bleue*, p. xxxvj.

[2] Le Roux de Lincy, *Introd. au Livre des légendes*, pp. 24 et suiv. L.-J. Alfred Maury.

[3] Ad. Keller, p. 130; *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*. Paris, 1843, in-8°, p. 170.

Griselidis, l'infortunée et intéressante *Griselidis*, ne peut-elle pas aussi se présenter à notre souvenir? Griselidis.

La *comtesse d'Anjou*, poëme d'Alart Peschotte, auteur du XIVe siècle, rappelle beaucoup le fond du Chevalier au Cygne. M. Paulin Paris, dont le tact est si délicat, n'a pas manqué de saisir ce rapprochement. La comtesse d'Anjou.

L'héroïne, dont on tait le nom, était fille du comte d'Anjou. Une fois, en jouant avec lui aux échecs, elle lui inspira, sans y penser, une passion criminelle. Pour éviter l'infamie qui menaçait sa famille, la jeune fille quitta furtivement la maison paternelle, erra longtemps comme une malheureuse; enfin, le comte de Bourges, rendant hommage à sa beauté et à ses qualités aimables, la choisit pour épouse.

Pendant un voyage que le comte fut contraint de faire, elle devint mère d'un fils; mais, seconde Matabrune, la comtesse de Chartres, furieuse de ce qu'elle appelait la mésalliance du comte de Bourges, son neveu, donne ordre au châtelain de Lorris de précipiter dans un puits la jeune et belle comtesse et son enfant. Le châtelain ne peut se résoudre à obéir; il épargne les jours de la mère et lui donne les moyens de s'éloigner. Le comte revient, découvre la trahison, cherche en tous lieux sa femme et la retrouve. Cependant, comme le comte d'Anjou avait expiré de honte après le départ de sa fille, et que son frère, héritier de la terre, venait lui-même de mourir, la comtesse de Bourges avoue le secret de sa naissance à l'évêque d'Orléans, et dote de la comté d'Anjou le mari qui avait, en s'unissant à elle, cru prendre une infortunée sans naissance et sans fortune. La comtesse de Chartres est brûlée vive en punition de son crime, et les deux époux vivent enfin heureux, aimés de leurs vassaux, entourés d'une nombreuse postérité [1].

Nous avons déjà indiqué les auteurs qui ont traité notre sujet sous la forme du Lohengrin. Voici comment l'expose le poëte publié par Gœrres [2]. Lohengrin.

[1] *Les manuscrits franç. de la bibl. du roi*, t. VI, pp. 40-44.

[2] Grimm, *Deutsche Sagen*, t. II, pp. 306-310; trad. franç., tom. II, 366-370. *Parcival*,

Le duc de Brabant et de Limbourg était mort sans laisser d'autre héritier qu'une jeune fille nommée Els, Elsa ou Elsam [1]. Sur son lit de mort, il la recommanda à un de ses vassaux. Frédéric de Telramund (*Termonde*). Frédéric, qui était d'ailleurs un vaillant guerrier, et avait tué, à Stockholm, en Suède, un dragon terrible [2], devint présomptueux; il convoita la main et les domaines de la jeune duchesse, sous le faux prétexte qu'elle lui avait promis mariage. Comme elle se refusait obstinément à l'accepter pour époux, Frédéric s'en plaignit à l'empereur Henri l'Oiseleur, qui prononça qu'elle aurait à se défendre contre ce chevalier, dans un combat judiciaire, par l'entremise d'un guerrier chargé de sa cause.

Frédéric de Termonde.

Personne ne se présentant, la duchesse pria intérieurement Dieu de la sauver. Alors on entendit dans le lointain, retentir le son des cloches de Mont Salvatch (*Mons Salutis*) [3], près du Grâal (l'oracle du Saint-Sang

V. 24624-24715, et nos *Append.*, I, n° 6. Fuertrer bei Hofstaeter, *Altd. Ged. aus den Zeiten der Tafelrunde, aus Handschriften der K. K. Hofbibl.* Wien, 1811, in-8°, t. II, pp. 131-173. J.-W. Wolf, *Nied. Sagen*, pp. 83-87; trad. holl., pp. 94-98. Koberstein, *Grundriss zur Gesch. der D. nat. Literatur.* Leipz., 1830, in-8°, p. 53. Vonder Hagen und Busching, *Litterat. Grund.*, pp. 98-158. Grimm, *Recens., Heidelb. Jahrb.*, 1813, t. IX, p. 849.

[1] C'est celle que MM. Henry et Apffel appellent la *Duchesse d'Elsang.* HIST. DE LA LITT. ALLEM. Paris, 1839, p. 63. Ils disent plus bas que Gœrres a publié une *nouvelle (!)* édition de ce poëme; ces messieurs ne paraissent pas très-bien renseignés. Cf. F.-C. Vilmar, *Vorlesungen über die Gesch. der D. nat. Literatur.* Marb. und Leipz., 1845, in-8°, p. 173. G.-G. Gervinus, *Gesch. der poetischen nat. Literatur.* Leipz., 1842, t. II, p. 57, etc.

[2] Do was da an den ziten Kunt,
Das derselbe Friderich von Telramunt;
Zu Stokhalm sclue den Wurm von Sweden landen.
(LOHENGRIN, Heidelb., 1813, in-8°, p. 11.)

[3] Gœrres dit que le temple du Montsalvatch ou Montsalvaez, dans le *Titurel*, est une copie de celui de Sainte-Sophie à Byzance. Préf. du *Lohengrin*, p. XVIII.

Von Munsalvaesche wart gesant
Der den Swane brâhlt.....
(PARCIVAL (plus bas, p. 206).)

Le Mont du Salut ne serait-il pas une métamorphose chrétienne du royaume païen d'*Hellia*,

ou Saint-Calice, dont la garde était confiée aux chevaliers de la Table Ronde [1]), pour annoncer que quelqu'un était dans une extrême détresse, et appeler du secours. Aussitôt le Grâal résolut d'envoyer chercher le fils de Parcival, le brave Lohengrin. Celui-ci allait justement mettre le pied à l'étrier. Il aperçut un cygne qui traînait une barque sur l'eau. A cet aspect il s'écria : « Ramenez mon destrier à l'écurie; je veux aller avec cet oiseau et le suivre où il me conduira [2]. » Dans sa confiance en Dieu il n'emporta point de vivres avec lui; après cinq jours de navigation, le cygne plongea son bec dans la mer et prit un poisson; il en mangea une moitié et donna l'autre au prince.

Cependant Elsa avait convoqué à Anvers les princes, ses alliés et ses vassaux. Le jour même de l'assemblée, on vit un cygne qui remontait l'Escaut, tirant une nacelle, dans laquelle dormait Lohengrin, étendu sur son bouclier. Le cygne aborda bientôt au rivage, et le chevalier fut accueilli avec joie. A peine lui eut-on apporté de la barque son casque, son bouclier et son épée, que le cygne repartit.

Lohengrin apprit l'injustice dont la duchesse était victime, et se chargea volontiers d'être son champion. Le roi Gotthart lui-même, aïeul maternel d'Elsa, arriva d'Angleterre, sur l'invitation de Gundemar, abbé de

déesse de la mort, d'où le nom d'*Hélyas*? Nous réclamons grâce pour cette conjecture, que nous glissons en note, sans y attacher d'importance, et pour prévenir que cette interprétation ne soit faite par d'autres (*voir* plus haut, p. XIV).

[1] J.-H. Halbertsma, *Letterk. Naoogst.*, t. I, pp. 3, 9.

Le bassin magique des druides, dit M. A. Maury, *Les Fées*, p. 63, par l'influence du christianisme est devenu le vase qui renfermait le sang du Sauveur, le saint Grâal, ou Gréal. Ce bassin, ou *Gedur*, inspirait le génie poétique, donnait la sagesse, découvrait la science de l'avenir, le mystère du monde, le trésor entier des connaissances humaines. On pourrait comparer le saint Gréal avec le vase *Giamschid*, en persan le vase du soleil, symbole de la nature et du monde. *Schirin*, Leipzig, 1809, t. II, p. 47. D'Herbelot, *Bibl. orientale*, au mot *Giamschid*.

[2] Do sprach zu in her Lohengrin :
Nu zuech das ross hin wider zu der krippen sin,
Ich wil mit disem vogel swa er keret.

(Page 16.)

Clarbrunn (*Clairmarais*) [1]. Toutes les personnes convoquées se mirent en route, se réunirent à Sarbruck et partirent de là pour Mayence. L'empereur Henri, qui faisait sa résidence à Francfort, se rendit aussi dans cette ville, et ce fut là que fut dressée la lice où devaient combattre Lohengrin et Frédéric. Le champion du Grâal fut vainqueur; Frédéric confessa qu'il avait calomnié la duchesse, et fut condamné à mourir sous le maillet et la hache. Elsa devint la femme de Lohengrin, qui lui recommanda de ne jamais lui adresser aucune question sur sa famille et sur son origine, si elle ne voulait qu'il la quittât sur-le-champ.

Les deux époux vécurent pendant quelque temps dans une félicité que rien ne troubla, et Lohengrin régna sur le pays avec autant de sagesse que de fermeté. Il rendit aussi à l'empereur, dans les guerres contre les Huns et les païens, des services signalés. Mais il arriva qu'une fois, dans une joute [2], il renversa d'un coup de lance le duc de Clèves, qui se cassa le bras, ce qui fit dire tout haut à la duchesse de Clèves : « Lohengrin est sans doute un vaillant guerrier, et il paraît avoir la foi chrétienne; mais il est dommage que, sous le rapport de la noblesse, il soit si peu renommé; car personne ne sait d'où les flots l'ont apporté dans ce pays. »

Ce propos fit saigner le cœur de la duchesse de Brabant; elle rougit et pâlit. La nuit, dans la couche nuptiale, elle se mit à pleurer, et Lohengrin lui ayant demandé la cause de sa tristesse, elle répondit : « La duchesse de Clèves m'a porté au cœur un bien rude coup. » Lohengrin se tut et ne l'interrogea pas davantage. La seconde nuit, elle voulut recommencer, il s'en aperçut bien et se tut encore; la troisième nuit

[1] Von Clarbrunn abt Gundemar, etc.
(Page 41.)

[2] M. J.-H. Halbertsma, qui ne tire pas ce mot du latin *Justa (pugna)*, lui consacre une longue explication pour le faire dériver du tudesque, dans le second volume de ses *Letterkund. Naoogst.* Deventer, 1845, in-18, pp. x-xi, xiii-xv. C'est un extrait de son *Lexique frison* inédit, au mot *Dust.* Dans ce même volume, il donne un fragment de *Parcival*, avec des notes, pp. 531-563. Sur le mot *Joute*, voir aussi D. Buddingh, *Verhandeling over het Westland*, p. 332.

enfin, Elsa ne put plus se contenir, et elle dit à son époux : « Sire, ne vous fâchez mie, je voudrais bien savoir de qui vous êtes né, car mon cœur me dit que vous êtes riche en parentage. » Aussitôt que le jour commença à poindre, Lohengrin déclara publiquement de qui il descendait (ce qui n'est point dans la légende de Clèves); il dit que Parcival était son père et que Dieu l'avait envoyé du Grâal en ces lieux. Enfin, il se fit apporter les deux enfants qu'il avait eus de la duchesse, les baisa et leur recommanda de garder avec soin le cor et l'épée qu'il leur laissait. Il donna à la duchesse son anneau, présent de sa propre mère. Alors arriva en toute hâte le cygne avec la nacelle; le prince y entra et retourna contre vent et marée au pays du Grâal. Elsa, désespérée, tomba évanouie; on fut obligé de lui déserrer les dents avec un coin pour lui faire avaler de l'eau. L'empereur adopta les deux orphelins; ils s'appelaient Jean et Lohengrin. Quant à la veuve, elle passa le reste de ses jours à pleurer son mari, qui ne revint plus.

Voilà où M. Mone découvre des allusions aux règnes de l'empereur Lothaire I et de son fils Lothaire, roi de Lorraine, ce qui ferait dater ces fictions du Xme siècle. Nous convenons que le voile qui couvre les *faits générateurs* n'est pas assez diaphane pour nos faibles yeux.

Parcival.

Le récit, dans le poëme de *Parcival (Perceval),* est plus simple encore et d'une extrême concision. Il n'y est pas question de Frédéric. La duchesse est forcée par ses sujets à se marier. Elle rejette tous les prétendants qui se présentent, excepté celui que Dieu lui enverra. C'est dans ce moment que le cygne apparaît.

Efforts pour rattacher le Chevalier au Cygne au cycle de la *Table Ronde.*

On s'aperçoit que le trouvère allemand a voulu rattacher le mythe du Cygne au cycle de la *Table Ronde.* Le poëme du *Lohengrin* répète sans cesse le nom d'Artus et ceux de ses chevaliers. Ce n'est pas la seule tentative de syncrétisme poétique, dans le but de réunir et de confondre deux ordres distincts de fictions, deux mythologies séparées, celle du Nord et celle de la Bretagne.

Nouvelle généalogie d'Hélyas.

Voici, d'après les romans en prose d'Ogier le Danois, de Doolin de

Mayence et de Meurvin, rédactions plus récentes et qui ont été examinées par M. Schmidt, la généalogie d'Hélyas [1]:

Gui l'Ermite, d'autres disent Turpin d'Ardennes.

Doolin de Mayence. — Flandrine, sœur de Naime.

Huit enfants, dont un fut Geoffroy, roi de Danemarck.

Ogier de Danemarck ou l'Ardennois. — La fée Morgane.

Meurvin.

Oriant.

Hélyas, le Chevalier au Cygne.

Ide, comtesse de Boulogne, etc.

Dans cette descendance, que devient le roi Piéron de notre roman? La généalogie d'Ogier, qui a été dressée par M. J.-B. Barrois, et qui n'est pas conforme à celle-ci, en omettant Piéron, passe aussi sous silence Oriant et le Chevalier au Cygne [2].

La légende du Cygne n'en reste pas moins belge.

Malgré la tendance que nous venons de signaler et qui a pour but de réunir en quelque sorte dans le même lit deux courants poétiques partis de sources éloignées l'une de l'autre, malgré la prédilection de la muse allemande pour le symbolisme mystique du Saint-Gréal, la fiction du Chevalier au Cygne dans le *Parcival* et le *Lohengrin*, est restée belge par le fond et même par les détails. On dirait que les chantres germains ont travaillé sur les antiques chansons populaires qui couraient jadis l'Austrasie [3].

Le poëme de *Titurel* achève la fable précédente, en lui conservant

[1] Le baron F. de Roisin, *Les romans en prose des cycles de la table ronde et de Charlemagne*, par J.-W. Schmidt; inséré dans l'*Annuaire de Vienne*, 1825, trad. de l'all. et annotée. St-Omer, 1844, in-8°, p. 143.

[2] *La chevalerie Ogier de Danemarche.* Paris, 1842, in-4°, fol. XXXVI.

[3] G.-G. Gervinus, *Gesch. der poet. nat. Liter.*, t. II, pp. 57-60.

son caractère prononcé de nationalité, et raconte la fin de Lohengrin en Lotharingie [1].

Fin de Loherangrin, selon le *Titurel*.

Lorsque Loherangrin (Lohengrin), suivant le poëte, auteur du *Titurel*, fut parti du Brabant, après y avoir laissé son épée, son cor et son anneau, il se rendit dans le pays de Lyzaborie [2], et devint l'époux de la charmante Belaye (Belle Aye?), qui se garda bien de lui faire aucune question sur son origine, et l'aima au delà de toute expression, si bien qu'elle ne pouvait s'en séparer un instant sans être malade. Craignant son inconstance, elle ne le quittait pas plus que son ombre. Mais le prince ne pouvait souffrir cette espèce de captivité, et il allait souvent à la chasse. Tout le temps qu'il était absent, Belaye restait au logis demi-morte et sans voix; elle languissait et semblait être sous l'influence de quelque charme. Une de ses suivantes, témoin de son chagrin, lui donna ce conseil : « Si vous voulez le retenir auprès de vous, il faut, quand il sera de retour de la chasse et que la fatigue l'aura fait céder au sommeil, lui couper un morceau de sa chair et la manger. » Belaye entendit ces paroles avec horreur. « Quoi! s'écria-t-elle, je me ferais plutôt mettre en terre que de lui couper seulement un doigt! » Elle se fâcha contre sa chambrière, et depuis ce temps, lui retira ses bonnes grâces.

Belle-Aye.

La perfide alla, dans son ressentiment, trouver les parents de Belaye, qui n'avaient donné qu'à regret la princesse à un inconnu, et leur débita d'infâmes mensonges. Les parents de Belaye résolurent de couper un morceau de la chair de Loherangrin, afin d'adoucir au moins par là les soucis de leur fille. Un jour que, revenu de la chasse, il s'était endormi, il rêva que mille épées étaient levées sur sa tête. Effrayé de ce songe, il s'éveilla, et vit effectivement les épées des traîtres. Tous tremblèrent devant le héros : de sa seule main, il en tua plus de cent; mais ils étaient tous ligués contre lui, et ils ne lui laissèrent point de relâ-

[1] *Deutsche Sagen*, t. II, pp. 310-311; trad. franç., t. II, pp. 370-372. J.-W. Wolf, *Nied. Sagen*, pp. 87-88; trad. holl., pp. 98-99. Fuertrer bei Hofstaeter, t. II, pp. 174-182.

[2] Les frères Grimm expliquent ce nom par *Luxembourg*.

che. Enfin le nombre l'emporta. Loherangrin reçut au bras gauche une blessure si grave, qu'aucun médecin ne la put guérir. Quand ses ennemis le virent mortellement blessé, ils se prosternèrent devant lui, désarmés par sa grande vertu. Belaye mourut de douleur en recevant la nouvelle de sa mort. Loherangrin et Belaye furent embaumés et ensevelis ensemble, et, dans la suite, un couvent fut bâti sur leur tombeau. On montre encore, dit le poëte, leurs corps aux pèlerins. Le pays nommé auparavant Lyzaborie, prit du paladin le nom de Lotharingie (Lorraine ou Lothier). Cet événement eut lieu cinq cents ans après la naissance du Christ.

Il est inutile de le répéter : des *saga* belges forment toujours la trame de cette broderie épique. Dans ce concours peut-il y avoir rien d'arbitraire et de fortuit?

Curiosité punie. — Psyché. — Partonopeus de Blois.

Un épisode intéressant du sujet ainsi exploité nous apprend comment la curiosité de l'épouse d'Hélyas fut punie. Par cet endroit la fable austrasienne se rapproche de celles de Psyché et de Partonopeus de Blois [1], sans qu'elle en soit nécessairement une imitation postérieure au fait fondamental de la légende. Il n'est pas indispensable que le souffle de la littérature classique ait fait éclore cette fleur, qui a pu naître spontanément sous des climats différents. Pighius trouve tout simple qu'un aventurier, intéressé à cacher sa naissance, ait imposé la loi du silence sur cet objet, à une épouse d'un rang élevé. Quant à sa disparition, circonstance également naturelle et motivée, elle a dû être facilement recouverte d'une teinte de merveilleux.

Autre fable analogue.

Molitor, en son traité *de Pythonicis mulieribus*, chapitre VI, transcrit une légende analogue qu'il emprunte au *Malleus maleficarum* [2], qui, lui-

[1] Voir l'édition de M. Crapelet, Paris, 1834, 2 vol. gr. in-8°; l'article critique de M. Raynouard, dans le *Journal des Savants*, déc. 1834, pp. 725-734; le rapport de M. de Martonne, *Mém. de la Société royale des antiquaires de France*, nouv. série, t. I, pp. 410-422.

[2] *Mallei maleficarum tractatus aliquot.* Lugd., 1669, in-4°, t. II, p. 29. *Nederlandsche volksoverleveringen*, p. 216.

même, déclare la tirer de Vincent de Beauvais, *in Naturali, libro tertio,* c'est-à-dire au livre troisième de son *Miroir naturel,* où, par une nouvelle fatalité, il nous a été impossible de la découvrir.

Nous copions, à notre tour, dans le *Malleus,* l'historiette rapportée par Molitor :

« Ganfridus (*Gaufridus*) Athioderus, prout eumdem Vincentius in » Naturali libro tertio recitat, dicens quomodo quidam decanus sacer- » dotum cum sorore ducis Burgundiae, regi Siciliae Rogerio despon- » sata, aliquandiu regnum inhabitavit, ibi certissime comperit quod » natabat quidam strenuus juvenis, et, natandi arte peritus, circa cre- » pusculum noctis, lucente luna, in mari balneans, mulierem post se » natantem per crines apprehendit, tanquam unum ex sociis, qui cum » vellet mergere, eamque alloquens, nullum verbum extorquere potuit, » opertamque pallio in domum duxit, et tandem in uxorem solemniter » accepit. Increpatus aliquando a socio quodam quod phantasma acce- » pisset, expavescens arripuit gladium, minatus, in conspectu ejusdem » mulieris, filium quem ex ea susceperat interfecturum, nisi illa loque- » retur et diceret unde esset. « Quid? inquit; vae tibi misero, utilem » perdis uxorem dum cogis affari. Tecum essem, et tibi bene foret, si » injunctum mihi silentium tenere permisisses. Nunc autem deinceps me » non videbis. » Et mox evanuit. Puer autem crevit et marinum balneum » frequentare coepit. Tandem una dierum phantastica illa mulier coram » multis eundem puerum in eisdem fluctibus occurrentem rapuit : » quem, si verus filius fuisset, mare ad littus expellere debuisset. »

Un ecclésiastique, revêtu de la dignité de doyen, ayant suivi la sœur du duc de Bourgogne, fiancée à Roger, roi de Sicile, et ayant séjourné quelque temps dans ce pays, apprit de source certaine qu'un jeune homme plein de courage et habile nageur, au moment où il prenait dans la mer le plaisir du bain, au clair de la lune, saisit par les cheveux une femme qui nageait derrière lui, croyant que c'était un de ses camarades qui voulait le faire plonger. Il lui adressa la parole, mais n'en put

arracher un mot, la conduisit chez lui couverte de son manteau et finit par l'épouser. Au bout d'un certain temps, blâmé par un de ses amis de s'être uni à un être fantastique, il s'émut à cette idée, prit son épée et menaça sa femme de tuer le fils qu'il avait eu d'elle, si elle ne parlait et ne lui avouait d'où elle venait. « Que veux-tu? s'écria-t-elle; malheur à toi qui perds une épouse dévouée en la forçant de prendre la parole. Je serais restée avec toi et tu serais heureux, si tu m'avais permis de garder le silence qui m'est enjoint. C'en est fait, tu ne me verras plus. » A ces mots elle disparut.

L'enfant grandit et commença à prendre des bains de mer. Enfin un jour cette femme singulière revint et l'entraîna dans les flots. Si c'eût été un enfant ordinaire, remarque le narrateur, la mer aurait dû le rejeter de son sein.

Le même Molitor raconte une autre anecdote qui se rattache également à notre roman, mais sous un autre rapport. M. Grimm l'a citée d'après Afzelius [1]. Un adolescent vit trois cygnes qui laissaient sur le bord de l'eau leur blanc plumage, se métamorphosaient en belles jeunes filles, se baignaient ensuite, puis, reprenant leur première parure, s'éloignaient sous la forme de cygnes. Il se mit à les épier et enleva la robe de plume de la plus jeune, qui se jeta à ses pieds et le supplia de la lui rendre. Il fut inflexible, l'amena avec lui et l'épousa. Sept ans après, il s'avisa de lui montrer la dépouille dérobée; à peine cette femme l'eut-elle entre les mains qu'elle redevint cygne et s'envola par la fenêtre : son mari mourut bientôt de chagrin.

Métamorphoses de cygnes en jeunes femmes qui ensuite redeviennent cygnes.

La tradition prussienne que M. Adalbert Kuhn a recueillie dans les pays de la Marche, sous le nom de *die Schwanenkette* (la chaîne du cygne), n'a de relation avec notre fable que parce qu'elle nous offre un cygne et une chaîne. La voici, à tout hasard :

[1] *Nederlandsche volksoverleveringen*, p. 217. Afzelius, *Sagahäfder*, t. II, pp. 143-145. *Deutsche Mythol.*, 2e édit., I, 1216.

Un paysan d'Heiligensee creusait dans son jardin, situé dans le voisinage de la mer, pour y construire un four. Tout à coup sa pêle heurte un corps dur : c'était une lourde chaîne de fer. Charmé de sa trouvaille, il saisit la chaîne, mais il a beau tirer, il n'en trouve pas la fin. En ce moment il aperçoit un cygne noir qui se jouait parmi les flots. Dans sa surprise le paysan lâche la chaîne qui disparaît avec le cygne [1]. La chaîne de fer et le cygne noir.

N'est-ce pas là un fragment rustique et tout matériel de notre légende?

Voyons maintenant comment Conrad de Wurtzbourg, décédé en 1280, s'est approprié le sujet de notre chanson de geste, sans altérer son essence belge; car c'est là un point sur lequel il convient d'insister. On n'ignore pas que ce chantre des *Niebelungen* a traité un autre sujet belge et raconté en vers les aventures d'Engelhard de Bourgogne, de *Dietrich, duc de Brabant,* son compagnon d'armes, et d'Engeldrut, fille du roi de Danemarck [2]. Conrad de Wurtzbourg. Dietrich, duc de Brabant.

Le duc Gottfried ou Godefroid de Brabant (?), dit maître Conrad [3], n'avait pas, à sa mort, laissé d'enfant mâle et avait réglé, par testament, que ses domaines appartiendraient à la duchesse et à sa fille. Le frère de Godefroid, le puissant duc de Saxe [4], ne tint pas compte de cette disposition, et, malgré les plaintes de la veuve et de l'orpheline, il s'empara de la contrée qui, d'après le droit allemand, ne pouvait pas échoir à des femmes *(das nach deutschem Rechte auf keine Weiber erben könne).* Godefroid, duc de Brabant. Le duc de Saxe.

[1] *Märkische Sagen und Märchen.* Berlin, 1843, in-8°, p. 165.

[2] Eschenburg en a fait connaître des passages tirés d'un manuscrit conservé dans la bibl. de Wolfenbuttel, *Musée allem.,* fév. 1776.

[3] W. Grimm, *Altd. Wäldern,* Frankf., 1816, t. III, pp. 49-51; F.-W. Genthe, *Deutsche Dichtungen des Mittelalters,* Eisleben, 1841, t. II, pp. 280-309; Broed. Grimm, *Deutsche Sagen,* t. II, pp. 312-314; traduct. franç., t. II, p. 372-375; J.-W. Wolf, *Nied. Sagen,* pp. 88-90; traduct. holl., pp. 99-102.

[4] Un saxon persécute aussi la princesse Béatrix de Clèves, d'après la chronique de Brogne, *App.,* I, n° 1. L'abbé Le Paige remarque que, dans le canton de Munster, il y a un village appelé *Sassenberg* (Mont des Saxons), et que ce village, peu éloigné du pays de Clèves, a pu être le séjour de l'ennemi de Béatrix. *Hist. de l'ordre du Cygne,* p. 26.

Charlemagne à Nimègue.

La duchesse résolut, en conséquence, de se plaindre au roi Charles; et, comme peu de temps après, ce monarque vint dans les Pays-Bas, et tint cour plénière à *Neumagen* [1] sur le Rhin, elle s'y rendit avec sa fille et demanda justice. Le duc de Saxe y était venu de son côté, déterminé à soutenir ses droits. Or il arriva que le roi, regardant par une fenêtre, vit un cygne éclatant de blancheur qui se dirigeait en nageant vers la rive du fleuve, traînant derrière lui une petite barque attachée par une chaîne d'argent qui brillait d'un vif éclat. Dans la barque dormait un chevalier, la tête appuyée sur son bouclier, et ayant près de lui son heaume et son haubert. Le cygne ramait comme un pilote habile, et il conduisit la barque au rivage.

Charles et toute la cour furent on ne peut plus étonnés de cet étrange événement : tout le monde oublia la plainte de la duchesse et courut sur les bords du Rhin. Cependant le chevalier se réveilla et descendit de la nacelle; le roi le reçut avec magnificence, le prit lui-même par la main et le conduisit au château. Alors le jeune guerrier dit à l'oiseau : « Poursuis ta route, cher cygne! quand j'aurai besoin de toi je t'appellerai. » Aussitôt le cygne s'élança, et disparut bientôt avec sa barque aux yeux des spectateurs. Chacun regardait l'étranger avec curiosité; Charles revint à son tribunal, et désigna à son hôte inconnu une place parmi les autres princes et barons.

La duchesse de Brabant, accompagnée de sa fille *au vis clair*, exposa d'abord ses griefs; et après elle le duc de Saxe, affermi dans sa *derverie* [2], prit la parole pour se défendre. Enfin il offrit de soutenir son droit par les armes et demanda que la duchesse choisît un champion pour défendre le sien. Cette proposition la fit trembler; car le duc était un

[1] Dans la plupart des versions de notre légende, c'est à Nimègue que ce débat a lieu ; Neumagen *(Noviomagum)* est proprement un bourg sur la Moselle avec un vieux château et où l'on voit des vestiges assez nombreux des Romains.

[2] Ce vieux mot vient peut-être du flamand, *dief*, larron, voleur, *dievery*, volerie, qui tient du brigand. Nous préférons du moins cette étymologie à celle de M. de Roquefort qui remonte au latin *deviare*. Voy. la note sur le v. 553.

guerrier d'élite, avec lequel personne n'eût osé se mesurer. En vain promena-t-elle ses regards dans toute la salle, personne ne répondit à ce muet appel. Sa fille pleurait et gémissait. Tout à coup se lève le chevalier que le cygne avait amené; il promet de la protéger.

On s'arme de part et d'autre pour le combat; et après une lutte longue et opiniâtre, la victoire reste enfin du côté du Chevalier au Cygne. Le duc de Saxe perdit la vie et la duchesse et sa fille recouvrèrent leur héritage. Toutes deux remercièrent le guerrier, leur libérateur, et celui-ci accepta la main de la jeune princesse, à condition que jamais elle ne lui demanderait d'où il était venu, ni quelle était sa famille, attendu qu'il serait obligé alors de la quitter pour toujours.

Le duc et la duchesse eurent ensemble deux enfants, qui furent élevés avec soin; mais leur mère était de jour en jour plus tourmentée de ne pas savoir ce qu'était leur père. Malgré sa défense elle finit par l'interroger. Douloureusement affecté de cette indiscrétion : « Tu viens, lui dit-il, de faire toi-même notre malheur, et c'est pour la dernière fois que tu me vois. » La duchesse se repentit trop tard; tous les gens du chevalier se jetèrent à ses pieds, le suppliant de rester : ce fut en vain. Le guerrier revêtit ses armes et le cygne vint, avec la même nacelle, l'attendre au bord du fleuve. Le duc embrassa ses deux enfants, prit congé de son épouse, et donna sa bénédiction à tout le peuple; puis il entra dans la barque, suivit sa route et ne reparut plus. La duchesse en eut l'âme et le corps brisés : néanmoins il lui restait assez de courage pour se consacrer à l'éducation de ses enfants. De ceux-ci sont issues plusieurs nobles races; les ducs de Gueldre, ceux de Clèves, les comtes de Reineck, et d'autres encore proviennent d'eux; tous portent le cygne dans leurs armes *(alle führen der Schwan in Wappen)?*

Quoique la scène soit transportée en partie dans le Brabant, Conrad se rapproche plus de la légende de Clèves que de celle qui a été adoptée par le trouvère, auteur de notre roman. La naissance du Chevalier au Cygne reste un mystère; il n'est point le sauveur de sa mère. M. P. Paris

Observations sur cette légende.

croit que ces inventions sont plus récentes que le reste, et il se fonde sur ces vers d'un des manuscrits de Paris :

Signor, or escoutés, france gent absolue,
S'orés bone canchon qui n'est mie séue.....
Del Chevalier au Cisne avés canchon oiuwe;
Jl n'i a si viel home ne femme si créuwe
Qui oncques en oïst la proumière venue,
De quel tière il est nés, mais or sera séue.
Je vous le dirai bien, si Dieu plaist et s'aiue [1].

Si l'on demande quel est le Godefroid, duc de Brabant, dont le Chevalier au Cygne épousa la fille, on peut répondre qu'il ne paraît pas que le poëte se soit mis en peine de respecter l'histoire. Selon toutes les probabilités, et en dépit de la chronologie, Charles est Charles-le-Chauve; peut-être Charlemagne, comme dans la légende de Gerhard Schwan; Godefroid semble être Godefroid II, qui mourut en 976, sans lignée, et n'a pu vivre contemporain de Charles-le-Chauve, encore moins de Charlemagne.

Salvius Brabon.

C'est de nouveau dans le Brabant que nous rencontrons la légende de Salvius ou Silvius Brabon, telle que Le Maire de Belges et Wassebourg la racontent [2], et telle que l'exposent aussi les frères Grimm, sous le titre de *Charles Ynach, Salvius Brabon et Dame Schwan* [3] (Swana).

Swana.

Le Val des Cygnes.

Selon cette leçon, *le Val des Cygnes* est Valenciennes, dont un cygne orne encore l'écusson municipal [4], comme il sert de décoration aux armes du Waterland [5]. Voilà pourquoi des chroniqueurs ont fait Salvius Brabon

[1] *Les manuscrits français*, t. VI, p. 185.

[2] *Append.*, I, nos 9 et 10.

[3] *Deutsche Sagen*, t. II, pp. 286-291. (On y cite, on ne sait pourquoi, Tacite, *Hist.*, liv. IV, p. 55, remarque que nous avons déjà consignée plus haut). Trad. franç., J.-W. Wolf, *Nied. Sagen*, pp. 68-76.; trad. holl., pp. 75-85. *Die alder excellente Chronyke van Brabant.* Thantwerpen, 1512, in-fol., B. II, c. 2.

[4] J.-W. Wolf, *Nied. Sagen*, p. 165. Trad. holl., p. 185.

[5] Note de M. le Dr Coremans, *Bull. de la Commiss. royale d'hist.*, t. XI, p. 108. Les rues, les impasses, les maisons du *cygne* ou des *cygnes*, ne font défaut dans aucune de nos villes un peu

fondateur de l'ordre prétendu du Cygne, opinion contre laquelle s'élève sérieusement l'auteur d'un article du *Supplément au Dictionnaire de la conversation.* Selon ce grave critique, ce n'est pas Salvius Brabon (qu'il appelle *Salucius),* mais le chevalier Hélie qui a institué cet ordre. Ne valait-il pas bien la peine de rédiger un supplément pour débiter ces pauvretés, déjà réfutées dans le corps de l'ouvrage [1]? Il est essentiel néanmoins de faire observer avec Paquot [2] que le nom de *Valentianae,* pour désigner Valenciennes, est beaucoup plus ancien que celui de *Vallis Cygnorum,* et que les inductions qu'on voudrait inférer de cette dernière dénomination ne doivent pas aller trop loin. Ordre du Cygne.

L'histoire de la belle Germaine et de l'origine de Valenciennes est racontée, d'après Jehan Le Maire, fol. 31 de la première partie du livret fort rare, intitulé : *Le catalogue des antiques créations des villes et cités, fleuves et fontaines assisses (sic) en troys Gaules..... Le premier faict et composé par Gilles Corrozet, parisien, le second par Claude Champier, lyonnais.* Lyon, Fr. Juste, in-32, cart., goth. Gilles Corrozet.

Le rimeur Jean De Klerk faisait allusion au conte de Salvius Brabon ou à une autre transformation du Chevalier au Cygne, dans les vers que nous avons transcrits au commencement [3]. J. De Klerk.

Les vers de J. Van Maerlant, sur le même sujet, y ont été rapportés également, ainsi qu'au second volume de Philippe Mouskés [4]. Van Maerlant.

Marc Van Vaernewyck est conforme à Wassebourg [5], et le *Luyster van Brabant* copie Van Vaernewyck. Van Vaernewyck.

considérables. Une tradition bruxelloise, racontée de différentes manières, et dont le *Vlaemsch Belgie* a donné une version poétique, se rattache au *cygne de la croix (kruis zwaen).*

[1] *Dict. de la conversation et de la lecture,* 115e livre.

[2] J.-B. Devaddere, *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant,* édit. de 1784, in-12, t. I, p. 16.

[3] Édit. de M. J.-F. Willems, t. I, p. I.

[4] Pag. XL.

[5] *Die historie van Belgie.* Ghendt, 1574, in-fol., fol XCI v°; réimpression de Gand, 1829, t. II, pp. 45-48. Dans la table de Foppens il est écrit *Waernewyck* au lieu de *Vaernewyck.*

Généalogie.

Telle est la généalogie de cet autre Chevalier au Cygne, d'après le *Luyster van Brabant*, combiné avec Marc Van Vaernewyck :

Magius, 18e prince de Tongres et de Brabant.

Menapius, 19e prince de Tongres et de Brabant.

Clodaick ou Cloadic, retenu prisonnier à Rome. (De Guyse, III, 21.) Le *Luyster* le fait frère et non pas oncle de Godefroid, qui suit.

Léon, tué en combattant les Saxons.

Godefroid, autrement nommé Govard ou Charles, habitait le château de Megen.

Teutonius, chef des Cimbres.

Charles Ynach ou Inach, épousa Germania, fille de Lucius Julius et d'Aurelia, et sœur de Jules César.

Swana, épousa Salvius Brabon, 1r prince héréditaire de Brabant.

Charles Octave Brabon, 2e prince héréditaire de Brabant, épousa Lucia Domitia.

Et voilà cependant comme on écrit l'histoire!

Le géant Antigone ou Druon.

Celle de Salvius Brabon n'est pas plus invariable que l'histoire d'Hélyas. Une autre légende lui enlève l'honneur de délivrer une princesse, mais lui accorde la gloire non moins grande de rendre la paix à un pays. Il combat un géant qui désolait le canton d'Anvers et en devient vainqueur. Cette fois le cygne ne prête plus au héros son mystérieux concours. La fable a changé totalement de face.

Entrée de Philippe à Anvers.

En 1549, le fils de Charles-Quint fit son entrée à Anvers. Il fut reçu avec une pompe extraordinaire. Graphæus a décrit ces cérémonies où le géant Antigone parut dans toute sa splendeur. Voici comment il en est parlé dans la traduction française [1] :

« L'on dict communément, qu'ycelluy géant nommé Antigon [2] souloit jadis posséder l'ancien chasteau d'Anvers, que pour le présent on

[1] *Le triumphe d'Anvers faict en la susception du prince Philips, prince d'Espaigne*, in-fol., sign. L, verso. *Spectaculum in susceptione Philippi..... Antuerpiae editorum mirificus apparatus*, in-fol., fol. L 3 verso. *De triumphe van Antwerpen*, in-fol., fol. K iiij.

[2] Dans la composition de ce nom entre peut-être le mot anglo-saxon *enten*, géant. Ph. Mouskés, t. I, 621; t. II, CXIX, CXXIII, CXXV.

dict *de Borcht*, auquel pour le présent est le principal prétoire, la prison du prince, le grandt tonlieu, et, au lieu du temple du dieu Mars qu'il souloit estre, est pour le présent une église dédiée à l'honneur de Dieu et de la vierge Ste-Walburghs, que communément l'on dicte de *Borchtkercke*.

» Icelluy Antigon, soy tenant en ycelle forteresse ou chasteau, prendant viollentement tolles et gabelles des passants, commença à exercer moult cruelle tirannie, ostant la main à ceulx qui luy reffusoient ses exactions, les laissant en tel poinct aller tout sanglant.

» Quoi voiant ung moult noble prince de ceste région, nommé Brabon, duquel la terre en porte le nom Brabant, ne vœullant endurer la crudélité de ce tiran, le a combattu vigoureusement, et par prouesse et vaillance virillement survaincu, desconfit et occyst, en délivrant ou affrancissant toute la région de sa tirannie. Encore dict-on moult des choses d'ycelluy géant, mais le peuple du siècle d'alhors étoit si rude d'engin, qu'ilz n'ont laissiet nulz escripz dignes de foy, combien toutteffois qu'icelles choses ne sont moins croyables ou dignes de foy, que ce qu'ont jadis escript les payens de leur dieu Juppiter, Juno, Saturne, de Mars et Appollo.

» Sur la maison de la ville, en la chambre de Messeigneurs, l'on voidt pendant à chayne de fer, de gros ossementz, que l'on estime (selon le commun cuydier ou pensement) estre des ossementz dudit Antigonus, mais quoy qu'il en soit ou non, ceulx qu'ilz se vœullent mesler de l'anathomie ou disjoincture des corpz humains, afferment estre les ossementz d'un grandt corpz humain, lesquels ossementz sont ceulx, assçavoir : une cuysse, une dent, le plat d'une espaulle et ung os de jambes.

» Ceulx qui ont mesuré ceulx ossementz disent que selon la proportion humaine, ce a esté ung homme bien de grandeur de dix-huit pieds [1]. »

[1] Voy. l'*App.*, n° 11, et les notes qui l'accompagnent. Nous y citons Gramaye, Albert Durer, Scribanius et Bochius.

Le texte latin entre dans de plus grands détails.

Graphæus. Graphæus a composé sur les restes prétendus du géant cinq distiques, que Juan Christoval Calvete de Estrella [1] a reproduits en les traduisant en espagnol. Voici, d'après cet auteur, la *saga* d'Antigone ou de Druon :

Estrella. « En aquella fortaleza (sur les bords de l'Escaut, ainsi qu'il est expli-
» qué plus haut) estava un ferocissimo gigante, el qual segun unos
» fue llamado Antigono et segun otros Druon. Tenia de alto quinze
» codos, y tyranizava desde aquella fortaleza toda la tierra, y a todos
» los que passavan por alli; les hazia pagar el passaje por fuerça :
» y sino guerian pagar cortavales la una mano y arrojavalas enel rio
» Escalde, y assi los embiava lisiados y malparados. De aquel costar
» y arrojamiento delas manos, començaron los comarçanos llamer el
» lugar *Hantworp*, que quiere dezir *Arrojamiento de manos* [2], y despues
» corrompido il vocablo se ha llamado en latin *Antwerpia* y *Andoverpa* ó
» *Antorpia*, y *Anvers* en comun vulgar, y en aleman *Antorp*. En memoria
» d'ello tiene la villa por armas un castillo, y encima del dos manos
» cortadas. No pudiendo pues sufrir la crueldad y tyrania d'el gigante
» Antigono, el fortissimo principe Salvio Brabon (d'el qual se dixo Bra-
Le chevalier Gravius. » bante) peleò conel y lo vēcio y matò. Otros atribuyen esta hazãna à
» Gravio, un fortissimo cavallero, el qual caso con la hija de Sal-
» vio Brabon. En testimonio y aprobacion dela grandeza d'el gigante
» Antigono, tienen oy en dia enlas casas d'el senado de la villa algunos
» huessos, de los quales se colige y saca la espantosa estatura d'el

[1] L'*Annuaire de la biblioth. roy. de Belgique pour* 1842, contient une notice sur Estrella, pp. 244-270.

[2] Graphæus, dans une petite pièce de vers extraordinairement rare et formant une plaquette de 8 pages in-16 (Cat. Van Hulthem, n° 27789), dit :

..... Iste a manuum jactu me Hantuerpiam audet
Dicere, sed vulgo est fabula nota rudi.

De nomine florentissimae civitatis Antverp. 1527.

» gigante, los quales son las canillas dela pierna, muslo y braço, y
» un diente, y un husso dela espalda [1]. »

Dans un ancien livre de priviléges de la ville d'Anvers on lit ces vers : Livre de priviléges d'Anvers.

Postquam res Asiae ceciderunt, mille trecentis
Annis ante Jesum de sacra Virgine natum,
Hic fuit *Antigoni* castrum insigne gigantis,
Quem *Brabo* devicit, de quo Brabantica Tellus;
Moenibus incoeptum magnis et turribus altis;
Cui nomen tribuit manuum violenta potestas;
Extra clima jacens, juxta Scaldam pelagusque,
Fluctibus Oceani quatitur surgentibus ampli.
Nunc villa insignis, toto notissima mundo,
Caesaris excelsis olim dotata trophaeis;
Ex pelago et terra, et coelo confisa sereno,
Per mare, per terras, quae questum gentibus affert,
Quo multi vivunt, multi ditantur abunde.
Imperialis hera, sic est Antverpia vera [2].

Beyerlinck, dans son *Theatrum vitae humanae,* au mot *gigas*, a rechauffé le conte d'Antigone [3], qui ne pouvait être omis par un poëte. Aussi Jean Molanus en a-t-il profité dans son *Antwerpias*, qui parut en 1605, et dont les exemplaires sont si rares que Foppens n'en avait jamais vu, ni lui ni ses amis, et que M. Van Hulthem passa une partie de sa vie à en chercher un [4]. Beyerlinck. Molanus.

[1] *El felicissimo viaie d'el muy alto y muy poderoso principe don Philippe.* En Anvers, 1552, in-fol., fol. 220 v° et 221 r°.

[2] *Beschryving der stad Antwerpen.* Antw. by P.-J. Parys. (s. a., vers 1780), p. 4.

[3] *Bibl. Hulth.*, n° 27792. *Joannis Molani Bredenss Antwerpiados libri quinque*, anno 1605. Lugduni Batavorum, in-12 de 87 pages.

[4] Le *Magnum theatrum vitæ humanæ*, de Laurent Beyerlinck, Colon., 1631, in-fol., t. III, litt. *G*, p. 40 F, contient ce chapitre : *De gigante Antverpiensi et aliis Belgicae.*

« Caeterum in Belgio nostro etiam proceri prae aliis hominibus nonnunquam progeniti. Vi-
» dimus, ait Goropius Becanus, in sua *Gigantomachia*, nostra aetate hominem juvenem IX
» pedes, mulierem X pedes excedentem. Goropius Becanus.

» Et quidem in ea Bataviae parte quam Waterlandiam vocant, homines passim aliis Europae

La difficulté de se procurer ce livre fera excuser la longueur de la citation suivante :

His tum forte locis cum Gallis bella gerebat
Caesar, et immensi jaciebat semina regni
Cognatumque suum (Belgae Brabona vocabant)
Duxerat huc secum, juvenis quo fortior alter
Non erat Ausonias inter latiasque phalanges.
Hic dum forte cupit totam percurrere terram
Incultam licet, et dira feritate gigantis
Omnibus invisam populis, cum littora Scaldis
Invia perlustrat, lintrem nautamque requirens,
Eminus in pratis, spissa prospectat ab ulva
Pastorem puerum parvo sub colle sedentem.
Continuo mittit juvenes qui singula discant;
Sitne vadum fluvii, quibus aut sit linter in oris,
Aut qua trajiciant tam latas fluminis undas.
Nec mora, sic referunt, metuendum corpore vasto

» hominibus altiores, ac in nuper invento novo orbe quosdam exstitisse, etiamnum exstare in-
» signi corporis magnitudine, ex historiis compertum, et ob id *terram gigantum* appellari eum
» tractum.

» Quid vero de gigante nostro Antuerpiensi sentiendum videatur, satis incertum est, cum
» quidam fabulis poetarum totam annumerent, quae de ea re circumfertur, narrationem. Alii
» tamen ob solemnem illius memoriam, non ab omni veritate alienam censent gigantis nostri
» historiam; ut cujus domus et arx non solum sed et ingentis magnitudinis ea apud nos magno
» miraculo spectantur. Quin etiam marmoreus colossus Brabonis ducis, qui Brabantiae nomen
» dederit, domum senatoriam jam olim ornat, nunc ad portum marinum se ostentat, collocata
» ibi in ejus locum imagine divae nostrae tutelaris Deiparae, sed et quotannis in solemnibus,
» quas binas ea civitas habet, processionibus, unam in festo SS. Trinitatis, et infra octavam
» Assumptionis alteram; ingentem colossum antiquum suum gigantem referentem, in specta-
» culo circumducunt, cujus basi inscripti leguntur hi versus :

Cernitis immanem hunc immensa hac mole gigantem,
Talem olim, ut fama est, tulit Andoverpa tyrannum.

(En cet endroit, Beyerlinck transcrit les vers de Graphæus sur les ossements attribués à Antigone, et il ajoute) :

« Joannes Goropius vero automat isthaec ossa balaenae cujuspiam, non gigantis aut ho-
» minis alicujus esse. Caeterum historia haec ita se habet. *(Narration tirée de Goropius.)* »

Non procul hinc habitare virum, parvaque triremi
Omne genus rerum medium vectare per aequor;
Sed nimium populos illum vexare propinquos,
Cum mercatores vectigal pendere tantum
Cogat et innumeros late populetur agrestes.
Tum Brabo (nec enim romana in pectore virtus
Sustinuit tam grande nefas populique dolores
Ferre impune diu) : « Nos ibimus, ibimus, inquit,
Ultores scelerum, nec corpora vasta timemus.
Quamvis Enceladum spirantem corpore vincat,
Stat conferre manum et vires sentire furentes.
Jamque giganteam cernebant eminus arcem,
Grandibus exstructam saxis, cum martius heros
Exspectare jubet socios et cernere pugnam.
Ipse viam pedibus carpit mediamque per ulvam
Fertur ad immanis crudelia tecta tyranni.
Ad portam clypeos praecisaque tempora cernit
Cum galeis affixa suis, partimque rubebant
Caede nova et tristi pendebant pallida tabo,
Partim nigrantem violentis solibus usta,
Praebebant speciem : forma est non una, cruoris.
Haec dum miratur juvenis, tacitusque minatur
Autori sceleris, cristatam vertice summo
Induitur galeam, et fidis stans clarus in armis,
Flaventem pelvim quam parva columna gerebat,
Ter quater educto festinus verberat ense.
Ingentem dedit illa sonum, dominumque ferocem
Grandibus excivit tectis pugnaeque paravit.
Interea juvenis Martem per vota precatus,
« Romanae pater urbis, ait, si justa volentes
Aggredimur, da praesenti superare duello,
Ipse tibi sacra dona feram. » Vix ista loquutus,
Cernit adesse virum, et vagina liberat ensem.
Ille gerens ferrum dextra clypeumque sinistra,
Progreditur, clamans : « Quis mortem huc quaerere venit?
Tune ades, o miserande puer? trade ocyus arma,
Ni malis stygias hodie migrare sub undas. »
Talia clamantem et foedo plura ore vomentem,

Non tulit Ausonius juvenis : sed pauca frementi
Reddidit : « Immanis si grandia membra gigantis
Horrerem, ad pugnam stolidus non sponte venirem;
Nunc age; quid parvo valeant in corpore vires
Experieris, » ait, stricto simul irruit ense,
Et cruri vulnus prudens infigit aperto.
Ille ubi stillantem coepit sputare cruorem,
Protinus ardescens ferrum quod dextra gerebat,
Torquet in adversum stridens; hic impiger ictum
Declinat saltu et media discurrit arena,
Nunc hac, nunc illac faciens nova vulnera monstro.
Nam clypeo si forte suo galeave micanti
Ferrum excepisset, viridi prostratus in herba
Nunquam dilectae vidisset moenia Romae.
Stat monstrum immotum, nec enim procedere vulnus
Inflictum cruri sinit et cruor undique manans :
Non tamen ingentes animi deponere motus
Sustinet, at massa tenues transverberat auras,
Et frustra ingeminans ictus sua bracchia lassat.
Undique prorumpit sudor magnosque per artus
Non aliter currit, sterilem quam rivus in agrum
Deductus sulcis siccas humectat arenas.
Tunc demum juveni felix victoria primum
Ante oculos fulsit, lassum fermeque labantem
Acrius oppugnat, clamans : « Mea tempora portae
Non figes praecisa tuae, sed si mihi pergant
Aspirare Dii, caput hoc, cervice revulsum,
Ostendam populis, quos tu crudelibus ausis
Consuetas aedes et avitos linquere fines
Cogebas nuper; nunc te moriente redibunt. »
Talia dicebat Brabon, dextramque gigantis
Amputat accurrens : nimio fremit ille dolore,
Et frustra cunctis maledicit in aethere divis.
Mox, tauri in morem, mugitibus aera complet
Horrisonis, strepitu circum loca vasta tremiscunt.
Jamque videbatur flavas morsurus arenas,
Cum juvenis (nec enim clypeo moritura tegebat
Ilia, nec poterat veniens avertere ferrum)

Fulmineum lateri capulo tenus impulit ensem.
Dumque cadit vasto tremuit sub pondere tellus,
Ingentemque dedit sonitum, ceu montibus altis
Magna ruit quercus, validis ejecta procellis,
Dant cava saxa sonum, montis quem reddit imago,
Et perculsa tremunt pavidis animalia terris.
Romulidae accurrunt juvenes, molemque gigantis
Immensam adspiciunt, admiranturque videndo
Crudeles vultus et diri pondera ferri,
Victoremque suum gratulanti voce salutant.
Interea Brabon dextram tellure jacentem
Tollit humo, mediamque tenens haec retulit ore :
« Tu nunc innumeras tandem comes ipsa sequeris
Quas praemisisti spumosas Scaldis in undas. »
Dixerat, et dextram medium projecit in aequor.
Tunc demum veteres laeti rediere coloni
Antiquas habitare domos..... saevisque periclis
Erepti, memores, victoris nomine terram
Appellant; vetus inde tenet Brabantia nomen;
Constituuntque urbem magni prope littora Scaldis,
Quae (si vera ferunt), quia dextra jacta gigantis,
A manuum jactu dicta est *Hantwerpia* primum.
Nunc etiam manuum retinent insignia formam
Et pia Braboni fertur posuisse vetustas
Insignem statuam, summa quae staret in aede;
Quem morem grati nunquam omisere minores
Et nunc Brabonis formam nova curia servat,
Transmittens stabilem ventura in saecula famam [1].

Le jésuite Scribanius, que nous citons plus loin [2], raille aussi la crédulité des Anversois [3] : « Sunt qui *Antwerpiam* a manibus projec- » tis voluerunt : ac ne quid fabulae deesset, gigantem repererunt, cujus » etiam dentem ostentant palmo majorem. Credamus habuisse duos Scribanius.

[1] Pages 20-22.
[2] Page 222.
[3] *Origines Antuerpienses.* Ant., 1610, in-4°, pp. 63-64, 66.

» supra triginta, quantum os illud fuerit, in quo tot palmares dentes » luserint? sex pedes justam viri longitudinem statuunt, quatuor palmi » pedem, ut quatuor digiti palmum; palmi ergo XXIV virum dabunt. » Hunc virum arbitreris ludere inter dentes gigantis nostri. Monstra » narro. Propius etiam subducamus calculum. Concedamus in justo viro » ordini dentium longitudinem palmorum duorum, quae duodecima » justi hominis pars est; necessum erit gigantem nostrum palmos » complexum minimum XCVI, qui cubitos XVI statuunt, pedes XXIIII, » licet dentium illius ordini non nisi octo palmos concesserimus. » Quid si palmos tribuamus XVI centum, centum et XCII palmos » aequaverit, qui cubitos XXXII dabunt, pedes XLVIII. Quanto hic » Goliada celsior, quem, Scriptura teste, scimus sex tantum cubito- » rum et palmi unius fuisse, pedum nimirum IX et palmi unius? est et » aliûd in gigante nostro non minus portentosum; dens ille quem ad » fidem faciendam ostentant, sedecim uncias appendit : cum interim » dens viri maximus, nunquam aut raro drachmam attingat aut exce- » dat : singulae autem unciae cum octo constent drachmis, necessum » fuerit gigantis nostri dentem CXXVIII drachmas appendisse. Jam si » a mole dentis ad reliquum corpus transeamus, cum in viro sex pedum » dens maximus drachmae sit unius, quantum arbitrabimur gigantem » nostrum, in quo dens unus drachmas pendet centum viginti octo? » .... Quantum ergo vulnus, quo periit, accepit gigas noster? et quo » ense vastissimi illius corporis amputata manus est? Jam quid potuerit » ad omnem fabulam explendam reperiri accommodatius, *Brabonem* » Caesaris collegam, Alcidem novum, Druonis nostri, redivivi Erycis, » manum praecidisse : tam nobile collegae sui factum aut ignorasse » Caesarem, aut pressisse silentio, qui non tacuerit *Sextum Baculum*, » *C. Volusenum*, *T. Pulfionem*, *L. Varenum*, pluresqué inferioris notae » et operis! »

Bochius.

Vrai ou faux, grand ou petit, Antigone n'en resta pas moins de toutes les fêtes. A la réception de l'archiduc Ernest, en 1595, le géant

prit un de ses airs les plus terribles. Au contraire, lorsqu'Albert et Isabelle firent leur entrée à Anvers, en 1602, Antigone se montra tout entouré de petits amours : jamais il n'avait eu un aspect si gracieux [1]. Depuis, sauf l'intervalle de la domination française, il s'est constamment associé à toutes les grandes solennités dont Anvers a été le théâtre [2].

De Vaddere. Le chanoine d'Anderlecht, J.-B. De Vaddere, un des premiers qui aient porté le flambeau de la critique dans nos antiquités, relègue sans hésiter Salvius Brabo ou Brabon parmi les fables [3].

J. Henninges. « Le plus célèbre des auteurs, dit-il, qui nous enfilent une liste des » descendans de ce monstre, est Hierosme Henninges, qui a vécu en » l'an 1598, et fait imprimer en ce même temps le quatrième volume » de ses œuvres généalogiques, composées de toutes les maisons illus- » tres du monde, et entre autres de celle de Brabant, qu'il dérive de » Salvius Brabo, sans en donner aucune preuve, ou en alléguer aucun » témoin.

Lucius de Tongres. » Le plus ancien de ceux qui en parlent devant lui, venu à ma con- » naissance, est *Lucius Tongrensis,* VETUS HISTORICUS, dit Valerius Andreas, » *scripsit a saeculis aliquot historiam rerum Belgicarum totam e fabulis com-* » *positam* [4]. Elle n'a jamais esté imprimée, mais on en trouve divers » exemplaires manuscrits.

N. ou J. De Klerck. » Nicolas Le Clerc, secrétaire de la ville d'Anvers, mort en l'an » 1318, en a suivy la piste. Il a escrit la chronique de Brabant en

[1] Jo. Bochius, *Descriptio publicae gratulationis, etc.*, in-fol., pp. 108 et 273.

[2] Voir t. I, p. 24, de *Geschiedenis van Antwerpen,* door F.-H. Mertens en K.-L. Torfs. Antw., 1844, in-8°. Ces messieurs, qui n'ont pas eu connaissance de ce que nous avons écrit sur ce sujet, confondent encore *Lohengrin* avec *Garin le Loherain.*

[3] *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant.* Brux., 1784, I, 12.

[4] Nous avons donné une notice sur Lucius de Tongres au tome Ier de Ph. Mouskés, pp. CCCXL-CCCXLII. Cf. Paquot, *Mémoires* in-fol., t. I, p. 429. Cette mention de Brabon par Lucius ne se trouve pas, du moins dans les extraits de Jacques de Guyse, à l'aide desquels seuls nous connaissons cette chronique de Tongres, n'en ayant rencontré de copie nulle part, malgré nos actives perquisitions. Voy. plus haut, p. XXI, et Schayes, *Mém. sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique,* couronné par l'Acad. de Bruxelles, t. XII, 1837, p. 61.

» vers flamans, et tiré l'origine de ces pièces du temps du déluge, les » faisant sortir de l'arche de Noë par une narration ennuyeuse [1]. C'est » contre lui et des escrivains de semblable trempe, que Molanus donne » la suivante censure (in Præf. ad *Militiam sacram) : Qui enim a temporibus* » *Julii Caesaris, aut, longiore mendaciorum catena, a diluvio Noë, Brabonum* » *multorum seriem et historias recentibus scriptis usque ad tempora Pipini primi* » *deduxerunt, ii non historiam scripserunt, sed in confingendis nescio quibus* » *utopiae monstris eorumque ampullosis nugis, bonas horas male collocaverunt.*

Jean le Maire. » Le troisième est Jean le Maire, historiographe de Marguerite d'Au- » triche et d'Anne, reine de France, en son livre qu'il a intitulé : » *Illustrations de la France orientale et occidentale*, quoy qu'en effet il l'ait » plutôt obscurcie par de sottes et très-impertinentes rêveries : ainsi » que Christianus Massæus en ses Chroniques du monde [2], dans les- » quelles il raconte le suivant :

Massæus. » *Godefridus, cognomento Carle, rex Tungrorum genuit Carolum, qui* » *Romanos juvit in Bello Mithridatico, rapuit filiam Julii, proconsulis Arca-* » *diae, cum qua fugit per Franciam, Cameracum, Vallemque Cygnorum, ad* » *Montem Frigidum apud Bruxellam. Genuit Octavium et* Zuanam : *quam* » *Salvius Brabo uxorem duxit Lovanii in templo Martis et Plutonis, praesente* » *Julio Caesare, qui dedit ei omnem terram a mari Norwego usque ad Tornacum* » *et Scaldam, Hannoniam, Silvam Carbonariam, titulo ducatus Brabantiae.* » *Brabo gigantem occidit, ob id marchio Antwerpiae primus erectus sacri prin-* » *ceps imperii : occisus Romae in conspiratione contra Caesarem.* »

Henschenius. De Vaddere rappelle ensuite qu'Henschenius, dans sa *Diatribe de tribus Dagobertis* (L. 4, p. 150), met tous ces récits au rang des men-

[1] Il n'y a rien de semblable dans les *Brabantsche Yeesten* de J. (N.) De Klerk, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'édition de M. Willems. De Vaddere aura été probablement induit en erreur par une interprétation trop large de Molanus.

[2] *Chronicorum multiplicis historiae utriusque testamenti, Christiano Massæo cameracenate authore, libri viginti.* Antuerp., 1540, in-fol., p. 186. Massæus allègue ses autorités : « Libet » hic altiora de majoribus ejus (Pipini) : quae partim ex *Petro Taborea*, partim ex *Joanne Ma-* » *rio* collegi. »

songes. Il dit que Barlandus [1], mort en 1542, reconnaît aussi les Brabons pour les ancêtres des ducs de Brabant, et que Wassebourg a adopté cette généalogie, exposée de la sorte par Molanus dans son *Histoire de Louvain,* manuscrite : *Sunt qui ante Pipinum Landensem multos recensent Brabantiae duces, non obscuri modo scriptores, sed docti quoque indoctorum sequaces : quorum ducum est series : Salvius Brabo obiit anno ante Christum natum* 32. *Eum scribunt cum Sumniana* (Swana), *Julii Caesaris nepte, Lovanii in templo Martis et Plutonis contractis nuptiis, omnem Belgicam gubernandam accepisse*, etc. C'est une sœur d'un de ces Brabons *(Carolus Naso)* qui fut, disent les romanciers, mère des quatre fils Aymon. Molanus. Les quatre fils Aymon.

De Vaddere ajoute que François de Rosières [2] traite plus amplement cette même fable, dont se moquent Divæus [3], Pontus Heuterus [4], Willebrordus Boschartius [5] et Miræus [6].

Goropius Becanus, malgré son penchant pour l'extraordinaire, rejette la fable d'Antigone, au second livre de ses *Origines Antwerpienses,* qu'il dédie au terrible duc d'Albe, cet autre géant plus réel et plus redoutable [7]. Voici le passage textuel : Goropius Becanus.

« Hoc mihi nunc usu venit, cogorque non solum veritatem aperire et in lucem vocare, quod mihi nunc satis in re proposita fecisse videbar, sed plebeias etiam et aniles fabulas animis hominum penitus imbibitas, atque jam longa audiendi legendique, atque adeo etiam spectandi consuetudine, extra controversiam positas, refellere, ac, si fieri potest, funditus eradicare. Aiunt igitur olim gigantem hanc Scaldis ripam tenuisse, qui manus iter hac facientium loco vectigalis amputaret; ac venisse tandem Brabonem, C. Julii Caesaris, si Deus approbat, socium commili-

[1] Au commencement de la table de la chronique.
[2] *Stemmat. Lothar. ducum*, t. IV, fol. 256 et 257.
[3] Préface de son *Hist. du Brab.* et ailleurs.
[4] Lib. II, *De veterum ac sui saeculi Belgio*, cap. 14.
[5] Dissert. LXXII, *De primis veteris Frisiae apostolis.* Bruxelles, 1672, in-4°.
[6] In praef. *Donation. Belg.* Cf. *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant*, pp. 6-11.
[7] *Antuerp.*, 1569, in-fol., fol. 1, 37.

tonem, qui, inito certamine, belluam illam superaverit, et talionem sceleribus reddens, dextram ejus recisam in Scaldim, quanta vi potuit conjecit; atque, ad ejus facti memoriam, castrum esse ab Julio exstructum, nomine *Hantwerpum*, id est manus projectionem : hinc manuum amputatarum insignia; hinc gigantis et filiorum ejus amburbialia pegmata restare : et, quo magis credas, domum hactenus exstare, quae *Ruesen Huys*, id est Gigantis domus, vocatur; et in ipsa curia non tantum ossa ejus ingentia magno miraculo spectari; sed in marmoreo etiam colosso, qui terribili vultu ex alto forum despicit, memoriam restare sempiternam. Haec omnia oppido quam probabilia videntur; sed cum addunt C. Julium Caesarem filium esse regis Arcadum, non jam obscure ut antea, sed aperte nos derisui habent... Brabonem igitur, quem longa serie ab Hectore deducunt, non admodum male de Brabantiae nomine fabricarunt, perinde atque Romani a Roma Romum et Romulum sibi finxerunt. Trita enim haec est et regia via in primis conditoribus indagandis, de regionis urbisve prisca voce cognominem aliquem invenire, qui dicatur loco nomen indidisse.... »

Estrella.

L'opinion commune, et c'est aussi l'avis d'Estrella, est que les deux mains qui figurent dans les armoiries de la ville d'Anvers, représentent soit celles qu'Antigone coupait aux passagers qui lui refusaient le tribut, soit la main même de ce géant, amputée par Salvius Brabon. Or, ainsi que nous l'avons fait observer [1], un sceau de cette ville, figuré dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique* [2], et apposé à un acte de l'an 1231, porte des *étoiles* au lieu de *mains* [3]. Ce n'est donc qu'après cette année que ce symbole nouveau se sera introduit; par conséquent c'est dans le courant du XIIIe siècle que l'histoire se sera confondue

Ancien sceau d'Anvers.

[1] Introd. au 2e vol. de Ph. Mouskés, p. CXXV.

[2] Année 1835, pp. 337-341. Dans cet article curieux on a confondu aussi la légende de *Garin le Loherenc* avec celle de *Lohengrin*. Elles n'ont pourtant aucun rapport entre elles. V. p. LXXVII, not. 3.

[3] Ce sceau est représenté pareillement, t. I, p. 175, de *Geschiedenis van Antwerp.*, door F.-H. Mertens en K.-L. Torfs. Antwerp., 1845, in-8°.

avec une fable en rapport avec le cycle du Chevalier au Cygne et du *Lohengrin*, dont il doit avoir existé un texte flamand de la même époque, qui aura accrédité ce mythe ou cette fiction, à moins que la vogue des rédactions françaises dont nous allons nous occuper tout à l'heure, n'ait suffi pour cela.

Légendes d'un genre mixte.

Il nous reste à examiner rapidement les *saga* d'un genre mixte desquelles nous avons formé une quatrième et dernière classe. De cette sorte est celle qu'a rapportée un chroniqueur espagnol, Juan de Castillo, et qu'on peut lire parmi nos appendices [1]. Dans ce récit c'est encore une duchesse de Lorraine qui doit son salut à la valeur d'un chevalier, mais cette fois d'un chevalier espagnol. Telle est encore la *saga* du *Bon Gérard Swan* ou *Cygne*, que nous ont transmise les livres populaires du Nord sur le roi Charles ou Charlemagne [2].

Jean de Castillo.

Le bon Gérard Swan.

Un jour le roi Charles (ces livres racontent ainsi la chose) était à la fenêtre d'un château et regardait sur le Rhin. Il vit un cygne qui nageait au beau milieu du fleuve et qui avait au cou une corde de soie remorquant un léger esquif. Dans cette frêle embarcation était assis un chevalier armé au blanc, un écrit suspendu sur sa poitrine. Lorsque le paladin eut mis pied à terre, le cygne, comme dans les autres rédactions, repartit avec la barque, et on ne le vit plus.

Navilon ou Nibelung, un des vassaux du roi, alla à la rencontre de l'étranger, lui offrit la main et le conduisit devant Charles. Celui-ci alors lui demanda son nom; mais le chevalier ne savait point la langue; il lui montra l'écrit dont il était porteur. Cette pancarte indiquait qu'il était Gerhard *(Gérard)* Swan, et qu'il venait s'engager au service du roi, à condition qu'on lui donnerait des terres et une femme. Nibelung le déchargea de ses armes et les serra; Charles lui fit présent d'un bon

[1] *App.*, I, n° 12. Introd. au 2e vol. de Ph. Mouskes ou Mouskés, p. cxxv. Castillo est cité par Schmidt à propos d'Artus. Le baron De Roisin, *Les romans en prose*, p. 22.

[2] Cf. Nyerup., *Kabslœsning*, pp. 90-91. *Deutsche Sagen*, t. II, pp. 315-316. Traduct. française, t. II, pp. 376-77. Gœrres, *Préface du Lohengrin*, p. LXXI.

manteau; après quoi, ils allèrent se mettre à table. Mais quand Roland vit le nouveau venu, il demanda quel homme c'était. Charles répondit : « Dieu m'a envoyé ce chevalier. » Et Roland dit : « Il a un air belliqueux. » Le roi donna ordre qu'on le servît bien. Gerhard fut un homme sage; il fut utile et fidèle au roi et plut à tout le monde. Il eut bientôt appris la langue. Le roi lui conserva toujours ses bonnes grâces, le maria avec sa sœur Adalis (en danois Élisa, l'Elsa ou Elsam du *Lohengrin*) et le fit duc des Ardennes.

Telles sont les transformations multipliées, les altérations successives d'une fable qui se lie si étroitement à l'histoire de nos siècles héroïques, et qui sert, en quelque sorte, de portique à l'altier monument des croisades. Il est temps enfin de jeter un coup d'œil sur la première branche du poëme roman ou wallon [1] que nous mettons au jour. Cette analyse rapide nous permettra de faire quelques observations qui n'ont pas encore trouvé place dans ce qui précède [2].

Sur le mot *walsch*.

[1] M. A. Rothe, en convenant que le mot *walsch*, wallon, désigne le français ou roman et s'applique communément à la langue des Français du Nord, au moyen âge, pense que l'auteur du *Reineke Fuchs*, en distinguant le *walsch* du Français (*), entend, par le premier, le flamand. Il appuie cette conjecture sur ce que, dans l'aventure du loup avec la jument et son poulain, le poëte flamand fait dire à Isengrim (v. 4047) :

Ja ic can *walsch*, duutsch ende latyn,

Vers qui, dans le *Reineke*, est rendu par celui-ci :

Ja dudesch, walsch, latin ok franzoss darby.

Quel que soit le sens que le poëte attache à *dudesch* et à *walsch*, il est évident, remarque M. Rothe, qu'ici il fait une distinction entre l'un et l'autre de ces idiomes et le français. *Les romans du Renard*, p. 71.

[2] Sur les rédactions en vers romans du *Chevalier au Cygne*, voir : Roquefort, *De l'état de la poésie française*, Paris, 1821, in-8°, pp. 157, 162. Ideler, *Gesch. der alt. Franz. Literatur*, Berlin, 1842, in-8°, pp. 124-25. *Bibl. de l'École des chartes*, t. II, 1840-41, pp. 437-460. Le Bibliophile Jacob, *VIIe dissert. sur quelques points curieux de l'histoire de France*. Paris, 1839, in-8°,

(*) « Der wegen habe ich Lehr und Hofmeister der Fursten und Herrn Herzogs Lotteringen, dieses gegenwar-» tige Buch uth *walscher* und *franzosischer* gesucht, und in deutsche Sprache ubersetzet. » Édit. de Gottsched, 1752. Préface de Henri d'Alkmar ou de celui qui prend son nom. Cf. l'édit. de Scheltema, p. 4.

En tête du premier feuillet est cette rubrique : *Chi commenche une grande istoire de Godefroit de Buillon et i a moult de grandes merveilles si come du Chevallier à Chine.* Analyse du roman en vers.

Le trouvère apostrophe d'abord ses auditeurs, auxquels il s'adresse à chaque instant [1], ce qui semble prouver que ce poëme ou chanson de geste était fait pour être récité, soit avec accompagnements d'instruments et par une espèce de mélopée [2], ou de déclamation plus fortement cadencée que le débit ordinaire, soit purement et simplement. Ces nombreuses interpellations peuvent indiquer en outre les intermèdes remplis par les sons du rébec, de la rote ou de la guitare, les points de repos et les divisions du récit, divisions assez fréquentes pour que les parties du poëme pussent être déclamées musicalement ou non sans fatigue.

L'exposition annonce un sujet très-étendu, qui embrasse non-seulement l'histoire proprement dite du Chevalier au Cygne, mais toute celle de la première croisade, y compris la conquête de Jérusalem. Un seul rimeur a donc composé cette double épopée, ce que montre d'ailleurs suffisamment l'unité du langage et du style. Ce n'est pas tout : en terminant cette longue course, l'auteur annonce une autre chanson, celle de Baudouin de Sebourg, nouvellement publiée, et qui ne diffère de celle-ci ni pour la forme ni pour le fond. L'auteur.

L'auteur appartient évidemment à la partie gallicane de la Belgique ancienne ou même moderne. A en juger par sa diction, il doit avoir écrit durant la seconde moitié du XIIIe siècle. Mais son copiste est plus récent;

pp. 22, 122. Michaud, *Bibl. des croisades*, t. I, pp. 273-75. *Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, 1842, p. 265. Adelb. Keller, *Romvart*. Manheim, 1844, in-8°, pp. 411-424. Heidelb., *Jahrb*, 1838, p. 1031. Fr. Michel, *Tristan*, t. II, p. 219. M. Keller cite le *Journal des Savants*, 1842, p. 54; mais, à cet endroit, M. Libri ne nomme que la *Chronique de Geoffroy de Coullon* et non le roman de *Godefroid de Bouillon*. C'est une très-légère distraction d'un savant qui n'est jamais distrait.

[1] Voyez la note sur le mot *seigneurs*, p. 1.

[2] Voyez plus bas, vers 25, 52, 1649, etc.

M. Mone le croit du XIVe siècle; il doit être alors de la fin de ce siècle [1], car il se sert de cette grosse bâtarde employée principalement pour les livres copiés du temps de Philippe-le-Bon. L'orthographe et les *lapsus calami* de ce copiste trahissent un flamand [2]. Le volume qu'il a transcrit a appartenu à Charles de Croy, comte de Chimay, qui l'a signé à la fin [3]. On sait que ce seigneur aimait passionnément les livres et favorisait les lettres, autant qu'il était permis de le faire à cette époque. Il était fils de Philippe de Croy, comte de Chimay, et de Walburge de Meurs. Maximilien, roi des Romains, érigea son comté de Chimay en principauté par diplôme expédié à Aix-la-Chapelle, au mois d'avril 1486. Le volume a été à Paris du temps de Louis XV; il en est revenu avec la livrée de ce roi, pour retourner ensuite dans la capitale de l'empire napoléonien. La chute de Napoléon l'a fait restituer à Bruxelles. Mais quel en fut l'auteur? En comparant son œuvre avec les divers manuscrits de Paris, on s'assure qu'il est distinct du poëte que M. Paulin Paris appelle le moine de St-Trond, et qu'il ne peut être confondu avec Renaut ni avec Graindor de Douai, attendu que cette œuvre est totalement différente des leurs par l'exécution comme par l'étendue.

Les a-t-il précédés ou suivis? Nous toucherons cette question plus tard, lorsque toutes les pièces du procès seront entre les mains du lecteur. Nous renvoyons la cause après un plus ample informé.

Les poëtes que nous venons de nommer se citent successivement; le nôtre ne rappelle le nom d'aucun autre chantre; il se contente d'invoquer l'autorité de la *chronique* ou de l'*histoire :*

> En la *cronicque* en est la vérité trouvée..... [4]
>
> Ensi que la *cronicque* le nous fait raconter [5].

[1] Introd. au 2e vol. de Ph. Mouskés, p. XLII. *Anzeiger*, 1834, p. 375.
[2] Voyez plus bas les notes sur les vers 134, 246, 383, 2333, 2437 et 2577.
[3] Nous donnons le *fac-similé* de cette souscription.
[4] Vers 27.
[5] Vers 259.

Or nous dist li *estore* et le va tiesmoignant [1].

Ly *histore* nous dist et nous va tiesmoignant [2].

Il en appelle aussi aux *romans*.

Che *(ou ce)* dient li *romant* [3].

Le poëme est divisé en couplets inégaux monorimes, forme adoptée par les plus anciens trouvères, mais qui n'est pas à elle seule une preuve de haute antiquité, puisqu'elle est employée, entre autres, dans la chronique de Du Guesclin, composée au XIVe siècle, par le trouvère Cuvelier, et publiée en 1839, par M. E. Charrière. Forme poétique.

Entrons dans le récit.

Le roi Piéron ou Piètre était roi de Lillefort, *Insula-Fortis*, une riche contrée, située vers la Saxe, dit le poëte, et limithrophe de la *gent deffaée* ou païenne. Géographie romancière.

La Saxe est cette Saxe inférieure qui, du temps de Mélis Stoke, c'est-à-dire au début du XIVe siècle, désignait le pays en deçà de Nimègue, depuis le lieu où la Meuse et le Rhin serpentent pour se jeter dans la mer, et de là jusqu'à l'Escaut :

Oude boeken horic ghewaghen
Dat al tlant beneden Nymaghen,
Wilen *Neder Zassen* hiet,
Also alst de stroem versciet
Van der Mazen ende van den Rine,
Die Scelt was dat Westende sine.
. . . . . .
Die *Nederzassen* heeten nu Vriesen [4].

Quant à la *gent défaée*, c'est sans doute la Prusse païenne, située un peu trop loin pour être réellement *marchisante* au royaume de Lillefort,

[1] Vers 3470.

[2] Vers 1887.

[3] Vers 1891, 2285 et 3476.

[4] B. Huydecoper, *Rymkronyk van Melis Stoke*. Leyden, 1772, in-4°, t. I, p. 9, et la note du commentateur sur le vers 43 du liv. premier.

tel que nous le concevons, mais pourtant à une distance raisonnable.

Jehan de Saintré (dont le roman est du XVe siècle) est requis par la Dame des Belles-Cousines d'*aller en Prusse, contre les Sarrasins* [1].

De sorte que le royaume de Lille-Fort ne représente pas mal la Flandre, et surtout cette partie où, suivant le livre populaire flamand, se trouvent Lille, Douai et Orchies, *Landen Lilefoort hetwelk men zegt te wesen : Ryssel, Douway en Orchie, gelegen in Vlaanderen.*

Cependant les distances géographiques ne sont pas observées avec beaucoup de scrupule, car, dans un endroit, il est dit que Lillefort était bien à *deux cents* lieues de la Hesbaie :

Bien y a ij^c^ lieues là où nous sommes né [2].

Mais ces erreurs sont communes aux romanciers, qui n'étaient ni des Santarem ni des Ritter. L'auteur de *Partonopeus* ne place-t-il pas les Ardennes au bord de la mer, et son héros ne veut-il pas y aller périr sous la dent des bêtes féroces?

Le trouvère a peut être désigné sa patrie.

Le texte latin d'Oxford [3] donne pour états au roi Piéron une île de la mer appelée *Belefort*, où fut trouvée l'histoire du Chevalier au Cygne, primitivement écrite en français. Les îles auxquelles les nations septentrionales attribuaient volontiers un caractère sacré, étaient particulièrement réputées pour être le séjour des magiciennes et le théâtre des enchantements et des prodiges [4].

Cependant, les auteurs du moyen âge n'attachaient pas toujours au mot *île* un sens très-rigoureux; ainsi l'édition de Mandeville, Lyon, 1480, est intitulée : *Ce livre est appellé Mandeville.... et parle de terre de promission, c'est à savoir de Jérusalem et de plusieurs* autres *isles de la mer*, etc.

[1] Édit. Gueulette, de Paris, 1724, t. II, p. 400. Édit. de M. J. Marie Guichard. Paris, 1843, in-18, p. 174.

[2] Vers 3264.

[3] *Append.*, I, n° 5.

[4] A. Maury, *Les fées au moyen âge.* Paris, 1843, in-12, p. 41, note.

Lillefort est aussi nommé dans le roman en prose de St-Gréal et Ypocras y bâtit un château [1].

Le roi Piéron épousa *Matabrune qui tenait Orbendée* [2]. M. Buddingh cherche quelque analogie entre le nom de Matabrune et celui de *Mat-ilo* de la carte de Peutinger [3]. N'est-ce pas aller un peu loin demander des analogies? *Orbendée* paraît un nom de la forme de ceux de *Teister-band, Bra-band,* etc., et pourrait bien être l'*Ooster-band,* ou *Ostrevant,* partie du Hainaut, ce qui répond assez aux conditions géographiques du sujet [4]. Matabrune.

Cependant, malgré la probabilité de cette conjecture, nous remarquerons que ce serait une vaine tentative que de vouloir toujours ramener à de véritables termes la géographie romancière. Les chansons de geste sont toutes remplies de pays et de villes qu'on ne saurait découvrir sur la carte ou qui jamais n'ont existé. Où est, par exemple, le *Punturkois* qui obéissait à ce Brandelichelein, vaincu par Gamuret dans le *Parcival?* Le même poëme nous offre un royaume de *Sassamak (Sassen-Mark?).* Où sont situés ceux d'*Yngulie* et d'*Amantiste* dont parle le *Lohengrin* [5], celui d'*Agramore,* dans *Ferabras,* la rivière *Flagot* qui passait sous le fameux pont de *Martiples?* Les poëmes du *Chevalier au Cygne* et de *Bauduin de Sebourc* n'ont-ils pas eux-mêmes *Orbrie, Olifierne,* etc. [6]?

[1] Édit. de Paris, Philippe Le Noir, 1523, in-fol. goth., fol. LXXVIII. Introd. au 2e vol. de Ph. Mouskés, p. XLV.

[2] Rabelais, dans son burlesque enfer, fait de Matabrune une *lavandière de buées.* Introd. au 2e vol. de Philippe Mouskés, p. CCXXXIII.

[3] *Verhandeling over het Westland,* p. 88.

[4] Voyez entre autres la note sur le vers 829.

[5] Voir les notes sur les vers 3148, 3191, etc., du *Chevalier au Cygne* :

[6] Vers 3137 :

Li ost nostre seigneur s'est briefment arroutté
Hors de Jhérusalem, la chité honnorée ;
Vers *Orberie* (Orbrie) s'en vont à bannière leivée.
Ne sai que la chanson vous en fust démenée,
Car tant ala li roup, o sa gent redoubtée,
Qu'il ont véut *Orbrie* qui estoit bien fremée.....
A le porte de Mièkes, qui fu et grande et lée,
Fu li rois Corbarans aveukes son armée.
XV portes i ot en le cité loée.....
(*Bauduin de Sebourc*, II, 272-73.)

Oriant et Béatrix.

Du mariage de Piéron et de Matabrune naît un fils Oriant (*Oriaunt*) [1]. Ce prince, s'étant égaré à la chasse, rencontre une *pucelle* de grande beauté, qui était dame de la forêt où il avait pénétré. Dans plusieurs versions, cette pucelle est une *fée* [2], mais, dans notre poëme, sauf la donnée fondamentale, le merveilleux est aussi réduit que possible.

On était voisin de l'époque où Jacques Maerlant reprochait aigrement aux romanciers leurs mensonges :

Hier moetic den boerdères antworden
Die vraie historie vermorden
Met scoenre rime, met scoenre tale [3].

Frappé de ses attraits Oriant emmène Béatrix à Lillefort et veut l'épouser. Ce projet contrarie Matabrune, qui voulait donner à son fils la fille et le royaume du roi Morghant [4], mais Oriant n'écoute que sa

[1] Il y a un roi *Orient* dans *Arthour and Merlin*. Edimburgh, 1838, in-4°, p. 260.

[2] Cornel. Kempensis, lib. III, *De orig. et situ Frisiae*, cap. 31 : « Erant passim in Frisia » multa larvarum infernalium spectra *(circa tempora Lotharii imperatoris)* : quae in parvo » quodam supereminentis collis supercilio, subterraneum habebant specum absque humana » ope artificio praestigioso exstructum, in quo residebant; quas antiqui vocabant *Albas Nym-*

Les Dames blanches de la Frise.

» *phas*, sive vulgari gentis sermone *Witte Wywen*. Harum speciem adumbratam, non veram » fuisse constat. Quae solebant nocturnos viatores gregumque et armentorum intentos excu- » biis, et puerperas cum infantibus saepissime in abdita sua et subterranea antra clanculum » abducere : in quibus subinde subterranei murmuris sonus atque etiam vagitus infantium au- » diti sunt et praeterea ingens fletus et gemitus hominum et quandoque musarum concentus et » voces dubia aure colligebantur. Qua de causa magna fiebat custodia praegnantinm mulierum » et parvulorum infantium, ne ab istis nymphis infernalibus clam abriperentur. Quae omnes » daemonum illusiones, post agnitum sincerum Dei evangelium (erant enim tum Frisii Sabel- » lii et Arii erroribus dementati) evanuerunt et in nihilum redactae sunt. Scripsit enim S. Odul- » phus contra ejusmodi illusiones daemonum chartam de Sancta Trinitate, quam per ecclesias » et parochias Frisiae sacerdotibus misit, ut in populo frequenter publice legeretur. » Répété littéralement par M. Delrio, *Disquis. magic.*, Col. Agr., 1633, in-4°, p. 977. Rapporté aussi par traduction dans Walter Scott, *Ministrelsye of the Scottish barder*, 2e édit.; Édimb., 1803, t. II, p. 188. *Chants popul. de l'Écosse;* Paris, 1826, in-8°, t. III, pp. 119-120.

[3] J. De Klerk, édit. de M. Willems, t. I, p. 213. *Hoe Jacob die boerdeerres verspreect.*

[4] Nous avons, à cette occasion, rapporté une étymologie celtique du nom de la fée *Morgan;*

passion et la noce est célébrée. Matabrune en conçoit un vif ressentiment; sa haine dure seize années entières.

Cette reine était vieille et méchante; son âme, comme dit le grand tragique anglais, n'était pas pétrie du lait des tendresses humaines. Dans ces sortes de peintures on associe volontiers l'âge et la cruauté, car il semble que les rides de la vieillesse rendent plus hideux ces défauts du cœur. Le texte latin donne cent ans à Matabrune et la représente comme une sorcière. Or, par un préjugé que le respect pour les cheveux blancs aurait dû détruire, et qui n'en subsiste pas moins parmi le peuple dans toute sa force, presque toujours les personnes suspectées de magie, sont enlaidies et courbées par le temps, et, dans certains villages, la plupart des vieilles mendiantes passent pour de vulgaires descendantes des Canidies et des Morgan. Qui n'a point dans la mémoire les terribles images tracées par Shakspeare : Sorcières.

Près d'un chêne enflammé devant moi se présentent
Trois femmes. Quel aspect! non, l'œil humain jamais
Ne vit d'airs plus affreux, de plus difformes traits.
Leur front sauvage et dur flétri par la vieillesse,
Exprimait par degrés leur féroce allégresse, etc.

(Ducis, *Macbeth*, act. II, scèn. 6.)

. . . . . What are these,
So wither'd, and so wild in their attire;
That look not like the inhabitants o' the earth,
And yet are on 't? — Live you? or are you aught
That man may question? You seem to understand me,
By each at once her choppy finger laying
Upon her skinny lips. — You should be women,
And yet your beards forbid me to interpret
That you are so.

(Shakspeare, *Macbeth*, act. Ier, scèn. 3.)

d'Herbelot le fait venir de *Morgian*, nom d'une fée ou enchanteresse dont il est fait souvent mention dans les romans orientaux. *Bibl. orientale.* La Haye, 1778, in-4°, t. II, p. 609.

Béatrix accouche; Delrio, adoptant la légende de Clèves, ne fait pas difficulté de croire que Béatrix eut commerce avec un *incube :* « Ex con- » cubitu incubi cum mulière aliquando prolem nasci posse, Clivien- » sium quoque ducum stemma huc retulit Helinandus liv. IV, apud Belva- » censem (id. op., 3, c. 27) [1]. » Voilà encore en jeu Hélinand et Vincent de Beauvais! Matabrune accuse sa belle-fille d'avoir mis au monde sept petits chiens. Ses violences ont, dans le texte latin, un degré de brutalité qu'elles n'atteignent pas dans le poëme roman, quoique les mœurs qui y sont représentées soient loin d'être très-élégantes. Des emportements grossiers, une férocité sauvage, des voies de fait de la dernière vulgarité, se reproduisent souvent dans la version latine, qui probablement a été rédigée en Angleterre, où la civilisation ne pénétra pas aussitôt qu'en France et dans les Pays-Bas. Cette rusticité rappelle la manière dont les chroniques prétendent que Guillaume-le-bâtard traita la fille du comte de Flandre qu'il voulait épouser [2].

Les enfants de Béatrix, voués à la mort, mais épargnés par l'agent de Matabrune, sont élevés par un ermite dans une forêt, et nourris par une chèvre, qui remplace la biche de quelques autres rédactions. Béatrix est emprisonnée et se livre à la douleur.

Le cerf, symbole chrétien.

Dans ces pages existe la seule allusion directe au cycle de la Table Ronde, auquel nous avons vu que les poëtes allemands ramenaient la fable du Chevalier au Cygne.

Allusion au cycle de la *Table Ronde*.

> Aventure ay trouvée qui moult fait à prisier.
> Ains telle ne trouva *Anselot* le guéroier *(guerrier)*,
> *Gauwain* [3] ne *Pierceval* [4], ne tout li chevalier
> De la court roy *Artus*, le noble princier [5].

[1] *Disquisit. magicar.* Colon., 1633, in-4°, p. 161 (lib. II, quaest. xv).

[2] Ph. Mouskés, t. II, *introd.*, pp. LVI-LVII.

[3] *Gwalchmai*, en breton *l'épervier des batailles*, dont on a fait *Gauwain.*

[4] M. J.-H. Halbertsma vient de publier dans le second volume de ses *Letterkundige Naoogst.* Deventer, 1845, in-18, pp. 531-563, un fragment du *Parcival*, avec des remarques. Ce fragment a été détaché de la reliure d'un ancien volume.

[5] Vers 768-71.

La substitution d'une chèvre à la biche n'est pas indifférente. Le symbolisme du moyen âge attribuait en effet au cerf un rôle providentiel, et en faisait un ministre des desseins de Dieu [1]. La chèvre est ici confondue avec la biche, comme le cerf l'a été avec la licorne dans les mythes du christianisme. Mythes tirés des animaux.

Les premiers croisés, ramas de gens grossiers, voués au vice et à la superstition, avaient une *oie* [2] et une *chèvre* qu'ils disaient également animées d'un souffle divin, et ils avaient pris ces animaux pour guides dans leur voyage à Jérusalem : ils allaient jusqu'à leur porter respect, au grand scandale d'Albert d'Aix, qui traite cette action de crime odieux et détestable [3].

Nous ne répèterons pas les détails relatifs à l'éducation d'Hélyas, l'aîné des enfants de Béatrix (*Eneas* dans le texte latin), à l'enlèvement des chaînes avec lesquelles ils étaient venus au monde, ni à leur métamorphose en cygnes. Ces cygnes s'envolent sur le vivier voisin. Ainsi, les lieux où se passent les faits constitutifs de la fable sont les eaux et les bois. Et n'était-ce pas aux bois et aux eaux que présidaient les divinités de la Germanie et de la Gaule? n'était-ce pas au fond des forêts séculaires, au bord des fontaines, des bois et des fleuves, que se célébraient les cérémonies du culte? n'était-ce pas là qu'habitaient ces divinités et qu'elles aimaient à se rendre visibles [4]? L'élément païen de la fiction ne perce-t-il pas encore sous l'enveloppe dont on l'a orné? L'*Indiculus superstitionum*, arrêté au concile des Estines en 743, a un chapitre *de fontibus sacrificiorum* (§ 11), et saint Éloi, prêchant les Belges à peine convertis, leur interdit expressément les superstitions relatives Remarques sur les localités.

[1] Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 169 et suiv.

[2] « Leporem et gallinam, dit César en parlant des Bretons, et anserem gustare fas non putent. » De *bello belgico*, t. V, p. 12. L'oie figure dans les monuments sacrés de l'ancienne Zélande. J. ab Utrecht Dresselius, *De Godtsdienstleer der aloude Zeeland*, pp. 241-242.

[3] Liv. I, coll. Guizot, t. XX, p. 44.

[4] A. Maury, *Les fées au moyen âge*. Paris, 1843, in-12, p. 26. Léouzon le Duc, *La Finlande*. Paris, 1845, in-8°, t. I, p. LXXX.

aux fontaines et aux bois : « Nullus christianus... vel ad *fontes*, vel ad » *arbores*... luminaria faciat... nullus praesumat... pecora per *cavam arbo-* » *rem*... transire... nec per *fontes* aut *arbores*... diabolica philacteria exer- » ceantur [1]. »

Oriant, vaincu par les machinations de sa mère, décide que Béatrix sera brûlée, s'il ne lui arrive un champion. Hélyas, par un avis du Ciel, se charge de soutenir la cause de l'infortunée reine. L'ermite lui prédit que de son sang sortira Godefroid de Bouillon, et cette prophétie est le premier anneau qui rattache cette branche du roman à la suivante.

Jugement de Dieu.

Le jugement de Dieu, le champ-clos, cette espèce d'ordalie si fréquente au moyen âge [2], est ordonnée par sentence rendue le jour de l'ascension, une des grandes solennités de l'année [3]. Hélyas fait son entrée dans Lillefort et donne, dès son début, des preuves de sa force et de son intrépidité. Il se présente devant le roi qu'il étonne, dans la version anglaise, par des marques d'ignorance et de naïveté que notre poëte réserve pour l'ermite, mais avec moins de crudité et de niaiserie.

Les circonstances qui précèdent, accompagnent et suivent le combat sont fort curieuses. C'est la vieille jurisprudence en action. Le poëte ne fait pas usage des prodiges racontés par le narrateur latin, des cloches qui sonnent d'elles-mêmes, du bouclier au champ d'argent chargé d'une croix de gueules et qui, par la volonté de Dieu, fut trouvé dans l'arsenal royal. Le bouclier que notre trouvère remet entre les mains d'Hélyas, porte les mêmes armoiries au v. 1810, mais plus loin son écu est d'argent à la croix d'or [4].

[1] Schayes, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, t. II, pp. 73 et suiv. J. Ab Utrecht Dresselius, *De Godsdienstleer der aloude Zeelanders*. Middelb., 1845, in-8°, pp. 221-228.

[2] Gerabed Artus Davoud-Oghlou, *Histoire de la législation des anciens Germains*. Berlin, 1845, I, pp. 281, 365, 443, 632; II, pp. 154, 242.

[3] Vers 1280, 1792, 2998, 3443.

[4] H. de Bara, *Le blason des armoiries*. Lyon, 1581, in-fol., p. 166. Représentation des armoiries de Godefroid de Bouillon, d'argent à une croix potencée et cantonnée de quatre croisettes

M. Paulin Paris risque à cette occasion une observation très-fine. « Comment, dit-il, s'avisa-t-on de rattacher la légende des petits-fils de » la vieille Matabrune à la famille de Godefroid de Bouillon ? Je vais » hasarder de le dire. Au moment de la prédication du concile de » Clermont, à cette époque où les armoiries héréditaires n'étaient pas » encore admises, tous les chevaliers qui fixèrent la croix sur leur poi- » trine furent nommés, par allusion à l'une des plus célèbres visions » de l'Apocalypse, les *signati*, les *signés*, les guerriers marqués du signe Conjecture de M. J.-P. Paris.

d'or. Palliot, *La vraie et parfaite science des armoiries.* Paris, 1661, in-fol., p. 57. De même que *Galeries hist. du palais de Versailles.* Paris, 1840, in-8°, t. VI, pp. 81, 99, 149, etc. Cependant P. D'Outreman affirme positivement que le scel et le contre-scel de Godefroid de Bouillon portaient l'empreinte d'un cygne. *Vie du vénérable Pierre l'hermite.* Valenciennes, 1632, in-8°, pp. 147-148. Le chevalier Conrad Grünenberg, de Constance, blasonne autrement les armes de Godefroid et lui attribue l'écu moderne de France, d'azur à trois fleurs de lis d'or. *Wappenbüch volbracht am nünden tag des Abrillen, do man zalt tusend vier hundert drü und achtzig jar,* pl. 2; mais Grünenberg en savait moins que les hérauts français sur cette partie de l'*Art royal.* Malbrancq, *De Morinis,* t. III, pp. 41-42, donne la figure du sceau de Godefroid de Bouillon, comme roi de Jérusalem ; c'est un *H* traversé d'un *I* (*Hierusalem*) cantonné de quatre croisettes et entouré d'une couronne d'épines; au-dessus, dans l'espace réservé à la légende, est un petit *cygne* entre les mots : *Godefridus D. G. Jherusalem Rex.* Malbrancq ajoute que Nicolaus de Campis et Scipio Mozella, dans la description du royaume de Naples, affirment avoir vu une pareille représentation : *Sic effictam Godefridi parmam aiunt se vidisse.* Malbrancq avoue que les chartes et les médailles ne lui ont offert que la croix potencée cantonnée de quatre croisettes de même. Il donne ensuite un petit sceau chargé en champ d'un cygne : « Ait praeterea Scipio se » animadvertisse aliud insigne Godefridi, quo *Cygnus* adhaeret utrimque parmis, qua Bulloni- » cae dextrorsum, qua laevorsum Bolonicae : cingitur vero orbicularibus lineis hos duos prin- » cipatus complectentibus, litteris pariter gothicis : *Boullogne-Bouillon.* Sed insigne illud anti- » sigilli *(contre-scel)* loco reponit Scipio, quod non facile admiserim, quia pro more sigillum et » anti-sigillum proferunt ipsam eodem idiomate inscriptionem : hic in altero latina est, in al- » tero vulgaris. Potius dicendus est rex noster parmam illam assumpsisse, cum Bollonico du- » catu donatus est ab avunculo, paternoque stemmati junxit maternum. Non desunt qui volunt » eam rejicere et cygnum nonnisi jucundioris ornatus gratia majori sigillo additum, quod » nempe fabulam oleat ejus, qui scripsit avum Godefridi maternum cum fratribus suis, cygneam » metamorphosim passum fuisse. Idque fabulam etiam volunt Bononienses nostri, non autem » *cygnum* illum carere fundamento, cum jam diu *cygni* familiae Bullonicae cognomentum in- » crevisset, e quopiam singulari ostento, quod perceperunt majores, prognatum. » Ce troisième sceau avec le *cygne* en plein est reproduit, d'après Malbrancq, t. I, p. 154, de *Geschiedenis van Antwerpen,* door F.-H. Mertens en K.-L. Torfs.

Sceaux de Godefroid de Bouillon.

Le cygne.

» de la croix. Ce glorieux emblème de la rédemption, tracé sur l'écu
» du chef de l'entreprise, fut, même après lui, conservé respectueuse-
» ment par ses successeurs. Dans les miniatures qui remplissent les ma-
» nuscrits dont nous nous occupons, l'écu de Godefroid de Bouillon,
» et même celui de son aïeul, le Chevalier au Cygne, est constamment
» décoré de la croix pleine d'*argent?* et jamais de la figure d'un cygne,
» comme l'ont dit les frères Grimm, et, d'après eux, d'autres critiques.
» Il est permis de conclure de cette observation que la vieille légende
» des petits-enfants de Matabrune changés en cygnes, fut rattachée à
» l'histoire de la maison de Bouillon, par suite de la confusion qui se
» fit aisément, dans les temps d'ignorance et de crédulité, entre un
» récit de nourrices et la chronique des chevaliers décorés du signe de
» la croix [1]. »

Nous savons qu'un jeu de mots a souvent produit des effets surprenants, que saint Longin, sainte Véronique, saint Architriclin, doivent leur existence à des équivoques, à une espèce de *calembourg* produits par l'ignorance, que des équivoques ont déterminé les offices de beaucoup d'autres [2]. Mais nous pensons que la généalogie fabuleuse de Godefroid de Bouillon a une autre base, et nous avons aplani cette difficulté autant qu'il nous était possible de le faire. Les ducs de Clèves, les ducs de Brabant, les sires d'Arkel ont-ils compté parmi leurs ancêtres un Chevalier du Cygne, seulement en qualité de *signés (signati)*? et n'est-ce pas plutôt un moyen d'illustrer une descendance incertaine, de suppléer un rameau du vieux tronc? Les races antiques et illustres n'ont-elles pas toutes leurs miracles, et n'était-il pas dans les règles d'asseoir sur des prodiges, l'époque si prodigieuse des croisades?

Boucliers.

Si le trouvère s'arrête à décrire le bouclier d'Hélyas, il ne faut pas perdre de vue que le bouclier était l'arme la plus distinguée, et que les

[1] *Les manuscrits français de la bibl. du roi*, t. VI, p. 184.
[2] Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*. Lyon, 1592, in-8°, pp. 513 et suiv.

poëtes anciens se plaisent à détailler les devises qui ornaient celui de leur héros. On connaît la description du bouclier d'Achille par Homère, du bouclier d'Hercule par Hésiode, et de celui d'Énée par Virgile. Il est vrai que ces descriptions sont en grande partie l'ouvrage de l'imagination des poëtes; ainsi le bouclier d'Achille offrait ailleurs un cheval marin, pour indiquer l'origine du fils de Thétis. C'était une Gorgone, lançant des regards effroyables, qu'on voyait sur le bouclier d'Agamemnon; celui d'Étéocle, l'un des sept héros de l'expédition contre Thèbes, présentait un homme escaladant les murs d'une ville; la devise du bouclier de Parthénopée, l'un de ces sept héros, était un sphinx tenant un homme entre ses pattes; un amour armé de la foudre décorait le bouclier d'Alcibiade; Hector portait un lion, Idoménée un coq, Épaminondas, un dragon, Amycus, une écrevisse de mer, symbole de la prudence. La devise du bouclier d'Ulysse était un dauphin [1].

Macaire, selon le texte latin, frappe par bravade sur la croix du bouclier d'Énéas *(Hélyas)*, et il en sort un affreux serpent à deux têtes, qui, nonobstant son heaume fermé, se jette à la face de l'impie et lui crève les yeux. Notre trouvère n'a pas été jusque-là.

Pendant le combat la reine invoque la Vierge, et, dans la prière, on remarque, relativement à Ève, une légende qui est très-particulière : Légende relative à Ève.

> . . Adam à qui fu la pume dévée *(dévée)*
> Ève l'en fist mengier, qui fu mal enortée,
> S'en fu bien v^m^ ans en prison enfrumée [2].

Cette captivité d'Ève, si elle n'est pas sortie de la tête du trouvère, d'où vient-elle? J. A. Fabricius [3], qui parle d'un évangile d'Ève, répandu par les gnostiques et des prophéties de notre première mère prétendument

[1] *Description des pierres gravées du cabinet de S. A. S. le duc d'Orléans*, t. II, Paris, 1784, in-fol., p. 10.

[2] Voyez vers 1775.

[3] *Codex pseudepigraphus Veteris Testamenti.* Hamb. et Lips., 1713, t. I, pp. 95-104.

écrites par l'ange Naziel, n'en a pas eu connaissance non plus que M. Maury.

Nous ferons observer que le commencement du poëme du *Renard*, publié par M. Méon, contient une autre légende singulière sur Adam et Ève [1].

Le chien de Montargis.

Le duel d'Hélyas et de Macaire a rappelé à M. Van Spaan le combat du chien de Montargis contre le chevalier Macaire [2], qu'Albéric de Trois Fontaines place dans un roman composé à l'occasion de la répudiation par Charlemagne de la fille de Didier, roi des Lombards : *super repudiatione praedictae reginae, quae dicta est Sibilia a cantoribus gallicis, pulcherrima contexta est fabula*, etc. [3]. Il n'est pas impossible que la vogue et la célébrité de cette fable, qu'on a transformée plus tard en fait réel arrivé sous le roi Charles V, ait rendu le nom de Macaire en quelque façon populaire, pour exprimer le défenseur d'une mauvaise cause, un félon, un traître, et que cette considération ait déterminé les divers auteurs qui se sont exercés sur le Chevalier au Cygne, à attribuer ce nom à l'adversaire d'Hélyas. Ici doit cesser toute analogie.

Macaire vaincu expie sur un gibet sa complicité dans les crimes de Matabrune. Hélyas rend miraculeusement la vue à Marc de St-Trond, à qui celle-ci l'avait ôtée pour n'avoir pas obéi à ses ordres cruels; investi de l'autorité par son père qui abdique, il lève des troupes et va

Le château de Maubruiant.

assiéger son abominable grand'mère dans le château de Maubruiant (*Mountebrant*, selon la version latine, *Mombrun*, version hollandaise), où elle s'était enfuie dès qu'elle avait pu juger que Macaire allait succomber.

Le château de Maubruiant, à en croire le poëte, avait été bâti par *Jonas* [4].

[1] I, 2, 5.

[2] Page 150, note.

[3] La chronique d'Albéric finit à l'an 1241. Bullet, qui découvre dans Plutarque la première trace de cette légende, a fait un *Mémoire sur le chien de Montargis*, inséré pp. 64-92 d'un recueil aujourd'hui fort rare et fort recherché, intitulé : *Dissertations sur la Mythologie française, etc.* Paris, 1771, in-12.

[4] V. 1876.

Cette assertion n'est probablement fondée sur rien et se réduit à un caprice de l'auteur : ainsi, dans le roman d'Ogier, ce paladin se réfugie dans le château nommé Castel-Fors, et le trouvère ajoute :

Castel-Fors est fermés en un valcel,
Sus une roce qi est du tans Abel :
Caïns le fist et li fil Ysraël [1].

Ces deux fictions sont de la même famille.

On fera remarquer que le texte latin s'étend plus que le texte français sur le siége de Maubriant; on peut ajouter que la rage forcenée de Matabrune est plus hideuse dans le premier et que la vengeance exercée par Hélyas sur sa grand'mère est des deux parts presque également révoltante par sa férocité. Ces mœurs semblent empruntées à des descriptions plus anciennes.

Cependant la sœur et les frères d'Hélyas, à l'exception d'un seul, Esméré [2], avaient recouvré leur première forme. Parmi ces frères on distingue Baudouin de Sebourg, héros d'une chanson de geste qui fait suite à celle du Chevalier au Cygne et de Godefroid de Bouillon.

Un jour qu'Hélyas était à une fenêtre du donjon principal de son palais, il vit son frère Esméré sous la forme d'un cygne et qui avait amené une barque avec lui. Hélyas comprit la volonté du Ciel, qui est annoncée par un ange dans la rédaction latine, et se résolut à suivre le cygne partout où il le conduirait. Son père lui donna, en le quittant, un cor, dont la vertu était telle que l'homme qui en sonnerait, ne pouvait avoir *aroy ne damage pesant*. Ce cor disparut depuis dans un incendie du château de Bouillon, ainsi que le content des manuscrits de Paris, différents de celui qu'on va lire. Cor miraculeux.

[1] Vers 6664.

[2] Esméré de Nimègue est un des personnages de *Baudouin de Sebourc* :

Et si est *Esmerés* de Nimaie le grant.
(Tom. I, p. 152.)

Dans le roman de *Partonopeus*, Mélior donne aussi à ce chevalier un cor qui possède une vertu magique, indiquée plus bas.

Observons que c'est ici le seul usage de cette sorte de machine poétique sur laquelle nous ayons déjà longuement disserté. Les autres versions françaises mentionnent l'armurier Véland; le texte latin donne à Hélyas un coursier appelé *Férant*. Dans notre chanson de geste rien de ces artifices poétiques : le conteur se défie de lui-même, il se rapproche de l'histoire le plus possible.

Armes merveilleuses.

Nous demanderons la permission de compléter ce que nous avons écrit sur cette matière. Cette digression un peu longue fera suspendre plus convenablement notre analyse à la fin de la première partie de la première branche.

Origine de cette croyance.

On a beau dire que nous vivons à une époque prosaïque; quoique cette remarque soit vraie à bien des égards, la puissance de la poésie est loin d'être anéantie. Pour que toute clarté poétique vînt à s'éteindre, il faudrait que le monde périt ou que Dieu changeât les lois de l'organisation humaine; car la poésie est l'élément le plus intime de notre nature. Elle existe encore, n'en doutons pas, elle nous anime, elle nous inspire, même à notre insu; seulement elle s'est déplacée, et, en perdant sa naïveté, elle a adopté d'autres formes, un autre langage.

La jeunesse des nations, comme celle des individus, est l'âge du sentiment et de l'imagination. Jusqu'à un certain point elles peuvent dire avec l'*Iphygénie* de Goethe : *Je ne pense pas, je sens.* Pour elles tout est image, individualité. Il semble même que ce monde réel dont elles connaissent à peine une faible parcelle, soit trop petit à leur gré, et elles s'ouvrent un monde fantastique, tout peuplé de mystères et de prodiges qu'elles se représentent encore d'une manière palpable et visible. En général plus l'existence positive des hommes est indigente et bornée, plus ils cherchent à l'agrandir et à l'enchanter en s'élançant dans les sphères infinies du merveilleux.

Pour de pareils êtres ce qui les protége, ce qui leur nuit est le ré-

sultat d'un pouvoir supérieur. Incapables de concevoir la Divinité dans sa grandeur abstraite, dans sa simplicité philosophique, ils l'éparpillent autour d'eux. Ainsi notre regard débile à supporter l'éclat du soleil qui, dans son fier isolement, rayonne au centre du ciel désert, s'arrête sans peine sur la poussière éparse des étoiles.

Chez les peuplades guerrières et à peine civilisées, des armes, un coursier, c'est l'action, la défense, l'attaque, la richesse, la gloire. De là tant de nobles superstitions et de crédulités charmantes, de légendes pleines d'attrait et d'originalité.

Il faut qu'il y ait au fond de ces croyances et de ces fables quelque chose qui tienne fortement à l'humanité, puisqu'on les retrouve sous des nuances diverses dans tous les temps et dans tous les lieux. Si Vulcain, d'après la mythologie grecque et latine, avec ou sans l'assistance des cyclopes Bronte, Stérope et Pyracmon [1], fabrique des armes pour Achille et pour Énée [2], si Ulysse et Ajax se disputent les armes du fils du Pélée [3], si Philoctète hérite de l'arc et des flèches d'Hercule, si Hector donne sa valeureuse épée à Ajax qu'il vient de combattre [4], Véland, selon les mythologies scandinave et germanique, forge pour les combattants illustres des glaives et des armures qui sont au rang des conquêtes les plus éclatantes, des héritages les plus glorieux, des présents les plus enviés.

. . . . Donis et tanto laetus honore,
Expleri nequit, atque oculos per singula volvit;
Miraturque, interque manus et brachia versat
Terribilem cristis galeam flammasque vomentem,
Fatiferumque ensem, loricam ex aere rigentem,
Sanguineam, ingentem : qualis cum coerula nubes
Solis inardescit radiis, longeque refulget;

[1] *Iliad.*, lib. XVIII.
[2] *Aeneid.*, lib. VIII.
[3] Ovid., *Metamorph.*, lib. XIII.
[4] *Iliad.*, lib. VII.

Tum leves ocreas electro auroque recocto,
Hastamque et clypei non enarrabile textum.

(Virg., *ubi supra.*)

Elias, le gentil, le noble combatant
Bien fu reconforté de son père Oriant.
Quant il estoit armé du riche jaserant,
Quant il avoit lachiet le héaume luisant,
Quant il avoit l'espée et l'escut pardevant,
Et les kauces kauciés de l'acier ausierquant,
Quant il estoit montés au boin destrier vaucant,
Quant le lance tenoit à ung boin fier trençant,
En li avoit vassal noble, gentil et grant.

(*Le Chevalier au Cygne*, p. 71, v. 1614 et suiv.)

L'Orient est tout rempli de ces fictions; l'épée du héros Rostem provient du trésor de Salomon [1].

Nous-mêmes, malgré notre scepticisme et notre froideur, nous vanterions-nous de contempler sans une vénération presque religieuse l'épée du grand Frédéric et celle de Napoléon, pourvu qu'on en eût démontré l'authenticité? car c'est là le trait caractéristique du siècle : des doutes, des preuves, des enquêtes et des doutes encore.

Les poëtes du moyen âge décrivent avec complaisance les armes de leurs héros : on lit dans le *Beowulf* [2] :

Eeg was iren
Attertanumfâh
A-hyrded heathoswâte.

« Mucro ferreus erat,
Virgultis venenatis versicolor,
Induratus sanguine in bello fuso. »

[1] Schirin. Leipzig, 1809, t. II, pp. 28, 46.

[2] *The anglo-saxon poem's of Beowulf*..... Edited by John M. Kemble. London, 1833, in-12, p. 102, v. 2917.

Véland et ses frères Munificans et Hanissart ou Aniseax, occupent une assez grande place dans notre introduction au second volume de Philippe Mouskés [1]. Nous citons en note des autorités nouvelles [2]. Véland et ses frères.

Tyrfing, on le sait, jouissait également de la renommée d'un armurier célèbre [3]; *Salatrés*, ou *Salatrie*, est cité dans une version du *Chevalier au Cygne*, différente de la nôtre [4]; *Matol*, fils de *Matant*, est indiqué par le *roman de Dame Aye* [5]; c'était un juif de Jérusalem, et nous avons déjà fait observer que les israélites passaient pour des ouvriers habiles en ce genre. Dans la chanson de *Gérard de Vienne*, un bon juif, le fanatisme ne les condamnait pas tous, un bon juif appelé *Joachim*, donne des armes de prix à Olivier [6]. Malakins, autre forgeron juif, mit sept ans à forger le heaume de Cornumarant, selon la version du *Chevalier au Cygne* que nous venons d'alléguer. Plus loin un juif est encore l'auteur du heaume Tyrfing et autres armuriers fameux.

[1] XCII-CXI. Rouges-Lions, un des héros du poëme de Baudouin de Sebourc, suite de celui de Godefroid de Bouillon, possède aussi un glaive, ouvrage de Véland :

Puis a chainte l'espée de la forge *Galant*.

(*Édit. de Valenciennes*, 1841, t. I, p. 153.)

[2] Ferd. Wolf, *Altd. Blätter* von M. Haupt und Hoffmann, I Heft, 34-47. H. Schreiber, *Taschenbuch für Geschichte und Alterthum in Süddeutschland*. Freib., 1840, II Jahrg., pp. 67-152; III, 1841, Nachtr. pp. 401-408. Alfr. Maury, *les Fées du moyen âge*. Paris, 1843, pp. 81, 83. Edw. Le Glay, *Raoul de Cambrai*. Paris, 1840, in-8°, p. 342. E. Du Méril, *Hist. de la poésie Scand.* Paris, 1839, in-8°, pp. 364-376. — *Vœland, Vôland* était une ancienne désignation du diable en Allemagne; on la retrouve dans la Hesse, et un procès de sorcellerie jugé à Marburg, en 1633, en fournit la preuve. *Proben eines Hessischen Wörterbuchs* von den gymnasial-Direktor Dr. Wilmar zu Marburg, dans *Zeitschrift des Vereins für Hessische Gesch. und Landeskunde*, B. IV, H. 1 et 2 (Kassel, 1845), p. 99. *Ilmarinnen*, le batteur de fer éternel, a, dans la mythologie finnoise, la même réputation que Véland. Léouzon le Duc, *la Finlande*, t. I, CIV, 33, 35, 85; II, 39, 43, etc.

[3] *Tyrfing oder das Zwergengeschmeide, ein Nordischer Kämpfer-roman.* BRAGUR, I, 161-192; II, 103-131.

[4] Depping et Fr. Michel, *Véland*, p. 90.

[5] *Mém. de la société des antiq. de France*, nouv. série, t. V, 1840, p. 407.

[6] Depping et Fr. Michel, *Véland*, p. 90.

donné par Abrehans à Baudouin de Beauvais [1]. *Irashels (Israël)* qui travailla à *Recuite* avec Véland, semble un juif d'après son nom [2].

Ne peut-on pas dire que saint Éloi est le *Véland* chrétien, le *Véland* sanctifié par la légende? Le christianisme adopta beaucoup de mythes païens, et le peuple, qui prenait à la lettre le sens métaphorique des dogmes qu'on lui enseignait, allait visiter au Mont-St-Michel l'*épée* et le bouclier avec lesquels l'archange avait combattu le démon [3].

Pour laisser moins de vides dans notre espèce d'*armeria* poétique, nous reprendrons notre première nomenclature de glaives célèbres, ajoutant un astérisque au nom de ceux dont nous avons parlé précédemment. Cette table, ainsi que celle des coursiers merveilleux qui la suit, ne se trouve nulle part, et, dans sa première édition, elle a paru d'un certain intérêt à quelques savants [4].

* ALMACE.

Armeria poétique.

ANGRAVENDIL, glaive fameux dans les traditions scandinaves et dont parlent Torfæus, *Histor. Norv.*, I, 491, et Tycho Rothe, p. 21. *De gladiis veterum, inprimis Danorum, schediasma,* Hauniae, vid. Rothen, 1752, in-12, de 92 pp. sans les prél. (Rothe cite une dissertation du suédois Salanas, *De gladio scythico,* dissertation si rare en 1752, qu'il déclare n'avoir pu se la procurer, malgré d'opiniâtres recherches.)

* BALISARDE.

* BALMUNG.

* BAPTISMA.

BESING, glaive trouvé dans le tombeau du héros scandinave Gerstada Ailfs. Rothe, p. 22.

[1] Depping et Fr. Michel, *Véland,* p. 90.

[2] *Ibid.,* p. 89. Introduction au 2e vol. de Ph. Mouskés, p. CIV.

[3] A. Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge,* p. 146, note 6.

[4] « On trouvera dans ce travail, dit M. Ferdinand Denis, des détails tout à fait neufs sur les » animaux revêtus d'un certain merveilleux, et qui animent les épopées du moyen âge, etc. » *Le monde enchanté.* Paris, 1843, in-8°, p. 340. Une partie des recherches qu'on va lire a été imprimée dans les *Bulletins de l'Acad. royale de Bruxelles,* t. XII, n° 8.

* Bitterfer.

* Blodgang.

* Brimir.

* Brinnig.

Caledvwlch, épée d'Artus, dans les traditions galloises (*The Mabinogion from the Llyfr Coch o Hergest and other ancient welsh manuscripts, with an english translation and notes,* by lady Charlotte Guest. London, 1838, in-8°).

Caliburne, épée d'Artus, la même qu'*Escalibor*. Voy. ce nom. Rothe, p. 29.

* Ceselring.

* Colada et * Tizon étaient deux glaives que le Cid avait enlevés au roi Bucar, d'autres disent au roi de Maroc Jûnez et au comte Raymond-Bérenger. Le Cid.

Al conde Don Remont à prison le han tomado.
Hy ganó à Colada que mas vale de mill marcos de plata.

(*Poema del Cid*, dans la collect. de Sanchez, I, 267.)

Mato a Bucar, al rey de alen mar,
E ganó à Tizon que mill marcos d'oro val.

(*Ibid.*, p. 322.)

« En todo este poema, dit Sanchez (p. 401), es llamada *Tizon,* como » si dixeramos *la ardiente spada.* Despues la llamaron *Tizona,* porque » era spada; y no hubiera perdido su nombre verdadero, si hubiera » sido alfange. »

Le Cid les donna à ses gendres, les infants de Carion; mais il les leur fit restituer devant les cortès de Tolède, après l'outrage qu'ils avaient infligé à ses filles. Il remit alors Tizon à son neveu Pero Bermudez, et Colada à Martin Antolinez. *Chronica del famoso cavallero Cid Ruydiez campeador.* Nueva edicion con una introd. hist.-liter. por D.-V.-A. Huber; Marburg, 1844, in-8°, cap. CCLII et sq., p. 262, etc. Le Cid, suivant le

Romancero, voulut qu'on l'enterrât tenant l'épée Tizon dans sa main droite.

Y la *Tizona* que adorna
Esta mi mano derecha,
Non pierda de su derecho
Ni venga à manos de fembra.

(Adelb: Keller, *Romancero del Cid*. Stuttg., 1840, in-12, p. 253.)

* Courtain, en allemand *Cortynen.*

* Dainsleif. Rothe, p. 20; G. Grimm, *Heldensage;* p. 328.

* Dhamy, voy. Hamy.

Dolereuse (Douloureuse), une des trois épées de Guillaume au court nez; elle avait appartenu au roi Capalu. Voy. Ideuse.

Dragvandil, glaive dont parlent Torfæus, *Hist. Norveg.*, I, 319, et Rothe, p. 21.

* Durandal. Dans la *Armeria real* de Madrid, on conserve une épée dite *de Roland;* elle a été gravée sur bois pour l'*Encyclopédie catholique*, tom. VI, pag. 666, article de *Charlemagne*, par M. Savagner.

* Durissime. On lit ce passage dans le *Chronicon Ademari Chabannensis*, apud Labbe, *Nov. bibl. man. libr. tom. secundo.* Paris, 1657, in-fol., p. 167, et dans le mémoire de MM. Depping et Francisque Michel, sur Véland, pp. 81, 82. « Willelmus quoque Sector ferri (qui hoc cognomen indeptus est, quod commisso proelio cum Nortmannis, et, neutra parte cedente, postera die, pacti causa, cum rege eorum Storim singulari conflictu deluctans, ense certe nomine *Durissimo*, quem Walander faber cuserat, per media pectoris secuit simul cum thorace, una percussione), etc. »

* Ekkesahs.

* Escalibor, Escalibur, Escalidars, épée d'Artus. Une relation de la bataille d'Azincourt, publiée par M. P. Roger, d'après un manuscrit de l'ancienne abbaye de Ruisseauville (*Noblesse du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie*, p. 167), porte que « Chil de Hesdin vinrent à grant effort

» ens ès logeis dou roi d'Engleterre, et pillèrent tout l'avoir qu'il trou-
» vèrent; et premiers, il emportèrent l'*épée dou roi Artus,* qui valoit tant
» de finanche que on ne le saroit exposer. » Monstrelet omet cette circonstance et mentionne seulement l'épée du roi d'Angleterre.

Fedbreid, Fetbreidr, voy. Fodbred.

* Fineguerre.

Fiskhkryggr (arête de poisson). Glaive de Magnus, fils d'Erling. Snorr., VI, 161.

* Floberge, Flamberge, etc. Dans le roman des *Quatre fils Aymon,* Maugis, ravi par les sarrasins, est élevé par la fée Oriande qui en est éprise et qui lui enseigne la magie. Grâce à de merveilleux secrets, il se rend maître de Bayard et de la bonne épée *Froberge,* qu'il donne, plus tard, à Renaud, quand il revient en France. Avant Maugis, Floberge avait appartenu au duc Bégon du roman de *Garin le Loherain* (t. I, p. 263), puis au roi païen Anthenor. Sur le sens de *Froberge,* consulter J. Grimm, *Mytholog.,* 2e Ausgabe. 1844, 196, not. xxx.

* Florence.

Fodbred, épée de Thoralf-le-Fort. Snorr. *Hist., reg. Norveg.,* I, 157 (la table porte 57); Rothe, p. 21.

* Freise.

Frotho, épée à la garde d'or ou dorée, nommée par Saxo Grammaticus, lib. IV, p. 66. Rothe, p. 26.

Garbain, au *puing d'or esmeré,* une des épées de Fierabras. Depping et Fr. Michel, *Véland,* p. 84. Elle fut forgée par Hanissart.

* Gleste.

* Gramanh.

* Gramr. G. Grimm, *Heldensage,* p. 182.

Grettisnöt, épée du héros Greter. Rothe, p. 21.

Guldhialtin, glaive dont la garde était couverte d'or, ainsi que l'indique son nom, et qui est mentionné par Snorron, pp. 21, 300; Rothe, pp. 21, 28.

Gungner, épée d'Odin, fabriquée par les Efs ou Alfr. A. Maury, *Les Fées du moyen âge*, p. 82.

* Hamy.

* Hauteclaire.

* Havfut.

* Hekesas. Voy. Ekkesahs.

Hneitir, cimeterre d'Olaüs, fils d'Harold; il avait appartenu à saint Olaf ou Olaüs. Snorr., *Hist. reg. Norv.*, II, 352; III, 407-8.

* Hrotte, épée de Fofner. *Eddae Mythol.*, p. 71; Rothe, p. 20.

Hvittingi, voy. Liusingi.

Ideuse, épée de Guillaume au court nez, fabriquée à Valmeu :

Trois en avoit qui valent *Montagu*.
Là fu *Recuite*, qui Alexandre fu,
Le meillor roi qui ains fust connéu,
Et *Doloreuse*, qui roi Capalu fu;
Et fu *Ideuse*, qui fu faite à Valmeu;
C'est une terre où li homs vont nu.

(Extrait du *Roman de Guillaume au court nez*; P. Paris, *les Manuscrits français*, etc., III, 161.)

Jokulsnöt, épée du héros danois Jockul. Rothe, p. 21.

* Joyeuse. Le trouvère Turold s'amuse à louer cette lame célèbre. Fr. Michel, *la chanson de Roland*, p. 97 :

Li emperère.....
Si ad vestut sun blanc osberc saffret,
Laciet sun helme ki est à or gemmet,
Cinte *Joiuse*, unches ne fut sa per,
Ki cascun jur muet xxx clartez.
Asez saviem de la lance parler
Dunt notre sire fut en la cruiz navret,
Carles en ad l'amure, mercit Deu!
En l'oret punt l'ad faite manuvrer;
Pur ceste honur et pur ceste bontet,

Li nums *Joiuse* l'espée fut dunet.
Baruns franceis ne l'deivent ublier,
Enseigne en unt de *Monjoie* crier:
Pur ço ne 's poet nule gent contrester.

(Cf. Bourdillon, *Le poëme de Roncevaux*, pp. 58, 59.)

Mar *Joiousen* so bevinc
Karel, die stoute coninc, etc.

(W.-J.-A. Jonckbloet, *Roman van Karel den Grooten en zyne xij pairs*. Leiden, 1844, in-8°, p. 99.)

On conservait jadis dans l'église du St-Esprit ou de l'Hôpital, à Nuremberg, les *joyaux de l'empire,* la couronne de Charlemagne pesant quatorze livres, le sceptre et le globe ou *pumel,* en un mot tous les ornements impériaux, à la réserve de l'épée *Joyeuse,* restée, dit-on, à Aix-la-Chapelle. Ils avaient été confiés *à perpétuité* aux magistrats, par lettres patentes de l'empereur Sigismond, en 1424, et ils ont fourni l'occasion de disserter doctement à Jean Müllner, secrétaire du sénat de Nuremberg, à Léopold Wurfbain, Ch. Gottlieb Schwarz, J.-P. Roeder : grand et digne sujet de dispute entre la cité d'Agrippine [1] et celle de Hans Sachs.

Kvernbitr (coupe-meule), cimeterre donné par le roi norwégien Adalstein à Hakon ou Haquin. La poignée en était d'or, mais la lame plus précieuse encore, puisqu'avec elle Hakon fendit une meule. Snorr., III, 121. Voy. Qvernbitur.

* Lagulf.

Leggbitr (qui coupe les jambes); voy. Qvernbitur. Glaive nommé par Snorr., III, 227. C'était celui de Magnus aux pieds nuds, roi de Norwége; la garde en était faite d'une dent de baleine. Rothe, pp. 21, 28.

[1] *Nouveaux souvenirs d'Allemagne.* Brux., 1843, in-8°, II, 25.

Liusingi, l'un des glaives d'Haldan; l'autre se nommait Hvittingi. Saxo, p. 135; Rothe, p. 20.

Logthi, glaive d'Olon. Saxo, p. 142; Rothe, p. 20.

Lovi, glaive de Bodvar Biaccon. Saxo, p. 31; Torfæus, *Hist. Norv.*, I, 282; Rothe, p. 20.

Lucebel (bien luisante), épée de Vivian, dans le *Malagys* ou *Madog* flamand. Mone, *Uebersicht der Nied. Volks-Literatur*, p. 44 :

> Es was geheizzen *Lucebel*,
> Es was bessen dann Dirrendant (*Durandal*).

Mal, épée du duc de Méran, dans l'ancien poëme du roi *Ruother*, cité précédemment :

> Vnde Zvoch ein suert daz hiez *Mal*.
>
> (H.-F. Massmann, *Deutsche Gedichte des XII^ten Jahrh.*, Quedl., 1837, in-8°, II, 219, vers 4153.)

* Merveilleuse.

* Miming.

* Minneng.

Mistilstein, glaive du héros danois Seming. Rothe, p. 22.

Montagu, épée nommée dans le *Roman de Guillaume au court nez*. Voy. Ideuse.

* Murglies ou Murglaie. *Voy.* plus bas, les extraits des manuscrits du *Chevalier au Cygne*.

* Musagine.

Nadur, cimeterre de Scallagrim. Rothe, p. 22.

* Nagelring.

Netter, glaive célèbre dont parle Snorron. Il appartenait au roi de Norwége Olaüs ou Olaf le saint, et la garde en était recouverte d'or. Rothe, pp. 21, 28.

* Plorance, épée de Fierabras. Depping et Fr. Michel, *Véland*, p. 84 (et non 184). Voy. Florence.

Qvernbitur, glaive du roi Haquin. *Hist. regis Olaï Trygvesons*, c. 10; Rothe, pp. 21, 27. Le même que Kvernbittr.

* Recuite. Elle appartint aussi à Guillaume au court nez.

Refell, épée de Regin. *Eddae Mythol.*, p. 71; Rothe, p. 20.

Risanöt, glaive du géant Grimer, fils de Grimolf. *Rolv et Gottrici Saga*, c. 30, p. 112; Rothe, p. 20.

* Rôse, épée d'Otnit et de Dieterich. G. Grimm, *Heldensage*, pp. 227, 234, 250.

* Rosebrant.

* Sarrasine.

* Sauvaigine.

Scarde, glaive dont parle Snorron, IV, 44; Rothe, p. 21. Le roi André, se sentant près de mourir, l'envoya au comte de Skuli avec son bouclier.

Scofnung, glaive du roi danois Rolvon Krage. Voy. Stephanus, *in Not. ad Saxoemn*, p. 73; T. Bartholinus, *De causis contemptae a Danis adhuc gentilibus morte*, p. 145; *Landnama Saga*, p. 88; Rothe, p. 20.

* Screp. Rothe, p. 29.

* Schritt. Les vers du *Biterolf* relatifs à ce glaive, rapportés par M. Grimm, dans les *Deutsche Heldensage*, p. 148, ont été trancrits pp. 78, 79 du mémoire de MM. Depping et Francisque Michel sur Véland. Paris, 1833, in-8°.

Sigrliom, glaive nommé par Torfæus, *Ser. reg. Dan.*, p. 491; Rothe, p. 21.

* Skoffnung. Voy. Scofnung.

Sortibra, épée mentionnée par Arngrim Jonas. *Specimen Islandiae*, p. 54; Rothe, p. 21.

Thegne. Torfæus, *Hist. Norv.*, I, 324.

Tig Atesch, l'épée foudroyante des quarante (d'autres disent soixante-

douze) Solimans ou monarques universels de la terre avant la création d'Adam, laquelle, avec leur bouclier magique et le *gebch*, ou cuirasse, les rendait victorieux dans tous les combats qu'ils livraient aux Danois. D'Herbelot, *Bibl. orientale.* La Haye, 1808, in-4°, III, 338-339, dans le *Schirin* on a imprimé *Fig Atesch.*

* Tizon. Voy. Colada.

* Tyrfing. Olaüs Rudbeckius, *Atlant.*, III, 402, explique ce mot par *épée de Mars*, ou glaive du belliqueux Tyr. Rothe, p. 22.

* Waïnamoïsen Miekka, nom de la constellation d'Orion, dans les plus anciennes runas finnoises, c'est-à-dire glaive de *Waïnämöinen*, le dieu souverain de la Finlande (Léouzon le Duc, *La Finlande*, I, LXXIX). Cet astre est aussi appelé la faux de *Waïnämöinen* ou *Waïnämöisen Viitake.*

* Wasken, ou *Waschen*, nommée dans les *Nibelungen.* Épée d'Iring de Danemarck. V. l'édit. de Von der Hagen, 1820, p. 248.

* Welsung.

Parmi les épées qui n'ont point de nom déterminé, on peut compter les suivantes, qui viennent s'ajouter à celles que nous avons déjà énumérées [1] :

L'épée enchantée qui défendait la chasteté d'une fée contre les entreprises de Gauvain et qui devait épargner le meilleur des chevaliers.

L'épée de Raoul de Cambrai, forgée par Véland.

> Li rois li çainst l'espée fort et dure.
> D'or fu li pons [2], et toute la hendure [3],
> Et fu forgié en une combe [4] oscure.
> Galans la fist, qui toute i mist sa cure,
> Fors Durendal qui fu li esliture,

[1] Voy. entre autres le grand d'Aussy, *Fabliaux ou Contes*, Paris, 1829, in-4°, t. I, p. 1, et à la fin p. 9: *le Chevalier à l'épée.* Méon, *Nouv. recueil*, I, 127.

[2] Pomeau.

[3] Poignée, du teutonique *hand*, main.

[4] Grotte, excavation, en espagnol, *comba.*

De toutes autres fu eslite la pure.
Arme en cest mont contre li rien ne dure :
Iteles armes sont bien à sa mesure.

(Edw. Le Glay, *Raoul de Cambrai*, p. 19.

L'épée de Charles Martel, l'épée avec laquelle il arrêta l'ennemi (l'an 732), l'arabe, qui, passant la Garonne et la Charente, avait franchi déjà Angoulême et Poitiers et s'avançait en hurlant vers la Loire. Charles court à sa rencontre, et, à deux lieues de Tours, il bat, écrase, anéantit le sarrasin féroce et sauve la France et la Belgique du joug odieux qui les menaçait. L'épée du héros fut offerte à Dieu en signe de reconnaissance du secours prêté d'en haut, et déposée dans l'église de Ste-Catherine de Fierbois, en Touraine. Elle était sous l'autel, et, sept siècles plus tard, Jeanne d'Arc alla l'y prendre pour combattre les Anglais et délivrer encore la France.

« N'est-ce pas là, demande M. Grille d'Angers, dans une lettre qu'il nous écrit, une belle épée et d'un glorieux destin? Hélas! où est-elle, qu'en a-t-on fait, qu'est-elle devenue? Widford et les évêques l'ont-ils brûlée à Rouen avec l'héroïne, la sainte fille? l'ont-ils fait fondre et suis-je le seul en ce monde qui en ait souvenance? »

Le cimeterre de Godefroid de Bouillon, ce cimeterre avec lequel il fendait un homme en deux, fut suspendu au-dessus du St-Sépulcre et servit à armer les chevaliers qu'on y créait. « Quo robur illud ingens » Deo referret acceptum, ensem illum in Sancti Sepulchri tholo, in » perenne Divinae virtutis suis facinoribus bellicis propitiae, anathema » appendit, quo etiamnum, ait Villamontius, Solymaei equites incin- » guntur (Malbrancq, *De Morinis*, III, 47). »

L'épée du roi scandinave Suafurlami. Ce prince, revenant de la chasse, s'égara dans les montagnes. Au coucher du soleil, il aperçut une caverne dans une masse énorme de rochers et deux nains assis à l'entrée. Le roi tira son épée, et, s'élançant dans la caverne, il se préparait à les frapper, quand ceux-ci demandèrent grâce pour leur vie. Les

ayant interrogés, Suafurlami apprit d'eux qu'ils se nommaient Dyerin et Dualin. Il se rappela aussitôt qu'ils étaient les plus habiles d'entre tous les Elfes à forger des armes. Il leur permit donc de s'éloigner, mais à une condition, c'est qu'ils lui feraient une épée avec un fourreau et un baudrier d'or pur. Cette épée ne devait jamais manquer à son maître, ne jamais se rouiller, couper le fer et les pierres aussi aisément que le tissu le plus léger, et rendre toujours vainqueur celui qui la possèderait. Les deux nains consentirent à toutes les conditions, et le roi les laissa s'éloigner. Au jour fixé, Suafurlami se présenta à l'entrée de la caverne, et les deux nains lui apportèrent la plus brillante épée qu'on eût jamais vue. Dualin, montant sur une pierre, lui dit : « Ton épée, ô roi, tuera un homme chaque fois qu'elle sera levée; elle servira à trois grands crimes, elle causera ta mort. » A ces mots, Suafurlami s'élança contre le nain pour le frapper, mais il se sauva au milieu des rochers, et les coups de la terrible épée fendirent la pierre sur laquelle ils étaient tombés [1].

L'ÉPÉE de Gwrnach, géant des *Mabinogion,* la seule qui pût tuer le sanglier Trwyth.

L'ÉPÉE terrible et maudite des seigneurs de Fontan, en Normandie [2].

L'ÉPÉE donnée par le roi Amfortes au brave Perceval *(Parcival)*, dans le poëme de Wolfram d'Eschenbach. Cette épée était merveilleuse ; elle pouvait être brisée une fois, mais ses morceaux, plongés dans l'eau d'une certaine source, désignée par Sigure, sœur d'Amfortes, devaient se ressouder à l'instant et former un glaive qui ne se romprait plus, ni sur le fer ni sur le diamant, de quelque force qu'il y frappât.

La LANCE de l'empereur Constantin, de laquelle Sigebert de Gemblours fait ainsi l'histoire, sous l'année 929 : « Lanceam mirandi operis et » clavis Ihesu Christi crucifixi sanctificatam, quae dicitur primi et

[1] *Hervarar Saga, ok Heidreks Kongs*, Hafniae, 1785, in-4°, p. 9; Le Roux de Lincy, *Le livre des Légendes*, introduction. Paris, 1806, in-8°, pp. 163 et 164.

[2] Oct. Féré, *Légendes et traditions de la Normandie.* Rouen, 1845, pp. 235-266.

» magni Constantini imperatoris fuisse, donatam Rodulpho, regi Burgundionum et Italiae, a Sansone comite, rex Henricus, precibus, minis, muneribus, addita etiam parte provinciae Suevorum, a Rodulpho comite extorquet, et hanc ad insigne et tutamen imperii posteris relinquit. » C'était payer un peu cher une relique très-suspecte: de riches présents et une partie de la Souabe [1]!

Helinandus, au livre 47 de ses chroniques [2], si souvent mal citées et où l'on prétend trouver des choses qui n'y sont pas, rapporte la découverte que l'on fit à Antioche de la lance qui perça le côté de Jésus-Christ. Voici ses paroles :

« Tredecim homines laboriosi et strenui foderunt a mane usque ad vesperum, et invenerunt lanceam Domini nimis alte infossam.

» Nunc apparet illam opinionem falsam esse, quam superius posuit Guillelmus Malmesberiensis, de lancea Caroli magni [3], quae ferebatur eadem esse, quae dominico lateri centurionis manu impacta, paradisum mortalibus aperuit. Haec enim lancea modo inventa, ut ait Sigebertus, a tempore apostolorum visa non fuerat. Quomodo autem ibi infossa fuerit, vel a quo, vel quando, non memini me legisse [4]. »

* Rhongomyart, la lance d'Artus, dans les *Mabinogion*, appelée quelquefois simplement *Ron*.

Carnwenhau, son poignard.

Wynebgwrthucher, son bouclier.

Le poignard d'Osla Gyllelvawr, dans la quatrième nouvelle des *Mabinogion*, lequel servait de pont sur les torrents à Artus, et aurait suffi, pour cet usage, aux armées des trois îles de la Grande-Bretagne et des trois îles adjacentes, avec leur butin.

[1] Voy. plus haut au mot *Joyeuse;* Helinand, dans la *Bibl. patr. cisterc.*, VII, 166 B, et Vincent. Bellov., *Spec. hist.*, lib. XXV, c. 100.

[2] B. Tissier, *veterum patrum et antiq. script. cistercens. opera historica*, 1669. In-folio, p. 166.

[3] Introduction au second volume de Ph. Mouskés, p. cx.

[4] Cf. Vincent. Bellov., *Spec. hist.*, lib. XXV, C. 100.

Le COUTEAU de Teithi Hên, fils de Gwynhan, selon les mêmes traditions galloises. La mer engloutit les possessions de Teithi Hên, lui-même eut peine à s'échapper, et il dut chercher un asile auprès d'Artus. Son couteau avait cela de remarquable, qu'à partir de ce moment, aucun manche ne put y rester.

EMMA, cuirasse d'Harald-le-Sévère. *Script. Island. hist.*, VI, 333, 385.

La première ARMURE de Frégus, dans le roman de ce nom, publié par M. Francisque Michel, pp. 20-23.

Celle d'Auboin, fils de Pinabel, dans le poëme de *Dame Aye*. Voir l'analyse de ce roman par M. de Martonne, *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, nouv. série, tom. V, 1840, pp. 398-434.

La HACHE de saint Olaf, roi de Norwége, appelée HEL et que son père avait possédée. On dit qu'elle fut conservée longtemps parmi les reliques de l'église principale de Nidaros. C'est cette hache sacramentelle qui meuble probablement, mais modifiée en sa forme, l'écu du royaume de Norwége. Snorr., *Hist. reg. Norw.*, III, 33.

Le COR donné par la bonne fée Mélior à Partonopeus de Blois et dont le son enfantait des meutes magnifiques et des troupes de veneurs.

N'oublions pas, en passant, cette coutume singulière des anciens Norwégiens, chez lesquels, prendre par la garde une épée, c'était se reconnaître l'inférieur de celui qui la présentait [1].

Chez ces mêmes peuples un glaive était un objet sacré. Les Scandinives juraient sur leurs épées [2].

Hippologie poétique.

Il en est des destriers comme des armes. Le sentiment qui confond le guerrier avec son coursier, et dont la fiction du Centaure est la figure, a été exprimé par Millevoie dans le chant qui commence ainsi, espèce de *duma* des cosaques de l'Ukraine, et qu'il prête à un arabe :

Voix du désert, redis au loin mon deuil,
L'ami du brave est au fond du cercueil.

[1] Snorr., I, 119.

[2] Th. Bartholinus, Th. fil, *Antiquitates danicae*. Hafnae, 1690, in-4°, pp. 78 et 79.

Pendant la guerre de trente ans, le peuple et le commun des soldats croyaient qu'un esprit était caché dans le corps du cheval de combat de Wallenstein, et nous avons été témoins, il n'y a pas longtemps, d'une démonstration à l'endroit d'un autre cheval de bataille, dans laquelle quelques-uns eurent la prétention de mettre de la politique, mais où la plupart ne mirent en réalité que de la sensibilité et de la pitié.

M. Loiseleur Deslongchamp a cru trouver dans l'Inde l'origine des chevaux magiques [1]. De son côté, M. J.-J. Hanusch a recherché quel était le rôle du cheval dans les mythes slaves, qu'il fait dériver de la même source [2]. Le savant Van Wyn, moins épris de l'Orient, avait déjà écrit quelques lignes sur le prix des coursiers au moyen âge [3]. Les sagas norwégiennes nous apprennent que les rois Allrek et Eirek mettaient leur ambition à dompter des coursiers, à les dresser, à les monter, qu'ils surpassaient tous les autres dans l'art de l'équitation, et qu'ils rivalisaient entre eux à qui l'emporterait par leur adresse comme cavaliers, ou par la beauté de leurs montures. Il arriva qu'un jour les deux frères, entraînés par l'ardeur de leurs palefrois, ne revinrent plus. On les chercha et on ne trouva que leurs cadavres. Ces écuyers intrépides étaient victimes de leur passion favorite [4].

Était-ce par un souvenir des antiques usages septentrionaux, ou par une insolente et barbare imitation de Caligula, que Mavrogéri, qui occupa de 1786 à 1789, la *chaire fiscale* de la Valachie, osa, pour insulter à la lâcheté des boïers (boyards), anoblir des chevaux et les couvrir du caftan [5]?

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit à ce sujet [6]; mais nous rendrons encore moins imparfaite notre première liste hip-

[1] *Essai sur les fables indiennes*, pp. 35, 36.

[2] *Die Weissench. des Slaw. Mythus.* Lemberg, 1842, in-8°, pp. 315-37.

[3] *Letter- en geschiedk. aantekenigen op de rymkr. van Jan van Heelu.* 's Grav., 1840, in-8°, pp. 174-176.

[4] Snorr., I, 27.

[5] J.-A. Vaillant, *la Romanie.* Paris, 1845, II, 256.

[6] Introd. au second volume de Ph. Mouskés, pp. CXIX-CXI; *Ann. de la bibl. royale de Belg.*,

pologique, abandonnant aux souvenirs classiques *Cyllarus*, cheval de Castor, *Phosphorus*, cheval admirable *(equus admirabilis)*, dont Ausone fit l'épitaphe par ordre de l'empereur Théodose, *Boristhène*, cheval de l'empereur Adrien, né dans le pays des Alains et dont l'inscription funéraire se lit dans l'anthologie de Burman [1] et dans les notes de la traduction d'Ausone de M. E.-F. Corpet [2]; *Arion*, cheval immortalisé par Homère [3] et par le même Ausone [4]; le coursier de Charitas enfin, lequel, tombé au pouvoir d'Antiochus, tua ce nouveau *chevaucheur*, pour venger son ancien maître [5]. Le chantre de l'Iliade [6] nous montre Diomède impassible au milieu du carnage et s'amusant à faire la généalogie des coursiers d'Énée qui descendaient de ceux que Tros reçut de Jupiter, pour prix de l'enlèvement de son fils Ganimède. C'étaient les meilleurs qu'il y eût sous le soleil. Anchise, à l'insu de Laomédon, leur amena ses cavales, et déroba ainsi des rejetons de cette race : il en naquit six chevaux dans son palais, dont il en retint quatre qu'il nourrit avec soin; il donna à ses fils les deux autres, qui semaient l'épouvante dans les combats. Les enlever eût été un triomphe insigne.

L'Al Moussali raconte que Salomon exerçant un jour ses chevaux à la campagne, et l'heure de la prière du soir étant venue, il descendit aussitôt de son destrier, et ne voulut pas permettre que l'on employât ce temps-là à le mener à l'écurie, non plus que tous les autres, en sorte qu'il les abandonna comme n'ayant plus de maître et étant destiné au service de Dieu. Ce fut alors que Dieu, pour récompenser ce prince de sa fidélité et de son obéissance, lui envoya un vent doux et agréable,

1841, 93; 1842, 55. *Dictionnaire de la conversation*, XIV, 11-13. *Encyclopéd. cath.*, VII, 173-174.

[1] Lib. IV, n° 399.

[2] *Bibl. latin.-fr.* de Panckoucke. 1842, I, 527.

[3] *Iliad.*, lib. XXIII, v. 347.

[4] Epit. XXXV.

[5] Denis, *le Monde enchanté*, p. 68.

[6] Ch. V.

mais fort, qui le porta depuis ce temps-là partout où il voulait aller, sans qu'il eût besoin de cheval [1].

Les Germains ne tiraient-ils pas des présages des chevaux? On en nourrissait à cet usage, dit Tacite, dans les bois voués aux dieux. Pour connaître l'avenir, on les attelait au char sacré qu'accompagnait le prêtre ou le chef du canton, qui étudiaient leur souffle et leur hennissement; et point d'augures plus décisifs, non-seulement dans l'esprit du peuple, mais même dans celui des grands et des prêtres, car, dans leur croyance, ils sont les ministres de la divinité, ces animaux, ses confidents. (*De morib. Germ.*, c. 10. Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, I, 297-98.)

La découverte du tombeau de Chilpéric, à Tournai, indique qu'au Ve siècle, les races germaniques n'avaient point perdu la coutume de brûler avec le cadavre du défunt, ses armes et son cheval de bataille, comme les objets qui lui avaient été le plus chers, comme une partie de lui-même.

Pour nous, nous nous renfermons dans les traditions du moyen âge et dans celles du Nord et de l'Orient, dont les nôtres ne sont souvent qu'un reflet ou une traduction littérale; nous laissons de côté l'époque actuelle, qui pourrait cependant nous fournir quelques noms, tels que celui de l'*hirondelle*, jument sur laquelle la *divine Émilie*, madame Du Châtelet, ardente et passionnée, suivait à la chasse, dans les bois de Cirey, l'auteur de *Zaïre*.

Ces idées qui survivent aux générations en se transformant de mille manières, n'avaient-elles pas conduit la magicienne, la prophétesse du Liban, la reine de Tadmor, la bizarre Esther Stanhope, à attacher des idées de grandeur future et de puissance infinie à la possession de ses deux juments de race pure *Laïla* et *Lulu*, dont les voyageurs ont tant parlé [2]?

[1] D'Herbelot, *Bibl. orient.* La Haye, 1778, in-4°, III, 336-37.

[2] Voir les mémoires de Lady Stanhope, publiés par son médecin : *Memoirs of the lady Hester Stanhope, as related by herself in conversations with her physician.*

Le cheval en course était un symbole chrétien, emprunté au paganisme et qui disparut de bonne heure [1]. Il n'est pas probable que lady Esther y ait pensé.

L'astérisque remplit ici le même office que précédemment.

* Abjir.

* Alsvidr.

Aquilant (destrier), nom générique qui signifie *fuscus* et *subniger*, suivant Du Cange.

* Arvakr.

Auferant, Afferant, nom générique d'un cheval de bataille ou d'un destrier, en espagnol l'*Alferez*, de l'arabe *Firiz*, qui signifie cheval. T.-A. Sanchez, *Colacion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*. Madr., 1779-90, IV, 291.

Andriagues. Voy. Soham.

* Babieca, Bavieca, D.-V.-A. Huber, *Cronica del famoso cavallero Cid Ruydiez campeador*, pp. 276, 309 [2]. Gil Diez, ami du Cid qui l'avait con-

[1] Munster, *Sinnbild. und Kunstvorstel. der alt. Christ.*, I, 93, n° 27; Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 102.

« On ne saurait, dit M. Fauriel, se figurer à quel point, dans le cours de leur vie guerrière, errante et aventureuse, les chevaliers des XIIe et XIIIe siècles prenaient d'attachement pour leurs chevaux. C'était un point auquel les lois de la chevalerie avaient pourvu; elles condamnaient et flétrissaient le chevalier qui avait maltraité son cheval (*). Mais ces lois étaient superflues, tant le cas qu'elles avaient prévu devait être rare. D'ordinaire, un chevalier traitait son cheval comme un compagnon, comme un ami, et avec une affection qui pouvait avoir et avait souvent ses exagérations et ses caprices. L'opinion qu'il y avait des chevaux fées, c'est-à-dire des chevaux doués par miracle, ou par enchantement, d'intelligence et de raison, attentifs aux affaires et aux besoins de leur maître, en comprenant la parole et y obéissant, était une opinion assez généralement répandue. On la trouve chez les Romains; mais il n'est pas sûre qu'ils l'eussent inventée: ils l'avaient probablement trouvée déjà répandue parmi les chefs de l'ordre militaire, et en tirèrent un parti très-poétique. Il y a donc dans plus d'un roman de chevalerie tel destrier qui joue un aussi grand rôle que les héros eux-mêmes. Tel est le fameux Bayard des quatre fils Aymon. » *Hist. de la poésie provençale*. Paris, 1846, in-8°, III, 71-72.

[2] Cf. *Poema del Cid*, publié dans le recueil de don T.-A. Sanchez, I, 289. M. Eugenio de Ochoa,

(*) Chez les Romains, le peu de soin qu'un chevalier avait eu de son cheval, lui attirait la sévérité des censeurs. (D. R.)

verti à la foi chrétienne, prit, après la mort du héros, ses précautions pour que la race de Babieca ne s'éteignît pas. Aussi, dit la chronique, a-t-elle produit pour la Castille, une multitude de bons et de précieux palefrois. Babieca survécut deux années à son maître; il mourut âgé de quarante ans, et fut enterré à la porte du monastère de San Pedro de Cardeña. On planta deux ormes, l'un à sa tête, l'autre à ses pieds.

« E otrosi Gil Diez tomava a tan grand sabor en mandar pensar el ca-
» vallo Bavieca, que era grand maravilla : assi que las mas vezes él lo
» levava al agua, e lo tornava al establo. E Gil Diez, por haver linage
» del cavallo del Cid, compró dos yeguas las mas fermosas que pudo
» fallar, e echaronlas al cavallo por cabresto : e desque fueron pre-
» ñadas, guardaronlas muy bien, e la una parió macho, e la otra parió
» fembra. E dize la historia, que de hy se levantó linage deste cavallo
» en Castilla, que ovo muchos cavallos, e buenos e muy preciados, et
» por ventura los ay oy en dia : e vesquió despues de la muerte del
» Cid dos años, et luego morió, et, segun cuenta la historia, duró
» bien quarenta años : e desque morió, soterrólo Gil Diez ante la
» plaça de la puerta del monasterio a manderecha : e pusa hy dos
» olmos, uno a la cabeça, e otro a los pies, que son oy dia muy
» grandes. »

Dans la *romance* où le Cid est supposé dicter ses dernières volontés, il a soin de pourvoir à son fidèle destrier :

Y si permitiere dios
Que el mi caballo *Babieca*
Fincare sin su señor,

qui en a fait l'analyse dans la *Revue de Paris*, juin, 1841, édit. de Brux., pp. 58-77, est tombé dans une singulière méprise, surtout pour un espagnol. L'auteur dit que le Cid trépassa de ce siècle le jour de la Pentecôte, et M. de Ochoa, trompé par l'inversion de l'original, entend la *Pentecôte de ce siècle*, ce qui lui fait soupçonner une lacune. C'est encore M. de Ochoa qui, inventoriant les manuscrits espagnols des bibliothèques de Paris, prend pour le *chevalier sans peur et sans reproche*, un secrétaire d'état du temps de François Ier, appelé *Bayard;* mais que celui qui ne s'est jamais trompé, lui jette la première pierre et le condamne sur cette vétille.

Y llamáre á vuesa puerta,
Abridle y acariciadle,
Y dadle racion entera;
Que quien sirve a buen señor
Buen galarson dél espera.

(Adelb. Keller, *Romancero del Cid*, p. 233.)

Bai de Monsenie (le), cheval d'Auboin, dans le *Roman de Dame Aye.*

Barbamusche, cheval du sarrasin Climboron, dans la *Chanson de Roland.*

Baucent, Bauchant, nom générique comme *Fauvel, Auferant, Férant, Morel,* et qui, dans certaines occasions, devient un nom propre. C'est celui du cheval de Fromont dans la chanson de Garin :

Fromons envoie *Baucent* à Fromondin,
Son bon destrier, que il paramoit si.

(P. Paris, *Garin*, II, 146.)

Baucent, Bauçant, est le nom du sanglier dans une des branches des romans du *Renard*, et M. Méon l'explique par *de couleur jaune ou rousse.* Le *Roman du Renard*, IV, 471.

Baucen, cheval de Guillaume au Court-Nez.

* Bayard (Byart, selon le poëme flamand publié en grande partie par M. Jonckbloet). Pulci, auteur du *Morgante,* fait entrer Astaroth dans le corps de Bayard, cheval de Renaud, et Farfadet, dans celui de *Rabican*, cheval de Richardet.

* Beiffror ou Broiefort.

Au début du poëme flamand d'*Ogier van Danemarck,* on lit :

Wie er *Broyfort* gewan
Und *Corteinen,* das gut swert.

(Mone, *Uebersicht der altnied. Volkslit.*, etc., p. 39. Cf. Gervinus, *Gesch. d. D. Litter.*, 3de Ausg., II, 89.)

On li amaine (*à Brunamon*) *Broiefort* enselé;
De tel ceval n'oïstes mais parler:
Jouènes polains quatre dens ot jetés;
Il fu tous noirs, s'ot le front estelé,
La jambe ot plate, si ot le pié copé;
Jà por montaigne ne l'convera suer,
Por trois jors corre ne l'estuet arester,
Ne l'en batront li flanc ne li costé.

(J.-B. Barrois, *La chevalerie Ogier*. Paris, 1842, in-4°, p. 100.)

* Belché.

* Benig.

Blancart ou Blanchard, cheval de Charlemagne et de Frégus :

Blancart qui saute comme kievreul.

(Fr. Michel, *Li romans des aventures Frégus*. Édimb., 1841, in-4°, p. 177.)

* Blanke.

* Blodughofi.

* Bride d'or, cheval de Roland, dans l'Arioste, ou plutôt dans le Boiardo.

* Broiefort. Voy. Beiffror.

Bukranos, cheval du héros wende Anthyre, compagnon d'Alexandre-le-Grand et souche prétendue des ducs de Meklembourg.

* Corvigarus.

Dame (la), cheval du duc René de Lorraine, à la bataille de Morat et à celle de Nancy. *Hist. de la confédération Suisse*, 1840, VIII, 134.

Du, coursier de Mor d'Oerweddawg, dans les *Mabinogion;* le seul qui pût porter Gwyn à la chasse du sanglier Trwyth.

* Entencendur.

* Estonne.

* Fal-Hofner.

* Falke.

Fauve, mule de Dame Ghille ou Tromperie, dans le *Renart le Nouvel*, Méon, IV, 396. Elle est appelée aussi *Fauvain*.

Fauvel, cheval de Garnier, dans le *Roman de Dame Aye*.

Fauvel est de plus un cheval allégorique, emprunté à l'une des branches des romans du *Renard*, et dont le nom est le titre d'un poëme où l'on trouve six personnages principaux : Flatterie, Avarice, Vilenie, Variété, Envie et Lâcheté. Or les initiales de ces noms forment réunies celui de *Fauvel*. Paulin Paris, *Les manuscrits français*, n° 6812; Ach. Jubinal, *Rutebeuf*, I, 340; le même, *Mystères inédits*. Paris, 1837, in-8°, I, 364-65.

Ferant. Voy. Moriel.

* Flori.

Frux (chevaux), chevaux de carton, pareils aux *Chins-Chins* de Mons et avec lesquels des hommes, qui y ont passé le corps, exécutent différentes manœuvres. Cet exercice fait généralement partie du programme de toutes les fêtes provençales. Il était en usage du temps des comtes de Barcelone, et l'on fait remonter son origine jusqu'aux Phocéens (?), qui représentaient, dit-on, par ce jeu, le combat des Centaures et des Lapithes. Alfred de Nore, *Coutumes, mythes et traditions des provinces de France*. Paris, 1846, in-8°, pp. 44-45.

Fyau, Fyauwe, cheval de Richard, dans un fragment de poëme flamand du cycle carolingien. J.-V. Adrian, *Cat. cod. MSS. bibl. Giessensis*. Francof., 1840, in-4°, n° XCVIII, pp. 34-39.

Cheval du même et de Gyberike, Guberyc ou Gysbert, dans le *Roman van Karel den Groote*, publié par M. Jonkbloet, pp. 95 et 262, et auquel appartiennent les fragments donnés par M. Adrian.

Rytsart heeft *Fyauwe* bescreden, etc.

(Adrian, p. 36; Jonckbloet, p. 210, v. 101.)

* Gardrfa, Gardrofa.

Gautslaer, cheval donné au duc ou comte de Skuli. Snorr., *Hist. reg. Norveg.* Hauniae, 1777, in-fol., V, 258.

* Gedefer.

* Gisl.

* Gladr.

* Gloer, Gloerr, Gler.

* Glorifier.

* Gramimund.

* Grane, Grani.

* Gringolette.

* Grivet.

* Gullfaxi.

* Gulltoppr.

* Gyllir.

Gwynn Mygdwn, le cheval de Gveddw, dans les *Mabinogion*, lequel était aussi rapide que la vague.

* Hamskerpir.

Hengroen, cheval de Kynwylsant, qui, à la bataille de Camlan, se sépara le dernier d'Artus. *Mabinogion.*

Hijën-Hevonen, cheval d'Hippa, fille d'*Hiisi*, l'esprit du mal chez les Finnois; il emportait, dans sa course, vers les rochers de l'enfer, la peste et les autres fléaux qui désolent la terre.

Hijën-Runua, coursier d'*Hiisi* lui-même. Quelquefois ce coursier, comme les autres des mêmes légendes poétiques, est un *élan*, un *renne*. Le coursier d'Hiisi avait une crinière de feu, dit le *Kalewala*, poëme mythologique des Finnois; sa bouche soufflait la flamme, son sabot était de fer, ses pieds d'acier. Léouzon le Duc, *la Finlande*, I, ci, 5, 45, 77.

Hippogriffe. Voy. Soham.

* Hofvarpnir.

Hrafn. Le roi norwégien Adils aimait avec passion les coursiers généreux et nourrissait les deux meilleurs de son temps, l'un appelé *Slöngvir*,

et l'autre, une jument nommée *Hrafn*, qu'il avait enlevée après la mort du roi Ala, et qui donna le jour à un autre destrier du même nom qu'elle : Adils fit présent de Hrafn à Godgest, roi d'Héligoland (*Halogaland*); mais ce chef l'ayant montée un jour et ne pouvant l'arrêter, fut désarçonné et tué en tombant. Snorr., *Hist. reg. Norveg.*, Hauniae, 1777, in-fol., I, p. 42.

* Hrimfaxi.

Kelpie, ou *cheval démon*, qui venait caracoler sur les rives des lacs d'Écosse, invitant par ses gambades coquettes les jeunes garçons ou les jeunes filles à se hasarder sur sa croupe, comme Europe sur le taureau de Crête, puis soudain se précipitait dans le lac ou le torrent avec ses imprudents cavaliers. Le Kelpie du *Loch-Tay* emporta ainsi, en 1809, quatre beaux enfants tout fiers d'avoir dompté ce bucéphale sauvage.

Il y a la plus grande analogie entre le Kelpie et les *Dracs* (*Dracae*), ou esprits aquatiques du Rhône, dont parle le maréchal du royaume d'Arles, le bon Gervais de Tilbury, dans ses *Otia imperialia*, recueil curieux de sombres légendes, composé par un anglais sous le ciel riant de la Provence[1]. *Superstit. poét. de l'Écosse.* (*Rev. Brit.*, 1834, 2e vol., Bruxelles, p. 273.)

Le cheval qui causa la mort de Morty Sullivan, et que lui donna un personnage mystérieux, quand il se rendit en pèlerinage à la chapelle de Saint-Gobnate, était un *Kelpie*. Cette légende est intitulée : *The spirit horse*, dans le recueil qui a lui-même pour titre : *Fairy legends and traditions of the south of Ireland*, second edition. London, 1838, in-12, pp. 129-133.

Lemmo (l'étalon), cheval infernal, dans le *Kaléwala* (*la Finlande*, I, 5.)

Leo ou Lion, cheval de Walter d'Aquitaine, dans le *Waltharius*. Voy. *Spadix* et *Ann. de la bibl. royale de Belgique*, pour 1841, p. 93.

* Lettfeti.

[1] Sur ces *Dracae*, voir Walter-Scott, *Chants popul. de l'Écosse*. Paris, 1826, III, 117-18.

Liart, nom de cheval dans le poëme de *Fauvel*, appellation générique empruntée à la couleur de lie de l'animal.

Llamrei, jument d'Arthus, dans le *Kilhwch d'Olwen* des *Mabinogion*.

* Loewe ou Lewe.

Mallet (le cheval). Dans la paroisse de Saint-Sumine-de-Coutais, département de la Loire-Inférieure, on célébrait la fête du cheval Mallet, le jour de la Pentecôte. M. Alfred de Nore l'a décrite en détail dans ses *Coutumes, mythes et trad. des prov. de France*, pp. 203-205.

Marchegai, le bon cheval du duc Élie, dans le roman d'*Aiol*, analysé par M. Ach. Jubinal, *OEuvres compl. de Rutebeuf*, I, 407-415, et par M. Fauriel, *Hist. de la poés. prov.*, t. II, p. 297. Ce cheval est un personnage fort amusant et qui devait le paraître ancore davantage autrefois. A chaque instant il défend son maître, il l'aide, il le sauve des plus grands périls par son adresse et son affection; enfin Marchegai, dit M. Jubinal (p. 409), m'a rappelé le cheval du bohémien dans *Quentin Durward*. Elie donna Marchegai au jeune Aiol.

Marin (cheval) qui sortait de la mer, chaque année, pour couvrir les cavales du roi Mihrage. *Histoire de Sindbad le marin*, dans *les Mille et une Nuits*, LXXIe nuit.

* Miserion.

* Moriel, Morel, Moriaus.

Le *Renart le nouvel* met en scène *li chevaus Moriaus* et *Ferrans li ronchies*.

Moreal de Daveles ou *Morel de Daves*, était le cheval du châtelain de Waremme. Hemricourt, *Miroir des nobles de Hasbaye*, page 356. Voyez *Samson*.

Papillon, cheval du roman d'Ogier le Danois, en prose : « lequel » estoit luiton, et avoit esté ung grant prince; mais Artus le conquist, » si fust condamné à estre trois cens ans cheval sans parler ung tout » seul mot; mais après les trois cens ans, il devoit avoir la couronne de » joye, de laquelle ils usoient en faërie. » Cf. Th. Keightley, *The fairy mithology*. London, 1833, in-12, I, 77.

Pardolo, cheval merveilleux qui erre dans les déserts de la Biscaye;

Denis, *le monde enchanté*, p. 68. Quand le paladin don Diego Lopez eut perdu la fée Pied-de-Biche, qu'il avait épousée, et qu'il devint prisonnier des Maures, cette fée mit à la disposition de ses enfants, pour aller délivrer leur père, le cheval Pardolo, qui, raconte la légende, ne pouvait souffrir ni bride, ni selle, ni sangle, ni étrier, ni fers, mais conduisait son cavalier tout d'une traite et en une heure d'un bout de l'Espagne à l'autre, de Pampelune à Cadix. Le Roux de Lincy, *Introduction au livre des légendes*, p. 144.

Passecerf, destrier du héros Gerger. J. Grimm, *Ruodland's Liet*, p. 516.

* Passelande (autrement Passebreul).

Pennavarre, cheval du géant Lokefeer, dans *Ferguut*, édit. de M. Vischer, v. 3707.

* Phlégon.

* Rabican.

Racsche, cheval terrible ou plutôt animal qui servit de cheval à Siamak dans ses expéditions contre les Dives. D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, la Haye, 1778, in-8°, III, 102; *Schirin*, Leipzig, 1809, in-12, II, 27, 45:

> Des orients *Bajard* und *Rosinanten*,
> Auf denen Helden einst dies land durchannten
> Die pferd *Rachs*, *Soham.*, etc.
>
> (Voy. Soham.)

Rainsant, la jument, dans une des branches du *Renard*, la 17e. Méon, v. 7521-7610.

* Rispa.

* Rondel.

Rosenet le Bausant, cheval de Garnier de Nanteuil, dans le *Roman de Dame Aye*.

* Rusche.

* Salt-perdut.

Samson, cheval bai et Morel, genet de Naples, chevaux du grand duc de Guyse. Brantôme, *Œuvr.*, VI, 453.

* Scheminc.

* Silfrin-Toppr.

* Skeidbrimir, Sceidbrimir.

* Skinfaxi.

* Sleipner, Sleipnir. Voy. J.-L. Heiberg, *Nordische Mythologie*. Schleswig, 1826, in-8°, pp. 172-75.

Slöngvir. Voy. *Hrafn*.

Soham, nom d'un animal terrible que Sam Neriman, fils de Caherman Catel, dompta, et duquel il se servit comme d'un cheval de bataille dans toutes les guerres qu'il fit aux géants. Il avait la tête semblable à celle d'un cheval, tout le corps pareil à celui d'un dragon, et sa couleur paraissait être celle d'un fer luisant; on lui donnait de plus huit pieds de longueur et quatre yeux à la tête.

Ce monstre fabuleux, dont il est beaucoup parlé dans le *Thamurath Nameh*, fut trouvé par Sam dans l'île de Darem qu'il avait rendue inaccessible, et fut cause que ce héros reçut le surnom de *Sam Soham Souvar*.

C'est de ces sortes de montures des anciens héros de l'Orient, que nos romans ont pris leurs hippogriffes et leurs andriagues, par lesquels leurs chevaliers ont exécuté et mis à fin des entreprises si merveilleuses. Et le mot d'*Andriagues* pourrait bien être dérivé des *Eg'deha* des Orientaux, qui signifie en leurs langues des dragons, des chimères et des Pégases.

Sorel de *Sor*, brun clair, nom générique qui est parfois un nom propre, ainsi qu'on en a donné d'autres exemples. Le cheval de bataille de Guillaume I, roi d'Angleterre, s'appelait *Sorel*.

Spadix, cheval d'Ekevrid, de couleur bai bigarré, dans le *Walthariu*s. *Ann. de la bibl. roy. de Belg.*, pour 1842, p. 55.

Staneux (la bête de), espèce de centaure, moitié femme et moitié *cheval*, avec une queue de lion; la tête ornée de longs cheveux : de la main gauche elle tenait un arc, de la droite une flèche. La représenta-

tion de ce monstre fantastique figurait à la fête de *la Cour du Coucou*, célébrée avant 1789, à Polleur, village de Liége, le dimanche qui suivait le 15 août. A cette fête se formait un tribunal devant lequel devaient comparoir les maris trompés, battus par leurs femmes, ou trop débonnaires. Le tableau de la bête de Staneux était exposé à la vue des curieux dans un cabaret de l'endroit. De temps immémorial, il était soigneusement conservé dans l'église paroissiale, et il y avait, à Polleur, peu de maisons de paysans où l'on n'en vît une copie ou une imitation. M. le docteur Bovy l'a fait graver au tome II de ses *Promenades hist. dans le pays de Liége*, 1839, in-8°, pp. 69-70. Voy. Dudley Costello, *A tour trough the valley of the Meuse*. London, 1845, in-12, pag. 79. S.-W. Wolf, *Nied. Sagen*, 336.

Quelle était cette *bête de Staneux?* Des antiquaires ont voulu y voir la déesse des Ardennes. Mais les habitants de Polleur prétendent que la cérémonie de la fête du coucou se pratiquait en commémoration de la victoire que leurs ancêtres avaient remportée sur un monstre qui séjournait jadis dans la forêt de Staneux et qui désolait toute la contrée. Bovy, *ibid.*, pp. 70-71.

* Svadilfari.

* Tachebrun.

Taillefer, cheval de Pepin-le-Bref.

> Li bons cevaus que li dona
> Grains-d'or, le fix de sa seror,
> C lieues coroit en 1 jor.
>
> (F. Michel, *Le roman du comte de Poitiers*, p. 2.)

Tzimin-chac. Lorsque Fernand Cortès alla à Honduras, il laissa son cheval de bataille en garde aux habitants du Yucatan. Craignant d'abord que ce chef redouté ne leur redemandât ce noble animal et que celui-ci ne vînt à mourir, ils firent une statue à son image, puis ils finirent par l'adorer lui-même, et prétendirent le nourrir comme un de leurs dieux;

ils ne lui présentaient que de la volaille et des gibiers exquis, qu'ils recouvraient de bouquets de fleurs. Ils l'avaient surnommé *Tzimin-chac*, le *courrier du tonnerre*. Mais hélas! les plus beaux noms ne peuvent préserver de la faim. Le pauvre cheval mourut bientôt accablé de trop d'honneur. *Historia de Yucatan*, compuesta por Diego Lopez Coculludo, p. 493; Denis, *le monde enchanté*, p. 140.

* Valglauma.

Verts (chevaux). On lit dans la lettre du prêtre Jehan à l'empereur de Rome et au roi de France que, dans son pays, sont *chevaulx vers qui courent plus tost que nulles autres bestes et ont deux petites cornes*. Denis, *Le monde enchanté*, p. 187.

* Viellantin. Le Pulci a conservé ce coursier à Roland.

* Vingskornir.

Le cheval blanc du roi de *Thiernana-Oge*, ou royaume de Jouvence, était tel, selon les superstitions populaires irlandaises, qu'une fois monté dessus on recouvrait la jeunesse la plus florissante, mais qu'on ne pouvait en descendre sans être vieilli de toutes les années passées dans ce pays où les siècles s'écoulaient avec la rapidité des jours. *Revue brit.* Mai, 1845, éd. de Brux., p. 532.

Waïnamöinen, dieu souverain des Finnois, lorsqu'ils étaient encore païens, se forgea, dès qu'il fut né, un coursier léger comme la paille, svelte comme la tige d'un poids de senteur, et se mit à chevaucher au loin sur la terre frémissante. Un vieux lapon, animé contre lui d'une haine implacable, blessa son cheval et le précipita dans les flots. (Léouzon le Duc, *la Finlande*, I, LXIV, 4, 6, 7.)

La *chanson de Roland* décrit ainsi le cheval de Turpin, qui rappelle celui d'Ogier-le-Danois :

Li arcevesque cumencet la bataille,
Siet el cheval qu'il tolit à Grossaille;
Ço ert uns reis qu'il ocist en Danemarche *(Dan marche)*,
Li destrers est e curanz et aates,

Piez ad copiez e les gambes ad plates,
Curte la quisse e la crupe bien large,
Lungs les costez e l'échine ad bien halte,
Blanche la cue et la crignete, jalve,
Petite les oreilles, la teste tute falve.
Beste n'en est nule ki encontre lui alge.

(Éd. de M. Fr. Michel, p. 58.)

Le coursier de Perceval ne pouvait être un animal ordinaire :

A tant este-vous Perceval
Ki se séoit sour son cheval
C'au vermel chevalier toli.

(Fr. Michel, *Frégus*, p. 6.)

Suivant la croyance populaire de l'Irlande, les Elfs célèbrent deux grandes fêtes dans l'année, l'une au commencement du printemps, quand le soleil approche du solstice d'été; alors le héros, O'Donogul, qui jadis régna sur la terre, monte dans les cieux sur un cheval blanc comme le lait, entouré du cortége brillant des Elfs. Heureux celui qui l'aperçoit; lorsqu'il s'élève des profondeurs du lac de Killarnay! cette rencontre lui porte bonheur [1].

Enfin le petit cheval de bois ou de *fust*, fabriqué par le nain Pacolet, passe par l'histoire des deux nobles et vaillants chevaliers Valentin et Orson, neveux du roi Pepin [2], comme par celle de *Cléomadès*, et un conte des *Mille et une Nuits* ou des *Mille et un Jours*, pour achever sa course dans le chef-d'œuvre de Cervantes, incomparable satire des imaginations romanesques.

On remarquera que le cheval ne paraît pas dans le *Reinaert* flamand ni dans le *Reynke de Fos*, en bas saxon. Il figure à peine dans l'une ou l'autre branche des *Renards* français.

[1] Maury, *Les fées au moyen âge*, p. 58; note.
[2] *Bibl. univers. des Romans*, mai 1777, p. 122.

Telles sont les traditions disséminées dans les monuments du moyen âge et qui concernent les armes et les coursiers merveilleux, deux choses qui résument la vie militaire et aventureuse de la chevalerie et des temps qui l'ont préparée.

La poésie est la plus vaste, la plus capricieuse, la plus indépendante des facultés de notre esprit. Enumérer d'avance, déterminer *à priori* les moyens qu'elle emploie, les machines qu'elle fera mouvoir, est chose impraticable; cependant il est dans certaines de ses productions des éléments communs qu'on y retrouve presque toujours, et qui, en conséquence, sont saisissables par une analyse en quelque sorte *préétablie*. Nous n'osons dire que nous avons prouvé, par l'essai qu'on vient de lire, l'intérêt dont cette analyse est susceptible.

Suite de l'analyse du poëme du *Chevalier au Cygne*.

Nous avons fait un immense détour, et le pieux Hélyas qui s'est mis courageusement à la suite du Cygne, doit être déjà fort loin. Il arrive à Nimègue juste au moment où l'empereur Otton Ier y tient ses grands jours et où le comte de Blancquebourc ou Brancquebour *(Blankenheim?)*, que Desrey appelle Francqbourg, avait cité la duchesse Clarisse de Bouillon (appelée *Béatrix* par le trouvère qui prend le nom de Renaud), à laquelle il contestait son héritage. Une autre rédaction en vers, analysée par M. P. Paris, substitue Renier, duc de Saxe, au comte de Blancquebourc [1]:

Là fist li emperères son conseil assambler
Car le conte avoit fait ij jours continuer
Pour avoir son conseil, et que sy XII per
Oïssent le plaidier pour la cause ordener [2].

Ancienne procédure.

C'est la seconde fois qu'Hélyas est le protecteur de l'innocence, et, si l'on compare entre elles les diverses versions de notre fable, on sera

[1] *Les manuscrits français*, t. VI, p. 187.
[2] V. 2385.

porté à croire que cet épisode appartient à une des versions les plus anciennes.

Quant à la procédure, elle est entièrement conforme à l'ancien droit germanique. George Schubart, qui a traité doctement des tournois et des combats chevaleresques, a, par une confusion singulière, supposé un duel judiciaire, du temps de Godefroid de Bouillon, entre Hélyas et Drogon, peut-être le géant Druon ou Antigone vaincu par Salvius Brabon : « Quae « de duello, pro liberatione innocentis adferuntur, illa tendunt pe- » rinde ad certum scopum, et magnam cum torneamento affinitatem » habent, quod alibi jam ostendimus. Jungantur in simili negotio, et » caussa favorabili christianorum, quae sub Gôdofredo Bulioneo, Ar- » noldus, III *Chronici Slavorum*, c. XI *(et à la marge*, cap. III, § XVI; cap. » IV, § XIX), de tyrocinio sive duello equestri cum lanceis, inter Dro- » gonem et *Heliam*, prolixe tradit [1]. »

Guillaume de Tyr rapporte un combat en champ clos que soutint Godefroid de Bouillon pour une partie de son patrimoine [2]. Ce duel n'est pas sans rapport avec la lutte contre le comte de Blancquebourc. « Dans un combat singulier, auquel il ne se résigna que contre son gré, dit Guillaume de Tyr [3], mais qu'il n'avait pu refuser, pour se conformer aux usages de son pays et conserver sa réputation intacte, Godefroid se distingua par une action mémorable, que je rapporterai en quelques mots. Il fut provoqué, dans le palais même de l'empereur, par un homme noble et puissant, qui était du nombre des princes, et qu'on disait même son parent, au sujet de quelques riches domaines et d'un vaste patrimoine; en conséquence, un jour fut assigné aux deux parties pour en venir à l'épreuve, et, au jour fixé, l'accusateur et l'accusé se présentèrent à la cour. Les débats ouverts, l'adversaire du duc proposa de vider

[1] D. G. Schubarti *de ludis equestribus,..... commentatio historica.* Halae Magdeb., 1725, in-4°, c. V, § XIII, pp. 129-30.

[2] *Recueil des hist. des croisades.* Paris, imprimerie royale, 1846, in-fol., t. I, pp. 372-74.

[3] Coll., Guizot, t. XVII, p. 12.

le différend par les armes; le duc résista autant qu'il lui fut possible; mais, conformément aux lois de leur patrie, on leur adjugea le combat singulier. Les plus grands princes de l'empire faisaient tous leurs efforts pour que des hommes aussi illustres ne se donnassent pas en spectacle au peuple d'une manière indigne d'eux, en s'engageant dans un combat qui devait, sans nécessité, mettre en péril l'honneur et la réputation de l'un ou de l'autre des adversaires; cependant la sentence impériale fut exécutée; le peuple se rassembla en foule, les princes prirent les places qui leur étaient dévolues par l'usage, et les deux champions s'avancèrent vers le lieu destiné pour le combat, afin de tenter le sort toujours incertain des armes. Tandis que ces illustres guerriers combattaient avec vaillance et déployaient toutes leurs forces, il arriva que le duc brisa son épée en portant un coup vigoureux sur le bouclier de son adversaire, en sorte qu'il ne lui resta dans la main, en dehors de la poignée, qu'un demi-pied de fer environ. Les princes qui assitaient au combat, voyant que le duc aurait désormais trop d'infériorité, donnèrent le signal de paix, s'avancèrent vers l'empereur, le supplièrent de traiter de composition entre les deux adversaires, et en obtinrent l'autorisation. Ils s'y employèrent aussitôt avec le plus grand zèle; mais le duc repoussa absolument ceux qui voulaient la paix, et, persévérant irrévocablement dans son entreprise, il recommença lui-même la bataille. Son adversaire, dont l'épée était demeurée entière, paraissait avoir sur lui un très-grand avantage, et ne lui laissait pas un instant de repos; le duc, enfin, enflammé de colère et recueillant toute la force par laquelle il se distinguait entre tous les autres, s'élance sur son ennemi, tenant toujours en main le tronçon de son épée, et le frappe si violemment à l'instant où il ne s'y attendait pas, que celui-ci tombe par terre tout étourdi et comme un homme mort. Le duc alors jette au loin son épée brisée, saisit celle de son ennemi étendu à ses pieds, et, appelant à lui les princes qui tout à l'heure avaient voulu parler de composition, il les invite à s'en occuper maintenant, pour arracher à une mort ignominieuse l'illustre guerrier

qui vient de succomber sous ses coups. Tous les princes admirèrent sa force, sa bravoure et son incomparable magnanimité; ils conclurent la paix, terminèrent la querelle de la manière la plus convenable, de telle sorte cependant que le duc fut reconnu vainqueur, et parut, aux yeux de tout le monde, digne d'une gloire immortelle. » Le dénoûment, dans l'histoire, est plus noble et plus gracieux que dans le roman.

Guillaume de Tyr raconte ensuite comment Godefroid vengea l'empereur Henri contre les Saxons, *le plus féroce de tous les peuples germaniques*, et contre le comte Rodolphe qu'ils avaient choisi pour chef de leur révolte et pour leur roi. Le Chevalier au Cygne, dans plusieurs des légendes qui le concernent, combat aussi un prince saxon, mais ce n'est pas pour la défense d'un empereur, c'est pour protéger une faible femme.

Le nombre douze.

Il est encore question ici de *douze pairs*. Ce nombre douze, on ne l'ignore pas, reparaît sans cesse dans les codes des peuples d'origine tudesque. Dans la loi des Francs Ripuaires, le nombre des aides-jurés est toujours un multiple de 6; ainsi nous trouvons 6 jurés pour une valeur de 3 à 100 sous, 12 jurés pour une valeur de 100 à 200 sous, 36 jurés pour une valeur de 300 sous, et 72 jurés pour une valeur de 600 sous. M. C. P. Bock, dans une très-curieuse dissertation sur l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle, parle de la *Table Ronde* de Charlemagne et de ses *douze convives*, mentionnés dans un poëme de Théodulphe [1]. Nous nous taisons sur les *douze* fils du roi finnois Waidivurt [2]. Le caractère en quelque sorte sacré du nombre *douze* remonte, au surplus, à l'antiquité la plus reculée, et les citations, pour le prouver, se multiplieraient à l'infini [3].

Cri de saint George.

Hélyas frappe des coups les plus rudes le comte de Blancquebourc au cri de *saint Georges*, si familier aux chevaliers. Ce saint, dont la légende

[1] *Das Rathaus zu Aachen.* Aachen, 1843, in-8°, pp. 76 et 185.

[2] Léouzon Le Duc, *La Finlande.* Paris, 1845, in-8°, I, XLIV.

[3] « Aquisgrani Nithardus inter XII VIROS quibus Carolus (Calvus) vias suas in divisione im-» perii commiserat. » Pertz, *Nithard. hist.*, in-8°, IV, I. Le Roux de Lincy, *Le roman de Brut*, analyse. Rouen, 1836, part. III, § 2, pp. 98-105. *Ann. de la bibl. royale de Belgique*, 1841, pp. 103-104; 1844, pp. 45-46.

a été compliquée de celle de Persée et du mythe oriental de Chederles, fut de bonne heure le patron de la chevalerie [1].

Le comte de Blancquebourc succombe; la duchesse de Bouillon obtient justice, et, dans sa reconnaissance, donne à son défenseur ses états et sa fille, qui était

Blanche que fée [2]. Fées.

Les fées passaient pour avoir la beauté en partage, et nous avons dit que les sorcières étaient ordinairement laides et vieilles; mais, dans l'ordre de la magie, la fée tenait un rang plus élevé que la sorcière, celle-ci n'est qu'une dégénérescence, une espèce de dégradation de celle-là. Toutefois, aux charmes qu'on accordait aux fées se mêlait d'habitude l'idée de quelque difformité secrète, de quelque affreux défaut. La charmante Mélusine, qu'on prétendait voir apparaître au château d'En- Mélusine.
ghien, devenait tous les samedis un épouvantable serpent [3].

Hélyas part avec Ydain pour Bouillon; avant d'y arriver, il eut à combattre encore Galien, un parent du comte de Blancquebourc, mais il l'eut bientôt expédié; il ne devait pas triompher si aisément de la curiosité de sa femme. Interrogé par elle sur sa *lignée*, malgré la défense qu'il lui en avait faite, il part avec le cygne, qui lui sert toujours de guide. Cette scène est décrite par le trouvère d'une manière intéressante. Le texte latin nous montre Hélyas entraîné avec sa barque au milieu de la mer, puis le manuscrit présente une large lacune.

La duchesse va confier son désespoir à l'empereur, qui était toujours à Nimègue. Hélyas s'arrête un moment dans cette ville pour recommander

[1] A. Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 145, note 4. *Aufsatz über die Legenden der heiligen Georg, wozu zwei alte ihm zugekommene Handschriften dieser Legende gelegenheit gaben;* pp. 113-134, *Deutsche Gesellsch. zu Erforsch. Vaterl.-Sprache. — Bericht.* Leipzig, 1831, in-8°.

[2] V. 2701.

[3] A. Maury, *Les fées au moyen âge.* Paris, 1843, in-12, p. 53. *Mélusine,* Mère-Lusine, mère des Lusignan. Genin, *Variat. du lang. franç.*, p. 29.

à Otton sa fille Ydain. En vain on veut le retenir, le cygne jette un cri, et Hélyas s'empresse d'obéir à l'avertissement du ciel. Il retourne à Lillefort, où le cygne Esméré (Esmerés) reprend les traits d'un homme et reçoit le baptême.

Il est bon de remarquer qu'Hélyas à son retour est accueilli par le roi son père et par la reine sa mère, quoique précédemment [1] le trouvère eût conté qu'Oriant avait abdiqué en faveur d'Hélyas; mais, en l'absence de son fils, il avait probablement consenti à exercer de nouveau l'autorité suprême, ce que le trouvère ne dit point toutefois.

Souvenir de la patrie.

Hélyas, sur l'emplacement de la cabane de l'ermite, où le roi Oriant avait déjà fondé un monastère, fait bâtir un château d'après le modèle de celui de Bouillon; il lui en donne le nom et nomme Ardennes la forêt voisine. Ces souvenirs attendrissants des lieux où nous avons laissé nos affections, pourraient passer pour une imitation classique et pour une contre-épreuve de cet endroit de l'Énéide, où Andromaque, exilée en Épire, donne à un ruisseau le beau nom de Simoïs, où Helenus refait en petit Troie, Pergame, le Xanthe :

> Ante urbem, in luco, falsi Simoentis ad undam
> . . . . . .
> Procedo, et parvam Trojam, simulataque magnis
> Pergama, et orentem Xanthi cognomine rivum
> Agnosco, Scaeaeque amplector limina portae.
>
> (*Æneid.*, lib. III, v. 302, 349-51.)

Mais le sentiment est partout le même et les ignorants colons de l'Amérique ne songeaient certainement pas à Virgile en baptisant des noms de la patrie absente les déserts où ils venaient s'établir.

Hélyas embrasse la vie religieuse.

> Moine fu Hélyas, et Jhésucris l'ama [2].

[1] V. 2188.
[2] Voyez v. 3185.

L'empereur, fidèle à sa promesse, marie la fille du chevalier à Eustache, comte de Boulogne. Les comtes de Boulogne-sur-Mer se sont considérés en conséquence comme les représentants de la race du Chevalier au Cygne, et les deux faces d'un ancien sceau de cette commune portent, dit-on, une figure tirée du roman. Les sculptures d'un coffret d'ivoire, de la collection de M. du Sommerard, sont toutes empruntées à la même légende. M. Francisque Michel se propose d'orner de la copie du sceau et du coffret une dissertation sur l'influence des romans de chevalerie. Malbrancq blasonne ainsi les armes du comté de Boulogne: « Comitatus ac » ditionis insignia tres globos rubeos, aureo in aequore, prae se fe» runt. » *De Morinis*, Tornaci, 1639, in-4°, I, 35, 40. Mais ailleurs, ainsi qu'on l'a vu, il nous offre un sceau de Godefroid, comme comte de Boulogne, avec le *cygne* en plein. C'est peut-être celui de M. F. Michel. Les comtes de Boulogne.

Ydain ne tarda pas à mettre au jour Godefroid, Baudouin et Eustache. Ici se place l'anecdote d'Eustache, à qui une personne étrangère donna le sein, pour apaiser ses cris. Le trouvère en avait déjà touché quelques mots auparavant. On a, plus tard, attribué le même mouvement d'indignation à la reine Blanche, mère de saint Louis.

Il conte ensuite avec quelle fierté la comtesse Ydain avait reçu le duc de Brabant, le comte de Namur, l'évêque de Liége et d'autres grands personnages. Son mari, mécontent de cette conduite, lui en avait demandé la raison, et Ydain avait répondu qu'on lui devait plus de respect qu'à une reine, puisque ses trois fils iraient outre-mer venger le Seigneur. Guillaume de Tyr présente autrement cette prophétie :

Lib. IX, cap. VI, *Matris praesagium de futuro statu filiorum* [1].

« Horum tantorum principum mater, sancta, religiosa et Deo placens » femina, dum adhuc essent in aetate tenera, spiritu plena divino, fu» turas praevidit conditiones, et statum qui praeparabatur adultis quasi » quodam praedixit oraculo. Nam dum semel circa matrem, sicut mos Légende rapportée par Guillaume de Tyr.

[1] *Recueil des hist. des croisades*, t. I, p. 371.

» est puerilis, luderent adinvicem, et sese lacessentes ad matris gremium
» frequentem haberent recursum, accidit quod, eis sub ejus chlamyde
» latentibus, vir venerabilis comes Eustachius, eorum pater, ingressus
» est. Ubi cum mutuo se provocarent, pedes et manus agitantes, ma-
» tris qua induta erat operti chlamyde, quaesivit comes quidnam esset
» quod ibi tam crebro moveretur. Cui illa respondisse dicitur : *Tres*
» *magni principes, quorum primus dux; secundus rex, tertius comes esset futurus.*
» Quod postmodum, benigna dispensatione, divina implevit clementia :
» et verum praedixisse matrem rerum eventus subsequens declaravit.
» Primus enim dominus Godefridus, ut praemissum est, defuncto suc-
» cedens avunculo, ejus ducatum obtinuit, regnum etiam Hyerosoly-
» morum postmodum, universorum principum electione, consecutus,
» in quo secundus natu dominus ei Balduinus successit; tertius, do-
» minus Eustachius, qui, defuncto patre, succedens in universum, avitam
» eorum, ut praemissum est, obtinuit haereditatem. »

Ne dirait-on pas d'un fragment de chanson de geste, traduit en latin?

Cependant la duchesse Clarisse de Bouillon, inconsolable de l'absence de son mari, avait envoyé à sa recherche *deçà delà la mer*. Enfin elle dépêcha en Syrie un chevalier appelé Ponce. Celui-ci se dirigea droit sur Jérusalem. Presque tous les princes mahométans s'y trouvaient réunis, Corbadas, roi de Jérusalem, ayant voulu, en leur présence, remettre sa couronne à son fils Cornumarant.

Princes mahométans.

Au moment où les croisés allaient assiéger Jérusalem, cette ville, à ce que nous apprend Aboulféda, était tenue en fief par l'émir Ortok, qui l'avait reçue de Tanasch, maître de la plus grande partie de la Syrie et dont les fils Redhwan et Dekkak, régnèrent l'un à Alep et l'autre à Damas. Ortok transmit ce fief à ses fils Ylgazy et Sokman. Ortok est donc le *Corbadas* du roman, et un de ses fils est *Cornumarant*. Autour de lui se groupent Kerboga, prince du Moussoul, *Corbaran* ou *Corboran* [1],

[1] Voy. vers 3185.

Thogdekin, Tochteghin ou Dodequin [1], gouverneur (*atabek*) de Dekkak, prince de Damas, et qui finit par s'arroger l'autorité; Djenah'Eddauleh, prince d'Émesse, avec d'autres princes et chefs dont les noms sont désignés d'une manière méconnaissable par le romancier.

L'abbé Gérard de Saint-Trond.

Ponce accoste, dans la foule des pèlerins qui étaient venus visiter le Saint-Sépulcre, un abbé de St-Trond, appelé Gérard [2]. Ils retournent ensemble en Europe comblés des présents et des bons procédés de Cornumarant, à qui l'éloge que l'abbé lui avait fait de la France, avait inspiré le désir de visiter ce pays. Ils s'égarent et arrivent dans une contrée où ils ne comprennent personne, excepté les clercs qui parlaient latin. Or, ils étaient en Lillefort : Ponce, chevalier du duché de Bouillon, et Gérard, abbé de St-Trond, à moins qu'ils n'ignorassent tout à fait le flamand, devaient-ils être si dépaysés en Flandre; d'ailleurs, cette ignorance du flamand était-elle de nature à les embarrasser dans la Flandre gallicane? Les trouvères n'y regardaient pas de si près.

Une ville fermée s'offre à leurs yeux, et ils se croient à Bouillon : c'était en effet Bouillon-le-Restauré. Instruit par un ecclésiastique, ils apprennent les faits qui ont été racontés précédemment et qu'Hélyas est moine au monastère de Saint-Thiéry. Ils voient Esméré et sont parfaitement reçus par le roi et la reine, que l'on ne nomme point, mais qui semblent être encore Oriant et Béatrix. Ponce va trouver, dans l'abbaye, Hélyas, qui le charge de remettre son anneau de mariage à la duchesse. Celle-ci, de son côté, était entrée en religion. Ponce et Gérard, tout couverts d'or, reviennent chez eux. Ponce s'acquitte de sa commission, et la duchesse de Bouillon, accompagnée de sa fille Ydain, se rend auprès d'Hélyas, qu'elle trouve malade et qui meurt entre ses bras. Elle ne tarde pas à le suivre au tombeau, consumée par le regret.

Ainsi finit, à proprement parler, le roman du *Chevalier au Cygne*.

[1] Voyez v. 3139 et 3186.

[2] Sur cet abbé, voir la note du vers 3155.

Mais remarquez que le nœud est formé avec assez d'adresse pour ramener Cornumarant sur la scène et lier ce qui précède au récit de la première croisade.

Revue des manuscrits en vers et en prose du *Chevalier au Cygne.*

On sait déjà que notre poëme est différent, pour la forme, quelquefois aussi pour le fonds, des autres rédactions, en vers romans, qui sont connues. Sanderus, dans la *Bibliotheca Belgica manuscripta*, Insulis, 1641-43, in-4°, t. II, pp. 5 et suiv., offre ces renseignements :

172, 173 et 174. *Trois livres de Godefroy de Bouillon.*

219. *Du Chevalier au Cygne.*

222. *Le Chevalier du Cygne.*

756. *Le livre de la royne Rose, mère de Godefroy de Bouillon.*

7657. M. Barrois, dans la *Bibliothèque protypographique*, fournit les indications suivantes :

1347. « Ung livre en parchemin, couvert de cuir rouge, intitulé au dos : *Le Chevalier du Cygne*, escript à deux coulombes, en prose, bien historié au commenchement, commenchant : *Seigneur, or m'escoutez pour Dieu et pour son nom*, et le dernier feuillet : *ains ne povres ne riches.* »

1386. « Ung livret en papier, couvert de parchemin, contenant deux quayers, escript en rime, et parle du *Chevalier au Chisne;* quemenchant ou second feuillet : *plaisance entra en lui*, et le dernier feuillet : *et dient li enffant.* »

1797. « Ung autre grand volume couvert de cuir rouge, à deux cloans et cincq boutons sur chaque costé, historié et intitulé : *Le livre du Chevalier du Cygne,* comenchant ou second feuillet : *ès cavernes del mont là et habitement;* et finissant ou dernier : *soyent après leurs jours ès siens cyeulx coronez.* »

Cette simple annotation suffit pour montrer que le manuscrit dont nous avons fait usage, n'a point été désigné dans les inventaires de M. Barrois.

L'inventaire de Viglius, dressé le 8 mai 1577 [1], porte :

[1] Viglius écrivait à Hopperus, le 7 mars 1568 : « Inventarium librorum cum bibliothecae re-

190. *Le premier livre de Godefroy de Buillon;* Sanderus, 172; inv. de Franquen, en 1731, 323; inv. de Gérard, en 1797, 768; Barrois, 1454-1772.

191. *Godeffroy de Buillon;* Sanderus, 173; Gérard, 1005; Barrois, 2088.

192. *De Godeffroy de Buillon;* Sanderus, 174; Franquen, 309; Gérard, 996; invent. de 1839, 9492; Barrois, 1455-1773.

256. *Du Chevalier au Cigne;* Sanderus, 219; Franquen, 270; Gérard, 775. Barrois, 11386.

259. Le *Chevalier du Cygne;* Sanderus, 222; Barrois, 1347-1797.

803. *Livre de la royne Rose, mère de Godefroy de Bullion;* Sanderus, 756; Franquen, 342; Gérard, 800; enlevé en 1749 par les Français, n° 29.

814. L'*Histoire de Godefroi de Bouillon, en rythme;* Sanderus, 765; Franquen, 246, inventaire de 1839, 10,391 [1].

C'est notre manuscrit : il avait appartenu à Marie, reine de Hongrie. M. Gachard a imprimé, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. X, pp. 224-246, un ancien inventaire de la bibliothèque de cette reine, fait en 1556, vérifié en 1559, par Viglius, et qui n'est, à peu de chose près, que la liste publiée par M. Marchal, mais plus complet. On y remarque, sous le n° C 184 : « Aultre histoire, nommée l'*Histoire de Goddeffroy de Bouillon, en ryme.* »

Toujours notre *codex*.

Le *Livre de la royne Roze, mère de Godeffroy de Bullion*, s'y trouve aussi sous le n° E 85.

» giae, quae meae custodiae relicta fuit, tum illorum quoque quorum *Damantius*, socer meus, » curam habuit, ad te nunc mitto. Caetera vero, ubi descripta fuerint, subsequentur. » Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. I, p. 466; et le 26 mai 1569 : « Adjunxi hisce catalogum libro- » rum bibliothecae veteris quae fuit reginae Mariae, cum annotatione, in qua lingua conscripti » sunt. Librorum autem Hagensium catalogus, ita magnus est ut exspectanda sit opportuni- » tas cursoris, qui eum ferre velit. » *Ibid.*, t. I, p. 521.

[1] Marchal, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale*, I, CCLIV, CCLVI, CCLXVII.

Nous avons demandé communication au gouvernement français des manuscrits de Paris, réciprocité qu'on peut justement invoquer à Bruxelles. En attendant que nous en puissions faire un examen sérieux, nous les signalerons ici à l'aide des renseignements que l'on trouve chez les meilleurs bibliographes et critiques. Nous y joignons la notice d'un manuscrit de Copenhague et d'un autre du *Musée britannique*.

RÉDACTIONS EN VERS.

Bibliothèque royale de Paris (n° 7190, P. Paris, VI, 165, anc., cat., n° 194; Sainte-Palaye, not. 549, in-fol., parch., vélin, 273 feuillets à 2 col., miniatures, vignettes, initiales, XIIIe siècle).

I. Fol. 92. « Ci commence li roumans dou Chevalier au Chisne et de Godefroit de Buillon, comment il prist Jhérusalem. » Premiers vers :

Signour, or ascoutés ke Dex vous doinst schienche.
De lui croire et orer en boine providence.
S'orés boine cançon ki mout est de scilenche,
Ains n'oïstes si vraie en tout vostre jouvence,
Ceste cançon ne viut noise ne bruit ne tence,
Mais douçour et escout, e grant pais et science (*silence ?*)

II. Fol. 98. « Com Élias et Mauquarés se combattirent ensemble. »

III. Fol. 102. « Com li Chevaliers au Cisne fist gieter Matabrune el fu. »

IV. Fol. 105. « Si com nos baron en alèrent le sépulcre aorer et prisent [1] Andioce en leur voie. »

[1] C'est l'ancienne forme romane de la troisième personne du pluriel du prétérit, et à laquelle a succédé *prirent*, qui est cependant plus près du type latin. Il s'est passé quelque chose d'à peu près semblable dans la vieille langue romaine; Varron, *De lingua latina*, VII, 26, dit : « In mul- » tis verbis in quo antiqui dicebant *s*, postea dictum *r*, ut in carmine Saliorum. »

Là, selon M. Paulin Paris, commence *la deuxième branche*, celle des *enfances de Godefroid de Bouillon*. Premiers vers :

Signour, oiés cançon ki mout fait à loer
Par itel convenant le vous puis-jou conter
Que la viertus del Ciel le vous laist ascouter...

Plus haut, M. P. Paris cite ces vers :

Jo ne vous vaurai mie mençoignes raconter,
Ne fables ne paroles por vos denier embler.
Ains vous dirai cançon ù il n'a qu'amender,
Del barnage de France qui tant fait à loer,
Ki premerain alèrent le sépucre aorer.
Cil prirent Antioche, n'el vous quiers à celer,
Mais ançois lor convint grans paines endurer....
Ains qu'on séust la voie de l'ermite Piéron,
Ert li duc Godefrois chevalier à Boillon...
L'estoire en fu trovée ens en une abéie:
A Nimaie le grant, une cité garnie.
Signor, cette cançons est de grant sapience...
Del bon duc Godefroi vous dirai la naissance
Et le pris et l'onor....
La cançon ne velt noise, ne nul home qui tence,
Mais douçour et escout, et grant pais et silence.
Tels cante d'Anthioce qui pas ne le commence,
Mais je vous en dirai la première sentence,
Si com France s'esmut et Borgoigne et Provence.

Il ne faut pas prendre trop au sérieux cette affirmation du chantre, que l'histoire qu'il a mise en vers, a été trouvée dans une abbaye de Nimègue. Ces sortes de mensonges poétiques étaient fort à la mode, et nous en avons administré de nombreux exemples.

V. Fol. 111. « Si com uns archevesques espousa le Chevalier au Chisne et le ducoise de Buillon. »

VI. Fol. 114. « Si com li Chevaliers au Cisne tua Garin de Roce-Ague

(c'est dans notre leçon *Galien*, neveu du comte de Blancquebourc). »

VII. Fol. 117. « Si com li Chevaliers au Cisne emmaine ses gens et Mirabiaus emmaine sa femme, qui faisoit moult grand doel. »

VIII. Fol. 121. « Si com li Chevaliers au Cisne envoia à Othon l'empereor un brief, et li rois Otes le fist lire à un clerc. »

IX. Fol. 124. « Si com un palais ardoit et un cisnes vint avalant parmi le fu, si prist un cor d'ivoire. »

X. Fol. 127. « Si dist com on cauça le Chevalier au Cisne. »

XI. Fol. 134. « Si com li ducoise de Buillon et Yde sa fille et li Chevaliers au Cisne, et li baron s'en vinrent au port ù il devoient passer. »

Les chapitres VII, VIII, IX, X et XI n'ont point de correspondance dans notre poëme.

XII. Fol. 138. La rubrique est effacée. La miniature représente Ydain faisant dégorger à son enfant le lait qu'une nourrice lui a donné.

Nous reprendrons le relevé des rubriques du manuscrit de Paris, dans notre second volume, qui contiendra les parties parallèles.

Bibliothèque royale (n° 7192, P. Paris, VI, 221, vol. in-fol. parvo vélin de 253 feuillets à 2 colonnes, miniatures et initiales, dialecte picard, XIIIe siècle, selon M. P. Paris; XIVe siècle, selon M. Le Roux de Lincy, *Bibl. de l'école des Chartes*, t. II, 1840-1841, p. 443).

Le roman du Cygne commence au feuillet 11.

Les deux premiers couplets commençant par :

> Signeur, oiés canchon ki mout fait à loer,
> Par itiel convenant le vos puis-je conter
> Que la viertus dou ciel le vous laisse escouter...

se rapportent, dit M. P. Paris, à la seconde branche, celle des *Enfances de Godefroid*. C'est, dit-il, une méprise du jongleur qui dirigeait le copiste.

Le troisième couplet répond au troisième de la première branche

dans le MS. n° 7190. Les autres suivent régulièrement l'ordre de cette première branche, mais ils abondent en variantes.

M. Arthur Dinaux transcrit ces vers du début qui, dit-il, ne sont pas dans le manuscrit de l'Arsenal mentionné plus loin [1].

Or escoutez, signour, que Dieu vous doinst science
De lui croire et amer en bonne providence,
S'orrés bonne canchon qui moult est de schienche
Ainc n'oïstez si vraie en tot vostre jouvence.
Ceste canchons ne vient (*vieut*) noise ne bruit n'entente
Mais doulçour et escout et grant pris et silence.
Del Chevalier au Cisne avés oï constence,
De ses frères aussi de grande sapience,
Mais onques bien n'oïstez la première naiscence
Et com furent trainé à grant essilemence :
An cui orrez par moi trèstout en audience.

Le vers :

Mais onques bien n'oïstez la première naiscence,

corrobore ce qui sera dit tout à l'heure [2]. Le trouvère continue :

Signor, or escoutez, par Dieu l'esquitable (*l'espiritable*),
Que Jhésus vos garisse de le main au diable,
Tous jà qui encantent de la Réonde Table,
De mantiaus engouleus de samis et de sable ;
Ains vous dirai canchon qui vous est mié corsable.
Car elle est en escrit, c'est cele véritable;
En escrit le fist (*mettre*) la bonne dame Orable — Dame Orable d'Orange.
Qui moult fut preus et sage, cortoise et aimable (*amiable*),
Dedens les murs d'Orenge, la fort cité durable [3].

[1] *Les trouvères de la Flandre et du Tournésis.* Paris, 1839, in-8°, p. 159.
[2] Pages CXLVI et CXLVII.
[3] Voyez pages XXI et CLV.

Au fol. 48, on lit ces vers qu'on cherche vainement dans le *codex* de l'Arsenal :

Par tele (*itele*) manière que nous à vous disons
Parti de la ducoise li bons dus de Buillon,
De la franche ducoise : ici le vous lairons ;
Duscà une autre fois que nous y revenrons,
Del Chevalier au Cisne ci-endroit vous dirons.

Au fol. 77, sont ces quatre vers, qui manquent également à l'Arsenal :

Onques li oirs del Cisne ne fu nul jors si haus
Ne (*eut*) si grant poissance com à cel temporaus;
Quant li solder l'entent, de mal talent fu caus,
Le poëte Rainsnaus. Tout en fu esmaris : ce tesmoigne *Rainsnaus*.

Renaus ou *Renax* est donc indiqué comme un des auteurs qui ont, des premiers, mis en vers la légende du Chevalier au Cygne. Il se vantait même d'avoir révélé son origine, c'est-à-dire, sa descendance du roi Oriant, fils de Piéron de Lillefort. La venue du *Mountsalvatsch* était plus ancienne.

Une grande initiale est placée après l'incendie de Bouillon et la disparition du cor qu'Hélyas, le Chevalier au Cygne, avait recommandé aux soins de sa femme, la curieuse Béatrix, épisode qu'on chercherait vainement dans notre rédaction.

Une autre initiale est placée devant le récit des dernières actions d'Hélyas et de l'enfance de ses petits-fils. C'est une nouvelle branche, dit M. Paris, commençant ainsi :

Par icele mainière que nous à vous dion
Parti de la ducoise li bons dus de Bouillon...
Del Chevalier au Cigne ci endroit vous diron ;
Souvent en ont conté cil jongléor breton,
Mais n'en sèvent nient le monte d'un boton.

Puis, dans le second couplet :

Seignor or escoutés, que Dex vous soit amis...
Del Chevalier au Cisne avés les vers oïs,
Si com fu por noier seur la rivière mis
Puis s'en ala arières, si com dist li escris;
Illuec s'en retourna, de çou suis-je tos fis.
Mais ainc par jogléor ne fu li vers oïs,
Mais je le vos dirai, si com dist li escris
El roulle (*rôle*) à Sainteron, où fu trovés, jadis;
Un moines la trova, qui en rimes l'a mis,
Jehsus assolle l'arme et mete en paradis.

Le moine de St-Trond

M. P. Paris ne doute pas de ce témoignage. Il est trop persuadé que l'auteur de ce qu'il considère comme la seconde branche, était un moine de Saint-Trond, appelé Renaud, qui écrivait peu après le retour de Philippe-Auguste en France, c'est-à-dire, vers 1192, et qui était dévoué à Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, représentant la postérité du Chevalier au Cygne et ennemi déclaré du roi de France. Nous ne pouvons voir dans cette certitude qu'une simple hypothèse.

M. Le Roux de Lincy regarde cette version comme un texte rajeuni de ce qui suit :

Bibliothèque royale (n° 7628, Le Roux de Lincy, *Bibl. de l'école des Chartes*, II, 1840-1841, p. 441, in-fol. parvo, vélin, deux col., sans miniatures ni grandes lettres, exécuté vers l'année 1250, dialecte artésien).

La plus grande partie du Chevalier au Cygne en a été arrachée; et cette mutilation date de loin, car le volume était déjà incomplet en 1596. Le président Fauchet le possédait à cette époque, dans l'état où il est aujourd'hui, comme le prouvent ces mots, écrits au bas du premier feuillet : *C'est à moi, Claude Fauchet,* 1596. Sur le haut du même feuillet, on lit de la même main : *C'est la conquête de Jérusalem, et origine de Godefroi de Boulongne, ou de Buillon. Il a été composé après le voiage que*

Philippe-Auguste fist en Surie [1]. Et d'une autre main : *Avec l'histoire de Charlemagne.*

L'histoire du Chevalier au Cygne finit au fol. 69; celle de Godefroid de Bouillon commence immédiatement après, et se termine au fol. 207 v°. Le volume est terminé par une traduction du faux Turpin.

La version de ce manuscrit, que MM. P. Paris et Leroux de Lincy jugent la plus ancienne de celles qu'ils connaissent, a été citée de préférence par le second de ces habiles critiques.

Bibliothèque royale (suppl. français, n° 105, Le Roux de Lincy, o. c., n° 444, in-fol., vélin, à deux col. en petites lettres de forme, dialecte artésien, XIVe siècle, peut-être antérieur au n° 7,192 et à celui qui suit : suppl. fr., n° 540). Le nom de *Renax* ou *Renaud* ne se trouve pas au commencement du Chevalier au Cygne.

Bibliothèque royale (suppl. français, n° 540[8.2], in-fol., deux col., commencement du XIVe siècle). Les *chansons* et les *branches* y sont séparées par des miniatures. C'est la version artésienne (n° 7,628) remaniée et augmentée par un trouvère bourguignon, dit M. Le Roux de Lincy (o. c., p. 443), lequel trouvère n'a pas craint d'altérer le nom de son devancier Graindor de Douai, pour attribuer à son pays l'honneur d'une grande partie de la composition, en le donnant à *Graindor de Dijon.*

MM. Depping et Francisque Michel citent de ce manuscrit plusieurs passages qui contiennent des traditions orientales. *Véland*, pp. 80-81 :

[1] Ce qui a porté Cl. Fauchet à assigner cette date au roman (M. P. Paris l'a adoptée d'après son opinion), c'est que, dans la prédiction de la reine Calabre, que nous donnerons au second volume, la magicienne annonce la venue de Saladin, le siége d'Acre et la retraite de Philippe-Auguste. (Fol. 51 r°.)

En cel siége sera uns rois molt éurés,
Philippes aura nom, si conquerra assés
Sor chrestiennes gens donjons et fremetés.
De tot le mont fust sires, jà ne fust trèstornés,
Se ne fust avarisse, dont il est encombrés.

Puis si l'ont enterré lès l'autel saint Simon
En j sarcu de marbre fait par devision,
La lame en fu taillié de l'uèvre *Salemon*.
Sor lor dos le sostienent iiij petit gaignon (*chiens*).
(Fol. 37 v°, col. 2, v. 4.)

Quant Godefrois li ber fu entrés el donjon
Qui estoit painturés de l'uèvre *Salemon*...
(Fol. 49 v°, col. 2, v. 22.)

Li dus ot j capel qui n'ert pas de coton;
Entor avoit j cercle de l'uèvre *Salemon*.
(Fol. 56 v°, col. 1, v. 28.)

Et saisist le destrier, s'est montés en l'arçon
De fin or tresjeté de l'uèvre *Salemon*.
(Fol. 139 v°, col. 2, v. 39.)

Et li rice amulaire sist desor j tolon
Qui toz ert de fin or de l'uèvre *Salemon*.
(Fol. 177 v°, col. 1, v. 3.)

Après cels s'adouba dans Robers li frison;
Cil est sires de Flandres et del règne environ;
Il laça unes cauces plus clères que laiton,
Puis vesti en son dos j auberc fremellon,
Et laça j vert elme de l'uèvre *Salemon*.
(Fol. 182 v°, col. 1, 25.)

Sur cette habileté de Salomon, on peut voir d'Herbelot, *Bibl. orientale*, au mot *Salomon*, et les *Monuments arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas et d'autres cabinets*, par M. Reinaud. Paris, 1828, in-8°, I, 162 et suiv.

Voici encore d'autres fragments du même manuscrit; ils concernent des armes enchantées et n'ont point, dans notre poëme, de correspondants, à l'exception du second, mais avec une rédaction totalement différente : Armes enchantées.

Il a donné V brans de le forge Galant;
Li doi furent jadis le roi Octeviant.

Là les orent piéçà aportés Troïant.
Quant Miles espousa Florence le vaillant,
Se li dona Florence, qui bien le vit aidant
Et encontre Garsile fièrement combatant;
Et Miles dona l'autre à j sien connisçant.
Puis furent-il emblé par Gautier le Truant,
Et cil en est fuïs de là fort païsant,
S'en est venus au père le roi Lotaire errant,
A celui le donna et il en fist présent :
Li rois les esgarda, bien les a à talent,
S'à Gautier donc fief (*fieffé*) et fait rice et manant.
Les autres trois avoit en son trésor gisant.
Il ot conquis j roi en Aufrique la grant,
Quant ala outre mer le sépucre quérant,
Que tréu demandoit as pélerins errant;
Il li coupa la teste, onques n'en ot garant;
Et l'espée aporta et j elme luisant.
Illuec après conquist Caucase l'amirant [1],
Dont l'espée aporta et l'auberc jaserant [2];
Et l'autre espée fu trovée el flum Jordant;
Ainc ne pot estre blance, tant l'alast forbisant.
Ces v espées a li rois cascun enfant
Çainte au senestre lès, ù bien séent li brant.

(Fol. 18 v°, col. 2, v. 13.)

L'emperère ert as astres devers soleil levant,
Environ lui estoient maint chevalier vaillant,
Virent amont le Rin un blanc oisel noant,
El col une caïne et un batel traïant;
Et virent en la nef j chevalier gisant,
Dalès lui son escu et s'espée trençant,
Et un molt biel espiel qui molt parert vaillant :
Jo ne sai se il fu de la forge Galant;
Mais aïns nus hom de car ne vit si rice brant.

(Fol. 21 v°, col. 2, v. 21. *Introd. au 2e vol. de Ph. Mouskés*, p. cvc.)

[1] L'auteur, remarquent MM. Depping et Fr. Michel, a pris pour le nom d'un émir celui du lieu où les traditions allemandes placent la forge de Véland.

[2] Sur le mot *jaserant*, voir, p. 71, la note du v. 1616.

Or cevalce Espaullars à la cière grifaigne.
Il fu molt bien armés d'aubere et d'entresagne[1]
Et d'escu et de lance et d'elme de Sartaigne;
S'est une espée çainte qui fu faite en Bretagne.
Li fèvres qui le fist en la terre Soutaigne
Ot à non Dionises, l'escriture l'ensaigne;
Si fu frères Galant, qui tant par sot d'ovraigne.
Trente fois l'esmera por çou qu'ele ne fraigne,
Et tempra xxiij. Bien deffent l'on n'el çainge
Qui ne soit conquérans et que guerre n'empraigne.
Maudras, uns marcéans qui fu nés de Bretagne,
Le vendi c mars d'or d'or tot par droite bargagne,
Et xx pailes de Frise et ij cevals d'Espagne.
Césars, li emperères l'ot maint jor eu demagne,
Engleterre en conquist, Anjou et Alemagne,
Et France et Normendie, Saisone et Aquitaigne,
Et Puille et Hungerie, Provence et Moriaigne.
Or en est cil saisis qui maint home en mehagne;
Par sa grant cruelté sovent en sanc le baigne.

(Fol. 33 v°, col. 1, v. 18.)

Puis li çainsent l'espée dont mors fu Agolans;
Bone iert d'adoubeure, mais mius valoit li brans.
Letres i ot escrites qui dient en romans
Que Galans le forga, qui par fu si vaillans.
Durendals fu sa suer, cele ot li quens Rollans.
Puis en féri tel coup li hardis combatans
El siége d'Anthioce, dont mains hom fu dolans.

(Fol 49 r°, col. 2, avant-dernier vers.)

Li brans que on lui çainst Jrashels le forja,
Puis le fist *(féist)* Galans qui j an le tempra;
Pour çou qu'il doi le fisent *Recuite* l'apela.
Quant il l'ot esmerée, en son tronc l'asaia.
En fresci qu'en la terre le jeudi et coupa.
Celi ot Alisandres qui le mont conquesta,
Et puis l'ot Tolomés, puis Macabeus Juda;

[1] Voyez Du Cange, aux mots *intersignia* et *intersignum*.

Tant ala li espée que deçà que de là
Que Vaspasianus, qui dame Deu venja,
Al sépucre l'ofri ù Dex résuscita;
Puis l'ot Cornumarans et ses fils Corbada;
Jhérusalem traï cil qui il le dona:
Ainc puis dedens le vile j jor ne le laisça.

(Fol. 81 v°, col. 2, v. 18.)

Mais or prie Mahon et ton deu Tervagant
Ke de ta gregneur perte te desfende en cest an,
Car molt par sont preudome tot icil crestian,
Car quant il sont armé des haubers jaseran
Et ont espées nues de le forge Galan
(Plus souef trence-fer que coutels Cordouan)
Pour xxx de nos Turs n'en fuiroit uns avant.

(Fol. 115 v°, col. 1, v. 1.)

Le passage suivant a rapport au heaume de Cornumarant :

Li cercles en fu d'or, molt par fust à prisier,
A pières préscieuses; molt i mist al forgier
Malakins uns juus qui Deu n'en ot pas chier,
Vij ans tretos pleniers i mist al espurgier.

(Fol. 136 v°, col. 2, v. 36.)

Plus loin, Baudouin de Beauvais lace son heaume :

Et ot çainte l'espée dont li brans fu forbis;
Abrahans li dona li viels quenus, floris;
Uns juus le forga el mont de Sinaïs,
Bauduin le dona le bon vasal de pris.

(Fol. 139 v°, col. 2, v. 22.)

L'épée *Murglaie*.

Puis (*Carnumarant*) a çainte Murglaie dont li brans fu forbis,
Que fist Matusalaus en l'ille d'Orféis.

(Fol. 146 r°, col. 2, v. 36.)

Li soudans se séoit desor une alcasie
Qui tote est faite d'or et d'uèvre Salatrie.

(Fol. 172 v°, col. 1, v. 19.)

Desor j faudestuel[1] de l'uèvre Salatrie
Se séoit l'amirals par molt grant segnorie.

(Fol. 173 v°, col. 2, v. 2.

« Or tost, dist l'amirals, mes armes m'aportés. »
Et si home respondent : « si com vous commandés. »
Ses armes li aporte Corsaus et Salatrés.
Devant le maistre tref fu uns tapis jetés
Et desor le tapi uns pailes colorés.
Là s'assist l'amirals, qui est de grans fiertés.
Ses cauces li cauça li rois Matusalés,
D'un clavain ploïées, onques hons ne vit tés:
Les bendes en sont d'or, si le fist Salatrés,
Un molt sages juus, qui des ars fu parés;
A clous d'argent estoit cascuns clavains soldés.
Ses espérons li cauce l'amirals Josués;
Jà beste c'on en poigne n'ara ses flans enflés.
Puis vesti une broigne que fist Antequités, Leforgeron *Antequités*.
Qui fut xxv ans comme Dex aorés.
A lui fu Israëls et Galans li senés;
Là aprisent le forge dont cascuns fu parés
Molt ert rice la broigne, cascuns pans fu safrés,
De fin or et d'argent menu resercelés,
Et tos li cors deseure tos à listes bendés.

(Fol. 187 v°, col. 2, v. 8.)

Bibliothèque de l'Arsenal (n° 165, in-fol., XIIIe siècle, 243 feuillets à deux col.), manuscrit conforme pour le texte, à celui du *Supplément français*, n° 540[8.2]. Il a cela de précieux, qu'il est daté; on lit sur le dernier feuillet : *Cest livres fu fais l'an de l'Incarnation Nostre-Seigneur Jhésu Crist MCC et LXVIII.*

Voici le commencement de ce volume [2].

[1] Aujourd'hui *fauteuil.*

[2] Arthur Dinaux, *Les Trouvères de la Flandre et du Tournésis.* Paris, 1839, in-8°, p. 157.

C'est si (ci) *comment li rois Orians, ki fu taion le Chevalier au Cisne, ala cachier en le foriest, et comment il s'endormi sur le riu d'une fontaine, comment une demisele le trouva dormant, ki li mist se main devant son viaire por le solel, et puis l'eut-il à feme, si comme le livre le devisera.*

Signor, oiés cançon ki moult fait à loer,
Par itel convenent le vos puis-je conter
Que la vertu de Deu le vous laist ascouter
Et la pais Damediu puist en vous demorer;
Je ne vus vorrai mi mençongnes raconter,
Ne fables, ne paroles pour vos deniers embler;
Ains vos dirai canchon ù il n'a hamender *(k'amender)*
Del barnage de Franche ki tant fait à loer,
Qui proumerain alèrent le sépuchre aourer;
Chil prisent Antyoche, n'el vus quier à celer,
Mais ançois lor convint grans painnes endurer,
Fors estat et batailles, veillier et jeûner.
Seignor, à chel termine que vous m'oés conter,
Ains com leussit en Franche la voie d'outremer
Ne nus s'apercheussit de l'ost acheminer,
Avint une merveille que jou vus weil moustrer,
Car jamais nus jonglères ne vous dira saper *(sa per)*.

La merveille fu grans, et dire le doit-on,
Bien le doivent oïr chevalier et baron
Ains com leussit la voie par nule anuntion.
Et que s'apperceussissent Franchis *(Franchès?)* ne Bourgignon,
Et (*ert*) li dus Godefroy, chevalier à Buillon,
Meschins et bachelers, n'ot barbe ne grenon,
Et Bauduins, ses frères, cui Dex face pardon.
. . . . . .

Musée britannique, Bibliothèque du Roi (MS. n° 18 E. VI[1], énorme in-folio *maximo*, vélin, 2 col., cccc. iiij[xx]vii feuillets sans les préliminaires;

XVme siècle). M. Francisque Michel en a donné un extrait dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Rapports au Ministre.* Paris, 1839, in-4°, pp. 91-105.

Le *Chevalier au Signe* (sic) commence fol. cccxx r°, col. 1, et finit fol. ccc xxxix.

En voici le début :

Or escoutez, seigneurs, pour Dieu l'espéritable,
Que Jhésus vous garisse de la main au diable!
Telz i a qui nous chantent de la Ronde *(Réonde)* Table,
Des manteaulx angolez de samin et de jable *(sable)*;
Mais je ne vous diray ne mençonge ne flabe *(fable)*,
Quer il est en ystoire, c'est chose véritable;
En escript le fist mettre la bonne dame Orable, etc. Dame Orable.

Voyez le manuscrit de la bibliothèque royale de Paris, n° 7192.

Le poëme finit ainsi :

Mais j'actendray tant que auras à moy jousté
Et de ton branc d'acier, se tu me peulz, donné;
Se tu me peulz occire, bien *(tu)* auras jousté.
Ung seul cop te donrray de mon branc acheré.
(Et) a tant de rançon seras quitte clamé
« Par Mahom, dit Marbrin, je l'ottroy et le gré. »

RÉDACTIONS EN PROSE.

Bibl. royale de Paris (n° 7188[5]; P. Paris, VI, 158, in-4° *parvo*, à deux col. 148 feuillets vélin et deux en papier, petites miniatures dans les initiales, vignettes; XIIIe siècle (?), fonds de Cangé, n° 9).

Ce volume commence ainsi : « Seigneur, oiés et ascoutés; si porrés » entendre et savoir coment li Chevaliers le Chisne vint en avant et le » grant lignie qui de lui issi, par cui sainte crestientés fu moul essauchie

» et eslevée. Et l'ai comenchiée sans rime pour l'istoire avoir plus » abrégiée. Si me sanle que le rime est moult plaisans et moult bele, » mais moult est longue.

» Il avint jadis que li rois Oriant, qui moult estoit grans sires et de » moult grant renom, estoit un jour entre lui et le roine Béatrix, se » feme, as fenêtres de son palais..... »

Le récit finit avec l'inhumation du brave *amiral* sarrasin Carnumarant.

Bibliothèque royale de Copenhague (n° XLVII de la *Description des manuscrits français du moyen âge*, par M. N.-C.-L. Abrahams; Copenhague, 1844, in-4°, pp. 122-125. Fonds de Thott, n° 416, in-fol. *min.*, 125 feuillets à longues lignes, XVIe siècle).

Le manuscrit s'ouvre par la préface du translateur. En voici le commencement :

« Comme toutes gens de noble et vertueux couraige soient naturellement enclins et curieux de savoir et entendre les haulx gestes et historieulx faiz des anciens roys, princes et seigneurs qui, par leurs magnanimes entreprinses, prudentes conduites et victorieuses opéracions ont dilaté, espandu et semé leur nom et glorieuse renommée par tous les climatz et anglez du monde, dont il sera mémoire pardurable, ceulx principalement qui d'iceulx roys, princes et seigneurs sont par succession et laps de temps dérivez et descendus, communément et raisonnablement sont plus volontés *(volontaires?)* et ont singulière et plus ardente perfection de parvenir à la cognoissance des nobles et chevaleureux faiz de leurs ancestres et prédécesseurs que aultres, etc. »

Marie de Clèves, duchesse d'Orléans.

L'auteur raconte qu'il a été engagé à cet ouvrage par *Madame Marie, duchesse d'Orléans, veufve de feu monseigneur Charles, en son vivant duc d'Orléans*, etc., dont les « prédécesseurs, ducs et seigneurs de Clèves, sont issus, partiz et descendus d'ung très-noble et très-victorieulx chevalier, filz de roy, nommé *Hélyas*, et, par merveilleuse adventure cy-après descripte et récitée, dénommé *Chevalier au Cygne*. Désirant icelle dame de tout son cueur savoir et entendre la merveilleuse naissance, l'estrange

adventure et les triumphans victoires dudict chevalier et de sa très-noble et historieuse postérité et lignie, contenus en ung livre à elle naguères envoyay *(envoyé)* en ancienne rime et assez obscur langaige, difficile à compregnoir et entendre, a comandé à moy BERTHAULT DE VILLEBRESME, son très-humble subject et indigne serviteur, mettre et translater icelluy livre et mémorable histoire de ladicte ancienne rime et obscur langaige en prose et langaige françois cler et entendible, etc. » Berthault de Villebresme.

Il désire que son ouvrage plaise à la duchesse et qu'il soit « la joyeuse récréation et passe-temps moral et fructeux de *son* très-redoubté et naturel seigneur monseigneur Loys, duc d'Orléans, et de *ses* très-redoubtées damoiselles mesdamoiselles ses seurs. »

Le roman commence au verso du quatrième feuillet par ces mots :

« Entre les merveilleuses et estranges isles assises en diverses parties de la mer est, selon l'istoire présente, une isle nommée l'Islefort, mais en quelle région et partie du monde elle soit située, l'histoire n'en fait aucune mention, etc. »

On voit que Berthauld de Villebresme s'éloigne de la tradition originelle. Nous avons déjà remarqué que les îles passaient pour le sanctuaire particulier de la magie; les Celtes les regardaient comme sacrées. Beaucoup d'îles ont encore conservé ce prestige aux yeux du vulgaire; telle est celle d'Arz sur les côtes du Morbihan, que l'on croit être le séjour des nains, le rendez-vous des *Poulpiquets,* des *Korrigans* ou *Korrigwenn* [1], des *Bolbigueons* et des sorciers; telles sont celles d'Iona ou Icolmhill dans les Hébrides, d'Enniskea (Inyskaha), près de Black-sod-Harbour, en Irlande. Au nord de l'île de Fionie, à l'est du Jutland, l'île de Samsey est réputée de même l'asile des sorcières et des magiciennes [2]. Mais nous présumons que Villebresme a moins obéi à cette croyance que sacrifié à l'équivoque du nom de *Lillefort (l'Isle-fort).* Iles.

[1] Th. de la Villemarqué, *Barzas-Breiz*, CHANTS POPULAIRES DE LA BRETAGNE. Paris, 1839, I, XLIV.

[2] A. Maury, *Les fées au moyen âge*, p. 41, note.

Le roman finit ainsi :

« Donc Godeffroy fut couronné, et, après son trespas, Baudoin régna après lui, ainsi qu'il appert ès histoires qui de Godeffroy et de ses victorieux faitz font mencion, qui sont cogneuz et dilactez par tout le monde. »

L'*explicit* est conçu de la sorte :

« Cy fine histoyrieuse, plaisant et merveilleuse geste du très-noble, preu, hardy et vaillant *Chevalier au Cygne*, car plus n'en ay trouvé en l'exemplaire duquel j'ay feste ceste compendieuse translacion sobrement digérée, en humble et cler stille compousée et soubz commune correction et radressement descript et récitée. Laquelle plaise à ma très-redoubtée dame au commendement de laquelle je l'ay récitée, et tellement quellement selon mon petit savoir finie et terminée, recevoir agréablement et en toute doulceur et bénignité excuser et supporter les faultes et obmissions commises en icelle procédens d'ignorence et peu savoir. Car s'en plus hault, facondieux et précieux stille et tel que l'istoire bien le requiert l'eusse peu réciter et descripre, volentiers l'eusse fait. Mais d'un gros, rude et agreste engin et entendement mal fondé ès sciences rectoricialles et poectiques, qui apprennent à doulcement, aornéement et plaisement *(plaisenment)* dire, narrer et descripre, ne peult issir ne procéder l'excellent et gracieulx langaige de Tulle et Demostènes, princes d'éloquence, ne le mélodieux, doux et armonieux parler de Ulixès, noble chevalier grec; de la perfection de laquelle istorie, je rens graces et louanges innumérables et immortelles en toute humilité et deue révérence à Dieu mon créateur et à sa glorieuse vierge mère, lui priant très-humblement que lui plaise avoir pitié et mercy et octroyer son glorieux et bien euré royaulme à tous les nobles seigneurs et dames qui du très-noble et très-excellent Chevalier desusdict sont issuz, partiz et dessendus, et à tous les liseurs et escouteurs de sa victorieuse geste et louable estoire. Amen. »

Sur la feuille de garde, à la tête du volume, sont écrits ces mots en cursive gothique :

Loys par la grâce de Dieu roy de France.

Et, de la même main, au verso de la dernière feuille de garde :

Le roy qui de grant doulour fut plain osta à ung de ses sergents d'armes la mace d'armes et ung des juifs en frappa tellement qui le tua.

Dans la première initiale est écrit : *c'est à Jeh. de Vaulx,* et ces mots se retrouvent sur la feuille collée à la reliure, où l'on lit encore quelques couplets.

Tels sont les manuscrits dont nous avons eu connaissance. Le nôtre, nous le redisons encore, est une rédaction à part. L'instant n'est pas encore venu de porter un jugement sur l'importance et le mérite relatifs de ces *codex.*

Ce que l'on a fait pour rendre cette édition aussi utile que possible.

Nous n'avons plus qu'à rendre compte de ce que nous avons fait pour que notre édition fût aussi utile qu'il dépendait de nous.

D'abord le texte du manuscrit a été reproduit avec une scrupuleuse fidélité. Quand il contenait des fautes évidentes, elles ont été corrigées, mais la leçon originale a été, dans ce cas, rejetée en note. La correction nous paraissait-elle quelque peu hasardée, nous avons laissé la faute dans le texte et proposé le changement dans le commentaire. Ce commentaire, réduit à des proportions convenables, a pour but de rendre l'intelligence de l'original aussi facile sous le rapport de la langue que sous ceux de l'histoire, de la géographie et de l'archéologie, si ce mot peut être employé en pareille circonstance.

En laissant l'orthographe du copiste telle qu'elle est, nous y avons, suivant notre méthode, ajouté des accents et une ponctuation conforme aux règles modernes. Or des accents et la ponctuation équivalent seuls à un commentaire philologique, quoi qu'en dise un écrivain,

dont nous respectons toutefois l'autorité et dont nous adoptons les décisions en bien des choses [1].

Version latine du Chevalier au Cygne.

Les appendices sont de deux sortes. Les uns présentent diverses leçons de la légende du *Chevalier au Cygne*, qui ont été analysées ou discutées dans cette introduction, et parmi elles on verra sans doute avec plaisir un texte latin inédit de la bibliothèque d'Oxford, collection Bodléienne, coté Rawlinson, *misc.* 358 *b.* (in-fol., vélin, XVe siècle). M. Fr. Michel l'avait vu durant ses pérégrinations littéraires dans la Grande-Bretagne [2].

Les autres se composent de documents relatifs aux croisades, et nous en réunirons encore d'autres à la suite de la partie de notre chanson de geste qui roule particulièrement sur ces guerres fameuses.

Le dominicain Brochart.

Le premier de ces documents est l'ouvrage du dominicain Brochart.

En 1330, le roi de France, Philippe de Valois, s'était rendu à Avignon, et dans des conférences avec le pape Jean XXII, une nouvelle croisade fut projetée; mais la ferveur s'était éteinte, et l'activité des esprits trouvait ailleurs satisfaction : la prise de St-Jean-d'Acre par le soudan de Babylone, arrivée dès l'an 1291, avait d'ailleurs ruiné la cause des croisés.

Cependant le roi eut l'air de songer sérieusement à cette entreprise. Le jacobin Burcard, surnommé l'Allemand, appelé Brochart par les Français [3], et qui avait séjourné longtemps outre mer, essaya de lui venir en aide. Dans ce but, il composa en latin deux ouvrages que l'on a quelquefois confondus : l'un expose les motifs qui militaient en faveur de la croisade et les mesures qu'il convenait de prendre; l'autre est une description de la Terre-Sainte. C'est celui-ci qui a été imprimé pour la première fois en 1475, dans le *Rudimentum novitiorum*, et qui a été reproduit souvent depuis avec des différences plus ou moins consi-

[1] F. Genin, *des Variations du langage français*. Paris, 1845, in-8°, pp. 175, 177, 178, etc.

[2] *Coll. de documents inédits de l'histoire de France*, rapports au Ministre. Paris, 1839, in-4°, p. 99.

[3] Il est nommé *Richard* dans les *Mélanges tirés d'une grande bibl.*, recueil F., pp. 138-139.

dérables. Une des meilleures éditions est celle de Jean Romberch, publiée à Venise en 1519 : celle de Magdebourg, en 1593, n'en est qu'une réimpression. Dans l'édition d'Anvers de 1536, on a suivi le texte remanié par Simon Grynæus (1532, 1535, 1537, 1555). L'édition d'Amsterdam de 1707, in-fol., est de toutes la plus récente [1]. C'est le texte imprimé en 1555, à Bâle, dans le *Novus orbis* de Grynæus.

Si les imprimés furent nombreux, les copies manuscrites l'ont été plus encore. La bibliothèque du Roi, à Paris, le *British Museum*, le collége de la Madeleine, à Oxford, en possèdent de l'un des deux ouvrages ou des deux à la fois [2]. Le catalogue de Gaignat, cité par MM. Villenave et Eyriès (*Biogr. univ.*, VI, 2), indique la traduction de *l'Avis directif* sous le n° 2637. Le savant M. V. Le Clerc, qui s'occupe de Brochart pour l'*Histoire littéraire de la France*, a reçu en partie la collation des manuscrits de l'Escurial, contenant le *Libellus de Terra Sancta*.

Quand, à la cour de Philippe-le-Bon, la politique du prince, afin de détourner l'attention, de distraire des esprits inquiets, et peut-être aussi d'autoriser certaines exigences financières, mêlait des plans chimériques de croisades aux plaisirs les plus mondains, il était tout simple que les écrits de Brochart eussent encore de la vogue, quoique la prise de Constantinople par les Turcs rendît bientôt la situation des chrétiens en Orient encore plus désespérée.

Mais Brochart avait écrit en latin, et si le latin était la langue des clercs, il s'en fallait qu'il fût celle des gentilshommes et des chevaliers. Philippe-le-Bon fit donc traduire en français le *Directorium* et la *Description de la Terre-Sainte*, par son translateur ordinaire, le bon Jean Miélot,

[1] *Onomasticon urbium et locorum sacrae scripturae, seu liber de locis hebraïcis, graece primum ab Eusebio caesariensi, deinde latine scriptus ab Hieronymo, in commodiorem vero ordinem redactus.... opera* Jacobi Bonfrerii S. J. *Recensuit....* J. Clericus. *Accessit huic editioni* BROCARDI MONACHI ORD. PRAED. DESCRIPTIO TERRAE SANCTAE. Amstel. Fr. Halma, 1707, in-fol.

[2] Pertz, *archiv.*, VII, 65, 81, 95. Dans la table on a confondu *Burchardus teutonicus* avec *Burchardus vicedominus Gentinensis*, comme Philippe Bosquier et Canisius ont confondu le jacobin allemand avec le cordelier français Bonaventure Brochard.

chanoine de Lille en Flandre, qui se qualifie humblement du moindre de ses secrétaires.

Je vais faire connaître sommairement deux manuscrits de la bibliothèque royale.

Le premier, marqué à l'inventaire sous les nos 9116-9117 (ancien 918 et 82d), est un grand in-fol. en papier, de 43 feuillets, longues lignes, avec lettrines peintes et dorées, écriture de la fin du XIVe siècle. Il contient les deux écrits de Brochart. Voir le 2e vol. du Cat. des manuscrits (Répertoire, I, p. 80). Il provient de la librairie primitive des ducs de Bourgogne.

Legrand d'Aussy, dans les Mémoires de l'Institut (sciences morales et politiques, t. V, pp. 450-466), parle de Brochart, à propos de Bertrandon de la Brocquière, et cite les manuscrits de Bruxelles. Il donne le no 319 au manuscrit latin, qui est coté 46 dans le catalogue de Haenel (col. 767), et le no 352 au manuscrit français.

Le volume latin commence ainsi :

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Incipit Directorium ad passagium faciendum, editum per quendam fratrem ordinis praedicatorum, scribentem experta et visa potius quam audita. Ad serenissimum principem et dominum Philippum, regem Francorum, anno Dni MCCC XXXII. Prologus.

« De Celsitudinis Vestrae sancto proposito, Domine mi Rex, in Romana curia fama celebri divulgato, exultat et jubilat orbis totus, quod scilicet, tanquam alter provisus de superis Machabeus, pro aemulatione legis, pro zelo fidei, pro liberatione terrae Christi sanguine consecratae, sumitis bellum Dei. Et quia pauper ego non possum obsequi Vestrae Regiae Majestati in curribus et in equis, quod, Deo teste, libentius et uberius facerem si haberem, cum hoc opusculo ad passagium directorio, in nomine Domini qui in tabernaculo testimonii pelles arietum et caprarum praecepit et docuit offerendas, et plus quam divites larga munera exhibentes, pauperculam commendavit duo tantum aera minuta in gazophilacium offerentem, Vestrae Felicitatis pedibus humiliter me prosterno.

In quo quidem Directorio non tam aliorum relatione audita quam ea quae per XXIIII annos et amplius, quibus fui in terris infidelium commoratus, causa fidei praedicandae, visa refero et experta.... Inter haec, cuperem, si mererer, tui, Domine mi, vestigia prosequi tam sanctum negotium exequentis, non sicut unus de mercenariis tuis, sed sicut unus de illis quae (qui) de micis quae cadunt de mensa tua cupiunt saturari, ut sicut haec describo literis, sic digito demonstrarem.

» Huic autem opusculo *Directorium ad passagium faciendum* nomen dedi quod ad significationem duorum gladiorum quorum Dominus sufficientias attestatur, et ad typum apostolorum quorum numerus in duodenario consummatur, in duos libellos et XII partes distinctum exhibeo et completum. Ut sicut primus gladius vivus et efficax verbi Dei, ipsorum apostolorum ministerio, indurata corda gentium penetravit, eorumque colla indomita suavi subdidit jugo legis, sic secundus gladius Vestrae Invictae Potentiae ac Virtutis, exemptus de pharetra Regni Vestri, velut alter gladius Gedeonis, tabernacula hostilium nationum dividat, dejiciat, conterat et conculcet, amen. »

Ainsi, d'après ce qui précède, Brochart était parti pour la Terre-Sainte et les contrées environnantes, vers l'année 1308, et y était resté au delà de vingt-quatre ans pour y prêcher la foi, ce qui s'accorde mal avec la date moyenne de 1240 marquée par Sax (*Onomasticon*, II, 304). Au surplus, M. Victor Le Clerc, dans un prochain volume de l'*Histoire littéraire de la France*, épuisera tout ce qui concerne cet écrivain.

A la suite de son prologue, Brochart fait connaître la division de son premier ouvrage, entièrement inédit avant notre publication.

Il est divisé en huit parties.

Dans la première sont déclarés les quatre motifs qui devaient engager le roi de France à la croisade, c'est-à-dire : l'exemple de ses prédécesseurs, l'amour de la propagation de la foi, la compassion pour des populations chrétiennes exposées aux plus grands malheurs, enfin le désir de récupérer la terre arrosée par le sang de Jésus-Christ.

La seconde partie traite des conditions préalables de la croisade : 1° que dans tout l'univers on ordonne des prières pour la prospérité de l'expédition ; 2° que ceux qui accompliront une œuvre si sainte se proposent surtout deux points : corriger et amender leur vie présente, la mieux régler à l'avenir, s'exercer assidûment dans tout ce qui tient à la discipline et aux habitudes militaires ; 3° que la paix et la concorde soient établies entre ceux qui ont quelque autorité sur la mer ; 4° que l'on réunisse un nombre suffisant de galées et de nefs ; 5° qu'au printemps prochain douze galées soient armées pour la garde de la mer.

La troisième partie indique les routes à suivre, afin qu'on puisse choisir la meilleure; celle par l'Afrique doit être absolument évitée ; la seconde, directement par mer, a des inconvénients pour les troupes et les chevaux; la troisième, par l'Italie, est sûre et bonne; la quatrième, par l'Allemagne et la Hongrie, chemin facile et salubre.

La quatrième partie roule sur le choix à faire entre ces routes pour le roi et sa suite, et pour les diverses fractions de l'armée, selon les nations qui les composent. Le roi doit préférer l'Allemagne et la Hongrie; aux populations maritimes et aux convois, c'est la mer qui convient ; les autres prendront par Aquilée, l'Istrie, la Dalmatie, le royaume de Rassie et Salonique.

Robert, comte de Flandre, s'était dirigé à travers la Pouille, par Otrante, Corfou, etc. Godefroid de Bouillon, ses deux frères et Baudouin, comte de Hainaut, prirent par la Hongrie et la Bulgarie, tandis que Raimond, comte de St-Gilles, et Ademar, évêque du Puy et légat du saint siége, traversèrent la Hongrie et l'Esclavonie, qui faisaient partie du royaume de Rassie, quoique quelques auteurs prétendent qu'ils ont suivi la route d'Aquilée et de la Dalmatie.

La cinquième partie enseigne la conduite qu'il faut tenir en passant par la *Rassye* (Legrand d'Aussy rend ce mot par *Servie*) et l'empire grec.

La sixième montre les causes pour lesquelles il était facile de s'emparer de cet empire : 1° la dégradation morale et la décadence militaire

des Grecs, depuis qu'ils s'étaient séparés de la foi catholique; 2° la déplorable dépopulation du pays, devenu désert en beaucoup d'endroits; 3° son mauvais gouvernement politique et religieux.

La septième partie se subdivise en deux : la première subdivision expose les moyens de soumettre Thessalonique et Constantinople; la seconde l'avantage qui devait résulter de l'asservissement de l'empire grec.

La huitième partie enfin contient six règles de conduite pour conserver, sous l'autorité du roi de France, l'empire grec une fois subjugué. La première de ces règles est de brûler ou d'exiler tous les Latins qui ont abandonné la foi romaine pour le schisme des Grecs; la deuxième de renvoyer en Occident les moines grecs qui n'auraient pas adopté la vraie foi; la troisième d'obliger chaque famille grecque à livrer un de ses fils pour être élevé dans les mœurs et les belles-lettres latines; la quatrième d'abandonner diligemment aux flammes tous les livres des Grecs; la cinquième de rassembler les Grecs dans Ste-Sophie, où, après avoir fait leur profession de foi, ils se soumettront *spontanément* à la souveraineté des Francs; la sixième consiste dans quelques réformes à introduire d'abord dans l'église grecque. Ce chapitre montre de plus avec quelle facilité on pouvait s'emparer du royaume de *Rassye*. Il n'aurait fallu pour la conquête de cette contrée que mille chevaliers et six mille hommes d'infanterie. La guerre aujourd'hui n'est pas si modeste ni si parcimonieuse.

En lisant ce traité il semble que la croisade soit plutôt dirigée contre les Grecs que contre ceux que l'on appelait sarrasins, et qu'aux yeux de bien des gens les schismatiques fussent plus coupables que les infidèles. Quelques-unes des maximes politiques de l'excellent frère Brochart pourraient paraître aussi d'une certaine brutalité, mais avant de les juger sévèrement, nous aurions raison de faire un retour sur nous-mêmes.

Le *Directorium* finit au verso du 24e feuillet. *Sequitur libellus de terra*

sancta editus a fratre Brochardo Theutonico ordinis fratrum praedicatorum. Rubrica.

Incipit prologus de situatione seu descriptione Terrae Sanctae. « Cum in veteribus historiis legamus, sicut dicit beatus Jeronymus..... »

Ce prologue, où rien n'annonce que l'ouvrage soit dédié au frère de l'auteur, religieux comme lui, suivant la *Biographie universelle*, etc., manque dans l'édition de J. Le Clerc, qui est intitulée : *Locorum Terrae Sanctae exactissima descriptio, auctore F. Brocardo monacho,* et qui remplit les pp. 167-192 du volume dont j'ai donné le titre en commençant.

Ce n'est pas la seule différence qu'on remarque entre notre manuscrit et cette leçon. D'abord les chapitres, dans le premier, ne sont point numérotés, et les sommaires de ces chapitres ne sont pas identiques; ensuite il y a des variantes très-nombreuses et même presque continues dans le texte. Je n'en donnerai qu'un exemple :

MS.	LE CLERC OU GRYNÆUS.
Incipit divisio Terrae Sanctae per loca et per provincias.	CAPUT 1. *De Syria, Phoenicia, Palaestina et Arabia.*
Sciendum tamen est in principio quod terra ista quam sanctam dicimus, quae cecidit in sortem duodecim tribuum Israël, pro parte aliqua dicebatur regnum Juda, quae erat duarum tribuum, scilicet Juda et Benjamyn, et erat caput decem tribuum reliquarum quae dicebantur Israël....	Ista terra, quam sanctam vocamus, duodecim tribubus Israël funiculo distributionis in possessionem tradita, post tempus Salomonis in duo regna excrevit : unum regnum Judae dicebatur, duas complectens tribus, nempe Judae et Benjamin, alterum vero regnum Samariae vocabatur, a metropoli Samariae, quae nunc Sebast nomen habet, reliquas decem continens tribus.

On s'aperçoit aisément que le texte de Grynæus ou de Le Clerc est un texte entièrement retouché. Le deuxième chapitre offre les mêmes dissemblances que le premier, mais il serait trop long de s'y appesantir. Je me contenterai de quelques courtes observations. Au verso du 31e feuillet, dans un chapitre intitulé : *De tertia divisione, quartae orientalis,* Bro-

chart dit qu'il est faux qu'il ne tombe ni pluie ni rosée sur le mont Gelboe, puisque, y étant allé le jour de St-Martin de l'an MCCIII (cette date doit être mal écrite), il y fut mouillé jusqu'aux os : *Nec est verum quod dicunt quidam quod nec ros nec pluvia veniant super montes Gelboe, quia enim in die beati Martini CCIII ibi venit super me pluvia qua usque ad carnem fui madefactus.* Or, Grynæus, dans son VIIe chapitre intitulé : *Iter ab Acone versus Notum*, donne une autre date plus probable et une leçon plus latine : « *Nec est verum, ut quidam putant, neque rorem neque pluviam descendere super montes Gelboe, quum in memetipso, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo tertio* (1283), *et pluviam et rorem in illo monte fui expertus.* » Il est impossible, en effet, qu'un homme qui écrivait en 1332, raconte une aventure qui lui est arrivée, au moins dans la force de sa jeunesse, 129 ans plus tôt.

Au fol. 41, dans le portrait très-peu flatteur que Brochart fait des Grecs, on lit ce qui suit : *Inter Sarracenos habitant, et, ut plurimum, officiis eorum fruuntur et sunt procuratores terrae. In habitu fere concordant cum Sarracenis, nisi quod tamen per cingulum laneum discernuntur. Graeci similiter sunt christiani, sed schismatici, nisi quod pro magna parte in concilio generali proximo, sub divo Gregorio papa V, ad obedientiam romanae ecclesiae redierunt.* Cette dernière circonstance a disparu dans le texte de Le Clerc : *Inter Sarracenos habitant, et, ut plurimum, officiis eorum mancipantur. In habitu a Sarracenis fere nihil differunt, nisi quod per cingulum laneum ab eis aliquid discriminis habent. Graeci similiter christiani sunt, sed schismatici et a romanae ecclesiae obedientia alieni.*

Le manuscrit se termine par le douzième chapitre de Le Clerc, dont la fin n'est cependant pas la même, et a rapport à la manière dont les Arméniens célébraient la messe. Il ne contient pas la description de l'Égypte. En voici la conclusion : *Et cantant melodiam quandam valde devotam et dulcissimam sibi altrinsecus respondentes. Istud absque dubio videre et audire devotissimum est. Et haec de hiis dicta sufficiunt.*

Explicit libellus editus a fratre Brochardo Theutonico ordinis praedicatorum

de discriptione (sic) *et terminatione Terrae Sanctae, quam ipse terram perambulavit et vidit, et diu ibi stetit. Quem conscripsit Dominus Joannes Reginaldi, cameracensis ecclesiae canonicus, ob amorem illius qui in Terra Sancta mortuus est pro nobis. Cui sit laus et gloria in secula seculorum. Amen.*

Le Clerc, qui a publié le traité fort modifié de Brochart sur la Terre-Sainte, dit quelques mots de cet auteur dans la préface de son édition de la *Geographia sacra* de Nic. Sanson, Amst., Halma, 1704, in-fol., pp. 10, 12. Il y remarque que Chrétien Adrichomius, de Delft, faisait grand cas de Brochart, et qu'il l'a presque toujours suivi : *Indicat diligentissimum et accuratissimum terrae Chananaeae perlustratorem et descriptorem fuisse Brochardum aut Burchardum illum antiquiorem : qui eam ad ventorum rationem exegit, nec voluntate aut facultate rei perficiendae destitutus fuit. Eum ergo fere semper secutus est Adrichomius.* Busching, bon juge en ces matières, a été aussi très-favorable à Brochart; en effet, ce moine n'a cédé que rarement à ce penchant au merveilleux, qui a souvent égaré Mandeville et d'autres voyageurs [1]. C'est un observateur exact en fait de topographie.

L'auteur de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* ne fait que nommer Brochart, sous l'an 1283 [2], mais cette mention très-concise est aussi un éloge.

Venons maintenant de l'original à la traduction.

Sanderus, dans son informe catalogue des manuscrits des ducs de Bourgogne (Bibl. MSS., II, p. 7, n° 252), en signale un de cette manière :

Livre du passage d'outre-mer que firent les chrestiens pour la conqueste de la Terre Sainte.

Mais il est fort incertain qu'il soit ici question de la traduction

[1] Sur Mandeville et sa relation, voir le curieux recueil de MM. Fr. Jacobs et F.-A. Ukert : *Beitraege zu aeltern Litteratur oder Merkwürdigheiten der Herzogl. oeffentlichen Bibliothek zu Gotha*, I B. 2 H. (1835), pp. 420-429. G. Boucher de la Richarderie, *Bibl. univ. des voyages.* Paris, 1808, in-8°, I, 39-40.

[2] OEuv. de Châteaubriand. Paris, Fournier, XV, 221. Cf. Vossius, II, *de Hist. lat.* C. LX, pp. 446, 447, Guill. Cave, II, 310, Fabricii *Bibl. latina med.* I, 773-775, Fabricii *Histor. bibl.* V, 201, 202, etc.

de Brochart, et je soupçonne que c'est plutôt l'ouvrage de Mamerot.

M. J.-B. Barrois, dans sa *Bibliothèque protypographique*, fournit ces indications :

P. 220, n° 1551. *Ung livre couvert de noire toille, à ung crucefix, intitulé au dehors :* Ce livre parle du passage d'oultre-mer. *Començant ou second feuillet :* d'icelle gent paienne et ennemie, *et ou dernier :* vestre sanitatis (sanctitatis) pedes.

P. 312, n° 2203. *Même ouvrage finissant :* Mahomet l'an MCCC et XXXIX.

Ce manuscrit, comme celui de Sanderus, est peut-être l'ouvrage traduit par Jean de Vignay en 1333, et porté sur le catalogue de la bibliothèque du Louvre, du temps de Charles V, avec ce titre :

N° 350. *Le passage de la Terre Sainte, nommé directoire ou adrècement de la conqueste d'oultremer* (Van Praet, *Inventaire de l'ancienne bibl. du Louvre*, p. 72). Ou bien encore est-ce l'ouvrage de Mamerot, chanoine et chantre de Troyes, cité par Legrand d'Aussy (*ubi supra*, p. 448). Mais le numéro suivant ne laisse pas d'incertitude :

P. 324, n° 2308. *Advis directif* pour faire le voyage d'oultre-mer, *par un religieux de l'ordre des prêcheurs, en* 1332, *translaté de latin en français, par J. Miélot, chanoine de Lille en Flandre, en* 1445 (lisez 1455), *par ordre du duc de Bourgogne.* In-folio, sur vélin.

La Serna Santander place également ce manuscrit parmi ceux du duc Philippe-le-Bon, *Mém. historique sur la bibl. de Bourg.*, p. 13, n° 4. Cette copie n'est pas la nôtre, qui n'est point sur vélin, et qui est marquée plus bas par La Serna, p. 35, n° 3. Il indique de plus l'original latin, p. 34, n° 7.

Legrand d'Aussy s'est servi d'un manuscrit qui renfermait non-seulement la traduction de l'*Advis directif*, mais encore celle de la *Description de la Terre Sainte*, faite par le même Miélot en 1456, de plus le voyage outre-mer de Bertrandon de la Brocquière, en 1432. M. Van Praet, qui renvoie également à ce manuscrit, fait observer que, dans une traduction du *Rudimentum novitiorum*, sous le titre de *Mer des histoires*, Paris, Pierre

Lerouge, 1488, et Paris, Antoine Verard, vers 1501, la version du voyage de Brochart n'est pas celle de Miélot [1].

Notre volume, inscrit à l'inventaire sous le n° 9095 (ancien 1069 et 52[d]), est un grand in-fol. à longues lignes, de cette large écriture du XV[e] siècle ou de cette espèce de grosse bâtarde adoptée par les calligraphes du duc Philippe. Il est orné de lettrines et de trois aquarelles d'une bonne exécution, dont la première représente l'auteur dans son cabinet, un cabinet de savant de ce temps-là, entouré de banquettes, tout parsemé de livres, et dont le meuble principal est un énorme pupitre à pivot, sur lequel se projette la pâle lueur d'une lampe suspendue à une potence, comme un réverbère. Le présent volume est orné du fac-simile de cette vignette. Il contient 68 feuillets.

Aubert Le Mire a écrit de sa main au-dessus de la première miniature :

Brocardus ordinis praedicatorum, cognomento Alemannus, scripsit latine, an. 1332.

A. Miraeus, Bibliothecarius Regius.

Au-dessous de l'aquarelle on lit :

Rubriche du translateur.

Un mot sur Jean Miélot, traducteur de Brochart [2].

Le goût de Philippe-le-Bon pour les livres est assez connu : on sait qu'il entretenait plusieurs secrétaires chargés de traduire certains ouvrages du latin en français, de rajeunir de vieux textes, d'en commenter d'autres, ou de faire l'office de copistes. Tels étaient Guyot d'Angers [3], David Aubert, de Hesdin, Droïn Ducret, de Dijon, etc. C'est alors que devint à la mode cette bâtarde contournée que Colard Mansion imita dans ses impressions, et à laquelle nous préférons, pour notre compte, la gothique ancienne.

[1] *Notice sur Colard Mansion*, pp. 116, 117.

[2] *Bull. du bibl. belge*, t. II, n° 5; *Ann. de la bibl. roy.* pour 1846, pp. 121-130.

[3] Nommé *Guyot d'Angerans*, par La Serna, *Mém. sur la bibl. de Bourg.*, p. 14.

Parmi ces secrétaires, un des plus actifs, le plus laborieux peut-être, fut sans contredit Jean Miélot [1]. Il était à la fois copiste, translateur et auteur. Ainsi qu'il le dit lui-même dans un de ses manuscrits : *Traité de vieillesse et de jeunesse* [2], il avait vu le jour à Gaissart, près de Ponthieu, dans l'évêché d'Amiens. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de St-Pierre à Lille, et secrétaire du duc de Bourgogne. Plusieurs miniatures le représentent offrant à ce prince des volumes transcrits ou traduits par lui. En 1468 il prend la qualification de chapelain de Louis de Luxembourg, comte de St-Pol. Jean Miélot.

Nous n'en savons pas davantage sur sa biographie.

Voici la liste de ses œuvres :

I. *La controversie de noblesse entre Publius Cornelius Scipion et Caius Flaminius, trad. du latin de Bonne Surse de Pistoye (Bonus Accursius) en françois, par Jean Miélot.*

Imprimé par Colard Mansion (Van Praet, *Notice* sur cet imprimeur, pp. 52-54). La Serna, en parlant de cet ouvrage, le nomme *le Début (Mém. sur la bibl. de Bour.*, p. 13. Cf. Barrois, *Bibl. protypogr.*, n° 1015).

L'exemplaire de notre bibliothèque royale est remarquable par ses miniatures, entre lesquelles on distingue celle où figure Miélot présentant son travail au duc. La souscription nous apprend que cette version fut faite en 1449.

Copie manuscrite à la bibliothèque royale de Copenhague, datée de 1460 (Abrahams, *Description*, pp. 30-31).

II. *Débat* (La Serna, p. 14, *le Début) d'honneur entre trois chevaleureux princes* (Hannibal, Alexandre-le-Grand et Scipion), *trad. par J. Miélot.*

Ce petit traité, qui fait suite au précédent, a été imprimé par Colard Mansion (Van Praet, pp. 54-55).

[1] Paquot, *Mémoires*, in-fol., I, 370, l'appelle *Miclot*, La Serna, *Melot*, et M. de la Bouderie, *Miellot.*

[2] N.-C.-L. Abrahams, *Description des manuscrits français du moyen âge de la bibliothèque royale de Copenhague.* Copenh., 1844, in-4°, p. 33.

Il s'en trouve un exemplaire manuscrit à la bibliothèque de Copenhague; il est également orné d'une vignette de présentation, au-dessous de laquelle on lit : *Comment très-haut et très-puissant prince Philippe, duc de Bourgogne, reçoit bénignement le débat d'honneur,* MIS PAR ESCRIPT *par J. Miélot.* Cette copie porte la date de 1448 (Abrahams, *Description*, pp. 28-30).

III. *Vie et miracles de saint Josse,* trad. du latin en 1449 (Van Praet, *Notice sur Colard Mansion,* p. 116).

IV. *La Vie de sainte Catherine,* trad. du latin en 1467 (Barrois, *Bibl. protyp.,* index alphabétique, p. 43).

V. *Le miroir de l'humaine salvation,* trad. du *Speculum humanae salvationis,* en 1448 et 1449, par ordre de Philippe-le-Bon. Bel exemplaire, suppl. français, n° 10, à la bibl. du Roi, à Paris [1].

Dans cette copie on attribue le *Speculum* à Vincent de Beauvais, mais il est à croire, ainsi que l'a observé M. Paulin Paris, que le mot *Speculum* aura trompé le traducteur ou ses scribes, et qu'ils auront confondu ce petit traité avec les quatre *Miroirs* du célèbre frère Vincent.

M. Paris signale quatre traductions françaises différentes du *Speculum.* Celle qui a été imprimée plusieurs fois au XVe siècle, diffère du travail de J. Miélot.

M. J. Marie Guichard, qui s'est occupé spécialement du *Speculum,* a adopté l'opinion de M. Paris, que nous venons de rapporter [2].

(Voy. Van Praet; il décrit la traduction de Miélot de la bibliothèque de Louis de la Gruthyse. *Recherches,* pp. 104-105.)

Le manuscrit original est dans notre bibliothèque royale.

VI. *Le miroir de l'âme pécheresse, par un chartreux,* trad. du latin en 1451 (Barrois, *Bibl. protypogr.,* n° 2280).

VII. *L'épître d'Othéa, déesse de Prudence, à Hector.* Beau manuscrit, dans notre bibliothèque royale.

[1] M. Paulin Paris, les *Manuscrits français,* II, 110; IV, 201. A la table Miélot est appelé *Miclot,* par une faute d'impression toute naturelle. A la table du t. V, ce nom est imprimé Mielo.

[2] *Notice sur le* SPECULUM HUMANAE SALVATIONIS. Paris, Techener, 1840, in-8°, pp. 29-30.

L'épître en vers, accompagnée d'explications, est de Christine de Pisan. Miélot en a étendu les gloses, pour qu'elles fussent d'égale longueur. Ces additions, si l'on s'en réfère à ses paroles, sont tirées de Boccace, de l'histoire de Troie, de Virgile, d'Ovide et de plusieurs autres philosophes, orateurs et poëtes :

Cy fine l'épître Othéa
Où sur les gloses noté a
De nouvel quelque addition
Prise en histoire ou fiction.

(*Archiv. philolog.*, I, 225, *Mém. de Jacques du Clercq*, 2e éd., I, 17.)

VIII. *Rapport sur les faits et miracles de saint Thomas, l'apôtre et le patriarche des Indes*, trad. du latin, à Bruxelles, en 1450 (La Serna, p. 13).

IX. *Le traité des quatre dernières choses*, translation du latin en françois, l'an 1453 (Barrois, nº 833, 1812).

X. *Avis directif pour faire le passage d'oultre-mer*, translaté en françois, en 1455 (La Serna, pp. 13 et 35, Barrois, nº 2308).

C'est le traité publié dans cette édition du *Chevalier au Cygne*.

Dans le même volume se trouve le livre de la description de la Terre-Sainte, composé l'an 1327 par frère Brochart l'Allemand, et trad. par Miélot en 1456.

XI. *Sermon sur l'oraison dominicale, par un moine noir qui, sur la fin de ses jours, s'est fait franciscain*, trad. du latin en 1457.

XII. *La passion de saint Adrian*, translatée de latin en françois l'an 1458.

Il y en avait un manuscrit dans la bibliothèque du prince de Condé, in-fol., nº 108 (*Lettre de l'abbé Le Beuf*, Journal de Verdun, sept. 1751, p. 194; Paquot, *Mém.*, I, 370; Barrois, *Bibl. protypogr.* nº 814).

Les connaisseurs en fait de livres savent que le jésuite Guillaume Hardigny en a publié un sous ce titre : *Vies et miracles de saint Adrian*,

patron singulier contre la contagion. Luxembourg, 1636, petit in-12.

XIII. *L'Épistre de saint Bernard de la règle et manière comment le mesnage d'un bon hostel doit estre prouffitablement gouverné,* trad. à Lille, le 10 oct. 1468 (Barrois, n° 1973).

XIV. *Martyrologe,* trad. en 1462, 2 vol. in-fol.

XV. *Lettre de Cicéron à son frère,* trad. du latin en 1468.

La copie de la bibliothèque de Copenhague est précédée d'un dessin où l'on voit Miélot écrivant sur un de ces anciens pupitres à pivot, qui meublaient alors les cabinets des savants (Abrahams, *Description,* p. 31).

XVI. *Traité de vieillesse et de jeunesse,* extrait du livre des *eschez amoureux et puis converti en langaige françois,* et dédié à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, par J. Miélot, *son très-humble chapelain; escript en la ville de Lille, l'an de grâce* 1468.

Exemplaire de la bibl. roy. de Copenhague (Abrahams, *Description*, pp. 31-33).

XVII. *Proverbes françois par ordre alphabétique, en vers.* — Ils se lisent dans un volume petit in-fol. sur vélin, orné de 4 miniat. XVe siècle, bibl. royale à Paris, supplément français, n° 201, et qui contient divers écrits de Miélot. Voy. Barrois, *Bibl. protypogr.,* n° 2257.

Intitulacion de ce traité appellé moralitez. « Cy sont aucuns bons motz de » plusieurs philosophes et grans clercs. Et les nomme-on moralitez qui » ont esté réduittes de langaige corrompu en cler françois, par le » commandement et ordonnances de très-haut et très-puissant, et mon » très-redoubté seigneur Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bour- » gongne, etc., etc., et transcriptes à Lille en Flandres, l'an de l'In- » carnation Nostre-Seigneur Jhésu-Christ mil quatre cens cinquant-sis » (1456), en la manière qui s'ensuit. »

M. Le Roux de Lincy a cité ces proverbes sous le titre de *proverbes de Jean Miélot,* dans son excellent recueil sur la *sagesse des nations,* t. I, p. LXXXIII.

XVIII. *Traité de morale extrait de Cicéron, Horace, Virgile et Sénèque.*

Même volume, fol. 1-43. Voy. Barrois, *Biblioth. protypogr.*, n° 2257.

XIX. *Traité ascétique sur la passion.* Même volume, fol. 43-65.

« Cy fine ung petit traitié contenant aucunes très-dévotes contem-
» plations sur les vii heures de la passion de Nostre-Seigneur Jhésu-
» Crist, lequel traitié a esté translaté de latin en françois, par *Jo. Miélot*,
» natif du diocèse de Trèves (?) » Voy. Barrois, *Bibl. protypogr.*, n° 2257.

XX. *Un petit traité sur la science de bien mourir.* Même vol., fol. 75-114.

« Cy fine le traitié de bien mourir, translaté de latin en cler
» françois par Jo. Mielot, chanoine de Lille en Flandres. Ce fu achevé
» l'an 1456. »

Je n'ai pu vérifier si cette traduction de l'*Ars moriendi* est celle de l'exemplaire imprimé que je considère jusqu'ici comme unique, et que possède, dans son riche cabinet, M. Vander Cruysse de Waziers, à Lille.

XXI. *Cy-après s'ensieut une briève doctrine donnée par saint Bernard, chapell. à Nostre-Dame.* Même vol., fol. 114 verso.

Cet écrit est-il distinct du n° XIII? Je n'ose l'affirmer. Cependant tout semble l'annoncer.

XXII. *Traittié des loenges de la très-glorieuse vierge Marie, fait et compilé jadis sur la salutation angélique*, trad. du latin en 1438.

(Marchal, *Catalogue des manusc. de la bibl. roy.*, II, 192.)

XXIII. M. Méon attribue encore à Miélot, sans qu'on sache pour quel motif, la traduction en prose française de la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse, qui a paru pour la première fois par les soins de la société des bibliophiles français (Paris, Rignoux, 1824, 2 vol. in-12, et *Mélanges*, t. III ; Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, p. 118).

XXIV. Enfin MM. Van Paet et Barrois comptent parmi les ouvrages de Miélot le *Voyage de Bertrandon de la Brocquière. Notice sur Colard Mansion*, p. 118, *Bibl. protypogr.* Index alph., p. 44. Est-ce comme copiste ou comme rédacteur qu'ils lui attribuent cette relation ?

L'*Avis directif* est suivi du traité d'Emmanuel Piloti, sur la conquête de la Terre-Sainte. Emmanuel Piloti.

L'auteur, ainsi qu'il le déclare lui-même, était Crétois [1]. Dès l'âge de vingt-cinq ans il avait vécu soit en Égypte, soit dans d'autres contrées soumises aux mahométans, et il y était resté plus de trente-cinq années. D'après les faits qu'il rapporte et dont il fut contemporain, il était déjà un homme fait en 1405, et chargé de négocier pour les chrétiens en 1408 [2]. Mais il écrivait avant la prise de Constantinople, qu'il prédit comme prochaine. Parmi les dates qu'il consigne dans son mémoire, on trouve celle de 1437. Cependant le titre latin dit qu'il commence en 1420 : *incipit millesimo quadringentesimo vicesimo,* ce qui ne peut s'entendre des événements qu'il rapporte, puisqu'il y en a d'antérieurs. La seule interprétation raisonnable qu'on puisse donner à cette phrase, c'est que Piloti commença ses observations vers 1420. Toutefois nous ne pensons pas que l'on doive s'en fier aveuglément à l'intitulé. Il annonce, en effet, que le mémoire fut écrit d'abord en latin et traduit l'an 1441 en français. Il nous semble plutôt que l'original fut rédigé dans cet italien mêlé, qui était la langue commune des chrétiens en Orient. La traduction, sous laquelle le latin ne perce nullement, n'est que de l'italien à peine francisé, et a dû être faite par un étranger, peut-être par l'auteur lui-même. Dans ce cas, la singularité du style s'explique, sa bizarrerie native est compréhensible; mais l'on peut admettre que Piloti a rédigé ou fait rédiger pour le pape Eugène IV son travail en latin, et qu'il a ensuite tourné, tant bien que mal, en un français bâtard, son canevas italo-crétois.

Piloti est bien supérieur à Brochart, pour l'intelligence des hommes et des choses. Brochart, animé d'un zèle monacal, ne prêche que les moyens violents. Piloti est un politique et un commerçant, qui, bien que catholique zélé, a d'autres vues que des conversions forcées. Il s'adresse à un pape et il ne craint pas de faire la censure de la cour de Rome et de la chrétienté : en plusieurs choses même il donne l'avantage aux païens.

[1] Page 404. Le titre latin l'appelle *Cratensis* au lieu de *Cretensis.*
[2] Pages 400-401.

Ses paroles sévères ont beaucoup de rapport avec celles que Jehan de Meung met dans la bouche d'un *sarrasin :*

Sire, je suy passés par Rome,
Celle qui fut jadiz en somme
La plus puissant cité du monde,
Or meschante gent le reimonde,
Où j'ay ouy par pluiseurs foys
Parler aux Rommains des Francoys,
Mais c'estoit bien vilainement;
Ilz les prisent moins que néant,
Car ils les ont pour scysmatiques :
C'est dont erreur sur les articles
Que vous tenez en vostre foy?
N'estes-vous dont tous d'une loy
Entre vous et les dis Romains?
Par Mahommet, je suy certains
Que quant notre gent bien saura
Ce descord qui entre vous va,
Ils n'auront doubte ne paour
De crestienté mettre en crémour,
Car gent qui a descort en loy
Ne s'aydera par bon arroy,
Ne jà victoire n'aura gent
S'en une loy ne se maintient.
Car une loy conjoint les cuers,
Diverse loy départ les meurs :
Une loy tient en unité,
Diverse loy diversité :
En une loy vit charité,
En diverse crudélité [1].

Cet esprit de tolérance, son expérience des affaires, lui avaient valu beaucoup de crédit à la cour du soudan d'Égypte : aussi, dans les mo-

[1] L'*Apparition de Jehan de Meun* (publ. par la Société des bibliophiles français). Paris, 1845, in-4°, pp. 20, 21.

ments de crise, les chrétiens recouraient-ils à lui. Il paraît, d'après ce qu'il raconte, qu'il fut d'abord consul ou chef de la factorerie des Génois à Alexandrie [1], et qu'il passa ensuite au service de la république de Venise, qu'il appelle la *Reine de la mer* [2] : toujours est-il qu'il fut un temps où il redoutait les Génois au point qu'il s'enfuit d'Alexandrie sur le bruit de leur débarquement dans cette ville [3].

Pendant sa longue carrière il avait beaucoup vu, beaucoup observé ; il s'était rencontré, entre autres, au Caire avec les ambassadeurs de Tamerlan; il avait visité les prisonniers tombés entre les mains des infidèles par la défaite du duc de Nevers.

Attaché surtout aux intérêts du commerce, il entre à cet égard dans des détails fort curieux et compare Bruges à Venise. En passant en revue des objets de trafic et d'échange, Piloti ou son traducteur est loin de gagner en clarté, et plusieurs des expressions qu'il emploie pourraient prêter matière à de longues discussions; il nomme particulièrement le *suzumani*, qui, selon toute apparence, est le sésame [4]. L'amour du gain

[1] Voy. p. 389.

[2] Shakspeare traite à peu près de même les Vénitiens. Salarino, dans le *Marchand de Venise*, les appelle *seigneurs et riches bourgeois de la mer :*

> Your mind is tossing on the ocean;
> There, where your argosies with portly sail,
> *Like signiors and rich burghers of the flood*,
> Or, as it were the pageants of the sea,
> Do overpeer the pelty traffickers,
> That curt'sy to them, do them reverence,
> As they fly by them with their woven wings.
>
> (*Acte I, scène* 1.)

[3] Voy. p. 395.

[4] La Crusca : *Sisamo, Sesamo.* Cette plante oléagineuse a donné lieu à des traités récents avec l'Égypte. Sa tige, dit le *Dict. univ. des arts et des sciences*, Paris, 1732, in-folio, II, 416, est semblable à celle du millet, mais plus haute et plus grosse. Sa graine, qu'on appelle aussi sésame, est enfermée dans de petits vases comme le pavot, et sert à faire de l'huile. Cette plante, ajoute Furetière, croît en Syrie et dans le territoire d'Alexandrie. Les Égyptiens en font usage en fomentation pour l'ophthalmie, pour la toux, pour l'asthme; on tire de sa semence

armait alors les chrétiens les uns contre les autres, et ces querelles sacrilèges favorisaient les conquêtes des Musulmans. L'île de Chypre [1], régie par un gouvernement qu'il qualifie d'insensé, était au moment de tomber dans leurs mains, ainsi que Byzance, la seule ville qui représentât encore l'empire d'Orient.

Malgré l'abaissement des chrétiens, en Orient, malgré leurs fautes et leurs rivalités, il se persuadait qu'il était possible de triompher, sans peine, de la puissance musulmane, dont il fait sentir le vice radical. Pour cela il fallait avant tout s'emparer d'Alexandrie. Cette ville aurait fourni la clef de toutes ces régions, y compris la Terre-Sainte : *Prenez Alexandrie;* tel était son *delenda Carthago,* et ce conseil, il l'appuie de raisons qui sont loin d'être sans solidité. Il indique même les mesures qu'exige le succès.

Sur son déclin il se retira en Italie, et habita Florence; c'est de là qu'il vint trouver le souverain pontife, à qui il n'épargna point les représentations de vive voix ni par écrit [2].

Pour publier son mémoire, nous nous sommes servi du manuscrit de la bibliothèque royale, n° 15701, petit in-fol., vélin, longues lignes. Il y manque un ou deux feuillets que nous n'avons pu suppléer.

Les ouvrages de Brochart et de Piloti sont dans le genre de ceux du vénitien Marino de Sanudo, de l'avocat d'Angleterre en Aquitaine, et de Sébastien Mamerot. Sanudo.

Le premier est intitulé : *Liber secretorum fidelium crucis super Terrae Sanctae recuperatione et conservatione, quo et Terrae Sanctae historia ab origine*

une huile qui est bonne à manger et résolutive. *Dictionn.,* La Haye, 1727, in-fol., t. IV. Le sésame passait aussi pour avoir des vertus magiques, puisque dans un des plus jolis contes des *Mille et une nuits,* son nom est un talisman à l'aide duquel s'ouvre et se ferme la caverne des quarante voleurs.

[1] Voir dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* pour 1845, le savant mémoire de M. L. de Mas Latrie, sur *les Relations politiques et commerciales de l'Asie mineure avec l'île de Chypre, sous le règne des princes de la maison de Lusignan.*

[2] P. 382.

et ejusdem vicinarum provinciarum geographica descriptio continetur (J. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, art. XVII, t. II, p. 1).

Sanudo naquit vers la fin du treizième siècle. Après avoir fait cinq fois le voyage de la Terre-Sainte et avoir visité diverses contrées, la ville d'Anvers entre autres, il commença son livre en 1306, et le présenta au pape en 1321. Il l'adressa ensuite au roi de France et à d'autres souverains.

L'avocat d'Angleterre.

Le second ouvrage a pour titre : *De recuperatione Terrae Sanctae auctor anonymus, patronus regnis causarum ecclesiasticarum in ducatu Aquitaniae* (ibid. art. XVII, t. II, p. 316).

C'est encore un projet pour le recouvrement de la Terre-Sainte. L'auteur, qui vivait au commencement du treizième siècle, le dédia à Édouard, roi d'Angleterre, et l'adressa au pape Clément V. Il paraît que ce mémoire fut achevé en 1300. Il atteste beaucoup moins de connaissances, de pratique, de lumières et d'esprit politique, que celui de Sanudo.

Mamerot.

Le troisième traite du passage d'outre-mer, que Mamerot avait entrepris lui-même, et des expéditions en Orient, faites par les Français (au nombre desquels il faut compter les Belges). Sébastien Mamerot, natif de Soissons et chanoine de Troyes, assure qu'il a commencé de composer son livre en 1433, et qu'il l'a fini en 1454.

Il a été imprimé dès 1492, et a eu postérieurement plusieurs éditions et même des continuations. Les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* en contiennent un long extrait [1].

MM. Jaffé et Bock.

A ces traités sont joints, en attendant d'autres documents destinés aux volumes qui suivent, huit chartes ou diplômes concernant les croisades en Belgique. La première est extraite de l'*Histoire de l'empire sous Conrad III*, par M. Jaffé; la seconde nous a été communiquée par M. le Dr Bock; la troisième a été empruntée aux archives de l'ancienne abbaye

[1] Recueil F, pp. 92-119.

de Bonne-Espérance. Elle fait connaître un grand maître des Templiers d'Occident, dont ni les annales de l'ordre ni nos chroniqueurs ne font la moindre mention, Baudouin *de Gandavo*, qui appartenait peut-être à l'illustre maison de Gand. Ce pourrait bien être Baudouin, fils de Wenemar, châtelain de Gand, décédé après l'an 1138, et de Gisla de Guines, sa seconde femme. Il fut premièrement religieux à l'abbaye de St-Pierre de Gand, puis ayant quitté le froc, il devint chevalier (du Temple?). Lambert d'Ardres, et, après lui, Du Chesne rapportent qu'ayant voulu défendre un chevalier et le délivrer de la mort dont il était menacé, des membres de la famille de Licques le tuèrent, ce qui n'est pas incompatible avec les faits que nous sommes disposé à lui attribuer, quoique Lambert d'Ardres se taise sur ceux-ci [1]. Il n'est pas indifférent de remarquer que le nom de *Baudouin* est assez fréquent dans l'ancienne maison de Gand ou de Guines. Baudouin de Gand.

Baudouin n'a pas été nommé dans l'histoire en qualité de grand-maître; on peut attribuer ce silence à ce que sa dignité ne fut qu'éphémère. En effet, nous lisons que, dans une grande bataille que les croisés perdirent contre Saladin, soudan d'Égypte, en 1173, Odon de Saint-Amand, grand maître du Temple, resta prisonnier des sarrasins, et mourut, dit l'*Art de vérifier les dates*, vers l'an 1180, époque où il fut remplacé par Arnaud de Toroge (*de Turri rubea*). Or, comme c'est en 1176 que Baudouin de Gand est qualifié de grand maître des Templiers dans l'Occident, nous avons tout lieu de croire que ce fut pendant la captivité du grand maître de l'ordre entier, que cette charge fut créée, et qu'on la supprima par suite de son retour. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que dans la charte suivante, de l'an 1181, Baudouin n'est plus désigné que comme *Magister Pontiensis et Hainoensis*. Il est aussi à présumer que le chapitre général des Templiers ne se borna point à nommer

[1] A. Du Chesne, *Hist. généalog. des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*. Paris, 1631, in-fol., pp. 51 et 52.

un grand maître pour l'Occident, et qu'un semblable dignitaire fut élu pour l'Orient [1].

Pierre Uten-Zaeke.

Dans la huitième charte est nommé le frère Pierre Uten-Zaeke, maître du Temple en Flandre, en 1291. M. C. Piot, employé aux archives du royaume, l'a copiée dans un cartulaire de l'abbaye des Dunes.

Au 1er volume des *Documents pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, nous avons déjà donné une charte de Renaud, commandeur (*præceptor*) du Temple, dans le bailliage de Landrecies. Elle est de l'an 1241 [2].

Un mot encore, et nous finissons, sur notre manière de publier les textes romans [3]. Il y a de par le monde quelques personnes qui auraient voulu bannir du recueil de la Commission d'histoire, tout ce qui tient à la philologie et à la littérature. Nous croyons leur avoir répondu, dans le *Supplément à Philippe Mouskés*. Cette critique ne venait point du public, qui a donné son adhésion à notre manière d'envisager l'histoire; elle partait de plus près. Le maréchal de Villars disait autrefois : *Mes ennemis les plus redoutables ne sont pas à l'armée, mais à Versailles.* Ce mot n'a besoin que d'être légèrement modifié pour s'appliquer à la *république des lettres.*

[1] A.-G.-B. Schayes, *Messager des sciences historiques*, année 1845, pp. 454-457. M. Schayes dit qu'Odon de St-Amand recouvra sa liberté vers l'an 1180, et qu'il reparut alors sur la scène.

[2] Page 342.

[3] Au moment où ces pages sortaient de la presse, M. Frédéric Diez, l'illustre professeur de Bonn, nous faisait l'honneur de nous adresser ses *Altromanische Sprach Denkmale* (Bonn, Weber, 1846, in-8°), dans lesquels il a bien voulu citer nos publications, et où il a donné encore des preuves multipliées de cette sagacité avec laquelle il a, pour ainsi dire, rétabli la physiologie du langage roman. Si nous avions reçu plus tôt cet excellent livre, certes nous en aurions profité, mais nous comptons en faire usage dans les volumes qui suivront celui-ci.

NOTES.

Page v (et ailleurs) Van Spaan.

C'est ainsi que Van Kampen écrit constamment le nom de ce littérateur, *Beknopte Geschied. der letteren en wetenschappen*, II, 536; III, 487. Mais il est plus exact d'écrire *Van Spaen*, et c'est de cette manière, d'ailleurs, que signait ce littérateur.

Page ix. Nicolas De Klerk.

Divæus, J.-P. de Vaddere (voy. p. lxxvii de notre Introd.) et M. Hoffmann de Fallersleben, p. 84 de ses *Horae Belgicae*, P. I, l'appellent ainsi; mais M. Willems lui donne le prénom de *Jean*, que nous avons rétabli aux pp. lxvii, lxxvii, lxxviii et lxxxviii, ainsi que dans la table. MM. Visscher et Hoffmann distinguent Nicolas De Klerk de Jean De Klerk (*Bloemlezing*, I, 29, *Horae Belgicae*, p. 103). M. Willems a signalé cette diversité d'opinions p. xi de sa notice sur l'auteur de la Chronique rimée de Brabant.

Page xvi.

L'opposition du cygne, comme emblème de lumière et d'immortalité, aux oiseaux qui sont celui des ténèbres et de la destruction, a été saisie par l'Arioste, dans sa description du Paradis Terrestre, *Orlando*, canto XXXV :

Lungo e d'intorno quel fiume volando
Girano corvi ed avidi avoltori,
Mulacchie e varj augelli, che gridando

Facean discordi strepiti e romori;
Ed alla preda correan tutti, quando
Sparger vedean gli amplissimi tesori;
E chi nel becco, e chi nell' ugna torta
Ne prende; ma lontan poco li porta.

Come vogliono alzar per l'aria i voli
Non han poi forza che'l peso sostegna,
Si che convien che lete pure involi
De ricchi nomi la memoria degna.
Fra tanti augelli son duo *cigni* soli,
Bianchi, signor, come è la vostra insegna,
Che vengon lieti riportando in bocca
Sicuramente il nome che lor tocca, etc.

Page XX. *Notre fable n'a pas pris naissance dans le midi de la France.*

Un argument très-puissant, à notre avis, en faveur de cette opinion, c'est que M. Fauriel, cet esprit si droit, cette intelligence si étendue, n'a point revendiqué une seule partie de notre légende, quoiqu'il ait défini l'influence exercée par l'Orient sur la littérature provençale et qu'il ait donné une analyse détaillée du *Parcival* de Wolfram d'Eschenbach, ainsi qu'une longue liste des poëmes provençaux qu'il suppose perdus.

Notre travail était terminé quand son livre a paru, par les soins de son digne éditeur, M. Jules Mohl. Nous y avons lu avec reconnaissance notre nom, que son obscurité n'a pu cacher aux perçantes investigations de l'auteur (voy. t. III, pp. 119-144, 453-515).

Page LV, note 1. Le saint GRAL, GRAAL ou GRÉAL.

La véritable étymologie de ce mot n'est point *sang réal*, mais doit être *Grazal*, vase, écuelle, mot que M. Fauriel retrouve dans le provençal et dans le basque (*Hist. de la poésie prov.*, I, 201. Cf. II, 332-333 et 441).

Page XCVI. MACAIRE.

Dans le roman d'*Ajol*, un comte de Toulouse ou de Saint-Gilles, nommé Élie, est représenté comme la victime des calomnies d'un autre traître, appelé aussi *Macaire*. Louis le Débonnaire chasse impitoyablement et stupidement le pauvre comte, qui lui avait sauvé plusieurs fois la vie et l'honneur dans ses guerres contre les sarrasins. Le

proscrit, dépouillé de tout, est obligé de fuir à pied, comme un mendiant, avec sa femme sur le point d'accoucher. Il ne trouve de refuge, comme Hélyas, qu'auprès d'un vieil ermite, dans une forêt des landes de Bordeaux, où il passe vingt ans dans la plus profonde misère, jusqu'à ce que son fils, par ses exploits, obtienne la réintégration de son père dans les domaines qui lui avaient été injustement enlevés. Ici c'est un homme qui succombe et qui prend la place de Béatrix, de Geneviève et de Berthe aux grands pieds (Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, II, 265).

LE

CHEVALIER AU CYGNE.

Seigneurs (*),

1 Or escoustés en nom de la Vierge royne! Fol. 1, r°.
Que Dieux ly tous-poissans, qui tous ly biens afine,
Vous veille herbégier en la glore angeline!
Et je vous canteray de miracle divine, Exposition.
5 De grandes traïsons et de mortele hayne,

1 *Royne*, prononcez *roïne*.
2 *Afine*, dispense.
3 *Herbégier*, recevoir, loger, héberger.
5 *Hayne*, prononcez *haïne*.

(*) *Seigneurs;* nous avons déjà transcrit les quarante-deux premiers vers dans l'introduction au second volume de Ph. Mouskes (ou plutôt *Mouskés*), page xliv.

Le mot *seigneurs* fait partie du premier vers, selon le manuscrit; mais comme il en rompt la mesure qui, sans lui, est exacte, nous l'avons placé en dehors comme une apostrophe indépendante. On pourrait, d'après les exemples que nous allons citer, corriger cet exorde et mettre : *seigneurs, oiez.....* Les personnes qui ont quelque habitude de la poésie des trouvères, savent que de pareils débuts leur sont familiers. Nous sommes transportés ainsi dans les cours des princes, dans les châteaux des barons, où les jongleurs récitaient de merveilleuses aventures

Et d'armes et d'amors de gent de haute orine,
Et la destrusion de la gent sarrasine,
Et de Jhérusalem la prise et la rachine,
De Nicque et d'Andioche, d'autres tierres hermine.

ou d'édifiantes histoires devant de nobles dames et d'illustres chevaliers.

Oiez, seineurs, de une bone chançon
De K. od la fière façun
Et de sun duc Gir. le Burginun, etc.

Gérard d'Euphrate. Fr. Michel, *Rapport, etc.*, page 72.

Seignours, oez chançon dont li ver sunt bien fait, etc.

Li Roumans de Biauvaiz. Le même, *ibid.*, page 79.

Signours, ouez chansons courtoise et avenant.

Doon de la Roche. Le même, *ibid.*, page 84.

Seigneurs, or faictes paix; s'il vous plaist, escoutez,
Chanson fière et horrible, jamais meilleur n'orrés.

Fierabras. Le même, *ibid.*, page 93.

Seigneurs, ouez chanson dont les vers sont plaisant.

Oger de Dannemarche. Le même, *ibid.*, page 94.

Seignor, oiés (que Jhésus bien vous faiche,
Li glorious, li père espéritable).

Ogier le Danois. Le même, *ib.*, p. 240.

Oiés, signors, que Jésu ben vos faice,
Li glorious, li rois espéritable.

J.-B. Barrois, *Le chevalier Ogier de Danemarche*, page 1.

Seigneurs, par Deu, ore escutez.

Visions de saint Paul. Fr. Michel, *Rapport, etc.*, page 120.

Oiez, seignurs baruns, Deu vus creisse huntez!

Roman du cycle carlovingien. Le même, *ibid.*, p. 137.

Seignours, ore escotez (ke Dieu vus bényе
Par sa morte dolereuse ki nus dona vye!)

La assumpcione Nostre-Dame seinte Marie. Le même, *ibid.*, page 264.

Ben seignours ki délitez
Noveles oyer de estrangetez,
Bele chose ke trové ay,
Escotez ceà, et vus dirray.

La vie seinte Martha. Le même, *ibid.*, page 264.

Oiez, seigneurs, que Diex vous soit aidant.

Guillaume au court nez. Introduction au 1er vol. de Ph. Mouskes, p. clix.

Oies, segnor, par Dieu omnipotent
Que Dame-Diex vos doinst honor et joie grant.

Garin de Monglave. Introduction au 2d vol. de Ph. Mouskes, p. ccxxxix.

Seignor, plait vos oïr gloriose chançon.....

G.-F. de Martonne, *Parise la duchesse*, page 1.

Oiez, seignor, que Dex vos bénéie,
Li glorioz, li fiz sainte Marie.

Jourdain de Blaye. Fr. Michel, *La chanson de Roland*, page xxxi, et notre 2d extrait de *Jourdain de Blaie*, page 3, ou n° 5 du tome V du *Bulletin de l'académie royale de Bruxelles.*

Sygneur, or faites pais pour Dieu de magestés,
Le glorieux Jhésus qui fu en crois pénés.

Notre premier extrait de *Jourdain de Blaie*, page 41, ou n° 5 du tome IV des *Bull. de l'acad. roy. de Brux.*

Oiiez, seignor, por Deu le Criator,
(Que Dex vos gart par la soie dousour!)
Bonne chanson; ainz n'oïstez meillor.

Auberi le Bourguignon. Fr. Michel, *La chanson de Roland*, page xxxv.

Signor, oyés, toi li amant,
Cil qui d'amors se vont pénant,
Li chevalier et les pucelos,
Li damoisel, les damoiseles.

Flore et Blanceflor. Introduction au 1er vol. de Ph. Mouskes, page ccxlix; I, Bekker, Berlin, 1844, in-8°, p. 1.

Seigneurs, or escoutez pour Dieu le roi divin,
Que nostre sire Dieux, qui de l'eaue fist vin,
Le jour que noces fust de S. Archedeclin,
Vous veille tous garder et donner bonne fin.

E. Charrière, *Chronique de Bertrand du Guesclin.* Paris, 1839, in-4°, t. Ier, page 3.

6 *Orine*, origine.

8 *Rachine*, racine, restauration?; v. au vers 10.

9 *De Nicque et d'Andioche*, de Nicée et d'Antioche; *tierres hermine*, terres d'Arménie, ou plutôt, en général, d'Orient.

Ly commenchemens est du Chevalier au Chine,
Fil au roy Oriant et la franche roïne, — Le roi Oriant.
Qui vij enfans porta, tout à une gésine,
Dont Matabrune en fist ung fait de grant famine, — Matabrune d'Orbendée.
Qui arsse en fu depuis dedens ung fu d'espine,
Enssi que vous orés conter à brief tiermine.
Et puis après orés de la voie très-digne
Du boin duc Godefroy, qui passa la marine; — Godefroid de Bouillon.
Comment il conquesta celle tierre appoline,
Et prist Jhérusalem, qui à lui fu encline,
U courone porta, qui ne fu pas trop fine;
Pourtant que Jhésucris, qui tous nous enlumine,
Fu courronés en crois de couronne d'espine,
Ne vot couronne avoir que de povre rachine.

10 *Chine* pour *Cygne*, prononciation propre aux patois picard et rouchi.

J.-F. Schnakenburg, *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France*. Bruxelles, 1840, in-8°, p. 57; G. Fallot, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française*. Paris, 1839, in-8°, p. 18; Le Roux de Lincy, *Les quatre livres des rois*. Paris, 1841, in-4°, page LXI.

11 *Roïne*, tout à l'heure *royne*.

12 *Tout à une gésine*, d'une seule portée.

13 *De grant famine*, de grande infamie, dans le sens de *famosus*.

14 *Ung*, orthographe qui s'écarte des formes primitives et qui commence à se montrer dans le dialecte flamand vers 1275, selon Fallot, qui la découvre déjà dans le dialecte lorrain, entre 1220 et 1230. *Recherches*, pages 205, 208, 482.

17 *La marine*, la mer.

18 *Tierre appoline*, celle où l'on adorait Apollin, dieu prétendu des Mahométans. Voyez Ph. Mouskes, vers 5324, avec la note, page 620 du tome Ier, et page 806 du tome II.

20 *Trop*, nous avons ajouté ce monosyllabe pour rétablir le vers.

22 *Courronnés* et *couronne*, inconséquence orthographique; *couronne d'espine*, sur cette couronne on peut consulter le premier volume de Ph. Mouskes, pages 622-624. Cet écrivain dit pareillement :

> ..... Quant la tière fu conquise
> Et Jhérusalem fu r'aquise,
> Godefrois, frère al roi Estase,
> En fu sire par lonc espasse.
> Mais on ne lit pot enorter
> Qu'il vosist couronne porter,
> Fors une d'espine par non,
> Si com Dieux fist à passion.
>
> VERS 18458-65.

La chronique grec-barbare sur les guerres des Francs en Romanie et en Morée, publiée par M. Buchon, *Collection*, IV, offre ce passage, page 12 :

Ἐκεῖνος γὰρ ὡς φρόνιμος τὴν αὐθεντείαν ἐδέχθη·
Τὸ γὰρ τὸ στέμμα τὸ χρυσὸν οὐδὲν τὸ ἐπαραδέχθη,
Εἰς τὸ κεφάλιν του ποσῶς νὰ τοῦ τὸ ἔχουν βάλει·
Λέγων, « Οὐκ εἶμαι ἄξιος, οὔτ' ἔμπρετον ὑπάρχει,
» Ἐκεῖ ὁποῦ ἐστέψαν τὸν χριστὸν μ' ἀνάνθινον στεφάνι,
» Νὰ στέψουσιν ἁμαρτωλὸν ἄνθρωπον μὲ χρυσίον. »

« Cet homme (Godefroid de Bouillon) reçut » la souveraineté en sage, et s'opposa à ce qu'on

Seignour, or entendés, francque gent honnourée,
Chy commenche canson qui doit estre contée,
Faitte de miracle par vérité ordonée :
En la cronicque en est la vérité trouvée.
Il ot jadis ung roy de haulte renommée ;
Roys fu de Lillefort, une riche contrée :
Chieus royalmes chy est viers Sausonne, la lée ;
Cils royalmes marcist à le gent deffaée.

Source du poëme.

Pierre, roi de Lillefort.

» plaçât sur sa tête la couronne d'or, en disant : « Je ne suis point digne d'un tel honneur. Dans » ces lieux où le Christ a porté une couronne » d'épines, il ne convient pas à un pécheur » d'orner son front d'une couronne d'or. » — »

Le MS 4459-70 de la bibliothèque royale, à Bruxelles (XIIIe siècle), contient une représentation des signes de la passion du Sauveur, précédée de cet avis : *Quicunque hec cotidie inspexerit in commemoratione passionis et armorum Jhesu Christi, habebit* XL *dies indulgenciarum datas a Leone papa et ab eodem confirmatas.* Plus bas on lit ces vers :

Lancea, crux, clavi, SPINE, *mors quam toleravi*
Ostendunt qua vi miserorum crimina lavi.

Annuaire de la bibliothèque royale pour 1842, page 132.

25 *Chy*, même observation que sur le vers 10, et que nous ne répèterons plus à l'avenir.

25 *Canson* (v. vers 52). Quoique le trouvère ajoute, qui doit être *contée*, il est certain que ces récits, du moins par fragments étaient quelquefois une espèce de mélopée, ou de récitatif accompagné d'un ou de plusieurs instruments. Voy. le *Fabliau des deux troveors ribaux*, publié par M. Robert en 1834, et la note (*) sur le début de ce présent poëme.

26 *Faitte par vérité, de miracle ordonée?*

27 *En la cronicque ;* j'ai cité ailleurs beaucoup d'exemples de cette habitude des trouvères d'appuyer leurs récits sur des autorités historiques. Introduction au premier volume de Philippe Mouskes, pages CCXXXVI-CCXL. J'y ai nommé, entre autres, Georges Chastellain qui, dans l'*Instruction d'un jeune Prince*, se réclame d'un ancien manuscrit trouvé en Norwège. Il s'agit en réalité du *Miroir des Rois* ou *Kongsskuggsja*, dont M. Wheaton s'occupe dans son *Histoire des peuples du Nord*. Paris, 1844, pages 143-145.

M. Avenel, en s'élevant avec raison contre l'admiration exagérée des critiques et des philologues, qui placent les chansons de geste du moyen âge à côté de l'épopée antique, remarque que l'invention, cette faculté suprême du poëte épique, le trouvère la dédaigne, la répudie ; qu'il s'en défend comme l'historien pourrait s'en défendre ; qu'il atteste sans cesse la vérité et invoque à tout moment les traditions sans oser rien mettre sur le compte de son imagination. *Journal des savants*. Novembre 1844, page 677. M. Fauriel avait dit précédemment qu'un romancier carlovingien ne manque jamais de s'annoncer pour un véritable historien. *Revue des deux mondes*, VII, 554 (édit. de Paris). Mais l'observation de M. Fauriel doit être généralisée.

29 *Lillefort*, voir l'introduction. Ogier, dans le poëme publié par M. Barrois, vers 6604, se réfugie en un château appelé *Castel-fort :*

Castel-Fors est fermés en un valcel,
Sus une roce qi est du tans Abel ;
Caïns le fist et li fil Ysraël.

30 *Sausonne* (*Saxonnia*), la Saxe; *la lée*, la grande (*lata*). Dans l'introduction au second volume de Ph. Mouskes, page XLV, on a mal imprimé *l'alée*.

31 *Marcist*, confine, du mot *marche*, frontière ; *à le* pour *à la*. Le wallon a gardé cette

Par une pays qui fu de ij roys acordée,
Ly roys Piètre n'avoit nulle dame espousée :
Une dame i avoit qui tenoit Orbendée,
Et celle dame fu Matabrune appiellée ; Matabrune d'Orbendée.
Et, pour le grant avoir dont elle fu douée, Folio 1 v°.
L'espoussa icheux roys, dont j'ay fait devisée.
Mariages qu'est fait par telle désirée,
As paines vient à bien ; c'est bien cose prouvée :
Quant c'est par avarisce, il ne valent riens née,
Quant par amours est fais, de cuer et de pensée,
Sy voit-on bien souvent que c'est oevre encombrée.

Après che mariage dou riche roy Piron,
Qui Matabrune prist, qui d'avoir ot foison,
Ly roys en ot ung fil, qui Oriant ot non, Naissance d'Oriant.
Qui fu roys de la tierre et de la région,
Quant son père moru, qui d'aige avoit foison ;
Mais Matabrune estoit en sa régnasion ;

prononciation : *après demain à l'piquette du jour*. (H. Delmotte, *Scènes populaires montoises*. Mons, 1834, in-8°, page 20.) *Le* est d'ailleurs souvent employé au féminin. *Gent deffaée*, populations païennes, idolâtres, infidèles, de *diffidata*, dont il reste, par suppression de certaines lettres, *diffaa*. Roquefort, après avoir tiré ce mot de *fides*, le fait venir encore de *defensus*, et lui donne le sens de *gardé, défendu, prohibé*, en s'appuyant sur ces vers :

Puis a demandé le conduit
Parmi la terre *deffaée*.
Hues de Tabarie.

Ce qu'il explique en disant que la terre de Saladin était *si bien gardée* que nul n'y pouvait passer sans un sauf-conduit. Mais ce commentaire est tiré de trop loin, et il est clair que la *terre deffaée* a le même sens que la *gent deffaée*, dans notre poëme.

32 *Acordée*, le MS : porte *accordé*.

33 *Piètre*, au cas direct ; *Piron*, *Piéron*, au cas indirect.

34 *Orbendée*, voir l'introduction.

37 *L'espoussa* ; j'ai déjà remarqué cet emploi de l'*s* double pour l'*s* simple. Introduction au second volume de Ph. Mouskes, page CCLXXXV.

38 *Par telle désirée*, dans un tel but.

39 *As paines*, le manuscrit : *arpanies*, qui trouble la mesure et ne se rencontre nulle part ailleurs. Nous avions déjà fait cette correction dans l'introduction au tom. 2d de Ph. Mouskes.

40 *Riens née*, chose qui soit au monde.

42 *Encombrée*, où se rencontre quelque *encombre*.

45 *Oriant*. On trouve une femme appelée non pas *Orians*, mais *Oriaus*, dans le *Roman de la Violette* :

Vint à Novers li desloians ;
Et ma damoisielle *Oriaus*
Fu en haut à la tour montée.
Édit. de Fr. Michel, 1834, in-8°, p. 19.

48 *Estoit en sa régnasion*, exerçait encore l'autorité.

Trop longement vesqu à sa maléïchon;
Tant li convient régner par grande traïson,
Fu arse Matabrune en ung fu de carbon,
Ensy que vous orés, s'entendés le canson.
De ce roy Oriant vous feray mension :
Biaux fu, sages et grans et de bielle fachon.
Ançois que li roys eust ne barbe ne grenon,
Oriant s'égare à la chasse. Aloit j jour chacier, o lui de gens foison :
Ung grant cierf esleva qui couroit de randon.
Orians le siévi par tel devision
Qu'il ne trouva o lui chevalier ne baron;
Apriés le cierf aloit qui couroit de randon,
Et tant qu'il se trouva sans haye et sans buisson
De lès une rivière qui couroit el sablon :
Ly cierf se féry ens pour sa sauvacion.
Ly roys se retourna tous seus sans compaigon;
Une fonteine vit, qui moult li vint à bon :
Là endroit descendi sans nulle arestison;
Pour li à rafreskir descendi de l'arçon,
Son cheval atacqua à sa devision.
Fol. 2 r°. Desous ung abre biel est asis li baron.

49 *Vesqu*, vécut; *à sa maléïchon*, pour son malheur.

51 *En ung fu de carbon*, au vers 14 *dedens ung fu d'espine; carbon*, la suppression de l'*h* dans les mots où le mettait le dialecte de l'île de France, est encore un caractère distinctif des patois picard, wallon, rouchi ou flandro-français.

52 *Canson*, voy. vers 25.

55 *Grenon*, moustache, favori. On a dit aussi *gernun*. *Chanson de Roland*, page 187 :

Trueve Milon o le *grenon* flori.

P. Paris, *Garin*, II, 64.

57 *Esleva*, fit lever.

59 *O lui*, avec lui.

60 *De randon*, impétueusement, avec grande vitesse. Hécart, *Dictionnaire rouchi-français* (1833), page 388. *Raudamente* en espagnol signifie avec rapidité; *raudal* est un torrent.

62 *El sablon*, sur le sable.

64 *Seus*, seul. *Compaigon*, pour *compaignon*.

65 *Vint à bon*, vint à propos.

66 *Endroit*, tout droit; *arestison*, retard.

67 *Rafreskir*, changement du *ch* en *k*, autre caractère du dialecte picard ou flamand. *A sa devision*, à sa fantaisie, à sa commodité, à son gré. *Pour li à rafreskir*, tournure remarquable.

68 *Atacqua*, attacha; à peu près même remarque.

69 *Desous* pour *dessous*, tout à l'heure en re-

Enssi comme il esuit en consolacion,
Evous une pucielle de moult bielle fachon :
Conduire se faisoit par chevalier de non
Et de deux escuyers de sen estracion ;
Si avoit ij pucielles qu'elle ama de cuer bon.
U qu'elle vit le roy, se li dist à hault son :
« Biaus sire, qui vous fait dedens ma région
Quachier bisses et cierfs, en avés vous le don?
J'ay bien véut le cierf aler à garisson.
Se vous l'éuissiés pris à vo devision,
Amendet l'éuissiés, u volsissiés u non ;
Et ne pourquant j'ay bien en moy entession
Que de ce fait n'arés manaide ne pardon.
Sy l'arés amendé à ma devision :
Car par dedens ma tierre n'avés nulle action,
Pour mes foriès trachier ne prendre venison. »
Quant Orians l'oy, sy leva le menton.
Quant la pucielle vit en tel establison,
Et bielle et sy plaisans, de si doulche raison,
Plaisance entra en lui, c'est d'amours le sourgon,
Qui tient tous vrais amans en la subjection.

Béatrix, la pucelle.

vanche *espoussa* pour *espousa ; abre* pour *arbre*, prononciation du wallon hennuyer.

70 *Comme il esuit en consolacion*, comme il reposait, comme il se laissait aller au repos. *Esuit* est dans le MS, peut-être pour *estut?*

71 *Evous*, voici.

71-73 Ces trois vers se lisent dans l'introduction du second volume de Philippe Mouskes, page XVI. Au lieu de *sen estracion* on y lit *fénestracion*, et sur ce mot il y a une note qui devient inutile au moyen de cette leçon.

72 Dans le MS on lit : *par ung chevalier de non*, ce qui est une faute contre la mesure.

73 *Sen*, son.

74 *Si avoit*, le MS : *s'avoit.*

75 *U qu'elle*, dès qu'elle.....

77 *Quachier*, chasser ; *bisses*, biches ; *en avés vous le don?* en avez-vous le droit? la permission?

78 *J'ay bien véut*, heureusement j'ai vu ; *cierf*, le MS : *cierfs ; aler à garisson*, cherchant son salut dans la fuite.

80 *Amendet*, payé.

81 *Entession*, intention.

82 *Manaide*, grâce.

85 *Trachier*, traquer ; *venison*, venaison :

> De boin mangier ont à fuison,
> Et volilles et *venison.*
>
> J. BEKKER, *Flore und Blanceflor*. Berlin, 1844, in-8°, page 57.

87 *En tel establison*, en tel état.

89 *Sourgon*, source.

Quant ly roys Orians le pucielle coisi,
Tost et isnièlement se leva contre li.
Moult grascieusement ly roys li respondi :
« Damoisielle, dist-il, se je suy venus chi,
Sur le vostre embatu, bielle, tant vous en di,
Se la tierre est à vous, vous le tenés de my,
L'ommage m'en devés, sy le me payés chy.
Je suy roys Orians, pour voir le vous affy;
Et ceste foriest est du royalme genty.
Moy samble que mespris n'ay point d'un seul espy,
Et se meffet avois d'un petit paresy,
Amender le volroie du tout à vostre sy,
Car vous iestes tant bielle et de corps agenssy,
Douche, quoie et plaisans, et de maintieng joli,
Que pitié et mierchi avec boine mierchi
Venront en vous manoir, se Dieux l'a consenty. »
Savary. Esvous ung chevalier qui ot nom Savary,
Qui à le dame fu et lonctamps l'ot servi.
Quant Oriant conneut, du cheval descendi;
Il est venus au roy et à genouls s'ouffri.
« Ou nom de la pucielle, je vous prie le mierchy,
Elle ne vous congnoist. » Pour tant parla enssy.

91 *Coisi*, vit, fixa ses regards sur....

92 *Isnièlement*, vivement.

95 *Sur le vostre embatu*, si j'ai pénétré dans vos domaines.

97 *Sy le me payés chy*, ainsi payez le moi ici.

98 *Pour voir le vous affy*, pour vrai je vous l'assure.

99 *Foriest* (voy. vers 85), forme mouillée particulière à nos dialectes wallons, par opposition au dialecte Normand, où Fallot remarque que prévalent les formes sèches. *Recherches*, pages 25, 26; Le Roux de Lincy, *Les quatre livres des rois*, p. LX.

101 *Avois*, le MS : *avoit*. *Paresy*, parisis, petite monnaie et, par suite, chose de peu de valeur. On a dit plus récemment : cela ne vaut pas un denier, un liard, un maravédis, un centime, etc.

102 *A vostre sy*, à votre vouloir. Introduction au second volume de Ph. Mouskes, p. XLI, au lieu d'*à vostre sy*, on a imprimé *à vostre fy*, qui vaut peut-être mieux.

103 *Agenssy*, bien fait, bien *agencé*.

105 *Mierchi*, la répétition de ce mot permet de conjecturer que le copiste l'a substitué une fois à une autre expression.

106 *Venront*, viendront. Le *d* est une addition euphonique.

107 *Esvous*, au vers 71 *evous*.

109 *Conneut*, le MS : *le conneut*.

110 *S'ouffri*, s'offrit, se mit.

« Chevaliers, dist le roy, il n'ira mie enssy ;
Elle m'amendera celle parolle-chy :
Avoec lui koucherai, pour voir le vous plévi ;
Mais ce sera afin que, diray sans détri,
Che sera ma moullier, je serai son mari. »

Dist ly roys Orians, à le chière hardie :
« Damoisielle plaisans et de biauté garnie,
Dès ichy en avant par amours je vous prie
Que soyés ma moullier : car vous iestes m'amie. »
— « Sire, dist la pucielle, bien seroie esragie
S'aloie refusant si bielle compagnie :
Vous iestes mon seigneur en haulte seignourie.
Se donner me voliés et mettre en la baillie
D'un de vos chevaliers de la mendre lignie,
Si convenroit de droit que je fusse otrye.

115 *Le vous plévi*, je vous le garantis.

116 *Sans détri*, sans détour.

118 *A le chière hardie*, expression qu'on retrouve à chaque instant dans les chansons de geste. Elle signifie *à la mine hardie*.

122 *Seroie, j'alloie*, forme ancienne de l'imparfait et du conditionnel pour *je serois, j'allois*. *Esragie*, forcenée, hors de sens (*enragée*).

125 *Baillie*, garde, tutelle.

126 *Mendre*, moindre. Remarque à faire relativement au droit du suzerain sur ses vassales : C'est peut-être d'après ces anciennes idées de puissance féodale que Philippe-le-Bon et son successeur se permettaient de certains actes qui au siècle de J. Du Clercq passaient néanmoins pour de criants abus : « .... En ce temps, dit-il, » par tout le pays du duc de Bourgogne, sitost » qu'il advenoit que aulcuns marchands, labouriers et aulcune fois bourgeois d'une bonne » ville ou officiers trespassoit de ce siècle, qui » fust riche, et il délaissast sa femme riche ; » tantost ledit duc, son fils et aultres de ses » pays, vouloient marier lesdites vefves à leurs » archiers ou aultres leurs serviteurs, et falloit » que lesdites vefves, sy elles se vouloient marier, qu'elles espousissent ceulx que leurs » sieurs leur voulloient bailler, ou feissent tant » par argent, au moins tant à ceulx qui les » voulloient avoir comme à ceulx qui gouvernoient les sieurs, et aulcunes fois aux sieurs » mesmes, que ils souffrissent qu'elles se mariassent à leur gré, et encoires estoient-elles » les plus heureuses qui, par forche d'amis et » d'argent, en pouvoient estre deslivrées ; car, » le plus souvent, volsissent ou non, sy elles » se voulloient marier, il falloit qu'elles prenissent ceulx que les sieurs leur voulloient baillier. Et pareillement, quant ung homme estoit riche et il avoit une fille à marier, s'il ne » la marioit bien josne, il estoit travaillé comme » dit est ci-dessus. » *Mémoires*, 2e édit., 1835, tome Ier, page 81, tome II, page 245. Il ne faut pas perdre de vue que Du Clercq ne parle pas des femmes nobles. Cf. Raepsaet, *OEuvres*, V, pages 36, 313.

127 *Convenroit*, conviendrait, voir vers 106. *Fusse otrye*, sans élision.

Je sui à voz commant, soit à mort u à vie. »
Lors l'a pris par le main li roys par courtoisie,
Et s'a promist à la bielle : « Je vous affie
C'autre moullier n'aray tant que soyés en vie. »
Et la bielle respont : « Biaus sire, je le otrie,
Je sui à vo commant soit pour mort u pour vie. »
Elaes! que ceste amour fu bien tos départie
Par la mère du roy, dont elle fu haïe,
Matabrune, qui puis en fu arse et bruie
Par le boin Hélyas et sa chevalerie.
Le Chevalier au Chine, à le chière hardie,
Vint de ceste rachine et de cheste lingnie,
Godefroy de Buillon qui conquesta Surie,
Witasse et Bauduin qui tant ot de seignourie,
Ensi que vous orés en l'istore jolie.

A l'entrée de may, la saison déduisant,

Hélyas, fils d'Oriant.

Fol. 3 ro.

130 La césure est singulièrement marquée dans ce vers :

Et s'a promist à la | bielle: je vous affie.

131 *C'autre moullier n'aray.* Le *c* remplace ici le *qu*. Les paroles d'Oriant rappellent la devise prise par Philippe-le-Bon quand il fonda l'ordre de la Toison d'or : *aultre n'aray*.

132 *Je le otrie*, élision.

133 *Je sui*, etc., répétition du vers 128 sauf que *vo* remplace *voz*, et qu'au lieu de *à mort* et *à vie* il y a *pour mort* et *pour vie*.

134 *Elaes!* hélas ! L'*ae* pour rendre un *a* long semble trahir une plume flamande. V. vers 246 et 583. *Départie*, éteinte ; joli mot qui rappelle une chanson attribuée à Henri IV.

136 *Bruie*, même sens que *arse*, réduite en cendres.

139 *Ceste* et *cheste*, les deux prononciations dans le même vers. On n'ose dire que cette différence a été observée dans la vue d'éviter la monotonie.

141 *Bauduin* n'a que deux syllabes.

143 *A l'entrée;* le manuscrit porte : *à l'entre*, faute qui laisse la mesure incomplète.

Le choix du printemps ou de l'été, comme époque, est familier aux trouvères, et la description de ces saisons est un de leurs lieux communs préférés. Notre Adenès débute ainsi en racontant les touchantes aventures de *Berte aus grans piés :*

A l'issue d'avril, un temps dous et joli,
Que erbelete poignent et pré sont raverdi
Et arbrissel désirent qu'il fussent parfleuri.....

Le bon roi René, assez sage pour se consoler dans la culture des lettres de la perte de ses couronnes, donne ces vers pour exorde à son conte de *Regnault et Jehanneton :*

Vers my-avril, ou temps que la verdeur
Jà apparoist, commençant par doulceur
Du renouveau issir la fueille et fleur
En boutonnant, de laquelle l'odeur
Fait devenir l'air serain trop meilleur

Que ly arbre sont vert, joli et florissant,
Et li dous lossegnos va doucement cantant;
En itel temps, seigneur, enmena Oriant
La pucielle avoec li à Lillefort le grant :
Matabrune, la vielle, li vint à son devant. Matabrune.
Quant ly roys le cosy, se li dist en riant :
« Dame mère, dist-il, allés joie menant,
J'ay trouvé la plus bielle en ce siècle vivant
Et gentil damoisielle, noble tierre tenant;
J'en feray ma moullier, je lui ay couvenant. »
« Biaux fieux, dist Matabrune, bien te voy ignorent;
Vous éuissiés éut la fille au roy Morghant, Le roi Morghant.
Et le royalme oussy, et trestout l'apendant. »

Qu'il n'a esté par la dure froideur,
Que le soleil a si fort combatue, etc.

Le comte DE QUATREBARBES, *OEuvres complètes du roi René*. Paris, 1844, gr. in-4°, II, 107.

Alain Chartier, qui allait fermer l'ère des vieux trouvères, commence par ces rimes *le débat de deux grans amis* :

Au commancement de l'esté,
Ainsy que le temps renouvelle,
Après que l'iver a esté
Et la saison si devient belle.....

Le *Débat du cœur et de l'œil*, publié en anglais par Warton, mais dont l'original est français et a été mis au jour par M. Th. Wright, offre un exorde analogue :

In the fyrst weke of the season of maye,
Whan that the wodes be covered in grene, etc.

C'est à peu près le

Vere novo, zephyris tepentibus austris,

de l'antiquité classique, sauf l'élégance et la précision. Voyez notre notice dans le tome IX, n° 3, des *Bulletins de l'académie de Bruxelles*.

145 *Lossegnos* est plus près que *rossignol* du mot *luscinia*, dont il dérive. La substitution de *r* à *l* et réciproquement de *l* à *r* se remarque dans le développement de la langue romane. Par exemple le *Roman de la violette* donne *autolisiés* pour *autorisé*, page 1, édit. de M. Fr. Michel.

146 *Seigneur;* le trouvère s'adresse de nouveau à ses auditeurs.

149 *Le cosy, le* au féminin.

153 *Je lui ay couvenant;* dans le MS le copiste a mis par distraction : *J'ay lui ay couvenant.*

154 *Ignorent* pour *ignorant.*

155 *Morghant.* Le nom de ce roi rappelle celui d'une fée célèbre (Ph. Mouskes, II, INTRODUCTION, CXXXVIII). Le chevalier de Fréminville (*Antiquités de la Bretagne, Côtes du Nord.* Brest, 1837, in-8°, pages 23-25) croit que Morgain était une de ces druidesses auxquelles le peuple attribuait une puissance surnaturelle. L'île d'Avalon (l'*île des Pommes*, en celto-breton) était son séjour favori. Son nom, dit-il, est une altération de *Morg-wen*, écume de la mer, comme celui de *Merlusine* est *mor-lusein*, vapeur de mer, et celui de Vénus Ἀφροδίτη, écume. Il trouve la plus grande analogie entre Morgain et Merlusine, mais on comprend que tous ces rapprochements doivent cesser à l'égard du roi Morghant.

156 *Oussy*, aussi, wall. Hecart, *Dict.*, p. 331.

« Dame, che dist li roys, je ne l'aroy noient;
Car oncques ne l'amay, en jour de mon vivant :
Si fait ne si estat ne sont mie plaissant;
Et qui n'a sa plaisance, il a petit vaillant. »

« Dame, ce dist li roys, or le voel tant amer,
Que demain au matin le volroy espouser :
Ceste me plaist sy bien que je ne puis durer. »
— « Biaus filz, dist Matabrune, tout çou laissiés ester.
Point n'est contre vous, je le vous dy au cler. »
Ainsi le va disant et le voet destourbler.
Puis visa en son cuer et prist ymaginer
Que la dame fera à male mort livrer.
Ly roys fist faire joie quant ce vint au souper,
Et a fait la pucielle Béatris honnourer,
Com la pluis souffisant que on péuist trouver.
Toute nuit fist li rois dansser et caroler;
Et l'endemain, au point de l'ajourner
Béatris la pucielle a volut espouser.
Ne scay que vous volsisse lonc conte démener ;
Bielles noeches fist-on, de chou n'ester,
Et de maint instrument y véist-on juer.
Et on leur fist oussy mult de biaus dras donner;
Noble fuirent li més qu'il orent au digner.

Méchant dessein de Matabrune.

Fol. 3 v°.

Mariage d'Oriant et de Béatrix.

L'apendant, tout ce qui en dépend, toutes les dépendances.

159 *Si*, ses; *plaissant* pour *plaisant*.

161 *Le* au féminin a déjà été remarqué.

163 *Ceste*, sans substantif, tournure dont on doit regretter l'abolition.

164 *Tout çou*, tout cela.

165 *Point n'est contre vous*. Il manque une syllabe à cet hémistiche. Peut-être faut-il lire :

Ce poins est contre vous, je le vous dy au cler.

167 *Prist ymaginer*, se dit à elle-même que..., conçut le dessein de....

172 *Caroler*, voy. plus bas.

173 *Et l'endemain*, vers aussi trop court. On pourrait le corriger ainsi :

Et l'endemain venu, au point de l'ajourner.

Ajourner, faire jour.

175 *Volsisse*, voulussiez.

176 *Bielles noeches*, etc. Le vers, mutilé dans le manuscrit, redevient clair et complet par ce léger changement :

Bielles noeches fist-on, de chou ne voel ester.

179 *Noble*, le manuscrit porte *roble*, faute manifeste du copiste.

Mainte jolie dame y véist-on parer,
La nouvielle royne aloient saluer,
Et elle les savoit très-bien honnourer :
Car le boin cuer se met à elle endoctriner,
Mieus que tous les consaus c'on lui saroit donner.

Seigneur, à cheli jour que li rois espoussa,
Matabrune, la vielle, joie n'y démena :
Che furent faussetés, se samblans en monstra.
Jhésucris le congfonge, qui nous fist et créa,
Car par la fausseté qui son cuer doctrina,
Le roy et la royne de joie sépara.
XVI ans tous accomplis li hayne dura,
Ainsi que vous orés quant li poins en venra.
Ly roys, quant vint la nuit, avoec sa dame ala,
Et en celle nuittié li roys engenra
Une fille et vj fieux, de tant en délivra. Béatrix devient mère.
Lendemain au matin joie recommencha :
La fieste fu moult bielle et longuement dura.
Après ung pau de temps que la dame engrossa,
Li roys en fu moult liés, quant il le supposa.
S'avint que la royne à ung jour s'apoïa
As feniestres royaus, et ly roys l'aprocha ;
Qui de parfaite amour et certaine l'ama ;
Ly roys par bonne amour à la dame parla ;
Adoncques la royne cosi et regarda ;
Une dame a véue qui ij enfans porta
Baptisier au moustier, ensi qu'elle penssa ;
Dist la royne I mot que depuis achata.

182 *Et elle les savoit*, pour que la mesure fût observée, il faudrait compter *bien* pour deux syllabes, ce qui n'était pas d'usage.

185 *Seigneur*, nouvelle apostrophe aux auditeurs ; *espoussa* pour *espousa*.

188 *Congfonge*, confonde.

189 *Doctrina*, nous n'avons plus qu'*endoctriner*. Voy. vers 183.

194 *Li roys engenra*, lisons pour la mesure :

Li roys li engenra.

200 *S'apoïa*, s'appuya.

204 *Cosi*, plus haut *cosy*.

206 *Moustier*, église.

207 *Achata*, expia, paya cher.

Fol. 4 r°.

Indiscrètes paroles de Béatrix.

Quant la royne vit la femme qui en présent
Portoit les ij enfans au saint baptisement,
Lors appiella le roy et ly dist douchement :
« Sire, dist la royne, par le mien sierrement,
De çou que je voy là je m'esmaie forment ! »
— « De coy? ce dist ly roys, ne le celés noient. » —
« De ces ij enfans-là, dist la dame briefment,
Que je ne cuide pas par mon ensient
C'une femme le puist concevoir nullement,
S'elle n'a à deux hommes carnel habitement. »
— « Dame, ce dist li roys, vous parlés folement :
Car li ordenanche est en fame tellement,
Par les drois que nature ou corps de li comprent,
Qu'elle puet bien avoir d'un home seulement
Jusques à vij enfans parfait naturelment. »
Quant la dame l'oy, ne respondi noient,
Ains penssoit qu'elle avoit parlé trop folement.
Pour quoy elle ne sot encor qu'à l'eul li pent :
Et le fol parle moult, on le voit moult souvent.

Oriant s'appréte à entrer en campagne.

Après ce temps, seigneur, gaires ne demora
Que ly roys Orians oy et escouta
C'une guerre li vint, qui moult l'adamaga.
Ly amour de sa femme tellement l'asota,
Que dedens les vj mois la dame n'eslonga.

208 *La femme qui en présent*, hémistiche trop long.

La femme qu'en présent ?

215 *Par mon ensient*, hémistiche imparfait.

217 *S'elle n'a à deux hommes*, etc. Cette observation de la simple et innocente Béatrix est d'une naïveté plus que singulière. *Carnel habitement*, aujourd'hui *habitation charnelle*.

225 *Ne sot encor qu'à l'eul li pent*, elle ne savait encore ce qui lui pendait à l'œil, expression proverbiale et vulgaire arrivée jusqu'à nous, mais dont la trivialité est interdite à la bonne compagnie. M. le Roux de Lincy, dans son excellent ouvrage sur les proverbes, I, 181, donne celui-ci d'après notre vieux Jehan Mielot :

Autant m'en pend devant les yeux.

On dit aussi : autant m'en pend à l'oreille.

227 *Seigneur*, voy. vers 185.

229 *L'adamaga*, prononcez l'*adamagea*.

231 *N'eslonga*, prononcez *n'eslongea* (n'éloigna).

Or ly vint-il nouvelles de quoy il commanda
Que tout noble et non noble, au plain pooir qu'il a,
Fussent apparelliet : car chevaucier volra
Dessus ses anemis ù il les trouvera.
Il a dit à se mère : « Ma dame, venés chà ;
En la guere m'en vois, partir me convenra :
Ma moullier vous lairay, briefment s'acouchera.
Je vous prie pour Dieu, qui le monde estora,
Qui pour nous au tiers jour de mort résuscita,
Penssés de ma moullier, quant li poins en sera. »
— « Biaus fieux, dist Matabrune, pour Dieu n'y penssés jà,
J'en pensseray si bien, qu'elle s'en loera.
Alés-vous-ent à Dieu, qui le monde estora ! »
Ly roys, quant il fu temps, à le royne ala,
Et, au partier de lui, par amours le baisa :
La royne gentis piteusement ploura ;
Ly cuers li fist si mal que de doulour pasma.
Ly rois tout en plorant sa femme redriça,
Et li uns et li aultres tel duel en démena,
Que tout en ont ploré chil qui estoient là.

Il appelle ses vassaux sous les armes.

En partant il recommande sa femme à Matabrune.

Fol. 4 v°.

Ly boins roys Orians ne s'y vot ariester ;
Avoecques ses barons se vot acheminer ;
En la guerre s'en va pour son païs sauver,
Encontre I roy payen, que Dieux puist craventer !
De la guerre qu'il fist ne vous say deviser.
Ne jà viers vous n'en voel la cançon arriérer :
Ains revenray au fait pour l'istor abriéver,
Ensi que la cronicque le nous fait raconter.

Départ du roi Oriant.

241 *Penssés de ma mouiller*, etc., prenez soin de ma femme quand le moment sera venu.

244 *Alés-vous-ent*, allez-vous-en; latin : *abi inde*. *A Dieu*, comme si l'on disait : *à la garde de Dieu*.

246 *Partier* pour *partir*, orthographe flamande.

249 *Redriça*, redressa, releva.

250 *Duel*, deuil.

255 *Puist*, puisse (*possit*); *craventer*, accabler. Roquefort tire ce verbe du latin *aggravare*.

257 *La cançon arriérer*, vous en faire le récit en retournant sur mes pas.

259 *La cronicque*, voir au vers 27.

Détestable complot de Matabrune.

Matabrune, que Dieux puist craventer,
A fait une matrone pardevant lui mander,
Et li a dit : « Amie, je me voel confiesser
D'une cose qui fait grandement à cheler ;
Et il vous convenra à moy vo foy jurer,
Et vostre loyauté fianchier et livrer
Que vous le célerés, sans jamais mot sonner ;
Et se faire volés che que je voel brasser,
Tant d'or et tant d'argent vous feray délivrer,
Que vos enfans porés haultement marier. »
Quant la matrone oy Matabrune parler,
La proumesse li fist son voloir acorder.
A Matabrune dist bien près deviser :
« Vostre voloir feray, ne vous en faut douter. »
— « Amie, dist la vielle, se vous vorray amer.
Or, vous diray à quoy je vous voel ordoner :
Vous savés que mes fieux, qui moult fait à douter,
A prins une kaitive que je ne puis amer.
Fol. 5 r°. Se volroie mult bien, quoiqu'il doie couster,
Que mes corps le puist faire tos embrasser.
Vous irés deviers lui et pour reconforter,
Et par bien faulx semblant qu'il vous faura monstrer :
Car je voel la royne du tout deshonnourer :
Elle a fait le mien fil si fort ençorcerer,
Que li miens fieux ne puet dormir ne reposer,

260 *Matabrune*, vers trop court :

Matabrune, la vielle, que Dieux puist craventer!

Que Dieux puist craventer, qui se trouve cinq lignes plus haut, est une de ces phrases faites qui se répètent dans les écrits des trouvères et qui leur servent de chevilles, au besoin.

261 *Devant lui*, devant elle.

263 *Cheler*, celer.

267 *Brasser*, ce mot est encore usité pour signifier travailler secrètement dans l'intention de nuire à quelqu'un.

272 *Bien près deviser*, pour le rhythme on pourrait faire cette correction :

A Matabrune dist, bien près à deviser,

C'est-à-dire prompte à repliquer.

275 *Ordoner*, employer.

277 *Une kaitive*, du latin *captiva ;* terme de mépris, comme celui de *cuvert* à l'égard d'un homme.

279 *Embrasser*, embraser, brûler.

281 *Faura*, faudra.

283 *Ençorcerer*, ensorceler, du mot *sort*.

Ne de lui eslongier, ne il ne puet durer
S'adiès n'est avoec lui pour son corps regarder.
Or voel ceste çorcière à male mort tourner;
Et je le vous diray, sans point de l'arester,
Comment nous le porons enviers le roy tourbler,
Parquoi ly roys se puist ailleurs remarier
A une haulte dame que on poura trouver. »
« Dame, dist la matrone, bien le doy acorder,
Bien lui feray l'enfant en son ventre crêver,
Et puis diray au roy qu'elle l'a fait tuer. »

« Amie, dist la vielle, savés que nous ferons?
La royne est tant grosse, pour vrai; que nous pensons
Qu'elle ara ij enfans, ou iij, nous le cuidons :
Je vous diray comment nous l'aparellerons.
Quant elle akoukera, ses enfans prenderons
Et, sans lui amoustrer, jà ne li mousterons;
Et puis vous ly dirés qu'elle a portet kiençons;
Et se j'ay la pourture, tantos les baillerons
A Marque, mon amit, qui est mes liges hons.
En l'iaue les ira mettre avoec les poissons. »
— « Dame, dist la matrone, cest conseil acordons :
Ensi sera-il fait; mais qu'il en soit saisons;
A la royne iray, ensy le siervirons
De faire biaus samblans et de fausses raisons. »
Or est ditte et jurée la grande traïsons
Pour la bonne roïne et pour ses enfansons;
Dont grant pité avint, ensy que nous dirons.

Fol. 5 r°.

Marque ou Marc de Saint-Trond, agent de Matabrune.

Fol. 5 v°.

Or croist à la royne une grande pité :

286 *S'adiès*, si constamment....
287 *Çorcière*, sorcière.
288 *Sans point de l'arester*, sans hésiter.
289 *Tourbler*, au vers 166 *destourbler*.
298 *L'aparellerons*, il y a dans le manuscrit l'*aparellons*, faute évidente.
299 *Akoukera*, accouchera.
300 *Amoustrer*, avertir, *mousterons*, montrerons.
301 *A portet*, le manuscrit : *a aportet*. *Kiençons*, petits chiens.
302 *La pourture*, la portée, les enfants.
303 *Amit*, ami; *liges hons*, vassal lige.

La matrone li a maint biel sanblant moustré.
La royne demande combien elle a porté,
Et la dame li dist toute la vérité.
Accouchement de Béatrix. « Dame, dist la matrone, Dieux le reçoive en gré!
Jour ne heure n'avés, g'y ay trop bien visé. »
Elle dist voir la fausse; elle a trop bien nombré.
En celle nuit entra la dame en s'agrité :
Matabrune a couru, à qui on l'ot mandé,
Et une cambourière qui sot la vérité;
Et la dame ot grant mal et l'a tant démené
Fol. 5 v°. Que vij enfançon sont issut de son costé.
Le mal qu'elle senti a son cuer aveuglé;
Ne vit ne ne senti ce qu'el ot enfanté;
Et li vij enfans sont à boin port arivé :
Elle donne le jour à sept enfants, qui tous, en naissant, portent au cou une chaîne d'argent. Une fille et vj fieux de moult grande biauté.
Et s'aporta cascun, par le Dieu volenté,
Une kaine d'argent : che fust grande dignité,
Che fut bielle virtu et grande auctorité,
Che fu senefiance de grande loyauté,
Et que c'estoient hoir de noble royauté,
Par miracle de lui porté et engendré.
Matabrune deuist avoir considéré
Que Dieus voloit que bien fussent li hoir gardé,
Et que de Dieu venoit celle sollempnité :
Mais de mauvais cuer vient mauvaise volenté.

Quant Matabrune vit les vij petits enfans,
Qui les kaines d'argent ont à leurs cols pendans,
Lors les bailla la dame, qui estoit non sachans,
A une cambourière qui les en fu portans;
On trompe la reine Béa- Et la matrone crie, qui mal estoit penssans :

314 *Combien elle a porté,* quel est le terme de sa grossesse.
317 *Jour ne heure n'avés,* vous ne comptez plus.
319 *En s'agrité,* en mal d'enfant, *ægritudo?*
321 *Et,* le MS : *e; cambourière,* chambrière.
340 *Lors les bailla...* Le manuscrit offre ainsi ce vers, qu'il allonge inutilement :
Lors les bailla la dame *vielle* qui estoit non sachans.

« Ahy, royne dame, or est li meskiés grans ; trix et on lui enlève ses enfants à son insu.
La vostre porture est orde et meschéans
Car de vous ay rechut vij chiens trestous puans :
Tant en est-il issu maintenant de voz flans. » Fol. 6 r°.
— « Or tost, dist Matabrune, faittes porter as camps ;
Gardés que ne le sachent nuls hons qui soit vivans,
Dame, ne damoissielle, chevaliers, ne sergans.
Veschy grande pité, Dieux soyés-nous aidans !
Ahy ! ma bielle fille, que mes corps est dolans !
Pour Dieu, confiessé-vous à nous, il en est temps.
A esté vostre corps à ung kien habitans ? » On fait accroire à la reine qu'elle est accouchée de sept petits chiens.
Quant la dame l'oy, se li mua li sans.

Quant la royne oy la crieuse raison,
Et que de son corps sont issut li vij kiençon,
Ly cuers li est issus par grant confusion :
En plus d'une lieues ne dist ne o ne non,
Et en celle heure furent quoiement à bas son
Là aporté vij kiens, c'on prist à un waignon ;
Et les misent les fausses dedens ung péliçon,
Et la francque royne revint de paumisson,
A Matabrune dist, par piteuse rayson :
« Et ! dame, moustrés-moy iceste noreçon ! »

343 *Meskiés*, méchef.

344 *La vostre porture*, tournure à laquelle le français a renoncé, et restée dans d'autres langues néo-latines. Pour que le vers ne soit pas trop court, il faut éviter l'*élision* après *orde*.

345 *Puans*, puant est encore une injure en patois wallon.

349 *Sergans*, prononcez *serjans*.

352 *Confiessé-vous à nous*. Grupen a publié un petit volume très-curieux, sous ce titre : *Formulae veterum confessionum cum versionibus et illustrationibus*, *et* capitulare Ludovici Pii, *versionis Trevirensis Theotiscae, cum notis et glossis, alte frânkische, alemanische und angelsächsische Beicht-Formuln und des* capitularis Ludovici Pii *alte teutsche Uebersetzung mit Anmerkungen und Glossen*. Hannover, 1767, in-4° de IV et 82 pp.

355 *Crieuse*, criminelle.

358 *En plus d'une lieues;* on sait que le mot *lieue* est encore de nos jours le synonyme du mot *heure* dans les campagnes. *Ne o ne non*, ni oui ni non.

360 *Waignon*, mâtin, chien de basse-cour.

362 *Paumisson*, pâmoison.

364 *Et ! dame*, pour *eh ! dame ; iceste noreçon*, cette progéniture à nourrir.

La matrone dist : « A vostre devision. »
Les chiens lui a moustrés sans nule arestison,
Dont plora la royne et fist grant plorison.
« Pute, dist Matabrune, ne valés I bouton!
Digne estes de l'ardoir en un feu de carbon
Qui à ung chien avés éut amjonction! »
— « Dame, dist la royne, laissiés ceste raison,
Assés dolante suy, sans oyr tel lichon.
Loés en soit celui, qui souffry passion,
Car souffrir il me fault çou qu'il li vient à bon. »
Grant duel u démenant, bien croire le doit-on.
Matabrune s'en part, qui ne dist o ne non.
Fol. 6 r°. La matrone remest, qui ait maléichon,
Qui le reconfortoit par grande traïson;
Et li a dit : « Ma dame, laissiés ceste ocquoison;
Fol. 6 v°. La cause sera bien célée à vo baron
Le boin roy Oriant, qui cuer a de lion.
Ne puet iestre aultrement, amender n'el puet-on.
Désespoir de Béatrix. — « Lasse! dist la royne, jà n'y aray pardon;
Se ly roys Orians, qui tant a de regnon,
Siet ceste cose-chy par nésune ocquoison,

368 *Pute*, le manuscrit : *put*, de *put(idus)*. On connaît ces vers malhonnêtes du *Roman de la Rose :*

Toutes esles, serez ou fustes
De fait ou de volenté *putes*,
Et qui très-bien vous chercheroit
Putes toutes vous trouveroit.

Voy. Noël et Laplace, *Dict. étymolog.*, II, 690. *Ne valés I bouton*, sur cette locution proverbiale et d'autres analogues, voir Ph. Mouskes, vers 2167, 3300, et t. II, ccxv et 826.

370 *Amjonction*, écrit probablement pour *conjonction.*

372 *Lichon*, leçon.

373 *Celui*, le MS : *selui.*

375 *Grant duel u démenant;* il faut lire selon toute apparence : *grand duel est démenant.*

376 *Qui ne dist...* Voy. vers 358.

382 *Iestre*, le manuscrit : *ieste.*

383 *Lasse!* las, lasse, adjectif qui se disait pour malheureux, et qui, joint à l'interjection *hé*, a produit l'exclamation si commune *hélas!* Noël et Laplace, *Dict. étymolog.*, 1, 748.

Corneille a dit dans *Polyeucte*, act. III, sc. 1:

Ils se verront au temple en hommes généreux;
Mais *las!* ils se verront, et c'est beaucoup pour eux.

Voy. plus haut, vers 134.

384 *Regnon*, renom.

385 *Siet*, peut-être *scet*, sait; *par nésune ocquoison*, par aucune (quelque) occasion; italien : *nessuno;* espagnol : *ninguno.*

Jamais n'aura à moy jour consolacion :
Car digne ne suy pas que j'aie audission,
Amour ne druerie d'omme ne de garçon,
Quant de moy est issue telle désolacion.
Digne suy de morir à grant destruction ;
Et au moins se li rois me donnoit j seul don,
D'aler et demourer en la religion
D'une povre abye, pour yestre en orison,
J'en loéroie Dieu qui souffry passion. »
Enssy disoit la dame, que Dieux fache pardon ;
Enssy demoura une longe saison,
Tant que li roys revint, qui Orians ot non. — Retour du roi Oriant.
Mais li vielle appiella Marque de Sainteron :
« Venés avant, dist-elle, entendés ma rayson, — Scélératesse de Marc de Saint-Trond.
Je voel que vous fachiés à ma devision. »
— Et Marques respondi : « Or dittes vostre bon :
Ne vous refuseroie biel joyel ne biel don,
Ne loyauté à faire mourdre ne traïson :
Car vous m'avés nouri en vostre maison, — Fol. 6 v°.
Et honnouré oussy la miene estracion
Cicques pour vo mérite vous feray mériton. »

« Marque, dist Matabrune, savés que vous ferés?
J'ay bien fiance en vous que vous me célerés
Chou que faire voldray, et ne m'escondirés. »
— « Dame, vous dittes voir, » dist Marques li senés.

387 *Audission*, audition.

389 *Est issue*, le manuscrit : *en issue ; telle désolation*, hémistiche trop long : *tel....*

393 *Abye*, lisez *abéye ; orison*, oraison.

394 *Loéroie*, louerais.

395 *Que Dieux fache pardon* pour *à qui Dieu...* On voit que les invocations propices sont communes au poëte comme les imprécations.

396 *Enssy demoura ;* manque une syllabe : *Enssy démoura-il ? longe*, prononcez *longue*.

403 *Loyauté*, fidélité. *Mourdre*, meurtre ; en wallon on dit encore *mourdreux* pour meurtrier, et en flamand *murderer*.

404 *Car vous m'avés nouri...*, vers trop court.

Car vous m'avés nouri dedens vostre maison?

406 *Cicques*, italien *sicche* (*ita ut*) ; *mériton*, récompense.

409 *M'escondirés*, m'éconduirez.

410 *Li senés*, l'avisé.

— « Je vous diray, amis, chi endroit mes secrès :
La royne est akouchiés, c'est bien la vérités.
Or quide avoir la dame vij kiençons aportés,
Et ce sont vij enfant trestout enkaiénés.
Fol. 7 r°. C'est un signes de Dieu qui chà jus est moustrés,
Que s'il vivent lonc temps, bien croire le porés,
Qu'il seront mourdréour et fel laron prouvés :
Si qu'il vaut assés mieulx que on les ait gités
Dedens une rivière, noyés et effondrés.
Or vous prie, dous amis, que ces enfans prendés,
Et tout privéement la place en délivrés :
C'on ne les ait jamais véus ne regardés. »
Et Marques respondi : « J'en suy tous aprestés. »
Dedens j mantiel a les vij enfans boutés.
A tout les vij enfans est à cheval montés;

412 *La royne,* la mesure oblige à ne faire ce mot que de deux syllabes et non de trois comme ailleurs, *la roïne.* Voy. v. 11.

414 *Enkaiénés*, enchaînés ou portant des chaînes.

417 *Fel laron prouvés.* M. Buchon et beaucoup d'autres ont expliqué le mot *fel* par cruel; le spirituel Alfred-Nicolas (M. Grandgagnage), consultant le patois de sa province, donne à ce mot le sens exclusif d'*animé, ardent. Revue de Liége,* 15 novembre 1844, page 486. Il est cependant certain que ce mot a eu et a encore le sens que lui a donné M. Buchon, d'après beaucoup d'autorités respectables : témoin, entre autres, ce vers du *Roman de Mahomet,* publié par MM. Francisque Michel et Reinaud (p. 15) :

Fu, et de Noiron (Néron), le *fel* homme.

Lorsque Tybert veut tuer la reine Berte, dans le poëme d'Adenez, le trouvère s'exprime ainsi (édit. de M. P. Paris, page 36) :

Ne pourquant a *le fel* le brant fourbi sachié.

Le *Roman de la Rose* ne laisse point de doute à cet égard (vers 2118-19) :

Villain est *fel* et sans pitié,
Sans service et sans amitié.

Et la langue anglaise, qui a fait plus d'un emprunt au vieux roman, n'a-t-elle pas conservé le mot *fell,* qui se traduit rigoureusement par barbare, farouche, cruel? Reste à savoir si le roman a donné ce mot à l'anglais, ou si l'anglais ne le doit pas à son origine teutonique. Le flamand, le hollandais, ne se servent-ils pas du mot *fel* dans le même sens? le *Thesaurus teutonicae linguae* de Plantin, le *Prumptuaire* de Mellema, tous les autres lexicographes anciens et récents ne sont-ils pas d'accord à ce sujet? Il serait facile de multiplier les citations : elles prouveraient, j'en demande pardon, que M. Alfred-Nicolas s'est trompé dans sa critique, en restreignant le sens du mot *fel.*

418 *Assés mieulx,* en italien *assai meglio; gités,* jetés.

424-446 Introduction au second volume de Ph. Mouskes, page XLVII.

De la ville est issus, si est acheminés,
Bien v lieues et plus en est Marques passés ;
En une grande foriest est vistement entrés ;
En une plache vint, descent enmy les prés :
Là assist les enfans, puis les a regardés.
Quant il les vit sy biaus, si l'en prist grant pités.
Et Dieux, qui les avoit en ce siècle ordonés
Pour vivre à haulte honneur et faire biens assés,
Fist que ly enfançon, de bon sanc engenrés,
Commencièrent à riere, che fu grandes bontés.
Quant Marques sy les vit si noblement créés :
« Et! povre enfant, dist-il, par moy garde n'arés.
Je prie à cellui Dieu, qui en crois fu pénés,
Que la vielle mauvaise, qu'ensy vous a emblés,
Puist iestre arse en ung feu, et ses corps enbrassés,
Si vraiement, enfant, que ce n'est pas mes grés
Qu'ensement vous lairay povres et esgarés.
Et je prie à chely, qui bien vous a fourmés,
Qu'il vous soit bons garans et vos boins avoués ;
Et à Dieu vous commant; jamais ne me verrés. »
Au départier les a baisiés et acolés ;
Plorant s'en départy et tous desconfortés.

Fol. 7 v°.

Marc de Saint-Trond se laisse attendrir à la vue des enfants de Béatrix.

Marque s'en retourna, s'a les enfans lessiés ;
A la vielle s'en vint, d'elle s'est aprochiés :

Il trompe Matabrune.

428 *En une grande foriest;* le copiste aura substitué une orthographe plus moderne à l'ancienne : *en une grant foriest*.....

429 *Plache*, place. Dans le poëme de *Berte aus grans piés*, Tybert remplit le rôle de Savari, comme Margiste celui de Matabrune.

435 *Riere* pour *rire*, orthographe et prononciation flamandes. Voy. v. 246.

437 *Et* pour *eh*, comme précédemment.

439 *Qu'ensy* pour *qui ensy*.

440 *Enbrassés* pour *enbrasés*, comme au v. 279.

444 *Bons* et *boins*, dans le même vers, peut-être par désir de varier les formes. Voy. v. 159. *Avoués*, défenseur ; l'avoué d'une abbaye, l'avoué de Hesbaye, etc. Voir le mémoire de M. le baron Jules de Saint-Genois *Sur les avoueries en Belgique*.

446 *Au départier ;* encore un exemple d'orthographe et de prononciation flamandes. Voy. vers 435.

449 *A la vielle s'en vint.* On lit dans *Berte aus grans piés*, page 39 :

A la fausse roïne vont ensemble là-sus,
Grant joie a de Tybers : « Grans biens vous est venus,

« Comment, se dist la fausse, les avés-vous noyés? »
— « Ma dame, che dist Marques, jamés n'en verés piés :
Car je leur ay copet et membres et leur phiés. »
« Marques, dist Matabrune, or iestes mes niés.
Et quant ly roys sera par dechà repairiés,
Je ferai tant à lui c'à mort sera jugiés
Le corps de la royne; s'en sera mon corps liés. »

Or lairay Matabrune; s'y serai repairiés
As enfans que Marque ot en le foriest laissiés.
Là ploroient de fain; c'estoit grans pitiés.
L'ermite Hélyas trouve les enfants.
En la foriest estoit uns hermites logiés,
Enssy qu'il pluet à Dieu qui fu crucefyés,
A trouvés les enfans povres et mésaisiés.
Quant li predons le vit, si fu moult courechiés,
Les enfans apierçut en ung mantiel muchiés.

» Bertuin avons ocise à nos brans esmoulus. »
— « Tybers, ce dist Aliste, loés en soit Jhésus!
» Bien avez déservi que vous soiez me drus. »

452 *Et membres et leur phiés;* peut-être faut-il lire : *leurs membres et leurs piés*, malgré la répétition du dernier mot dans le vers précédent.

453 *Marques*, etc. Le vers n'a pas la mesure convenable :

Marques, dist Matabrune, or vous iestes mes niés?

456 *Mon corps liés*, au lieu de *corps* il vaut mieux écrire *cuer*.

457 *Or lairay Matabrune;* le manuscrit : *or lairay* DE *Matabrune*.

459 Vers trop court :

Là ploroient de fain que c'estoit grans pitiés?

460 *Hermites*. Berte, égarée dans les bois, trouve aussi un ermite, page 64.

461 *Pluet*, plut.

462 *Mésaisiés*. Roquefort ne donne que *mesaise*. La syllabe *mé* ou *més*, quand elle entre dans la composition d'un mot et se place au commencement, a d'ordinaire ce sens; en latin *male* ou *malus; mésaventure, meschéans, meschéoir, meschef, mesconseiller, mécompte, médire*, etc. Il en est de même de la syllabe *ma* ou *mau*, témoin le mot *maraude*, quoi qu'on en dise avec ménage.

463 *Predons*, prud'homme. Dans Joinville le roi Philippe-le-Hardi distingue le *preux homme* du *prud'homme*. Quand il sut que le comte Jean de Châlons avait eu un fils : « Dieu, dit-il, veuille le faire *preuomme* et *preudomme*. » Du Cange, qui dans ses notes sur Joinville confond ici le roi Philippe avec Saint-Louis, tire le mot de *preu* et de *preuhomme* de *probus*, qui, dans les auteurs du moyen âge, signifie un homme vaillant : une ancienne épitaphe rapportée dans les *Antiquités de Besançon* de Chifflet, offre ce vers :

Hic, Renaude, jacet, vir amabilis et PROBE *miles.*

Du mot *probitas* pour vaillance nous avons formé *prouesse*, les Espagnols *prozza* et les Italiens *prodezza*. Joinville, dans la *Collection des mémoires de* 1785, II, 105 et 231.

464 *Muchiés*, cachés; mot que le wallon a conservé.

Lors a dit doucement li hermites prisiés :
« Enfans, maudit soit chils qui chy vous a laissiés ! »

Hélias, li hermites, les enfans regarda,
De la pitet qu'il a tenrement en plora.
Adont li boins hermites à Dieu mierci pria
Qu'il volsist conforter celle maisnie-là.
Dieux oy l'orison, quy les enfans ama, — Une chèvre les allaite.
Droit pardevant l'iermite une chièvre envoya,
Qui toute blancque fu ; les enfans aprocha :
Par le voloir de Dieu tous vij les alaita.
Quant li preudons chou vit, Jhésucris en loa.
Or vit et cogneut bien que Dieux li envoya
La chièvre, qui les hoirs douchement gouvrena.
Il a pris le mantiel, les enfants enporta
Dedens son hiermitage ; là il se herbéga,
Et li chièvre les sieut, point ne les eslonga.
Les enfans gracieux douchement alaita, — Fol. 8 ro.
Et puis r'aloit au bos, quant alaitiés les a.
Or ont trouvé noriche, Dieux trouvée leur a.

Or sont li vij enfans par dedens l'iermitage
Alaitiet et nourit d'une chièvre sauvage ;
Et tant les alaita qu'il orent biel éage.
L'iermites les viestoit des fuelles du boscage.
Or lairay des enfants que Dieux garde de hontage,
Et diray d'Oriant et de son vasselage
Qui lonctemps demora hors de son hieretage, — Succès d'Oriant à la guerre.
Pour la guerre qu'il ot contre la gent sauvage.
Ses anemis destruist et kacha à damage,

477 *Hoirs*, héritiers, enfants ; *gouvrena*, par transposition de lettres.
479-80 *Herbéga, eslonga*, voy. vers 229, 231.
483 *Noriche*, nourrice.
487 *Fuelles*, le manuscrit *fuellege*.
488 Vers trop long ; lisez *gard* au lieu de *garde*.
489 Dans le MS ce vers est ainsi défiguré :
Et di roy d'Oriant et de basselage.
Vasselage, valeur, prouesses.
492 *Ses*, manuscrit : *ces* ; *destruist*, détruisit ;

Matabrune lui ot envoyet maint mésage
De la francque royne qui estoit en siervage;
Mais on n'osoit au roy dire si fait langage,
Tant qu'il fu rapairiés à son riche barnage.
Par dedens la cité, où il ot maint manage,
Faisoient ly bourgois chière obscure et ombrage,
Et bourgoisses oussy, disant piteus langage,
Pour la francque royne qui tant ot biel visage.
Matabrune la vielle, à qui Dieux ottroit rage,
Il revient dans ses états. Vint à son fil le roy, contrefaisant le saige,
Bonne chière ly fist et ung moult boin visage.

Matabrune s'en vint au boin roy Oriant :
Nouvelles perfidies de Matabrune. « Ahy! biaus filz, dist-elle, com j'ay le cuer joiant!
De tant que je vous voy sains et sauf et vivant,
Et d'autre part oussy ay le cuer moult dolant
De le vostre moullier et de son convenant. »
— « Comment, dame! dist-il, ne m'alés pas célant,
Est morte ma moulliers que mes corps amoit tant? »
— « Elle est morte pour toy, dist-elle, mon enfant.
Fol. 8 v°. Car vous l'orés bien diere chéens de maint siergant. »
— « Dame, ce dist ly roys, n'alés riens espargant :
Mieux vault que vous m'alés le cose devisant,

et kacha à damage, et les chassa avec perte pour eux.

495 *Si fait langage*, on n'osait lui tenir un langage pareil, si capable de l'offenser.

496 *Rapairiés,* revenus; *barnage,* baronnage, les hommes, les sujets d'un souverain et, par suite, ses états. Adenez donne à Pépin même le titre de *ber,* page 62 du roman de *Berte,* et Charlemagne le porte aussi dans les romans carolingiens.

497 *Manage,* du latin *manere.*

498 *Chière obscure et ombrage,* mine triste et sombre.

501 *A qui Dieux ottroit rage!* autre formule de malédiction. On en trouve d'analogues dans *Berte aus grans piés :*

P. 17. Dame-Dieu la confonde, l'orde serve pullente!
21. Sa fille y a trouvée, que la male mort fière!
26. Et Tybers l'a saisie, qui moult ait mal d'ahé!
31. Lors s'en départ la vielle, Diex la puist craventer!
33. Nului, fors lui tout seul; Dieu lui doint encombrier!
40. Et de par l'orde serve, ses cors soit confondus! etc.

504-514 *Matabrune,* etc. Ces vers sont transcrits dans l'introduction au second volume de Ph. Mouskes, page XLVIII.

510 *Mes corps :* ne faudrait-il pas *mes cuer?*

512 *Diere* pour *dire,* forme flamande. Voyez vers 435 et 446.

513 *Espargant,* épargnant.

Soit de bien ou de mal, qui voist de moy touchant,
C'uns aultres le m'alast premièrement nonchant.
Teulx le me poroit dire qu'en seroie dolant;
Et vous iestes ma mère, se n'iray plus avant. »
— « Biaus filz, dist Matabrune, j'ai moult le cuer dolant,
Que vous avés moullier de si mais couvenant;
Je cuiday qu'éuissiés engendrés j enfant;
Mais vostre femme a jut à ung gagnon puant.
Vij kiens en aporta, je le vous créant.
Je fui au délivrer, par Dieu le tout-poissant,
Et ceste fame-chy que véés apparant,
Les reschut en ses mains, foy que doy saint Vincent. »
— « C'est voirs, che dist la femme, jà ne l'iray célant. »
Et quant ly roys l'oy, sy mua son samblant,
Adont a respondut hautement en oyant :
« Où est, dist-il, ma femme, dont chy m'alés parlant? »
— « Sire, dist Matabrune, en cambre va gisant;
De hontes n'ose issir ne venir plus avant.
A tous jours vous reny, se ne l'alés jugant
A ardoir en ung feu sur ung pret verdoiant,
Ne se jamais alés à se char habitant,
Là ù chiens a géut et fait tout son commant. »

Quant ly roys Orians a le nouvielle oye,
En une cambre entra et fait chière esragie;
Dist à ung chevalier en qui fourment se fie :

515 *Voist*, va.
516 *Nonchant*, annonçant.
517 *Teulx*, tel.
520 *Mais*, mauvais.
522 *Jut à*, eut commerce avec... *j(ac)u(i)t. Gagnon*, un mâtin, un chien de basse-cour, de *canis;* ailleurs *waignon.*
523 *Je le vous créant*, je vous en donne l'assurance. Le vers étant imparfait, on peut le rétablir de cette façon bien simple :

Vij kiens en aporta, si je le vous créant.

525 *Véés*, voyez.
526 *Saint Vincent* est un saint belge de la race des princes de Hainaut; il épousa sainte Waudru. On le considère comme le fondateur de Soignies, où il est l'objet d'une vénération particulière. Molanus, *Natales sanctorum Belgii*, fol. 151, au 14 juillet.
527 *Célant*, le manuscrit *sélant.*
533 *Jugant*, pour *jugeant.*
535 *Ne se jamais alés*, n'allez jamais ainsi...
538 *Esragie*, proprement enragée, v. v. 122.

Désespoir et irrésolution d'Oriant.

« Amis, ce dist ly roys, véchi grant diablerie,
Quant de vij kiens est me moullier akoucie,
Que mes corps amoit tant de bonne amour jolie.
Or ne say que pensser, or ne say que j'en die :
Fol. 9 ro. Il convient qu'à ung chien ait éut compagnie!
Tant suy dolans qu'a pau que n'esrabie. »
Et dist li chevaliers : « Monseigneur, je vous prie,
Ayés vo cuer à Dieu et à Sainte Marie. »
— « Et comment, dist ly roys, que feray de m'amie?
Se je le fay ardoir, et qu'elle soit bruie,
Jamais joie n'aray à nul jour de ma vie;
Et se je le repreng oussy en me baillie,
Je me feray blasmer de ma chevalerie.
Or ne say que pensser; or suy en dierverie.
Bien volroye morir, se Dieux me face aïe! »
En tel soussi s'assist sur la kouche jolie :
En doleur s'endormy et en mérancolie.

Li bons roys Orians en plorant s'endormy.
Et le francque royne, qui le cuer ot mari,
Estoit en une cambre dont point ne pau n'issy.
Ung jolis escuiers en est venus à ly,
Qui longement avoit à la dame siervi.
Nouvielles li compta d'Oriant, son mari,
Qui estoit revenus. Quant la dame l'oy :
« A! douls amis loyaux, a-on parlet de my? »
— « Oïl, dame, dist-il, car j'ai trèstout oy :
Matabrune, la dame, ly a trèstout jéhy,
Et li a conseilliet, pour voir le vous affy,

Béatrix est instruite des calomnies dont elle est l'objet.

541 *Quant de vij kiens si est me moullier akoucie* (accouchée)?
542 *Corps*, cuer?
545 Vers incomplet : *Tant suy triste et dolans? esrabie*, enrage.
553 *Dierverie*, hors de raison (*deviare*).
554 Le MS porte *volroit* au lieu de *volroye*.
556 *S'endormy*, le manuscrit : *s'endory; merancolie*, substitution de l'*r* à l'*e*.
561 Le manuscrit : *qui longement à la dame avait siervi?*
562 *Compta*, conta.
564 *A* pour *ah!*
566 *Jéhy*, déclaré.

C'on vous fesist ardoir, pour voir, je le vous dy ;
Mais à dire ne say que ly roys respondy.
En une cambre entra, oncques puis ne le vy. »
— « Lasse ! dist la royne, véchy mon corps trahy.
Très-douce mère Dieu, de cuer vous ay siervi.
Mais par confait péciet pui-ge avoir désiervi,
Que vij kiens sont issut enssi du corps de my ?
Que m'est-il avenu ? je ne say que c'est chy !
Or ay pierdu l'amour de mon loiel amy,
De cheli qui m'amoit, et je l'amoye oussy,
Dou plus biel, du meilleur c'oins de mère nasky.
A ! Dieu père poïssans, qui, au saint venredy,
Fustes pénés en crois et fruis de Longy,
Sic que l'iaue et le sanc de son costet issy,
Et que vo doulce mère vo vit en ce point-chy,
Qui s'en desconforta sy fort, qu'elle chéy
Ens ès mains saint Jehan, qui bielle requelly,
Et que Jhésus, ses fieux, qui pour nous mort souffry,
Au jour de sainte Pasques, sa mère resyoy ;
S'ière sy vraiement que je le croy enssy :
Voelliés reconforter le dolant cuer de my ! »

Elle s'abandonne à la douleur.

Fol. 9 v°.

570 Manuscrit : *oncques puis je ne le vy.*

573 *Confait péciet,* de *confectus*, un si grand péché. Voy. au vers 883, ce mot pris dans un autre sens, et vers 495.

576 *Loiel*, pour *loial.*

578 *C'oins*, c'onc.

580 *Fruis*, pour *férus ? Longy*, Longin ; voir une note sur ce personnage, Ph. Mouskes, II, 812-13. *La légende dorée* dit que Longin fut un centurion qui perça le côté du Christ de sa lance. Quant il vit le soleil s'obscurcir et la terre trembler, il crut en Notre-Seigneur. Affecté d'une grande faiblesse de la vue, il toucha ses yeux avec ses mains tachées du sang du Sauveur, et aussitôt il vit parfaitement. Alors il renonça au service militaire, devint disciple des apôtres et se retira à Césarée, en Cappadoce, où il mena vingt-huit ans la vie monastique et fit de nombreuses conversions. Le légendaire, en racontant le martyre de Longin, l'entoure de prodiges. J.-G.-Th. Graesse, *Jacobi a Voragine legenda aurea,* Dresdae, 1844, in-8°, c. XLVII, pp. 202-203 ; G.-B. (Gustave Brunet), *La légende dorée,* Paris, 1843, II, pp. 49-50.

> Mès, par chelui Dieu qui en la croix fu mis,
> Et férus de la langhe du chevalier *Longis*.
> (*Le vœu du Héron*, dans les Mémoires de la Curne de Ste-Palaye, Paris, 1826, II, 100.)

581 *Sicque*, Voy. vers 406.

582 *Ce point*, le manuscrit : *se point.*

584 Le manuscrit : *qui biel requelly.*

586 *Resyoy* pour *resjoy.*

Moult parfu la royne dolante et tourmentée;
La doleur qu'elle fist ne puet iestre contée.
Le roi Oriant assemble son conseil.
Quant ly roys ot dormi, droit en la sale pavée
A mandet son conseil, et fist une assemblée.
Contes et chevaliers et gent de renommée
Et ly vesques i vint à maisnie privée.
Et quant ly roys le vit, si dist sans demorée :
« Biau seigneur, dist ly roys, or oyés me penssée.
Je vous ay chy mandet en ma cambre listée,
Pour le plus dolant roy, c'est vérités prouvée,
Qui oncques mais éuist la tieste couronnée :
J'avoie une moullier, de moy estoit amée,
Mieus c'oncques home ama une dame honnourée :
Or ly est avenu, depuis ma désevrée,
Qu'elle s'est de vij kiens laidement délivrée.
Or voet-on supposer qu'à chien s'est adonnée,
Et que d'un chien li fu faite ceste engendrée;
Et puis dont qu'à ung chien seroit habandonnée,
Hontes seroit pour moy, s'en mon lit iert trouvée;
Et se justiche estoit loyalment ordenée,

591 Pour la mesure supprimons le monosyllabe *droit*. *Sale pavée*, *sale voûtée*, expressions communes dans les chansons de geste.

594 *Ly vesques*. Quel est ce prélat? l'évêque de Tournay, celui de Liége ou de Cambrai? Non, celui de *Lillefort la lée*, diocèse inconnu.

597 *Cambre listée*. On trouve dans les trouvères *palais listé* ou *lité*, *écu listé*, *marbre listé*. M. G.-F. de Martonne (*Parise la Duchesse*, p. 50) croit, pour ce qui concerne les chambres de palais et le pavé des édifices, que le mot *listé* signifie une peinture ou une disposition à carreaux. Mais il n'admet pas cette explication pour les écus, quoiqu'on lise dans les fragments de *Gérars de Viane*, publiés par J. Bekker :

Lembert saisi par l'escu d'or *bendey*.

La chanson de Roncevaux (éd. de M. Fr. Michel, pp. 122-194) fournit aussi ce passage :

Pent à son col un soen grant escut let:
D'or est la bucle e de cristal *listet*;

ce que le savant éditeur traduit par : *à bandes*. Cf. Fallot, *Recherches sur les formes grammat. de la langue française*, pp. 547-48.

On appelle encore *litre*, une bande noire autour d'une église, où sont peintes les armoiries d'un défunt; ce mot doit venir de *listra*, qui signifie une bande d'étoffe longue et étroite. *Liste*, dans le roman du *Renard*, est traduit par M. Méon, par *bord*, *bordure*, sens conforme à l'explication fournie par Roquefort. Voy. notre notice intitulée : *Version de la légende de Jourdain de Blaye attribuée à un belge*, pag. 12 du tirage à part (*Bull. de l'Acad.*, t. V, n° 5).

602 *Désevrée*, départ, séparation; quelquefois *déseurée*.

603 *S'est*. Le manuscrit : *c'est*.

Il fauroit qu'en ung feu fust arse et embrassée.
Si vous demant conseil sans nulle demorée. »
Ly évesque, qui fu de Lillefort la lée, Fol. 10 r°.
Parla premièrement de parolle senée :
Car la parolle fu moult très-bien escoutée.

Li esvesques parla biel et courtoysement. Discours de l'évêque de Lillefort.
« Sire roys Oriant, j'en diray mon talent.
La royne gentils a fait délivrement
De vij chiens, che dist-on, ne le say autrement ;
Possés qu'il soit ensy tout véritablement ;
Pour çou vostre moullier, qui tant a le corps gent,
Ne doit rechevoir mort ; je vous diray comment :
Espoir qu'en son dormant, enssy que sommes prent,
Une bieste li ait fait ce vilain tourment,
Che ne fu pas son gret ne son consentement ;
Et d'autre part oussy vous avés liément
Ghéu avoecques li, sy amoureusement,
Que la char là ù vous avés atoucquement
Ou par bonne amour, et par le sacrement,
Ne devés consentir qu'elle mure viument ;
Mais faites la royne garder sougneusement
En un lieu gracieus, à vo commandement,
Là ù elle ait sa vie bien et souffisaument,
Et s'en laissiés à Dieu prendre l'avengement. »

Quant ly roys a oït l'évesque plaidoyer,
En piés s'en est levés uns autres chevalier,

609 *Embrassée*, pour *embrasée*, comme plus haut.
610 *Demant*, demande.
615 *J'en diray mon talent*, j'en dirai mon opinion.
618 *Possés...*, posez qu'il soit ainsi.
621 *Espoir qu'*, si peut-être ; *son dormant*, son sommeil ; *sommes* (*somnus*).
625 *Ghéu*, ailleurs *géu*.
626 *Atoucquement*, attouchement.
627 *Ou ;* il vaudrait mieux *et par la....*
628 *Mure*, meure ; *viument*, d'une manière infamante (*viliter*).
630 *En un lieu ;* le manuscrit : *en une lieu.*
632 *L'avengement*, la vengeance ; le MS : *la vengement.*

Et parla haultement; car moult ot le cuer fier.
« Comment sire, dist-il, volés-vous apointier
C'on voulsist en ce point ceste fame laissier,
Qui est digne d'ardoir et par feu exsillier?
Dont celle est en prison. Orians au cuer fier
Ne pora à nul jour avoir point de moullier,
Et enssy ly royalmes n'aroit nul hiretier;
Il poroit bien trouver à mortel encombrier.
Se g'estoie créus, par Dieu le droiturier,
On le feroit ardoir, sans point artargier;
Puis feroie le roy à ung aultre aparier :
Se li fera le duel de sa dame apayer. »

Un chevalier prend la parole.

Fol. 10 v°.

Quant li roys Orians entendi la raison
De chelui chevalier, qui le cuer ot félon,
Plus rouges en devint que n'est feu de karbon;
De la royne ardoir n'ot pas dévocion.
Lors parla ung seul mot, sicque bien l'oy-on,
Et le dist pour la dame avoir sauvacion :
« Seigneur, or m'entendez, chevalier et baron,
Faites le jugement à vo devision;
Mais je veue à celi qui souffri passion,
Que jamais à nul jour, ne à nulle saison,
N'espouserai moullier en me regnascion,
Pour or ne pour avoir, pour promesse ne don :
Enssy l'ay enconvant, sans nulle arestison. »

Le roi abandonne à son conseil le jugement de la reine.

638 *Par feu exsillier*, exterminer par le feu.
643 *Dieu le droiturier*, le Dieu juste.
644 Le copiste a chargé ce vers de deux mots qui sont déjà dans le précédent :

On le (*la*) feroit ardoir, par Dieu, sans point artargier.

Artargier pour *atargier*, tarder.
645 *Aparier*, apparier est resté.
646 *Apayer*, apaiser, consoler.
651 *Sicque*, pour *si que*, comme plus haut.
654 Le manuscrit au lieu d'*à vo devision* porte : *à vostre devision*, ce qui rompt la mesure.
655 *Je veue*, je voue, je promets.
657 *En me regnascion*, pendant mon règne.
658-59 Ces vers sont trop longs dans le manuscrit :

Pour or ne pour avoir, pour promesse ne pour don.
Enssy l'ay enconvenant, sans nul arestison.

Enconvant ou *encouvant*.

Adont ly chevalier tot d'une avision,
Jugièrent c'on tenist la royne em prison.
Quant Matabrune en vit bien la conclusion,
L'évesque manecha, et prist par le menton.
« Sire évesque, dist-elle, ne valés ung bouton.
Je vous feray morir à grant destruction. »
— « Dame, dist li évesques, qui cuer ot de lion,
Je croy, qui bien saroit vostre confession,
Que la royne aroit viers le roy son pardon. »

Matabrune menace le bon évêque.

Ly boins roys Orians ne s'i voet ariester,
A le royne fist ij chevaliers aler.
« Seigneur, leur dist ly roys, alés sans demorer,
Et faites la dolante très-bien emprisonner.
Mais c'on le faiche bien siervir et ordener,
Et ly dittes oussy, ançois vo retourner,
Qu'elle pensse de Dieu siervir et honnourer;
Qu'elle prie pour moy, car pour ly asauver,
Ay volut à toujours guerpir et refuser
A iestre en mariage c'on me voloit donner;
Ne jamais ne volray mon corps remarier. »
Adont l'y chevalier s'en volrent désevrer :
A la dame s'en vont isnièlement parler.
Quant la dame les vit dedens le cambre entrer,
Elle n'ot membre nul ne li fali trambler.

Oriant fait emprisonner Béatrix et lui envoie deux chevaliers pour lui intimer sa volonté.

Fol. 11 r°.

660 *Tot d'une avision*, à l'unanimité.
661 *Em*, en.
663 *Manecha*, menaça; *et prist par le menton*, ce geste paraîtra certainement d'une familiarité peu noble ou d'un emportement sans dignité.
668 Le manuscrit :

Que la royne avoit viers le roy pardon.

671 *Seigneur, leur dist...*; le manuscrit : *Seigneur, dist....*
673 *Faiche*, fasse.
677 *Guerpir*, laisser.
680 *Désevrer*, partir, se séparer du roi.
681 *Isnièlement*, promptement. M. Roquefort fait venir ce mot d'*igniter*; M. P. Paris d'*anheliter*. MM. Fallot et Rothe sont d'avis qu'il procède plutôt de l'allemand *schnell*. *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française*, page 545; *les romans du Renard*, Paris, 1845, in-8°, p. 451. Cf. Orell, *Altfranzoesische Grammatik*, page 304.
683 Mot à mot :

Elle n'eut point de membre qui faillit de trembler.

A sa vois, qu'il ot clère, commença à crier :
« Seigneur, or voi-ge bien, selonc le mien pensser,
Nouvielles me venés de ma mort aporter;
Mais pour celi vous prie, qui se laissa péner,
Ains que voisse morir, me faites confiesser. »
Dont commencha la dame tenrement à plorer.

La royne gentils plora moult tenrement,
Mais ung boin chevaliers li dist moult tenrement :
« Dame, ne plorés pas; laissiés vo plorement :
La cose venra bien, se Dieu plaist, temprement.
Ly roys nous a tramis à vous principaument;
Et sachiés qu'il est dit de vous par jugement,
Qu'en prison demorés tenue fermement,
Tant qu'il plaira au roy et à son parlement;
Mais siervie serés et bien et richement;
Et sachiés que li roy, pour vostre sauvement,
A juré et voué à Dieu omnipotent
Que mais n'ara moullier en droit mariement
En trestout son vivant; il en fist sièrement
A tous ses haus barons, qui estoient présent;
Et s'il ne l'éuist fait, je vous ay encouvent,
Vous éuissiés estet arse vilainement. »
Quant la royne oy parler sy faitement,
Au chevalier a dit biel et courtoisement :
« Seigneur, dist la royne, qui ploroit tenrement,

685 *Voi-ge*, vois-je.

688 *Voisse*, j'aille.

689, 90, 91. L'adverbe *tenrement* est employé trois fois dans ces vers et deux fois à la rime, ce qui fait supposer quelque distraction de copiste. Peut-être qu'au troisième vers il faut lire : *li dist moult doucement.*

692 *Plorement*, pleurs.

693 *Temprement*, à temps.

694 *Tramis*, envoyés (*transmittere*); *principaument*, principalement.

701 *Mariement*, mariage.

702 *Sièrement*, serment.

704 *Encouvent;* ce mot, qui revient si souvent, dérive de *convenire*, par le changement ordinaire de *on* en *ou* et réciproquement. Rabelais dit *ung trou de chou* pour un *tronc de chou.* Voyez vers 658-59.

706 *Sy faitement*, si bien. Voyez vers 573 et 883.

Vous me dirés au roy, qui tant a d'enscient,
Que je l'en remierchi et grascieusement.
S'en prierai pour lui tant et sy longement
Que mes corps vivera au Dieu commandement. » Fol. 11 v°.
Adont li chevalier sans nul ariestement,
Livrèrent la royne tout son estorement.
Enssy fu la royne et vesqui longement,
Tant qu'Élias, son fil, qui tant ot hardement,
Le gitta de prison très-amoureusement,
Enssy que vous orés assés proçainement.

Seignour, or faites pais, pour Dieu de paradix,
Dou chevalier au cisne orés dire biaus dis.
Lairay de la royne, la bielle Béatris :
Des vij enfans diray que la chièvre a nourris
A l'ostel de l'iermite, qui leur fu boins amis,
Qui les fist baptisier trestous à son devis.
Entre les vij enfans en fu li uns eslis
Que l'iermite ama plus, car moult fu bien apris.
A celui mist son nom li hiermites gentis,
Et ot nom Hélias; de fuelles fu viestis,
Parmy les bos couroit, comme lièvres hardis,
N'avoit sorlés en piés, si n'avoient li sis;
L'un avoec l'autre aloient li vij enfans toudis.
Or avient en ce temps c'uns braqueniers soubtis,
Pour cachier en ce bos, qui pas n'estoit petis,
Trouva les vij enfans desous ung arbre assis;
De pumes se juoient qu'il avoient là pris.
Ly braqueniers les a bien véus et quoisis,
Et les kaines au col d'argent qui fu massis.

L'ermite élève les enfants de Béatrix.

Elias ou Hélyas.

Le braconnier Savari rencontre ces enfants.

709 *D'enscient*, sagesse, lumières.
714 *Estorement*, tout ce dont la reine avait besoin (*instaurare*).
716 *Hardement*, courage.
717 *Gitta*, jeta.
719 *Seignour*.... Nouvelle invocation.
728 Le MS : *Et ot en nom Hélias* (au v. 716, *Elias*).
730 *Sorlés*, souliers; *sis*, six.
732 *Soubtis*, subtil.
736 *Quoisis*, le manuscrit : *quoisies*.
737 *Massis*, massif.

Ly braqueniers en fu durement esbahis :
Les enfants salua de Dieu de paradis ;
Mais ains ne dirent mot nient plus c'une brebis.
« Dieux ! dist ly braquenier, qui ot nom Savaris,
Or ne vi-ge oncques mais enfant sy mal apris. »

Quant ly enfant oïrent parler le braquenier
Tout vij s'en vont fuiant com ce fussent lévrier,
Tout de fuelles viestut, sans kauche et sans cauchier ;
Et chieus les va sievant, qui ne les vot laissier,
Fol. 12 r°. Jusques à l'iermitage, ne s'y vot atargier.
Ly ermites le coisi, se li prist à huchier :
« Amis, pour Dieu, vous pri, le père droiturier.
Les enfans ne voelliés gréver ne atouchier. »
— « Nanil, dist Savaris, ne vous caut d'esmayer ;
Mais savés qui me fait forment esmervilier ?
Qu'il ont kaines d'argent : qui leur a fait lacier ? »
« Amis, dist ly preudons, bien te puis tiesmoignier
Ensément les trouvay enmy ce bos plenier,
Et qu'ensi furent net li enfans droiturier.
Lonctemps les ay gardés et esté et ivier :
Une chièvre y venot bien iij ans alaitier,
Qui oussy blanche estoit comme naige en janvier. »
— « Merveilles ay oït, che dist le bracquenier.
Sire preudons, dist-il, Dieus vous en voelle aydier,

739 *De Dieu*, au nom de Dieu.

742 *Vi-ge*, vis-je.

745 *Sans kauche et sans cauchier*, sans chausses et sans chaussure ; Roquefort explique *cauchier* par souliers.

746 *Chieus*, celui-ci. Au v. 764 *chus*.

748 *Ly ermites le coisi*, pour la mesure il faut prononcer comme si l'*y* s'élidait devant l'*e* d'*ermites*. *Huchier*, appeler.

751 *Nanil*, point du tout ; *ne vous caut*, ne vous chaut ; *esmayer*, d'être ému.

752 *Esmervilier*, émerveiller.

755 *Lacier*, qui leur a fait *attacher*, *lacer*, ces chaînes au cou ?

755 *Ensément*, ensemble ; *ce bos plenier*, ce bois touffu, vaste ?

756 *Enfans droiturier*, enfants innocents, sans fraude, et dans un autre sens, légitimes.

758 Le manuscrit :

Une chièvre le venot bien iij ans alaitier.

Venot, venait.

759 Le manuscrit :

Qui oussi blanche estoit comme la naige en janvier.

Et dou bien des enfans vous renge le loyer ! »
A tant se départi, et prist à repairier.
Seignour, chus Savaris, que vous m'oés nonchier,
A Matabrune fu; pour lui aloit cachier.
Quant Matabrune vit, se li prist à huchier.
« Dame, dist li varlès qui le corps ot légier,
Aventure ay trouvée qui moult fait à prisier.
Ains telle ne trouva Anselot le guéroïer,
Gauwain ne Pierceval, ne tout li chevalier
De la court roy Artus, le noble princier. »

Savari rend compte à Matabrune de ce qui lui est arrivé.

Allusion aux légendes de la Table Ronde.

762 *Renge*, rende, comme on disait *prenge* pour prenne, etc.

764 *Seignour*, apostrophe aux auditeurs; *chus*, ce; *nonchier*, annoncer (*nunciare*).

767-80 Voy. introduction au tome second de Ph. Mouskes, p. XLVIII. *Le corps*, le cuer?

769 *Anselot*, Lancelot, un des chevaliers d'Artur; c'est en lisant ses aventures que s'oublia Francesca de Rimini :

Noi leggevamo un giorno, per diletto,
Di LANCILOTTO, *come amor lo strinse.*
(DANTE, *Inferno*, cant. V, vers 127.)

Ce paladin est le héros de deux grandes chansons de geste *Lancelot du lac* et le *Roman de la Charrette*, commencé par Chrestien de Troyes et terminé par Geoffroy de Ligny. Il existe des rédactions flamande et allemande de *Lancelot du lac;* l'allemande par Ulrich de Zatzikchoven vient d'être publiée par M. K.-A. Hahn, Francfort, 1845, in-8°; la flamande est encore inédite. Erasmo di Valvasone a imité ce poëme en italien; les Espagnols en possèdent aussi une leçon qui semble différer de la leçon française. C'est de là qu'est tirée la célèbre romance déclamée par Don Quichotte :

Nunca fuera cavallero de Damas tan bien servido,
Como fuera LANÇAROTE, *quando de Bretana vino.*

Voy. Introduction au second vol. de Ph. Mouskes, LX. P. Paris, les *Manuscrits français de la bibl. du Roi*, I, 131, 146, 147, 148, 153, 156, 157, 158, 159; II, 340, 354, 361, 365; III, 55; VI, 5, 127, 134; J. Dunlop, *The history of fiction*, Edinburgh, 1816, I, 234; Hoffmann, *Horae belgicae*, I, 54; Vonder Hagen und Busching, *Museum*, I, 603, *Liter. Grundr.*, 151; G. Ellis, *Specimens of early english metrical romancees*, London, 1805, I, 193-387; J.-W. Schmidt, *Les romans en prose des cycles de la Table Ronde et de Charlemagne*, tr. de l'all. et annoté par le baron Ferd. de Roisin (Saint-Omer, 1844), in-8°, pp. 42-50; F. Haas, *Hist. de la littérature française*, Darmstadt, 1844, in-8°, p. 143; Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges*, pp. 182-184, etc. — *Guéroïer*, il faut prononcer *guerrier* pour la mesure.

770 *Gauwain ne Pierceval*, autres chevaliers de la Table Ronde. Jos. Ritson a publié sur le premier un poëme de 4032 vers intitulé : *Ywaine ond Gawin; Ancient engl. metrical romancees*, London, 1802, in-12, I, 1-169. Le second est le héros d'un roman fameux auquel on donne aussi le nom de *Roman du saint Gréal*, dont M. Francisque Michel a publié un long fragment en vers français, et que Wolfram d'Eschenbach, au XIIIe siècle, imita en vers allemands. Dans le roman de Perceval, remarque M. Schmidt, nous distinguons deux groupes principaux : les faits et gestes de Perceval et ceux de Gauvain, qui servent à donner du relief au héros principal. Gauvain s'élève au plus haut degré de perfectibilité qu'il soit donné à l'homme d'atteindre. S'abreuvant à longs traits à la coupe des délices, comme à celle des dou-

« Dame, dist le braquenier, j'ay en ung bos trouvé
Vij enfans jouènes d'ans, qui bien sont figuré,
De vij kaines d'argent sont enkainé. »
Quant Matabrune l'ot, s'a le menton levé,
Et a dit au varlet : « Me dis-tu vérité? »
— « Oïl, dist li varlès, par ma crestiéneté! »
— « Amis, dist Matabrune, Dieux te croisse bonté!
N'en volroie tenir une grande cité.
Se tu voes que ton corps soit de moy bien amé,
Preng compaignons à toy assés et à planté
Et fay que ly enfant soient tout vij tué;
Et se tu ne les fais, par ma crestiéneté!
Je vous feray morir à duel et à vieuté. »
— « Dame, dist li varlès, je feray votre gré. »
Matabrune la vielle a tost Marque mandé,
Qui les enfans porta dedens le bos ramé.

Matabrune ordonne à Savari de tuer les enfants de Béatrix.

Fol. 12 v°.

leurs, il amasse un inépuisable trésor d'expérience; mais bien qu'il semble approcher, ce talisman n'en reste pas moins hors de sa portée : il est réservé à Perceval. Voy. J. Dunlop, *The history of fiction*, I, 223-234; les *Romans en prose des cycles de la Table Ronde et de Charlemayne*, page 40; l'édition du Perceval en allem. donnée par Lachmann, Berlin, 1833, et K. Rosenkranz, *Ueber Wolfr. von Eschenbach Perceval*, dans ses *Aesthetischen und poet. Mittheilungen*, Magdeb., 1827, in-8°, pages 207 et suiv. Il y a un extrait du *Perceval* dans les Appendices à ce volume. Ce poëme a été traduit en vers allem. modernes par San Marte (A. Schulz), Magdebourg, 1836, in-8°. — Perceval était père de Lohengrin, autre Chevalier au Cygne, ainsi qu'il est dit en détail dans l'introduction.

Les Anglais, qui sembleraient devoir être les plus riches sous ce rapport, ont un long roman de sir Perceval de Galles (*The romance of sir Perceval of Galles*), publié pour la première fois, (texte) pages 1-87, (notes) pages 257-267), *The Thornton Romances*, mis au jour par James Orchard Halliwell, pour la *Camden society*. London, 1844, in-4°.

Ne tout li chevalier, tels que Yvains, Kerados, Galaad ou Gallot, Bort, etc. Voy. : *Les devises et armes des chevaliers de la Table Ronde, qui estoient du temps du renommé et vertueux Artus, roy de la Grande-Bretagne*. Lyon, 1590, in-4° goth. A. Gerle, *Koenig Artus und die Ritter von der Tafelrunde*. Brünn, 1821, in-8°.

772 Le MS. : *Dame, dist* LA *braquenier*. Le vers est trop long.

773 *Jouènes d'ans*, le MS. : *Jouens dans*.

774 Ce vers, qui est incomplet, peut se corriger ainsi :

De vij kaines d'argent *ils* sont *enkaienés*.

775 *Le menton*, le MS. : *la menton*.

776 *Et a dit....*, le MS. : *et au dit*.

779 Ce vers semble avoir un sens ironique : c'est du persifflage à la mode du temps.

780 *Voes*, veux.

784 *A vieuté* (*vilitas*), d'une manière honteuse. Plus haut *vieument* (vilement).

Et Marques vint à li, qui ne savoit son gré;
Matabrune li dist : « Faus traïtres prouvé,
Vous m'aviés pour ciertain fianciet et juret
Que li vij enfançon estoient afinet :
Vous en avés menty, car il sont retrouvé,
Sy en seront vostre oel tout en l'eure crevé. »
Et quant Marques l'oy, mierchit li a crié.
« Ciertes, dist Matabrune, jà n'en aray pité. »
Les ij jeulx li creva, et tel l'a atourné
C'on le tenoit pour mort : enssi l'ont reporté,
Les ij jeux ot crevé par le faus Mauquaré.

Elle fait crever les yeux de Marc de Saint-Trond, pour l'avoir trompée.

Mauquaré ou Macaire est chargé d'exécuter cet ordre barbare.

Dou braquenier diray qui viers le bos s'en va.
Il prist vij compaignons ù forment se fia :
L'afaire leur a dit, que riens ne lor cela.
Enssy que Savaris par ung hamiel passa
Vit moult de gent issir pour ung tant c'on ala
Vir une femme ardoir c'uns bouriaus amena.
Le fait qu'elle avoit fait Savaris demanda,
Et uns varlet li dist : « Ne vous mentiray jà,
Mourdry a son enfant que li siens corps porta. »
Quant Savaris l'oy, tous ly sans li mua :
Des enfans ly souvient, pourquoy il venoit là,
Dist à ses compaignons : « Ung biel miroir chi a
Matabrune no dame, qui chy tramis noz a
Pour mourdrir les enfants; trop mal nous consella.
Honnis soit-il de Dieu, qui jà mal leur fera!
Regardés ceste femme qui tantos ardera,
Mourdry a son enfant, de li me souvenra,

Savari s'apprête à obéir à Matabrune.

Il trouve sur sa route une femme qu'on allait brûler pour infanticide.

Cette vue le fait rentrer en lui-même.

790 *Fianciet*, donné votre foi.

791 *Afinet*, comme qui dirait *mis à fin*, tué.

798 *Mauquaré*, forme de *Macaire* (*Macarius*).

803 *Ung tant*, un temps.

804 *Vir*, voir, mot du wallon actuel :

Nos irons *vir* l'car d'or
Al' procession de Mons.
(*Morceaux choisis sur la kermesse de Mons*. Mons, Hoyois-Derely, in-18, page dernière.)

805 *Savaris demanda*, le MS. : *Saveris le demanda*.

810 *Ung biel miroir chi a*, a ici un bel exemple.

Fol. 13 r°.

« Chà! dist ly braqueniers, savés que nous ferons?
Tos et isnièlement as vij enfans irons,
Les kaines de leurs cols tantos leur r'osterons,
Et puis à Matabrune nous les raporterons,
Et che seront enseignes que destruis les arons.
Cascuns li respondi : « Che conseil acordons;
Car ce sera maufait, se nous les oschions. »
« Seignour, dist Savaris, jà mal ne leur ferons;
Dit vous ay boin conseil, je voel que le tenons. »
Là s'i sont acordé; ensi fu leur respons.
Puis entrent ès forrès, si passent les buissons;
L'iermitage ont véut dont povre est li maisons.
Seignour, li boins hermites, qui blan ot les grenons,
Ot son ostiel laissiet, si fut alés à Pons,
Ung vilage, ù il va querre ses garnisons
Pour norir les enfans, quant il en est saisons.
Elias son filleul, qui fu biaus valetons,
Mena avoecques lui ensi que ses garçons,
Pour raporter au bos frommages et matons,
Et du boin pain levet k'acatoit li preudons.
Et demandoit pour Dieu, disant ses orisons.
Ly aultre vj enfans quelloient les vers jons.
A tant est Savari avoec ses compaignons;
Les enfans ont saisis qui mainent hideus tons;
Et Savaris leur dist : « Nul mal ne vous ferons;
Mais ces kaines ychy toutes vous osterons. »

Lui et ses compagnons veulent épargner les enfants.

Village de Pont.

Hélyas quitte le bois avec l'ermite.

822 *Maufait*, mal fait; *oschions* pour *occions* tuons (*occidimus*).

825 *Respons*, réponse. On dit encore *répons* en style liturgique.

826 Le MS : *puis sont entrent ès foriés.*

827 Le MS : *dont povre est li maison.*

828 *Seignour*, encore un appel à l'auditoire.

829 *Pons*, Pont-à-Vendin et Pont-à-Bovines sont des villages de l'ancienne châtellenie de Lille (Lille-fort?).

830 *Garnisons*, provisions.

832 *Valetons*, diminutif de *valet*, dénomination des jeunes gentilshommes, et qu'on donnait même à l'héritier de l'empire de Constantinople. Voyez v. 767, 778, 785, 806, etc.

834 *Matons*, lait caillé.

835 *Pain levet*, pain fait avec du levain.

837 *Quelloient*, cueillaient.

839 *Saisis*, le MS : *saisies.*

Là furent li enfant tout pris et atrapé :
Savaris en tint l'un, sy l'a tant fourmené,
Que la kaine en quéy, et, quant il l'ot osté,
Ly enfans devint chines, che ly fu destiné :
Trestout li vj enfant sont en chine mué,
Par le voloir de Dieu, le roy de magesté :
Et quant il furent chine tout vj en sont volé,
Démenant sy lait cry parmy le bos ramé,
Que tout ly compaignon sont sy espoenté
Que de paour se sont à le tierre pasmé :
Moult furent esbahy quant il sont relevé.
Ly uns à l'autre dist : « Qu'avons-nous chy trouvé?
Et qu'est-il avenu? bien sommes encanté
Que chil enfant sont chine, et si s'en sont volé!
Biaus sire Dieux, font-il, ayés de nous pité! »
Ly uns à l'autre dist : « Dieus nous a pris en hé.
A nous s'est courouciés ly roys de majesté.
A! Matabrune dame, par vous sommes dampné. »
— « Seignour, dist Savaris, véchi grande pité;
Alons-nous ent de chy, trop i avons esté.
N'avons que vj enfans ychy en droit trouvé :
L'autre ne voel véoir jamais en mon aé;
Et s'il estoit ycy onc l'aroye adesé,
Qui me donroit tout l'or de la crestiéneté.
Bien en porons morir; le sanc avons mué. »

« Seignour, dist Savaris, prendons le Diu aiuue,
Alons et retournons parmi le foriest drue.
Maudite soit de Dieu celle vielle moussue,
Qui chy nous envoya pour iceste avenue!

Savari enlève les chaînes des frères d'Hélyas, qui tous les six sont changés en cygne.

Fol. 13 v°.

Savari et ses compagnons conviennent d'abuser Matabrune.

844 *Il l'ot osté*, le MS : *il ot osté*.
854 *Encanté*, ensorcelés.
857 *Hé*, haine.
858 *S'est*, le MS : *c'est*.
863 *En mon aé*, en ma vie (*aetas*).
864 *Onc*, le MS : *o ne*; *adesé*, touché.
867 *Le Diu aiuue*, l'aide de Dieu.
869 *Vielle moussue*, hardiesse dans le goût du romantisme actuel.
870 *Avenue*, aventure.

Matabrune dirons, à nostre revenue,
Qu'en nostre voie avons une kaine pierdue.
Je lui en bailleray me main trestoute nue. »
Et cil ont respondu : « Ceste cose est tenue. »
Lors issirent du bos, entret sont en la rue;
Jusque à Lillefort ont la voie tenue.
A la court Matabrune, qui fu vielle et kenue,
Sont entré li varlet, s'ont la vielle véue.
Quant Savari le voit, haultement le salue :
« Dame, dist Savaris, par le Vierge absolue,
Ly vij enfant sont mort d'alemiele esmolue,
Les kaines averés; mais li une est kéue,
Et si ne savons ù, ne en confaite rue. »
Quant Matabrune l'ot, durement s'en argue,
Et a dit as varlés : « Mirdalle malostrue,
Poy s'en faut vraiement que tous vij ne vous tue. »
— « Dame, dist Savaris, ne soyés esméue,
Nous vous en renderons, s'il vous plaist, le value. »

Fol. 14 r°.

Matabrune veut se faire faire une coupe avec les six chaînes.

Oyés de Matabrune, que Dieux doinst encombrier!
Ung orfèvre manda qui estoit boin ouvrier;
Les vj kaines li vot isniélement baillier,
Et li dist : « Alés-moy une coupe forgier
Et le me raportés, puis arés vo loyer. »
Et ly orfèvres dist : « Bien le doy ottroyer. »
Les kaines emporta, puis ala apointier;

873 *Me main trestoute nue ;* on se dégantait et on se dégante encore pour prononcer un serment.

879 *Voit*, le MS : *voct* ou *voet*.

881 *D'alemiele esmolue*, d'une lame, d'une allumelle émoulue.

882 *Averés*, aurez.

883 *En confaite rue*, en quelle rue, qu'on puisse désigner d'une manière précise? Voy. vers 573.

885 *Mirdalle*, il est facile de substituer à celui-ci le mot actuel, et qui appartient à un style dont nous ne pouvons faire usage.

888 *Renderons*, rendrons : *le value*, la valeur; nous disons encore *moins* ou *plus value*.

890 *Ung orfèvre*, voir sur cette profession nos *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. Ier, p. 576; M. Léon de La Borde, *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg*, Paris, 1841, gr. in-8°, p. 76, et notre introduction aux *Études sur les loges de Raphaël*, Brux., 1845, in-4°, p. v.

L'une ala viestement en sa forge assayer.
Par le voloir de Dieu, qui tout a à jugier,
Prist la kaine d'argent à multeplyer, Prodige.
Que l'orfèvres s'en prist fort à esmervelyer.
L'orfèvres appilla vistement sa moullier :
« Dame, regardés chy, pour Dieu le droiturier;
D'une kaine sans plus au feu ay fait lancier,
Aray x temps d'argent, se Dieus me voet aidier,
Que nuls n'éuist osé de ces vj soushaidier.
Ces v kaines allés en vo huge muchier;
Veschy argent assés, plus que n'aye mestier. »

Seignour, or escoutés, pour Dieu qui tout fourma,
La miracle que Dieux en le kaine moustra.
Ly orfèvres sy bien et sy biel l'atourna,
Et, par le voloir Dieu, sy bien fructefia
Que ij couppes paraus en fist et ordena :
L'une en retint pour li, ensement se paya,
Et l'autre couppe apriés Matabrune porta.
Quant la vielle le vit, forment s'eslaieta;
Tost et isniellement l'orfèvre demanda
Comment sy pau d'argent telle couppe forga,
Et qu'elle estoit plus grande assés que ne cuida. Fol. 14 v°.
Ly orphèvres li dist que tout y employa.

896 *Assayer*, essayer.

898 *Multeplyer*, semble être de cinq syllabes, quoique le mot *esmervelyer* qui suit, et qui est analogue, ne compte que pour quatre. Peut-être doit-on lire : *tant à multiplyer que....*

900 *Appilla*, pour *apiela*.

902 *Lancier*, pris substantivement.

903 Ce vers est certainement altéré; je propose de le rectifier ainsi :

Aray d'el tant (ou *ytant*) d'argent, se Dieus me voet aidier.

904 *Soushaidier*, souhaiter.

905 *Huge*, huche, coffre. Cette forme, dit M. G. Fallot, est plus particulièrement celle du langage de Flandre o. c., p. 544.

906 *Veschy*, voici.

907 *Seignour*, ces fréquentes apostrophes sont remarquables, et prouvent, selon nous, en faveur de l'ancienneté de la rédaction.

908 *La miracle*, le miracle.

910 *Et par le voloir Dieu*, le MS : *et par le voloir de Dieu*.

911 *Puraus*, pareilles.

914 *S'eslaieta* (*s'esléeça*), se réjouit.

916 *Comment sy pau*, c'est-à-dire *avec si peu; forga*, prononcez *forgea*.

Matabrune tantost payer le commanda,
Mais l'orfèvres li dist jà denier n'en ara.
A son ostel revint, les v kaines garda
Dèsci que à ung jour c'on vous devisera.
Chy m'en taray atant et mes corps vous dira
De l'iermite du bos k'Elias ramena,
Qu'en ung viés sach traué viande raporta
Dèschy qu'à l'iermitage, et là se deskierqua.
L'iermites fu dolant quant il ne truève là
Les vj petits enfans, qu'en sa maison laissa.
Il quérut par le bos, et haut les appiella :
Toute jour par le bos li preudons les traca.
Au viespre s'en revint, Hélyas demanda :
« Sont-il point revenut? ne le me celés jà. »
— « Nanil, sire, dist-il, par Dieu qui me créa. »
Toute nuit li preudons mainte larme plora,
Aussy fist Hélyas au mendre sens qu'il a.
S'avint ung pau apriés que li enfés ala
Esbatre à ung vivier; les chines avisa
Pour iaus à regarder, et que biaus li sambla :
S'en vint, sur le vivier et du pain leur gita :
Ly chine firent fieste, cascuns s'esventela,
Et vinrent droit à lui; l'enfés les apita,
Les plumes leur manie, biel les aplania.

L'ermite à son retour de la quête, ne trouve pas les frères d'Hélyas.

Hélyas rencontre des cygnes sur un vivier.

920 L'orfévre refuse le prix de son travail, puisqu'il s'est déjà payé lui-même : *ensement se paya*, v. 912.

922 *Dèsci que à*, depuis ce moment-ci jusqu'à....

923 *M'en taray*, je m'en tairai.

925 *Traué*, troué. Ce mot fait songer à la fameuse chanson liégeoise du *Pantalon trawé*, due à M. le curé Du Vivier.

926 *Se deskierqua*, se déchargea.

928 Le MS offre une surcharge :

Les vj enfans, petits enfans....

929 *Il quérut*, le MS : *il les quérut*.

930 *Traca*, traqua, suivit à la trace.

935 *Mendre*, moindre.

936 *Apriés*, le MS : *après ; enfés*, enfant.

940 *Firent fieste*, expression qu'on a bien fait de garder ; *s'esventela*, mot très-joli et très-pittoresque pour désigner un oiseau qui secoue ses ailes au vent.

941 *Apita*, les amorça (*appetere*)? Roquefort donne *apiter*, toucher, apitoyer.

942 *Biel les aplania*, aplanit, c'est-à-dire caressa en promenant doucement la main dessus.

Toute jour à journée ensy les viseta :
Nature li semont que forment les ama.

Seignour, c'est vérités, on le truève lisant
Qu'Élias, ly petis, qui à prisier fist tant,
Aloit sur le vivier les chines visetant,
Et du pain qu'il avoit les aloit confortans.
Ly hiermites li dist ung jour en demandant
Pourquoy sur le vivier il aloit demorant?
« Par foy! sire, dist-il, vj chine i sont noant,
Et oussy tos que vois le vivier aprochant,
Il s'en viennent à moy moult viestement noant.
Je leur donne à mengier, et il en sont joiant.
Pour Jhésucris vous pry, le père tout-poissant,
Que vous ne vous alés enviers moy courouçant :
Car les chines ne puis laissier ne tant ne quant. »
Quant l'iermites l'oy, sy mua son samblant,
De ceste cose-chy se va esbahissant.
« A! Dieu! dist ly preudons, à qui est cest enfant?
Il est sy jouènes d'âge et s'a le corps sy grant :
S'il croist sy faitement ce sera ung gaiant. »
Enssy dist ly preudons qui l'ala norissant :
A liere ly aprist son psaultier bien courant,
Mais il avoit le cuer moult jone et ignorant;
N'ot causes ne sorlés et s'aloit tos courant :

L'instinct de la nature l'attache à eux, quoiqu'il ignore que ce soient ses frères.

Fol. 15 r°.

Éducation d'Hélyas.

943 *Toute jour* (voy. vers 930). Le MS : *toutes les jours*, toujours ; *à journée*, journellement ; *viseta*, visita.

945 *Seignour*, voy. vers 907. *On le truève lisant* : le poëte s'en réfère de nouveau à ses autorités historiques. Voy. vers 27.

951 *Noant*, nageant.

952 *Vois*, je vais.

954 *Joiant*, joyeux.

955 *Pry*, prie ; *poissant*, puissant.

957 *Ne tant ne quant*, en aucune façon.

958 *Sy mua son samblant*, il changea de contenance.

962 *Sy faitement*, si bien ; *gaiant*, géant. Ce mot est encore wallon, témoin le *gaiant* de Douai, sur lequel a écrit M. le conseiller Quenson : *Gayant ou le géant de Douai, sa famille, sa procession, notice historique, suivie de pièces justificatives*. Douai, 1839, in-8°, figg. Les Espagnols disent *jayan* pour un homme fort et robuste.

961 *Est*, le MS : *et*.

964 *Liere*, lire, orthographe flamande.

966 *Causes*, chausses ; *sorlés*, souliers, voy. vers 745.

Ung cierf prist par les mains, puis le va remenant :
Ne say que vous allasse le canchon alongant.
En celle foriest fu xvj ans en un tenant,
Tant qu'il plot Jhésucris, le père roy amant,
Que ly chine se furent du vivier départant,
Qui congnissance avoient et sentement d'enfant;
Mais ne savoient dire çou qu'il vont demandant.

Nouvelle invocation.

Seignour, or faites pais, et penssés d'escouter
Une bonne canchon qui moult fait à loer.
Vous avés bien oït d'Élias recorder,
Que li hiermites vot nourir et alever.
Dèschy jusqu'à xvj ans, si com j'oie conter,
Oncquez n'avoit cauchiet ne cauche ne sorler,
De fuelles se vestoit au temps renouveler,
Et des dras de l'iermite, quant il devoit giéler,
U de pièces peust-on plus de ij^{c} trouver.
Élias ne savoit tresquier ne karoler;
Fol. 15 v°. Mais savoit d'un arc la bissalle vierser.
Oncques n'avoit oy de chevalier parler,
Oncques n'avoit scéut de puchelette amer;
Oncques n'avoit béut ne pimment ne vin cler,
Et s'avoit bielle chière et fire com sengler,
Le corps grant et furni et de biel bacheler.

968 *Canchon*, voy. vers 25 et 52.
969 *Tenant*, asile.
970 *Amant*, aimant.
977 *Alever*, élever.
979 *Cauchiet*, plus haut, v. 745, *cauchier*.
980 *Au temps renouveler*, au printemps.
983 *Tresquier*, Roquefort rend *treche*, *treque* par danse, d'où *tresquier* signifie danser; *karoler* a la même signification; mais ces deux mots s'appliquaient proprement à des espèces particulières de danse. *Karoler* signifie danser en rond, en branle.
984 *Mais savoit d'un arc*, hémistiche trop court;
Mais bien savoit d'un arc la bissalle vierser;
la bissalle vierser, diriger le point de mire (*bissalle, vissalle*) de son arc ou lancer la flèche (*bissalle*, latin *bisalata*), la diriger avec l'arc?
986 *De puchelette amer;* ces mots rappellent la scène la plus gracieuse du roman de *Petit Jehan de Saintré*, où la *Dame des belles cousines* traite le damoiseau comme un criminel, parce qu'il se trouvait dans le même cas qu'Hélyas.
987 *Pimment*, piment, vin épicé, par opposition à *vin clair*.
988 *Bielle chière et fire com sengler*, belle mine et fière comme sanglier.
989 *Et de biel bacheler*, et comme il appartient à un joli garçon.

Oncques n'avoit véut séoyr gens au disner.
L'iermites le quida là faire demorer
Pour siervir Jhésucris et la messe canter :
Car il li ot apris le vray latin parler,
Et avoit en penssé qu'il le feroit prestrer,
Et le devoit mener à ung vesque monstrer,
Quant Dieux fist chà desous ung saint angle avaler,
Qui l'iermite du bos vot moult biel saluer.

Un ange apparaît à l'ermite.

Seignour, or escoutés s'il vous vient à talent,
Vous avés bien oy dire au commenchement,
De la francque royne, qui tant a le corps gent,
Que ly roys Orians fist par droit jugement
Tenir en sa prison et clore fiermement.
Là estoit la royne qui toudis miercit atent
Et requéroit pardon au boin roy bien souvent.
Mais ly rois Orians avoit trop male gent
Qui la dame acquisoient assés villainement.
La fause Matabrune qui le haoit forment,
Fist au roy anonchier par or et par argent,
Tant c'on vint dire au roy bien et couviertement
C'uns campions venroit assés prochainement
Dire que la royne s'estoit très-faussement
Abandonnée au chien dont vint l'engenrement,
Et qu'elle avoit oussy tramis trop soutieument
Puissons pour enhierber le roy vilainement
Et Matabrune oussy, qui le cuer ot dolent.
Quant ly roys Orians ot de chou sentement,

Matabrune recommence ses trames contre la reine.

Fol. 16 r°.

993 *Le vray latin*, le MS : *vrai latin.*
994 *En penssé*, *enpenssé*, pensé ; *prestrer*, ordonner prêtre.
995 *Monstrer* ou *moustrer.*
996 *Angle*, ange (*angel*), quelquefois *angres*, par la substitution de l'*r* à l'*l.*
998 *Seignour*, voy. vers 945.
1003 *Qui toudis miercit atent*, la mesure se rétablit si l'on met : *qui son miercit atent.*
1006 *Acquisoient*, accusaient.
1013 *Soutieument*, subtilement.
1014 *Puissons*, poisons ; *enhierber*, empoisonner avec des herbes. Voy. v. 1030.
1016 *Sentement*, sentiment, connaissance, voy. vers 972 et 1033.

La royne en hay adont moult grandement,
Et par ces fais ichy et par l'enortement
Dont il fu endités tous les jours grandement.
Et Matabrune avoit ung traïtre pulent,
Qui en sa court l'avoit siervit moult longuement :
Grant, fort et malostru, espris de hardement,
Orgillés et félon, et plain de maltalent,
Mauquaret ot à non, ly corps Dieu le cravent.

Calomnie de Macaire. Il offre de prouver en champ clos la culpabilité de la reine.

Chus offroit à prouver de son corps proprement
Encontre ung qui volroit à lui faire content
Pour la royne aidier, qui tant ot le corps gent,
U encontre ij hommes armés souffissamment.
Et disoit que la dame avoit vilainement
Envoyet le puison dou venin de sierpent
Pour le roy enhierber et se mère ensement ;
Et qu'elle avoit du chien souffiert l'abitement,
Et articles pluiseurs de vilain sentement
C'oncques n'avoit penssé ne éut en couvent ;

Oriant se laisse prendre à ces impostures.

Tant que ly roys jura Dieu et le sacrement
Que la dame morra, se che fait ne deffent.

Or fu ly roys Orians courouchiés et irés
Sur la francque royne, ù grans iert la biautés.
A le royne en est uns escuyers alés ;
Les articles li dist dont ses corps fu retés,
Et qu'uns homs qui estoit appiellés Mauquarés,
De l'ostel Matabrune, estoit tous aprestés

Un écuyer va prévenir Béatrix.

1017 *En hay* ou *enhay*, trois syllabes.

1019 *Endités*, endoctriné, d'*inducere ?*

1020 *Pulent*, infâme ; on dit aujourd'hui *purulent*.

1023 *Orgillés*, pour *orgilleux*, orgueilleux, présomptueux.

1024 *Cravent*, pour *cravente*.

1025 *Chus*, celui-ci. Voy. v. 746.

1027 *Qui tant ot le corps gent*, cheville déjà employée. Voy. v. 1000 et 1038.

1030 *Le puison dou venin de sierpent*, les poisons empruntés aux reptiles entraient ordinairement dans les filtres de la magie noire. Les sorcières de Macbeth ne les oublient point :

Fillet of a fenny snake,
In the cauldron boil and bake, etc.
Act. IV, sc. I.

1034 *En couvent, en convent*, en projet, en résolution.

1040 *Retés*, accusé (*reus*).

De prouver en ung camp, corps à corps bien armés,
« Dame, c'avoec ung chien s'est voz corps habités;
Et que par vous doit estre Orians enhierbés,
Et Matabrune oussy morir faire volés :
Or a juré li roys, s'un campion n'avés,
Qui se soit pour vo droit combatus et mellés, Fol. 16 v°.
Qu'il vous fera ardoir lassus enmy ces prés. »
— « Par Dieu! dist la royne, ce seroit grans pités.
Or sui-ge bien haye maintenant à tous lés,
Car ne say homme nul, qui soit de mère nés,
Qui pour mon corps aidier se volroit iestre armés,
Se ce n'est Jhésucris, qui est mes avoés,
Cieus soit mes campions, se c'est sa volentés;
Car à lui est mes cuers et proumis et voés,
Et à lui je me reng, sy en fache ses grés,
Si voir qu'il scet comment mes corps s'est démenés. »
Seignour petit et grant, pour Dieu or escoutés. Le poëte interpelle itérativement son auditoire.
Boin fait quierquier à Dieu ses grans aviescités
Et iestre pacient en fais et en penssés.
Dieux oy la royne dont li cuers fu tourblés;
Son angle en appiella, qui de Dieu fu privés;
Et ly dist : « Alés-ent, n'y soyés ariestés, L'ange révèle à l'ermite l'origine des enfants qu'il avait élevés, et lui ordonne d'envoyer le jeune Hélyas combattre pour sa mère.
A l'iermite qui s'est viers moy sy bien portés;
Dittes-ly que je voel, et que ch'est li miens grés,
Qu'il die à son filuel le lieu ù il fu nés,
Et les estas de li à l'iermite dirés,
Des vj enfans oussy, c'on li avoit emblés,
Et les kaines d'argent hors de lor cols ostés,
Et que che sont li chisne qu'Élias, li senés,
Avoit si douchement ou vivier confortés;

1044 *S'est*, le MS : *c'est.*
1046 Le MS porte :

Et Matabrune oussy, morir faire le volés.

1051 *A tous lés*, de tous côtés.
1060 *Quierquier à Dieu*, rapporter à Dieu; *aviescités*, adversités.
1064 *Alés-ent*, d'*intus*, quelquefois d'*inde?* Voir Fallot, *Recherches*, pp. 360-367.
1065 *S'est*, le MS : *c'est.*

Et que li enfés voist, qui n'i soit ariestés,
Combatre pour sa mère, bien sera visetés. »
A ycelle raysons c'est l'angles avalés :
A l'iermite s'en vint, sy comme vous orés.

Li angles est venus à l'iermite vaillant
Douchement li a dit : « Preudons, vieng en avant!
Et enteng le gré Dieu et qu'il te va mandant.
Il est bien vérité, gardé as ung enfant
Tu ne scés qui il est, ne de quel couvenant.
Fol. 17 r°. Je te di pour ciertain que c'est fieus Oriant,
Et de la franche dame, qui le corps a plaisant,
Qui tenut a prison xvj ans en ung tenant.
Or le voet-on jugier à ardoir maintenant,
Et Dieu voet que son fil le voist reconfortant
Encontre Mauquaret, ung traïtre puant.
Victore li donra li pères tout-poissant.
D'autre part je te dy, et se le va créant,
Que li chisne, qui furent en cel vivier noant,
Furent li vj enfant que tu alas gardant :
V fieux et une fille, qui sont de biel samblant,
Et où temps chà-arière que tu alas menant
L'enfant avoec toy, chy vinrent acourant
Vij varlet qui ostèrent, par leur fol ensciant,
Les kaines qui estoient entour leur cols pendant,
Et en l'eure c'on fu les kaines délivrant,
Chine furent tantos par le Jhésus commant :

1073 *Et que li enfés voist... combatre pour sa mère.—Voist,* aille. La Curne de Sainte-Palaye, malgré sa connaissance du roman, s'y est trompé. Le poëme du *Vœu du héron* offre ce passage :

Et (es) lès les deux pucheles contoient douchement :
Je *vois* à la verdure, car amours le m'aprent.

Ce que Sainte-Palaye traduit par : *je vois (video)* à la verdure au lieu de *je vais... Mémoires sur l'ancienne chevalerie.* Paris, 1826, II, 3, 101.

1078 *Vieng en avant*, le MS : *vieng avant*, hémistiche trop court. *Vieng* pour *viens*.

1079 *Enteng*, pour *entends*.

1087 *Mauquaret*, le MS : *Mauquret*.

1088 *Victore*, victoire.

1094 *Avoec*, pour rétablir la mesure il faut lire *avoecques*.

1095 *Ensciant*, ailleurs *ensiant*, *ensient*, etc.

Croy çou que je te dy et ne va variant. »
Quant l'iermite l'oy, sy mua son samblant;
Telle miervelle n'ot en jour de son vivant.

Li angles s'est tantos de l'iermite partis :
Tous seus est demourés durement esbahis.
Atant est Hélias; de fuelles fu viestis,
Car li temps estoit biaus, grascieus et jolis;
De bierser revenoit, s'avoit ij lièvres pris.
Ly hiermites le voit; lors li gietta ung ris.
« Venés avant, fillués, mes fieux et mes amis,
Je ne cuidoie pas que fuissiés seignouris,
Vous iestes fieux de roy, sire de cest pays.
Pour Dieu, mon dous enfant! or, entendés mes dis :
Il fault que vous soyés de chy endroit partis
Pour secourir vo mère, la royne de pris,
Encontre Mauquaret, qui est vos anemis.
Vous serés campions vo mère Béatris. »
— « Comment! dist Hélias, qu'esse que tu me dis?
Qu'esse d'un campion? es-ce ung capon rôtis?
Et qu'esse d'une mère? je ne sui point apris,
Oncques père ne mère ne vis en nul pays. »

— « Biaus fieux, dist li hiermites, moult iestes ignorans.
Aprendre vous convient, et iestre plus sachans.
Volés que je vous die de vj chisnes noans?
Che furent vostre frère dont je sui si dolans,
Qui les kaines avoient ès hateriaus pendant,

L'ermite apprend à Hélyas qui il est et ce que Dieu exige de lui.

Fol. 17 v°.

1101 *N'ot*, n'ouït.
1102 *S'est*, le MS : *c'est*.
1106 *Bierser*, tirer à l'arc, chasser. P. Mouskes, v. 14591, et t. II, p. 826, ou *visselle* remplace *vissale*.
1108 *Fillues*, filleul.
1109 *Seignouris*, de race seigneuriale.
1117 *Qu'esse d'un campion?* l'ignorance naïve d'Hélyas est peinte sans artifice et avec une vérité qui n'a que le défaut d'être un peu triviale. Cette naïveté va plus loin encore et se montre plus grossière dans la version latine.
1124 *Hateriaus*, la nuque du col. Rabelais, qui aime les nomenclatures, range les *hastereaulx* parmi les offrandes que les gastrolâtres faisaient à leur Dieu Ventripotent (*Pantagruel*, liv. IV, ch. 59); ce qui fournit à Le Duchat l'occasion d'écrire une longue note où il combat

Enssy que vous avés et bien porté lonctemps.
Je vous dy que vo mère ot jadis vij enfans,
Vj fieus et une fille qui moult estoit plaisans;
Vo mère, ly royne, vous porta en ses flans.
Or avoit une vielle, qui moult est sousdoians,
Matabrune a à non, car encore est vivans;
Vostre mère haoit la vielle meschéans,
Et quant vous fustes net trestout vij en ce temps,
La vielle vous bailla pour iestre destruisans.
Cieus qui vous aporta en ce bos verdoians,
Vous laissa trestous vij sain et sauf et vivans :
Iluec je vous trouvay, et Dieux li tous-poissans
Vous tramist une cièvre qui vous fu alaitans;
Douchement vous nourist l'espasse de iij ans,
Et depuis vous nouri, si com norist truans;
Or vinrent vij félon et mal pensans,
Entrues que nous estiems de ce lieu départans
Pour vostre vie querre, que fait avons long-temps,
Vo suer et vo v frère, qui furent demorans,
Emblèrent et ostèrent leur kaines reluisans.
Sitos que li enfant, dont je vous sui contant,
Eurent perdut leur kaines, ce furent cisnes blans,
Et ce furent li chisne ù vous estes alans,
Où toute jour estiés avoec iaus habitans,
Et leur portiés du pain et iestiés confortans. »
Quant Hélias l'oy, s'en fu au cuer joians.
Il a dit à l'iermite : « Sire, je vous créans;
Puisque me frère sont ensi chisne noant,

Fol. 18 r°.

Ménage, qui faisant venir *hasterel* du mot allemand *hals* (cou), croit qu'il s'agit encore cette fois de *parties d'animaux d'auprès le cou*. Voir le Rabelais-Dalibon, VII, 117. Cf. Hécart; *Dict. rouchi* ou *Hatériau* est distingué d'*Hatreau*.

1129 *Sousdoians*, intrigante, trompeuse.

1139 *Truans*, mendians, gueux, indigents. Un roman célèbre de M. V. Hugo, a rendu la vogue à ce mot.

1140 Le vers n'a pas la mesure convenable : on la rétablirait en mettant :

Ores vinrent ung jor vij félon mal pensans.

1141 *Estiems*, peut-être pour *estimes*.

1142 *Que fait*, ce que fait.

Je voel r'oster me kaine qui au col m'est pendant :
Chisnes voel devenir, trop le sui désirans ;
Car ce sont biel oisiel, gracieus et plaisans.
S'iray avec mes frères noer, il en est temps. »
Sa kainé éuist r'osté Hélias, li vaillans,
Se ne fust li preudons qui li fu deffendans :
Et dist : « Layés ester et n'i soiés penssans.
Ains tel mesquief n'avint puis que fais fu Adans ;
Car une gieste doit venir de ces enfans,
Dont la foi Jhésucris en sera mieulx créans.
» Biaus fieux, dist li preudons, pour Dieux et pour son non,
Enteng ma volenté et s'acorde men bon.
Ly chisne revenront en luer propre fachon,
Li chisne gracieux de ten estracion,
Et seront trestout roy et princhе de renon,
Et istera de vous Godefroy de Buillon,
Qui de Jhérusalem maintera le roïon.
Il vous en fault aler, sans nulle ariestison,
Tout droit à Lillefort, la chité de renon ;
Car li rois Orians, qui tient la région,
Est vos pères de droit, sans nulle mesprison.
Le corps de vostre mère tient ly roys en prison,

Godefroid de Bouillon doit descendre d'Hélyas.

1154 *Chisnes voel devenir*, ce trait n'est pas seulement naïf, il est délicat.

1159 *Et dist*, le MS : *et li dist.*

1161 *Gieste*, postérité, race. Au commencement du roman de *Jourdain de Blaye*, on lit :

Sygneur, or faites pais pour Dieu de magestés,
Le glorieux Jhésus qui fu en crois pénés,
Et vous orés canchon de haulte auctorités,
De l'une des iij *gestes ;* sacez en vérités,
On n'en nomme que trois ou reguars loiautés.
(*Introd. au 2e vol. de Ph. Mouskes*, p. CCLVII.)

Le roman de *Garnier* nous présente ce vers :

Vous estes de la *geste* as quatre fiz Aymon.

et la chronique de Du Guesclin, t. I, p. 13, celui-ci :

Mal resamblez la gent dont vostre *geste* est née.

1164 *Et s'acorde men bon*, et si accorde mon bon, mon gré, ma volonté. Voy. vers 1279.

Trop estes mals hom, sire quens ;
N'en ferés pas issi *vos buens*.
(F. MICHEL, *Roman d'Eustache le Moine*, p. 61, vers 1698.)

Cette expression s'est conservée dans l'anglais *boon*.

1165 *Luer*, pour *leur*, transposition de lettres qui se remarque dans une foule de mots.

1166 *Ten*, ton, comme *men*, pour *mon*. Le MS : *de te nestracion*, suivant la prononciation wallonne.

1169 *Maintera*, lisez *maintenra*.

A tort et à péciet et à grant mesprison.
Matabrune, la vielle, qui a fait traïson,
Ses enfans li canga à se maléichon,
Et y mist siept ciens engenrés d'un gaigon.
Tant a fait viers le roy, et par fausse ocquoison,
C'on doit vo mère ardoir à grant destrussion :
Car il convient la dame avoir ung campion
Pour Mauquaret ochire, ung traïtour félon.
Alés hardiement, et n'ayés souspeçon :
Dieux vous mande par moy, que, sans demorison,
Alés vo mère aidier à son loyel besoing :
Mauquaret ochirés, que bien le verra-on. »
— « Sire, dist Hélyas, donne me ung grant baston
Dont je li romperai le dos et le crépon.
Sy l'en donray ou cief ung si grant horion
Que j'en ferai salir le sanc jusqu'au talon. »

Fol. 18 v°.

Sire, dist Hélias, or me voeilliés doner
Ung baston dont g'yrai ce Mauquaret tuer :
Je le saray trop bien sur le tieste assener. »
— « Biaus fieux, dist li preudons, ce fait laissiés ester :
Car il vous convenra aultrement démener.
Vous serés chevaliers ; il vous fault ordener ;
Et puis vous convenra d'arméures armer.
Et se vous convenra une espée porter,
Et ung escut oussy et ung bon haubiert cler,

Équipement d'un chevalier.

1178 *Et y mist siept ciens*, hémistiche trop court. *Gaigon*, lisez *gaignon*, même mot que *waignon :*

> Ne voeil pas sembler le *waignon*
> Qui se courrouce ne resgrigne,
> Quant autres mastins le rechigne.
>
> (A. Keller, *Li romans dou chevalier au léon*, Tübingen, 1841, in-8°, p. 19.)

1183 *Hardiement*, le MS : *hardiment*, voyez vers 1213.

1185 *Loyel besoing*, pour *loyal beson* ?

1187 *Sire, dist Hélyas...* Hélyas est un enfant de la nature, il ne fait pas de phrase et va droit au but : *donne me ung grant baston.* Il n'y aura pas de faute de mesure, si l'on prononce à la wallonne : *donne m'ung grant baston.*

1188 *Le crépon*, l'échine.

1195 *Convenra*, le MS : *convara.* On peut comparer l'équipement d'Hélyas, avec celui de Fregus, dans le poëme de ce nom publié à Édimbourg, en 1841, par M. Fr. Michel, in-4°, pp. 20-23.

Et ung heaume ou cief pour la tieste garder,
Et puis vous convenra sur ung cheval monter;
Encontre Mauquaré vous convenra jouster. »
Adont, dist Hélyas : « Que vous oye conter?
Je ne saroye au roy telle cose demander.
Metés en ung escript et l'alés embriéver,
Et puis l'irai isniélement monstrer. »
— « Biaux fieux, dist li preudons, il n'en faut point parler,
Ch'est drois de chevalier; à court porés trouver
Qui fera vostre corps richement ordener.
Ne soyés esbahis quant ce vint au parler :
Car Dieux vous aidera vostre fait à porter :
Scienche vous donra pour vous endoctriner,
Hardiement vous fra en vostre cuer entrer.
Çou que Dieux voet aidier nuls ne le poet gréver;
Et Dieux voelt vostre mère de la prison giéter,
Et avoecque le roy à joie rasambler, Fol. 19 r°.
Et se voet Dieux vostre hunour amonter,
Et les chisnes oussi à leur droit réformer,
Car le mal voet punir et le bien eslever,
Et tout chou qu'il a dit voelt faire et aciever.
De vostre sanc venront li hoir qui outremer
Iront Jhérusalem par force conquester,
Nicques et Andioche ù mainent li Escler,

1204 *Telle cose demander;* hémistiche trop long d'une syllabe.

1205 *Embriéver*, rédiger, ou mettre en forme de lettre, de *bref;* flamand, *brieve.*

1206 Ce vers incomplet cesse de l'être si on lit :

Et puis l'irai à li (ou *à lui*) isnièlement monstrer.

1208 Le MS :

Ch'est droit de chevalier *qui* à court porés trouver.

1210 *Quant ce vint* : il vaudrait mieux : *quant venra.*

1213 *Fra*, contraction pour *fera*, est une licence de la versification de l'époque, mais elle deviendrait inutile, si on lisait : *hardiement fera...* et alors cette hardiesse prétendue devrait être mise sur le compte du copiste.

1216 *Avoecques*, voy. vers 1094.

1217 *Et se voet Dieux*, pour la mesure lisons : *Et se veut oussy Dieux. Vostre hunour* (honneur) *amonter*, élever, exalter.

1221 *Qui outremer*, le MS : *qu'outremer.*

1223 *Nicques et Andioche*, voy. vers 9. *U mainent li Escler*, où demeurent les Musulmans. Cf. introd. au 1er vól. de Ph. Mouskes, p. CLXXXVIII (et non CLXXXVI), ainsi que la note sur le v. 7328 de cet auteur, et plus bas, dans ce présent volume.

Tabarie et Damas et Acre, sans douter,
Et le sépulcre Dieu des payens délivrer :
Plus biel pèlerinage ne saroit-on conter. »

Quant Hélyas oy l'iermite qui parla,
Et dist qu'à Lillefort aler le convenra
Combattre à Mauquaré, qui sa mère encoupa ;
Il jura Jhésucris, qui le monde créa,
Qu'il ira vir le père, qui son corps engenra,
Et la mère ensement, qui vij enfans porta.
Lors a dit à l'iermite : « Sire, comment ira?
Irai-ge ensy viestus? cascuns me mocquera,
Ma cottes est de fuelles ; les viest-on ensy là? »
— « Biaux fieux, dist ly hiermites, voz corps ensi ira ;
Car c'est droit aventure de chou c'on vous verra,
Qu'en tel point li voz corps le camp demandera.
On cuidera que Dieus vous envoye droit-là,
Et il est vérités, car Dieus le me manda.
Or vous fyés en Dieu, et il vous aidera. »
Et li enfés a dit : « Or va, de par Dieu, va.
Je ferai trestout çou que mes parins volra.
Douchement m'a nourri et Dieux l'en paiera. »
Lors a dit à l'iermite : « Parins, entendés cha,
Je vous prie pour Dieu, qui nous fist et fourma,
Que vous voelliés aler à che vivier de là,
Pour savoir se li chisne, qui me mère porta,
Y sont point revenut, car ne les vic piéchà ;
Et leur donnés du pain, mes corps le paiera. »
Quant l'iermites l'oy, tenrement en ploura.

Fol. 19 v°.

1224 *Tabarie*, Tibériade.
1229 *Encoupa*, inculpa.
1231 *Vir*, voir. Cf. vers 804.
1235 *Cottes*, le MS : *cotte*.
1238 *Li voz corps*, peut-être : *si voz corps*.
1239 *Droit-là*, wallon *drôt-là*.
1244 *M'a nourri*, le MS : *l'a nourri*.
1248 *Qui* pour *que*.
1249 *Vic*, pour *vis*.
1250 Cette recommandation est touchante et noble. Hélyas va combattre ; il prie l'ermite de songer à ses frères changés en cygnes ; lui qui n'a rien que son courage, promet de payer de son bras.

Quant l'iermites oy Hélias le vaillant,
Adont li respondit tenrement en plorant :
« Va-t'ent, dist-il, amis, à Jhésus te commant,
Et loés en soit-il quant je t'ay gardet tant,
Se je suisse çou que je say maintenant,
Je t'éuisse plus fait sage et bien entendant,
Viestut et ordenet en aultre couvenant;
Mais Dieus ne le voet pas, à qui je te commant. »
Adont prist ung baston li enfés maintenant,
A son col le gietta à loy de païsant.
« Adieu ! adieu ! » dist-il. Adont s'en va fuiant,
Sans cauches et sans sorlés, comme fol ignorant,
De fuelles fu sa cotte atacquié en lachant.
L'iermites demora qui fist simple samblant,
Car qui n'aroit nourri c'un kien en son vivant,
Et il le véist pierdre de pière ou en noiant,
S'en aroit-il son cuer courchiet et dolant.

Hélyas part pour aller défendre sa mère.

Or s'en va Hélyas, à son col ung baston,
A le guise d'un fol ignorant et brichon;
Viers Lillefort s'en va en courant de randon,
A cascun qu'il encontre, il le met à raison,
« Avés, dist-il, véu Mauquaré le félon,
Qui voet faire morir ma mère sans raison. »
Et cil qui l'ont oy n'en font se rire non,

1256 *Si je suisse*, si je susse, si j'avais su.

1261 *A loy de païsant*, à la manière des paysans.

1264 *Atacquié en lachant*, attaché comme avec un lacet, une courroie.

> Le haubere vest plus tost qu'il pot,
> S'el met en son dos sans demeure
> Et *lache* son elme deseure.
>
> *Fregus*, éd. de Fr. Michel, p. 21.

1266 *Vivant*, le MS : *vivan*.

1267. Et le verrait assommer à coup de pierre ou noyer...

1268 *Courchiet* (*courrechiet?*), courroucé, affligé.

1270 *Brichon*, misérable; en italien *briccone* signifie un drôle, un coquin, un fripon. M. Charrière écrit *briçon; bricon* paraît préférable :

> Bien cuida que la dame li dist dérision,
> Et qu'elle le vousist nommer nice, briçon.
>
> *Chr. de B. du Guesclin*, I, 7.

1272 *Il le met à raison*, il se met à raisonner, à parler avec lui.

1275 *N'en font se rire non*, n'en font sinon rire, n'en font que rire.

Le trouvère revient au roi Oriant qui avait fini par consentir à remettre le sort de la reine au jugement de Dieu.

Fol. 20 r°.

Mauquarés ou Macaire se présente pour soutenir l'accusation.

Et Hélyas s'en va à Dieu bénéïçon.
Or vous volray du roy faire devision.
Tant avoient parlé li franc et ly baron,
Pour faire Matabrune son voloir et son bon,
Que ly roys avoit dit à une Asscencion,
C'on fesist le royne mettre hors de prison,
Pour oïr jugement sus sa conclusion.
Là furent assamblet de chevaliers foison,
Et si fu Mauquarés à tout ung aucqueton,
Rude, fort et vilain; le regart ot félon.
Il n'avoit homme nul en trestout le royon,
S'il le tenist as bras, à sa devision,

1278 *Li franc*, les nobles; les hommes libres furent les premiers gentilshommes; la liberté créa la noblesse qui s'associa ensuite à un système d'esclavage.

1279 *Son bon*, voy. vers 1164.

1280 *A une Asscension*, au jour qu'on célébrait la fête de l'Ascension.

1281 *Fesist*, fît.

1284 *Aucqueton*, hoqueton, sorte de casaque, diminutif de *huque*, *houque*, *hoque* :

> Item je laisse en beau pur don,
> Mes gands et ma *huque* de soie
> A mon ami Jacques Cardon.
>
> *Le petit testament de Villon.*

Roquefort explique ce mot par cuirasse, cotte de maille. Cependant aux vers 1813 et 1814 le haubert ou cotte de mailles est expressément distingué du hoqueton :

> Dou haubiert trencha des mailles hardiment
> Et l'aucqueton oussy.

Dans les temps reculés *hoqueton* a signifié une défense, une espèce de surcot matelassé sous lequel on pouvait porter encore une cuirasse ou un haubert. Meyrick (*Critical inquiry into ancient armours*, I, page 48) passe en revue les différentes étymologies de ce mot qu'il suppose, ainsi que la chose qu'il représentait, emprunté à l'Asie, durant l'époque des croisades. Il cite ce passage de la chronique de Bertrand du Guesclin :

> Le *hauqueton* fut fort, qui fut de bouquerant.

Et celui-ci du *Roman du Riche et du Ladre* :

> Si tu veuil un *auqueton*,
> Ne l'empli mie de coton,
> Mais d'œuvres de miséricorde
> Afin que diables ne te morde.

Ce vêtement était susceptible de luxe. Témoin ce vers du roman de Gaydon, encore cité par Meyrick :

> Le hauqueton qui d'or fu pointturez.

On lit dans les fragments, en langue flamande, du *Roman van Karel den Grooten en zyne XII pairs*, publié pour la société *ter bevordering des Oud Nederlandsche letterkunde*. Leiden, 18.., in-8°, pages 84 et 88 :

> *Reinaut quam also waren*
> *Gereden op enen Affricaen*
> *Dat hem te staden en conste gestaen*
> *Scilt, alsberch no* ACCOTOEN,
> *Hi en moeste sinen inde doen.*

Et plus loin :

> . . . . . .
> *Dat hem en dede gene were*
> *Scilt, olsberch no* ACOTTOEN.....

C'à tierre ne le jettast, u il volsist u non.
Cieus acquisoit la Dame pour sa confusion,
D'articles mirveleus par accusacion,
Et dist devant le róy clèrement à hault son :
« Par Dieus! roys Orians, pau prisier vous doit-on,
Que si mauvaise femme et de sy faus renon,
Qui marcanda à moy de porter le puisson
Pour vo mère morir, qui Matabrune a non,
Et vous à enhierber à grant destruction ;
Et encore y a el, car elle a ung garçon,
Qui fait de vostre femme son voloir et son bon ;
Et s'il n'y avoit el, pour li démesproison
C'à ung chien a éut plaine habitacion,
De quoy elle ot vij kiens par la conjunction,
Se doit-elle morir, se vous faites raison ;
Et s'il avoit chéens homme nul de tel non
Qui le vousist deffendre de celle traïson
Vé-me-chy apresté pour prouver me façon. »
— « Mauquaré, dist ly roys, à Dieu bénéïçon,
La royne venra, s'ora vostre raison. »

1288 Vers trop long si on ne supprime *ne*.

1290 *Mirveleus*, merveilleux, extraordinaires, inouïs.

1292 *Roys Orians, pau prisier vous doit-on.* Cette apostrophe familière et brutale de la part d'un homme de basse condition à un grand roi, est remarquable. Robert d'Artois traite à peu près de même le roi Édouard, dans *Le vœu du Héron*, mais Robert était un prince :

Et puis que couars est (*le héron*), je dis à mon avis,
C'au plus couart qui soit, ne qui oncques fust vis,
Donerai le hairon ; ch'est Edouart Loéis,
Déshiretés de Franche, le nobile païs,
Qu'il en estoit drois hoirs ; mes cuers li est falis,
Et por sa lusquethé en morra dessaisis.
LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Mémoires*, II, 98.

1293 *Que si mauvaise....* Il manque quelque chose à cette phrase pour la clarté.

1294 *Marcanda*, marchanda, voulut traiter avec moi pour.....

1295 Le MS : *qui Matabrune a* EN *non.*

1297 *Et encore y a el,* et encore y a-t-il cela de plus, ce n'est pas tout, car....

1299 *Et s'il n'y avoit el,* et même s'il n'y avoit cela.....; *démesproison*, mépris, dégradation.

1303 *Chéens*, céans.

1305 *Vé-me-chy*, me voici; les deux syllabes de *véchy* sont séparées par le monosyllabe *me*.

Et dist Wistaces : *vés-me-chi.*
F. MICHEL, *Roman d'Eustache le moine*, p. 81, v. 2239.

Me façon, mon dire.

1306 *A Dieu bénéïçon;* le MS : *à Dieu le bénéïcon*, avec la bénédiction de Dieu.

La reine comparaît devant le roi devenu son juge.

Anssy que Mauquarés estoit devant le roy
A tant est la royne, qui fu en povre aroy,
Pardevant son seigneur en vint en simple bloy,
Ne l'osa regarder, tant ot au cuer anoy,
Et ly roys li a dit : « Fausse femme, enteng-moy,
Maudite soit ly heure quant me loyai à toy!
Fol. 20 v°. Oncques puis n'ot en my joie ne esbanoy
Faussement as ouvré et d'oryble desroy;
Vij chiens m'as aporté, c'est par ta fausse foy;
Et véchy Mauquaré, bien monstrer le te doy,
A qui tu marcandas bièlement en requoy
De moy à enherbier et ma mère à par soy;
S'as éut ung garçon ù t'a pris ton donoy,
Tu as tant désiervit que blasmé sui requoy
Que je te laisse vivre : or me di, je t'en proy,
Se c'est voirs que je dy, et je feray pour toy;
Je te feray nonnain au moustier Saint-Éloy,
Pour ta vie amender, et prieras pour moy;
Et se tu ne le dis, par le divine loy
Je te feray ardoir par dalés ung annoy,
Se tu n'as campion qui soit en tel aroy
Qu'encontre Mauquaré se voist mettre en conroy;
Jamais ne te tenray en vie ne en tel ploy. »

1308 *Aussy*, pendant.

1309 *Povre aroy*, pauvre équipage ; nous avons conservé *désarroi*.

1310 *Bloy*, bliaux.

1312 *Enteng-moy*, le MS : *enteng à moy*.

1313 *Quant me loyai à toy*, le MS : *quant je me loyai à toy*.

1314 *Esbanoy*, le MS : *j'esbanoy*.

1318 *En requoy*, secrètement.

1319 *A par soy*, à part soy.

1320 *Ton donoy*, ton plaisir.

1321 *Que blasmé sui requoy*, le MS : *que blasmé j'en suis requoy*. *Requoy*, tout bas.

1323 *Feray*, seray?

1324 *Au moustier saint Éloy ;* saint Éloy fut évêque de Noyon et de Tournay; c'est lui qui *instruisit en la foi le peuple tournaisien et convertit une grande partie de la Flandre, du Brabant et de la Frise*. Gazet, *Tableaux sacrés de la Gaule Belg*. Arras, 1610, in-8°, page 92. Le choix de ce saint peut, jusqu'à un certain point, fournir une donnée sur la patrie de l'auteur du poëme.

1327 *Annoy, aunoy*, un lieu planté d'aulnes (*alnetum*).

1329 *Se voist*, s'en aille.

1330 *En tel ploy*, en un tel pli, c'est-à-dire dans la situation où tu es.

— « Sire, dist la royne, à grant honte rechoy,
Et je m'en plaing à Dieu; car chy endroit ne voy
Homme ne chevalier ù de riens je m'apoy. »
Ensement que Orians et cil de son aroy
Estoient à conseil et parlant doy à doy,
Entra en Lillefort, ù il a grant bieffroy,
Elias, qui trouva ung cras trippier Joffroy
Qui dist à Hélyas : « Demandes-tu le roy? »

Hélyas fait son entrée dans Lillefort. Son coup d'essai.

Quant Hélias oy parler le cras trippier,
Se li a respondut en tenant son levier :
« Je croy, dist Hélyas, que tu es le loudier
C'on lomme Mauquaré, le traitère mourdrier!
Car tu es Mauquarés, bien le puis tiesmoignier :
Tu es plus gros que lons; qui t'a fait encrassier?
Se tu es Mauquarés, tu ne le dois nyer. »
Et cils a dit : « Oïl, » qui le cuidoit mocquier,
Et Hélyas haucha son baston de pumier
Se ly en va tel cop en le tieste baillier
Qu'à tierre l'abaty viers l'estal d'un bouchier.
Jà li alast tantost ung aultre cop payer
Qant ung siergans li vint son baston empoignier,
Et a dit au trippier : « Se Dieux me puist aydier,
Ch'a estet à boin droit de cesti cop premier.
Ly dyable vous font à ung fol acointier :
D'ivre et de fol se fait mauvais ensonnyer. »

Fol. 21 r°.

1332 *Plaing*, pour plains; le MS : *car chy endroit* JE *ne voy*.
1334 *Cil*, le MS : *sil*.
1335 *Doy à doy*, deux à deux.
1337 *Cras* pour *gras* dans le wallon du Hainaut, en latin *crassus*.
1341 *Loudier*, terme de mépris, drôle. Il nous est resté *lourd*, *lourdeau*.
1342 *Lomme*, nomme.
On lira plus bas ;

Qui de Buillon se fait la ducoise *loumer*.

Dans le *Roman de Jourdain de Blaie* on trouve :

Et les ij autres gestes droi-cy *lommer* m'orés.

Intr. au 2e vol. de PH. MOUSKES, p. CCLVII.

Traitère, traître.
1343 *Mauquarés*, jeu de mots : *male quadratus*.
1344 *Encrassier*, engraisser. Voy. v. 1337.
1347 *Haucha*, haussa; *pumier*, pommier.
1351 *Siergans*, prononcez *sergent*.
1355 *Ensonnyer*, prendre soin, souci; quatre syllabes.

Quant Hélyas se vit du siergant atraper,
Hautement li a dit : « Or me laissiés aler;
Car foy que doy à Dieu, qui fist et ciel et mer,
Et l'iermite vaillant que je doy moult amer,
Se vous ne me laissiés viers Mauquaré aler,
A vous en couvenra la pierte recouvrer :
Ma mère la royne a fait deshonnourer. »
On le prend d'abord pour un fou. Quant li siergans l'oy, si a dit hault et cler :
« Or regardés, seigneur, se fait-il boin juer?
Il pert bien qu'il est fol, qui entent son parler;
Jà dist que sa mère est la royne au vis cler,
La royne c'on fait au pailais amener!
Je vous prye ne voelliés ce-fol chy arguer. »
Et Hélyas se prist trop fort à démener
Pour tant que il ne pooit viers cheli aler.
« A! Mauquaré, dist-il, je ne te puis trouver!
Et je suy chy-endroit venus pour toy tuer!
C'est Mauquarés qui fait le royne acquser. »
— « Non est, dist uns compains, frère, laissiés ester;
Fol. 21 v°. Mauquarés, en lassus que Dieux puist craventer,
La royne gentils fait à tort encoupper,
Et c'est la millour dame dont on poroit parler.
Pités est c'on le fait ensement démener;
Maintenant le verrés ardoir et embrasser. »
Quant Hélias li ot sa mère enssy loer,
Dont le couru tantos baissier et acoler,
Et ly dist : « Mon amy, or my voelliés mener,
Et je le vous volray très-bien guerredonner :

1364 *Juer*, joueur.
1365 *Il pert*, il paraît.
1367 *Pailais*, palais.
1370 *Que il*, pour la mesure lisons : *pour tant que viers cheli il ne pooit aler.*
1373 *Acquser*, accuser.
1374 *Non est*, c'est-à-dire, il a menti. *Compains*, compagnon.
1375 *En lassus*, là haut; *craventer*, v. 255, 260, etc.
1379 *Embrasser*, embraser, comme *baissier* au v. 1381.
1381 *Dont*, donc.
1383 *Guerredonner*, récompenser. Nicot fait venir *guerdon* du grec κέρδος, gain. Borel semble avoir mieux rencontré en le faisant dériver de

Car sy riches seray, se chils mois puet passer,
Que je vous poray bien x mille mars donner. »
— « Amis, dist ly varlés, ce fait à créanter. »
Viers le palais li va le droit chemin moustrer;
Et li trippiers s'en va pour sa tieste bander.

Or s'en va Hélyas tos et légièrement :
Ou palais est entrés, où il ot moult de gent. Hélyas vient au palais.
Entour lui, pour lui vir, en vièrent plus de cent,
Et méismes le roys, qui fut en parlement,
Demanda que c'estoit c'on regarde ensement;
Uns chevaliers li vint dire secrètement :
« Par ma foy, dist-il, sire, chy verrés en présent
Ung homme tout sauvage qui demande et aprent
Vostre homme Mauquaré, et se dist fièrement
Qu'il est venus pour lui destruire à grand tourment;
Et dist que la royne aidera loyalment,
Et prouvera en camp contre lui fièrement
Qu'ains dou corps vo moullier, la royne au corps gent,
N'issirent li vij kien, de quoy on li desment,
Ains furent vij enfant, che fait-il sairement,
vj fieus et une fille tout d'un engenrement.
Et s'aporta cascuns une kaine d'argent,
Et chieus-chy en a une qui à son col lui pent. »
Dist ly roys : « C'est ung fol, par le mien sauvement. »
Et dist ly chevaliers : « Pas n'est fols vraiement,
Car je l'ai entendu parler moult sagement. »

Quant ly roys Orians a le parolle oïe,
Il dist au chevalier qu'ensy le glorifie :

l'allemand *werdung* (*vergeltung*, *viedervergeltung*). Caseneuve, s'appuyant sur la vieille orthographe *guerredon*, dit que ce mot signifiait dans le principe le *don* qu'on faisait aux gens de *guerre!* Voy. Noël et La Place, *Dictionnaire étymologique*, I, 720.

1395 *Dist-il, sire*, le MS : *sire, dist-il*, ce qui rend le vers trop long d'une syllabe. *Chy verrés en présent*, vous verrez en votre présence.

1399 *Aidera*, le MS. : *l'uidera.*

1411 *Qu'ensy*, qu'ainsi.

Fol. 22 r°.

« Or le m'amenés chà, dist li roys, je vous prie. »
Dont vient ly chevaliers qui le priesse à partie,
Et a pris Hélias, voiant le compagnie,
Et li a demandé s'il est fol u espie? »
« Nanil, dist Hélias, je vous aciertefie,
Je demans Mauquaré, qui ma mère a honnie. »
Dont li enseigna chieus enmy le baronnie
Et ly dist : « Vé-le-là qui a coste partie. »
Quant Hélyas l'oy, tous ly sans ly fourmie,
A Mauquaret en vint et puis se li escrie :
« A! Mauquaret, dist-il, li miens corps te défie! »
De son puing li donna une telle orellie,
Et l'asséna si fort assés prés de l'oye
Que vivant l'abaty : lors Hélyas s'escrie :
« Prestés-moy ung coutiel, seignour, je vous em prie,
S'ochiray le laron dont la dame est trahie. »

Hélyas défie Macaire et le frappe avec violence.

Qu'adont n'éuist tenut Hélyas le vaillant,
Et se péuist avoir ung boing coutiel trenchant,
Tantos l'éuist ochis ens ou pailais luisant.
Hélyas out tenut ly chevalier poissant,

1412 *Je vous prie*, le MS : *je vous en prie.*

1413 *Dont*, donc; *qui le priesse*, qui pût le prendre; *priesse* sent encore son scribe flamand.

1414 *Voiant le compagnie*, à la vue de la compagnie.

1415 *Espie*, espion.

1416 *Je vous aciertefie*, je vous donne l'assurance.

1417 *Demans*, demande.

1419 *Vé-le-là*, le voilà; forme analogue à *vé-me-chy*, me voilà. Il faut observer que cette forme est plus directe que la moderne, puisqu'elle se traduit exactement par *vois-le-là, vois-moi-là.* — *Coste partie*, terme de blason. Proprement, un *écu parti* est un écu partagé en deux par une ligne perpendiculaire. A l'époque où le poëme du *Chevalier au Cygne* fut écrit, les signes héraldiques se produisaient sur les robes, cottes et manteaux. Les robes des maires, prévôts des marchands et échevins de plusieurs villes étaient parties de deux couleurs, et ces habits s'appelaient *devises*, à cause de cette division de couleurs. En Hollande, les orphelins et les enfants trouvés portent encore des vêtements *partis*. Voy. Menestrier, *Origine des armoiries*. Paris, 1679, in-12, I, 418 et suiv.

1420 *Tous ly sans ly fourmie*, tout le sang lui cause comme des picottements de fourmis? Peut-être aussi pour *fourmue?*

1423 *Orellie*, on dirait plutôt aujourd'hui *oreillade*, mot qui toutefois n'est pas français.

1425 *Que vivant*, le MS : *que vin.*

1428 *Qu'adont*, ce à quoi donc.

1430 *Ou*, au; *pailais*, comme au vers 1367; *luisant*, épithète d'un usage fréquent, comme *listé, marbrin, plenier*, etc.

Et Mauquarés s'en va hors du palais fuiant; Macaire s'enfuit.
A soy-méismes dist ly traïtres puant :
« Dieux l'a chy envoyet pour moi faire dolant.
Ains tel cop ne rechus en trestout mon vivant. »
Et ly boin chevalier qui en furent joiant,
Ont Hélyas menet devant le roy Oryant :
Et ly roys ly a dit hautement en oiant :
« Comment as-tu oset faire oultraige sy grant,
Que Mauquaré, mon homme, as batu maintenant? » Hélyas fait connaître la vérité au roi.
— « A! roys, dist Hélyas : or enteng mon samblant;
Ne me tieng pas à fol, quoy que soie ignorant.
Ançois vieng de par Dieu à toy, à son commant,
Pour dire vérité; si l'orés maintenant.
Vo mère Matabrune, qui ne vaut mie ung gant,
Que je feray ardoir dedens ung feu bruïant, Fol. 22 v°.
Ançois que dou pays me vois-je départant,
La royne trahy que je voy là devant;
Mais ains que de ce fait vous die plus avant,
Iray baisier me mère que là voy apparant. »
Lors vint à la royne, iij fois le va baissant,
Et ly dist : « Douche mère, ne te vas esmaiant;
Je te feray avoir le cuer liet et joiant;
Faussement as esté traïe par devant. »
Quant ly roys Orians, qui tant fist à prisier,
A véut devant luy la royne baisier,
A soy-méismes dist : « Bien me doit miervelier
De cestui qui çi vient mon homme travelier,
Et baisier la royne, trop me fait miervelier.
U c'est abuisions du dyable d'infier,

1435 *Rechus*, le MS : *rechut; en trestout*, pendant.

1436 *Qui en furent joiant*, le MS : *en furent jouant.*

1437 *Oryant*, deux syllabes, ailleurs trois. Peut-être faut-il supprimer *le?*

1438 *En oiant*, en latin *coram audientibus.* Cette interprétation nous paraît préférable à celle qui a été donnée sur le vers 232 de Philippe Mouskes; voy. aussi tome II, p. 837.

1443 Le MS :

Ançois vien-ge de par Dieu à toy et à son commant.

1451 *Baissant*, baisant.

Ou Dieux, li tout-poissans, l'a volut envoyer. »
Et Hélyas s'en vint tantos agenoullier
Pardevant Oriant, pour ses fais pronuncier.
Là sont tout aüné li baron-chevalier,
Pour oïr Hélyas esmouvoir son plaidier.
« Rois Orians, dist-il, ne fay mie jugier
La royne à morir, car je ly vieng aidier,
Au commandement Dieu, le père droiturier.
Je te voel de mon fait la voie commenchier :
Vous laissastes ma mère; s'alates guerryer.
Matabrune, vo mère, pour lui faire encombrier,
Ala vier ma mère en son grant mal plenier.
La matrone avoit fait devant luy aloyer,
Et une cambourière qui s'i vot apointier.
De vij enfans se vot la royne akoucier :
Une fille et vj fieux, tant en vot desquierkier ;
Fol. 23 r°. Et s'avoit cascuns kaines; Dieux le vot atakier;
Et quant nous fûmes net, elle nous fist cangier :
vij chiens fist aporter pour la dame avillier,
Et puis nous fist tout vij en ung bos envoyer.
Uns hiermites nous vit, qui de boin cuer entier,
Nous fist en son ostiel garder et herbegier,
Et Dieus nous envoya d'une chièvre alaitier.
Or vinrent vij larons dedens le bos plenier
Qui des vj enfants volrent là les kaines destacquier ;
Et si tost c'on leur vint les kaines desloyer
Che furent chisne blancq plus que noef en jenvier.
Or est tant avenut que Dieux voit ravoyer

1464 *Aüné*, rassemblés.

1465 *Esmouvoir son plaidier*, commencer son plaidoyer.

1468 *Au commandement Dieu*, le MS : *au commandement de Dieu.*

1472 Il manque une syllabe au premier hémistiche. *S'en ala* pour *ala* corrige cette faute.

1473 *Aloyer*, allier. Elle s'était entendue d'avance avec la matrone, la sage-femme.

1476 *Desquierkier*, déposer.

1479 *Avillier*, déshonorer.

1485 *Destacquier*, détacher; supprimons *là* pour la mesure.

1487 *Noef*, neige.

1488 *Ravoyer*, remettre les choses en leur voie, de sorte que...

Que li drois soit séus, pour les maux exsillier.
Sy vous prie pour Dieu, le père droiturier,
Faittes que Mauquarés soit tenus prisonnier
Et moy à l'autre lés, tout à vo dezierier,
Et à l'iermite boin trametés chevalier,
Où vous puissiés fiyer de ce fait tiesmoignier;
Et après sy me faites d'armes apparellier,
Et encontre Mauquaret la cause desrainier;
Se dire ne ly fay ce mortel encombrier,
Se me faites morir com traîtres mourdrier. »
Et quant ly roys oy recouder tel mestier,
De la grande mierveles se vot assés saignier.

Dont s'esbahy ly roys quant Hélyas parla.
A la royne dist : « Dame, oés-vous chela? »
— « Je ne say, dist la dame, voir comment il en va,
J'estoie sy malade quant mes corps s'accoucha.
Je ne say c'on y fist ne c'on y devisa;
Mais bien say que vo mère oncques jour ne m'ama;
Et s'elle m'a bien fait, elle le trouvera,
Je m'en raporte en lui, et en cel enfant là :
J'en fais mon campion, Dieus envoyet le m'a;
Mais je vous prie pour Dieu, qui le monde créa,
Qu'il soit bien doctrinés ains qu'il conbatera,
Et oussy bien armés que ly autres sera. »
Et ly roys Orians à ce fait s'accorda :
La royne gentils en prison renvoya.
Pour prendre Mauquaré ses siergans commanda
Et le fist amener, et se mère vint là
Qui esbahie fu de çou c'on ly conta.
Ly roys dist à sa mère comment enfant parla;

La reine accepte Hélyas pour champion.

Fol. 23 v°.

Le roi fixe l'époque du champ-clos et fait enfermer en attendant, Hélyas et Macaire.

1489 *Séus*, su; *pour les maux exsillier*, pour diminuer, faire cesser le mal.

1492 Faites emprisonner Macaire d'un côté et moi de l'autre. *Tout à vo dezierier*, tout à votre désir. La plume d'un flamand se trahit toujours : *dezierier* pour *désirier*.

1493 *Trametés*, transmettez.

1496 *Desrainier*, expliquer.

1500 *Se saignier*, se signer, faire le signe de la croix.

1507 *Et s'elle*, le MS : *et c'elle*.

1517 *Conta*, le MS : *conté a*.

Mais le fait qu'elle oy hautement renoya.
« Mauquaré, dist ly roys, combatre te faurra :
Campion as trouvé qui te combatera. »
— « Je volroie, dist-il, sire, que ce fu jà.

« Sire, dist Mauquarés, je sui tous aprestés. »
Dist li roys Orians : « Savés que vous ferés?
D'oujourd'uy en ung moys vous vous combaterés ;
Et se tenrés prison, afin que n'escappés :
Car par celui Seignour, qui en croix fu pénés
Je ne creiroie mie évesque et abés
Qu'entre vous et ma mère ne gisse faussetés
Et grande traïson de quoy vous m'abusés.
Mais j'en saray le vray ains que vous m'escappés.
Pour faire le bataille bien vous endoctrinés,
Car ly enfés ara du boin conseil assés. »
Deux chevaliers en a Orians appiellés
Hélyas reçoit des leçons d'escrime.
Et leur dist : « My amit, chel enfant-chy prenés,
Et ly faittes ses armes faire, et faittes tés,
Et tout le boin conseil que donner ly porés,
Je vous prie pour Dieu que trèstout ly donnés. »
Adont fu Hélyas avoec les deux menés ;
On aporta des armes pardevant ly assés,
Et lanches et espées et héaumes gemés ;
Et puis fu noblement en une cambre armés
Et li monstrent comment il se soit démenés,
Et dist uns chevaliers : « Ceste lance prendés
Fol. 24 r°.
Et encontre ce mur tantos me behourdés,
Oussy bien que fuissiés de combatre aprestés. »
— « Sire, dist Hélyas, si com vous commandés. »
Lors a saisy le lanche dont ly fiers fu quarés,

1520 *Faurra*, faudra.
1525 *Combaterés*, le MS : *baterés*.
1528 *Creiroie*, croirais.
1535 *My amit*, mes amis.
1536 *Ses*, le MS : *ces*. *Tés*, telles.
1541 *Gemés*, ornés de *gemmes*, de pierreries. Voy. au v. 1619.
1545 *Me behourdés*, joutez contre moi.
1548 *Dont ly fiers fu quarés*, circonstance à remarquer et qu'on rencontre encore dans la suite.

Contre le mur jousta, si fort i est alés
Que x pièces ou plus en est li fus froés.
« Outre, dist Hélias, cor i fust Mauquarés;
Je say bien, s'il y fust, qu'à ce cop fust tués. »
Et quant cil l'ont oït, sy en ont ris assés.

Anssy qu'Élias fu doctrinés et apris
Ly roys ot à consseil de ses milleurs amis,
Qu'à l'iermitage iroit où l'enfés fu noris,
Pour savoir de l'estat, comment il fu appris.
Ly roys monte à cheval et o lui ses soubgis.
Pas ne vot que l'iermites venist en son pourpris,
A le fin que sa mère ne l'en éuist fait pis :
Car il sousperchevoit par poins et par avis
Que sa femme est traïe, dont il estoit maris.
Pour aler engibier s'est ly roys départis;
Matabrune le seut, s'en est cangiés ses vis;
Bien volsist que ses fieux fust tués et ochis,
Car bien scet qu'en le fin en iert ses corps honnis;
Assés visa comment puet iestre mourdris.
Et le roy chevaucha par bos et par lairis;
Et a tant esploitiet que l'iermitage a pris.
L'iermite y a trouvé, qui à Dieu fu amis :
Ly roys est descendus, à ung conseil l'a mis,
A lui s'est confiessés, tous ces fais ly a dis.
Ne say que vous en fust nuls lons comptes gehis.
L'iermites ly conta, que riens n'y a mespris,
L'eure, le jour, le temps qu'il trouva les vj fils;

Le roi va chercher l'ermite dans la forêt.

1550 *Li fus (fust)*, le bois de la lance; *froes*, rompu (*fractus*).

1551 Plût au ciel, dit Hélyas, que Macaire fût ici en personne! *Cor*, encore.

1558 *Soubgis*, sujets, serviteurs.

1560 *Sousperchevoit*, s'apercevait, proprement *sous-percevait*, voyait par-dessous....

1563 *Engibier*, chasser, giboyer.

1564 *Seut*, le MS : *ceut*.

1568 *Lairis*, champs en friche, bruyères.

1569 *A pris*, a atteint.

1572 *S'est*, le MS : *c'est*.

1574 *Que riens n'y a mespris*, sans négliger aucune circonstance si légère qu'elle fût, sans se tromper.

Et la fille ensement, en ung mantiel de gris.
Fol. 24 v°. « A Dieux ! ce dist ly roys, or sui-ge resjoïs.
Ahy ! ma douche dame, royne Béatris,
Or a esté vos corps vilainement trahis :
Or doi iestre dolans, jou qui sui voz maris;
Vous ay tenut à tort en sy vilain pourpris.
A ! mère Matabrune, vous avés trop mespris,
Quant la plus loyal dame de l pays
A tenue prison xvj ans tous accomplis,
Le roi fait vœu de fonder un monastère près de l'ermitage où ses enfants ont été élevés. Par vostre traïson dont vous en valés pis ! »
Dont s'est ly roys briefment de l'iermite partis;
Et dist, ou nom de Dieu le roy de paradis,
Fonderoit abéye illuec en ce pourpris,
Et y feroit entrer de monnes xxvj,
Dont Jhésucris sera honnourés et siervis.

Li boins roys Orians s'est retournés arière
En son noble palais qui fu de boine pière.
Tos et isnielement manda le despenssière,
Qu'à la royne fu privée amie chière
Et puis ce ly a dit : « Ma douche cambourière,
Dittes à le royne qu'elle fache boine chière;
Et s'elle voet issir ne devant ne derière
Pour aler en vregiet ne dessus la rivière,
Qu'elle y voist à son quoy et fache à Dieu pryère,
Car bien suy enfourmés de la fausse ventrière
Qu'avoec sa mère fu ordonnance ouvrière
De ceste cose-chy qui a esté lanière. »

1576 *Gris*, fourrure.
1589 *Monnes*, moines.
1592 *Pière*, le MS : *père*.
1594 *Despenssière*, le MS : *despenssire*.
1596 Le second hémistiche de ce vers est trop long d'une syllabe.
1597 *S'elle*, le MS : *c'elle*.
1598 *Vregiet*, verger; *ne*, on.
1599 *Voist*, aille; *à son quoy*, à son aise, en liberté (*quiete*).
1600 *Ventrière*, matrone, sage-femme, de *venter*.
1601 *Qu'avoec sa mère*; corrigeons : *qu'avoec ma mère*. *Ordonnance*, ordonnatrice, ou plutôt inventrice de cette calomnie.
1602 *Lanière*, lâche, de *lanarius*, oiseau de proie qui a peu de courage et qui était moins estimé que le faucon.

Et celle ly redist de volenté légière.
Quant la dame l'oy, Dieu loa et saint Pière ;
Et a dit humblement : « Royne droiturière,
Qui fûtes de vo fil douche vierge portière,
Donnés que ceste cose viengne à vraie lumière
Parquoy on sache bien de ce fait la manière.
Et! fausse Matabrune, orde vielle sorcière, Fol. 25 r°.
J'ay esté par voz fais trop lonctemps prisonnière! »

Seignour, or faites pais, s'orés kançon vaillant Le poëte s'adresse encore une fois à son auditoire.
Des miracles de Dieu le père tout-poissant.
Dou chevalier au chisne diray d'ore en avant.
Élias le gentil, le noble combatant, Hélyas est armé comme un chevalier.
Bien fu reconfortés de son père Oriant,
Quant il estoit armés du riche jaserant;

1604 *Saint Pière*, le MS : *saint Pire*.

1609 *Et*, pour *eh!*

1616 *Jaserant*, sorte de cuirasse, de haubert ou de cotte de mailles. *Trèstut le cors et l'osberc jazerenc*. F. Michel, *la chanson de Roland*, p. 64. Ce passage prouve que Roquefort a eu tort de prononcer : *Gloss.*, t. II, 24 : « *jaserans*, sorte de cuirasse, et non pas, comme disent Nicot et Lacombe, cotte de mailles ou haubert. » Le vieux trouvère que nous venons de citer, nous prouve précisément le contraire. Une cotte de mailles se dit en allemand *Panzerhemd*, mot qui n'est pas sans une certaine analogie avec *jazerenc* ou *jaserant*, si on en supprime le *P* initial.

Cf. Ph. Mouskes, introd. au 2e vol. p. CVII.

Le docteur Meyrick et J. Skelton font dériver ce mot de l'italien *ghiazzerino* et donnent dans leur pl. XVI des exemples de ce qu'ils appellent *jazerine armour*, c'est-à-dire d'armures composées soit de mailles, soit de chaînettes ou de plaques rentrantes, ce qui s'appliquait à différentes parties de l'armure, même au casque ou heaume. Voy. *Engraved illustrations of ancient armes and armour*, London, 1830, 2 vol. in-fol., t. I.

Du Cange et ses continuateurs expliquent *jazeran* par « Vestis militaris species, lorica » annulis contexta, ital. *ghiazzerino*, nostris » vulgo *cotte de mailles*. *Jesseran*, in hist. Caroli » VII, pag. 516, unde *jazequené*, maculis con» textus. Inventar. bonor. mobil. Ludov. Hu» tini ann. 1316. Apud Cangium in observatio» nibus ad Hist. S. Ludov,, p. 75 : *Item, trois* » *paires de couvertures gamboisiées des armes le* » *roy et unes indes jazequenées.* » Glossarium, Parisiis, 1844, III, 749.

M. Raynouard traduit aussi *jaseran* par cotte de mailles, en espagnol *jacerina;* il fait remarquer, au sujet de ce dernier mot, que l'adjectif espagnol *jacerino* signifie dur comme l'*acier*. *Lexique roman*, Paris, 1840, III, 582.

Il semblerait donc que ces mots *jaseran* et *acier* qu'Henri Estienne et Ménage tirent du latin *acies*. *Dict. étymolog.* Paris, 1750, in-fol., I, 12, ont la même source. *Jaseran*, par contraction *jaque* (ou cotte) *acerin* ou *aceran*?

N'omettons pas de dire que de *jazerant* nous avons fait *jazeron*, mot restreint aux chaînes d'or, façon de Venise ou autres, qui servent à suspendre nos montres ou nos lorgnons. De Martonne, *Li romans de Parise la duchesse*, pp. 46, 47.

Quant il avoit lachiet le héaume luisant,
Quant il avoit l'espée et l'escut pardevant,
Et les kauces kauciés de l'acier ausierquant;
Quant il estoit montés ou boin destrier vaucant,
Quant le lance tenoit à ung boin fier trençant,
En li avoit vassal noble gentil et grant.
En tel point l'adouba le boin roy Oriant,
Et le fist chevalier à le messe cantant.
Or aprocha li jour c'on deut faire le camp :
A Mauquaré s'en vont tout sy appertenant,
Et se l'ont raplégiet viers le roy souffissant.
Mauquaré se douba, qui le cuer ot dolant,
Sy proime et sy amit s'aloient adoubant.
Elyas fu armés droit à prime sonnant.
Derière le palais au fort roy Oriant
Avoit une rivière moult bielle et bien courant,
Qui une ille entre deulx aloit avironnant,
L'ille fu longe et lée demy-lieue durant;
Là fu li camps frumés et derière et devant.
L'enfés vint as batiaus, se va l'iauwe passant,
L chevalier l'aloient conduisant;
Ly gent de la chité, li bourgois, li siergant

Hélyas est armé chevalier.

Emplacement de la lice.

Une foule innombrable veut assister au combat.

Laveaux, dans son dict., donne *jaseran*, vieux mot inusité, qui désignait une chaînette composée de petites agrafes ou mailles d'or ou d'argent que l'on portait au cou ou à la tête.

1617 *Lachiet*, lacé, attaché.

1619 *Ausierquant*, peut-être pour *ansierquant*, *ensierquant*, enserrant, qui couvre toutes les parties du corps? Milon qui feint de vouloir défendre Parise, placée dans une situation analogue à celle de Béatrix, est armé d'une manière à peu près pareille :

> Il ot chauces de fer, des esperons dorez;
> Un aubert jacerant li ont fait aporter,
> An son ckief li lacèrent i vert hiaume gemé.
> DE MARTONNE, *Parise la duchesse*, p. 46.

1620 *Vaucant*, pour *vaucrant*, courant çà et là.

1623 *L'adouba*, Ph. Mouskes, vers 26504, la Curne de Sainte-Palaye, sur ce mot, renvoie au roman de Perceforest (t. Ier, fol. 119 recto), où se trouve un exemple remarquable d'*adoubement*. *Mém. sur la chevalerie*, I, 107. Nous avons conservé *radouber* dans la technologie maritime.

1627 *Raplégiet*, cautionné; *souffissant*, suffisamment.

1628 *Mauquaré*, le MS : *Mauquré*. *Se douba*, s'adouba, s'arma.

1629 *Sy proime*, ses proches.

1635 *Frumés*, fermé; *et derière et devant*, le MS : *derrière et devant*.

Aloient entre l'ille à batiaus batellant.
De bien L lieues y vienent chevauçant
Chevalier, escuyer et li bourgois marchant,
Pour la grande miervelle dont on aloit parlant, Fol. 25 v°.
Et pour la traïson c'on aloit recordant.
Tout ly païs aloit de ce fait murmurant,
Et comment vj enfant furent chisne volant :
Oncques n'avoit esté véu en leur vivant.
Mais çou qu'il plaist à Dieu il fait à son commant ;
Il convient qu'il soit fait, il n'i a nul garant.

Seignour, oyés pour Dieu, qui fu crucefyés.
Ly enfés Hélias est tous apparelliés ;
Et fu de chevaliers armés et enseigniés.
Ly enfés vit ung autel qui fu édefyés,
Ly saint estoient sus moult noblement logiés.
Lors demanda ly enfés, qui de Dieu fu aidiés,
Que ly priestres faisoit qui ou camp fu muciés ;
Ne se cieus qui seroit ochis et détrenchiés
Seroit ensevelis au lieu qui fu dréciés?
Et dist uns chevaliers : « Sire, or vous aquoisiés, Cérémonies qui précèdent le combat.
Che sont les sains de Dieu qui fu crucefiés.

1639 *Batiaus batellant*, comme on dit *Bretons bretonnant*, etc.

1649 *Seignour*.... Nous ne pensons pas qu'on puisse citer une autre chanson de geste, où ce moyen de solliciter l'attention soit aussi fréquemment employé. Cela prouve surabondamment que le *Chevalier au Cygne* a été composé primitivement pour la récitation et non pour la lecture, et qu'il était partagé en diverses chansons assez courtes pour être réellement chantées.

1650 *Enfés*, voy. v. 1073, 1826, 1850, 1867, 1917, etc., et ce que nous avons dit sur ce mot dans le glossaire de notre édition de Ph. Mouskes, II, 837.

1651 Le MS :

Et fu de chevaliers armés, *moustrés* et enseignés.

1652 *Ly enfés*, ici, de même qu'au v. 1654, il doit y avoir élision (*l'enfés*), afin de conserver la mesure.

1655 *Que*, ce que.

1658 *Aquoisiés*, tranquillisez.

1659 *Sains*, reliques.

On lit des détails analogues dans *Le dit des Anelés*, publié par M. Ach. Jubinal, *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux, etc.* Paris, 1839, I, n° 112.

Ainsi se démentoit la dame toute jour.
Par une des fenestres qui estoit en la tour
Vit armé son seignour pour aler en l'estour,
Qui se devoit combatre contre le traïtour,
Qui d'autre part se fist moult richement armer.
On aporta les *sains* pour eulx faire jurer ;
Cil qui out droit s'ala à genoullons geter ;
Tantost qu'il vit les *sains* il prist haut à parler,

Où jurer vous convient, devant ajenoulliés,
Que Mauquaret à droit appiellet vous l'ayés. »
Et Hélyas respont : « Fait sera volentiers. »
A tant ès Mauquaré qui fu tous enragiés,
L'escut ot à son col, qui n'estoit mie viés,
Et la lance en son puing, dont ly fiers fu déliés ;
Le hyaume ot r'osté qui fu bien afaitiés ;
Il regarde Hélyas, qui joiieus fu et liés.
Adont fu Mauquarés dolans et courouchiés,
De çou qu'Elyas fu sy hautement prisiés :
Ly ordoneur du camp les font desur leur piés
Aler deviers les sains c'on leur a enseigniés.
Elyas fu devant qui bien fu adréciés :
Serments. Uns priestres ly a dit : « Il faut que vous touchiés
La main dessus les sains, et que vous fianchiés
C'à droit et à raison la bataille cachiés
Fol. 26 r°. Encontre Mauquaré, qui chy est avoyés. »
Et ly enfés parla, qui bien fu conseilliés :
« Sire, par chelui Dieu qui à mort fu jugiés,
Et pour nous en la croix pénés et travelliés ;
Et par trestous les sains dont Dieux fu exauciés,
Mauquarés est traïtres, félons et renoyés
Encontre la royne, dont ch'a esté péciés. »
— « Vous y mentés ! » dist chieus traïtres renoyés.
Elyas a les sains acolés et baisiés,

Et dist : « Seigneurs, je jure par les *sains* qui sont ci
Et par trestous les autres de quoy Dieu est servi,
Que cest mauvés glouton qui ci est m'a tray
Et fortraite la dame à qui je suis mari.....

Dans *Parise la duchesse* il y a aussi un combat judiciaire :

Li frans dux de San Gile a fait les *sains* venir;
Cet (*c'est*) iluèques la chase del baron san Martin,
Cet del baron san Gile et del eor saint Firmin
Qui desor se parjure toz est mors et oscis.

DE MARTONNE, *Parise*, 44.

1663 *Ès* ou *es*, voici.

1664 *Viés*, vieux.
1665 *Déliés*, effilé; deux syllabes.
1666 *Afaitiés*, ajusté.
1667 *Joïeus*, joyeux.
1670 *Ly ordoneur du camp*, les juges du camp, les maîtres de camp.
1675 *Cachiés*, demandez, pourchassez.
1676 *Avoyés*, arrivé.
1680 *Exauciés*, exhaussé, glorifié.
1681 *Renoyés*, renégat, parjure.
1682 *Péciés*, péché.

Et ly a dit : « Traïtres, de vous seray vengiés!
Ly corps de la royne a esté travelliés. »
Lors jura Mauquarés sur les sains exauchiés,
Et dist : « Par tous les sains c'on a pour Dieux prisiés,
Et c'on a en ce siècle pour lui martiryés,
De tout çou que j'ay dit de nouviel et de viés
Est ly corps de la dame à droit empaieciés;
Et se je mens de mot, je voel que vous voyés
Que je soye pendus, ou ars ou escorchiés. »
Il est venus az sains; mais il est tresbuchiés,
Tellement qu'il en fu vilainement froissiés.
« Dieux! dient ly baron, cieus homs est enragiés. »

Or sont ly sierment fianciet et juret
D'Elyas le baron et du glout Mauquaret :
Puis furent à cheval noblement monté.
Ly ordoneur du camp ont l'estat devisé :
« Or, biaus seignour, font-il; or soyés avisé
Sy-tos que nous serons partit et désevré,
Pour pais ne pour acort ne pour iestre sauvé, Fol. 26 v°.
Ne renterons ou camp, s'en verrons l'un finé; Peine réservée au vaincu.
Et qui sera vaincus, saciés en vérité,
A ces fourques lassus l'ara-on traiené. »
— « Seignour, dist Hélyas, trop avés demouré,

1689 *Martiryés*, le MS : *martryes*.

1691 *Empaieciés*, empêché. mis dans la peine.

1698 *Glout*, misérable, infâme, autrement *glouton*, voy. v. 1905, 1915.

1699 Vers trop court : *très-noblement monté?* Eustache Deschamp nous apprend quelle sorte de chevaux servait dans les tournois (édition de Crapelet, 1832, in-8° maj., page 93, *Des diverses espèces de chevaux*) :

Trois manières truis de chevaulx, qui sont
Pour la jouste, les uns nommez destriers
Haulz et puissans, et qui très-grant force ont;
Et les moiens sont appellez coursiers;
Ceuls vont plus tost pour guerre et sont légiers;
Et les derrains sont roncins, et plus bas
Chevaulx communs qui trop font de débas :
Aux labours vont, c'est du gendre (*genre*) villain,
Quant jeunes sont tout ruent en (*un*) tas :
Pour ce ne doit nulz homs amer poulain.

1700 *Ont l'estat devisé*, ont réglé, exposé l'état des choses, ce qu'il convenait de faire.

1702 *Désevré*, le MS : *sevré*.

1704 *Ne renterons*, ne rentrerons; *s'en verrons l'un finé*, si nous n'en voyons un de vous mort.

1706 *Fourques*, fourches; *traiené*, traîné.

Laissiés-nous, de par Dieu, sy verrés loyauté! »
Lors sont ly ordeneur partic et déseyré :
Il issirent du camp et cil sont demouré.
Et! Dieus! qu'il y avoit de grant peuple assamblé!
Le camp y véist-on autour avironné
Tellement qu'il estoient si drut et sy sierré
Que jusqu'en la rivière estoient avalé.
Et ly roys Orians et son riche barné
Estoit droit as feniestres de son palais listé;
La reine est présente au combat. Et la royne estoit amenée ens le prés,
Pour la justiche faire d'icelle cruauté,
O lui XXX pucielles et de dames plenté,
Qui prioient à Dieu, le roy de majesté,
Pour le boin Hélyas qu'il véoient armé.
Matabrune la vielle, qui cuer ot de mauffé,
Estoit en une tour de vielle antiquité :
Quatre siergans avoit tousjours à son costé;
Mais par le grant malisse dont en li ot plenté
Manda du milleur vin qui fu en le cité;
S'en furent li siergant tellement enivré
Qu'il en furent depuis à ung gibet mené.
Car li fait Matabrune, quanqu'elle avoit brassé,
Venoient toudis mal de degré en degré.

Différence remarquable entre les deux champions. Or sont li campion en l'ille verdoiant :

1709 *Ordeneur*, au vers 1670 *ordoneur*. *Partic*, partis.

1710 *Cil*, le MS : *sil*.

1714 *Avalé*, descendus.

1715 *Barné*, baronnage, cour, suite :

> Hugues dit à son père : « Biaux sire, atandez,
> Or venez bellament vos et vostre barnez.
>
> DE MARTONNE, *Parise la duchesse*, page 202.

1722 *Mauffé*, mauvais, méchant, démon.

1723 *Vielle antiquité*, pléonasme qui explique le *viel anti* de Ph. Mouskes, Introduction au 2e volume, page CXIX. Plus loin *vielle ancisserie*. Au début d'*Anséis de Carthage* nous lisons :

> Seignour, oïés, que Diex vous béneie,
> Li glorieus, li fiés sainte Marie,
> Canchon moult bonne et de grant seignorie.
> Elle n'est pas faite de goberie,
> Ainsi est d'estoire de *vielle anchiserie*.

1729 *Quanqu'elle avoit brassé*, quelles que fussent ses machinations.

Mauquarés fu félon, malostrus et poissant :
Hélyas ot le corps légier et remuant;
Et la grasce de Dieu le va enluminant.
Bien ly appertenoit le haubiert jasserant,
Ly héaume d'acier et l'escut reluisant :
En ches armes s'aloit noblement démenant.
Ly chevalier s'en vont douchement regardant :
Ly uns à l'autre dist hautement, en oyant :
« Oncques mais on n'en vit enfant sy ignorant
Maintenier son estat si bien et si séant.
S'ils ne fust gentilshoms, il n'en fesist jà tant. »
Et Mauquarés li vint à esporons broçant,
Et Hélyas brocha le bon cheval courant,
Hautement ly a dit : « Mauquaret, or avant!
Je te deffye de Dieu, le père tout-poissant! »
Lors se sont aprociet tellement en joustant
Que les ij lanches vont par pièces dépechant.
Là rechut Hélyas ung cop si très-pesant
Que à l'archon li va li eskine ployant,
Et Mauquarés pierdi son héaume en volant.
Elyas a brochiet son cheval enclinant
Tant qu'il revint à li; lors se va retournant
S'a véut Mauquaré, qui aloit descendant.
Lors Hélyas s'ala en son cuer avisant
C'on li ot conseilliet qu'il en fesist autant;
Dou cheval descendy, l'espée va sakant.
Quant Mauquaret le vit, s'en ot le cuer dolant :
Son héaume remist, son cheval va laissant,

Fol. 27 r°.

Combat à outrance.

1732 *Félon*, voy. v. 1835 et 1895.
1735 *Le haubiert jasserant*, voyez vers 1616.
1736 *Héaume*, quelquefois *hyaume*.
1738 Le MS : *ly chevalier vont....*
1739 *En oyant*, voyez vers 1438.
1742 *Gentilshoms*. Cette haute idée des qualités natives du gentilhomme s'est perpétuée longtemps et n'est point encore effacée, quoique les supériorités héréditaires disparaissent chaque jour. *Fesist*, le MS : *fist*.
1745 *Broçant*, brocher un cheval, c'était le piquer des deux.
1748 *Dépechant*, dépeçant, brisant.
1752 *Enclinant*, en se baissant, s'inclinant.

Ly chevaus Hélyas s'en est salis avant,
Au cheval Mauquaret va si fort regibant,
Que l'eskine derière va toute débrisant :
Ly chevaus est kéus à tierre fretelant,
Ains puis n'en releva en jour de son vivant.

Le peuple fait des vœux pour Hélyas.

Ly pueples qui le vit en va fort murmurant :
« Vés-ychy ung boin seigne; » ce dient, pour l'enfant;
« Il ara la victore ains le soleil couchant. »
Et la royne aloit piteusement plorant,
As genous viers le ciel aloit ses mains dresçant.

La royne gentils estoit moult effraée,
Et disoit : « Sire Dieux qui fesis mer salée,
Et le ciel et le tierre, créature fourmée,
Et Adam à qui fu la pume devéé,
Ève l'en fist mengier, qui mal fu enortée,

Fol. 27 v°.

Légende sur Ève.

S'en fu bien V^m ans en prison enfrumée,
Tant que chà desoubs fu une vierge estrinée;
Sy humble et si plaisans et sy bien doctrinée,
Qu'elle fu au gré Dieu de l'angle saluée,
Qui li dist : « Sainte vierge senée,
En toy descendera la divine rousée
Qui rakater venra la lignie dampnée. »
Et elle respondi, comme bien avisée,
« Ancielle sui à Dieu, s'amie et s'espeusée,

1760 *Salis*, sailli.

1761 *Regibant*, regimbant.

1763 *Fretelant*, suivant Roquefort, crotté, couvert de boue; ne serait-ce pas le même mot que *frétillant*.

Eustache Deschamp, dans son *Virelai contre le pays de Flandre* (édit. de Crapelet), page 85, dit :

Quant il pléut nuls n'y danse,
Les chevaulx jusqu'à oultrance
Sont en boe ensevelis;
Maint sommiez ès chemins lance,
Dont il n'est nulle espérance
Que jamais en soit saillis.

1771 *Mer salée*, le MS : *mère salée*.

1773 *Pume*, pomme; *de vée, devée*, lisez *devéée*, défendue (*vetare*).

1774 *Enortée*, exhortée, conseillée.

1775 Cette captivité d'Ève pendant cinq mille ans ne doit point passer inaperçue.

1776 *Estrinée*, issue. Tout ce qui suit est un hors-d'œuvre dicté par le désir qu'éprouvait l'auteur d'étaler ses connaissances théologiques ou de sanctifier, en quelque sorte, son sujet.

1779 Vers incomplet.

1783 *S'espeusée*, sa mie et son épouse.

Se puet faire de moi tout çou qu'il li agrée. »
En ce digne respons fu cars encorporée.
Là fu li corps de Dieu par parolle engenrée;
Là fu sains Esperis par œvre enluminée,
Là fu IX mois vivans en la vierge parée;
Dieux et homs i estoit, qui sa char ot navrée,
Et mouru en la croix et fu resuscitée,
Dont la porte d'infier fu brisié et viersée;
Au jour d'Ascension, une fieste honnourée,
Remont ès sains chieus o sa lingnie amée,
Et à le Pentecouste, une sainte journée,
Conforta ses amis, en la maison frumée,
En samblance de fu, en poissance inspirée.
Sire, sy com c'est vray, je vous prie en penssée
Que la car de moy soit aujourd'hui confortée;
Sy vray que j'ay estet aujourd'hui encoupée;
Et gardés mon enfant qui là tient cel espée
Encontre Mauquaret en qui force est doublée. »
Adont s'est la royne à la tierre enclinée.
Pour la pité y ot mainte larme plorée.

Pour la grande pité de la dame au corps gent,
Ploroient là endroit li gent piteusement;
Et prient pour l'enfant qui si bien se deffent
Que Mauquaret assaut malescieusement
Et ly boins Hélyas ly regitte souvent; Fol. 28 r°.
Soy cuèvre de l'escut dont li kans fu d'argent, Armoiries d'Hélyas.
A une croix de geulles, qui reluist clèrement.

1796 *Fu*, feu.
1797 *Com*, le MS : *comme*.
1800 *Tient cel espée*, le MS : *tient ce lespée*, comme au vers 1904 on lit : *et aide* CE *lenfant*, au lieu de *cel enfant*.
1801 *Est doublée*, le MS : *et doublée*.
1802 *S'est*, le MS : *c'est*.
1807 *Malescieusement*, malicieusement.
1808 *Ly regitte*, lui renvoie ses coups.
1809 *Cuèvre*, couvre; *kans*, champs.
1810 *A une croix de geulles*. Les armoiries réglées, gardons-nous de l'oublier, ne sont pas antérieures au XVIe siècle. — Cette croix rouge était un blason de circonstance. Lope de Vega, dans son drame de *Fuente Ovejuna*, fait dire à un de ses personnages appelé Florez (journée I, scène II) : « Vous savez que la croix rouge » oblige à se battre tous ceux qui la portent,

Le combat continue.

Il féri Mauquaré ung cop moult rademen̄t;
Sour l'espaulle l'assist, voire par tel couvent,
Que dou haubiert trencha des malles hardiment,
Et l'auqueton oussy, et puis en char le prent,
Si que li sans viermiaus sur le sablon descent.
Lors ly dist Hélyas : « Mauquaré, or m'entent,
Tu as sayet m'espée, ch'est du commenchement,
Si je puis rassener en ce lieu proprement
L'espaule te toray, s'aras le cuer dolent. »
— « Va fol, dist Mauquarés, li corps Dieu te cravent,
Quant je volray aciertes férir à mon talent
A ung cop t'ochiray à le tierre sanglent.
Je te laisse aviser : de toy pité me prent,
J'en doute le péciet, car j'ay Dieu encouvent :
Ignorance t'a fait penser trop folement. »

« Enfés, dist Mauquarés, par honnour je te prie
Que me priés miercit ançois que je t'ochie.
Se tu te rens à moy, toy sauveray la vie.
Matabrune, qui est bien ma dame et m'amie,
Te donra riche don, je te l'aciertefie;
Et se tu ne le fais li miens corps te deffie,
Ne te déporteray ne heure ne demie. »
Quant Hélyas l'oy, s'a l'espée haucie,
Et fiert à Mauquaret, qui son escut paumie;
Ly enfés y féry par sy grant félonnie,

» fussent-ils dans les ordres; seulement ce ne » devrait être que contre les Maures.....» Plus bas Hélyas porte d'argent à la croix d'or, v. 2285.

1813 *Malles*, mailles; *hardiment*, le MS : *hadiment*.

1814 *L'auqueton*, le hoqueton, voy. v. 1284; *char*, chair.

1815 *Sans viermiaus*, sang vermeil.

1817 *Sayet*, essayé : tu as fait l'essai de mon épée, mais ce n'est qu'un commencement.

1818 *Rassener*, t'atteindre.

1819 *Toray*, ôterai, enleverai (*tollere*).

1824 *Encouvent*, le MS : *encouvenent*. — *J'ay Dieu encouvent*, j'ai une promesse à remplir envers Dieu.

1830 *L'aciertefie*, le MS : *t'aciertifie*.

1834 *Paumie*, tient fortement. Nous avons gardé *empaumer*, *paumer*, ce dernier dans un autre sens.

1835 *Félonnie*, ce mot n'a point ici le sens ordinaire; il signifie violence, force, emportement. Voy. v. 1731 et 1895.

C'une pièche l'en fu à ung des lés trenchie;
Sur le bras l'assena de le pointe aguisie
Que la targe li est de son col départie.
Adont dist Mauquarés : « Je croy que je m'oublie. »
Venus est à l'enfant par droite dierverie;
Et le prist à ij bras, entour lui le tournie; Fol. 28 v°.
A bailles le portoit, ne li grièvе une aillie.
Adont fist Hélyas bonne chevalerie;
Il avoit à son gant une broke aguisie;
Tout droit en la visière est li broke mucie;
Le diestre oel li crêva, la véue a cangie;
Ly sans li a couvri la véue et l'oye.
Il ne scet ù il va, ne en quelle partie;
Il gietta Hélyas lès le baille drécie.
Ly enfés fu légiers, s'a le balle saisie;
Parmy le camp s'enfuit, s'a s'espée saisie,
A deux mains l'ahierdi, à Mauquaret s'escrie :
« U ies-tu traïtres? li corps Dieu te maudie! »
Et Hélyas li vint faisant noise série,
Derière ly donna de l'espée jolie,
Q'uen le char li entra plus d'une paume et demie.
Dieus! qu'adont fu prisiés de la chevalerie!
Et ly roys Orians à Dieu mierchy déprie,

1837 *Aguisie*, aiguisée.
1838 *Targe*, bouclier, écu.
1840 *Dierverie*, rage. Voy. l'introduction.
1841 *Tournie* (rime), tourne.
1842 *Bailles*, barrières. On appelait jadis, à Bruxelles, les *bailles de la cour*, l'enceinte ou balustrade qui enfermait la cour extérieure du vieux palais. *Ne li grièvе une aillie*, c'est comme on dit familièrement : il ne lui en pèse pas une once. *Aillie*, une gousse d'ail.
1845 *Est li broke mucie*, est la broche cachée.
1846 *A cangie*, a changée.
1847 *Couvri*, couvert.
1850 *Balle*, tout à l'heure *baille*.
1852 *L'ahierdi*, la saisit.
1853 Le premier hémistiche est trop court.
1854 *Série*, Méon traduit ce mot par *doux*, qui vaudrait *jolie* du vers suivant.
1855 *Jolie*, cette épithète est singulière dans la circonstance.
1856 Vers trop long : *plus de paume et demie?* comme au vers 1898 :

Plus de piet et demy ly va dedens entrant.

1858 *Déprie*, latin *deprecatur*.

Qu'il y voelle monstrer miracle auctorisie
S'Élyas est ses fieux de sanc sans vilonnie ;
Et qu'il en maiche hors la royne s'amie.

Forte fu la bataille de l'enfant Hélyas,
Et dou fel Mauquaré, qui cuer ot satrenas.
Ung oel avoit crêvé, de l'autre ne voit pas
Pour le sanc qu'il giétoit, dont il fu au cuer mas ;
Son héaume r'osta à ij mains et as bras,
Et regarde l'enfant, qui faisait biaus estas.
« Ahy ! dist-il en lui, or n'y vault mes baras,
Aujourd'hui bien paray les fais et les fastras
Que Matabrune a fait sans conseil d'avoicas. »
Matabrune s'enfuit. Et Matabrune estoit hault nommié en bas ;
D'un de ses chevaliers elle viesti les dras
Et se party de là bièlement pas pour pas ;
Fol. 29 r°. Sur ung cheval monta, qui estoit fors et cras ;
De la cité issi, et laissa les débas.
Le château de Maubruiant bâti par Jonas. Tout droit à Maubriant, que jadis fist Jonas,
Chevauce Matabrune, qui vault pis que Judas,
En ce castiel estoit ses trésors à grant tas :
N'avoit si fort castiel desci jusc'à Damas.

Matabrune s'en va par deviers Maubriant.
De son douaire fu, castiel i ot plaisant :
Matabrune s'y mist fièrement à garant.
Or se voist Mauquaré à son pooir gardant,

1859 *Auctorisie*, d'autorité, capable de faire une grande impression.
1861 *Maiche*, mette ; *maiche hors*, disculpe.
1863 *Satrenas*, satanas.
1865 *Mas*, abattu. *Echec et mat.*
1868 *Baras*, ruse.
1869 *Paray*, payerai. *Fastras*, mensonges.
1870 *Avoicas* pour *avocas*.
1871 *Hault nommié en bas ?* Hautement accusée en bas, dans le peuple ?
1872 *Dras*, habits.
1873 *Pas pour pas*, sans diminuer le pas.
1876 Quel est ce Jonas qui bâtit le fort de Maubriant ? est-ce le personnage que la Bible a rendu célèbre ? Il est probable que c'est la rime qui a amené ce nom et cette origine d'une forteresse imaginaire. *Maubruiant*, dans le texte latin *Mountabraunt*, *Mountbraunt*.
1882 *A garant*, en sûreté.
1883 *A son pooir gardant*, se gardant autant qu'il le pouvait.

De la dame n'ara ne secours ne garant.
Et Hélyas le va noblement assalant,
Par le voloir de Dieu qui le va confortant.
Ly histore nous dist et nous va tiesmoignant
Qu'ains sans n'issi du corps le gracieus enfant,
Car Dieux le confortoit et aloit garissant;
Et! Dieux, que Mauquarés avoit le cuer dolant!
La bataille dura, ce dient li rommant,
De prime droitement jusc'à midi sonnant.
L'enfés fu travelliés c'oncques mais n'en fist tant;
Et Mauquaré avoit le corps bien récréant :
Il l'avoit fort et fier, cras, félon et pesant.
A Élyas s'en va, bien le va maneçant,
De l'espée le va sur son escut frapant,
Plus de piet et demy ly va dedens entrant.
Élyas se retrait; l'espée va tournant :
De le main Mauquaré va l'espée salant;
Et Élyas le va de son escut cuiant;
As balles droitement va l'espée giétant.
« Dieux! dient li baron; or voit-on aparant,
Dieux grieve Mauquaré et aide cel enfant. »

Quant li glous Mauquarés ot pierdue s'espée,
Entour le camp y ot mainte raison contée.
Ly uns à l'autre dist : « L'enfant de renommée Fol. 29 v°.

1884 *Secours*, le MS : *secource*.
1885 *Assalant*, assaillant.
1887 *Ly historie ;* voy. v. 27.
1888 *Sans*, sang.
1891 *Li rommant*, les récits en langue vulgaire.

Ausi com vos dirai avant
S'oïr volés icest *roumant*.
(*Le couronnement Renart*, conte.)

En *romanch* ou en droit latin,
Pour çou que toute me destin
A *roumanchier*.....
(*Ibid.*)

1893 *Fist*, le MS : *fis*.
1894 *Récréant*, rendu de fatigue.
1895 *Félon*, dur, robuste.
1896 *Bien*, le MS : *bie*.
1900 *Salant*, saillant.
1901 *Cuiant*, mot mal écrit pour *cuvrant, couvrant?* c'est-à-dire qu'il couvre de son bouclier l'épée qu'il a fait sauter de la main de Macaire; peut-être *guiant*, menant.
1903 *Aparant*, manifestement.

Ara, s'il plaist à Dieu, hui bonne journée. »
A la royne en fu la nouvielle contée ;
Uns chevaliers li dist : « Ne soiés effraée,
Mauquarés n'a de quoy deffense soit moustrée ;
Par temps sera ocis ; c'est vérités prouvée. »
— « Voire, dist la royne, s'il plaist à le portée ;
Qui en la sainte Vergiène fu d'angle amenistrée. »
Et li glous Mauquarés, qui à nul bien ne bée,
A apiellet l'enfant et dit à le volée :
« Enfés, dist Mauquarés, or laissons le mellée,
Tant que j'aie à ton corps une raison moustrée. »
Et li enfés li dist : « Or dittes vo penssée ;
Mais ne vous aprociés de moy plaine aganbée ;
Car se vous m'aprociés vous arés de m'espée.
Mon mestres sy me dist, à ceste matinée,
Que n'entendis-je à vous pour une riens née,
Jusqu'à tant que voz cars seroit à mort navrée ;
Que de force n'ayez une pume pelée,
De vostre fausseté n'aprenderay durée ;
Parlés à moy de là ; car ensement m'agrée. »
Quant Mauquarés l'entent, s'a le chière levée.
A soy-méismes dist : « La poissance honnourée
Doinst et voelle envoyer majour et pute anée,
Qui la car de vous a ensement doctrinée,
Et qui l'a retenut en cuer et en penssée. »

1908 *Hui*, aujourd'hui (*hodie*), le MS : *lui*.
1912 *Par temps*, partant.
1913 *Le portée*, Jésus.
1914 Lisons, pour la mesure, *qui en la sainte Virge*..... — *Amenistrée*, administrée.
1915 *Bée*, vise.
1916 *A le volée*, à la volée.
1917 *Le mellée*, la mêlée.
1920 *Aganbée*, enjambée.
1923 *Que n'entendis-je à vous*, que je ne m'entendisse avec vous..... — *Pour une riens née*, pour nulle chose au monde.
1925-26 Le sens de ces deux vers est un peu obscur : je ne m'exposerai pas aux piéges de votre fausseté, ne voulant pas que de force vous ayez même une bagatelle, une pomme pelée ?
1928 *S'a le chière levée*, a levé la tête.
1930 *Doinst*, donne, au subjonctif. *Majour, ma jour, mal jour. Pute année*, année funeste.
1931 *Car*, chair.
1932 *En cuer*, le MS : *et cuer*.

« A ! Dieux, dist Mauquarés, où me sui-ge enbatus?
Matabrune me dist, en son castiel lassus,
Que chus enfés estoit ung sos et uns cornus
Et qu'il seroit tantos matés et confendus ;
Mais j'espoir que par lui serai mors et vaincus.
Or n'ay lance n'espée pierdue et mes escus ;
Et s'ay ung oel crêvé dont je ne vairay plus ;
En deux lieus sui navrés dont je sui irascus. Fol. 30 r°.
Chus est tous frés, et s'est ses bras tous nuls.
A ! Matabrune vielle ! ne vallés deux festus :
Ly corps de la royne fu par vous déchéus ;
S'avés les vij enfans bien trahis et vendus :
Je le diray au roy, s'en seray pendus ! »
A Hélyas a dit ly lères malostrus :
« Je te conjur, dist-il, du glorieus Jhésus
Que tu me dies voir, sans faire faus argus,
Par qui commandement tu es ycy venus. »
Et Hélyas li dist : « De par Dieu de lassus,
Je sui fieus Orians, et de la dame issus ;
Je sui des vij enfants, gentils et assolus,
Qui kaines d'argent avoient à hateriaus pendus,
Encore y pent la miene ; ains ne le m'osta nuls. »

1933 *Enbatus*, fourré.

1935 Le mot *cornu* a toujours eu, au moral, une acception défavorable : nous disons des *raisonnements cornus*, des *raisons cornues ;* il serait superflu d'indiquer une autre application vulgaire. M. A. Rothe, voulant découvrir l'étymologie du mot *wihot* (premier volume des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, p. 583), est porté à croire qu'il signifie proprement tête cornue, tête à ramure, attendu que *geweih* en allemand signifie bois, ramure du cerf, et que *haupt* ou *kopf* (hollandais *hoofd*, danois *hoved*) se rend par tête. *Le roman du renard*, page 452. Cf. *Dissertation étymologique, historique sur les diverses origines du mot C....*, par un membre de l'académie de Blois (de Petigny). Blois, 1835, in-18 de 52 pages.

1937 *J'espoir*, je crains.

1938 *Or n'ay lance n'espée*, ou épée. Il vaudrait mieux : *or ay lance et espée*.

1939 *Vairay*, verrai.

1940 *Irascus*, irrité, chagrin.

1941 *Frés*, frais. — Vers trop court : *Chus est encor tout frés*.

1943 *Déchéus*, le MS : *déchus*.

1946 *Lères*, larron, coquin.

1948 *Argus*, arguties.

1952 *Assolus*, innocents (*absoluti*) ?

1953 Vers trop long.

Quant Mauquaré l'oy, tristres devint et mus.
Ahy ! dist Mauquarés : or est mes jours venus. »
A Hélyas a dit : « A vous me rens confus;
Faittes ychy venir vos amis et vos drus,
Et je vous diray tout des meffais avenus,
Et des kaines emblées as vij enfans tolus;
L'orfèvre enseigneray, qui bien en est kenus,
Qui la couppe en forga où vins a esté bus;
Et vous enseignerai, par tous les sains lassus,
Chely qui vous porta dedens le bos ramus,
Par itel couvenent, frans homs et esléus,
Que je puisse escaper sans point estre tenus. »
— « Par Dieu, dist Hélyas, vous en serés pendus. »

Quant Hélyas oy le félon Mauquaré
Il est venus à lui par telle cruauté.
Par le voloir de Dieu, le roy de trinité
A li bers Hélyas dou branc tel cop gietté
Que tout chil d'environ l'ont très-bien escouté.
Ly uns à l'autre dist : « Le glouton est maté. »
Oriant ot grant joie quant le vit afolé.
Mais Mauquaré avoit le cuer envenimé;
De destraice et d'aïr destraint et embrassé,
L'ahiert d'ou diestre bras, et l'a si espressé
Qu'il a le damoisiel à le tierre gitté :
S'il éuist l'autre main tos l'éuist afiné.

Fol. 30 v°.

1955 *Tristres*, triste; *mus*, muet (*mu*(tu)*s*),
1958 *Drus*, fidèles, compagnons, partisans, serviteurs.
1961 *Qui bien en est kenus*, le MS : *qui bieus en et kenus. Kenus*, connu.
1962 *Vins*, vin.
1963 Le MS : *par les sains lassus.*
1965 *Frans homs et esléus*; compliment adressé par Macaire à Hélyas, pour le gagner.
1969 *Cruauté.* Hélyas était animé au point d'être impitoyable et cruel.
1971 *Bers*, baron. Voyez Ph. Mouskes, II, 824. — *Branc*, épée.

Je l'iroie ferré (*férir?*) de moult *branc viannois.*

Voir sur ces mots la remarque de M. de Martonne, *Parise la duchesse*, page 130, note 4.
1974 *Afolé*, frappé, blessé, navré.
1976 *D'aïr destraint et embrassé*, exalté et embrasé par la colère.
1977 *Espressé*, oppressé, serré.

Ly enfés jut à tierre laidement adenté.
Lors ont li gent d'autour éut grande pité :
Ly uns à l'autre dist : « Velà l'enfant maté. »
La royne l'oy ; s'a tel duel démené.
Que de duel se pasma à tierre, enmy le pré ;
Et ly roys Oriant ot moult le cuer yré ;
Mais Dieux gary l'enfant qui tant ot de bonté.
Tant fist qu'il a son pung par fierté recouvré ;
Dou maistre doibt li a le sien aultre oël crêvé,
Et puis se releva par vive poësté.
Bien x piés s'eslonga dou félon Mauquaré
Pour lui à rafresquir ; car le corps ot péné ;
Et Mauquaré avoit le cuer desconforté,
Bien voit qu'il est pierdus, s'a hautement crié : Macaire se confesse vaincu.
« Enfés je me reng ; mais aiés de moy pité !
Faittes ichy venir le roy et le barné
Et la royne oussy, sy diray vérité. »

Quant Hélyas oy Mauquaré qui parla,
As balles est venus ; les barons appiella,
Et ly iiij ordeneur li ont dit : « Comment va? »
Seignour, dist Hélyas, faittes venir dechà
La royne et le roy : Mauquaré leur dira
Toute la traïson que dist et pourpenssa
La vielle Matabrune, qui oncques Dieu n'ama. »
Le roy ont appiellé, qui grant joie mena ;
Mais uns siergans li dist que sa mère s'en va Fol. 31 r°.
Tout droit à Maubriant, où riche castiel a.
Et quant ly roys l'oy, tous li sans li mua ;
Prendre fist les siergans, à pendre les juga.
La royne entre au camp ; li roys devant y va.
Là furent ly baron dou palays par de là.

1980 *Adenté*, terrassé (*ad dentes*).
1987 *Pung*, poing.
1988 *Maistre doibt*, maître-doigt.
1989 *Poësté*, puissance, vigueur.
2001 Le MS : *Mauquaré dira.*
2008 *Les juga*, le MS : *le juga.*

Aveux de Macaire.

Lors a dit Mauquarés : « Royne, venés-çà,
Vérité vous diray, par Dieu qui tout créa;
Car de tout çou que fu et de çou c'on brassa,
Matabrune, la vielle, à moy s'en conseilla.
Il est bien vérités que voz corps s'accoucha
De vij enfans royaus; cascuns kaine aporta
D'argent; c'est vérités, ne le mescréés jà :
Matabrune à vij kiens en l'eure les cainga,
Et à Marque d'Aussay les vij enfans livra,
Qui en une foriest estrainge les porta;
D'ochire les enfans moult bien li commanda,
Mais pourtant c'on sut bien que point ne les noya,
Matabrune vo mère les ij jeux li crêva :
Faittes Marque venir et le voir y dira.
Puis fist tant as enfans, vij kaines on r'osta
Dou bos où il estoient, là où on les trouva.
Quant n'orent nulle kaine, c'on leur en délivra,
Chisne furent tout blanc, lors cascuns s'envola.
Des kaines vous diray comment il en a la :
Matabrune, ma dame, ung orfèvre manda;
Une couppe en fist faire; nulle sy bielle n'a :
L'orphèvre manderés; il le vous contera.
Ensement Matabrune de la royne ouvra,
Et j'en fui consentans : car forment m'en pria.
J'ay bien mort désiervit, enssy qu'il vous plaira. »

Le roi et la reine se réconcilient.
Fol. 31 v°.

Quant Orians l'oy, tenrement souspira :
A la royne vint, douchement l'acola;
Et la royne oussy trèstout li pardonna.
Élyas ont baissiet, cascuns le fiestia :

2011 *Venés-çà*, le MS : *venes sa.*
2017 *D'argent*, enjambement remarquable.
2018 *Cainga*, changea.
2019 *D'Aussay*, d'Alsace. Il est appelé plus haut *Marques de Sainteron*, petit ville qui n'a rien de commun avec l'Alsace. Peut-être qu'*Aussay* est ici pris pour l'Austrasie.
2033 *Ouvra*, le MS : *en ouvra.*
2034 *Fui*, fus; *forment*, fortement.
2035 *Mort désiervit*, mérité la mort.
2039 *Fiestia*, festoya.

Moult fu grande la joie, seignour, à ce jour là,
Mainte bonne personne, à ce jour, s'en saigna.
Tout li peuples autour forment s'esmirvela.
Matabrune ont maudit; cascuns le renoya.
Mauquarés fu pendus; mais on le traïna. Macaire est pendu.
A fourques fu menés; là endroit demora.

Ly boins roys Orians prist la france royne,
Et Hélyas, son fil, qui si bien se doctrine:
Tout iij s'en vont devant en la salle marbrine,
Et li barons apriés qui sont de leur convine,
Hélyas ont mené en sa cambre privine;
Là l'ont désarmet par loyal amour fine,
Et se l'ont bien viestut d'une robe sanguine.
En la sale ont tendut mainte riche gourdine.
Les tables sont driéciés; preste fu la quisine.
Ly roys s'esmierveloit que si enfant sont chisne; Fol. 31 v°.

2040 *Seignour,* voy. page 1, note *.

2044 *On le traïna,* on le traîna au gibet sur une claie.

2049 *Convine,* suite, maison, convives.

2050 *Privine* (rime), privée. Le MS : *prive.*

2051 Vers trop court d'une syllabe.

Là si l'ont désarmé... (?)

2052 *Robe sanguine,* robe pourpre ou écarlate, couleur réservée aux chevaliers. Voyez vers 3423.

2053 *Gourdine,* courtine, draperie, tapisserie; flamand, *gordyn.*

Li baron démainnent grant joie.....
En haut font tendre les *cortines*,
Où il a estoires devines
De la loy ancienne pointes,
De maintes bonnes coulors taintes.

Roman de Mahomet, page 31.

Les appartements étaient tendus au moment même où on les occupait; cette décoration mobile était prompte, elle avait l'avantage de pouvoir être facilement variée et de se conserver plus longtemps. Les princes et grands personnages emportaient, en voyage, des tapisseries qui faisaient des lieux les plus modestes un séjour magnifique. Charles-le-Téméraire affichait ce luxe jusqu'au milieu des camps, et l'on a décrit les fastueuses tentures qu'il perdit après sa défaite à Nancy et à Morat. Voir la publication de MM. Ach. Jubinal et Sansonetti.

M. Francisque Michel a recueilli plusieurs passages des anciens trouvères pour montrer l'usage des tapisseries, *Chronique des ducs de Normandie,* par Benoit. Paris, 1838, II, 565. Il renvoie, de plus, à son édition du *Roman de Mahomet,* pages 31, 32, vers 761, et à celle qu'il a donnée de Joinville. Paris, 1830, in-18, I, 98. Nous renverrons, de notre côté, à notre édition du poëme de Walther d'Aquitaine, *Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique,* 1841, page 90, ainsi qu'à notre *Mémoire sur l'histoire du commerce en Belgique au XVe et au XVIe siècle,* pages 30, 56, 143, 144.

2054 *Quisine,* cuisine.

Le roi interroge l'orfévre et Marc de Saint-Trond.

L'orfèvre fist venir qui bien argent affine;
Et Marques iest venus pour conter la rachine,
Qui porta les enfans au bos, sans le gaudine;
Et dist : « Roys Orians, ne quidiés qu'adevine,
Je les cuiday giéter en l'iauvve de ravine;
Mais tout li vij enfant, qui sont de vostre orine,
Me giettèrent ung ris, cascuns en sa saisine;
Lors qui m'éuist donnet de fin or une mine,
Je n'éuisse enviers iaus meffait une angevine.
En ung riche mantiel, fouré de riche hermine,
Laissay les vij enfans assés près d'une espine;
Or pry à cheli Dieu qui moru en croix digne
Que j'en aie pardon à le glore angeline.
Fol. 32 r°. Sy vrayement, frans roys, que tenés la saisine,
Que, pour tant que ne mis voz hoirs à discipline,
M'en fist les yeux crêver vo mère la royne. »
— « Amis, dist Hélyas, se Dieux te relumine,
Marc recouvre miraculeusement la vue. De cuer le sierviray en penssée enterine. »
Luès qu'il ot dit ce mot, Marques à bonne estrine
R'ot illuec sa clarté : véchy nobile signe!

Bielle miracle fist le Roy omnipotent.
Li boins roys Orians et la dame au corps gent,
Firent joie menant moult amoureusement.
Atant ès vous l'orphèvre qui sot che couvenent :
Déposition de l'orfévre. En sa main aportoit les v kaines d'argent;

2057 *La rachine*, l'origine de la chose.

2058 *Sans le gaudine*, sans joie, avec tristesse, malgré lui.

2059 *Ne cuidiés qu'adevine...*, ne croyez pas que je dise un mensonge, une chose équivoque et suspecte.

2060 *L'iauvve de ravine*, l'eau d'un ravin.

2064 *Angevine*, petite pièce de monnaie frappée en Anjou, valant le quart d'un denier messin; les quatorze angevins faisant douze petits tournois; saint Louis en permit le cours en 1265.

2067 *Pry*, prie.

2069 Aussi vrai, franc roi, que vous êtes en possession de votre royaume.

2070 Pour tant que j'avais épargné vos enfants.

2071 *Vo mère*, le MS : *vo me*.

2072 *Relumine*, rend la lumière.

2073 *Enterine*, entière.

2074 *Estrine*, le MS : *esterine*, étrenne.

2079 *Ès vous*, le MS : *es venus*.

Le pareil de la couppe aportoit ensement;
Et dist au noble roy : « Chy vous fais ung présent
De ches kaines ichy, car je vous ay couvent
Que de miracles sont, si vous diray comment;
Vo mère me bailla vj kaines proprement
Pour une couppe faire à son commandement.
Quant j'en mis l'une ou feu, je vous dy proprement,
Elle rendit d'argent si plaintureusement
Que ij coupes en fis et forgay proprement;
Ly une m'en remest pour le mien paiement,
Et l'autre à Matabrune aportay justement.
Enssy est avenu, ne il n'est aultrement;
Et se g'y ay meffait, j'en offre amendement. »
Et ly roys ly a dit : « Vous parlés sagement,
Je vous en say boin gré par le mien sierrement,
Les kaines prenderay. » Mais Hélyas les prent,
Et dist : « Sire g'iray tant et sy longhement,
Les chisnes trouveray, que j'aime durement,
Et leur rependeray leurs kaines douchement,
Pour savoir s'il plairoit au père, qui ne ment,
Qu'il fussent refourmé en fourme et en jouvent. »
« Je l'acort, dist ly roys, faisons esbatement. »
Ly roys et la royne s'esjoissent forment :
Toute jour y eut fieste et déduit ensement,
Et joustes et tournois et biel démainement.
Dames et damoisielles, et ly chevalier gent,
Bourgoises et bourgois donnièrent maint présent.
Tresquant vont et danssant bien et joliement.

Hélyas veut aller à la recherche de ses frères et de sa sœur.

Fol. 32 v°.

Fêtes.

2083 *Je vous ay couvent,* je vous certifie; *couvent* de *convenir,* voy. vers 704 et 1034.

2088 *Plaintureusement,* le MS : *plainteusement.*

2089 *Proprement,* cet adverbe qui arrive trois fois à la rime dans cinq vers, prouve le peu de soin qu'en général les trouvères prenaient des détails de la composition.

2090 *Paiement,* voy. vers 912.

2092 *Ne il n'est,* et il n'est pas.

2099 *Rependeray,* rependrai au cou.

2101 *Jouvent,* jeunesse.

2102 *Je l'acort,* je l'accorde.

2108 *Tresquant,* dansant en s'entrelaçant, en

Et ly saint de la ville sonnoient hautement;
A pourcessyon vont, Dieu priant hunblement.
Ly vesques de la ville, qui moult ot d'enscient,
Rassambla la royne au roy nouviellement :
On ne vist oncques mais si grant assamblement.

Moult fu grande la joie à celle rassemblée;
Jamais ne vous seroit ditte ne recontée.
Pour Hélyas fu la joie démenée.
Oncques n'avoit véut nulle fieste ordenée :
Ung mois dura ensy cascun jour à journée;
Mais li bers Hélyas n'y fist pas demorée.
Il jura Jhésucris qui fist chiel et rousée,
Jamais n'ariestera pour nésune riens née,
S'ara cierkiet viviers, rivière ou mer salée,
Pour les chines trouver de haulte renommée;
Mais Jhésucris y a bielle virtut moustrée.
Au dehoirs du palais, droitement à l'entrée
Où la rivière keurt, dont la ville est sauvée,
A les chines véus venir de randonnée.
Quant Hélyas le vit, bien ly plaist et agrée;

Hélyas retrouve ses frères et sa sœur.

se tressant pour ainsi dire? voyez vers 983.

« La *tresce*, que M. Paulin Paris explique par » *ronde*, répondait assez bien, dit-il, au *tripu-* » *dium* antique, et qui voudrait approfondir la » matière y reconnaîtrait beaucoup d'analogie » avec notre walse. » *Garin*, II, 196.

2109 *Saint*, cloche, *signum*. *Signum* en latin a signifié cloche pendant une grande partie du moyen âge; *sonner* c'est, en effet, donner le signal avec la cloche. C'est ainsi que dans les monastères grecs le sonneur frappait et frappe encore sur une planche, dont il tire des sons divers, en se promenant dans le cloître pour annoncer les offices. Cette planche s'appelle σήμανδρον, qui vient de σημεῖον, signal, *signum*.

On lit que l'emploi du mot *signum* pour cloche remonte au moins au commencement du VIIe siècle, dans la curieuse dissertation de M. l'abbé Barraud, *Sur les cloches;* de Caumont, *Bulletin monumental,* tome X, pages 93-129 (page 125).

2111 *Ly vesques*, le MS : *ly évesques*.

2115 *On ne vist*, le MS : *on ne vis*.

2116 Vers trop court de deux syllabes; on peut mettre comme plus bas : *pour le bers Hélyas*.

2118 *Ung mois dura*, le MS : *ung mois y dura*.

2122 *Cierkiet*, cherché, parcouru; *mer salée*, le MS : *mère salée*.

2126 *Keurt*, court, coule; *sauvée*, défendue.

Il est venus au roy, qui tant ot renommée,
Et à sa mère oussy, la royne honnourée.
« Mère, dist Hélyas, vieng véoir te portée,
Et vous, roy, venés vir oussy vo n'engenrée :
En la rivière sont, cascuns m'atent et bée. »
Quant ly roys les coysy en la rivière lée
S'il en fu esbahis, c'est bien cose ordenée.

Fol. 33 r°.

Ly roys et la royne et li noble princier
Sont venut à la rive les chisnes gaitier.
Quant vierent Hélias de priès d'iaus aprochier,
Adont les véissiés forment eslaiecier,
Leurs elles eslever, et viers lui avoyer.
Et Hélyas les prist doucement à sainier;
Leurs kaines leur moustroit, et les prist à drécier;
Et li chine se prirent moult à eslaiechier.
A la rive s'en sont tout venut arenghier;
Oussy bien se laissoient d'Élyas arenghier,
C'uns sires est privés d'un jolit esprivier,
Et Hélyas les prist lués à aplainyer.
Là les vot Jhésucris si dignement aidier
C'à cascun chisne va sa kaine ratakier.
As v a rassené, sans point à varyer :
Quatre fieux et la fille se prirent à changier
A leur fourme premiers, et les plumes laissier;
Homme furent fourmé au gré du droiturier,
Dont ly peuples se prent moult à esmirvelier.

Quatre frères et la sœur d'Hélyas reprennent leur forme naturelle.

2129 *Il est*, le MS : *il et ; qui tant ot*, le MS : *qui tant et.*
2132 *Vo n'engenrée*, votre génération; à Lille on dit encore *vo' n'enfant, t' n'efant, m' n'efant.*
2135 *Cose ordenée*, chose naturelle.
2136 *Princier*, grands seigneurs.
2137 *Gaitier*, guêter. Vers trop court : *pour les chisnes gaitier.*
2139 *Eslaiecier, eslaiechier*, se réjouir, s'ébattre.
2140 *Elles*, ailes; *avoyer*, se diriger, prendre sa voie, son chemin.
2141 *Sainier*, plus haut *saigner ;* marquer du signe de la croix.
2144 *Arenghier*, ranger.
2145 *Arenghier*, arranger, mettre en rang.
2146 Qu'un épervier apprivoisé se laisse approcher de son maître.
2150 *Rassené*, rassigné, restitué.

La royne et li roys vont leurs enfans baissier.
La joie commencha fourment à exauchier ;
Mais li chisne qui n'ot sa kaine pour cangier,
Mena en la rivière ung tel duel et plenier
Que ses plumes a fait de sa char esragier,
Élyas en a pris fourment à larmoyer ;
Et ly a dit : « Mon frère alés esbanoyer,
Et je feray pour vous à Dieu tant dépryer
Qu'encore vous verrons en corps de chevalier. »
Dont fist li chisnes signe de li agenoullier,
En l'iaue se bouta, là se va enbusquier.

Le roi fait baptiser ses enfants.

Fol. 33 v°.

Et ly roys Orians fist ses hoirs baptisier :
La fille ot à non Rose, une francque moullier.

Rose.

S'y en vint Esmerés, ung moult noble princhier,

Esmerés.

Galerant, Alexandre qui firent à prisier,

Galerant, Alexandre, Baudouin de Sebourg.

Bauduin de Sebourch, le noble guerrier,
Qui, apriés Godefroid et Bauduin-le-Fier,
Maintint Jhérusalem, dont li mur sont plénier.

Seignour, or entendés, pour Dieu de paradis,

Invocation.

Glorieuse canchon et livre de hault pris.
Or a roys Orians une fille et v fis ;
Et les fist baptisier par devant ses marcis :

Renier et Savari ou Savary.

Il y fu Galerant, Reniers et Savaris,
Bauduins, Hélyas, çou fu li plus hardis :
Et Rose fu leur suer, qui tant ot cler le vis.
Ly roys dist : « Hélyas, venés avant, amis !
Matabrune, ma mère, se tient en son pays ;
Elle est à Maubriant, ung fort castiel de pris.

2155 *Baissier,* baiser.
2161 *Esbanoyer*, prendre vos ébats.
2162 *Dépryer,* prier (*deprecari*).
2169 *Galerant, Alexandre*, le MS : *Galerant et Alixandre.*
2170 *Bauduin de Sebourch.* Il est question de ce roman dans l'Introduction et on le cite encore plus bas.
2173 *Seignour,* voy. vers 2040.
2175 *Or a rois...*, mieux peut-être : *Or ot roys.*
2176 *Marcis,* marquis, gouverneurs de ses frontières.
2182 *Maubriant*, voy. vers 1876.

Et comment qu'elle soit pires c'uns anemis,
Se m'a-elle porté IX moys tous acomplis :
Je volroie très-bien que ses corps fu punis ; — Oriant désire que sa mère soit punie.
Mais je n'y seray jà ne véus ne coisis.
Et pour tant que j'en voel qu'en faciés vostre avis,
Roy vous fach de ma tierre et de tout mon pays. — Il abdique en faveur d'Hélyas.
Sy voel que vous soyés honnourés et siervis,
Et que cascuns se soit enviers vous obéis, — Fol. 31 r°.
La couronne vous donne. » Sur le chief ly a mis.
« Sire, dist Hélyas, j'en dis V^c mierchis.
Et je veue à chelui, qui moru par juïs,
Jamais n'ariesteray s'aray Maubriant pris;
Et Matabrune oussy, dont li corps soit maudis!
Se le corps puis tenir, ars sera et bruis;
Ma mère en vengerai, j'en sui certains et fis;
Et puis me partiray briefment de ce pays.
En aventure iray ne scay en quel pays : — Fol. 34 r°.
Car il a estet dit d'angle de paradis
Qu'a moullier aueray une dame de pris,
Dont il istera hors, dont Dieus sera siervis :
Si en sera li fais, se Dieux plaist, acomplis. »

Or fu Hélyas noblement couronnés. — Hélyas lève des troupes.
Il a arbalestriers par ses villes mandés :
Bien IIIIj^m et plus en a-il assamblés.
Deux mile hommes à glave en a à lui menés,
Et bien cent chevaliers à esporons dorés.
A Maubriant s'en va Hélyas, li doubtés,
Où Matabrune fu, dont oït vous avés. — Siége du château de Maubruiant.

2188 *Fach*, fais.
2192 *Dis*, le MS : *die*.
2193 *Veue*, voue, promets; *juïs*, juifs.
2194 Je ne m'arrêterai pas avant d'avoir pris Matabrune.
2199 *En aventure*, le MS : *aventure*, voy. vers 2276.
2201 *Aueray*, j'aurai.
2203 *Si*, le MS : *Sil*.
2204 *Or fu, etc.*, vers trop court.
2207 *En a à lui*, le MS : *en a lui*.
2209 *Maubriant*. Ce siége, dans le texte latin, est raconté avec beaucoup de détails qui sont omis ici.

Hélyas sy le fist assalir de tous lès :
Ne say que vous en fust lons comptes devisés.
Engiens i fist drécier et renplier les fossés.
Tant le fist assalir qu'il est dedens entrés.

Hélyas s'empare de la place.

Élyas y entra, qui bien estoit armés ;
Quant il fu par dedens, il s'est haut escriés,

Fol. 34 r°.

Et a dit à se gent : « La fausse me prendés ! »
En une riche cambre, dont li huis fu siérés,
Fu Matabrune enclose et des dames assés.
Ung varlet ly a dit : « Ma dame, or vous gardés,
Vostre castiaus est pris environs de tous lés. »
Matabrune l'oy, li sans li est mués.
Or ne scet ù fuïr, ses corps est atrapés.
Atant est Hélyas dedens le cambre entrés ;

Emportement d'Hélyas à l'égard de Matabrune.

Quant Matabrune vit, s'est à la dame alés ;
Contre tierre l'estent ; c cos li a donnés.
« Fausse vielle, dist-il, trop chier acaterés
Le traïson ma mère, dont mes corps fu portés. »
Et Matabrune crie : « A mon fil me menés. »
« Fausse, dist Hélyas, jamais ne le verrés. »

Fol. 34 v°.

Il a dit à se gent : « La vielle m'amenés :
Faittes-moy une estake drécier enmy ces prés,
Et espines autour, tant que j'en aye assés. »
Et cil ont respondut : « Sy com vous commandés. »
L'estaque fu drécié, li feus aluminés.
Matabrune le voit ; li sans li est mués.
A Hélyas a dit : « Biaus fieux, à moy venés.
J'ay bien désirvit mort, c'est fine vérités ;
Vostre mère ay trahy, dont che fu grans pités ;

2226 *Contre tierre l'estent.* Ces violences d'un fils envers sa grand'mère, quels que soient les torts de celle-ci, violences qui sont visiblement approuvées par le poëte, peignent les mœurs encore dures et sauvages de l'époque.

2228 *Le traïson ma mère,* la trahison de ma mère.

2232 *Estake,* poteau.

2235 *Li feus,* le MS : *et li feus.*

2236 *Li sans li est mués,* voy. vers 2222. Encore une cheville, une phrase faite.

2239 *Vostre mère ay trahy,* le MS : *vostre mère trahy.*

Vij enfans li cangay qu'elle avoit portés,
A vij kaines d'argent, et se li mis de lés
Vij kiens, d'une lisse tous nouviaus kaielés.
Je vous pardoins ma mort, mais que me délivrés. »

Matabrune fu arse à grant destruction. Matabrune est brûlée.
Par devant Maubruiant, le nobile maison.
Hélyas repaira et o lui sy baron,
A sa mère revint, qui clère ot le façon.
« Dame, dist Hélyas, qui cuer ot de lion,
Or iestes-vous vengié de vous confusion?
J'ay celi fait ardoir en ung feu de carbon,
Par qui avés éut mainte percussion. »
— « Biaus fieux, dist la royne, Dieux li face pardon!
Elle m'a fait à tort souffrir grant marisson. »

Seignour, or escoutés, s'orés bonne chanson, Invocation.
Dou chisne vous feray ung pau de mencion.
Hélyas fu ung jour ens ou maistre doignon;
Par deviers la rivière ot tourné sa fachon;
L'iaue va regardant qui couroit de randon;
Le chine a apierçut oussy blanc que coton,
C'un batiel amenoit à forche et à bandon.
A la rive atendoit Élyas, le baron;
Quant Hélyas le vit en tel establison,
A soy-miesmes a dit : « Véchy ung signe bon :
Ly chines me fait chy signification Fol. 35 r°.
Que je voisse avoec lui à sa devision,
Et qu'il me conduira en une région

2240 Vers trop court d'une syllabe.
2242 Vers incomplet. *Kaielés*, sortis, nés.
2245 *Le nobile maison*, le MS : *le noble maison*.
2249 *Vous*, vos.
2250 *Feu de carbon*, voy. v. 51.
2251 *Percussion*, persécution.
2253 *Marisson*, affliction.
2254 *Seignour*, voy. vers 1649.
2256 *Maistre doignon*, maître donjon, le donjon principal.
2259 *A apierçut*, le MS : *apierçut*.
2260 *A bandon*, sans retard, Orell, *Alte franzoesische Grammatik*, Zurich, 1830, in-8°, p. 295.

Là où j'aray honneur et consolacion. »
Au roy Oriant vint et le mist à raison;
Ses frères appiella et lomma par leur non,
Et la royne oussy, que Dieux fache pardon.

Hélyas fait ses adieux à à sa famille.

Hélyas a parlet hautement en oyant :
« Or m'entendés, dist-il, tout my apiertenant,
Je voel prendre congiet à vous tous maintenant.
La couronne reçus à mon père Oriant.
De chy me partiray par le Jhésus commant,
En aventure iray, chy vous iray laissant.
Or regardés, seigneur, sur celle iauve courant,
Ly chine me vient querre en un batiel nagant,
Avoec lui m'en iray, à Jhésus vous commant. »
Son père va baissier tenrement en plorant,
Et sa mère ensement, qui le cuer ot dolant.
Ses frères et sa seur va Hélyas baisant.
Porter fist au batiel son haubiert jaserant,
Toutes ses arméures et son escut luisant
Armoiries d'Hélyas. D'argent à le crois dor, che dient li romant.
Et quant li roys vit çou, son fil va appiellant.
« Biaus fieux, che dist li roys c'on nommoit Oriant,
Cor merveilleux. Je vous donne ce cor où de bonté a tant,
Homs qui le sonnera, hautement en oiant,
Ne puet avoir anoy ne damage pesant.

2269 *Lomma* pour *nomma*, voy. vers 1342.

2272 *Tout my apiertenant*, tous mes proches, tous ceux qui m'appartiennent.

2274 *La couronne reçus*, le MS : *la couronne je reçus.*

2277 *Sur celle iauve*, le MS : *sur de liauwe.*

2283 *Haubiert jaserant*, voyez vers 1616. Le MS : *Haubiert et jaserant.*

2285 *D'argent à le crois dor.* Quant Hélyas combattit Macaire, il portait d'argent à la croix de gueules. Voy. vers 1810. L'écu d'argent à la croix d'or est celui des rois de Jérusalem. La théorie héraldique qui défend de mettre métal sur métal n'existait pas encore sans quoi les armoiries les plus authentiques auraient été fausses, comme l'a remarqué M. P. Paris. — *Che dient li roman*, nouvelle autorité alléguée, voy. vers 27.

2288 *Cor*, voyez l'Introduction.

2289 *Hautement en oiant*, ces mots confirment le sens proposé précédemment.

Je prie à Jhésucris, le père roy amant,
Que revenir vous laist sain et sauf et vivant,
Et donner boin encontre et cuer liet et joiant. »
Ly chisne giette ung cry moult mirveleus et grant;
Par iiij fois se va tellement escriant,
Que tout chil qui l'oïrent s'en furent mirvelant.
Sur l'iaue sont venut chevalier et siergant, Fol vº.
Bourgoises et bourgois, et li petit enfant,
Et regardent le chine qui se va débatant.
« Dieux, disoient la gent, qui le vont regardant,
Che déuist iestre uns homs fourmé à no semblant.
Mais la kaine a pierdut qu'au col avoit pendant;
Matabrune la vielle, qui de maus a fait tant,
En fist faire une couppe dorée et reluisant.
Vé-chy grande pité et damage pesant. »
Là aloient le gent chelui chine enclinant,
Ly chines à son sens les aloit bien béguant,
De ses elles faisoit une fieste joiant;
Mais il avoit le cuer courouciet et dolant,
Le sien frère Hélyas aloit moult désirant.
Forment li anoioït que là demoroit tant.
Ly roys vint à la rive le chine regardant,
La royne et sy fil et leur apiertenant,
Et regardent le chine tenrement en plorant.
Là n'i ot créature derière ne devant,
Tant éuist sy duer cuer, qu'il n'alast larmiant;
Et dessus la ryvière se vont agenoullant,
Em priant Nostre-Dame et Jhésus son enfant,
Que miracles y moustre, s'il li vient à commant.
Mais l'eure n'estoit pas venue maintenant.
Ains ara Hélyas, au hardit couvenant,

2292 *Laist*, laisse, au subjonctif.
2293 *Encontre*, rencontre; ailleurs *encombre*.
2306 *Enclinant*, saluant.
2307 *Béguant*, regardant.
2315 Voyez page 160, vers 229.
2316 *Duer*, dur; orthographe flamande.
2321 *Au hardit couvenant*, au dessein hardi.

Éut mainte aventure mierveleuse pesant,
Enssy que vous orés en ce noble rommant.

Ly chines fu en l'iaue, qui le batiel mena.
Ly roys et la royne et chil qui furent là
Ploroient tenrement d'Élyas qui s'en va.
Et ly bers Hélyas ses amis appiella :
Départ d'Hélyas. « Seignour, alés-vous-ent, pour Dieu qui tout créa ;
Fol. 36 r°. Il me convient partir, ne vous mentiray jà. »
Venus est au batiel ; douchement se saigna.
Le roy et la royne et les amis qu'il a
Retournèrent plorant ; cascuns le regréta.
Et sy toes qu'Élyas en son batiel entra
Ly chisnes fu devant, qui le batiel guia,
Sy bien le va tirant que bien tos eslonga.
Le véue en pierdirent chil qui furent de chà.
Or vous volray conter dou chine qui s'en va.
De rivière en rivière le conduist et mena
Où Dieux ot ordené que li vassiaus ira.
Conquerre va moullier de qui il istera
Une fille plaisans, qui trois fieux portera,
Dont la loy Jhésucris exauchié sera.
Godefroid. Ly uns fu Godefroy, qui couronne porta ;
Baudouin. Ly autres fu Bauduins qui apriés lui régna ;
Eustache de Boulogne. Wistasse fu li tiers, qui Boulonge garda ;
Car ne fu mie roys, ne vous mentirai jà,
Pour tant c'une nouriche de son lait l'alaita
Anecdote relative à Eustache. Autre que de sa mère, car li enfés plora.
Si vint une nouriche, garde ne s'en donna ;

2322 *Mierveleuse*, semble employé adverbialement.

2326-27 *Élyas* et *Hélyas* d'un vers à l'autre; négligence de copiste.

2330 *Venus est au batiel*, quatre-vingt-dix-huit des vers qui suivent se lisent dans l'introduction au 2e vol. de Ph. Mouskes, pp. L-LIII.

2335 *Et sy toes*, faute de copiste pour *et sy tos*.

2338 *Conduist*, conduisit.

2342 *Exauchié*, exhaussée, exaltée, comme plus haut.

2345 *Boulonge*, Boulogne.

Du lait de sa mamielle Witasse rapaisa,
Dont la mère ot grant duel quant on li recorda.
Seignour, or escoutés, pour Dieu qui tout fourma, Invocation.
Huy mais orés canchon, qui très-bien vous plaira,
Dou chevalier au Chine qui par l'iaue s'en va.
Vous larai ung petit, tant que poins en sera,
Car ly chisnes le maine où Dieux le commanda,
A Nimaie tout droit ariver le vaurra,
Et pour une aventure qu'iluecques trouvera;
Car ly roys d'Alemaingè, où noble pays a, L'emp. tient les grands jours à Nimègue.
Se tenoit à Nimaie, seignour, en ce temps-là :
Emperères estoit; cascuns le redoubta; Fol. v°.
Et tout cil d'Alemaigne et d'Ardène de chà,
De Liége et de Namur, où riche pays a,
Venoient quère droit, quant on les guereya,
Ou pour leur hyeretagé, quant on leur fourniga.
Devant l'emperéour cascuns sen droit cacha;
Et il fu sy loyaus que vraiement juga.
Seignour, li emperères à Nimaie ordena
Son juste parlement pour tant qu'il y ama;
Mainte grande justice i fist et akiéva.

Seignour, droit à Nimaie, si com j'oïch conter, Invocation.
Devant l'emperéour qui tant fist à loer,
S'a paru uns grans contes qui moult fist à douter :

2355 *Larai*, laisserai; *tant que poins en sera*, tant que le moment sera venu.

2357 *Nimaie*, Nimègue; *vaurra*, voudra. Le roman de *Bauduin de Sebourc* fait de Nimègue un royaume, tom. I, p. 2.

Cheste royne Rose, dont je fai mention,
Fu dame de Nimaie; roy en fist son baron.
Ante fu à Ydain, à le clère fachon,
Et celle-si (*celle-ci*) fu mère Godefroy de Buillon.

2359 *Ly roys d'Alemainge*, l'empereur Otton Ier, années 936-973.

2360 *Seignour*, voy. vers 2254.

2362 *Alemaigne*, plus haut *Alemainge*; *Ardène*, voy. Ph. Mouskes, II, 790.

2365 *De Liége et de Namur*, toutes ces localités font une présomption en faveur de l'origine belge de l'auteur.

2365 *Fourniga*, fit tort.

2366 *L'emperéour*, le MS : *l'empérour*. *Cacha*, poursuivit.

2370 *I fist*, le MS : *isist*.

2371 *J'oïch*, j'ouïs.

Le comte de Blanquebourg dénonce la duchesse Clarisse de Bouillon.

Contes de Blancquebourc se faisoit appieller,
Et chus contes voloit une ducoise oster
Tout sen drois hyretage, pour lui déshireter.
S'avoit fait à Nimaie la ducoisse ajourner,
Devant l'emperéour, pour son plait ordener.
Et la ducoisse y vint qui n'osa contrester :
Une fille moult bielle vot o lui amener.
Seignour, celle ducoisse dont vous m'oés conter,
Ducoisse de Buillon se faisoit appieller.
Li quens de Brancquebour si li voloit r'oster,
Devant l'emperéour vint son plait entinter.
Là fist li emperères son conseil assambler;
Car le conte avoit fait ij jours continuer
Pour avoir son conseil, et que sy xij per
Oïssent le plaidier pour la cause ordener.
Là furent advocas pour parties sauver.
Ly advocas du conte, qui devoit demander,
Dist à l'emperéour : « Voelliés nous escouter.
Vé-chy ce noble conte que bien devés amer,
Et de sen droit oussy vous le devés porter.
Se vous aviés mestier d'une guerre mener
Contre voz anemis que voelsissiés gréver,
A xxx^m ou plus vous venroit conforter.
Il a fait chy-endroit ceste dame mander,
Qui de Buillon se fait la ducoise loumer;
Mais c'est à maise cause si c'on l'en doit r'oster.
Nous disons qu'elle fist son seignour enhierber,
Le frère à cesti conte que chy véés ester,
Et la tierre venoit, c'est légier à prouver,

Les douze pairs de l'empereur.

Procédure.

Fol. 37 r°.

2374 *Blancquebourc*, plus bas *Brancquebour*, dans le texte de P. Desrey, *Francqbourc*, M. Mone *Blankenburg*.
2378 *L'emperéour*, le MS : *l'emperrour*.
2379 *Contrester* (*contra stare*).
2384 *Entinter*, intenter.
2386 *Avoit fait ij jours*... le MS : *avoit ij jours*.
2387 *Sy xij per*, voy. l'introduction.
2389 *Sauver*, défendre.
2392 *Que*, le MS : *qui*.
2398 *Loumer*, voy. v. 2269.
2399 *Maise*, mauvaise.
2401 *Le frère*, on verra plus bas qu'il s'appelait *Galerant*.

Dou père cestui conte, qui tant fait à loer,
Et dou duc qui moru, qu'elle a fait trespasser.
Dont la dame ne doit en Buillon demorer,
Ne sa fille ensement n'y doit riens demander,
Car li dus de Buillon fu trois ans oultremer
Que oncques pardechà il ne pot retourner,
Et en ce tierme-chy, dont vous m'oés parler,
Fu née ceste fille; or puet-on vier au cler
C'une femme ne puet mie iij ans porter :
Par ce point le poons bien bastarde prouver.
Parquoy nous noz volons à ces fais amposer
Tandant que ceste dame si vous puist demorer
A faire la justiche c'on volra ordener,
Et que sa fille oussy ne puist riens demander
En la tierre qui doit au conte demorer. »
Dont dist li emperères : « Faites-vous avouer. »
Adont uns prégidens dist haultement et cler :
« Contes, esse pour vous qu'il a dit ce parler?
— « Oïl, ce dist li contes, je n'i say qu'amender. »
Et dist li prégidens : « Vos fais vous faut prouver. »
Et li advocas dist : « Je suy près dou moustrer. »
L'advocas de la dame ne savoit mot sonner :
Car avierse partie faisoit à redouter
Et se li avoit-on la main volu fourer. Fol. 37 v°.

Móult furent grant li plait devant l'emperéour
La dame de Buillon estoit en grant dolour,
Et sa fille, la bielle, avoit au cuer tristour
L'emperères li dist biellement par douchour :

2408 *Que oncques*, le MS : *c'oncques*. C'est en faveur de la mesure que cette correction a été faite.
2410 *Vier*, voir, patois.
2413 *Amposer*, appuyer sur (*ad ponere*).
2418 *Emperères*, le MS : *empères*.
2419 *Prégidens*, président.
2420 *Esse*, est-ce?
2424 *L'advocas*, le MS : *ly advocas*.
2426 *La main volu fourer*, fourer la main, ancienne expression.
2429 *La bielle*, le MS : *la vielle*.
2430 *L'emperères*, le MS : *l'emperers*.

« Dame, vé-chy ung fait de très-grant déshonnour ;
Pour vous faire morir se n'y metés retour.
Car ly contes vous met ung grant fait mourdréour. »
Ly quens parla j mot de quoi il fist folour :
Le comte jette son gage de bataille.
Car faus tiesmoings avoit pour produire le jour,
Qu'il avoit doctrinés et apris à ce jour.
Pour embiélier sen fait, com selon traïtour,
Dist devant les barons enssy que par irour :
« Emperères, dist-il, et li baron d'autour,
Adfin que ne penssés que je plaide d'esrour,
Je dy par devant vous que, par mon créatour,
Sil y a chevalier, ou homme ou vavasour
Qu'il voelle rechevoir le mien gage à ce jour,
Je m'en combateray à force et à vigour :
De mon corps prouverai, devant l'emperéour,
Que ceste dame doit morir à déshonnour ;
Et qu'en Buillon ne doit tenir castiel ne tour. »
Et dist ly emperères : « Vé-chy ung aultre tour. »
A la ducoise a dit : « Li quens vous dist amour,
De çou qu'il puet prouver sans nésung bourdéour
Il le met sur ung camp, c'est très-grande douçour.
Or quérés campion, dame, c'est dou millour,
Et se vous ne l'avés, ung mois ayés de jour. »
La duchesse de Bouillon ne peut trouver de champion.
La dame regarda environ et entour ;
Mais n'ot homme nésun qui n'éuist grant paour.

La dame de Buillon estoit en parlement,

2432 *Se n'y metés retour*, si vous ne vous en disculpez, si vous ne faites tourner les choses en votre faveur.

2434 *Ly quens*, le MS : *ly quenes. Folour*, mensonge.

2437 *Pour embiélier sen fait*, pour embellir son fait ; *embielier*, orthographe flamande.

2440 *D'esrour*, d'erreur.

2447 *Tenir castiel ne tour*, le MS : *tenir ne castiel ne tour.*

2449 *Li quens vous dist amour*, le comte vous parle avec bienveillance, quand il confie aux chances d'un combat le succès d'une accusation qu'il peut prouver clairememt.

2450 *Bourdéour*, le MS : *bourdour*, menteur ; nous avons encore *bourde* employé dans le langage familier.

2452 *C'est ou millour*, c'est ce que vous avez de mieux à faire.

Regardant entour lui et parlant à se gent,
Mais jamais ne trouvast pour or, ne pour argent
Qui pour ly présist camp enssy ne aultrement. Fol. 38 r°.
Si com li emperères estoit en jugement,
Oy le son d'un cor sonner sy hautement
Que tout cil du palais s'esbahirent fourment; Arrivée d'Hélyas à la cour de l'empereur.
Car la sale entombi avironnéement.
As feniestres s'en vont li plusour liément;
Voient sus la rivière, qui au castiel s'estent,
Le chine et le batiel et le chevalier gent.
A l'emperéour sont venut isniélement.
« Sire, véchy miervelles, par le Dieu qui ne ment,
Yl i a sus le rivière ung chine proprement,
Qui amaine ung batiel bien et souffissamment,
Et ung chevalier ens, de biel contènement. »
L'emperères y vint, as feniestres se prent :
Le chevalier à chine a véut proprement,
Qui voloit arriver au Dieu commandement.
A quant fu arivés à son devisement,
Li chines s'en reva tos et apiertement,
S'enmaine son batiel bien et faiticement.
Ly emperères dist « Or avant, bonne gent,
Alés, sy m'amenés cest homme apertement,
Savoir voel son estat et son démainement. »

Sy com li emperères sa maisnie envoioit
Contre le chevalier qui arivés estoit,
La dame de Buillon, qui la cose escoutoit, Songe de la duchesse de Bouillon.
Se ramembra d'un songe qu'à sa fille disoit.
« Bielle fille, dist-elle, par le Dieu où on croit,
Ly cuers me resjoït, je ne sai que ce doit.
A nuit me fu avis, quant mes corps se dormoit,

2463 *Emtombi*, retentit ; *avironnéement*, aux environs.
2467 *L'emperéour*, le MS : *l'emperérour*.
2469 *Yl i a*, prononcez comme si ce n'étaient que deux syllabes.
2475 *A quant*, lorsque.

Qu'ensy que je plaidoie à ce quens chy-endroit,
Qui de grant traïson pour morir m'acusoit,
Que j'estoie en ung feu qui durement ardoit;
Et ensy que j'estoie ou feu c'on alumoit,
Fol. 38 v°. Vint ung chisnes volant qui de l'iaue aportoit,
Et de cel iaue-chy li grans feus estindoit;
Puis vis que de cel iaue ung poisson descendoit
Qui tant fructefia que cescuns en vivoit :
Jusqu'en Jhérusalem li vivres s'espandoit.
Et je croy vraiement que chus chisnes me doit
Pourvéir de garant, et Dieus doinst qu'ensy soit! »
Ensy que la ducoise illuec se devisoit,
Ly chevaliers au Chine dedens la sale entroit,
Devant l'emperéour bielement s'adreçoit;
Et dist ly emperères : « Bien vegniés, par me foit,
Dont iestes-vous arivés chy-endroit?
Sires, dist l'emperères, bien soyés arivés,
Dont iestes-vous venus, ne de quel hiretés? »
Et dist li chevaliers : « Plus ne m'en demandés.
Car je sui d'un pays que jà n'en sarés;
Pour aventure querre suy ychy arivés;
Et se vous sierviray, si vous le commandés. »
L'empereur propose à Hélyas de combattre pour la duchesse. Et dist li emperères : « Se aventure querrés,
Ychy tout maintenant bien trouver le porés.
Vés-ichy une dame, que bien véir poés,
Que chus conte encouppe d'un fait que est mortés,
Pour la ducoisse ardoir les flans et les coustés;
Et sa fille, la bielle, où tant a de bontés,
En pierdera Buillon et les grans hiéretés :

2502 *Et dist ly emperères*, le MS : *et dist emperères*. — *Bien vegniés, par me foit*, soyez le bien venu par ma foi. Voy. vers 3810.

2503 *Dont ieste-vous....* vers trop court.

2504 *L'emperères*, le MS : *ly emperères*.

2505 *De quel hiretés*, de quel héritage, de quel pays ?

2507 Vers trop court.

Car je sui d'un pays que jà plus n'en sarés.

2510 *Se aventure*, la mesure réclame une élision.

2513 *Mortés*, mortel. Vers trop court, à moins de lire *encouppa*.

2516 *Hiéretés*, plus haut *hiretés*.

Enssy convient qu'il soit, se ne les deffendés.
Se vous faittes le camp, et qu'il soit bien outrés,
La dame sera nonne, sy voir que Dieus fu nés,
Et vous arés sa fille où grande est li biautés.
Véchy bielle aventure, se prendre le volés. »

Ly chevalier au Chisne oy ceste raison;
La dame regarda qui moult fu en frison; Fol. 39 r°.
Et sa fille, la bielle, qui clère ot le façon,
A la ducoise vint et prist par le gieron;
Et moult courtoisement l'en a mis à raison.
« Dame je vous conjur, sur le Dieu pascion,
Et sur le mère Dieu qui Marie a à non,
Sur saintes et sur sains, sur toute légion
Des angles dou saint ciel dont il y a foison,
Que vous me dittes voir à vostre avision,
Iestes-vous encoupée à tort et sans raison? »
— « Oïl, dist la ducoise qui Clarisse ot à non,
Par tous les siéremens dont faittes mencion,
Et que tout ly dyable de l'infernal maison
Puissent mon corps et m'âme porter en leur prison,
Si oncques pourpensay le grande traïson
Dont encouppée suy par devant maint baron! »
— « Dame dist Hélyas, vous arés campion. »

Ly chevaliers au Chisne ne s'y va ariestant;
Dist à l'emperéour : « Faittes venir avant Hélyas se déclare champion de la duchesse.
Chelui qui voet destruire ceste dame poissant, Fol. 39 r°.
Je l'en deffenderay et li feray garant. »
Ly quens de Blancquebourc en est salis avant
Et ly dist : « Mon amit, qu'alés-vous demandant?

2518 *Outrés*, achevé, fourni.
2525 *Et prist par le gieron*, voy. vers 3179.
2528 *Et sur le mère Dieu*, le MS : *et sur le mère de Dieu.*
2537 *Si oncques*, le MS : *s'oncques.*
2538 *Encouppée*, le MS : *encouppé*, inculpée.
2541 *L'emperéour*, le MS : *l'emperéreour.*

Qui vous muet maintenant de mettre si avant ?
Qui une mourderesse alés sy essauçant,
Qui oncques ne fist bien en jour de son vivant :
Le mien frère enhierba, le bon duc Galerant. »

Formalités d'un combat en champ clos.

— « Vassaus, dist Hélyas, je vous livre mon gant,
Et vous feray jéhier ains le soleil cousant,
Que vous alés la dame à grant tort encouppant,
Pour lui désireter de son pays vaillant;
Sy m'en combateray à l'espée trenschant. »
Quant li contes l'oy, si est salis avant.

Fol. 39 v°.

Le gage a rechéu tos et incontinent.
Ly emperères va le bataille acordant :
Ly chevalier au Chine va li roys appiellant :
« Quant volés-vous le jour de cel estour pesant ? »
— « Sire, dist Hélyas, je le voel maintenant. »

Ly emperères vint au conte sans ciesser.
« Quand volés-vous, dist-il, le bataille acorder? »
« A demain, dist li quens, voel li camp ordener. »
— « Et ce soit à demain, » dist l'emperères ver.
Ly chevaliers au Chisne dist hautement et cler :
« Emperères, dist-il, voelliés moy escouter :
Faittes-nous vistement sy bien emprisonner,
Que li uns ne li aultres ne s'en puist escaper. »
Et dist li emperères : « Ce fait à créanter. »
Le conte fist moult bien en une tour siérer :
Le chevalier au Chine fist en cambre mener,
Et de xv siergans le fist très-bien garder,

2547 *Essauçant*, exauçant.

2551 *Cousant*, couchant.

2558 *Chevalier*, le MS : *chevaliers*.

2559 *De cel estour*, de ce combat ; le MS : *de ce lestour ;* il vaudrait mieux : *de cest estour ;* on disait aussi *estrif*. Borel fait venir le verbe *étourdir* de la même source.

Louise Labé, née vers l'an 1525, faisant allusion à ses exploits au siége de Perpignan, en 1542, se sert encore du mot *estour :*

Qui m'eust vu lors en armes fière aller,
Porter la lance et bois faire voler,
Le devoir faire en *l'estour* furieux,
Piquer, volter le cheval glorieux,
Pour Bradamante ou la haute Marphise,
Sœur de Roger, il m'eust, possible, prisé.

2564 *Ver*, grand, puissant.

Et la ducoise fist en sa prison r'aler,
Descy jusqu'au demain qu'il virent le jour cler.
Le chevalier au Chine fist li roys adouber;
Et ly contes s'arma, qui moult fist à douter.
Au dehoers de Nimaie dont vous m'oés conter,
Y avoit une plache c'on ot fait ordener,
Pour faire les batailles et pour les camps outrer.
Là fist-on Hélyas enclore et amener,
Et la ducoise oussy, et la bielle au vis cler.
Ly emperères fist une estacque lever
Pour la ducoise ardoir, que tant fist à loer,
Se li contes faisoit son campion mater.

Ly chevaliers au Chine dedens le camp entra :
Quant il y fu entrés doucement se sénia;
Il sist sur ung destrier que li roy li donna;
Parmy le camp l'eslaisse et très-bien l'assaia; Fol. 40 r°.
L'escut à le crois d'or fièrement démena;
Le debout de sa lance en le tierre ficqua,
Le comte a atendut tant c'on ly amena;
Cascuns le maudissoit, quant le camp aprocha.
La ducoise li dist, quant de lès-lui passa :
« Je prie à celui Dieu, qui sa mort pardonna,
Qu'il me voelle vengier de ce que je voy là,
Selonc le droit que j'ay, autre cose n'i a. »
Et li quens vint ou camp, Elyas regarda,
Biel chevalier le vit, forment le redouta.
Ly abés de Nimaie les sains leur aporta :
Le conte fist juirer, que bien se parjura,
Ly chevaliers au Chine mie ne s'y ariesta :
En la tente se dame son sierment fait a;

2577 *Dehoers*, orthographe flamande; *Nimaie*, le MS : *Nimaiee*.
2588 *L'eslaisse*, le fait caracoler, piaffer, cabrer; *assaia*, essaya.
2589 *L'escut à la crois d'or*, voy. v. 2085.
2600 *Juirer*, jurer.
2601 Vers trop long : *mie ne s'ariesta*.

Et puis isniélement sur le cheval monta.
Combat judiciaire. Ly contes monte ou sien, et se lanche enpuigna;
Il regarde Hélyas, qui viers lui s'adréça;
Il broce le cheval et l'escut acola.
Ly uns vint contre l'autre à la force qu'il a :
Bien se sont assenet, cascuns des ij brissa;
Les espées ont traites : batailles commencha,
Moult forte et moult pesans, et longement dura.

La bataille fu grande et fist à resongnier :
Ly quens de Blanckebourc requiert le chevalier,
Elyas se deffent à loy de Berruier.
Des espées se vont oribles cops payer,
Si qu'il font les haubiers en maint lieu desmaillier,
Et ont fait leurs escus coper et détrencier.
Ly quens de Blancquebourc se prist à esmayer.
« Chevaliers, dist li quens, voelliés-vous apaisier?
Propositions du comte de Blanquebourg. Fol. 40. v°. D'Ardène vous donrai le plus mestre quartier;
Et Giermaine, ma fille, vous donrai à moullier,
Adfin que vous voelliés la bataille lassier,
Et rendre récréant pour mon plait gaégnier. »
— « Taisiés-vous, dist li bers, Dieus vous doinst encombrier!
Ne le feroie pas pour les membres trenchier.
Vo traïson feray oïr et publyer;
La ducoise feray rendre son hiéretier,

2608 *Brissa,* brisa sa lance.

2613 *A loi de Berruier*, à la manière d'un homme du Berri; manière de parler proverbiale dont le sens précis nous échappe. Cette locution se retrouve dans une des suites du *Chevalier au Cygne :*

Et Bauduin chevauche *à loy de Berruier.*
Bauduin de Sebourc, I, 271.

Le riche recueil de proverbes de M. Le Roux de Lincy, n'en contient qu'un seul relatif au Berry, et cela d'après Fleury de Bellingen; c'est celui qu'on applique à un homme qui porte la marque des coups reçus dans une querelle : *il ressemble à un mouton du Berry*, parce que les bergers de cette ancienne province marquent leurs moutons sur le nez. Fleury de Bellingen, *Étym. des prov. français*, p. 349; Le Roux de Lincy, *Le livre des proverbes français*, I, 211. Il ne peut y avoir ici une allusion aux moutons du Berri, puisqu'Hélyas se défend avec vigueur.

2615 *En maint lieu*, le MS : *en mainte lieu.*

2621 *Lassier*, laisser.

2626 *Hiéretier*, héritage.

Et s'aray le pucielle qui tant fait à prisier,
Car Dieux m'a fait pour lui ichy-endroit venier. »
Lors ahierdy le conte parmy le cierveler.
Le héaume li va de le tieste esragier,
Dont se laissa li quens quéir de son destrier :
Car il avoit paour de sa tieste trencier.
En estans se leva, le branc va empuignier :
Le chevalier au Chine va forment aprochier ;
De l'espée féry le tieste dou destrier,
Si qu'il en fist le sanc à le tierre rayer.
Volentiers descendist enmy le sablonnier ;
Mais il n'avoit loisier, cieus pensse du quoitier ;
Le chevalier au Chine le prist à eslongier,
Apriés li le faisoit aler et travellier ;
Et ly quens le siévoit, ne le voloit laissier,
Son cheval, li voloit une quisse trenchier :
De ce point se doutoit Hélyas, au cuer fier,
A ung coron du camp s'est venu refroidier,
Signe fist dou descendre et dou ceval laissier ;
Et chus y a couru, se li prist à huchier :
« Vous n'y descenderés, traïtres losengier. »

Ly quens de Blancquebourc à Elyas s'en va ;
Quant Elyas le vit que de priès l'aprocha,
Des esporons chevauce, le bon cheval broça ;

2628 *Venier* (rime) pour venir. Le MS : *chy.*
2629 *Ahierdy,* saisit ; *le cierveler,* l'armure de tête.
2630 *Esragier,* arracher.
2633 *En estans se leva,* il se leva sur ses pieds, *stante pede.*
2637 *Sablonnier,* la lice semée de sable.
2638 *Loisier,* loisir, orthographe flamande. — *Quoitier,* de *quatere?* celui-ci pense le tuer.
2641 *Ne le,* il vaudrait mieux *ne li.*
2644 *Coron,* coin ; *refroidier* (rime), refroidir.
2647 *Traïtres losengier.* M. Raynouard traduit le verbe *losenger* par médire ; cependant, remarque M. A.-W. Schlegel, *Essais,* p. 320, ce mot ne peut signifier que flatter, aduler ; en provençal *lauzar,* du latin *laudare.* C'est le sens que Roquefort donne à ce terme. Plus bas cependant nous verrons *losengerie* employé pour discours imprudent, indiscret. Voyez v. 2676. En allemand *ein* LOSER *Gesell* signifie un vaurien, un garnement ; *ein* LOSES *Maul,* une mauvaise langue ; on dit aussi en wallon un *losse :* ne serait-ce pas notre *losengier?*

A coite d'esporons s'en revint par dechà,
A balles descendi et son ceval laissa.
Fol. 41. r°. Sy à point descendy que li contes vint là,
Et Hélyas li dist : « Traïtres, mal vous va.
Maugré vous sui à piet, qui à mal vous tourra. »
Il a dréciet le branc qui durement tailla ;
La tieste qui fu nue bien ateindre quida ;
Mais cieus y mist l'escut, qui dou cop le garda.
Il fiert à Hélyas et tel cop ly donna
Hélyas tue son adversaire. Que l'espée qu'il tint de le main li vola.
Quant Hélyas çou vit, forment li anoya ;
Il est venus à lui, en son cop se lança ;
A ij bras l'ahierdy ; à tierre le gietta,
Et l'escut de son col par force li osta,
Dont resali em piés, à l'espée reva ;
Il a pris à ij mains, enviers le conte ala,
Ains qu'il fust relevés sur le chief le frapa,
Par itel couvenent que le cief li coppa.
Cri de saint George. Dont escrie : *saint Jorge !* en qui il se fia,
As balles est venus ù les barons trouva.
Ly chevalier au Chine hautement leur cria :
« Ai-ge fait mon devoir, le lairai-ge droit-là? »
— « Oïl, font li baron, bien ait qui vous porta !
Le pieur avés mort c'oncques de pain menga. »
Ly chevalier au Chine à le ducoise ala ;
Venus est à sa fille, par amours le baisa.

Ly chevalier au Cisne n'y fait ariestée :
A le pucielle vint, et se l'a acolée.

2651 *A coite d'esporons*, le MS : *à corte d'esporons*. Plus loin on lit : *à quoite d'esporons*, de *quatere ?* à coups pressés d'éperons. V. v. 2658.
2652 *A balles*, à bailles, à la barrière.
2655 *Tourra*, tournera.
2659 *Et tel cop*, le MS : *tel cop*.
2665 *Reva*, recourt de nouveau.
2669 *Saint-Jorge*, le patron des chevaliers. Voyez l'Introduction.
2674 *Le pieur*, le pire, le plus mauvais ; *avés mort*, avez tué.
2677 Vers trop court :

N'y fait NUL *ariestée?*

« Bielle, dist Hélyas, à bien fussiés-vous née,
Bien devés iestre à moy, chier vous ay accatée; »
Et la bielle respont : « Je sui bien assenée,
Dieux me laist désiervir ceste bonne journée. »
Et la ducoise fu en la ville menée;
Devant l'emperéour fu la dame adiestrée.
Ly emperères dist moult hault à le volée :
« Dame, je vous rench chy vo tierre et vo contrée. »
Et la dame respont comme bien avisée :
« Je le rens à chelui qui l'a reconquestée,
Et ma fille li doins par boine destinée;
Et deçi en avant en soit dame clamée,
Car nonne devenray et serai ordenée
A siervir Jhésucris; car je m'y suy voée. »
Et dist li emperères : « Bien iestes avisée. »
Le chevalier au Chine qui tant ot renommée
Appiella hautement devant toute l'armée;
« Chevaliers, dist li roys : or oyés me penssée,
Dus iestes de Buillon huy en ceste journée,
Or faut-il que le pucielle ayés espousée,
Puis me ferés hommage de le tierre honnourée. »
— « Sire, dist Hélyas, demain à la journée,
Espouserai la bielle qui est blanche que fée. »
Celle nuitie fu grant joie démenée,
Jusques à lendemain que messe fu sonnée.
Ne say que vous en fust la canchon démenée;
Ly chevaliers au Chine conquesta à l'espée
La tierre de Buillon et toute la contrée,
Et la noble moullier, qui dame en fu clamée.
Les noeces en fist-on en le sale pavée;
Moult fu grande la joie deschy à la viesprée.

L'empereur rend à la duchesse ses états.

Fol. 41 v°.

Hélyas est proclamé duc de Bouillon.

Mariage d'Hélyas.

2686 *Rench*, rends.
2694 *Qui tant ot renommée*, le MS : *qui tant ot de renommée.*
2695 *Toute l'armée*, le MS : *tout l'armée.*
2697 *Journée*, le MS : *journé.*
2700 *Hélyas*, le MS : *Hélys.*
2701 *Blanche*, le MS : *blanch.*

Ly chevaliers au Chine jut avoec s'espousée.
En le nuitie fu une fille engenrée
Dont Godefroy issy, qui tant ot renommée,
Qu'à Jhérusalem ot la tieste couronnée,
Ydain. Et ceste dont je dy fu Idain appiellée.

Ly chevalier au Chine o sa dame coucha;
Et en celle nuitie une fille engendra,
Qui ot à nom Ydain, enssy on l'appiella.
Ly chevalier au Chine lendemain se leva;
A l'emperéour vint, haütement ly jura;
xv jours avoec lui Hélyas demoura;
Fol. 42 r°. Pour aler à Buillon très-bien s'aparella;
Mais il ot maint encontre ançois qu'il venist là.
Li lingnages du conte fièrement l'apriessa;
Galien, neveu du comte de Blanquebourg. Ung Galyen y ot qui ses nés amena,
Pour son oncle vengier fiérement se péna;
Le chevalier au Chine durement maneça
A l'encontre li vint, à le mort li cria;
Mais ly boins chevaliers contre li s'adréça,
Galyen desconfy, et en camp le tua.
Maugré ses anemis dedens Buillon entra:
A joie fu rechus; cascuns sy l'onnoura.
Les hommages les chevaliers manda;
Noble court tint ung jour des barons pardelà;
La ducoise, sa femme, durement engrossa,
Et au cief de ix moys, elle se délivra
Naissance d'Ydain. D'une fille moult bielle, Ydain on l'appiella:
Mère fu Godefroy, qui couronne porta,
Witasse et Bauduin, qui Jhésus tant ama.
Enssy nasqui Ydain et crut et amenda.

La ducoise gentis par ung jour s'avisa

2715 Ce n'est pas la première fois que le trouvère répète ce qu'il vient de dire en d'autres termes.

2725 *Apriessa*, oppressa.

2732 Vers incomplet :
Les hommages *de tous* les chevaliers manda?

Qu'elle volroit savoir, et moult le désira, Curiosité imprudente de la duchesse.
Dont ces sires estoit c'à marit espousa,
Élyas ly avoit deffendut de piéchà
Que ne fust sy hardie que ne demandast jà
Son yestre et son endroit, et sur sains li jura
Sitos qu'elle en parroit, se partiroit delà ;
Nè que jamais nul jour o lui ne demourra :
Sur ce point la ducoise celle cose oublia,
Vij ans tous acomplis de ce fait ne parla ;
Mais au cief de vij ans dyables l'encanta ;
Penssé avoit lonctemps et moult le désira,
Et vous savés comment le cuer de femme va :
Car de çou c'on li prie le contraire fera.

La ducoise de pris fu une nuit koucie
O le duc Hélyas, qui tant ot baronnie.
Sy sachiés pour certain qu'elle n'estoit pas lie Fol. 42 v°.
Que sa volentés n'est parfaite n'acomplie.
Lonc-temps l'ot empensé, or convient qu'ele die
Tellè cose dont puis fu au cuer courouchie.
« Seignour, ly dist la dame, savés que je vous prie
Que dire me voelliés, par vostre courtoisie,
De quel pays vous iestes ne de quelle lignie,
Ne qui fu vostre pères, ne vo mère jolie ;
Volentiers le saroie, car raison s'i otrie. »
Et quant ly dus l'oy tous li sans li fourmie.
« Dame, ce dist li dus, vous ne le sarés mie,
Et sy vous ay convent, sur Dieu, le fil Marie,
Demain départira li nostre compaignie ;

2742 *Ces*, pour *ses*.
2746 *Parroit*, parlerait.
2752 Réflexion maligne qui est tout à fait dans l'esprit des trouvères et qui rappelle le ton des fabliaux.
2755 *O*, le MS : *Avoec*.
2760 *Ly dist*, le MS : *dist*.
2762 *Ne*, on a déjà fait observer que ce monosyllabe n'est pas toujours négatif, mais qu'il est souvent alternatif.
2764 *Otrie*, octroie, accorde.
2765 *Fourmie*, voy. vers 1420.

Ne plus ne demorray en iceste partie.
A Nimaie en iray, en le sale vautie,
Devant l'emperéour, qu'à Nimaie mestrie,
Punition de la duchesse. Me partirai de vous voiant le baronnie. »
Quant la dame l'entent tenrement pleure et crie;
De son lit se leva, se hucka se meisnie,
Et luer dist em plorant : « Je me suy cunckiie;
J'ay mon seignour pierdu par ma losengerye. »
Lors fist lever Ydain qui bien fu adrécie.
Au lit son père vint, pour Dieu miercit li prie :
« A! monseigneur, dist-elle, pour la vierge Marie!
N'arai-ge point de perre, jamais jour de ma vie?
Son affliction. Élas! et que ferai-ge, douche Vierge prisie?
Puis c'orphennine suy, je seray bien honnie! »
— « Fille, ce dist li dus, qui cière ot courouchie,
Bien vous ordeneray ançois ma départie. »
Ly chevaliers au Chine moult tenrement larmie;
Au matin se leva, puis a le messe oye;
Dist à ses chevaliers, qui sont de sa partye :
« Seignour, ce dist li dus, je vous commande et prie
Qu'à Nimaie menés, et sans faire détrie,
Ma fille et ma moullier, sy ne les laissiés mie;
Fol. 43 r°. Devant l'emperéour qui Maienche mestrie,
Voel que ordené soit icelle compaignie. »
Et chil l'ont acordé, s'ont la cose apointie.

Ly chevaliers au Chine ne s'i vot arester,
Chiaus de Buillon a fait devant lui assambler;
Puist leur dist en oyant : « Il me convient aler :
Le chine et le batiel verrés tos arriver.

2769 *Demorray*, le MS : *demoray*.
2770 *Vautie*, voûtée.
2771 *Mestrie*, *maistrie*, commande.
2774 *Hucka*, hucha.
2775 *Cunckiie*, conchiée, c'est-à-dire perdue moi-même.
2776 *Losengerye*, langage indiscret. V. v. 2547.
2790 *Sy ne les laissiés mie*, le MS : *sy ne laissiés mie*.
2791 *Maienche mestrie*, est maître de Mayence.
2796 *Il me convient aler*, comme au v. 2709, le MS : *il me convient en aler*.

Je vous prie pour Dieu, qui se laissa péner,
Que me voelliés trestout fianchier et jurer
De l'onneur de ma dame et ma fille garder;
Et que vous aiderés leur pays à sauver,
Et ma fille aiderés à lui bien marier.
Jamais ne me verrés à Buillon retourner. »
Adont ont commenciet tenrement à plorer.
Qui la véist Ydain et la mère cryer
De trop grande pité li peuist ramembrer.
A tant es-vous le chine parmy l'iaue noër;
Il a gietté ung cry qu'Élias oy cler.
« Bonne gens, dist li dus, il m'en convient aler. »
Adont chil de Buillon laissirent tout l'ouvrer;
A la rivière vont le chine regarder,
Et le batiel oussy qu'il ot fait amener.
Ly uns à l'autre dist : « Ne savons que pensser
De no seigneur qu'ensy se vot de nous sevrer;
Et chus chines li vient son batiel aguier.
Ch'est tout oevre de Dieu qui bien y vot viser,
Car de plus loyael princhе ne sarroit nus conter :
Oncques en son pays ne vault riens à lever
De quoy en riens péuist le sien peuple gréver;
Talles ne maletotes ne vaut acoustumer;
Les faus usages fist abatre et renverser;
Et les boines coustumes vault tous jours alever;
Nous ne porons jamais de mellour recouvrer. »
Tous ly peuples menus commença à crier,
Cant virent Hélyas en son batiel entrer.

Départ d'Hélyas.

Grande fu la doleur que li peuples mena, Fol. 43 v°.

2801 *Leur pays à sauver*, le MS : *leur pays sauver.*
2807 *Es-vous*, le MS : *es venus.*
2815 *Aguier* ou *à guier*, guider.
2817 *Loyael*, orthographe flamande.
2820 *Talles*, tailles; *vaut*, veut.
2821 *Renverser*, le MS : *remerser.*
2826 *Grande fu*, etc., répétition en variante des deux vers qui précèdent. C'est une reprise d'un couplet à un autre.

Quant Hélyas, ly bers, en son batiel entra.
Ly chevalier au Chine de Dieu les saina,
Le visage leur tourne, et li chines s'en va,
Qui son frère Élyas moult très-bien fiestia.
Or, aproche li temps que ses noms cangera.
La ducoise et Ydain se partirent de là;
A Nimaie s'en vont, là où on les mena.
La ducoise descent, viers l'emperéour va;
Devant lui est venue, à jenous se gietta.
« Emperères, dist-elle, pour Dieu qui tout créa,
Ayés pitet de moy, ou malement m'ira.
Et ma fille ensement bien honnie sera.
J'ay pierdut mon seigneur qui chéens m'espousa. »
L'emperères l'oy, tous ly sans ly mua.
« Comment! dame, est-il mort? ne me le celés jà. »
— « Nennil, sire, par moy mes sires s'en reva
Dou lieu dont il vient chy, quant pour nous ariva;
Ly chines est venus, son batiel amena. »
— « Comment! dist l'emperères, à qui moult anoya,
Courouciés s'est à vous, aucune cose y a? »
La ducoise li dist comment la cose ala,
Comment et par quel point son commant trespassa.
» A dame! dist ly roys, dyables vous tanta,
Chy com il fist Évain, qui Adam enorta
De la pume mangier, qui le monde danna. »
A icelle raison ly chines ariva
Droitement à Nimaie, ensement qu'il fist jà;
Ly chevaliers au Chine son riche cor sonna,
Tant que ly emperères l'oy et escouta.
A la ducoise dist : « Dame vé-le-chà. »

La duchesse et sa fille arrivent à Nimègue.

Hélyas vient dans la même ville avec le cygne.

2828 Vers trop court :

De par Dieu les saina?

2834 *Viers l'emperéour va*, le MS : *vier l'emperéour s'en va.*

2841 *Ne me le celés jà*, le MS : *ne me celés jà.*

2850 *Chy com*, italien *siccome.*

2856 Vers trop court. *Vé-le-chà*, le voilà; *véchà* se trouve plus bas. Lisez : *vées-le-chà.*

Adont li chevaliers à le tierre ariva :
Ly batiaus est remés que li Chines garda.

Ly chevaliers au Chine n'y fist ariestison :
Devant l'emperéour c'on apiella Othon, Fol. 44 r°.
Est venus humblement sans nulle arestison ;
De Dieu le salua, qui souffry passion,
L'emperères l'endraiche, ou il volsist ou non,
Et dist : « Bien veigniés-vous ! nobles dus de Buillon. »
— « Sire, dist Hélyas, n'y demans ung bouton,
Ne jamais n'en tenrai qui vaille ung esporon ;
Ma femme vous commans où j'ay dissencion, Il recommande à l'empereur Otton sa femme et sa fille.
Et ma fille ensement, qui Ydain a à non. »
Dont li bailla Ydain tous parmy le gieron,
Et ly dist : « Je le mach en vo possession.
Bons pères li soyés, pour Dieu vous en prion :
Car r'aler m'en convient en aultre région. »
— « Chevaliers, dist li rois, entendés à raison,
Mieus vaulroit amentier que faire mesproison :
De vostre sierment arés bien le pardon :
Car vous ferés péciet plus grant, bien le set-ón,
Se vostre moullier-chy va à pierdicion.
Et vostre fille Ydain, à le clère façon,
Qui pluere tenrement, sa main à son menton.
Frans homs, aies pité en ta rémission ! »
— « Sire, dist Hélyas, n'y say nulle ocquoison,
Il m'en convient aler en ung aultre royon ;
Bien scay que Dieux le voet et que g'y ay besoing :
Emperères gentils, je ne puis atargier. »
Ly emperères dist : « Il vous convient mengier. »
— « Je ne puis, dist li dus, j'os le chine huchier. »
Viers sa fille s'en va, se le prist à baisier :
La ducoise laissa pasmée ens le plancier.

2863 *L'endraiche*, l'apostrophe.
2865 *Demans*, demande.
2870 *Mach*, mets.
2874 *Amentier*, réfléchir, ou plutôt *amender*.

Il prend congé.

« Emperères loyaus, che dist le chevalier,
Soyés le père Ydain, pour Dieu le droiturier. »
L'emperères li dist : « Ne vous en faut pryer,
Fol. 44 v°. Bien le vous garderay et feray adrécier,
Et le marieray à ung noble princier. »
Lors s'en va Hélyas, qui tant ot le cuer fier :
A son batiel revint, ne s'y vot atargier,
Et ly chines le prist forment à fiestyer.
Ly chevaliers s'en va tout parmi le gravier;
A Dieu se commanda, qui tout a à juger;
Ne say c'on vous volsist le chanchon alongier.
De rivière en rivière va li chines mucier,
Hélyas et le cygne sont de retour à Lillefort. Tant qu'il vit Lillefort, dont haut est li clocquier.
Ly pères Hélyas et sa francque moullier,
Et trestout ly enfant scéoient au mengier.
Quant Hélyas sonna son riche cor plénier,
Ly roys congnut le son; sy commenche à hucier :
« Seigneur, c'est Hélyas, vostre frère le chier! »
Lors guerpirent trestout de bon cuer et entier;
A la feniestre sont tout venut apoyer,
S'ont véut Hélyas de son batiel widier;
Contre lui sont alé pour li afiestyer.
Et Hélyas monta desus le sablonnier;
Et sy frère le vont acoler et baisier.
Il l'ont menet au roy qui l'ama et tint chier.
« Biaux fieux, che dist li rois, qui tant fist à prisier,
De le vostre venue me doy eslaiecier. »

Byaus fieux, ce dist li roys, bien soyés retournés.
La royne li dist : « Biaus fieux, dont vous venés? »
Hélyas indique les moyens de rendre à son frère la figure humaine. — « Dame, dist Hélyas, une aultre fois l'orés. »
— « Où est, dist-elle, fieux, li chines demourés? »
— « En l'iaue, douce mère, où il est retournés.

2905 *Commenche,* le MS : *commencha.* 2917 *Dont vous venés?* le MS : *dont venés?*

A nuit me fu avis, c'est fine vérités,
Que li chines seroit de son non transmués,
Qui feroit une cose dont me sui avisés;
Qui aroit les ij couppes que j'ay véut assés,
Qui furent de le kaine et de l'orphèvre ouvrés.
S'en fussent ij kalisses bien fais et ordenés;
Puis mesist-on les kalisses par desseure ij autels, Fol. 45 r°.
Et entre deux aulteus fust ung lis ordenés;
Là où li chines fust couchiés et bien posés.
Puis fussent messes dittes de ij prebstres sacrés,
Et que cascuns de nous se fust bien confiessés,
Pour pryer Jhésucris, qui en crois fu pénés;
Je croy que par ce point, qui chy vous est contés,
Feroit miracles Dieux; et se vous m'en créés
Nous le ferons enssy et s'est me volentés. »
Adont ch'i est cascuns volentiers acordés.
Seigneur, or faittes pais pour Dieu, sy m'entendés; Invocation.
Les miracles de Dieu sont de telles bontés
Que nuls homs ne doit iestre contre çou abusés.

Seigneur, or escoutés pour Dieu de paradis :
Les ij couppes manda Hélyas, li hardis,
Et l'orphèvre ensement, qui bien estoit apris;
Deux kalisses en fist li orphèvres gentils.
Par dedens ung moustier ont ij auteulx assis,
Et entre deux auteulx fu ordenés li lis.
Elyas va au chine qu'à tierre s'estoit mis :
Signe fist qu'il montast; car bien fu ses amis;
Et li chines le sieut, qui moult estoit soubtis. Le cygne recouvre sa forme.
Avoec li chine vont li prince et li marcis;
Ou moustier l'ont mené devant le crucefis.
Il l'ont couchiet ou lit et s'ont ij prestres pris
Qui la messe ont cantée ou nom de Jhésucris.

2927 Vers trop long :
Puis mist-on les calisses par dessus ii autels.

2930 *Messes*, le MS : *les messes*.
2933 *Je croy que*, le MS : *je croy*.

Ly roys et la royne avoec leur v fis,
Et la fille ensement, qui tant ot cler le vis,
Chevalier et baron et les dames de pris,
Furent tout à genoulx; s'ont le priestre oïs
Qui le mestier de Dieu avoient bien apris.

Moult noble fu la messe et moult divinement
Oye des barons qui là sont en présent.
Fol. 45 v°. Ly roys et la royne ploroient tenrement
Et prioient miercit à Dieu dévotement;
Oussy fist Hélyas et son frère ensement.
Seignour, or escoutés que Dieux fist pour se gent :
Tout ensy com li priestre faisoient sacrement,
Ly chines se mua en homme proprement,
Et se leva dou lit sur ses piés droitement.
A sa vois qu'il ot clère s'escria hautement :
« Seigneur, Dieux le vous mire, je suy hors de tourment.
Son père va baisier, et puis se mère prent;
Ses frères va baisier trestous onniement;
Mais Hélyas ama trop plus parfaitement
Que il ne fist les aultres; car raison s'y asent :
Dont sonnèrent li saint par tout communalment;
Et vont pourcessions ordener humblement
De moustier en moustier, de couvent en couvent.
Te Deum laudamus vont cantant hautement,
Joie font au palais et parer noblement :
Après la messe ont fait faire ung esbatement.
Chelui baptisiet tost et isnièlement
Esmerés, naguère cygne, est baptisé. Esmerés fu nommés; ce saciés vraiement;
Puis fu bons chevaliers et régna vaillanment.

2953 Prononcez *chinque*.
2964 *Com*, le MS : *comme*.
2968 *Dieux le vous mire*, Dieu vous le rende.
2970 *Onniement*, uniment, également; latin *uniter*.
2972 *S'y asent*, latin *assentie*, s'y accorde.
2973 *Communalment*, le MS : *communalement*.
2982 *Noble*, le MS : *li noble*.

Apriés vont ou pailais noble princier baron.
Les tables furent mises entour et environ :
Pour l'amour d'Esmeré grande joie fist-on,
Ly chevaliers au Chine ot de joie foison.
Sy vous diray qu'il fist, apriés celle saison,
Ou royaume de là, où il faisoit son bon.
Tout droit à l'iermitage, sicom dist le cançon,
Ala li chevaliés, qui tant ot de renon.
L'iermites estoit mors, Dieux li face pardon.
Ordenée y estoit une religion — Fol. 46 r°.
Que ly roys ordonna par bonne entencion;
Et ly bers Hélyas, qui tant ot de renon,
Fist droit là ordener ung castiel biel et bon
Au samblant proprement du castiel de Buillon. — Nouveau château de Bouillon.
Quant ly castiaus fu fais Buillon li mist à non,
Et les forés Ardane, qui furent environ. — Autre forêt d'Ardennes.
Fieste y fist ordener, au jour d'Assencion,
De tous les marchéans sans payer raençon,
Sauf alant et venant, sans nule mesprison.

Seignour, chis castiaus-chy fist forment à loer.
Au samblant de Buillon le fist-on fugurer :
Ly chevaliers au Chine le fist Buillon nommer,
Et Ardane le bois fist aussy appieller.
Pour l'amour de sa femme et sa fille, au vis cler,
Que ly bons chevaliers laissa du tout ester,
L'onneur du siècle vaut laissier et oublier :
Une abéye fist par delà ordener;
xxx moines y mist pour les messes canter.
Là-endroit se rendi et là vot demorer.
A trestous ses amis vot congiet demander,
Et leur dist : « Biaux seignour, je me voel amender; — Hélyas embrasse la vie monastique.
Penssés de vos pays et de voz gens garder.

2989 *Qui*, le MS : *t qui*.
2991 *Religion*, le MS : *religilon*.
2999 Voyez vers 3432.
3002 *Fugurer* pour *figurer*.

Moines voel devenir et men arme sauver. »
Là dist tant de raisons, qu'il les faisoit plorer;
Et leur vot tout l'estat de sa femme conter
Et de sa fille oussy c'on fist Ydain nommer.
Quant sy frère l'oyrent telle rayson conter,
Forment sont esbahy et ont pris à pensser
Que Hélyas fu sains hons et que Dieux vaut amer :
En l'abie le vont bien souvent visiter.

Moines fu Hélyas, et Jhésucris l'ama;
Pour trestous ses amis li chevaliers pria,
Fol. 46 v°. Mainte estenance fist et penance porta.
De sa fille dyrai qu'à Buillon demora.
Mariage d'Idain avec Eustache de Boulogne. Quant xiij ans ot Ydain, elle se maria.
L'emperères adont ung marit li donna :
De Boulongne fu quens; Witasse on l'appiella :
A Nimaie le grant li contes l'espousa.
Nobles furent les nuèches que ly roys ordena.
La ducoise à ce jour pour son seigneur ploura;
Ne set là où il est, ne où il demora.
Ly contes de Bulongne o sa moullier koucha,
Naissance de Godefroid, de Baudouin et d'Eustache. Et en celle nuitie Godefroy engenra.
Et en l'autre an apriés, ne vous mentiray jà,
Fu conchus Bauduin, qui outre mer passa;
Et la tierche anée de Witasse délivra.
Mais la première nuit qu'o le conte coucha,
Vision de la comtesse de Boulogne. Ly vint avision; en dormant ly sambla
Qu'elle estoit en son lit et trois enfans trouva
Alaitiet de son lait, et tant leur en donna

3020 *Que Hélyas,* pour la mesure il faut une élision.

3024 *Estenance,* abstinence; *penance,* pénitence.

3028 *De Boulongne fu quens.* Eustache II, comte de Boulogne, surnommé *aux grenons,* épousa en 1050 Goda ou Godoia, fille d'Ethlred II, roi d'Angleterre; devenu veuf, il prit pour femme Ide de Bouillon, morte en odeur de sainteté le 13 août 1113. Lui-même mourut au plus tôt en 1093.

3032 *Ne où il demora,* le MS: *ne là où il demora.*

3037 Ce vers pourrait se corriger ainsi :

Et en la tierche anée Witasse délivra.

Qu'il en furent espaint, et bien les gouverna;
Mais ly tiers de ses fieux qu'autre femme alaita,
Ly fu adont avis, le cief on li coppa
Et ly doy pardevant qui le sien lait donna;
Vit que d'une couronne cescun on couronna;
Et en ce point Ydain du songe s'esvella,
Là ly vint une vois que Dieux li envoya :
« Ydain, saches pour vray que li tiens corps ara
Trois enfans euireus et que Dieux amera;
Le sépulcre de Dieu conquérront par de là. »
Quant la dame l'oy, Jhésucris en loa.
Quant elle ot ses iij fieux, forment le honnoura.
A une Pentecouste li contes estoit là;
Ly évesque du Liége oussy y séjourna;
Et ly quens de Namur que li contes prisa,
Et li dus de Brabant où riche pays a,
Tinrent ung parlement ou pays par delà;
Et vinrent à Buillon où li jours s'asigna.
Grande chevalerie adont y asambla.
La ducoise gentis de messe rapaira.
Witasse le petit moult durement ama;
Pour lui alaitier de venir se hasta.
Mais sur l'enfant Witasse, à çou c'on me conta
Trouva une noriche qui son lait li donna;
Car il avoit ploré, pour tant le rapaisa.
Quant la dame le vit, tous li sans li mua.
« Ahy! très-male femme, mal ait qui vous porta!
Mes fieux sa dignité de par vous pierdera. »
De l'anoy qu'ot au cuer sur son lit se coucha.

L'évêque de Liége, le comte de Namur et le duc de Brabant.

Fol. 47 r°.

Anecdote relative à Eustache racontée pour la seconde fois.

3042 *Qu'il en furent...*, le MS : *qu'il furent.* *Espaint,* sevrés, flamand *spaenen*. Entre les étymologies risquées par M. C.-J. de Grave, dans la *République des champs Elysées*, 1, 125, il y en a une qui fait venir le nom de l'Espagne de ce verbe flamand *spaenen,* attendu que ce pays, entièrement séparé de l'Afrique par un grand cataclisme, en a été réellement *sevré, gespaent.*

3050 *Euireus,* heureux, fortunés.

3051 *Conquerront,* le MS : *conqueront.*

3055 *Y séjourna,* le MS : *séjourna.*

3063 *Pour lui alaitier,* etc., répétition, voy. vers 3040. L'hémistiche est trop court.

3070 *Qu'ot,* le MS : *qu'elle ot.*

En toute la journée ne but ne ne menga.
Elle prist ses iij fieus; douchement les baisa,
Et dedens son mantiel luès les envolepa.
Evous les haus barons que Tasses amena
Pour véoir sa moullier et les iij fieux qu'il a.
Quatre contes y ot que Wittasses y mena,
Et ly vesques du Liége, qui poissamment régna,
Sans les autres barons que je ne diray jà.
Le cambre fu ouvierte, Witasses y entra,
Et ly dus de Brabant la dame salua.
Ly contes de Namur enviers li s'adréça.
Robert-le-Frison. S'y fu Robiert de Frise qui la dame honnoura,
Le comte Robert de Flandre. Et ly contes de Flandre que Robiert on nomma.
Cascuns à le ducoise forment s'uimélia :
La dame de parlers moult bien les fiestia,
Noble orgueil d'Idain. Mais contre les seigneurs lever ne se daigna,
Les iij fieux qu'elle amoit liément leur moustra.
Witasses fu dolans qu'elle ne se leva;
Adont n'en fist samblant, les contes remena :
Cascuns à son retrait ycelle nuit ala.

Fol. 47 v°. Witasse de Boillongne revint à sa moullier.
« Dame, ce dist li quens, fait m'avés couroucier,
Quant à ces haus barons, qui tant font à prisier,
Ne s'est volus voz corps lever ne redrécier.
La royne de France, à qui Dieux voelle aidier!
Se fust très-bien levée pour le manre princier. »
— « Taisiés-vous, dist la dame, tout çou devés laissier;
Car plus c'une royne, me doit-on exaucier.

3072 *Ses*, le MS : *ces*.
3073 *Envolepa*, enveloppa.
3074 *Que*, le MS : *qui*. *Tasses*, diminutif d'Eustache.
3082 *Robiert de Frise*... Voy. plus bas vers 3994-95.
3083 *Que*, le MS : *qui*.
3084 *S'uimelia*, s'humilia, témoigna son respect.
3085 *Parlers*, paroles.
3086 *Lever*, le MS : *leur*.
3096 *Manre*, moindre.

Regardés voz iij fieus, bien les doy avoir cier ;
Bien me doit-on pour iaux très-haut auctorisier ;
Je me doy bien pour iaux en honneur apoyer.
Tous ly mondes me doit d'onneur regrasyer,
Quant de moy sont issut sy très-noble hieretier,
Qui iront outre mer Nostre-Seigneur vengier,
Et la loy Jhésucris hautement exaucier,
Et conquerront la ville, qui tant fait à prisier,
Où Jhésus se laissa péner et travellier.
Roy seront oultre mer, où nuls n'ose logier ;
Il tenront le pays c'on n'ose calengier. »
Quant ly contes l'oy, se li dist sans tenchier :
« Dame, qui vous oroit tés parlers desrainier
Et sy faitte ignoranche recorder et jugier,
Aucuin volroient dire qu'il vous faurroit loyer.

Dame, ce dist li quens, li miens corps vous déprie,
Ne parlés ensement jamais jour de vo vie. »
Et la dame respont : « Ne l'tenés à folie :
Car il sera enssy, c'est vraye prophésie. »
— « Dieux le doinst, dist li quens, j'en aroie cire lie. »
En ce point ont le cose chi-endroit délaissie,
Et nourrit ses enfans en bonne amour prisie.
Sa mère la ducoise leur tenoit compaignie :
Pour le duc son mary souvent pleure et larmie ;
Elle aloit songant de nuitie en nuitie,
Et avoit envoyet quère en mainte partie,
Chevaliers, escuyers ou varlés ou espie ;
De çà mer et de là avoit de sa maisnie.
Uns de ces chevaliers l'ala querre en Surie,

Fol. 48 r°.

La duchesse de Bouillon fait chercher Hélyas en diverses contrées.

3100 *Auctorisier*, m'élever en autorité, en dignité.
3106 *Conquerront*, le MS : *conquéront*.
3109 *Calengier*, disputer.
3110 *Tenchier*, tencer, gronder.
3113 *Loyer*, lier.
3118 *J'en aroie*, pour la mesure il faut corriger *j'en arai*. *Cire* pour *chière*.
3120 *Et nourrit*, le MS : *et nourrir*.
3125 *Elle aloit*, peut-être *elle y aloit*....

Droit en Jhérusalem où Dieux souffry hascie.
Cieus qui là s'adréça fu homs de bonne vie :
Le chevalier Ponces est envoyé en Syrie.
Ponces avoit à nom, sicom l'istore crie.
Dedens Jhérusalem, celle citet garnie,
Fu Ponces xv jours o la gent renoye.
Au sépucre s'en vint, qui tant ot seignourie ;
En icel temps trouva l'église bien honnie ;
Grande réunion de princes infidèles à Jérusalem.
Car, pour une grant fieste qui estoit anoncie,
Y estoient venut li payen de Turquie.
Ly soudans y estoit avec le roy d'Orbrie ;
Abrehans de Damas et le roy d'Orkanie,

3128 *Hascie*, tourment, supplice.

3137 *Soudans... de Persie?* Guillaume de Tyr le fait oncle de Soliman de Nicée et l'appelle *Belfeloh, Belfelh*, livr. III, ch. Ier, *Recueil des historiens des croisades*. Paris, 1844, in-folio, I, III.

La XVIe dissertation de Du Cange, sur Joinville (Paris, 1668, in-fol., page 238), a pour objet *le nom et la dignité de sultan ou de soudan*.

Orbrie? Les *Orbitae* étaient un ancien peuple de l'Inde. Ont-ils quelque rapport avec le nom employé par le trouvère? la chose est peu probable.

3138 *Abrehans de Damas, Orkanie :*

Ch'estoient Sarrasins, cui le corps Dieu maudie,
Et si les conduissoit li fors roys d'*Orcanie*.

Bauduin de Sebourc, I, 11.

Les savants éditeurs du *Théâtre français du moyen âge* traduisent ce mot par *Orcades*, en remarquant que nos ancêtres n'étaient pas forts en géographie. Dans le roman d'Arthur ou du *Roi Arthus et des compagnons de la Table Ronde*, il y a un personnage appelé Mordred, fils naturel du roi d'Orkanie, ce que le savant Schmidt explique par *Orkney. Jahrbuch der Literatur*. Wien, 1825, page 103. *Orkanie* n'est-il pas un dérivé d'Orkan, nom commun à plusieurs chefs turcs? Ou bien est-ce une altération de Khouaresme, pays entre le Jaxarte et l'Oxus? Dans le *Jus de St-Nicholai*, figure l'*émir d'Orkenie :*

Mahom te saut et bénéie,
Riches amiraus d'*Orkénie*.

Théâtre français du moyen âge, p. 171.

A la *fête des trente-quatre (?) rois*, à Tournai, en 1330-31, Colart Bourlinet représentait le roi d'Orcanie. Mme Clément Hémery, *Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Flandre*. Avesnes, 1844, page 88.

Le nom d'*Orkanie* ressemble beaucoup à celui d'*Archana* qu'offre ce vers d'un fragment géographique publié par M. Th. Wright, dans ses *Anecdota litteraria*. London, 1844, in-8°, page 102 :

Bactriana et *Archana* condiscit Albania.

Un héros sarrasin, dans la *Jérusalem* du Tasse, est appelé *Orcan*. Ce nom se retrouve dans l'histoire; il est même dans Ovide, *Metam.* IV.

Rex achaemenias urbes pater ORCHAMUS, *isque*
Septimus a prisci numeratur origine Beli.

Orcanie est peut-être l'*Yrcanie*.

« *Scythia..... subjacet ei* YRCANIA. YRCANIA, *ab oriente Mare Caspium, a meridie Armenia; ab occidente Ybernia, post quam Cappadocia; ab*

Et sy fu Dodequins qui fu de Tabarie,
Uns jouènes sarasins et de haute lignie.
Tant estoient venut en la citet jolie,
Car li roys Corbadas à la barbe florie, — Corbadas, roi de Jérusalem.
Roys de Jhérusalem, celle cité garnie,
Voloit à icel jour, voiant le baronnie,
Sa couronne donner par noblièce exaucie
Son fil Cornumarant qui cire ot agenssie, — Il veut faire couronner Cornumarant, son fils.
Et n'avoit que xv ans d'éage à celle fie.
Biaux sarasins estoit et de haulte lignie.

Dedens Jhérusalem fu grande l'asamblée.
Ou saint sépulcre fu mainte mule amenée :
Estables en ont fait celle gent deffaée,
Pour tant que la cités fu de payens peuplée,
Et quant Ponces vit çou, mie ne li agrée;
En une église vint, sy trouva à l'entrée
Ung abé qui estoit de çà le mer salée :

Aquilone Albania; ab Yrcania sylva nomen accepit. » Gesta Dei per Francos, II, 285.

Une chanson latine sur la prise de Jérusalem par Saladin, en 1187, contient les vers qui autorisent à rendre *Orcanie* par *Hyrcanie :*

Plus quam decem millia erant christiani;
Sed pro uno quolibet ter centum pagani :
Sic pugnando (pugnabant?) Corcinus Bactri et Hyrcani;
Vix ex nostris aliqui evaserunt sani.

Du Méril, *Poésies popul. latines.* Paris, 1843, in-8°, p. 412.

Orkanie rappelle le *Durkany* (*Turcanie, Turcomanie*) d'un romancier allemand :

Der eine was von Barbary,
Der ander von Griffange, von der Durkany,
Der dritte was, der vierde von Todierne.

J. Görres, *Lohengrin*, p. 125.

3139 *Dodequins de Tabarie.* On trouve parmi les sultans de Damas un *Doldequin, Dodequin, Tuldequin*, ou plutôt *Tochteghin*, qui régna de 1103 à 1127. Voyez Guillaume de Tyr, lib. XI, *Coll. Guizot*, XVII, 169. Il est appelé aussi *Dochin, Hertoldin, Taldequin;* mais c'est plutôt celui dont il est parlé plus bas au vers 3186.

3142 *Corbadas à la barbe florie*, phrase faite

Saps que ti manda Karles ab la barba floria.
Fier-à-Bras en prov., édit. d'I. Bekker, p. 75.

3146 *Cornumarant*, le MS : *Cornumarat. Cire agenssie*, figure agréable, faite pour plaire.

3147 *A celle fie*, à cette fois, en ce temps-là.

3151 *Estables en ont fait.....* Ce trait se lit dans une lettre de l'empereur de Constantinople, rapportée en partie par Guibert de Nogent (*Gesta Dei per Francos*, lib. I.)

3155 *De çà*, le MS : *de sa.* — *Ung abé.* On ne trouve un abbé de Saint-Trond du nom de Gérard qu'en 1145; il était fils du comte Gislebert qui demeurait à Cluny. Voir notre extrait de

L'abbé Gérard de Saint-Troud.
Fol. 48 v°.

Abés de Sainteron estoit fais celle anée.
Au sépucre yest venus par dévote pensée.
Et quant Ponces le vit, si dist sans demorée :
« Sire, dont iestes-vous, pour la virtu nommée? »
— « Amis, de Hasebin où Buillon est fondée,
Abés de Sainteron, l'abéie loée;
Et vous oussy, amis, où èst vostre contrée? »
— « Sire de Buillon suy, c'est vérités prouvée. »
— « Amis, ce dist ly abés, a boine destinée,
Sy en rirons ensamble, s'il vous plaist et agrée;
Mais ne me puis partir pour nésune riens née,
S'au roy Cornumarant n'ay ma foit aquitée;
xv jours m'a tenu en se sale pavée.
Mais à une jouste ot ung pau sa tieste navrée,
S'ay toudis atendut que sa chars soit sanée;
Une plaie ot ou front dont la cière ay irée,
Car plus loyaus payens ne de vraie penssée
N'a en la paiénie : bien en a renommée.
Il m'a fait tant d'onneur, par le virtu loée,
Que je me lous de lui à le Vierge honnourée.
Il doit demain avoir le tieste couronnée. »

Ly boins abés Gérars bien fiestia Ponçon,
Qui chevaliers estoit et home de boin non.
Ly abés le mena et prist par le gieron
En la mahommerie, ou temple Salomon,

l'ouvrage inédit de Jean Latomus, intitulé : *Historia cœnobii divi Trudonis apud Trudonopolim in Hasbania.* (*Bulletin de la société de l'histoire de France*, tome II, n° 12, décemb. 1825, page 532.)

3160 *Hasebin*, la Hesbaie.

3164 *Ly abés*, prononcez *l'abés*.

3169 Vers trop long.

3171 *Dont la cière ay irée*, chose dont je suis affligé.

3175 *Lous*, loue.

3180 *En la Mahommerie*. Dans une lettre de l'empereur de Constantinople à la chrétienté, il dit que les églises des chrétiens étaient employées à la célébration du culte des infidèles, qui les appelaient des *Mahomeries* ou *mosquées*. Guibert de Nogent, dans la *Coll. Guizot*, IX, 33 :

Par tote France sera ta seignorie.
A St-Denis soit la *Mahomerie*.

Agolant, éd. de *Fier-à-Bras*, par I. Bekker, p. lx.

Joinville : « Et estoit le moustier en la *Ma-*

Où sarrasin aheurent Apolin et Mahon.
Là furent de la loy payen et esclavon, — Princes qui assistèrent au couronnement de Cornumarant.
Ly soudans de Piersie, qui fu fiers que lion,
Et Marbruns d'Olifierne, ung sarrasin félon, — Marbrun d'Olifierne.
Et Corbarans, ses fieux, ung jouène d'Ausselon; — Corbaran, son fils.
Dodequins de Damas, qui encor n'ot grenon, — Abraham de Damas et Dodequin.
Ses pères Abrahams et le roy Garcion, — Garcion d'Antioche.

hommerie. » Jacques de Vitry, au liv. III de son Histoire : « *Mahommeria Damietæ per invocationem S. Trinitatis cimentata est in ecclesia B. virginis.* » — *Mahon ;* c'est une opinion populaire, dit candidement Guibert de Nogent (*Gesta Dei per Francos,* lib. I; *Col. Guizot,* IX, 23), qu'un homme qui, si je m'exprime bien, était nommé *Mathomus,* éloigna entièrement les peuples d'Orient de la croyance au Fils et au St-Esprit, etc.

3181 *Aheurent,* adorent.

3183 *Ly soudans de Piersie,* le soudan de Perse. Voyez vers 3137.

3184 *Marbruns d'Olifierne :*

L'enseigne portet Amboires d'*Oluferne.*
F. Michel, *la Chanson de Roland,* p. 127.

Chis Mahommès, qui tout gouverne,
Te saut, riches roys d'*Olifferne.*
Le jus de S. Nicholai, dans le *Théâtre français du moyen âge,* p. 171.

Oliferne était en Perse suivant certains romanciers.

E! roys souviengne-toi de le mort Jhésu-Cris;
De Bauduin, ton frère, qui est li tiens amis :
Comment il tient prison en le terre au Persis,
Par dedens *Oliferne,* le chité de haut pris!
Bauduin de Sebourc, I, 7.

3185 *Corbarans.* De Klerk, *de Brabantsche Yeesten,* uitg. door J.-F. Willems, I, 325, 328, 333, 334, etc. : *Corboham, Corboam, Corboamme, Coroboam.* — *Corbagath* ou *Curbagath* (*Kerbogha*) dans les *Historiens des Croisades,* publiés par l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, I, 216, 236, 237, 238, 241, 243, 244, 247, 251, 255, 259, 263, 267, 270, 302.

Corbaran, sultan de Mossoul ou Ninive, cette antique cité que viennent de retrouver MM. Botta et Flaudin, est célèbre dans la plupart des historiens des croisades, soit sous ce nom, soit sous celui de *Kerbogath.* P. Paris, les *Manuscrits français,* VI, 190. « Un nommé *Corbaran,* dit Guibert de Nogent, liv. V, *Coll. Guizot,* IX, 165, maire du palais ou plutôt général des troupes du roi de Perse, que les anciens appelaient *Sogdien,* habitait dans l'intérieur du royaume de Perse et dans la province que les habitants de cette contrée appelaient le Khorazan. « Curbaram *autem, princeps militiæ soldani Persiæ.* » *Gesta Dei per Francos.* Hanoviæ, 1611, in-fol., I, 15. Ailleurs il est appelé *Corbanan, ib.,* 56. Guillaume de Tyr le nomme le grand *Corbogath. Coll. Guizot,* XVI, 290. — D'*Ausselon,* d'*Ascalon.* Guillaume de Tyr fait une description de cette ville dans son XVIIe livre. Elle est en Palestine, sur le bord de la Méditerranée, à six lieues de Gaza, et bâtie sur un rocher. Les Francs la prirent l'an 538 de l'hégire, de J.-C. 1153.

3186 *Dodequins de Damas,* voy. vers 3139; où il est question d'un Dodequin, roi de Tabarie.

3187 *Garcion.* C'est le Cassien d'Antioche dont parle Guibert de Nogent, *Coll. Guizot,* IX, 165. Il était père de *Samsadol* ou *Sensadol.* Guillaume de Tyr l'appelle *Accien, ib.,* XVI, 361. D'autres *Gratien* et *Darsian* « Cassianus, *ammiralius Antiochiæ.* » *Gesta Dei per Francos,* I, 15. De Klerk, *De Brabantsche Yeesten,* I, 322, 326 : *Cassiaen.*

Soliman de Nicée.

Fol. 49 r°.

Qu'Andioche tenoit, la cité de renon,
Et Solmians de Nicques et ly roys d'Escalon;
Ly califfes y fu, qui faisoit le siermon,
L'amulaine d'Orbrie et le roy Foliton.

Seigneur, à icel temps que je vous voy contant,
Et que on ot couronné le roy Cornumarant,
Qui fu fieux Corbadas, le viel et le férant,
Quant li fieste fali, s'y s'en revont Piersant.
Ly bons abés Gérars le roy va appiellant.
« Sire, çou dist li abés, le congiet vous demant. »
Et dist Cornumarant : « Je vons donrai garant;
Se vous avés mestier d'or ne d'argent luisant,
Vous en arés assés, ne l'alés refusant;
Car vous m'avés contet de France l'estat grant,
Les coustumes, les loys qui y sont souffissant.
Pleuist à Mahommet où croient Aufriquant,
C'on le siervist en France, enssy que font Piersant :
Car c'est uns dous pays et biel et avenant.

Éloge de la cour de France mis dans la bouche de Cornumarant.

3189 *Solmians de Nicques?* Soliman de Nicée. *Ly roys d'Escalon*, d'Ascalon.

3190 *Ly califfes.* Si l'on s'en tenait à l'histoire il devrait être question ici du sixième calife fatimite d'Égypte, Aboul-Casem-Mostali, ou de son père Abou-Tamin-Mostanser-Billah.

3191 *L'amulaine d'Orbrie.* Le mot *amulaine* a beaucoup de rapport avec l'arabe *amiralmumenin*, dont les Portugais ont fait *amiramolim*, c'est-à-dire premier des croyants. (Voy. Fr. João de Sousa, *Vestigios da lingoa arabica em Portugal.* Lesboa, 1830, petit in-4°, p. 68. *Orbrie? — Le roy Foliton?*

3192 *Icel*, le MS : *icele.*

3193 *Et que on*, élision.

3194 *Le férant*, grisonnant.

3203 *Aufriquant*, Africains. Les Persans paraissent être rangés par le trouvère entre les nations d'Afrique.

Roi sui d'*Aufrique* d'oultre la mer corant.
Fragment dans l'édit. de *Fier-à-Bras* de Bekker, p. 171.

Par toi fu jà *Aufrique* si troblée.
Fragment d'*Agolant*, ibid., p. LXI.

Dont plusieurs fois ne souhaide en *Auffrique.*
Ritmes et refrains tournaisiens, p. 8.

Les conquérants berbères, en apercevant ces peuples *noirs* qui occupèrent avant eux le nord de l'Afrique, les auront appelés *Aberkan*, *Abrekan*, c'est-à-dire *noirs* en berbère, et leur pays *Abrekan tsamourt*, c'est-à-dire *pays des noirs.* Les Grecs et les Romains, de leur côté, auront adopté des Numides et des Égyptiens la dénomination berbère d'*Abrekan*, devenue depuis *Africains* et *Afrique.* J.-C. Van Thielen, *Études archéologiques et étymologiques.* Anvers, 1844, in-8°, p. 23.

3204 *Font*, le MS : *sont.*

Volentiers le verroie et derière et devant,
La noble court de Franche que vous me prisiés tant,
Et le roy qui va le pays gouvrenant. »
Dist ly abbés Gérars qui le cuer ot saçant :
— « Pleuist à chelui Dieu en qui sommes créant,
Que je vous y tenisse ou pays maintenant;
Et vous refussiés chy tout à vostre commant. »
— « Je le volroie bien, ce dist Cornumarant;
De moy vous partyrés droit à soleil levant,
Et tout chil qui à vous seront obéissant,
Et le vostre conduit qui vous fera garant. »
Et ly abés le va de cuer remierciant.
Ne say que vous alast le canchon alongant.
L'endemain au matin, apriés l'aube crêvant,
Sont de Jhérusalem, la citet avenant,
Départit le baron, à force chevauchant.
Parmy les plains de Rames se vont ceminant :
Andioche passèrent, que n'y vont ariestant;
Et Nicke, une cité qui fu roy Solimant.
Droit en Constantinoble alèrent arivant,
Et de là sont venut droit à Romme le grant.
Le Lomberdie vont tout oultre trespassant,

L'abbé de Saint-Trond et Ponces quittent Jérusalem.

Fol. 49 v°.

3208 *Qui va*, la mesure se rétablit si on met *qui s'en va*.

3216 *Conduit*, guide.

3218 *Ne say*, etc. Cette phrase a déjà été employée maintefois.

3219 *L'aube crêvant*, l'aube qui apparaît en déchirant en quelque sorte les ténèbres de la nuit.

3222 *Rames*. Cette ville, que quelques-uns disent être l'ancienne *Rama*, écrit Guibert de Nogent, *Coll. Guizot*, IX, 259, est célèbre par la naissance de Samuel. Guillebert de Lannoy, dans son pèlerinage exécuté vers l'an 1420, s'exprime ainsi, édit. de M. Serrure (*Voyages et ambassades de G. de Lannoy*. Mons, 1840, in-12, p. 49) : « *Item*, en la cité de Rames est le chastel que » l'on nomme Emaux, ouquel est la maison de » Cléophe, ouquel est le lieu où Jhésu-Crist » s'assit et brisa le pain, et adonc saint Cléo- » phe et l'autre disciple le cogneurent, et mons- » tre-on aussy en icelle maison l'esglise où est » le sépulcre dudit saint Cléophe. » P. Belon, au chap. LXXX du livre II de ses *Observations de plusieurs singularités* (édit. de Plantin, 1555), décrit la ville de Rama. — *Se vont ceminant*, pour le rhythme lisez : *se vont enceminant*.

3223 *Andioche passèrent*, le MS : *Andioche se passèrent*.

3224 *Nicke*, Nicée; *qui fu roy*, le MS : *qui fu au roy*.

Et puis en Alemaigne où sont li Alemant;
Et tant vont li baron ensamble ceminant
Qu'en ung diviers pays et ung grant desreubant
Se trouvèrent no gent, dont je vous voy contant.
Par le voloir de Dieu, le père roy amant,
Furent sy desvoyet qu'il ne sèvent noiant
Retrouver le chemin qu'il aloient quérant :
S'estoit en ung pays où n'entendent noyant,
Se ce ne sont li clerc qui latin vont parlant.
En bos et en foriés se vont esmarissant.
« Et mère Dieux! dist Ponces, qu'alons-nous chi querrant?
Jamais n'en isterons en jour de no vivant! »
Ponces fu esmaris et tout si compaignon;
Et ont tant chevauchiet à force et à bandon
Qu'il ont apierchu ung castiel noble et bon.
Adont furent joiant, quant virent le dongon,
Et la ville frumée entour et environ,
Et quant l'ont aprochiet, Ponces dist à haut son :
« Or regardés ychy, abés de Sainteron,
« Sy m'aït Dieux de glore, nous sommes à Buillon. »
— « A Buillon, dist li abés, à dire y a fuison. »
Je ne say que dist Ponces, foy que doy saint Simon;
Mais chus castiaus-si est de si faitte façon,

Ils parviennent dans une contrée inconnue.

Ils trouvent enfin un château semblable à celui de Bouillon.

3228 *En Alemaigne où sont li Alemant ;* vers trop naïf dans son extrême vérité. En voici le pendant tiré d'un fragment rapporté par M. I. Bekker, *Fier-à-Bras*, p. 171 :

Moie est Persie, que tienent li Persant.

3230 *Desreubant* de *disruptum*, lieu séparé de tout, un lieu *dérobé ?* On trouve ce terme dans le *Roman du comte de Poitiers*. Paris, 1831, in-8°, p. 2, et M. Fr. Michel avoue qu'il lui est impossible de l'expliquer :

Encor pert lès les *desrubans*
Par où Taillefers s'en ala.

3230 *Desrubans* ou *desreubant* désigne certainement une localité.

3233 *Sèvent*, savent.

3235 C'était dans un pays où ils ne comprenaient personne, excepté les clercs qui parlaient en latin.

3240 *Ponces*, le MS : *princes*.

3242 Vers trop court, si *apierchu* n'est pas de quatre syllabes.

3244 *Frumée*, fermée.

3247 *Sy m'aït*, ainsi m'aide; comme Horace dit : *sic te diva potens Cypri*, etc.

3248 *Li abés*, élision; *à dire y a fuison* (*foison*) ; il y a beaucoup de choses à dire là-dessus.

Et chus qui l'ordena et fist le mansion,
L'ordena et le fist en cel inttencion.
A ung vylage sont venut li franc baron,
Et ont pris pour le nuit yluecques mancion.
Le curé de le ville en ont mis à raison. Fol. 50 r°.

Conversation de Ponce (Ponces) et de l'abbé Gérard avec le curé de Bouillon-le-Restauré.

Ly bons abés Gérars le priestre a appiellé.
« Sire, ce dist li abés, dittes-moy vérité;
Dittes-nous où nous sommes venus et arivé. »
Et li priestres respont : « J'en diray vérité :
Le grand foriest d'Ardane avés oultre passé :
Et vés-ychy Buillon, la noble frumeté. »
— « Comment, ce dist li abbés, l'a-on Buillon nommé?
Et le foriest Ardane, en yceste hireté?
Bien y a ij^c lieus là où nous fûmes né :
Là-endroit siet Buillon et Ardane au costé! »
Et ly priestres respont : « Sire, g'y ai esté;
Mais on l'apielle chy Buillon le restoré,
Pour un noble baron de haute auctorité,
Qui de Lillefort fu fil au roy couronné.
Vj fieux et une fille tant en furent porté,
Les vj en furent chines, par le Dieu volenté,
Et Hélyas, de qui je vous ay devisé,
Fu uns hom d'aventure, qui ocist Mauquaré.
Uns chines le mena en ung batiel plenté;
Et tant ala li chines, dont j'ay conté,
Qu'à Nimaie ariva, là où jou ay esté :
Là-endroit fist ung camp, et, quant il ot oultré,
Il ot une ducoise plaine de grant biauté.
Viij ans fu avoec lui dedens son hireté.
Mais ne vous say à dire pourquoy fu désevré,

3256 *Ly*, le MS : *cy; a appiellé*, le MS : *appiella*.
3257 *Li abés*, voy. v. 3158.
3261 *Frumeté*, forteresse (*firmitas*).
3262 *Li abbés*, voy. vers 3164 et 3248.
3275 *Dont j'ay conté*, pour la mesure lisons : *dont je vous ay conté*.

Car pardechà le vis dou chine ramené;
Et fonda ce castiel tout à sa volenté,
Au samblant de Buillon, dont vous avons parlé. »
Et quant Ponces l'oy, sy a Dieu aouré.
« Aieve Dieu ! dist-il, or ay tant cheminé
Que nouvielle ay oye de çou qu'ay désiré. »

Ponces fu moult joians quant le nouvielle oy.
Au priestre demanda : « Sire, pour Dieu vous pry,
Chus chevaliers au Chine dont vous me parlés cy,
Fu-il fieux à che roy, l'a-il engenuy? »
— « Oïl ciertainement, ly priestre respondy;
Et sy frère germain, qui tant sont seignouri,
Sont pardedens Buillon, sy est le roys oussy;
Et la france royne au corage agenssy. »
— « Or, sire, ce dist Ponces, qui moult se resjoy,
Est mors li chevaliers qui ce lieu estably? »
Fol. 50 v°. — « Nenil, sirre, par foy, pour voir le vous plévy,
Car encore le vy en vie samedy.
Ils apprennent qu'Hélyas est devenu moine comme son père Oriant. Moinnes est devenus tout droit à Saint-Tiry. »
— « A Dieu! dist ly vassaus, le cuer ay resjoy. »
— « Pourquoy? » ce dist ly priestres, qui joians le coisy.
— « Pour itant, ce dist Ponces, par le foy que doy my,
Que je suy à la dame, qui le prist à mary,
Qui le m'envoya querre, sy le trouveray chy. »

La nuit fu Ponces liés; grant joie démena.
L'endemain au matin viers le castiel ala;
Et ly abés Gérars o lui s'achemina.
A l'issier de la messe la royne encontra
Et le roy et ses fieux et la fille qu'il a;
Esmerés, qui fu chines encontre yaus s'adréça.

3285 *Aieve*, aide.
3291 *Priestre*, le MS. : *priester*, distraction d'un copiste flamand.
3297 *Sirre*, pour sire.
3298 *Encore*, le MS : *encor*.
3299 *Saint-Tiry*, Saint-Thierry.

Bonne cière leur fist et l'abet regarda — Accueil que leur fait Esmeré.
« Dont iestes-vous, dist-il, ne le me celés jà ? »
Et Ponces respondi : » D'Ardane pardelà;
Droit à Buillon suy nés, ne vous mentiray jà. »
— « Comment, dist Esmerés, et que faittes-vous chà? »
Et Ponces respondi : « Xiij ans acomplis a
Que ne finay d'aler de la mer et dechà,
Pour trouver ung baron c'uns chines amena
Au dehors de Buillon, quant sa moullier laissa. »
Quant Esmerés l'oy, à rire commencha.
« Sire, dist Esmerés, par Dieu qui me fourma,
Je fui ly propres chines qui le batiel guia,
Et chus estoit mes frères que mes corps amena. »
Et quant Ponces l'oy adont s'agenoulla, — Fol. 51 r°.
Et a dit : « Mon seigneur, pour Dieu qui me fourma,
Que vous ne me gabés, car mes corps talent n'a
De nulle gaberie : car assés mal me va.

Sire, dist li vassaus, chy n'affiert gaberie :
Je suy assés lassés, s'ay le cuer travellie. »
— « Vassaus, dist Esmerés, je ne vous gabe mie;
Mais dittes-moy que fait la ducoise agenssie,
Qui mon frère pierdi, par se grande folye?
Son nom ly demanda par oultrequiderie. »
Et quant Ponces l'oy, adont s'aciertefie
Qu'Esmerés ly dist voir : lors ly dist : « Je vous prie,
Dittes-moy se mes sires Hélyas est en vie. »
— « Oïl, dist Esmerés, par ma chevalerie!
Moinnes est devenus dedens une abbéye,
Sy parlerés à lui ançois de vo partie. »
Et Ponces respondi : « S'en ay mé cière lie. »
Esmerés appiella le roy et sa lingnie, — Ils sont bien reçus par le roi et par la reine.

3311 *Cière*, le MS : *sière*.
3326 *Gabés*, voy. Ph. Mouskes, II, 844.
3333 *Oultrequiderie*, outrecuidance.
3335 *Qu'Esmerés*, le MS : *qu'Esmers*.

La royne de pris et ciaus de leur partie.
Esmerés leur a dit tantos à vois siérie :
« Volés oïr nouvielle qui bien doit estre oye
De la femme Hélyas, la ducoise prisie :
Cieus chevaliers ychy en set bien la coppie. »
Lors l'ont avironné, et il leur certifie
De la dame qui fu demorant couroucie,
Et de sa fille Ydain, qui tant fu adrécie.
Là dient ly baron : « Pleuist à Sainte Marie
Que nostre nièche fust en la nostre partie :
Fol. 51 v°. Moult en seriems joians, bien seroit conseillie. »
Lors le vont acoler et faire courtoisie.
A table sont assis à bielle compagnie,
Et l'abé ensement de Sainteron l'abéie :
S'il furent siervit bien, ne le demandés mie.

Au restoré Buillon fu la joie menée,
Pour l'amour de la gent qui là fu aünée.
Esmeré tenoit Ponce compaignie loée.
« Ponces, dist Esmerés, fu la dame tourblée
Quant mon frère enmenay par la rivière lée? »
— « Oïl, dist li vassaus, par la Vierge honnourée,
Oncques dame ne fu issy desconfortée.
J'enteng que vostre nièche Ydain est mariée
Au conte de Boillongne (ichieus l'a espousée),
Une contet qui siet desur la mer salée. »
— « Sire, dist Esmerés, par la virtu discrée,

3343 *Tantos à vois* (voix) *siérie :*

Et Renart lors preut à couter.
Ce motes bosset et siéri.
MÉON, *Renart le nouvel*, IV, 220.

L'éditeur explique *série* ou *sierie* par doux, mélodieux, modérément, gravement, agréable, joli. *Tantos à vois sierie* signifie donc : aussitôt d'une voix, d'un ton agréable.

3350 *Pleuist*, monosyllabe; ailleurs dissyllabe, voy. vers 3210 et 3422.

3355 Pour la mesure il faut lire *de Saintron l'abéie* ou *de Sainteron l'abie*. Cette dernière correction est la meilleure. Voir vers 3373 et 3420.

3358 *Aünée*, rassemblée.

3363 *Issy*, ainsi.

3365 *Boillongne*, plus haut *Bulongne*.

3367 *Discrée*, discrète.

Je volroie qu'il fussent en ycelle contrée. »
Enssy vont devisant jusques à le viesprée.
L'endemain au matin, apriés l'aube crêvée,
Est montés Esmerés à maisnie privée.
L'abés de Sainteron et Ponces de l'estrée
Mena et conduisi à l'abie parée,
Où Hélyas avoit jà estet mainte anée.
Élyas ot oy une messe notée :
Ou refrotoir estoit droitement, à l'entrée,
Où ses orisons dist toute jour à journée.
Quant il vit Esmeré, si dist à le volée :
« Sire frères, dist-il, tempre avés fait levée. »
— « Frère, dist Esmerés, c'est besongne hastée :
Je vous amaine gens qui sont de vo contrée,
Qui vous diront nouvielle de la vostre espousée;
Et de vo fille Ydain qui jà est mariée.
Quant Hélyas l'oy, sy canga sa penssée,
Ponche a reconéu, sy dist sans demorée : Fol. 52 r°.
« Ponches, amis, dist-il, vostre âme soit sauvée!
Des nouvielles de là ne me faittes celée. »
Et Ponces li a dist la vérité prouvée :
« A! sire, ce dist Ponces, pour la virtu loée,
Ne revenrés-vous plus viers vo dame senée?
— « Nanil, dist Hélyas, par le virtu loée,
Ains femme n'abitay depuis ma désevrée;
Ne ne feray jamais tant que j'aye durée.
Or me dittes comment ma dame s'est gardée. »
— « Sire, dist li vassaus, elle est nonne sacrée;
Pour l'amour de vous s'est en abbye boutée.
La tierre de Buillon tient Ydain la senée :
Au conte de Boulongne fu la tierre donnée.

Esmeré va avec Ponce et l'abbé de Saint-Trond, trouver Hélyas dans son monastère.

3370 *L'aube crêvée*, voy. plus avant.
3372 *L'estrée*, le chemin, la rue, fl. *straet*, latin *stratum*. Virg. : *strata viarum*.
3375 *Messe notée*, messe en musique.
3376 *Refrotoir*, réfectoire.
3379 *Tempre*, de bonne heure.
3381 *Vo*, le MS : *vostre*.
3388 *Li a dist*, le MS : *li dist*.
3395 *J'aye*, le MS : *j'ay*.

« Sire, ce li dist Ponces, par le mien sierment,
Liés suy quant vous voy, et s'ay le cuer dolent
Que vous ne retournés en vostre tènement.
Or vous prie pour celui à qui le mons apent,
Qu'enseignes me voelliés donner sy vrayement,
Que la dame les puist congnoistre plainement.

Hélyas remet à Ponce l'anneau qu'il avait reçu de sa femme en l'épousant.

Et Hélyas li dist : « Vé-le-chy, en présent
Vous arés cest aniel qui en mon doit s'estent,
Que jadis me donna tant amoureusement;
Et le me salués et ma fille ensement.
Je suy jà vielles homs et brisiés laidement;
Car j'ay éut assés de paine et de tourment.
Plus que je n'en dyray, Dieux le set seulement.
Vous dinerés o moy et avoec le couvent;
Et puis départirés à vo commandement.
Et dittes à ma femme et ma fille, au corps gent,
Qu'elles ne prendent pas la paine nullement
De venir chy-endroit par nésun couvenent;
Car je ne vyveray mie trop longhement. »

Fol. 52 v°.

Adont plora li dus, l'abé par le main prent;
En la sale le maine et fist asamblement.
De l'abbéye ly moustre tout le défiement.
Dist li abbés Gérars : « Véchy lieu excélent,
Pléuist à chelui Dieu qui fist pluève et vent,
Que Sainteron l'abie fust aussy noblement! »

Dons d'Hélyas en faveur de l'abbaye de Saint-Trond.

— « Sire, dist Hélyas, à vo département
Arés xx^{m} mars de mon trésoer présent,
Pour l'abie amender bien et souffisamment :
Et Ponces autretant en ara vrayement

3400 *Vous voy*, le MS : *je vous voy*.
3401 *Retournés*, le MS : *retourneres*.
3402 *Prie*, la mesure exige *pris*, comme ailleurs. *Le mons*, le monde.
3403 *Enseignes*, marques.
3414 *Et dittes à ma femme*, le MS a laissé échapper *à*.
3416 *Couvenent*, le MS : *couvent*.
3420 *L'abbéye*, pour la mesure il faut *l'abbie*. — *Défiement* ou plutôt *définement*, l'ensemble, le composé.
3422 *Pluève*, pluie.

Pour ma fille porter, où biautés se comprent :
Bien croy que sy enfant luy cousteront grandement. »

Seigneur, or escoutés, s'orés bonne canchon. — Invocation.
Ly bons abés Gérars, qui fu de Sainteron,
Ot adont d'Élyas ung moult très-noble don,
Et sy paya moult bien le bon vassal Ponçon : — Ponce et l'abbé Gérard s'en retournent.
Son trésor envoya sur ung mul aragon
A la contesse Ydain, qui tant ot de renon.
Puis se sont retourné au restoré Buillon.
Là furent bien siervi à leur devision :
On leur fist des présens assés et à foyson ;
Et furent convoyet hors de la région.
Enssy sont départit en consolacion.
A joie chevaucièrent, s'ont dit mainte raison :
Oncques n'ont ariesté jusques à Sainteron.
Puis vinrent à Buillon, à une Assension : — Ils reviennent à Bouillon.
Ly contes tenoit court, o lui sont sy baron,
Et Ydain sa moullier qui tant ot de renon,
Et la ducoise oussy, qui clère ot le façon.
A la table séoient en consolacion.
Atant ès-vous l'abé qui Gérars ot à non
Et Ponche de lès lui, qui blanc ot le grenon,
Plus noir et plus halet que dire ne puist-on.
Le conte salua à moult haute raison,
Et la ducoise oussy dont j'ay fet mencion. — Fol. 53 r°.

3429 Vers trop long ; au lieu de *grandement* mettons *granment*.

3434 *Ung mul aragon*, un mulet d'Aragon. Les mulets et les chevaux de ce pays étaient fort estimés. Le destrier aragon revient sans cesse dans les chansons de geste.

3436 *Se*, le MS : *ce*.

3443 *A une Assension*, voy. vers 2998 :

Avint à j haut jour comme l'*Ascencion*.
E. Charrière, *Chr. de B. du Guesclin*, I, 6.

Ce fu droit à l'*Ascension*,
Qu'il avoit grant dissention
A Malrepair ens el palès.
Le couronnement Renart.

La Pentecôte était aussi un jour solennel, ainsi qu'on l'a vu.

3448 *Ès-vous*, le MS : *est venus*.

3450 *Halet*, hâlé.

La dame le regarde assés et à foyson.
Adont s'est escryé : « Et! n'esse mie Ponçon?
Pour Dieu! comment vous est, chevaliers de renon? »
— « Dame bien le véés, céler ne le puet-on;
S'ay tant alet sur mer, sur tierre et sur sablon,
Que j'ay oyt nouvielles d'Élyas, vo baron.
Tenés ycest aniel, sy en dittes vo bon. »
La dame prist l'aniel qui estoit biel et bon :
Douchement le baisa c fois en ung randon.

« Ponches, dist la ducoise, tenrement en plorant,
Véchy vrayes ensengnes, bien les voy congnissant.
Et où est mon seigneur? ne le m'alés chélant. »
Ponches ly a contet li ciertain convenant
Et dou riche lignaie k'Ydain y a si grant.
Des chines raconta la miracle poissant :
De cief en cief leur va la cose devisant.
Ly conte de Boulongne en ot le cuer joiant
Or nous dist li istore, et le va tiesmoignant,
Que la dame depuis y ala cheminant,
Et sa fiille avec lui, qui de biauté ot tant;
Et que il le trouvèrent sy malade gissant,
Qu'entre ses bras moru Hélyas, le poissant;
Et la ducoise en ot le cuer sy très-dolant
Qu'elle moru de duel, ce dient ly romant.

Mort d'Hélyas et de la duchesse, sa femme.

3454 Le vers est trop long d'une syllabe; supprimez *et!*

3455 *Comment vous est?* dans quel état êtes-vous?

3466 *Lignaie*, lisez *lignage*.

3475 *Sy très-dolant*. Cette manière de parler qui semble vouloir aller au delà du superlatif, a été longtemps usitée et l'est sans doute encore dans quelques provinces. Le P. Bouhours, qui a contribué à donner à la langue de la précision et de la justesse, quoique son purisme ait paru affecté et pédantesque, l'a sévèrement condamnée, en remarquant qu'il n'appartient qu'à la langue italienne de relever ses superlatifs par des adverbes, des prépositions et des particules, ce que le P. Bartoli appelait *accrescimento à superlativo*. *Doutes sur la langue française*. Paris, 1674, pages 159 à 162.

FIN.

PROVERBES

ET

LOCUTIONS PROVERBIALES CONTENUS DANS LE CHEVALIER AU CYGNE.

Vers 36 *Et, pour le grant avoir dont elle fut douée*
L'espoussa icheux roys, dont j'ay fait devisée.
Mariages qu'est fait par telle désirée,
As paines vient à bien; c'est bien cose prouvée :
Quant c'est par avarisce, il ne valent rien née.
Quant par amours est fais, de cuer et de pensée,
Sy voit-on bien souvent que c'est œvre encombrée.
89 Plaisance entra en lui, c'est d'amours le sourgon,
Qui tient tous vrais amans en la subjection.
160 Et qui n'a sa plaisance, il a petit vaillant [1].
183 Car le boin cuer se met à elle endoctriner,
Mieus que tous les consaus c'on lui saroit donner.
225 Pour quoy elle ne sot encor qu'à l'eul li pent,
Et le fol parle moult, on le voit moult souvent.

[1] Cette maxime est ainsi développée par l'auteur de *Bauduin de Sebourc*, I, 81 :

... plaisanche est j biens! qui l'a pas ne vit ente :
Car qui aroit tout l'or qui est jusqu'en Tarente,
Se plaisanche n'avoit, qui les coers ratalente,
Ne vauroit ses avoirs une vièse parlante.

Vers 337 ... De mauvais cuer vient mauvaise volenté.
693 La cose venra bien, se Dieu plaist, temprement.
1060 Boin fait quierquier à Dieu ses grans aviescités.
1214 Çou que Dieux voet aidier nuls ne le poet gréver.
1266 .. Qui n'aroit nourri c'un kien en son vivant,
Et il le véist pierdre de pière ou en noiant,
S'en aroit-il son cuer courchiet et dolant.
1355 D'ivre et de fol se fait mauvais ensonnyer.
1647 .. Çou qu'il plaist à Dieu il fait à son commant;
Il convient qu'il soit fait, il n'i a nul garant.
1825 Ignorance t'a fait penser trop folement.
2751 .. Vous savés comment le cuer de femme va :
Car de çou c'on li prie le contraire fera.
2938 Les miracles de Dieu sont de telles bontés
Que nuls homs ne doit iestre contre çou abusés.
3113 Aucuin volroient dire qu'il vous fourroit loyer.

APPENDICES.

I.

DIFFÉRENTES VERSIONS DE LA LÉGENDE DU CHEVALIER AU CYGNE.

1.

Extrait d'une chronique de l'abbaye de Brogne, écrite par un religieux de cette maison, l'an 1211, suivant LE PAIGE, *et insérée par lui dans son* HISTOIRE DE L'ORDRE HÉRÉDITAIRE DU CYGNE. Bâle, 1780, in-8°, pp. 12-19.

In fine mundi senescentis, immarcessibilem virtutis florem germinans flos Mariae indeficiens, a finibus mundi Manassen elegit, qui natalibus ingenuis et spectabilibus oriundus, de stirpe Marci regis [1] satus, animis et virtutibus, etsi rerum copia, non degenerabat. In ipso nobilis et rutilans, atavorum felix antiquitas subradians inconvulsis radicibus vivebat, praecipue illius praeclarissimi, cui *Cygnus* in Rheno nauclerus exstitit, applicans ad portum *Moguntiae*, cujus eloquentia, armis et industria nobilis Lotharingiorum matrona cum unica filia sua restituta est. Quam, velut alter Golias, nec corpore inferior, princeps impudicus Saxonum propellere et proscribere nitebatur, et quia nullum sibi corporeis viribus parem judicabat, oblata coram Caesare monomachia, ditionem et provinciam suam mulieri contradicebat; sed divina pietas, miserta illius, miracula antiqua renovans, ministrum duelli per *Cygnum*, fune argenteo limbum trahentem, viduae procuravit, cujus armorum strenuitate ille superbus dejectus est, et victori suo viduae filia matrimonio consociata est; de cujus germine

[1] Prétendu roi du Cambrésis.

Godefridum, Bullonis ducem, et Balduinum regem et Eustachium comitem, felices et strenuos in armis fratres et Sarracenorum expugnatores, effuderunt, quorum gesta Robertus, abbas Rhemensis [1], stilo Tulliano describens, rutilo sermone conclusit.

Horum ergo sororis filius Manasses exstitit; castrum et oppidum quoddam Hirgiam nomine et villas et redditus satis tenues, quantum ad tantae claritatis virum, possidens, verum animo non decessit ab eis quorum propagine derivabatur.... Anno gratiae 1141, dictus Manasses, annis tener, animis acer, armis industrius, Hyerosolimam ire disposuit... Causa peregrinationis suae duplex fuit, ... altera quia regina Palestinorum et Hyerosolimae, avunculi sui Balduini regis filia, comperta ejus fama, et quia vidua erat, ipsum crebris et sollicitis accersionibus, ut eam videret et defenderet, provocaverat..... Ingrediente itaque Manasse in sanctam civitatem, occurrit ei, cum unico filio suo Emmerico parvulo, regina solito jucundior et festinior in nepotis adventu, in illius amplexus et oscula ruens.

At post pauci temporis intervallum nobilis regina sibi provida, multis profutura, convocatis primatibus regni, de stabilitate ipsius et defensione, necnon et educatione Emmerici puberis tractare gestiens, eorumdem super his sententiam expetivit, qui, sicuti fideles regni et coronae, pensata gravitate morum, aequo animo assentientes, elegerunt Manassen hujus negotii difficilis executorem, quibus acquievit.... Effectus itaque regni custos et coronae, ubique strenuus apparuit, in adversis fortis, in periculis felix, in praeliis victor .... Quanta ibidem gratia a divo Frederico, caesare augusto, et Ludovico, Francorum rege, sit acceptus, si tacet pagina, fama loquitur nunquam moritura ....

At post pauci decursum temporis in pulverem et cinerem suum conjux Manassis comitissa resolvitur.... et apud Bronium, in ecclesia sancti Petri, principis apostolorum, ante altare beatissimae virginis Mariae tumulum, ubi glebam carnis mortuae reponeret, accepit .... Igitur anno gratiae subeuntis 1176 Manasses, ut nativitatis dominicae solemnia perageret, quoddam praedium suum nomine *Miele* in Hasbania, haud longe a Sancto-Trudone, ingressus est, ubi .... morbo correptus, coepit membrorum officio .... destitui .... Misit ad abbatem Broniensem, ut, quia pater ecclesiae, ei paterna pietate ... subveniret. Hanc ergo tabulam testamentariae devotionis componens, vocatis ad se filiis suis Heribrando et Henrico, dixit ...: « Rogo ergo vos et incunctanter volo sanctam crucem ecclesiae Broniensi, dilatione ... remota, libere et absque pretio detis,

[1] Robert, du monastère de St-Remi, à Rheims, a écrit une histoire des croisades qu'il arrête à la victoire d'Ascalon, remportée en 1099. Il est connu seulement sous le nom de *Robert le moine* et non d'*abbé*, et dit lui-même qu'il a écrit au fond d'une cellule la relation dont la traduction est insérée dans la collection de M. Guizot. Voyez Vossius, II, *de Hist. lat.*, I, 481; Pagii *Crit. Baron*, an. 1126, XII; G. Cave, *Script. eccl. hist. liter.*, II, 185; Schoettgenius ad Fabricii *Bibl. lat. med.*, VI, 302, 303; *Catal. bibl. Bunav*, I, II, 1560; Saxii *Onomasticon*, 204.

quam eis jam dudum donavi et jam redono .... » Filii patris religionem et ordinem testamentarium parvi pendunt et contemnunt .... Manasses videns se sperni, denique intuens quia nihil proficeret et magis contradiceret Heribrandus primogenitus, prorupit pater ira succensus in hanc vocem : « Privigne degener, Heribrande Barrensis, quid tibi et mihi cum sancta cruce? quoniam nulla ratione possum te reducere de tua pertinacia, jam discedam a te; quia paternam in extremis offendis animam, et crucem detines Bronio collatam, coelitus te ad summum et justum judicem appello; a die et hora exitus animae meae de corpore quadragesimum diem et horam eamdem animae tuae appellationis terminum praefigo .... » His amplius non adjecit, sed expiravit plenus dierum et laude. Missi ab abbate suo domino monachi .... praenuntium miserunt ad ecclesiam .... Tantae confluentiae nobilium virorum susceptioni sufficientem ecclesia provide maturavit apparatum, et religiose occurrerunt abbas et conventus advenienti cuneo et Manassi mortuo. Heribrandus, fratris et avunculi suspensus amore, sanctam crucem nec dedit nec dari praecepit; itaque .... admonitus, denique decimo quarto kalendas Martii, dominica die, hora tertia migravit a corpore, multis fatigato cruciatibus, mane ....

2.

Extrait de l'Histoire des comtes de Guines, par Lambert d'Ardres, p. 12 des *Preuves* de l'HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DES MAISONS DE GUINES, D'ARDRES, DE GAND ET DE COUCY, par André Du Chesne. Paris, 1631, in-fol.; et transcrit par Le Paige, HIST. DE L'ORDRE DU CYGNE, pp. 20-21.

—

(Lambert d'Ardres vivait sous Philippe Auguste, ou de 1180 à 1223.)

Juncta igitur Ghisnensi comiti Ardolpho Boloniensis comitis Ernuculi filia, Mathildis concepit et peperit ei filios Radulphum et Rogerum. Quorum prior natu Radulphus, Ardolpho jam defuncto, Ghisnensis terrae factus est comes : junior vero antequam pubesceret, juvenis defunctus est. Radulphus igitur Ghisnensis comes factus, et fastuosam tam Flandrensis quam Boloniensis gerens nobilitatis superscriptionem, animosus exstitit, acer et bellicosus. Quippe cum a Flandrensibus, qui ab imperatoriae nobilitatis sanguine, a regibus quoque et ducibus descenderunt et originem duxerunt, et a Boloniensibus, quorum auctor *Cygni phantastici, sed veri et divini*, ducatu (ductu) coelitus advectus, Boloniensibus generosae propaginis et divinae nobilitatis originem.

indidit : et (cum) divinae et humanae generationis stemmate polleret, gladiaturam, pomposi nominis heres et geniturae, ob nativitatis insigne praeconium, cum extollentiae fastu in longis et remotis terrarum tractibus et finibus, sub nobilibus regibus et principibus opportune et importune, studiose, diligenter, imo ardenter exercuit.

3.

Légende du chevalier au Cygne, d'après Ph. Mouskes, II, 143, vers 16024.

—

Entour cest tans, par verai signe,
Si vint li cevaliers al Cigne
Parmi le mer, en j batiel,
La lance et l'escut en cantiel.
Et si ariva à Nimaie,
U la ducoise ert et s'esmaie
Pour le duc Renier de Saissogne,
Ki li livroit assés essogne,
Et sa tière li calengoit,
Pour çou qu'ele avoé n'avoit.
Mais li preus chevaliers al Cigne,
Ki le cuer ot et juste et digne,
Enviers le duc li kalenga
La tière, et la dame en sauva ;
Si qu'il l'ocist, et fu délivre
Sa tière, et il en prist sa fille
A feme, et fu dus de Buillon.
S'en fu Godefrois, ce set-on,
Ki fu de Jhérusalem rois.
Puis avint par aucun effrois,
Que tout ausi com il vint là,
Devint cisnes et s'en r'ala.

1 Le chroniqueur vient de parler d'un événement qui s'est passé en 1025.

16 *Délivre* et *fille* ne font qu'une assonnance.

4.

Histoire du chevalier au Cygne, extraite du DOLOPATHOS, poëme français du XIIIe siècle, par HERBERS (*Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe*, par A. LOISELEUR DESLONCHAMPS, suivi du *Roman des sept sages de Rome*, en prose, et des extraits du DOLOPATHOS [MS. Paris, 381 [1]]. Paris, 1838, in-8°, pp. 263-296 [2]).

—

Rois, fait il, j damoisiax fut
Ki par noblesse et par vertut
Duit bien estre apellez gentiz.
Moult sovant estoit antantis
D'aler en bois et en rivière;
Moult estoit de bone manière,
Moult amoit braches et levriers,
Et venéors et braconniers.
Brahons et loïmiers avoit;
Des chiens et des oisiax savoit,

[1] C'est le *Codex-Richelieu* d'après lequel Barbazan a fait l'analyse des cinq premiers contes, contenus dans le *Conservateur* de 1760, et qui est cité par Roquefort, DE L'ÉTAT DE LA POÉSIE FRANÇAISE, p. 176, note.

[2] Selon toute apparence l'imprimé n'est pas toujours, quant à l'orthographe, la reproduction exacte du manuscrit. Nous l'avons corrigé en plus d'un endroit.

5 *En rivière.* Ph. Mouskes a dit, vers 2404 :

Et nules gent en tout le mont
Si volentiers kacier ne vont,
Ne en rivière, com François,
Et orent fait tous jorsançois.

7 *Braches*, chiens braques, qui ont les pieds courts.

9 *Brahons* pour *brohons* ou *bruhier*, épervier bâtard. Voy. Ph. Mouskes, vers 7924. — *Loïmiers*, limiers.

10 La bibliothèque royale a acquis récemment un exemplaire sur vélin et à deux colonnes du poëme de Gaces de la Bigne sur la chasse. Ce plaisir si féodal, si guerrier, si propre à satisfaire l'activité belliqueuse d'une population conquérante et longtemps nomade, avait subi la forme générale imprimée par le moyen âge à l'intelligence : le symbolisme et la scolastique; on y avait découvert des allégories religieuses, on l'avait assujetti à des règles compliquées, aux raffinements de la dialectique déliée qui régnait alors.

Ce qui prouve manifestement cette tendance, c'est que le livre classique du *Déduit de la chasse* eut pour auteur, non pas un chevalier, un homme d'épée, mais un clerc, un homme d'église. Gaces de la Bigne avait été, en effet, premier chapelain du roi Jean pendant que ce prince languissait dans la captivité en Angleterre. Le roi songeait à l'éducation de ses enfants, et la chasse, comme science, faisait partie d'une *noble nourriture*. Il chargea donc Gaces d'écrire sur ce sujet, en faveur de son quatrième fils Philippe, duc de Bourgogne, encore jeune, et l'honnête chapelain commença à Halfort, en 1359, le poëme dont nous nous occupons. Gaces mé-

Et si estoit adès premiers.
Ses braches et ses loïmiers

ritait cet honneur : d'abord il était prêtre, ensuite il descendait de quatre côtés d'ancêtres qui avaient beaucoup aimé la chasse au vol :

Le prestre est né de Normandie,
De quatre costés, de lignie,
Qui moult ont amé les oyseaulx ;
De ceulx de Bigne, et d'Aignéaux,
Et de Clinchamp et de Buron,
Yssi le prestre dont parlon.

Gaces traite de la chasse comme l'auteur du *Roman de la Rose* traite de l'amour : son ouvrage est une discussion moitié théologique, moitié profane entre des personnages allégoriques abstraits, tels qu'Honneur, Vaillance, Dépit, Luxure, Gloutonnerie. *Déduit de chiens* et *Déduit d'oiseaux* plaident leur cause par avocats, en justice réglée : il s'agit de savoir s'il vaut mieux chasser au poil ou à la plume ; ce qui donne au poëte l'occasion de passer en revue toute les espèces de chasses et de déployer à ce sujet une érudition fort extraordinaire pour son état. Raison, obligée de prononcer après de longs débats, s'en tire en normande ; elle déclare qu'étant midi passé, il faut aller dîner, que les chiens et les oiseaux ont chacun leurs avantages, et elle renvoie les parties, ordonnant que les dépens soient compensés.

Nous n'en dirons pas davantage, attendu la longue analyse que la Curne de Sainte-Palaye a faite de ce poëme[1]. L'abbé Le Beuf, t. III, pp. 435 et 436 de ses *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris* (1743, in-12), donne la notice de deux manuscrits du roman de Gaces qui étaient chez le duc de Bourbon. Goujet fait aussi un extrait de ce roman, dans sa *Bibliothèque française*, t. IX, pp. 115 et suivantes. On peut lire encore dans l'*Esprit des journaux* (octobre 1781, pp. 224-246, et février 1782, pp. 242-252) deux lettres de M. Ansiaux, de Liége, sur l'ouvrage de Gaces. L'abbé Mercier de St-Léger, à l'affût de toutes les discussions qui pouvaient intéresser la bibliographie, écrivit à M. Ansiaux pour lui signaler quelques erreurs qui lui étaient échappées ; sa lettre, qui n'était pas destinée à voir le jour, a été publiée par M. de Villenfagne, *Mélanges pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire du ci-devant pays de Liége*. Liége, 1810, pp. 439-446. Il y a plus, l'imprimeur Antoine Vérard, en mettant au jour l'ouvrage de Gaston-Phœbus sur la chasse, jugea à propos de publier celui de Gaces, comme partie intégrante de l'œuvre de Gaston.

C'est donc pour un duc de Bourgogne, comte de Flandre, qu'écrivit Gaces de la Bigne, pour ce duc qui aimait *les oiseaux, Dieu et la sainte église*. L'exemplaire que nous venons d'acheter porte à la fin la signature de Philippe de Clèves, fils d'Adolphe de Clèves, ce prince si galant et si chevaleresque, et de Béatrix de Coïmbre, de la maison royale de Portugal. Quoique d'une belle conservation, il n'est malheureusement pas entièrement complet. En voici les premiers vers :

Trop de choses fault à chasser
Le loup, le cerf ou le sangler
Et se l'on y veut harnois tendre
Dieu scet comment il faut attendre....

Il se termine ainsi :

L'un d'eulx qui estoit né de Meaulx,
Lui dist qu'il arguast premier ;
Qui estoit maistre du mestier
Et qui les questions savoit
Et proposées les avoit,
En argua *pro et contra*.

Nous nous bornerons à citer l'éloge de Philippe-le-Hardi, mis dans la bouche de Vaillance : il prouve que ce prince porta de bonne heure son surnom.

Gens d'armes ont pou de science,
Qui sans chief entrent en bataille
Et semble que d'eulx ne leur chaille ;
Pour ce nous fault ung capitaine
Qui les gens d'armes nous ordenne ;
Regardons de qui le ferons ;
Se les bons faulconniers avons
Qui scèvent très-bien le mestier
D'armes, quant il en est mestier,
Ung en nommeray, s'il vous plaist.
L'un respond pour tous : beau nous est.
Voulentiers je vous nomme, Honneur (*Honnour*) ;
Lequel n'ama oncques séjour,
Mais voulentiers veult traveillier,

[1] *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*. Paris, 1826, t. II, p. 403-427. Cf. J.-B. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, n°s 613, 678, 1588, 2091 ; Roquefort sur Legrand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, 1815, I, 379.

Acouploit, por aler chacier,
Les millors maistres por tressier
Decouplèrent li venéor.
Il sist sor j grant chacéor,
Le cor à col, l'espée sainte,
Dont mainte beste ot atainte.
A par issir d'une tranchie,
D'un cerf plus blanc que nois négie
Ont sui chiens trovée la trasche;
Moult fut bone et bele la chasce,
Car li cerf se mist à la fue;
Li uns corne, li autres hue,
Cil chien si doucement glatissent,
Que les forès en retentissent,
Li damoisiax chevalche après,
C'est cil ke plus le suit de près.
Li blans cers ses tertres savoit,
Ès corne x broches avoit;
Moult estoit vielz, et grans et gros,
Ses cornes gete sor son dos,
Et si s'anfuit, teste levée,
Par la plus espesse ramée.

Pou dormir et assez veillier.
Et fut fils d'un moult vaillant roy
Qui me tint toudiz pres de soy
Pour ce que se avons Vaillance.
Et dès que Honneur ert en France
Je commanday à Hardement
Qui m'appartient, que nullement
D'avecques lui ne se partist,
Pour quelque chose que véist.
Si l'a si léalment servy
Que depuis de lui ne party
Et lui a donné si beau nom
Qu'on peut donner à nul hom;
C'est qu'il a surnom de Hardy.
A présent de ce plus ne dy;
Il est très large et loyaux,
Et si aime bien les oyseaux,
Il aime Dieu et sainte-église
Et a diligence à devise.
Si me semble que bien feroit
Qui capitaine le feroit.

15 *Acouploit*, presque toujours les imparfaits, qui remplacent ordinairement le prétérit, sont écrits, dans l'imprimé, avec un *a*.

14 *Tressier*, traquer, suivre à la piste. Voy. p. 44, vers 930.

16 *Chacéor*, cheval de chasse.

17 *Sainte*, ceinte.

19 *A par issir*, à l'issue.

20 *Nois*, neige; *négie*, pléonasme.

21 *Sui*, ses, au vers 41 *si*.

23 *Fue*, fuite.

24 *Corne*, sonne du cor.

25 *Glatissent*, aboient; ce mot est omis dans la nomenclature des cris d'animaux donnée par MM. Noël et Carpentier, *Dict. étymol.*, I, 279-80.

29 *Ses tertres*, son terrain.

30 *Ès*, pour *en les*. Voy. A. W. Schlegel, *Observ. sur la litt. provençale*, dans ses *Essais*. Bonn, 1842, p. 317. — *Broches*, cors.

Li damoisiax, plus tost k'il puet,
Le suit tant qu'à force l'estuet
Demorer, et li cerf s'anfuit;
La trasce en suient li chien tuit;
La forès fut espesse et drue,
Tote ait sa maisnie perdue,
Et si ne seit où si chien sont,
Remez fut en j val parfont;
Le cheval des esperons broche,
Assez sovant mist cor en bouche;
Ses chiens et sa maisnie apele,
Dont il ne seit nule novele;
Mais il ne seit tout haut corner
Que nul an puist à lui torner.
Amont et aval esperone,
Li valx et la forez résonne
A la voix del cor moult sovant,
Tant chivauche arrier et avant
Par la forest, à quel ke painne,
Qu'il s'anbat sor une fontainne,
Dont l'aigue cort et sainne et bele,
Blanche et nete, sur la gravelle.
Lai trovoit baignant une fée,
De ces dras toute desnuée,
Toute foule, sanz conpaignie,
Avenant fut et eschevie
De bras et de cors et de vis;
Tot à j mot le vos devis,

36 *L'estuet*, lui convint.

39 *Forès ... drue*, voy. le *Chevalier au Cygne*, vers 868, p. 41.

40 *Ait*, a.

41 *Si*, ses, au vers 21 *sui*.

48 *Torner* :

> Tant s'en sont d'illuec *tornées*,
> Molt dolantes et esplourées....
>
> A. KELLER, *Li romans des sept sages*, p. 51.

56 *Gravelle*, gravier.

57 *Lai*, là; *trovoit*, dans l'imprimé *trovait*, pour *trouva*.

58 *Ces*, ses.

60 *Eschevie*, bien faite, gracieuse :

> Aubris fu biaus, *eschevis* et molés.
>
> P. PARIS, *Gavin*, p. 85.

Et mainte dame oussy courtoisse et *eschevie*.

Le roman de Brun de la Montagne, dans l'*Introduct. au livre des légendes*, de M. LE ROUX DE LINCY, p. 280.

Ains plus belle rien ne fu née.
Li damoisiax l'ait esgardée.
Qant il l'ait si belle véue,
Li sans et la color li mue.
Ses chiens oublie et sa maisnie,
De li avoir ait grant anvie,
Car sa grant biauteit le sorprist.
Elle ki garde ne s'an prist,
Et ke nule rien ne savoit,
Une cheaigne k'elle avoit,
De fin or, laissoit sur la rive.
Saut avant, la chaaigne a prise
La damoiselle fu souprise;
La chaaigne estoit sans doute
Sa vertu et sa force toute;
N'ot pas pooir de soi desfandre.
Li damoisiax, sans plus atandre,
La traist de l'aigue tote nue
Et de ces dras l'ait revetue.
Les chiens et le cerf oubliait,
D'amors la requist et proiait,
Et dist ki la prendroit à fame,
Riche seroit et haute dame.
La pucele an prist la fianche,
La séurteit et l'aliance;
A icel tans plus n'en faisoient :
Mais puis ke fianceit estoient,
Se portoit li uns l'autre honor,
Loiauteit et foi et amor.
La nuit sor la fontainne jurent,
Onkes d'iluec ne se remurent;
Si fut-elle despucelée,
Que prox fut et saige et senée.
Sor l'erbe fresche ki verdoie

63 *Rien*, chose, *res*.
65 *L'ait*, voy. vers 40.
72 *Cheaigne*, ailleurs *chaaigne*, chaîne.
74 *Saut*, saute.
81 *Ces*, ses.
84 *Ki* pour *k'il*.
95 *Prox*, prude, dans la bonne acception du mot.

Li damoisiax moinne sa joie,
A mie nuit la damoiselle,
Que perdut ot non de pucelle,
Au cors des estoiles esgarde;
Ne fut pas folle ne musarde,
Par nature assez an savoit;
Et vit que conséut avoit
vj fiz et une damoiselle.
Son signor en dist la novelle;
Mais moult an fut espoantée.
Li sires l'ait reconfortée,
Doucemant l'acolle et anbrase;
Les eulz et la bouche et la faice
Li baisse saverousemant.
Icelle nuit premièrement
Ensi sor la fontainne jurent;
Au matinet moult matin murent,
Sor son chacéor l'ait levée,
A son chastel l'en ait portée.
Ancontre lui cort sa maisnie
Qui moult en fut joieuse et lie;
Moult font grant feste de la dame,
Quant il sèvent k'elle est sa fame.
Grant feste et grant joie demainent,
De li honorer moult se painnent.

Li damoisiax ot encor mère,
Mais il n'avoit mais point de père.
Et kant sa mère sot et voit
Que ces fiz celle dame avoit
A fame prise et espousée,
Pour pou n'est de duel forsenée.
De son fil estoit dame toute;

97 *Moinne*, mène, comme plus bas *poinne*, peine, vers 436. Une branche du *Renard le nouvel* (Méon, IV, 168) est intitulée : *Ensi comme Renart et sa gent*, en moinent (en mènent) *pris Orgueil, fil le roi Noblon*.
105 *Son signor*, à son seigneur.
109 *Faice*, face.
110 *Saverousemant*, savereusement.
125 *Ces*, ses.

Moult durement crient et redoute
Que sa brus ne soit d'el tot dame,
Puis ke ces fiz l'ait prise à fame.
Tel duel en ait et tel anvie
Pour pou k'ele n'an pert la vie,
Grant mal panse et grant traïson.
Ele ait mis son fil à raison,
Moult li blasme le mariaige
Et moult li messist el coraige.
Volantiers feroit, c'ele onques poïst,
Tel chose par coi l'an haïst.
Onkes n'en pot à chief venir;
Cil n'en vuet parole tenir,
Ains dist : « Dame, n'en parlez plus,
Car ele est ma dame et ma drus;
Ne puis pas autre fame avoir. »
La mère vit et sot de voir
Que n'i poroit descorde metre,
Ne por doner ne por prometre,
Et ses fiz mal greit l'en savoit,
Por ceu ke parleit en avoit.
Dolante en fut en son coraige :
Grant fellonie et grant outraige
Pansoit, mais elle n'el dist mie.
Trop est plainne de grant anvie
Et farsie de traïsson;
Atandre vuelt leu et saison;
A cele fois n'en puet plus faire,
Traïtre fut et députaire.
A sa brus mostroit belle chière,
Samblant fist ke moult l'avoit chière,
Moult doucemant la doctrinoit,
Come sa file l'enseignoit

129 *Crient*, craint.
131 *Puis*, après; *ces*, ses.
137 Littéralement : et beaucoup lui mit dans le cœur.
138 *C'ele*, s'ele; *onques* pour *onc*. — Vers trop long.
140 *A chief venir*, venir à bout.
155 *Leu*, lieu.
157 Lisez : *de putte aire* ou *de put aire*, de méchante nature; c'est du mot *aire* que nous avons fait *air*, *bel air*, *grand air*, etc.

Et moult li portoit grand honor,
Ne li pooit porter greignor,
Car autrement ne faire ne l'ose.
Fause amors est trop male chose;
Telz heit ki fait semblant d'amer.
Moult ot fellon cuer et amer
La vielle, mais la damoiselle
Fut moult simple, cortoise et belle.
Et pour ceu k'ele estoit ensainte
Li fut j pou la collor tainte.
Chascun jor plus grosse devint,
Jusc'à jor ke li termes vint
D'afanter ceu dont grosse estoit.
Sa seure ki s'antremêloit
De li servir par traïson
Ne volt k'ele, aust se li non,
De bailles à l'anfantement.
Tot sol à sol privéemant
Furent andui en une chambre.
Li cuers et li cors et li manbre
Fisent moult mal à la meschine;
Quant vint à point de la gesine,
Grant dolor sofrir li covint,
Car, si com Deu en tallant vint,
Se délivroit la damoiselle
De vj filz et d'une pucelle,
Et en l'escors sa malle seure
Que plus fut doloiax ke muere.
Cil vij anfant trop bel estoient,
Une chaaigne d'or avoient
Chascun autor son col fermée,

174 *Afanter*, lisez *anfanter*, plus bas on trouve, en effet, *anfantement*.
175 *Seure*, gardienne.
177 *Aust*, pour *autre?* ne veut pas d'autre qu'elle. *Autre se li non*, voy. v. 477.
178 *Bailles*, aide.
179 *Sol*, seule.
185 Car, suivant la volonté de Dieu...
186 *Se délivroit*, l'imprimé *se délivrait*, pour *se délivra*.
188 *Et en l'escors*, et dans le giron, sur les genoux... On dit encore en wallon hennuyer, et dans le même sens : *écour;* allem. *Schooss*.
189 *Doloiax* pour *déloiax; muere*, prudente, sage.

Que nature li ot donée.
Qant la vielle les anfans voit,
Qui tant de mal en li avoit,
Et de sa brus avoit anvie,
Bien fist ke mortez anemie.
Celle estoit malaide et grévainne,
Por la dolor et por la painne
Qu'ele avoit soffert et aüe,
Ne s'an a pas aparcéue.
Toz les vij anfans li anbloit,
Por les vij anfans assambloit
vij chaaillons k'elle savoit
D'une braichete k'elle avoit,
Qui furent neit cele semainne;
Ceu ne fut mie trop grant painne,
Faire le pot légièrement.
j sergent prist privéemant,
En cui elle fiance avoit,
Que son covine tot savoit.
Les anfans comandeit li oit.
Moult très doucemant le prioit
Sans noise faire et sans tancier,
Jurer li fist et fiancier
Que jai ne lai rancuseroit;
Et les vij enfans porteroit.
Au tel leu où j'ai n'es verront,
Estranglet ou noiet seront.
Li sergans les anfans anporte,
Moult coïemant passe la porte;
En la forest parfonde vient.
Dela dame bien li sovient
Et de ce que jureit avoit;
Les vij anfans si très biax voit
Qu'il ne seit comant les ossie.
Moult li sanble grand fellonie

197 *Mortez*, mortelle.
204 *Chaaillons*, petits chiens.
205 *Braichete*, voy. v. 7.
211 *Son covine*, le fonds de sa pensée.
216 *Jai*, jà; *lai*, la; *rancuseroit*, accuserait.
226 *Ossie*, occie.

S'il les ocist en tel manière.
Tant pansoit avant et arrière
Que soz j arbre les laissoït,
Onkes un soul n'en adessoit,
Et pansoit ke bestes venroient
Ou oisel ki les mangeroient;
Vers sa dame seroit délivres :
Ne lor fesist mal por M livres.
Ansi desoz l'arbre les laisse
Toz vij faissiez an une faisse.
Folx est qui de Deu se descorde,
Moult est plains de miséricorde.
Cil qui fist tote criature
Et ki fist home à sa figure,
Tot fist et de tot se prant garde.
Mais ce fist-il par grant esgarde,
Et délivreit de mésestance,
L'ome k'il fist en sa samblance,
A sa figure et à sa faice,
C'atre créature ne faisce;
Tot puet et tot seit et tot voit.
Les anfans ke li sers avoit
Laissiez soz l'arbre, regardoit;
Par sa grant pitiet esgardoit,
Ne volt son œvre fust périe
Qu'il avoit faite et estaublie.
An cel bois j viel home avoit,
Philosophe ki moult savoit;
Moult fut de grant subtiliteit.
Autre ville ne autre citeit
Por estudier ne volloit,
De clergie se traveilloit.

229 Voy. v. 518, et pag. 99, v. 2315.
230 *Laissoit*, l'imprimé *laissait* pour *laissa*.
231 *Adessoit*, toucha. Voy. p. 41, v. 864.
237 Attachés ou réunis en un faisceau.
243 *Esgarde*, considération.
244 *Mésestance*, inquiétude.
247 *C'atre*, ce qu'à autre...
249 *Sers*, serviteur, vassal.
257 *Ne autre*, élision.
259 *Clergie*, la science en général, dont le clergé fut longtemps dépositaire et dont la théologie était la base.

D'une fosse ot faite maison,
Lai gissoit chascune saison.
Par les bois s'aloit desduisant
Et ou desduit estudiant.
Si com Dex volt ansi avint,
Cil vielz hom à cel arbre vint;
Desoz l'arbre les anfans trueve,
Liez fut et joians de tel œvre.
En la fosse avec lui les mist,
Moult doucemant s'an antremist,
Moult les amoit, moult les chérit.
vij ans les gardoit et norrit.
Com ces anfans les norrissoit,
De lait de serve les passoit;
La cerve avoit teile atornée
Que de la fosse estoit privée.
Des anfans à tant me tairai,
De la vielle vos parlerai,
Qui aspre fut et fellonnesse
Plus ke tygre ne léonnesse.
Les anfans charjait j sergent,
Onkes n'el sorent autre gent.
Maintenant son fil appelloit,
La vériteit bien li celloit,
La mensonge li fist entandre :
« O filz, fait-elle, bouche tandre,
Onkes croire ne me vossis,
Mal greit mien ta fame présis,
Moult as fait biele engenréure;
Or vien véoir sa portéure,
Acouchiée est et délivrée
De ce dont elle iert encombrée. »

271 *Gardoit* ou *gardait* pour *garda*.
272 *Ces*, ses.
273 *Serve*, puis *cerve*, biche.
274 *Atornée*, atournée, dressée.
284 *La mensonge*, ce mot a été jadis féminin. Voy. v. 314.
286 *Vossis*, voulus.
287 *Mal greit mien*, espèce d'ablatif absolu, origine de notre *malgré*. — *Présis*, pris.
288 *Engenréure*, engendrement.
289 *Portéure*, voy. p. 19, v. 344.

Au lit à la fée le mainne,
Qui trop iert malaide et grévainne
Et de ceu ne se prenoit garde;
Les chaaillons voit et esgarde,
La vielle desloiax li monstre
Et dist : « Biax fiz, ce sont ti monstre
Dont ta fame c'est délivrée.
Tu dissoies k'elle estoit fée;
Biaz filz douz, à sa portéure
Puet-on conoistre sa nature. »
Ce dist la vielle desloiax;
Trop fut dolans li damoisiax,
Bien cuidoit ke voir li déist,
Dont li prioit qu'elle préist,
Privéemant s'es anvoiast
An tel leu où il les noiast.
En tel leu furent envoiéit
Que maintenant furent noiet.
Moult set famme, et moult est hardie
D'outraige faire et de follie;
Puis c'à certes s'en antremet,
Plus volontiers aimme et si fet
D'une mensonge ke d'un voir
Et la follie c'un savoir.
N'est hons vivans ki tant séust
Que fame ne le décéust,
S'à certes péner s'an volloit.
Li damoiselz ki tant souloit
Servir et honorer la féie,
Plus ke riens nule ki fust néie,
Et de si grant amor l'amoit
Qu'amie et dame la clamoit,
Par la traïson de sa meire
Qui fut fellonnesse et amère,

297 *Ti monstre*, tes monstres, ou plutôt *li monstre*.
298 *C'est*, s'est.
299 *Dissoies*, disais.
304 *Déist*, dît.
305 *Préist*, prît.
306 *S'es*, si les (ainsi les).
314 Voy. vers 284.

L'acoillit en trop grant haïne
Ne laissoit pas por la gésine,
N'onkes ne s'an volt escondire;
Sans plus targier et sanz plus dire
C'onkes ne volt parole oïr,
Maintenant la fist enfoïr
An son pallais, jusqu'as mameles,
Que elle avoit blanches et beles.
Bien fut sa grand amor chaingie,
Qu'il comandoit à sa maisnie
Que grant, ne petit ne menor,
Ne li portassent point d'onnor.
Et comandoit tote sa gent
Qu'escuier, garson et sergent
Tuit sor son chief lor mains lavassent,
A ces chevox les essuiaissent,
Qui tant estoient cler et sor,
C'estoit avis k'il fussent d'or.
A grant honte la fist traitier,
Qu'il comandoit au panetier
Que del pain as chiens fust péue;
Trop fut en grant vilteit tenue.
Moult duremant s'an mervilloient
Totes les gens ki la véoient,
Mais il n'an pooient plus faire.
Celle qui tant fut débonaire
Soffrit tel painne et tel tormant
vij ans toz plains antièremant;
Si ot delerouse gésine.
En vij ans a moult grant termine
A tel fame ki mal andure.
Uséie fut de vestéure,
Porrie fut et deschiriée,
Et moult fu la dame muée :
Sa color fu tainte et pâlie,
Sa blanche chars tote nercie.

331 Voir l'Introduction.
341 *Ces*, ses.
342 *Sor*, blonds.
361 *Nercie*, noircie.

Del grant mal k'ele ot sostenut
Furent si crin noir devenut.
Perdue ot toute sa color,
Por la painne et por la dolor.
Le vis ot paile et anosseit;
Si vair oil furent anfosseit;
Sa gorge fu et maigre et tainte,
Sa grant biautez fut tote estainte.
En tot son cors k'elle ot si bel,
N'ot mais ke les os et la pel,
N'en bras, n'en mains, n'en autres membres.
Elle n'ot pas géut en chambres.
Trop fut sa granz bialtez périe,
Grant merveille estoit de sa vie.
Si enfant en la forest furent;
Par vij ans mangièrent et burent
Le lait de la cerve savaige.
Jai aloient par le boscaige,
Et bestes et oisiax prenoient,
Au philosophe repairoient,
Qui d'aus norrir ne se fingnoit :
Moult doucement les ensignoit.

Si com Dex volt, j jor avint,
Li pères en la forest vint,
O ses chiens, si com il souloit;
Ferrain ou cerf chacier voloit.
Quérant aloit par la forest,
Si com drois de chacéor est.
A trespasser d'une viez voie,

366 *Paile*, pâle ; *anosseit*, altéré, de *noxia ?*

367 *Vair oil*, yeux bleus. Voy. Ph. Mouskes, II, 875.

Vairs ot les *yex* et les crins blois.

Roman de la violette, p. 8, et la note de M. Francisque Michel sur ce passage.

Anfosseit, enfoncés.

371 *Mais*, excepté *je n'en puis mais*, etc., n'entre plus qu'en composition dans *jamais*, *désormais*. — *Pel*, peau. — *Ferapeel* est le nom du Léopard dans le *Reinhart* de Willem Utenhoven.

378 *Savaige*, plus bas *salvaige*.

380 *Et bestes*... dans le grand poëme du chevalier au Cygne, Hélyas prend un cerf à la course, p. 46, vers 967.

382 *Ne se fingnoit*, ne se mettait en peine.

387 *Ferrain*, ou plutôt *ferain*, de *fera*, bête sauvage.

390 *A trespasser*, en passant outre...

Vit les enfans demener joie.
Entor son col chascuns avoit
Chaaigne d'or; kant il les voit,
Moult très-volentiers les esgarde.
Tantost com il s'an prannent garde,
Si s'an fuient, et cil les chace,
Qui moult fut liez de telle trasce,
S'aucun en poïst retenir;
Mais ne volrent à lui venir,
N'il n'en pot j sol aconsure.
Onques n'és finoit de porsure,
Tant k'il ne sot k'il devenissent,
Ne quel part lor voie tenissent.
Li sires en maison revint;
L'aventure ki li avint
Dist à sa mère et à sa gent.
La vielle apeloit le sergent,
Tote dolente et esbaihie
Por l'aventure c'ot oïe.
An une chambre, au réceleie,
Vériteit li ait demandée,
S'il les anfans ocis avóit.
Cil respondit ke bien savoit
C'ossis ne les avoit-il pas;
Mais bien cuidoit c'anès-lo-pas
Qu'il les laissoit, morir déussent,
Et ke jai ne se reméussent
De l'arbre où il les ot laissiez,
An une faisse tos faissiez:
« Hai! dist la dame, mal fessis,
Qant maintenant n'es océis.

400 *Aconsure*, pour *aconsuivre*, atteindre.
401 *Porsure*, poursuivre.
407 *Apeloit*, *apelait*, pour *apela*.
410 *Au receleie*, en secret.
415 *C'anès-lo-pas*, pour *qu'en-ès-le-pas*, qu'aussitôt, que sur-le-champ. M. Fallot, *Recherches*, p. 535, dit que Roquefort a donné à cette locution une étymologie tout à fait fausse et que sa forme correcte et la plus constante est *isnel le pas*. Nous pensons que M. Fallot a commis une erreur : *enès*, *en-ès* est une préposition fréquemment employée et qui se construit très-bien avec *le pas*. Voy. v. 778.
417 *Se reméussent*, bougeassent.
419 Répétition du vers 257.
420 *Fessis*, *fesis*, fis.
421 *N'es*, ne les.

Tu nos as mors et déçéus,
Car toz vij les ait hui véuz
Mes fiz ki fut en la forest;
Certes, certes mallemant est.
Maintenant te covient movoir,
Les chainnes te covient avoir.
Tant te covient les anfans querre
Par bois, par haies et par terre,
Q'an aucun leu les troveras,
Les chaaignes m'aporteras,
Ou soit à droit ou soit à tort;
Si tu n'es as nos somes mort. »
Paor de mort est moult grévainne;
Li serjans se mist an la poinne
De querre par nuit et par jor;
Tant aloit et quist, sanz séjor,
Par espès boix et par santiers;
Ains ne finoit iij jors antiers,
Jor et nuit, an nule manière.
Au quart jor, truève une rivière
Dont l'aigue fut parfonde et clère,
Lai ce baignoient li vj frère;
An sanblance de cignes estoient,
Par cele aigue ce déduisoient;
Et lor suer séoit sor la rive,
La plus aperte riens ki vive;
Les chaaignetes d'or gardoit,
Sor la rive les atandoit.
Li serjans vit la pucelete,
Au tor son col sa chaanete;
Les autres chaenetes voit
Que sa dame porter devoit,
Qui joste la pucele estoient.
A geu dont si frère juoient

435 *Poinne*, peine; voy. vers 97.
443 *Lai*, là; *ce*, se.
445 *Ce*, se.
451 *Chaanete*, puis *chaenete*.
453 *Que sa dame*, qu'à sa dame.
455 *Geu*, jeu.

Estoit la pucèle antandue;
Ne s'en est pas apercéeue,
Tant ke cil les chaaines prist;
En tel manière la sorprist
Que il les vj chaainetes ot;
Mais celi tollir ne li pot,
Entor son col estoit fermeie.
Elle est an la forest antrée
Si k'il ne sot k'elle devint;
Moult liez et moult joians revint.
Li vj chaaignes aportoit,
A sa dame les présentoit
Si ke n'uns hons n'el vit ne sot.
La vielle, plus tost k'ele pot,
Ait j sien orfèvre mandeit;
Proiet li ait et comandeit
Que, por s'amor et por sa graice,
Que des chaaignes d'or li faisse
I hanap moult isnelement.
Loez an iert moult richement :
« Mais gart ke n'el saiche mes hom,
Ne fame nule, se je non. »
Et cil li créante et otroie;
Maintenant ce met à la voie.
An sa forge lou feu alume,
De son martel fiert sor l'anclume,
Une chaaigne ait el feu mise,
Mais ne la pot, an nule guise,
Par feu ne par martel brisier.
Por ceu ce li covint brisier,
Totes vj les j asaioit,
Ains nésune n'an pessoioit,

456 *Antandue*, attentive.
477 *Se je non*, si ce n'est moi. Voyez v. 177.

Li roiaumes de Surie,
Nous dit et crie à haut ton,
Se nos ne nos amendons,
Por Deu, que n'i alons mie,
N'i ferions *se mal non*.
Les poésies du roy de Navarre. Paris, 1742, in-12, II, 135.

479 *Ce*, se.
487 *Pessoioit*, endommageait.

For ke de l'une i sol anel
Esgrumoit j poc dou martel.
Quant il vit c'à chief n'en venroit,
Ne ke nule oevre n'an feroit,
Dolans fut et si l'an pesoit.
Donc prist autre (or), si le pesoit;
I hanap an fist maintenant,
Moult très-bel et moult avenant,
A pois ke les chaaines furent
Qui par le feu ne se remurent,
Tant qu'il les poïst dessolder.
Les chaaines fist bien garder,
Et le hanap porta sa dame.
La desloiax, la male fame
Bien l'enfermoit an son escrin,
Ains n'en but d'aigue ne de vin;
Onkes par li vins n'i antroit,
N'ome ne famme n'el mostroit.
Ainsi fut fait et avenut
Que cigne furent devenut
Li vj frère; par tel manière,
Ne porent repairier arrière,
Par les chaaignes k'il n'avoient,
Qui de si grant vertut estoient;
Ne porent home devenir,
Ansi lor covint sostenir.
Et moult grant dolor demenoient,
Come cigne criant aloient,
Lor aventure complaignant.
Tant s'alèrent ensi plaignant,
Une hore avant et l'autre arrière,
Que il en haïrent la rivière.
Ne lor plot plus à séjorner,

489 *Esgrumoit*, entamait, ébréchait.
490 *Venroit*, le texte imprimé : *vanroit*.
493 *Donc*, les locutions familières : *viens donc*, *dis donc*, etc., ont des analogues en latin : EVOCADUM *aliquem foras*. PLAUTI *Mostellaria*, act. III, sc. 1, etc.
518 Voy. vers 229.
519 *Que il....*, élision.

D'ilueqes se volrent torner.
Ensamble ont lor voie atornée,
En cigne fut lor suerz muée:
Cigne et famme estre pooit,
Por ce ke la chaaigne avoit;
Si frère n'en avoient point.
Tuit ensamble ce sont anpoint;
Les piez estandent et le col,
Haut sont en l'air monté à vol.
Tant volèrent tuit vij ansamble
C'un estanc virent, ce me samble,
Grant et parfont et délitable,
Et bel et cler et covenable
A lor nature et à lor huès;
En l'estaul s'abaissièrent luès.
Li leus lor délitoit et sist;
Et li chastiax lor père sist
Si près, ke par desoz la tor
An corroit l'aigue tot autor.
Li chastiax sist an une roche;
Li aigue jusc' à mur s'aproche,
La roche fut dure et naïve,
Haute et large jusc'à la rive,
Et sist sor une grant montaigne,
Qui samble qu'as nues se teigne.
El chastel n'avoit c'une entrée;
Trop riche porte i ot fermée,
Qui sist sor la roche entaillie.

524 Vers trop court : *Etcigne...*
527 *Ce*, se; *anpoint*, d'*empoindre*.
536 *Leus*, lieu.
540 Il y a quelque analogie entre cette description et celle du château de *Maupertuis*, dans le *Renart le Nouvel*, Méon., IV, 157 :

Maupertuis iert fors et séurs,
Il estoit enclos de trois murs
Et de fossés quiriés tous plains
D'aighe rade, c'estoit del mains.
Si i ot portes, couléices,
Et tours séures et massices,
Et pont levis et fort castiel
Ki n'a garde de mangouniel
Ne de perrière ne d'assaut,
Car sous (*sour*) une roche siet haut.
. . . . . .
El mur dou chastiel a garites
Séures, grandes et petites,
Espringoles et mangouniaus,
Por giéter là fors grans quariaus.

542 *Naïve*, naturelle, telle que la nature l'avait faite.

De celle part fu la chaucie,
Li fossez et li rolléis,
Et si fut li pons levéiz.
Si estoit assiz li chastiax
Que parrière ne mangoniax
Ne li grévât de nulle part;
Par nul anging ne par nul art
N'el poïst-on adamaigier.
Tant k'il éussent à maingier
Cil ki del chastel fussent garde,
N'éussent de tot le monde garde.
Moult fut estroite li antreie,
Qu'ansi fut faite et compasseie,
Par devant la haute montaigne;
I covient c'uns solx hom i veigne,
Jai dui n'i vauroient ansamble.
D'autre part devers l'aigue samble,
Por ceu qu'il siet en si haut mont,
Qu'il doie chéoir en j mont.
De tant com om trait d'un quarrel,
N'aprochoit nuns hons lo chastel.
Il i ot portes, colléisces,
Bailles, fossez et murs et lices,
Trestot fu an roche entailliet.
Moult i ot ferut et tailliet
Ançoiz ke li chastels fust fais;
Onkes telz ne fut contrefaiz,
Trop par fut fors et bien assiz.
De cel chastel trop vos devis
C'onkes nuns chastels muez ne sist,
Moult fut bons maistres ki li fist.

550 *Rolléis*, barrières, défenses. Roquefort, *Roilléis*.

553 *Parrières*, pierriers. Machines de guerre formées d'une longue poutre retenue par un contre-poids, et qui, étant lâchée, jetait des pierres dans les places assiégées. — *Mangoniax*, mangoneaux, autres machines à lancer des pierres, qu'on voit encore en usage cinquante ans après qu'on eut commencé à se servir du canon en France.

564 *Dui*, deux.

568 A une portée de flèche; *quarel*, flèche, dard.

570 *Colléisces*, herses. Voy. la citation du *Renart*, au vers 541.

571 *Bailles*, espèces d'ouvrages avancés qu'on attaquait d'abord. Daniel, *Histoire de la milice française*. Paris, 1721, in-4°, I, 552. — *Lices*, clôtures, barricades, retranchements.

578 *Muez*, pour *miéz*, mieux.

Sor la roche ki fut pendans.
Grant fu et large pardedans,
Trop i ot riches herberjaige;
En la tor ot moult riche estaige,
Bien fut herbergiez tot entor.
Li pallais sist près de la tor
Qui moult fut haus et bons et leis,
Li estauble furent de leis,
Greniers et chambres et cuisines;
Moult i ot riches officines.
Moult fu la salle grans et large :
Maint fort escut et mainte targe
Et maint lance et maint espiet
Et bon cheval et bon apiet
Dont li fer sont bon et tranchant,
Et maint bon cor bandeit d'argent
Avoit pandut par lo pallais.
Le deviser à tant vos lois,
Trop fut biax li leus et li estres.
Vers l'estanc furent les fenestres;
Lai fut li sires apoieis;
Ne sai c'il estoit annuiés,
Mais, an pansant, l'aigue esgardoit,
An esgardant les cignes voit,
Qui estoient et bel et gent.
Dont comandoit tote sa gent
Que moult doucemant les véissent,
Annui ne mal ne lor féissent
Par coi riens les espoantaissent;
Del pain et del blef lor gitaissent,
Tant ke del leu fussent priveit.
Bien furent li cigne arriveit.
Li sires les vit volentiers;
Ses demeis pains et ces antiers,

582 *Herberjaige*, logement.
586 *Leis*, étendu.
593 *Apiet*, épieu armé de fer, hallebarde, etc.
597 *Lois*, pour *lais*, laisse.
601 *C'il*, s'il.
609 *Blef*, blé.
610 Jusqu'à ce qu'ils fussent accoutumés à ce lieu.
613 *Demeis*, demis; *ces*, ses.

Et char et poissons lor gittoient
La maisnie, kant il mangoient.
Bien sorent l'ore del mangier,
Sanz apeller et sanz huchier ;
Moult furent priveit devenut.
I et autre, grant et menut
Aucune chose lor gittoient ;
Moult volentiers les esgardoient,
Après le pain corre et noer,
Et l'un d'aus à l'autre jouer.
La suer ki la chaaigne avoit,
Quant le chastel près de li voit,
A son voloir fame devint.
Toute soule el chastel s'an vint.
Et aloit del pain demandant
Et l'amosne à l'uis attandant.
Del relief son père vivoit,
Del pain et de ceu k'il avoit.
Toute riens tant à sa nature :
An nul senz n'an nulle aventure,
Ne connissoit-elle son père,
Ne ne savoit ki fust sa meire ;
Ne porqant qant c'on li donoit,
Et tot ceu qu'à ses mains tenoit
Portoit sa mère maintenant ;
Ceu k'ele avoit de remenant
A ces vj frères lé portoit.
Grãnt chose et grant merveille estoit
Qu'ele ploroit moult tanrement,
Por la poinne et por le tormant
Qu'ele li véoit soustenir.
N'onkes ne s'an pooit tenir ;
Por li demenoit moult grant duel,
Ne jà ne s'an méust son vuel
Se por ses frères n'en méust ;

616 *L'ore*, l'heure.
622 *Corre et noer*, courir et nager.
632 *Tant*, tẽnd.
636 *Ne porqant*, et cependant.
640 *Ces*, ses.

N'estoit nuns jors qu'elle n'éust
Del pain assez et del rilliet.
Moult estoient joians et liet
Li cigne, kant il le véoient,
Encontre lui tuit esvoloient,
Grant feste et grant joie menant;
Si manjoient son remenant
En son giron et en sa main.
Chascun jor, à soir et à main,
De li grant joie demenoient,
Et de lor elles l'acolloient;
Elle les baissoit doucement
Et acolloit estroitement.
Bien sot k'il estoient si frère,
Encor ne conissoit sa mère.
Chascune nuit lez lui dormoit;
Par nature si fort l'amoit,
Por nule rien ne s'en tenist
Que chascune nuit n'i venist
Dormir; grant pitiet en avoit,
Et n'ule raison n'i savoit
Par coi i metoit si sa cure;
Mais chascuns trait à sa nature.
Les gens ki el chastel estoient,
Chascun jor ensi le véoient
Del chastel à l'estanc dessandre.
Bien véoient les cignes prandre
Ceu ke de sa main lor donoit;
Et le duel k'elle demenoit
De lez sa mère, nuit et jor,
Qui vivoit an si grant dolor.
Grant et petit se mervilloient
Et li plusors autr'aux disoient
K'a merveille sambloit la fée,
A jor k'elle fut amenée;
Estoit-ele de tel faiture,

650 *Rilliet*, reliefs, restes.

659 *Elles*, ailes.

De vis, de neïs et de figure.
Quant le chastelains la véoit,
Moult très-volentiers l'esgardoit;
De li regarder et véoir
Ne se tenist, por nul avoir;
Onkes ne s'en poïst tenir.
I jor la fist à lui venir;
Li anfés volentiers i vint.
Ansi com aventure avint,
La chaaigne d'or ait véue
K'autor lo col avoit pandue.
Adonc li manbroit de la feie
K'a fame ot prise et espousée,
Cui il trovoit à la fontaine,
C'or li faissoit soffrir tel painne,
Ne se provoit pas com amis.
Puis ait l'enfant à raison mis
Et dist : « Fille, dont ies-tu née?
De quel terre et de quel contrée?
Ais-tu mais ne peire ne meire,
Ne parant, ne seror, ne frère?
Et comant puet çou avenir
Que tu fais les cignes venir
A toi, et maingier en ta main,
Quant tu vuelz, au soir et à main? »
Li anfés plore et si sospire
C'à painnes puet j sol mot dire;
Qant ele ait son père entendut,
En sospirant ait respondut
Et dist : « Sire, se Dex me voie,
Tot séurement vos diroie.
Se por nature pooit estre
Que hons ne famme déust nestre
Et sanz père et sanz mère avoir,
Que je n'oi onkes tot, por voir,
A nul jor, ne père ne mère;

696 *Manbroit*, ressouvenait. 719 *N'oi*, n'ai.

Mais ce sai-ge bien ke mi frère
Sont li cigne tuit vj germain,
Que si bien vienent à ma main.
Onkes ne vi, ke je séusse
Père ne mère ke j'éusse. »
Puis li ait dit et raconteit
Comant norrit orent esteit
Del lait de la cerve salvaige,
Et comant furent el boscaige,
vij ans, où gardez les avoit
Li vielz maistres ki tant savoit.
Et comant cil les mal baillit
Qui les chaainnes lor tollit,
Qu'elle gardoit sor le rivaige;
Et la painne et le grant damaige
Que si frère por çou soffroient;
Por les chaaignes k'il n'avoient,
Sostenoient si dure painne
Que perdut orent forme humaine
Et cigne estoient devenut;
Et comant il ièrent venut
Demorer desoz li chastel,
Por l'estanc k'il virent si bel.
La vielle ki tant ot d'anvie,
Ki plainne fut de fellonnie,
Celle ki tot le mal savoit,
Qui tot le mal bastit avoit,
Estoit en la salle parrine
Où celle contoit son covine
A son père, devant les gens.
Ses parolles ot li sergens
Qui bien sot la vériteit toute;
An demantiers ke il escoute
L'anfant, vers la dame regarde;
La dame ki bien s'an prist garde,

732 *Mal baillit*, les traita mal.
735 *Painne*, ailleurs *poinne*.
748 *Parrine*, perrine, de pierres.

Regarde vers lui ansimant,
A malaise sont duremant;
Car il s'an santoient corpable.
Bien sèvent que ce n'est pas fable
Que la pucelete raconte;
Por la poor et por la honte
Qui de lor conscience estoient,
En esgardant color muoient.
Et s'il en fussent mescréut,
Moult fussent tost aperséut;
Mais nuns hons n'es en mescréoit,
Por ceu ne s'en apercevoit.
Jai biens ne malz n'iert si covers
C'an aucun tans ne soit ouvers;
Dex seit tot, et voit et entant,
Moult doucement soffre et atant;
Et jai soit ceu ke il atande,
Nuns ne fait bien ke il n'el rande
Le loier débonairement;
Et se il atant longuemant
A panre del mal la venjance,
Ceu fait-il par sa grant soufrance.
S'il ne ce vange anès-le-pas,
Por ceu ne lor pardone-il pas.
Bien en set panre vangement
A son voloir séurement,
Por celui ki lou péchié fait,
Se vange Dex de son mesfait;
Jai n'iert si longuement cellez
Li malz, k'il ne soit revellez.
Par lui méisme se descuevre
Li peschiez et la malvaise œvre.

756 *Ansimant*, de même.
758 *Corpable*, coupables.
764 *Mescréut*, soupçonnés.
773 *Nuns*, nul.
776 *Panre*, pour *pranre*, prendre, ou *panre*, payer, de *pendere?* arrêtons-nous à *prendre* et appuyons-nous, entre autres, de ce passage du *dit de l'erberie*, dans les *Œuvres de Rutebeuf*, éd. de M. Ach. Jubinal, I, 257 : « De cele herbe *panrrois* trois racines... »
Suivant M. Fallot, pag. 457, c'est une forme bourguignonne du milieu du XIIIe siècle.
778 *Ce*, se.

Dex volt ke ceu fust révéleie
Qui vij ans ot esteit céleie.
La vielle fut moult esperdue,
Quant sa parolle ot entendue.
Adont li vint en son coraige
Trop grant dolor et trop grant raige;
Et pansoit c'oscirre feroit
L'anfant, s'elle onkes (le) pooit.
Maintenant le sergent apele,
Qui bien ot oït le novelle;
Tout li dist ke il otrioit
Que, se leu et pooir an ait,
Il l'ocirroit sanz plus atandre.
La pucelete jone et tandre
Un jor del chastel dessandoit,
Qui de tot ceu ne se gardoit;
A ses frères aler vouloit,
Tot ausi com elle souloit.
Li sergens après li aloit.
Si com li enfés avalloit,
L'ait li cergens aconséue,
Dont sachoit fors l'espée nue:
Qant ele vit traite l'espée,
Duremant fut espovantée.
En fut torné et cil après
Qui la suoit tost et de près.
Ez-vos à tant grant aléure
Le chastelain, par avanture,
Qui toz souz par anqui venoit.
Li sergens l'espée tenoit:
Li chastelains lez lui s'acoste
Qui des mains l'espée lui oste;
Del plat li done grant colleie,
Ansi ait de mort délivreie
Celi ki grant poor avoit.

795 Vers trop court sans l'addition qu'on y a faite.
803 *Tot ceu*, tout cela.
808 *Cergens*, pour *sergens*, *serjans*.
812 *Torné*, pour *tornée*.
813 *Suoit*, suivait.
816 *Souz*, seul; *par anqui*, par-là.

Qant li sergenz son signor voit,
Moult paroit de mort grant dotance,
Car li sires vers lui s'avance
Et dist ke vériteit li die :
Por coi volloit tollir la vie
A cel anfant, an tel manière?
Li serjans fist dolante chière;
La vériteit li ait conteie,
Si com la chose fut aleie;
La fin et l'ancomancemant
Tos li ait dit outréément:
Coment li enfant furent neit,
Coment el bois furent porteit,
Et coment lor chaainetes ot,
Comant l'enfant ocirre volt,
Et dist, sor le péril de s'arme,
Que ceu li fist faire sa dame.
Moult par fut corresiez li sire,
Qant de sa mère oït ceu dire;
Arrière enmaine le sergent.
En la salle devant sa gent,
Trovoit la vielle desloial
Qui si fut forsie de mal.
Il ne l'ait mie saluée,
Ains sachoit del fuère l'espée,
Et dist que vériteit li die.
Moult ot grant poor de sa vie,
Qant ele vit l'espée nue;
Vériteit li ait conéue.
Li chastelains li dist, por voir,
Que les chaainnes vuelt avoir;
Celle dist : « Biaz douz fiz, merci!
Por Deu; se tu vuelz, si m'oci;
Péchiet feras si tu me tues,
Mais les chaaignes sont perdues,

832 *Ancomencemant*, commencement.
844 *Trovoit*, pour *trova*, ainsi que dans plusieurs autres passages.
847 *Fuère*, fourreau.
851 *Ait conéue*, a fait connaître.

Car j'en fis une cope faire;
Ocirre me puez et desfaire.
La cope puez-tu bien avoir;
Se li orfèvres me dist voir,
Les chaaignes as-tu perdues;
Ne pueent mais estre randues. »
Li sires l'orfèvre mandoit,
Moult doucement li comandoit
Que des chaaignes voir li die.
Li orfèvres n'en mentit mie,
Bien reconut c'ancor les ot;
Et se li dist c'onques n'en pot
Par feu ne par martel desfaire,
N'onkes nulle rien n'en pot faire.
Dont les randit al chastelain
Qui ne fut pas fis à vilain,
Car moult bien li guerrodonoit.
Il les prist et si les donoit
A celui qui grant joie en ot.
Maintenant plus tost k'elle pot,
Droit à l'estanc, s'en est corrue;
Et quant li signe l'ont véue,
Contre lui se sont avallet,
Lai ot baissiet et accollet,
Sa chaaigne rant à chascun,
Tout devinrent home fors j,
Celui cui la chaainne estoit,
Dont li orfèvres brisiet avoit
I anelet tant soulement.
Por ceu ne pot outréémant
En forme d'ome revenir
Por rien ki poïst avenir,
Ains puis à nul jor de sa vie;
Mais tot adès fist conpaignie
A l'un de ses frères partot,
N'est pas raison ke nus en dout,
Cil ne fut puis ce signes non,

894 *Signes*, cygne.

Mais cil fut moult de grant renon
A cui il fut acompagniés;
Chevaliers fut bien enseigniés,
Toz jors mais seroit an mémoire,
Car il est escrit en l'istoire;
L'istoire est et veraie et digne,
Ce fut li *Chevaliers ou Cigne*,
Que proz fut et de grant savoir.
Et cil fut li cignes, por voir,
Qui les chaainnes d'or avoit
A col, de coi la nef traioit
Où li chevaliers armez iert,
Qui tant fut de bone manière;
Puis tint de Boillon la duchiet.
Moult furent cil del chastel liet,
Joie firent tel com il durent,
Li enfant lor père conurent,
Et lor père ous ansimant,
Sans plus targier, tot erranment
Alèrent défoïr la fée
Qui tel dolor ot endurée.
Sains li firent et oignemant
Et riches apaireillemant,
Tant fut servie et honorée
Que sa color fut recovrée
Moult ot gent cors et simple chière;
Et li sires la tint plus chière
C'onkes mais jor ne l'ot tenue,
La desloial vielle chanuë,
La fause pautonnière hérite
Fu moult dolante et desconfite,
A son fil quiert merci et prie,
N'est pas droit ke sa mère ocie.
Et cil respont k'il ne savoit
S'elle sa mère esteit avoit;

912 Vers trop court. — *Ous*, eux; *ansimant*, voy. v. 756; Roquefort: *ausément*.

924 *Hérite*, traîtresse. Roquefort fait venir ce mot de *haereticus*.

Ne croit pas ke sa mère fust
Que tel outraige fait éust.
Et dist bien puet estre sa mère,
Mais foit que doit l'arme son père,
Jai por ceu quite ne seroit :
Toute nue l'anfueroit,
Si com elle fut enfoïe ;
Et si seroit toute sa vie
Que jamais n'en seroit délivre,
Tant jor com elle éust à vivre ;
S'or devoit devenir contraite.
Tantost com la feie an fut traite,
La malle vielle i anfoïrent ;
La dolor sostenir li firent
Que la feie avoit sostenue.
Or fut an la fosse chéue
Qu'ele avoit por autrui foïe ;
En la fosse fut anfoïe,
Et bien l'i dut-on anfoïr.

5.

LÉGENDE LATINE INÉDITE DU CHEVALIER AU CYGNE, *tirée d'un manuscrit d'Oxford.*

(*Bibl. Bodl., MS. Rawl. Miscel.*, 558, p. 109.)

Historia edita de milite de la Cygne *que prius scripta gallice reperta est in quadam maris insula vocata* Belefort *ubi dominabatur rex quidam qui genuit de conjuge sua vocata* Matebrunna *nobilem filium de cujus fortuna plenius in sequentibus est loquendum.*

—

Hic juvenis strenuitatis eximie, post fata patris coronatus est in regem. Cui copulata fuit virgo nobilissima, dotata cunctis virtutibus ac speciositate nulli secunda ; sed tamen sterilis diu mansit, unde rex maxime tristabatur. Quamobrem rex et

935 *Foit*, foi (*fides*).
940 *Contraite*, contrefaite, de *contracta*.
946 *Foïe*, creusée.

regina, ut se confortarent mutuo, quadam die turrim regiam ascenderunt, ut de excelso terram conspicerent et queque subjecta; solum videlicet viride, cantantes aviculas, herbas et pomeria, ortos et frutecta [1], structuras et edificia intuerentur. Dumque deorsum visus dirigunt, quamdam paupercùlam mulierem transeuntem conspiciunt, stipis petende gracia gestantem in ulnis duos infantulos elegantissimos et unius etatis. Quibus conspectis, eductis ab ymo suspiriis, flere cepit rex et dixit conjugi sue : « Jamdiu simul mansimus et nullam prolem protulimus et ecce paupercula quam mendicantem videmus sibi suisque gemellis cibaria duos sibi pusiolos ad sui solacia generant; quapropter et nos deprecemur Deum et Dominum celorum regem et sic sibi servire mereamur ad placitum ut nobis donet gratiam liberos procreandi qui nostras possessiones hereditarias et aspectu suo nos valeant hillarare [2]. » Regina respondit domino suo dicens : « Non est creatura sub celo que me posset ad credendum inducere, ut uno concubitu vel generacione valeret ulla femina fetum duplicem generare, nisi foret mulier meretricia que se supponeret duobus viris. » Cui contra, maritus ait : « Desiste, domina, precor, opinari talia, nam tanta divinitatis est potencia ut perficere queat quecunque velit. » Contigit provide ut conjugem suam rex sequenti nocte cognosceret et ex ea sex filios perpulcros et unam filiam generavit [3]. Mane facto, dum rex et regina properarent versus ecclesiam que dedicata fuit de sancto Vincencio [4], ut missarum solenniis interessent, conversus rex ad conjugem suam dixit : « Gaude, mulier, et letare, quia juxta nostra vota, omnipotenti Deo largiente, gravida es effecta; donet ergo gratiam qui dedit tibi sobolem, ut talem prolem procreas [5] que nos letificet virtutibus et probitate. » Hera domino suo dixit : « Amen, sic fiat ut dicitis, si sim veraciter impregnata. » Hiis dictis ecclesiam subeunt, devote missas audiunt, ditia dona super altare Vincencii martiris offerunt, uterque scilicet nobilem anulum aureum ingemmatum [6]. Audita missa, obvios pauperes argento distributo letificant, et, ut pro se Dominum deprecentur, instanter exorant. Hiis gestis, appropinquante jam partus tempore, regina decubuit, et non multo post enixa est sex speciosos masculos et unam feminam pulcritudinis admirande. Habebat autem quilibet ex dictis pusiolis cathenam argenteam circa collum mirabiliter innodatam. Ea hora nullus affuit in conclavi ubi regina decubuit, preterquam illa perfidissima *Matebruna* [7] matre regis que ad omne scelus perpetrandum fuit paratissima et in arte magica nimis edocta, habens in etate circa centum annos. Interea regina, jam partu exonerata, aliqualiter

Temeraria reginae verba.

Septem pueros ea parit.

Dirum novercae *Matebrunae* in reginam odium.

[1] *Hortos et fruticeta.* | [2] *Hilarare.* | [3] *Generaverit.*

[4] Saint-Vincent est invoqué au vers 526 de notre chanson de geste.

[5] *Procrees.*

[6] Cette circonstance, qui est remarquable comme trait de mœurs, est omise dans le poëme.

[7] Plus haut *Matebrunna.* Ce personnage est beaucoup plus odieux dans le latin, et ses emportements de vengeance ont une brutalité et une violence infiniment plus grandes.

resumptis viribus, cepit loqui et querere quis adesset in camera. Respondit mox ipsa malefica *Matebruna :* « Scies, inquit, malo tuo, quia tibi hostis futura sum, nec te cessabo persequi donec corpus tuum in cineres sit redactum. Nonne recolis, o infelix et misera, quando me presente dixisti filio meo quod nulla mulier gestare posset in utero prolem binam nisi se traderet turpitudini virorum plurium. Nunc potest filius meus oculata fide cognoscere quod pluribus viris te succubuisti quam sibi. » Cum audisset ista verba regina repleta doloribus; gloriose matris Dei Marie suffragia precabatur, orans tota mentis devocione ut sui misereretur et salvaret ab ignominiosis commentis que machinata contra eam fuerat *Matebruna.* Tunc ait ad eam execrabilis maga : « Venefica deprecacio, inquit, tua quam pro te partuque tuo fudisti, nichil tibi proderit, quia ante finem septem dierum cantabis luctus canticum atque meroris. » Quibus dictis, cum festinacione vocavit ad se quendam de suis familiaribus in quo pre ceteris confidebat, *Marcum* nomine, et dixit ei : « Tu mihi semper familiarissimus obsecundans et fidelissimus extitisti, in te sola confisa sum hactenus, lepide dilexi, promovi, colui, necnon et ditem feci ac cupio facere diciorem. Quapropter obligaris magis meis parere jussionibus et voluntatibus obedire. » Cui *Marcus :* « Omnia quecunque dicitis recognosco faciamque procul dubio quod tue placuerit voluntati. » Cui malefica *Matebruna :* « Non credam tuis assercionibus, nisi, fide mihi data, juraveris te consilium celaturum et fideliter impleturum quodcumque jubebo. » Juravit ergo servus, nescius quid jubere vellet et[1] impiissima commentatrix : « Tibi, ait illa, precipio remaneas latens in hoc angulo, donec ad te rediero; nam regina, conjux filii mei, septem perpulcros parvulos peperit quos volo protinus aquis immergas, et caveas, sub pena suspendii, ne presens consilium alicui quovis modo pandas. » Credidit ille verbis impie vetule et respondit, licet nolens, se sibi in omnibus hiis pariturum. Tunc illa festino cursu cucurrit in cameram ubi puerpera decumbebat, et de latere dormientis tulit septem parvulos quos, gremio suo impositos, servo tradidit, mandans ut extimplo[2] cunctos morti traderet. Quos ille, non sine magna mentis mestudine receptos, involvit pallio et cum magno merore mala malefice imprecatus, abcedit. Tunc anus impiissima, prenoscens ubi licista canicula septem catulos ipsa nocte pepererat, vadit et assumit eos et ponit in lectulo ubi domina dormiebat, et, sub celeritate reversa, licistam cultro jugulat et in puteum quendam jactat. Quo facto, properat ad filium suum regem, qui, visa matre, dixit : « Bene venisti, mater carissima, si qua nostis nova, mihi, precor, enarra. » Cui respondit anus iniqua : « Conjux tua, quod doleictus[3] refero, contra naturam pro pusiolis tibi peperit septem catulos. Si mihi non credis, perge personaliter et oculis tuis crede. » Et addidit hec mulier pessima : « Te decepit proditorie et coram Deo peccatum commisit enorme

Marcus Matebrunae conscius.

Matebrunae fraus scelestissima.

Vehementer filium ad reginam mulctandam hortatur.

[1] *Et* est superflu. | [2] *Extemplo.* | [3] *Dolens tibi* ou *dolenter ?*

scelusque perpetravit toti mundo execrabile, hostiis et oblacionibus non expiandum. Quapropter illam flammis comburi jubete et mundum vacua tali peste. Quod si non maturius feceris, corona regia indignus judicaberis, et de tua socordia mirabitur totus mundus. » Rex, hiis auditis, tractis ab imo suspiriis, cepit amarissime deplorare tam scandalosum infortunium, dicens cum gemitu miserabili : « O sancta Maria, mater Dei, quid est quod accidit? Putavi quod in mundo non fuisset fidelior femina neque castior uxore mea. » Tunc malefica *Matebruna* : « Ego veraciter agnovi contrarium; scio sine dubio quod a septem canibus sit fedata. » Et apprehendens lasciniam vestimenti regii, traxit eum in cameram ubi conjux sua nondum evigilata dormivit, et cum festinacione summa discooperuit lectum puerpere et ostendit regi catulos albos et nigros jacentes ad latus domine et pre lactis inopia clamitantes. Tunc primo regis uxor, nescia fraudis sibi facte, devigilata est, nam, post longa tormenta que passa fuerat in partu parvulorum, prolixius dormire necesse fuit. Ut vidit tot catulos circa se grunnientes, voce lugubri exclamavit. Mater regis iniquissima filio suo dixit : « Vides modo, fili, hos septem catulos de humano semine non potuisse produci. Procul dubio non est aliud nisi quod cum canibus est adulterata, et proinde justissime cremari debet, tanquam que cunctas feminas optimas et honestas suo pessimo exemplo infamavit. Jam nosti, fili, melius quid in hoc flagicio sit agendum. » Tunc rex, plenus lacrymis, conversus ad conjugem suam dixit : « Non puto, conjux, ullam feminarum te meliorem nec corpore castiorem, sed cum te iniqua fortuna in istum deduxit articulum ut contra leges te nequeam salvare vel defendere, unde satis doleo. Non mihi imputes si rapiatis [1] ad penam; sed tibimet imputa tormentorum causas futurorum. » Cum audisset regina hec omnia domini sui verba, indicibiliter gemuit pro tanta fraude sibi facta atque decepcione. Et, erigens caput suum, curialiter ac sobrie dixit regi : « Vere, mi carissime domine, constat vos a falsis emulis nequiter informatum. Ego, Deo teste, omnium secretorum conscio, nunquam in vita mea deliqui taliter nec puto mulierem aliquam velle vel posse tam turpe facinus perpetrare. » Tunc anus impiissima altissone [2] despexit, eam vocans impudicam, canis conjugem, et filio suo dixit : « Mentis inops appares, o fili, si credere velis hujus mendacis [3] fabulisque; sic sermonibus blesis te dementabit donec de tua stulticia [4] videat omnis orbis judex; qui judicia sua differt et retardat fatuus estimatur, precipue qui miseretur ejus qui tale commisit flagicium. Ecce presentes cernis septem catulos, causam dampnacionis sufficientem hujus impudice, et iccirco fac ut flammis ardeat et pereat amara morte. Sed ante omnia, sub pena mortis, jubeas nequis sibi confessionem indulgeat aut ecclesiastica sacramenta [5], et corpus ejus, cum in cineres redactum fue-

[1] *Rapiaris.* | [2] *Altissime?* | [3] *Mendaciis.*
[4] *Tuam stultitiam.*
[5] Raffinement de cruauté qui n'est point dans la légende française.

rit, eas ventilabro ventilari facito, propter horrorem criminis ab ea commissi. » Turbatur ergo rex matris sermonibus et dure cepit omnia que dicta sunt ab ea dixitque ei : « Hec femina, ut nostis, mihi juncta est conjugali federe mecumque mansit multis annis, vacua ab omni suspicione sinistra usque ad presens. Vellem proinde, ob reverenciam tanti conjugii, salva vita sua, eam claudere in loco securo, ut illic penas lueret commissorum. » Ad hec respondit diabolica *Matebruna* : « Certe video sensu te carere et mente decipere[1], cum sis tam facile superatus paucis sermonibus, licet mendacibus, a tam flagicioso monstro, quod non audeas te vindicare de crimine tam manifesto. Igitur cum tanta fit [2] in te vecordia, ego tuam, si jubes, suplebo socordiam et eam in puteum talem dejiciam ubi digne penas subeat quas meretur. » Tunc rex dolens et exasperatus maternis verbis crudelibus, licet nolens, concessit ut cum ea ageret prout vellet, recedens gemebundus et ejulans ad cameram secreciorem. Malefica mater regis illico, post recessum ejus, conversa ad reginam, convicia multa dicit in eam, vocans eam licistam que gaudet plurium canum insilicione fedari, talibus verbis eam improperans : « Quid tibi necesse fuit, o canum prostibulum, habens dominum speciosissimum in maritum canibus te substernere et totum femineum sexum infamare? » Cui regina, data sibi loquendi copia, juravit se nunquam tam nefarium crimen admisisse. Et anus iniqua : « Mentiris, inquit, quia res celari non potest et propterea penas meritas non evades. » Et cum severitate maxima dedit ei alapas asperas in utraque maxilla, et quia nequivit pro debilitate pedibus suis incedere, fecit eam trahi de lectulo puerperii per crines sui capitis cum magna contumelia, et nudam in area ipsa malefica suis calcibus pedibusque subactam diu torsit, donec fessa nil ultra potuit [3]. Volens tamen plus satiari tormentis misere, vocat duos scelestissimos et crudelissimos servos sibi familiarissimos, qui ad omne nefarium erant proni et parendum sibi promptissimi prout eorum vocabula declarabant, nam unus nomen habuit *Malfesaunce* [4] quod latine sonat malefaccio, alter *Turcier* [5] vocabatur, quod latine tortor potest dici. His precepit maga *Matebruna* reginam ligare et eam miserabiliter verberibus afficere et flagellatam dejicere in piscinam [6]. In hiis omnibus persecucionibus et doloribus regina beatam Mariam, matrem misericordie, jugiter inclamabat, orans eandem celi reginam ut, sicut illa non fuit affinis criminis sibi fraudulenter impositi nec unquam in vita sua tale scelus commisit, sic eam juvare, consolari et eripere dignaretur. Audiens anus iniqua tales regine gemitus : « Quid, ait, predicas, o feminarum scandalum! » Et pepulit eam viribus quibus potuit versus puteum, ubi claudi debebat, « Hic, inquiens, sola predica, nichil enim proficit

Frustra negat *Beatrix* facinus cujus rea fit.

[1] *Desipere.* | [2] *Sit.*

[3] Férocité que le trouvère a épargnée à ses auditeurs et à ses lecteurs.

[4] Forme anglo-normande pour *Malfaisance.*

[5] Ce mot doit appartenir aussi à l'ancien dialecte anglo-normand pour signifier *bourreau.*

[6] Trait de barbarie ajouté à tous les autres.

nobis predicacio tua. » Quo dicto perfidi ministri eam in profundum dejecerunt puteum, in quo nihil erat preter turpitudinem et horrorem, nudam, sine veste vel amictu, modicum tamen stramen substraverunt sibi, vix tantum super quo posset extendere corpus suum, sicque solam relictam in puteo recluserunt.

Marcus in sylvam septem *Beatricis* pueros, eos necaturus, defert.

Nunc digrediendum est paulisper ab ista materia et revertendum ad *Marcum* qui portabat in saltus septem pueros ad perdendum. Hic, cum venisset in solitudinem, circumspexit undique ubi posset pusiolos abjicere vel enecare. Tandem procul aspicit rupem magnam juxta paludem sitam, ad quam se contulit festinanter; ubi stans diutissime, cogitavit quid sibi potissime in presenti negotio foret faciendum, utrum videlicet infantes jugularet an aquis mergeret. In duplomate proinde constitus [1], hinc timorem Dei pre se pretulit, sciens, si scelus admitteret, ipso nullo modo manus Omnipotentis effugeret; illinc reginam verebatur vetulam, que, si non pareret ejus mandatis feralibus eum incunctanter morte crudeli juberet occidi. Explicans ergo clamidem, mox, ut conspexit infantum pulcritudinem et vultus eorum jocundissimos, nam cuncti pariter arridere sibi videbantur, illico vultus ejus sunt immutati et gemere cepit atque tristari, dicens : « Ve mihi misero nescienti quod consilium apprehendere potero in isto negocio maledicto! Si enim hos innocentes occidero, mors mihi est; si non istos peremero, non effugiam manus impiissime *Matebrune*. Sed, quecunque fortuna me respiciat, non occidam parvulos qui nunquam peccaverunt. Committam ergo eos gubernacioni divine, nam potens est Deus illis auxilium tale prestare quo et illis vitam salutemque condonet et mihi mercedem pro tali pietate retribuat. » Dixit et clamidem in binas laceravit partes ac involvit eos in una medietate mantelli satis officiose. Qui, pro frigore sibimet coherentes, velut globum unum de se volutando fecere. *Marcus* hec videns, pietate repletus, illis non plus dampni intulit, sed erecta dextera, pusiolos benedixit, commendans eos miseracioni divine, orans ut ab omnibus salventur infortuniis et a malis bestiis tuti fiant. Hiis gestis, domum tristis rediit, narrans crudelissime regine quod parvulos demersisset. Quo audito, leta se contulit ad edendum.

Infantulis misericordia tactus indulget.

Dimissis, ut prefertur, pueris in deserto, non invenientes patrem neque matrem qui eorum condicionem emendare posset, pre frigore lactisque inopia vagiebant et ad instar anguillarum, modo sursum modo deorsum se volutantes, catenulas quas habebant in collis suis manibus contrectabant. Modo referam quid catene argentee circa colla parvulorum posite portendebant. Dum hiis catenis redimiti forent, essent salvi ac omnibus damnis emulorum; que si quovis modo amoverentur, confestim parvuli in cignos volantes verterentur. Talis gratia concessa fuit illis omnibus a pietate divina. Jacebant ergo sic parvuli flentes et ejulantes sine nutricio, sine consolatore, donec, misericordiarum Deo disponente, veteranus quidam heremita venisset

Heremita quidam adest puerulis in auxilium.

[1] *Constitutus.*

ad locum ubi parvuli, sub pallio positi, fletus miserabiles ediderunt. Audiens heremita vagitus pueriles, appropiavit ut cognosceret quid hoc esset, et videns pallium, explicavit illud et aspexit infantes pre frigore tremulos et sibimet vicissim coherentes. Quibus conspectis, senex flevit amare super infantum miserias et conversus ad Dominum, oravit attencius ut misereretur infantum et mitteret illis, qui sine peccato erant, tale subsidium quo possent educari pupilli. Vix oratione finita, apparuit coram illo cerva perpulcra, corpore vasta, cujus ubera lacte plena fuere. Quam senex confidenter apprehendit et stravit in terram, ut parvulos refoveret munere lactis sui. Cujus ubera mox, ut infantes sensere, suxerunt avidissime, ventrem bestie sollicite requirentes. Que mansuete pueris se humiliavit et ad vota dejecit et lactis copia confortavit. Heremita, tanta Dei dona considerans, gavisus est et parvulos portavit ad tugurrium [1] in quo mansit. Quos cerva sequebatur et, matris more, fovit et aluit. Multis annis senex vero eos custodivit, ut scivit, et sepissime lavit et emundavit et foliis lauri viridis, que longa lataque fuere, vestivit. Aliud genus vestis quo parvulos tegeret et frigus arceret non habuit heremita. Ciborum fercula fuere tantummodo fructus solitudinis, qui cadebant de ramis arborum parvulis regiis [2], et hec obsonia eorundem. Cumque facti fuissent annorum decem et effecti essent statura decenti et pro etatis racione fortes pueri, educatrix eorum cerva non sequebatur eos amplius, sed, resumpta feritate pristina, ad saltus latibula est regressa, ubi more solito requireret escas sibi.

Cerva corum nutrix.

Contigit interea quendam [3] forestarium qui vir fuit iniquissimus et ad nephas omne paratissimus, qui et ipse fuit *Matabrune* familiarissimus et exsecutor maliciarum omnium que malefica jubere vellet, et ob hoc sibi nomen adquisierat *Mauquarré* [4], malefactor. Hunc anus impia a parvo nutrierat et solicicius educaverat propter ejus ferales mores. Iste, cum custodiam saltus haberet dono veterane regine, et deambulaciones ubique faceret, cum descendisset per quendam clivum, inopinate conspexit in convalle senis heremite tugurrium, quem tunc temporis contigit fuisse ad orationes dicendas egressum in fausta hora. Intravit igitur forestarius heremitorium et, ut vidit illic septem elegantes pueros, sibimet loquebatur juransque asseveravit quod tante pulcritudinis pueros nunquam preante conspexerat, dicens intra se quod cum venisset ad presenciam regine vetule, confestim sibi referret quam preclaros illic pueros reperisset : « Et si mihi nolit credere, quacunque via data, ego, inquit, catenas minime auferam et de illis pro voluntate disponam. » Nec mora, pergit prophanus ille et pandit cuncta que viderat *Matebrune*, ut visum rarum de pueris septem viderat et ut jam fortes erant et ad quoslibet actus habiles, utque fuere cuncti vultu similes.

Mauquarré Matebrunae forestarius.

[1] *Tugurium.* | [2] *Regiis*, sic. | [3] Ajoutez *esse.*

[4] *Mauquarré* est une altération de *Macarius*, mais l'auteur joue sur les mots, et il entend *Mauquarré* comme s'il y avait *mal-quarré*, ainsi qu'on l'explique plus bas. Voy. p. 61, v. 1343.

Hiis auditis regina maxime proditori blandiebatur, regraciando sibi pro novis allatis et inter cetera rogavit ut solidam veritatem diceret de questione sibi proponenda. « Vidistine, inquit, per fidem quam mihi debes, aliquas catenas circa colla puerorum? » — « Vidi, respondit ille, et admiratus sum subtilissimas ex argento puro et pueros audaces vultuque minaces. Qui si vestes haberent et ornamenta debita quibus operiri possent, nusquam puto pares illis inveniendos. Vadam et eligam catenas eorundem nec dimittam eas tam faciliter, crede mihi. » Cui malefica *Matebruna* : « Vade et adduc mihi juvenes sub festinacione, et ego magnis et multis opibus te ditabo. » — « Habebis illos, ait proditor, sine dilacione; etsi quisquam illorum rebellis mihi fuerit, ego eum feriam spata mea. » — « Grates, respondit regina, tantum fac ut habeam pueros antedictos. » Cumque abisset dictus fussifer [1], ut sue sponsionis verba compleret, *Matebruna* sub omni celeritate misit qui vocaret *Marcum*, famulum suum superius memoratum, qui jussu suo septem parvulos jugulasset, et seorsim sciscitatus [2] est quid de parvulis illis egit [3]. Qui mentiri nolens, omnem rei geste retulit veritatem. Tunc *Matebruna*, efferata mente, insiluit in *Marcum* et unguibus suis oculos ejus effodit [4]. *Marcus* hec paciens, flebiliter exclamavit dicens : « Heu! heu! quam injuste me laceras innocentem et punis immeritum! » Tunc plures, audito strepitu, convenerunt ut scirent quid hoc esset, sed *Matebruna*, ne causa propalaretur, cessavit a minis et, tanquam nichil actum fuisset, silere cepit. *Marcus* tamen mansit in magna miseria et merore. Tunc *Mauquarré*, malefactor, qui potest dici *male quadratus*, juxta sui nominis ethimologiam, festinat ad forestam et ad heremitorium senis venit, ipso pro tunc absente cum uno de pueris, qui comitem se obtulerat heremite. Reliqui sex domi sedebant. Ad quos intrans falsus [5] forestarius, extractum gladium vibravit inter illos, jubens ut obedientes sibi forent vel illico gladio suo perirent. Qui, continue perturbati et perterriti, corruerunt ad terram. Mox cupidissimus ganeo rapuit catenas de collis eorum, qui confestim, postquam catene rupte sunt, candidi facti sunt cigni, alarum remigiis velocissimi, pariterque volatu rectissimo ad rivum quendam, qui fuit patris eorum, pervenere. Forestarius apprehensis catenulis ad reginam pervenit vetulam, efferens ei parvulorum predam. Que, gavisa nimium, gratias egit ei, catenasque clausit in cista.

Marcum Matebruna oculis orbat.

Rapit *Mauquarré* infantium catenas, qui in cygnos subinde vertuntur.

Heremita inter hec rediens ad habitaculum suum, cum puero qui secutus eum fuerat, cum non invenisset sex reliquos quos illic dimiserat, contristatus indicibiliter, amare flevit et maledixit corditer personam que rapuerat innocentes. Puer vero qui cum heremita remanserat, ut cognovit fratres suos non adesse, consternatus in terram corruit et velut exanimis diu jacuit. Experrectus tandem fratrum deploravit

Unus tamen vultus servat.

[1] *Furcifer.* | [2] *Sciscitata.* | [3] *Egerit.*

[4] C'est toujours la même furie, et elle conservera jusqu'au bout cette rage et cette férocité. | [5] *Falsus*, employé comme dans la langue romane, pour traître, perfide.

absenciam, orans sanctam Mariam ut opem ferret et fratrum suorum calamitatibus dignaretur adesse.

Matebruna, nondum saciata miseriis puerorum, toto sensu studere cepit qua arte conversos in cignos prohibere valeret ne unquam in formam pristinam reformarentur. Vocato proinde quodam aurifabro satis experto, dixit ei : « Videas hic sex subtilissimas catenas argenteas; volo michi pateram exinde fabrices, materiam cujus opus superet, que et catenarum pondus teneat et omnem materiam earundem in se contineat. » Aurifaber ergo, catenis sumptis, domum rediit et optimam preelegit sex catenarum. Quam ut liquefecit cepit argentum illud in brevi sic crescere et multiplicari quod argentarius ille de dicto metallo duos magnos crateras exculpsit [1]. Quinque catenas reliquas sibi tulit, Deo reddens gratias, quas et servavit integras apud se, sciens non sine divino opere tam mirabile signum minime contigisse; dixitque sue conjugi : « Cernis has cupas, uxor cara; scito quod nunquam in tota vita mea sic argentum in effusione multiplicari, unde conjicio quod de speciali gratia Dei istud nobis contigerit. Quapropter, sicut me diligis, custodias secrete istas quinque catenas, quia mihi care erunt cunctis diebus vite mee, et habeas hic cupam quam precor cum catenis in cista tua claudas. Nec ulli secretum istud detegas. » Fecit ergo femina preceptum mariti, et ille cum una cupa venit ad *Matebrunam.* Ostenditque sibi cupam et dixit : « Vere, domina, mea regina, istud argentum nobile est et purum quod eciam sumpsit sub manibus meis in operacione crementum. » Appensa proinde patera coram regina, repertum est pondus sex catenarum justissimum in illa cupa. Tunc exultans *Matebruna* dixit : « Nunc compos effecta sum omnium votorum meorum, jam amplius non timebo quod semper prius timui et verebar. » Tunc remunerato largiter argentario cum gratiarum actione dimisit eum.

Ex catenarum metallo pateram conflari jubet *Matabruna.*

Miraculo deterretur aucifaber.

Hiis ita gestis, malefica *Matebruna* quadam die dixit ad filium suum regem : « Cur, inquit, sic corde mestus expectas et in luctibus perseveras? Cur non fit judicium de maledicta conjuge tua, cum totus mundus de te miretur et fama tua pessima que se late sparsit? Quapropter, si redintegracionem fame desideras, fac ut uxor tua cicius morti detur, que jam morte digna judicatur a cunctis; et tunc cum honore poteris talem ducere, que et moribus atque natalibus necnon et diviciis et ipsa pulchritudine sit apta lecto tuo. Quod si diucius contra meos monitus meretricem istam detinere volueris, materna maledictione non carebis. » Rex autem, maledicte matris sue superatus sermonibus, annuit ejus persuasioni licet invitus dicens : « Facito ut comburatur coram populo, si leges id decernant. » Tunc proclamari fecit rex per provincias sue dicioni subjectas, ut proceres et communes ad ejus curiam convenirent, cognituri pariter et audituri vindictam penalem quam regina passura fuit pro crimine tam

Rex, truci matris consilio victus, jubet uxorem cremari, si leges id decernant.

[1] *Exculpserit.*

enormi. Quibus occurentibus rogavit rex universos et singulos ut sentenciam darent juri consonam in reginam que se tam viliter maculavit. Qui omnes adjudicaverunt eam igni. Tunc rex, merens et dolens et nullo modo subvenire regine valens contra leges, clamorem populi ratificavit.

Interea innocens regina, carcere clausa manens et undecim annis injurias et languores tollerans [1], jugiter oravit Dominum Jhesum Christum et ejus mitissimam matrem Mariam semper virginem, ut ei subvenirent et eriperent ab hiis malis; que tandem exaudita est et salvata miraculose, prout postea audietis.

Heremita, de quo supra locuti sumus, diebus ac noctibus persistens in orationibus et carnis sue magnis afflictionibus, oravit Dominum et beatam virginem ut sex illos servaret innocentes quos diximus ab eo raptos. Puer etiam ille, qui cum heremita remanserat, ut vidit senem facere, sic et ille fecit, genibus flexis clamans ad Christum pro salute fratrum suorum atque sororis sue. Cumque sine intermissione sic agerent, circa cujusdam noctis medium angelus de celo venit ad vetulum, nuncians ei de puero secum conversante, quod magnus Dominus esset futurus et Dominus esset secum in omnibus ad quecunque perrecturus foret. Nunciavit insuper veterano de sex pueris quos educaverat et de fortuna que manebat eosdem. De patre quoque eorum non tacuit, quod ipse esset rex magnus, dictus *Orianus*, matre quoque regina sanctissima *Beatrice* vocata, que dictos sex filios et unam feminam peperit uno partu. Quid multis moror? Istam tragediam historie predicte per ordinem pandit heremite, de *Matebrune* malicia, de *Marci*, servi sui, justicia quem proinde privavit luminibus *Matebruna*, de malefico quoque *Mauquarré*, qualiter catenas puerorum rapuit et *Matebrune* detulit et cetera que secuntur edocuit. Revelavit insuper heremite qualiter in crastinis ante meridiem comburenda fuit regina, mater puerorum factione pessime *Matebrune*, matris regis, nisi presto foret puer qui secum in crastino summo mane ad defendendum matrem suam.

Angelus heremitae apparet.

Heremita celesti nuncio sic respondit : « Quomodo possunt ista fieri? Puer arma non novit, equum non ascendit, gladium non contrectavit, inexpertus est ad opera marcia. » Bella non vidit, confligere duello non potest pro sue etatis teneritudine. — « Non sit [2] tibi cure cuncta que memoras, respondit angelus, quia virtute divinitatis hostem vincet. » Quibus dictis, recessit celestis nuncius, puero bona precatus.

At heremita residuum noctis duxit insompnis, quia cor ejus erat pavens pro puero qui nesciebat arma. Attamen confortabatur in Domino et in potencia virtutis Dei, putans angelicam prophetiam falli non posse. Igitur mane diluculo puerum suscitavit a sompno, dicens oportere eum pergere viam permodicam ad urbem proxi-

[1] *Tolerans.* | [2] *Sint.*

mam, ubi necesse sibi fuit armari et in causa matris sue pugnare, alias ipsa cremari flammis debuit die illa. Quo audito, puer maxime miratus est super hoc verbo *mater*, rogans obnixius quid hoc verbum *mater* significaret : « Utrum sit, inquit, esca vel potus, avis aut bestia libenter scire vellem [1]. » Tunc heremita dolore repletus, sepius suspiravit et puero mestus ait : « Dicam tibi, fili carissime, de hoc termino *mater* quid sit; ipsa est persona que te portavit in utero et pater qui te genuit rex est nominatus et fortis, sed mater tua dampnata est hodie, passura supplicium et mortem, quam non meruit. Qua propter festina, videbis cito civitatem ubi defendes matrem tuam et liberabis a morte, sicut mihi Deus per angelum suum revelavit hac nocte. » Puer, auditis hiis heremite sermonibus, omnino commisit se divine voluntati, paratum se futurum spondens ad exsequendum quecunque divinitas ordinasset, et dixit : « Obsecro te igitur, pater amande, dicite mihi quomodo, pugnare debeam, cum confligere necessario me oporteat. » — « Super equum, inquit senex, sedebis armatus audacter, ut mos est militantibus hiis diebus. Rex *Oriautem* [2], ad quem vadis tibi pater est naturalis Reginaque *Beatrix*, mater tua, que plena doloribus, miserabilem ducit vitam dolis et fraudibus matris regis, que ei, licet falso, constanter objicit septem catulos peperisse. Ille vero qui cathenas abstulit de cervicibus fratrum tuorum *Mauquarre* vocatur, cum quo duello te oportet confligere. Quem, cooperante tibi divina gratia, superabis. Sed ante hec omnia, fili, te moneo ut baptizari te facias et soliciteris ut voceris *Eneas*. Igitur jam festina, quia tempus est, et Dominus erit tecum. » Dum [3], parens preceptis senis, accinxit se ad iter, quem deduxit heremita per saltus latebras donec videre possent vicine menia civitatis. Cui dixit sanctus senex : « Ecce vides locum ubi pater tuus rex est et mater tua magnis calamitatibus involuta, que comburitur hodie nisi tu sibi succurras. Cum ergo veneris ante regem primo et principaliter roga eum ut fonte baptismatis te faciat purificari. Quo facto, te permittas armari, credens quod Deus omnipotens, creator tuus, qui pro salute nostra natus est de virgine sancta Maria et nos redemit suo precioso sanguine, protector tuus erit et te salvabit ab hoste. » Et, elevata dextera, benedixit eum, imprecans ei prospera bonamque fortunam. Tunc heremita regressus est ad hospicium commendavitque corditer Deo puerum, ut eum ab omni malo servare dignaretur. Puer vero pergit iter suum, indutus apparatu mirabili, cujus indumentum consutum fuit foliis latis et viridibus, in quo fuere folia foliis artificiose superposita, cincinni globosi et incompti, quippe qui pectinis usum non noverat, facies illota et hirsuta, agrestis et decolorata, manuque brevem gestabat baculum quem, si quis sic incedentem vidisset, amentem vel fatuum putavisset. Taliterque ornamentis rudibus redimitus pervenit ad urbem. Urbs vero pro tunc in luctu fuit et lamentis propter ignem

Beatricis puer natu maximus matris defensionem suscipit.

[1] Ces marques de naïveté et d'ignorance, ainsi que les autres qui suivent, appartiennent à la narration latine.
[2] *Orianus*, plus bas *Oriauns*. Voy. p. 5, v. 45. | [3] Mot superflu, employé peut-être pour *ergo*, donc.

flammantem qui fuit accensus in regine *Beatricis* incendium, ad quem maliciosa *Matebruna* dictam reginam manibus post tergum ligatis fecit ad penam protrahi et amarissime flagellari, que semper inter tormenta Christum et beatam virginem in auxilium invocavit. Cui maledicta *Matebruna* : « Certe, vesana, sine fructu fundis precamina, quia nec Deus nec Maria nec ipse diobolus nec quod continetur sub celi capa totum fulvum metallum te redimet ab amara flamma. » Sicque trahebant reginam et impellebant ministri scelerum cum omni ferocitate versus supplicium. Rex interea, sublimi vectus est equo ad sediciones sedandas in populo qui convenerant [1] pene sine numero ad spectaculum, turbas compescuit, murmura mitigavit, attamen pre dolore vix proferre potuit ullum verbum. Illic regni proceres et eorum conjuges, virgines et matrone nobiles adunate defleverunt amarissime vices regine, orantes unanimiter ut Christus adesset ei in ista calamitosa necessitate. Cumque perducta fuisset regina ad loca tormenti, populus, pietate permotus, alte gemuit, orans regem suppliciter ut regine penam propicius pardonaret. Cui rex, maxime veritus matris sue mala verba, juravit se nullatenus hoc facturum.

Dum hec agerentur, apparuit repente coram rege puer vestitus foliis, ut prefertur, qui cum vidisset regem pulcre faleratum dextrarium insidentem, dixit inter se : « Certe miror maxime que sit ista bestia que sic in sublimi vehit istum hominem; vere si ego sederem super dorsum suum, puto cito ruerem. » Deus autem justus et misericors misit angelum suum bonum qui semper puerum comitabatur a dextris, ad dirigendum gressus ejus verbaque formanda que loqueretur. Ut igitur puer aspexit regem, nesciens quis esset, innocenter dixit ad eum : « O domine, quisquis es, oro pande verum, dicque mihi qualis bestia est que te portat, nempe velox mihi videtur et audax. Estne cervus aut cerva? dicite mihi, precor; longas aures habet oculos, quoque latos crinesque perpulcros; quamobrem scire vellem quod esset sibi nomen. » Audiens rex verba pueri, risisse potuit si non doloribus plenus exstitisset, scivitque per verba pueri quod non diu in civitate vel oppido moratus fuisset. Attamen, ut vir generosissimus, blande dulciterque respondit puero animal quod insidebat equum esse. Tunc puer grates egit regi et ait : « Certe ista est fortis bestia que sic mandit ferrum; dentes sui firmi sunt valde, qui hoc sufficiunt masticare. » Rex vero, delectatus innocentia puerili, quesivit quod esset nomen ejus, responditque puer quod nondum nomen sibi fuisset impositum : « Sed quando cum patre meo, ait, in silva moratus sum, *pulcher fili* fuit mihi vocabulum. » Ad hec rex mestissimus dixit ei : « Siste, precor, ait, o puer a verbis jocosis, quia tot sum fatigatus anguoribus, quod jocari non possum. » — « Rogo, mi domine, dixit puer, dicite mihi causam doloris atque meroris vestri. » Rex ait puero : « Dolor et angustia, fili, affligunt cor meum,

[1] *Convenerat.*

quia conjux mea talem commisit crimen, quod in hac flamma vitam suam finiet. » Puer compassione plenus : « Heu, inquit, o bone domine, ob quam causam tum turpiter morietur? » Rex vero dixit : « Decem anni sunt elapsi postquam, contra naturam, peperit septem catulos; quamobrem ea tempestate judicium combustionis accepit. » — « Ha! bone Deus, respondit puer, quam injustum est istud judicium! quia mulier illa nunquam meruit penam talem pati, et ad hoc profandum, in cunctorum presencia, paratus sum duello pugnare contra quemlibet qui contrarium presumpserit sustinere. » Hiis auditis rex miratus est de verbis pueri; non tamen plenius ei credebat, propter apparatum suum, qui plus stultum representabat quam scutatum [1], dixitque sibi : « Si fores, o juvenis, tam manu promptus quam lingua, doloris mei mitigaretur pars maxima. « Cui puer : « Bone domine, cur ista verba profertis? licet parvus sim et juvenis, Deus omnipotens me juvare potest. Idcirco, quidquid mihi contingat, exequi volo quod promisi ad probandum famam fore falsam que fertur in hanc dominam. »

Puer ad pugnam pro matrie tuenda paratus.

Dum hec inter se conferrent rex et memoratus juvenis, venit ad locum maliciosa *Matebruna*, flagellando et impellendo reginam ad loca tormenti. Quod videns rex Orianus vocavit matrem suam Matebrunam, ut veniret et audiret que sibi referre vellet. Quod ut persensit puer, regem vetuit vocare vetulam ad consulendum : « Quia pro certo, ait, si feceritis secundum velle suum, vos ibitis ad infernum, nam et ego paratus sum vindicare falsam famam qua tua conjux infamatur, in quemlibet qui hanc voluerit defensare. » Tunc rex, quam maxime miratus est super hoc verbo, dicens : « Nunquam, inquit, durum cilicium ammovere de lateribus meis vellem, si Deus tibi dare dignaretur tantam fortitudinem quantam profers ore. » Accessit interea maliciosa regina et, elevata voce, dixit regi : « Fili, fatuum te ostendis fabulis intentus hujus stulti, credendo suis mendaciis vel adulacionibus quibus te dedecet detineri. » — « Non sic, ait puer, o domina, non sic est, ut dicis, sed invenies et experimento cognosces quod non sum ego stultus neque mendaciis eum circumvenio. Loquor domino meo regi quod verum est, videlicet quod pugnare volo pro regina nequiter scandalizata contra quemcunque volentem duello confligere in hac causa. » *Matebruna* malefica, audiens ista verba, in amentiam fere versa, rapido cursu prosiliens, apprehendit circinnos pueri et evulsit de crinibus suis plus quam centum.

[1] Dans le conte de l'*Ermite qui s'enyvra*, Gautier de Coinsi dit que ce solitaire, qui allait en pèlerinage tout nu,

Tant esploita qu'il vint à Rome.
De nule part n'encontra home
Ne femme qui ne li criast :
« Vois le fol » ou qui nu (*n'el*) huast.

Méon, *Nouveau recueil de fabliaux*, II, 183; Fr. Michel, *Tristan*, II, 209.

Tunc una communes et proceres clamaverunt ad regem ut judicium rectum faceret et manu teneret puerum prout decuit et tenebatur. Ad hec regina *Matebruna* : « Dolor et tristicia apprehendant eum, si sic faciat. Quis sapiens vellet credere tali gnatoni pro talibus fabulis fraude confictis? Putatis eum velle duello confligere quem ego fragilis femina sola manu contorto collo strangularem! » Tunc dixit rex matri sue : « Cessa, mater, a verbis talibus, quia nullatenus fiet ut putas, donec plura noverim, si puer vires habeat juxta verba oris sui. Tunc possumus evidenter cognoscere quod tu foves falsam causam. » Quo audito, *Matebruna*, velut mente capta, dixit malefactori *Mauquarré* ut sine mora se armaret et istum presumptuosum perimeret pompatorem, habiturus ab ea stipendia merita et honores magnos. Ipsaque personaliter eum armavit ad unguem, faciens eum militem manu sua. Quibus gestis, *Matebruna* clamavit ad regem dicens : « Exhibeas, o fili, jam tuum pugilem rivalem qui astat tuo lateri, quia meus athleta paratus et promptus presens est ad defensionem cause faciendam. Noveris pro vero quod de capite suo tam secura sum, sicut de roba que me circum amictat. »

Rex, hiis auditis ab impiissima matre sua, querit a puero quid jam velit agere. Cui puer : « Certe, rex, si gubernacionem possiderem regni tui, *Matebruna*, mater tua, in ardenti fornace flammis daretur pro suis notoriis maleficiis, sed nunc, o rex, quoniam dimicare me oportet in causa justa et pia, facite me prius baptizari. Quo facto minus timebo quid faciat mihi homo; consequenter me create militem et tunc faciam quid facturus sum, Dei gratia me juvante. » Rex, hiis sermonibus delectatus, multipliciter confortatus, fecit abbatem quendam accedere qui eum regaliter baptizaret. Sed priusquam pervenisset ad ecclesiam, preeunte eum populo numeroso et subsequente, Deus omnipotens inusitatum cunctis ostendit miraculum. Nam cuncte campane que fuerunt in civitate sonuere solenniter sine tactu vel manibus cujusque moventis [1]. Quo miraculo divulgato inter vulgares et nobiles, gavisi sunt singuli, reddentes gratias Conditori. Baptizato puero nomen est impositum *Eneas*, juxta preceptum senis heremite. Tunc *Matebruna* maliciosa malevolice dixit regi : « O insensate fili, putas istum ribaldum tanta fortitudine preditum et audacia ut pugnare possit? Diu ante noctem videbis eum mortuum coram te capiteque privatum. » — « Istud nescio, respondit rex, sed votum Deo voveo, si puer *Mauquarré* superaverit, corpus tuum cremabitur in hac flamma. »

Sacram baptismatis aspersionem obsecratur puer.

Portentum.

Tunc puer peciit arma et mox duo armigeri missi sunt ad ea deferenda jussu regis. Qui cum intrassent turrim, in qua servabantur arma regia, viderunt illic subito pendentem [2] coram oculis eorundem scutum albo nitore nitentem [3], crucem rubeam

Scutum coelitus *Eneae* missum.

[1] Ce prodige n'est pas dans le poëme.
[2] *Pendens* | [3] *Nitens*.

in medio continentem [1]. Et cognoverunt quod, ex speciali Dei dono, clipeus ille fuerat puero preparatus. Nam in illo sculpte fuere litere auree hanc sentenciam continentes : *Clipeus iste puero Enee preparatus est qui eum proteget et ab omni malo defendet quociens eum gestet.* Reversi scutiferi scutum, mirabiliter adornatum variis preciosis lapidibus et singulis aureis, detulerunt regique cuncta que viderant retulerunt, scutum pupplice [2] demonstrantes. Rex, istis exhilleratus [3], gratias egit Deo et armari fecit puerum ad omnes punctus et levaverunt in suum dextrarium optimum nomine *Ferantum* [4] fecitque eum militem manu sua. *Eneas*, jam sublimis equo, peciit a magistro suo quale nomen haberet. Qui respondit equum esse qui veheret eum ad duellum. « Et quid, inquit, vocatur tunica ista ponderosa, plena foraminibus? » Et armiger : « Ista tunica lorica vocatur. » — « Quale nomen habent circuli deaurati que sunt in talis meis? » Respondit armiger : « Ista sunt calcaria, cum quibus debes urgere dextrarium, si necesse sit ut currat velocius. » Sicque per singula requisitus, de sella, de freno, de strepis, de scuto, de lancea, de gladio, de galea, de casside, competentem reddidit racionem. Tunc *Matebruna* dixit ad *Mauquarré :* « Festina ferire ribaldum istum vecordem quem potes leviter solo dejicere capiteque privare. » Cui satelles impius ita respondit : « Velit Deus aut nolit, manu mea mala morte morietur. » Commiserunt ergo bellum sceleratus et innocens, et, cooperante Dei virtute, vicit puer post diuturnum bellum. Tali occasione satelles *Matebrune* percussit crucem in clipeo pueri et continuo, Dei nutu, de cruce flamma prodiit que percussit pectus *Mauquarré* et tanto fervore super eum arsit quod ipse continuo corruit consternatus [5]. Quod videns *Eneas* gaudio gavisus est magno, sed nil plus molestie intulit hosti suo. Tunc *Matebruna* maxime tristabatur, sed populus private precabatur ut Deus omnipotens victoriam puero condonaret. Sed diabolo tamen vires *Mauquarre* ministrante, surrexit ille prophanus ab extasi et juravit juramentis horribilibus quod se vindicaret, cunctis videntibus. Clamavit igitur ad Eneam, dicens : « Verte te, traditor, mercedem percepturus, quia nec Christus nec crux tua te salvare poterunt quin mea dextera moriaris. » Tunc *Matebruna* clamavit ad *Mauquarré*, monens ut viriliter insurgeret in adulatorem [6], nec sineret eum diucius vivere. Audiens ista, rex jussit matri sue ut se subtraheret : « Contra leges, inquit, facis, quia ubi duo pugnant pariter; tercius garriendo se non debet intromittere. » Cui respondit illa satis aspere, quod pro nemine tacere vellet quin militem suum nutibus aut clamoribus animaret. Hinc *Mauquarré* violencius insurgit in *Eneam* et fit vehe-

Ferantus equus *Eneae.*

[1] *Continens.* Voyez aux vers 1010 et 2285 les armoiries d'Hélias.
[2] *Publice.* | [3] *Exhilaratus.*
[4] Sur les noms donnés aux coursiers, dans les légendes romanesques du moyen âge, *voir* l'Introduction.
[5] Nouveau miracle omis également par le trouvère.
[6] Losangier, ce qui est à l'appui de ce que nous avons dit dans la note sur le v. 2647, p. 111, du *Chevalier au Cygne.*

mentissima pugna inter eos. Jam diu nempe protelabatur pugna, donec uterque fessus se subtraheret ad pausandum. Inter hec regina *Beatrix*, que penam prestolabatur, tacite fudit oraciones ad Deum ut puerum juvaret, qui pugnam periculosam inierat pro eadem; et metuens multum pro eo in terram consternata ruit. Quam statim duces et nobiles elevantes, comfortaverunt nunciantes quod *Eneas* adhuc viveret : laudes Deo! Tunc *Eneas* paululum refocillatus, cueurrit agiliter ad *Mauquarré* et, elevata dextera, scutum ejus fidit et iterum feriens in caput ejus, graves libravit ictus. Videns hec *Matebruna*, velut amens exclamat, dicens ad *Mauquarré*: « Quid, inquit, agis, diabole? Defende te quamtocius contra ribaldum istum et affer mihi cicius caput ejus. Ego que mulier sum, caput ejus a collo meis manibus contorquerem. » Accepta tanta contumelia a maliciosa vetula, dixit *Mauquarré* in cunctorum audientia [1] : « Videbitis, ait, omnes quod tam fortiter eum feriam quod nec Christus nec crux sua de morte salvabunt. » Percussitque perditus ille crucem in medio et mox exiliit de cruce serpens habens duo capita; longus et horribilis in pectus *Mauquarré*, et cunctis cernentibus, non obstante galea, faciem suam discooperuit et visum a se abstulit oculorum [2]. Quo facto disparuit. *Eneas*, senciens adesse sibi Dei manifestam virtutem, festinanter accessit et ita percussit super caput ut in terram caderet sicque prophanus ille victus est virtute Christi et se convictum reddidit. Quem *Eneas* continuo decapitavit.

Prodigium.

Eneas *Mauquarré* victor occidit.

Videns *Matebruna* pugilem suum prostratum et mortuum, timens indubitanter se rapiendam ad penam quam meruit, taliter se obtraxit, dum cunctus populus glomoraretur et irrueret ad aspiciendum caput *Mauquarre*, et, ascenso caballo, celerius fugit ad quoddam castellum nomine *Mountbrante* [2] quod defensoribus premunierat et victualibus instauraverat habundanter. Finito duello inter *Eneam* et *Mauquarre Eneas* presentavit regi caput ejus, in conspectu tocius populi Quem rex complexum dulciter osculatus est et reginam recepit in gratiam, absolvens eam ab omni sinistra suspicione, exosculatusque eam pristine reddidit dignitati, cunctis gaudentibus de tanta reconciliacione. Regina proinde conversa ad *Eneam*, flexis genibus gratias egit ei, quam puer erexit et oscula dulcia libavit eidem, prout natus matri debuit, monens ut omnipotenti Deo referret gratias pro mirabilibus que per eum fecerat. Tunc *Eneas* peciit si foret ibi aliquis qui vocabatur *Marcus* orbatus oculis. Astantes vero demonstraverunt sibi virum. *Marcus* mox procidit coram eo, misericordiam petens et veniam, quia putavit se continuo perimendum. » Ne formides, ait *Eneas*, quia novi peroptime quod tu salvasti vitam meam. » Tunc *Eneas* benedixit *Marcum* coram omni populo, et statim, quod dictu est mirabile, Deus reddidit sibi visum. Quo viso, omnes astantes Deo gracias reddidere et fletus pro gaudio edidere. Rex, hiis gestis, requisivit a puero de ortu

Matebruna in castellum *Mountbrante* confugit.

Eneas Marco visum reddit.

[1] *Dit en oyant.*

[2] Autre prodige qu'on chercherait vainement dans le texte français.

[3] Plus bas *Montabraunt*. Ce mot est encore de forme anglo-saxonne.

suo et de parentibus qui eum genuerant. Cui respondit puer : « Certe, inquit, filius vester sum et hoc vobis signum. Quodam tempore cum ascendissetis turrim vestram, mater mea, que tunc affuit, talia verba protulit, dicens nullam feminam in hoc mundo posse impregnari duobus simul infantibus. Que tamen, Deo disponente, concepit sex masculos et unam feminam nocte sequente. » Et prosecutus, enarravit totam rei geste seriem; ut *Marcus* eos peremisset jussu *Matebrune* et ut eorum salvavit vitas, misertus eorum, et ut heremita mane progrediens eos invenit et decem annis fovit et aluit et ut *Mauquarre* cathenas fratrum suorum rapuit et *Matebrune* detulit, et ut fratres et soror ejus in cignos conversi evolaverunt, ipso pro tunc absente cum sancto viro qui eos educaverat. Rex igitur, presenti historia cognita, flevit amarissime, dolens quod non novisset hec omnia ante tempus istud et mox properavit ad ripam ubi fuere sex cigni pulcre natantes pariter. Quos ut aspexit, *Beatrix* regina consternabatur pro dolore nimio quem conceperat pro transformacione sue prolis. Quam rex elevans, confortavit. Qui vero tunc affuerunt pro casu puerorum maxime doluerunt, inter quos aurifaber advenerat qui duos magnos ciphos operatus fuerat de metallo unius cathene; qui tactus dolore cordis intrinsecus pro puerorum miseria, confestim domum cucurrit et attulit quinque cathenas perpulcras et genu flexo coram *Enea*, dixit omnem rei geste veritatem, qualiter scilicet maligne *Matebrune* unam fecerat artificiosam pateram de una sola cathena, cum de mandato *Matebrune* omnes sex expendisset in unam cuppam, et qualiter in operacione ceperat inopinatum incrementum metallum unius sole cathene, sicut ponderaret cratera [1] facta, quantum ponderabant omnes sex cathene. Tunc *Eneas* confortatus, vocavit matrem suam et dixit : « Gaudeas, mater mea, quia videbitis in hac die per Dei gratiam magna mirabilia que nos omnes exhillarabunt [2]. » Sequebantur ergo *Eneam* cum matre sua rex et turba multa usque ad ripam fluminis. *Eneas* proinde vocavit cignos, qui continuo venerunt ad eum, gaudentes et alis volitantes. At ille demonstravit illis cathenas. Quibus visis, mox omnes extenderunt colla ut cathenas suas quisque reciperet. Quatuor ergo cathenus imposuit collis quatuor masculorum et quintam collo femelle, qui mox in formas pristinas sunt reversi. Sextus remansit cignus quia cathenam non habebat, et illico cecidit velut mortuus pre dolore, et ita verberavit aquas alis suis quod aqua decolorata fuit, multis flentibus et lamentantibus vices ejus qui ad spectaculum convenerunt. Sicque percussit semetipsum rostro suo quod cruor ubertim de corpore suo fluxit. Rex et regina, cernentes hanc avis miseriam, contristati sunt valde. Attamen consolati sunt de invencione sex reliquorum. Tunc cignus ille mestus enatavit. Rex vero et regina ad palatium sunt reversi, et pueros apparatu regio vestierunt. Nec multo post fecit eos baptizari et hiis nominibus appellari, primus dictus est *Johannes* in baptismate, secundus *Oriaunt*, tercius *Petrus*, quartus *Sampson*

Quinque ex pueris in pristinam redeunt faciem.

[1] *Patera.* | [2] *Exhilarabunt.*

Johannes, *Oriaunt*, *Petrus*, *Sampson*, *Rosula* seu *Rosetta* vocantur pueri.

quinta que fuit soror eorum *Rosula* sive *Rosetta* vocabatur, puella pulcra nimis virtutibusque dotata [1]. Igitur rex jam grandevus, utpote ducentos habens annos in etate, cum consensu suorum procerum atque communium, fecit coronari solemniter *Eneam*, filium suum. Qui mox in initio regni sui nobilibus enarravit fraudes et dolos atque malicias quas operata fuerat *Matebruna*, unde precatus est ut assisterent sibi, donec se vindicasset in eam. Qui omnes unanimiter promiserunt se parituros et adducturos

Eneas *Matebrunae* arcem it obsessum.

populum, quem quisque posset contrahere. Tunc unus de consanguinitate *Mauquarre* cognoscens istud propositum, cum festinacione vadit ad castellum *Montabraunt* [2], ad quod confugerat *Matebruna*, et omnia sibi retulit seriatim, scilicet qualiter *Eneas* coronatus fuerat et cum suis convenerant ut obsiderent eam [3]. Quo audito maledicta vetula arrepto cultro acriter insiluit in eum qui sibi nova nunciaverat et occidit eum. Quod videntes barones et nobiles qui tunc extitere cum ea, factum tam crudele tulere graviter dicentes sibi quod rem fecisset detestabilem [4], nuncium qui sibi de bono corde predixerat futuram perturbacionem. Quibus illa respondit : « Ego, inquit, insanio prenoscens *Eneam* regem factum, qui totis viribus ante triduum perimere me proponit. Attamen si fortuna mihi fautrix fuerit ut in manus mens incidat, extraham cor ejus de corpore suo. » Tunc jussit castellum fossatis et machinis fortificari et barones suos et milites apprehendere loca sua que quilibet ceperat ad tuendum. Qui jussa confestim complevere et unus quisque vexillum suum super muros erexit, prout decuit, explicatum. Rex *Eneas* mane surgens, exercitu congregato, valde forti et nobili, cum sufficiente bellico [5], versus *Montebraunt* lora flexit pervenitque ad fluvium

Fluvius *Galas*.

Galas appellatum qui currit per unam partem dicti castelli. Cumque cepissent loca

Dux Frisiae.

sua demetiri, ubi quisque in obsidione sederet, venit dux Frisie cum decenti populo, scilicet quatuor millium armatorum, et sine strepitu consedit ad remotiorem partem dicti castri, ut *Enee* succursum prestaret. Venit et alia gens periculosa, conducta per rivum illum, armis instructa nobiliter, que partem aliam circumsedit. *Matebruna* tantum cernens apparatum, ascendit rupem eminentissimam et clamavit ad eos, vilipendens omnes verbis inhonestis et dicens eos fatuos qui ad obsidionem convenerant, cum ipsa milites sufficientes haberet et armatos ad castri defensionem. Tunc apparuit alius [6]; vix ista verba cum pompa rancoreque *Matebruna* profuderat, et alius populus accessit virorum grandium qualem nullus unquam viderat qui viri fuerunt statura magna, scientes bellum, habentes in longitudine pedes quatuor decim,

Homi, rex gigantum.

quorum rex *Homi* proprio nomine dicebatur. Expost ab oriente venit exercitus for-

[1] Ces noms sont tous différents de ceux qu'on lit dans le poëme, et n'ont pas, comme les derniers, de rapport à l'histoire.

[2] Le siége du château de Matebrune, appelé *Maubriant* ou *Maubruiant* dans le texte français, est ici raconté avec des détails qui ne s'y trouvent pas. Voy. vers 1876 et 2209. | [3] *Convenerat* et *obsideret*.

[4] Ajoutons *occidendo*. | [5] *Apparatu* sive *victu* ? | [6] *Aliud* ? Ce membre de phrase serait mieux placé après *profuderat*.

midabilis decem millium [1], quorum maximus tres pedes in longitudine non excessit. Novorum acies. De quorum omnium adventu gavisus *Eneas*, omnium circuivit tentoria gracias agens cunctis de benevolencia eorumdem. Tunc tensa et erecta machina, projecta fuit petra magni ponderis ad quandam turrim cujus angulum sic conquassavit ut in duas partes divideretur. Quod videns *Matebruna* dixit ad *Eneam* : « Ha! farcon [2] nimis inepte, fili canicule, inculte ribalde; si hic esses, ego distorquerem caput a collo tuo. » — « Grates vobis, respondit *Eneas*, et Dominus tibi reddat, sed ad presens velle tali carebis, nam turris in qua confidis maxime, non te salvabit, sed erit tibi in confusionem : » Hiis auditis, risere proceres de facetis *Enee* verbis et iterum tetenderunt tormentum viri plures, quod secundo jactu sic collisit turrim ut media pars rueret et ducentos occideret de obsessis. Tunc mente capta *Matebruna* clamavit *As armes* [3]! quod sonat ad arma. Quod multum obsessis placuit, quia libencius in campo mori volebant, quam ruina domorum. Exierunt ergo equites armati de castello decem millia virorum forcium, inopinate ruentes ad *Enee* impremeditatum exercitum. Tunc *Eneas*, primus omnium calcaribus urgens dextrarium, occurrit cuidam duci et eum lancea sua transfodit, qui cadens in terram mortuus est. Tunc succrevit pugna maxima multique mortales mortui corruere, sed, Deo favente, prevaluere *Enee* milites et castellanos ad fugam coegerunt. Sed dum castellum reintrare pararent, milites *Enee* se opposuerunt eis, introitum prohibentes. Tunc verterunt se ut fugerent ad quoddam nemus sibi vicinum, ut repausare possent paulisper ibidem, qui valde fessi fuerunt a pugna. *Eneas* vero, animosus et alacer, se convertit ad castrum et, contempto periculo, portas intravit, non attendens multitudinem que remanserat in castello virorum forcium nec municiones velut inexpugnabiles inibi constitutas. Unde contigit *Enee* formidabilis et periculosus casus. Nempe cum portas intrasset, janitor demissa de superiore parte catafracta, clausit eum in dicto castro, ubi sibi necesse fuit solo pugnare contra multos. Quod comperientes qui in tentoriis exspectaverant, sub omni celeritate cucurrerunt ad muros, relictis tentoriis, cum instrumentis fossoribus, ad dandum insultum castello perveneruntque ad portas quas audacter et animose in securi et ascia dejecerunt, et janitorem inprimis peremerunt plurimosque in illo conflictu obvios occiderunt. *Eneas*, videns suos in succursum sibi venisse, letatus est et exclamavit ut omnes accederent ad signum crucis sue, qui convenientes quadringentos de familia *Matebrune* gladio percusserunt et totidem compulerunt ad lacum retrocedere, in quo miserabiliter periere. Tunc *Matebruna* malefica, multis angustiis vallata, per girum quandam conscendit turrim et clamavit ad *Eneam* dicens : « Audes, o miser, certare duello cum uno de meis qui tibi mox obviabit? Qui

[1] Ou *milium*. | [2] *Jactor!*

[3] Ces mots français n'étant pas dans notre texte et la marche du récit différant de beaucoup entre le latin et le roman, c'est une autre leçon que le traducteur a suivie, ainsi qu'on l'a remarqué dans l'Introduction.

si te superaverit subjicieris per omnia nostre voluntati, si vero viceris nostrum militem, nos reddemus tibi nos et omnia que in hoc fortalicio continentur. » Hinc diffinicioni *Eneas* sine mora consensit. Tunc anxia *Matebruna* cucurrit ad turrim in qua thesaurus suus servabatur et effundens inde quarternum [1] nummorum, dixit militibus suis quod quicunque vellet causam suam contuendam contra *Eneam* suscipere, totam illam pecuniam et decies tantum susciperet pro mercede. Cumque nullus inveniretur qui duellum vellet admittere, supervenit unus, obsessus cupidate metalli, qui spopondit se negocium suscepturum. *Matebruna*, sponsione militis exhillerata [2], thesaurum sibi dedit, movens ut fortiter faceret in hac causa. Qui letificavit eam, jactitans quod ante noctem *Eneam* ad se duceret seu mortuum seu vivum. Tunc illa gaudenter armavit militem et fecit ascendere dextrarium ad duella doctum. Qui, sonipedem urgens calcaribus, egresssus castri januas caballavit cursu velocissimo ad forestam ubi *Eneas* prestolabatur adventum suum. Dixit autem *Matebruna* suis militibus et aliis qui secum erant: « Armate vos celeriter et exeuntes occulte prope locum ubi duellum committetur expectate ut si *Henricus*, hoc erat nomen militis, superatus fuerit ab *Enea*, sibi presidio possitis esse et *Eneam* captum capite privare. » Qui continuo jussa complentes, silenter venerunt ad forestam. *Eneas*, ut vidit *Henricum* in campo paratum secrete fudit ad Deum orationem ut eum a malo servaret et justam causam suam manuteneret. Et ecce angelus de celo veniens in specie columbe nivec, dixit se missum de celis ad confortandum eum et docendum de fraude structa contra eum. « Decem, inquit, millia, illic prestolantur in abscondito, ut te perimant ante noctem. Qua propter prudenter agas, et Dominus erit tecum. » Quibus dictis disparuit. Tunc *Eneas* hec revelavit militibus qui secum erant, jubens ut totidem separarent ad obviandum illis qui fidem fregerunt. Qui, mox dictis ejus parentes, pariter abiere et in insidiis dilituere. *Henricus* igitur, aspiciens *Eneam* promptum ac paratum ad obviandum sibi, clamans validissime jussit ut se defenderet, alioquin sciret se continuo cuspide gladii sui moriturum. Cui sobrie respondit *Eneas* quod per Dei gratiam obviaret primitus et experiretur quid Divinitas de utroque ordinare vellet. Occurrerunt ergo simul equites, lanceis rem agentes, et tanta vi dextrarios obviare coegerunt ut lancee frangerentur in frusta et ipsi in terram ruerent cum suis equis. Pedites ergo facti ex equitibus, extractis gladiis diutissime pugnaverunt, donec *Eneas* gladio manum amputasset *Henrici*. Clamavit proinde *Henricus* pre dolore fortiter et illico exierunt decem milites qui se prius absconderant et ad *Eneam* cursu quo poterant properabant. *Eneas* imperterritus amputavit caput *Henrici* et mox ad milites se convertit obviansque cuidam *Miloni*, qui magister reliquorum fuit, corpus gladio perforavit. Ceteri vero novem circundederunt eum, quorum duo simul fixere lanceas super eum. Milites autem

Henricus Matebrunae satelles.

Milo unus ex *Matebrunae* militum ducibus.

[1] *Quaternum*, quartaut, quarteron, quartal ou boisseau.

[2] *Exhilarata.*

Enee quos latere jusserat, opportune, Dei nutu, venere et domino suo fuere presidio, capientes reliquos et occidentes. *Matebruna,* monita de hoc infortunio, mox in voce tube cornee adunavit quingentos de armatis hominibus, qui repente venit [1] ad locum ubi *Eneas* exstitit. Quos ut aspexit *Eneas*, mox crucis suffragium voce magna invocavit; notissimum signum suum nempe fuit crux illa que depicta fuit in clipeo celitus sibi misso. Cujus subsidium quociens adesse peciit, tociens sensit auxilium affuisse. Gens sua que fuit in tentoriis, audito quod *Eneas* inclamasset signum suum bellicum, confestim venerunt ad eum et *Matebrune* bellatores perturbaverunt, prostraverunt, protriverunt, peremerunt. Pauci qui cruentum bellum potuere evadere, ad castrum fugere. Quos *Eneas,* a tergo insequens, cum eis intravit et nobiles atque barones cum eo pariter glomeratim. Tunc *Matebruna*, pre dolore cordis insaniens, jussit suis qui remanserant, ut afferrent ignem ad comburendum locum. *Eneas,* hec audiens, festinavit, cavens ne tam pulcher locus daretur flammis, et illico ascendit altos gradus per quos iter erat ad aulam repenteque conspexit illic stantem maleficam. Emissaque voce clamavit post milites, ut convenirent ad eam. Cumque prestolaretur *Eneas* adventum militum, maledicta *Matebruna* silenter cucurrit ad cameram et, arrepto mucrone, venit ad tergum *Enee* et furtive vibravit gladium annisu quo potuit in caput ejus, tanta videlicet vi ut sanguis decurreret ad talos ejus. Tunc *Eneas* se vertit subito et vidit maledictam illam que sic eum percusserat, quam per crines fortiter apprehensam dejecit per gradus aule fregitque sibi duas costas. Per id temporis affuit gens *Enee* que tenuit *Matebrunam* et arte [2] custodie mancipavit; post hec ceperunt thesauros in castro reconditos et custodes posuerunt ibidem, qui servarent illud ad opus regis. Hiis gestis, versus domum tetenderunt cum illa maledicta vetula, verberantes eam usque ad sanguinis effusionem. *Eneas* vero premisit nuncios ad certos amicos ut sic agerent et preordinarent, ne rex pater suus quovis modo matris sue penali judicio interesset. De conquestu tamen castelli de *Mountebrant* minime tacuerunt duxeruntque ad quandam turrim, ubi rex prehendinaret, usque quo plene fuisset executum judicium de matre ejus. Attamen regina junior educta fuit ut videret judicium hostis sue. *Matebruna* cernens se dampnatam inevita biliter, clamavit ad circumstantes innumeros proceres et vulgares ut accederent et audirent confessionem suam novissimam. Ad quam cum accessisent proprius : « Ego, inquit [3], per totum spacium vite mee nunquam bonum opus feci, sed semper ad omnem nequiciam, maliciam necnon maleficium et mendacium prona fui. Deum non dilexi neque sanctos ejus, neque beatam virginem, matrem Dei, nec aliquem quem novi servire sibi cum devocione. Dominam istam reginam pessime molestavi, auferens ab ea sex filios et unam filiam quos pepererat uno partu et elaboravi, quantum potui, ut acerbissima

Castellum occupatur.

Rogo traditur *Matebruna.*

Confessio ejus.

[1] *Venerunt.* | [2] *Arcte.*

[3] Cette confession manque dans notre texte roman.

morte perisset. Qua mortua, premisse [1] filium meum regem et ejus amicos ac familiam et regnasse [2] pro eo multorum virorum justorum calamitati, nec fuit ab Adam protho-plasto mulier in mundo nata que fecit tot malicias et nequicias quot ego meditata fui perpetrasse. Unde novi me indignam celi gaudiis et idcirco nolo Christum inclamare pro misericordia, sed demonibus me commendo, ad quos corruens sociis non carebo et ideo minus [3]. » Hiis a maledicta vetula dictis, pupplice [4] dejecerunt eam in flammam sibi paratam ministri deputati ad illud negotium et ad cineres cremaverunt. Que moriens diabolo legavit spiritum suum, pessimum finem faciens vite sue scelerate. Quibus ita gestis, letati sunt omnes habitantes in circuitu de tam periculosa peste sublata.

Angelus jubet *Eneam* ire quo ducat frater ejus cygnus.

Nocte secuta, cum omnes sopori se dedissent preter *Eneam* solum, qui recogitavit quantam gratiam Divinitus contulisset eidem, venit ad eum angelus e celo missus qui dixit : « *Enea*, dormis? » Qui mox respondit : « Non dormio, inquit, sed vigilo; tu quis es qui me vocas? » — « Ego, ait angelus, Dei missus ad te nuncius voluntatis divine; Christus tibi mandat, ut speciali famulo suo, quod in crastino summo mane pergas ad patris tui rivum, ubi reperies fratrem tuum qui cignus relictus est, te prestolantem, naviculam alligatam collo suo trahentem; quam incunctanter intrabis, permittens eum te tradere quocunque voluerit. » *Eneas* angelo sic respondit : « Paratus sum parere preceptis divinis faciamque voluntarie quecunque jusserit ipse. » Igitur de mane consurgens *Eneas* primo progressus est ut audiret missam et postea venit in aulam, ubi enarravit militibus suis et armigeris quecunque Deus per angelum suum sibi jusserat. Deinde commendavit patri matrem suam reginam *Beatricem* et sororem suam *Rosettam* nulli unquam nisi nobili desponsandam. Post hec resignavit fratri suo *Orianus* appellato regnum quod sibi dederat pater suus, cum corona ut regnaret pro eo, et patris ac matris curam haberet ceterorumque fratrum suorum. Tunc videns pater ejus immutabile fore suum propositum, vocavit eum seorsum cum matre sua regina et dedit sibi

Mirabile cornu.

loco pignoris veri amoris, quoddam cornu eburneum nobiliter smaltatum [5], cum zona suspensoria artificiose operata de auro obriso [6]. Quod cornu monuit eum mater sua bene servare : « Quia dum id gestaveris, inquit, non superaberis in causa justa. » Imposuit ergo mater ejus cornu circa collum suum, benedicens ei et oscula dans eidem, commendans eum Christo et proteccioni Dei celi. Mox *Eneas* armorum sarsinas [7] colligavit cum clipeo in quo depictum fuerat crucis signum, cumque totum apparatum suum bellicum adunasset, pater ejus et mater et multi nobiles deduxerunt eum ad fluvium. Quo cum pervenisset, illico cignus veloci cursu venit ad ripam, trahens post se naviculam, que collo suo fuit annexa. At *Eneas* statim insiluit in naviculam, collocans

[1] *Peremissem.* | [2] *Regnassem.* | [3] *Eamus?* | [4] *Publice.*
[5] *Smaltatum*, émaillé. Ce mot n'est pas dans le glossaire de Ducange.
[6] *Auro obriso*, d'or pur. Voy. Du Cange au mot *Obryzum*.
[7] *Sarcinas.*

in ea armaturam suam et victualia cum vino pro unius mensis spacio. Deinde, saliens in terram, iterato regem et reginam osculatus est, valedicens dominis et dominabus et omnibus qui convenerant. Nec facile potest dici quanti fluxere lacrymarum rivi, quando *Eneas* iterum intravit naviculam et navigare cepit. Cignus nempe valde velociter liburnam traxit, sic quod cito ejus aspectu caruere spectantes. Unde rex et regina dolentes reversi sunt ad curiam, inde magis contristati de mirabili profectione sua, sed eo plus gementes, quia quo iverit nescierant. Cignus igitur trahens fratrem suum per metas fluminis, pervenit cito in maris alta et per totum diem illum noctemque sequentem laborando.... (*Desunt plura*). . . . . fratris sui periculo regraciando multa donaria dedit ei et illico, congregatis bellatoribus cum regni nobilibus acceptaque licencia a suis parentibus, accinxit se ad deliberacionem fratris sui cum omnibus turmis suis, *Garcione*[1] ducente eos per viam Compendii[2], sic quod die septimo mane diluculo, pervenerunt ad locum destinatum. Nam dictus *Garcio* perduxit eos ad quoddam grande nemus ex industria situatum prope castellum ubi tenebatur *Eneas*, ubi se preparaverunt ad pugnam secreciori modo quo poterant, et usque ad tempus congruum delituerunt. *Garcio.*

Aygolandus[3] eo die surgens tempestivius, jussit suis ut ignem copiosum accederent extra castri januas, affirmans quod eo die coram suis oculis cremaretur. Mox ministri tyranni, jussa complentes accenderunt ignem maximum, ad instar spaciose domus, quando comburitur, et *Eneas* eductus est manibus a tergo ligatis ut in flammas dejiceretur. Quem sceleratissimi famuli tundentes et verberantes, acerrime festinancius progredi coegere, illis stante *Aygolando* et factis applaudente. Affuit ibi tunc miles unus *Symon* nomine, vir quidem fortis et audax ac manu promptus, non tamen substancia dives, sed sapiens et disertus, qui libera voce dixit *Aygolando* : « O domine *Aygolande*, noveris te peccare graviter occidendo puerum qui Christianus est et insuper cognatus tuus. Revera *Matebruna* maliciosa fuit et multorum malorum auctrix et operatrix, que idcirco mortem meruit[4] judicium baronum regni et communium. Et ad hoc probandum ecce paratus sum duello dimicare contra quemlibet istud inficiantem. » In mala hora[5], respondit *Aygolandus* hec verba : « Protulisti, » et illico jussit suis ut eum ligarent cum *Enea* continuo comburendum, et sic societas cognoscetur duorum puerorum. *Aygolandus.* *Symon.*

Cum audisset et vidisset hec omnia pius ille *Garcio*, de quo mencionem in premissis fecimus, extemplo cucurrit ad silvam ubi se continebat frater *Enee* cum

[1] *Garcione*, voy. le vers 3187, p. 131.

[2] *Compendii*, Compiègne, ou *via compendii*, chemin de traverse.

[3] *Aygolandus*. Ce nom viendrait-il des *Agulani ?* « Agulani fuerunt numero tria millia. » *Gesta Dei per Francos*, I, 15.

[4] Ajoutez *secundum*.

[5] *A la male heure*.

exercitu, et repente clamavit : « Ad arma! ad arma! te prepares, o *Oriaunt* et milites tui, quia jam tempus est. » Tunc milites, ascensis dextrariis, et pedites, sumptis armis suis, subito, velut turbo, ruebant ad locum ubi ignis fuit accensus. Quos percipiens quidam serviens ad arma, qui fuit de familia *Aygolandi*, nunciavit ei de multitudine et apparatu eorumdem qui mox cum suis omnibus fugit ad castrum, dimittens *Eneam* et *Symonem* ligatos strictissime juxta ignem. Cum se armassent *Aygolandus* et sui festinantissime portas exierunt et obviantes adventantibus, lanceis preacutis clipeis [1] perforaverunt, sic quod multi de suis dextrariis corruerent mortui in primo congressu. Interea sepe nominatus *Garcio* venit ad *Eneam* et *Symonem*, et scidit vincula eorumdem. Qui soluti properaverunt versus municipium ubi quendam militem obvium de equo dejecerunt et protinus peremerunt, diripientes sibi militis armaturam, cum qua confestim *Eneas* se armavit ascensoque caballo supradicti militis, occurrit alteri militi armato peroptime quem lancea trajectum prostravit ad terram et occidit ibidem cujus equum *Symon* cito cepit per frenum et armavit se armatura dejecti militis et ascendit sonipedem cursuque validissimo pervenit ad locum conflictus. In hoc certamine fuit vulneratus *Eneas* a quodam stipendiario milite qui tamen se viriliter vindicavit, in militem gladii contum toto nisu pungens eum, tanta vi ut caderet interemptus; crevit proinde pugna fortissima, in qua confractis utrobique lanceis, gladiis ancipitibus res agebatur. Commissum fuit ibidem bellum cruentissimum die illa et corruen cium corpora in cruore proprio volutabantur. Quingenti nempe numerati sunt de *Aygolandi* militibus cecidisse, sed nondum finis. *Eneas* revera se miscuit fratribus suis et aciem que densa fuit adhuc et intacta, divisit et recto cursu ad *Aygolandum* lora convertit. Quem gladio bisacuto percutiens, secuit eum crebris ictibus usque ad cor et ad solum pepulit. Quo mortuo, gens sua non audens ulterius dimicare, fugam cepit. Quos rex *Orianus* et *Eneas* et populus eorumdem insequentes, plurimos peremerunt priusquam pervenire possent ad castellum. Qui conversi clamaverunt ad *Eneam* ut parceret eis amore Christi. Qui se humiliaverunt et ei dexteras dare parati sunt. Quod *Eneas* libenter annuit et castellum, nullo contradicente, intravit, ubi cepit honorem a singulis et homagium applaudentibus universis. Quibus ita gestis, letati sunt omnes et omnipotenti Deo gracias retulerunt et convivium maximum celebraverunt, ubi *Eneas* hiis verbis ad *Symonem* usus est : « Tu fuisti pro me ligatus et ad flammas destinatus amore meo. Et quia novi tuam gratitudinem fidemque persensi, tibi concedo castellum istud ut exhibeas honorifice *Garcionem* qui hos confortavit et ab hostibus tutos fecit, durante vita sua. » Tunc *Symon*, ad pedes *Enee* prostratus, gratias egit ei et cuncti proceres unus post alterum id fecerunt. *Eneas* autem perhendinavit ibidem amplius quam per septimanam ut *Symo-*

[1] *Clipeos.*

monem mitteret in loci pacificam possessionem. Quo facto, presto fuit cignus ad naviculam, quam mox *Eneas* intravit et, accepta licencia a proceribus et amicis, navigare cepit quo cignus eum perducturus esset. *Orianus* autem, frater suus, ad propria cum gaudio remeavit.

Si quem vero plus scire delectat de hac historia, requirat magna volumina [1] in quibus describuntur actus *Enee* et casus pulcherrimi atque mirabiles qui fortuitu contigere sibi dum navigaret in mari, cigno semper comite eumque trahente. In quibus casibus etsi letum semper finem sortitus est, inicia vel media luctuosa fuere et miseranda, priusquam perveníret ad locum ubi Deus omnipotens sibi pacem et requiem preparavit.

6.

Le chevalier au Cygne ou Loherangrin, d'après WOLFRAM VON ESCHENBACH, *dans son poëme de* PARZIVAL; *éd. de ses œuvres, par* CHARLES LACHMANN, Berlin, 1833, in-8°, p. 387, vers 24,629 [2].

—

. . . . . .
Sît über lant ein frouwe saz,
Vor aller valscheit bewart.
Rîchheit und hôher art
Uf si beidiu gerbet wâren.
Si kunde alsô gebâren,
Daz si mit rehter kiusche warp :
Al menschlîch gir an ir verdarp.
Werder liute warb umb si genuoc,
Der etslîcher krône truoc,
Und manec fürste ir genôz :
Ir diemuot was sô grôz,
Daz si sich dran niht wande.
Vil grâven von ir lande
Begundenz an si hazzen ;
Wes si sich wolde lazzen,

[1] Un des romans français composés ou rédigés sur ce sujet, mais ce n'est certainement pas le nôtre.

[2] Cf. l'éd. du *Parcival* (sic), Berlin, 1784, in-4°, p. 195, vers 24,629, ou PARCIVAL, *Rittergedicht von* WOLFRAM VON ESCHENBACH. *Aus den Mittelhochdeutschen zum ersten Male übersetzt von* SAN-MARTE. Magdeburg, 1836, in-8°. sp. 569-571.

Daz se einen man niht næme,
Der ir ze hêrren zæme.

Si hete sich gar an got verlân,
Swaz zornes wart gein ir getân.
Unschulde manger an si rach.
Einen hof sir landes hêrren sprach.
Manc bote ûz verrem lande fuor
Hin zir : die man si gar verswuor;
Wan den si got bewîste :
Des minn si gerne prîste.

Si was fürstin in Brâbant.
Von Munsalvæsche wart gesant
Der den swane brâhte
Unt des ir got gedâhte,
ZAntwerp wart er ûz gezogn,
Si was an im vil unbetrogn,
Er kunde wol gebâren :
Man muose in für den clâren
Und für den manlîchen
Habn in al den rîchen,
Swâ man sîn künde ie gewan.
Höfsch, mit zühten wîs ein man,
Mit triwen milte ân âderstôz,
Was sîn lîp missewende blôz.

Des landes frouwe in schône enpfienc.
Nu hoeret wie sîn rede ergienc.
Rîch und arme ez hôrten,
Di dâ stuonden en allen orten,
Dô sprach er : « frouwe herzogîn,
Sol ich hie landes hêrre sîn,
Dar umbe lâz ich als vil.
Nu hoeret wes i' uch biten wil.
Gevrâget nimmer wer ich sî :
Sô mag ich in belîben bî.
Bin ich ziwerr vrâge erkorn,
Sô habt ir minne an mir verlorn.

Ob ir niht sît gewarnet des,
Sô warnt mich got, er weiz wol wes. »
Si sazte wîbes sicherheit,
Diu sît durch liebe wenken leit,
Si wolt ze sîme gebote stên
Unde nimmer übergên
Swaz er si leisten hieze,
Ob si got bî sinne lieze.
Die naht sîn lîp ir minne enpfant :
Dô wart er fürste in Brâbant.
Diu hôhzît rîlîche ergienc :
Manc hêrr von sîner hende enpfienc
Ir lêhen, die daz solten hân.
Guot rihtaer wart der selbe man :
Er tet ouch dicke rîterschaf,
Daz er den prîs behielt mit kraft.

Si gewunnen samt schoeniu kint,
Vil liute in Brâbant noch sint,
Die wol wizzen von in beiden,
Ir enpfâhen, sîn dan scheiden,
Daz in ir vrâge dan vertreip,
Und wie lange er dâ beleip.
Er schiet ouch ungerne dan :
Nu brâht im aber sin friunt der swan
Ein kleine gefüege seitiez.
Sins kleinoetes er dâ liez
Ein swert, ein horn, ein vingerlîn.
Hin fu or Loherangrîn,
Wel wir dem maere rehte tuon,
Sô was er Parzivâles suon etc.

7.

Fragment de la légende du Chevalier au Cygne, tiré d'un manuscrit de l'université de Leipzig, n° 1279, XVe siècle, pap.; et publié dans le recueil intitulé : Altdeutsche Blätter von Moris Haupt und Henrici Hoffmann, 1836, 1ter Band, pp. 128-136.

(Fol. 248bis.) In eyme land, alze ich lass,
Eyn jung edel man gesessen wass.

Der selbige reyt czu eyner czyet yn den watt met synen hunden yagen; do wart he geware eyner hynden, dy wass wysser wen der sne, dye hatte czehen czanken an yczlichem horne. Dy selbige hynde floch czu male snel vor ym yn das gebirge czwyschen dy wylden hochen hovele. He volgete yr gar czowelich noch yn den vynstern walt czu male verne. Czu letczt quam he yn eynen wylden thael durch dy digken vynstern böume; do vorlouss he dy hynde von den hunden. Do reyt he yn dem walde hen und her und ryeff dy hunde wedder czusamene, alzo lange das he quam an eyn flyess; do want he ynne stende eyne schöne jungfrowe nagket, dy wusch yren lyeb und hatte eyne güldene kettene an yrer hant. Czu hant wart he yn yrer lybe entzunt und sleych czu yr unvorsehens und nam yr dy kettene uss der hant, dor ynne sünderliche kraft ynne wass und planeten ynguss adder ynfloss : dor ümme werden sülche frowen wünschelwybere genant. Alzo ergreyf he dy jungfrowe met der kettene und thrug sye nagket uss dem wassere unde vorgass der hynden met den hunden unde erwelte sy ym czu eyner brut und czu eyner elichen frowen. Alzo leyte he sy by sich yn das geczeelt by dem flysse und beslyeff sy dy selbige nacht und volbrachte met yr syne hochczyet. Gar schyre noch der mytternacht sach dy jungfrowe yn das gesterne; doch wass sy nicht me jungfrowe, sunder sy erkante an dem gesterne, das sy entphangen hatte sechs söne und eyne thochter. Das offenbarte sy dem selbigen yrem hern yn grosser sorge und vörchte; aber he nam sy süberlich yn dem arm und troste sy lyeblich. Do es nu morgen wart, do furte he sye met ym uf syne borg. Czu hant, do des edelen jungen mannes muter dy junge frowe sach und erkante, das he sy czu eyner elichen frowen genomen hatte, do besorgete sy sich, das sy gewalt und ere uf dem slosse vorlyssen wörde, und wart betrubetes gemütes und wart yr gram und haste sy czu male sere und ryet und larte yren soen und hern, das he sye nicht alzo lyeb solde haben und hette gerne kryg und czorn czwischen beyden gemacht. Aber sy konde es nicht czu wege brengen; der soen wolde yre wort nicht hörn und war ummutyg uff sy. Do sy das er-

kante, do stalte sy sich czu male gewollich und dynsthaft und gar trostlich keyn yrem sone und keyn der jungen frowen; aber es gyng uss eynem falschen hertczen, sunder sy hatte yn yrem hertczen eyne grosse grusame bossheyt herdacht und betracht, dy sy der jungen frowen hyrnoch erczeygete, do sy est aller bequemest volbrengen konde. Aber met dem ussewenyngen geberde so eerte sye und werdigete dy junge frowe. Under den geschichten begunde der jungen frowen yr buch uff czu gende und naete sich czu der czyet der geberunge. Dor noch yn korczer czyet do gebaer dy junge frowe sechs frische söne und syne tochter, alzy vor erkant und gesoyt hatte; dy hatten alle guldene rynge an yren helssen. Czu hant quam das böse alde wyeb, dy muter des jungen hern, und bewyste yre grosse falsche bossheyt, dy sye yn yrem hertczen betracht und usserducht hatte, unde nam dy söben kynderchynne dy wyle dy muter slyeff unde thrug sy weg und legete söben junge welferchynne an dye steet, dy och yn der nacht geborn warn. Das vorgenante bösse ungetruwe falsche wyeb hatte eynen besundern heymelichen knecht, der yr alczu getruwe wass; dene antwarte sy dy söben kyndere unde gebout dem by synen truwen und eyde und ganczer warheyt, das he dy kyndere solde tragen yn den wylden walt und sölde sy thöten unde begraben yn der erden adder sölde sy ertrenken y dem wassere. Der knecht gelobete, das he das thuen welde, und brachte sy verne yn den wylden walt und leyte sy under eynen boum und bereyte sich, das he sy erworgen wolde. Do erschrag he yn ym selber und sprach : « Ich wyl unschuldyg syn an dem thode, » und lyss sy legen lebene und gyng wedder czu der frowen und sprach, das he yr gebot volbracht hette. Aber der schepper aller creature, der alle dyng czu dem besten erkennet, schygket, und füget, der sach an dysse jungen menschen, das sy syne creature warn, unde sante en eynen vater, der sy ernerte, eynen alden wysen meyster, der yn dem walde wante üm kunst und wyscheyt wylle, das he der wysscheyt bass gewarten konde; der nam sy uff yn syne gruft und ernerte sy alze syne eygenen kyndere met der mylch der hynden, dy czu ym gewant warn czu kummene söben yaer. Under den geschichten, do dy kyndere worden weg gebrach, do ryeff das alte böze wyeb, dy muter, den hern und furte en czu der jungen frowen unde wyste ym dy jungen welferchynne und sprach : « Sich, herre, dy kyndere, dy dyne frowe gebaert hat; es synt junge hunde. » Also straffte sy den hern, das he sy so lyeb hatte. Do der herre das sach, he glöbete syner muter und wart der jungen frowen czu male gram und gehass, dy he vor gar lyeb hatte, und wolde keyne wort hörn yrer entschüldegunge, sunder he lyess sy mettene uff dem pallas yn dy erde graben und setczen bys an dy brüste und lyss uff yr höbet setczen eyn hantvas adder eyn begken met wassere und gebout alle synem volke, hern, knechten, gesynde, frowen und mannen, wen sy sich czu tysche setczten, so solden ... sy ... sich uff yrem höbte waschen und an yre schönen haer throgken. Och solde man yr keyne andere spysse czessene geben wen dy man den hunden machte und bereytte. Also muste das arme

mensche blyben steende yn sülchen nöten und engesten söben ganczen yaer, das sich nymant öber sy erbarmete yn yrer grossen ungenade, dy yr geschach. Alzo vorczerte sich yr schöner lyeb, yre hut und yr fleysch vortarb, und yre kleyder vormodderten von aldere; doch bleyb kume dy hut über beynen. In den selbygen czyten worden dy vorgenante kleynen kyndere von dem vorgenanten meystere uf geczagen und ernert met mylch von den hynden alzo lange, das sy selber hatten gelart schyssen vogele und daz wylt yn dem walde, das sy sich met dem fleysche ernerten. Under den geschichten geschah es, das der vorgenante junge edele man, der yr water was, reyt yagen yn den walt; do wart he der kyndere gewaer; dy lyfen yn dem holtcze spelende hen und her uf und nyder umvorseens und hatten alle güldene ketschynne an dem halze. Czu hant bewegete sich das blut yn ym von natuerlicher lybe und volgete en nach und hette sy gerne ergryffen. Aber sy vorswunden gar balde von ym. Alzo czog he ledyg wedder heym uff syen pallas und soyte syner muter und andern hern und frunden, das he gesehen hatte kleyne kyndere loufen yn dem walde met güldyn ketschyn an den helssen. Do das syne muter horte, dy an der selbigen bossheyt schuldyg wass, sy erschrag und nam den knecht heymelich vor sich und fragete en, ab he dy kyndere gethöt hette, adder ab he sy hette lebene gelassen. Do bekante he, dus he sy lyss lebende, aber sy wern gar schyre gestorben under eynem boume. Do sprach sy alczu hant: « vor war, myn sün hat sye hüte funden und gesehen : du must gar czowelich czyen yn den walt und must sy süchen, das du en nymmest dy gülden ketchyn, das wyr nicht beyde czu schanden werden. » Czu hant dochte der knecht, das he sich und och dy frowe bewarte und by eern behylt und gyng balde yn den walt und suchte dy kyndere wol drye tage und vant yr nicht, sunder an dem vyerden tage do quam he dürch eynen vynstern pusch; do vant he sye yn eynem wassere, und hatten abgeleyt dy gülden ketchyn von den helsen; dor ümmen warn ... sy ... gewandelt yn swane und spelten uf dem wassere. Aber das meydicheyn stunt noch yn der gestalt eyns menschen und sach den swaenen czu, wy dy yn dem wassere spelten. Alzo gyng der knech gar sysse (lysse?) und heymelich und nam dye sechs gülden ketchyn weg. Aber das meydichen entlyff ym, das he es nicht ergryffen konde. Czu hant thrug he dy ketten czu syner frowen; dy sante balde czu eyme goltsmede, den hyss sy machen eynen kop von den gülden ketten. Do der goltsmet dye kentten (*so*) heym brachte und wolde do von gyssen eynen gülden kob, do wass das golt alzo gut und edele, das he es nicht gearbeyten noch gewerken konde met dem hammere, noch yn dem fügere; wen alleyne eyn ketchen, das czuslug he; dor uss macht he eynen ryng. Aber dy andern ketten wug der goltsmet uf eyner wage und leyte es besyet und gab do vor ander golt, das sich lyss arbeyten yn dem fügere und met dem hammere, alzo swer alzo das (*so*) andern goldes wass gewest; do von machte he der edelen frowen eynen kob; und antwarte yr den ryng und den kob; den slouss sy veste yn yren kasten. Under den geschychten, do dy

kyndere yre ketchynne vorlorn hatten, do konden sy nicht wedder czu der menschlichen gestalt kummen und konden nicht wedder menschen werden, sunder sy musten swane blyben. Hyr ümme worden sy gar betrübet und begunden czu syngen met süsslicher stymme betrübeten gesang, klegelich wynende alze dy kyndere. Czu letczt herhuben sye sich und flogen met yrem geveddere yn dy höge und sagen wyet und verne, wo sy möchten blyben, unde yr swesterchen volgete noch, och yn der gestalt eyns swaens, das sy wolde sehen, wo sy bleben adder wo sy hen quemen. Gar schyre sagen sy eynen grossen see adder gar eyn lustyg wässer; das duchte sy alzo schone und klaer, das sy sich dor uff sengten, und dochten deruffe czu blybene. Der selbige see adder das wasser gyng um eynen grossen berg; an dem berge hyng eyn gross hofvel; dor uff lag eyne schöne borg. Der hofvel wass alzo gar genowe an dem berge und das wasser gyng gerade under dy borg, das nicht wen eyn czugang adder ufgang wass czu dem slosse; das wass eyn smael weg adder styeg. Uff der selbygen borg wante der vorgenante junge edele man, der eyn vater wass der genanten kyndere, unde dy venstere an der esselöbe der borg stunden glich keyn dem wassere, alzo das der herre der swaene gewaer wart und wunderte sich sere, wenne he hatte sülche schöne vogele nicht mae gesehen. Dor ümme warf he en broth und andere spysse den under und gebot elle syme gesynde, das sy nymant solde voryagen adder vortryben, sunder sy solden alle czyet broet hen under werfen alzo lange, das sy stetiklich do hen gewanten. Das gebot volbrachte syn gesynde gar flyssyg. Alzo gewanten dy swaene do hen und worden alzo czaem, das sye alle czyet quamen unde warten der maelczyet und namen stetiklich czu der essenczy et yre spysse. Dor noch entphyng das meydichen, dy swester der swaene, wedder an sich eyne menschliche forme und gestalt von kraft yrer gülden ketten und gyng tegelich uf dy borg noch dem almoss betteln alze eyn arm enelende mensche. Do gab man yr von yres vater tysche das almose yn yren schos und alles, das yr öber bleyb, das thrug sy czu der jungen frowen, dy yn der erde stunt und gab yr das czu essen, und wy dygke sy by der frowen gyng, so bewegete sich natürlich das mütterliche blut yn dem meydichynne, das es alle czyet weynte sere; aber eyns kante das andere nicht. Dor noch brachte sye das andere, das öberbleben waz, hen under dy borg an das wasser und gab das den swanen, yren brüdern. Alle czyet wen sy von der borg quam an das wasser, so quamen dy swane czu yr flyende und flytternde met yren flögeln und hytterten met yren stymmen und assen dye spysse lyeblich uss yrem schosse. Dor noch kuste sy dy swane lyeblich unde nam sy gar süberlich yn yre arm, und gyng stete keyn abende weder uf dy borg und slyff alle nacht vor der frowen, dy yn der erde stund uf dem pallas; doch wuste sy nicht, das sy yr muter was. In den geschichten sagen alle hern und gesynde uf dem slosse das meydichen gende czu den swanen, das sy en dy almosse brachte und erkanten, das sy alle czyet weynte, wen sy vor der jungen frowen gyng, und erkanten alle, daz sy glich wass und ellich an dem an-

gesichte und antlitcze der jungen frowen. Czu letcz wart das hertcze des edelen mannes herweycht von natürlicher kyntlicher lybe, das he das jungfrowechen recht aen sach und erkante etliche czeychen an yr und wart och gewar der gülden ketten an yrem halsse. Do gedochte he an syne junge frowe und nam das dyrnychen vor sich und sprach: « Myn lybes kynt, sage myr, von wannen bist du unde von wannen kümmestdu her? Wer synt dyne eldern und wye brengestu dy swane czu dyer, das sy uss dyme schosse essen? » Do hersüffczte das kynt von grunt dem (*so*) hertczen und sprach: « Liber herre, dy eldern, dy ich habe gehat, der habe ich nicht gekant. Ich weyss och nicht, ab ich sy gesehen habe. Nu froystdu noch den swanen; das synt myne lyeblichen brüdere, dy met myr erneerte synt met der milch der hynden yn dem valde. Do geschach es uf eyne czyet, das myne brüdere yre ketten abe leyten; do worden sy gewandelt yn swane: alzo vorlorn sy dy gülden ketten; do konden sy nicht wedder kummen czu menschlicher gestalt, sunder musten swane blyben und haben dyssen see uss gekorn und erwelt, das sy dor ynne blyben wollen. » Do das alde wyeb, dy falsche ungetruwe muter, aller wybe schalghaftigeste, unde och der knecht, der eyn helfer und eyn volbrenger was der grossen bossheyt..... das vornamen....., do erschraken sy beyde und eyns sach das andere aen und worden blass und bleych alze dy selbstschuldygen. Das erkante der herre unde entphynkes yn syen hertcze unde gyng von den borg spaczyrn yn das vehelt. Under den geschichten das bösse falsche wyeb hetczete den knecht dorczu un reyste en das he das dyrnechen thöten sölde. Czu hant nam he eyn baer swert; do das meydichen gyng von der borg noch yrer gewonheyt czu dem see czu den swanen, do volgete he ym noch met dem baeren swerte. Gar balde quam der herre von dem velde unde wart das snel gewar und slug deme knechte das swert uss der hant. Do herschrag he alzo sere, das he vör vörchten syns lebens bekante vor syme hern alle geverte und alle geschichte, was ym von syner muter und frowen geboten wass. Alzo thrat der edele herre syner muter czu und betquant sy met drowene und met pyne, das sye alle warheyt bekante von den kyndern, dy syne junge frowe..... geborn..... hatte, dy sy den knecht lyss weg thragen und thöten. Dor noch slouss sy uff yren kasten und gab ym den kob, der von den ketchen der kyndere sölde gemacht syen. Czu hant sante der herre noch dem goltsmede und fragete den, ab he den kob von den genanten ketchyn gemacht hette. Der goltsmet besorgete sich och und bekante dye warheyt, das he dy ketten gantcz hette, ane eyne alleyne, do wart eyn ryng von gemacht. Czu hant hyss ym der herre dy ketten brengen und gab sy der jungfrowen; dy legete sy den swanen yczliche ketten yczlichem swane üm synen hals. Do worden sy alle wedder gewandelt yn menschen gestalt, frysche schöne jungelynge, ane der eyne, dem syne ketten czusloyn was und wart czu eyme guldyn rynge gemacht, der musste eyn swan blyben. Von dem selbygen swane vynt man yn andern schryften vyl ebenthure geschreben, dy hy her nich gehört. Hyrnoch gar czowelich lyss der

edele herre syne junge frowe uss der erde nemen und lyss sy met edeler salbe und köstbarlicher wercze uss der apptheke wedder herquigken und erlüstigen, das sy wedder wart eyn weydelich schöne wyeb, und lyss syn falsche muter setczen yn das selbige loch, do syne frowe ynne gestanden hatte söben yaer. Alzo geschach yr alze der prophete schrybet: *Incidit in foveam quam fecit;* sy vyel yn dy selbige grube, dy sy eyner andern gemacht hatte. Got behute uns vor allem ungelügke und vor bössen falschen wybern. Hyr ynne blyben fromme thögentliche frowen ungestraft.

Falscheyt unde bossheyt gar dygke vorgeet
Wen czucht unde thogent wol besteet,
Wer by czucht und eern wyl blyben,
Der hüte sich vor bössen falschen wyben;
Von den fromen mag he besser werden,
Wo he dy kan vynden uff erden.
Von den bössen alden wyben
Kan nymant dy fülle volschryben;
Yre bossheyt yss also sere gross,
Ich vorchte der thüfel yss yn genoss.
Frome frowen darf nymant schelden,
Yre czucht unde thogent kan sy melden.

8.

Extrait des chroniques de JEAN VELDENAER, *Fasciculus temporum.* Utrecht, 1480 [1], fol. 322 et 323, et Le Paige, *Histoire de l'ordre du Cygne,* pages 6-12.

—

Dit is dat beghinne ende oorspronck des lants van Cleve ende Chronycken van den edelen princen van Cleve.

In den jaer Ons Heren DCC en XI, als Justinianus keyser was, die anderde also ghenoemt, en Hildebertus coninck van Vranchryck was, en Pieppyn van Haerstal hertoch van Brabant was, doe was een eenige dochter van Dirck, des heren van Cleve, een schoen joffrow, en hiet Beatrix; en hoer vader die was gestorven, en si was

[1] On lit la description bibliographique de cet ouvrage dans : *Beredeneerde geschiedenis der Nederl. schilder-houtsny- en gravueer-kunst, door* GEORGE RATHGEBER, *naar het hoogduitsch, met aanteekeningen van den vertaler.* Amsterdam, 1844, in-8°, I, 148-49. Cf. Adr. Paris, *Naamrol.*, pp. 39-40. Heinecken, *Idée générale, etc.*, p. 459. Panzer, *Annal. artis. typogr.*, III, 547, n° 10.

vrouwe van Cleve en van veel landen daer omtrent, en die borch van Nymweghen, mit horen toebehoren die behoerde tot horen lande van Cleve, in bevelinghe van den keyserrick. En dese jonckvrouwen ouders van Cleve die waren ghecomen van den edelen geslachten van Romen, van den Ursinen geslacht, en si tymmerden daer een casteel en noemden dat Cleve, ende daer hiet dat lant voert na.

Dese voerscreven joncfrouwe van Cleve die had veel aenstoets van sommighen die haer in hoer landen en heerlicheyden vercorten wouden, na dat hoer vader gestorven was; en op een tyt so sat dese edel joncfrouwe van Cleve op die borch tot Nymweghen, en het was schoen claer weder, en si sach in den Ryn, en sach daer een wonderlic dinck, want si sach daer comen driven enen witten swaen, en had enen gulden ketten om den hals, daer aen ghehecht was een sceepkyn, dat hi voert toech; en in dat sceepkin daer sat een schoen man; en had een vergult sweert in die hant, ende enen jachthoern aen hem hanghen, en enen costelycken vreemden rinck aen syn hant; en had enen schilt voer hem staen, die was van keel gheverwet, mit enen inschilt van silver, mit acht gulden conincks sceptrum, en midden een gulden span, en daer in staende enen schonen steen van synober verwe.

Dese voerschreven swaen dreeff mitten sceepkyn te Nymweghen aen den borch, en die jongheling, die in dat sceepkyn sat, die trad uut den sceepkyn aent lant, ende begheerde die edel joncvrouwe te spreken; die joncfrouwe clam off van den borch en ghinch tot desen jongheling en sprack hem vriendelicke toe, en leyde hem op die borch. Hi hat veel woerden mit hoer, en hi behaeghde hoer seer wel, seyde hoer dat hi daer ghecommen was om hoer lant te beschermen, en hoer vyanden te verdriven en te verwinnen..... Dese jongheling behaegde hoer so wel, dat se hem lieff begonde te crighen: die jongheling seyde hoer dat hi hoer man wesen soude, en daerom was hi van Godts heughnisse, en van ghelucke der aventuren daer ghecomen. Ende dat geslacht dat van hem beyden comen soude dat soude victorie ende aventuer hebben en verheven ende gheert werden..... Hi seyde hoer dat hi Helyas hiet, en dat hi ridder was. Dese joncfrouwe voerscreven die creeg desen ridder Helyas seer lieff, en nam hem tot enen man. Dese greve Helyas die creech bi die grevinne Beatrix drie sonen. Dese greve Helyas die ordinierde bi sinen leven allen syn drie sonen tot wat staet dat si wesen souden. Sinen outsten soen Dirck die gaff hi sinen schilt mitter wapen en sin gulden sweert, en seyde hem dat hi na hem greve van Cleve wesen soude: ende den anderden soen Godfridus, die gaff hi sinen hoern, en werff hem mit hilick en mit hulpe van princen als dat hi greve van Loen wert: ende den derden soen Coenraert die gaff hi sinen rinck, ende werff hem mit hilick, ende mit hulp van princen, als dat hi lant-greve van Hessen wert.....

Baldewynus was die sevende greve van Cleve; hi hat te wyff des princen Lodewyckx dochter van Provincien; dese greve Baldewyn creech bi dese grevinne drie

sonen; die eerste soen hiet Lodewyck en weert greve na den vader; en die ander soen Everaert, en wert oeck greeff na Lodewyck, sinen broeder; die derde soen hiet Robbrecht, ende was greve van Teysterbant, ende dese greefscaep van Teysterbant was dat nu Tyelreweerd ende Boemelreweerd hiet, ende dat lant van Huesden ende van Altena. Ende die greve van Teysterbant die brack sin wapen van sinen broeder van Cleve, ende voerde enen schilt van lazuer mit acht gulden sceptrum. Ende die eerste heer van Huesden was een broeder van Teysterbant, en wert ghedeylt aen een casteel ende dorps dat Huesden hiet, mit meer dorpen ende lants, ende dat hiet voert die heerscappie van Huesden. Die eerste heer van Altena was oec een broeder van Teysterbant, en wert ghedeylt aen een casteel dat Altena hiet, mit een deel dorpen, ende dit hiet die heerscappie van Altena. Ende een heer van Baern, die quam oec noch van den greve van Teysterbant, en alle dese vorscreven heren plagen haer heerlicheyden te leen te houden van den greve van Cleve, ende die greven van Cleve die hielde die voert te leen van den biscop van den kercke van Utrecht, en die was meer dan twee hondert jaer eer die eerste greve van Ghelre was.....

9.

Extrait du tierslivre des illustrations de France orientale et occidentale de JEHAN LE MAIRE. Paris, 1548, in-4°, fol. XXII verso.

—

Comment la royne Germanie, surnommée Svvane, veuve du roy Charles Ynach, fut recongneue par Julles Cæsar, son frère, au moyen dudict chevalier Salvius Brabon, et de la vraie histoire du Cigne de Clèves.

Ceste histoire dict qu'ainsi comme un jour entre les aultres, Julles Cæsar, à peu de train et privée maison, se fut retiré dedans le chasteau de Clèves pour aller se reposer et rafreschir un petit de ses grandz travaulx de la guerre, ledict chevalier Salvius, estant l'un de ceulx de sa compaignie, passoit le temps autour du chasteau à tout un arc et une trousse de flesches, pensant en soy-mesmes à un songe qu'il avoit eu de nuict par manière de vision, et, en recordant beaucoup de ses fortunes passées, prioit de bon cœur à ses dieux que quelquefois ilz luy donnassent repos de la guerre en laquelle il avoit esté nourry toute sa vie, en quelque repos et félicité honneste de ses travaulx passez.

En ce pensement tournoiant ledict Salvius Brabon, il ne se donna garde qu'il se

trouva sur la rive du Rhin, qui n'est pas loing dudict chasteau de Clèves, là où il veit un cygne blanc comme neige qui se jouoit et mordoit de son bec une petite nascelle estant sur le bort du rivaige, de laquelle chose Salvius Brabon print grand plaisir et merveilles tout ensemble. Si se alla adviser de son songe, et pensa qu'en cecy pouvoit avoir quelque bonne signification de nouvelle adventure, car le cygne est oyseau de noble nature et bien aimé des dieux. Par quoy il entra dedans le petit vaisseau, et le cigne s'esloigna un petit en avant tout privément, sans soy assaulvagir, comme par semblant de luy vouloir monstrer le chemin, et le chevalier délibera de le suyvre, en se commendant aux dieux.

Par ainsi quant il se fut mis dedans le Rhin, il suyvoit le cigne, son conducteur, lequel le menoit tout pacifiquement par le cours du fleuve. Et le chevalier regardant tousjours et de toutes parts s'il verroit ou trouveroit quelque chose faisant à son propos, erra tant et si longuement, que le cigne recongneut le chasteau de Megue (*Megem*), auquel estoit sa maistresse la royne Germaine, surnommée Svvane, jadis femme du roy Charles Ynach, laquelle vivoit illec assez petitement et solitairement, en nourrissant ses jeunes enfans, comme une pauvre veufve estrangière. Quand donc le cigne veit son repaire accoustumé, il commença à battre les æsles et s'eslever hors de l'eau, et s'envola celle part jusques aux fossez du chasteau, où il avoit accoustumé prendre sa nourriture de la main de sa dame.

Quand Salvius Brabon se veit abandonné de son cigne, il cuida bien estre mocqué et frustré de son advision, attendu qu'il n'avoit encores trouvé adventure digne de mémoire. Si fut despité et dolent à merveilles, et mist sa nasselle à bord et saillit à terre, ayant son arc bendé, délibérant tuer le cigne, s'il le pouvoit aulcunement attaindre. Dont en le poursuyvant à veue de pays, quand il eut apperceu dedans lesdicts fossez du chasteau de Megue, il meist sa flesche, commença à effonser l'arc pour tirer. Alors la dame survenant à la fenestre pour festoyer son cigne, mais quand elle veit cest homme incongneu prest de desbender sur son oyseau, elle s'escria à haulte voix fæminine et par grand frayeur, en langaige grec, qui luy vint premier à le bouche par naturel instinct : « Chevalier (quelque tu soys) par tous les Dieux je t'adjure que ne veuilles tuer ce cigne. »

A ces mots Salvius Brabon (quant il se ouyt ainsi arraisonner en son langaige grec naturel, mesmement par une femme, et en si estrange et loingtain pays) fut le plus esbahy que jamais : et ne sçavoit penser se c'estoit fantosme ou resverie. Néantmoins, il abaissa sa main, et osta la flesche de la corde, puis demanda à la dame en grec qu'elle estoit et qu'elle faisoit en ce pays si divers et si saulvaige. Et lors elle d'aultrepart se voyant estre arraisonné en son langaige maternel, fut plus estonnée que luy, et luy pria qu'il entrast en son chasteau, et ilz deviseroient plus à plein. Ce qu'il feit voluntiers, pensant (par adventure) qu'il auroit trouvé l'effect de son songe nocturne.

Quand il fut dedans, elle l'arraisonna de plusieurs choses, et sceut par luy comment Julles Cæsar estoit au chasteau de Clèves. Alors entendant que le chevalier estoit natif de son pays d'Arcadie, elle fut bien reconfortée, et print serment et fiance de celluy qui l'aideroit en son affaire, comme vray chevalier et noble homme doibt faire aux veufves et aux orphelins, ce qu'il luy promist et asseura à son honneur. Alors elle commença à déclarer au long comment elle estoit seur germaine de son seigneur Julius Cæsar, et, en grand pleur et pitié fæminine, lui compta toutes ses fortunes, et la mort de son mary le roy Charles Ynach, et luy monstra les deux beaulx enfans filz et fille qu'elle avoit euz de luy, en luy priant doulcement qu'il se voulsist employer à faire la paix de son offence envers sondict seigneur [1]. Et afin qu'il recongneust par certaines enseignes, luy bailla à porter audict Julius Cæsar, son frère, une ymaige ou simulachre de Juppiter faicte de fin or massif, laquelle ymaige sondict frère luy avoit autresfois baillé en garde. Par ainsi le chevalier, après avoir esté bien festoyé de telz biens qu'avoit la dame, s'en partit joyeux, et se tint pour bien heureux d'avoir trouvé si bonne fortune et telles nouvelles, dont son seigneur luy sçauroit bon gré, et promist à la dame que bientost auroit nouvelles de son retour.

Par ainsi le noble chevalier Salvius Brabon retourna au chasteau de Clèves, vers son seigneur, le salua humblement de par sa seur germaine, luy présentant la riche ymaige d'or, laquelle Cæsar recongneut de prime face. Si demanda à Salvius, où y (*il*) l'avoit recouvrée. Alors le chevalier luy compta toute la vie et les fortunes de sa seur germaine, et lui requist pardon pour elle. Si print à Julles Cæsar grand pitié de sa seur, car il estoit de sa nature clément et débonnaire, et luy pardonna, regretant la mort de son beau-frère le roy Charles Ynach, combien qu'il eust esté son ennemy. Si conjouist assez le chevalier et luy promist pour ses bonnes nouvelles ce qu'il luy sçauroit demander, et par désir d'amour fraternelle voulut incontinent aller véoir sa seur et ses nepveux au chasteau de Megue, auquel lieu Salvius Brabon le guida par grand'liesse....

[1] Parce qu'elle s'était laissé enlever clandestinement par Ynach.

10.

Le chevalier au Cygne, d'après RICHARD DE WASSEBOURG, *Antiquitez de la Gaule Belgicque.* Paris, Fr. Girault, 1549, 2 vol. in-fol., I, XXV recto.

—

Des princes et ducz de Tongre régnans du temps desdictz Jules-César et Octovian.

Or, pour plus claire et facile intelligence de nostre histoire, est convenable et quasi nécessaire, cy escrire et déduire aucune chose de l'origine et gestes des ducz de Tongre, et la raison est, pour ce qu'ilz ont esté les plus renommez et famez princes habitans en nostre Gaule belgicque, et ès lieux où les royaulmes d'Austrasie et de Lorraine prindrent leur commencement et leurs limites, ensemble que d'iceulx princes est descendu par lignée directe, du costé maternel, le noble roy Charlemagne; de l'origine desquelz, si les lecteurs veulent avoir plus ample cognoissance, et comment ils sont sortyz des Troiens, et conséquemment des rois des Cimbres, fauldra avoir recours aux histoires que (*qui*) particulièrement ont traicté de ladicte Gaule belgicque, et me suffit mettre ici briefvement ceulx qui ont régné depuis le temps dudict Jules-César jusques audict Charlemagne.

Toutefoys, pour entendre facilement la succession d'iceulx, je premétray ce que je trouve aux anciennes histoires, à savoir qu'après la grand'bataille et victoire que les Rommains eurent en Italie, environ l'an 94 avant la nativité Nostre Seigneur, contre les roys des Cimbres, soubz la conduicte de Caius Marius, avec son collègue Quintus Lucanus Catulus, en laquelle tous ceulx du sang royal desdictz roys des Cimbres furent prins prisonniers et menez à Romme, où ilz furent tuez misérablement, excepté un seul nommé Godefroy, qui, avec ses aultres calamitez, tost après fut poursuivy et déjecté par les Saxons d'une partie de ses pays et héritages, en sorte que, comme désespéré, se retira en un chasteau de la Gaule belgicque nommé Megue [1] (*Megem*), entre les rivières de Meuse et du Rhin, où il vesquit quelque temps tristement et solitairement, et pour ce qu'il se tenoit ainsi estrange et quasi sans communication de gens, fut surnommé *Karle*, c'est-à-dire rude ou rusticque. Cestuy Godefroy Karle se retira à Romme vers un sien oncle nommé Cloadic, tenant encores ostage, comme prisonnier de la victoire dessusdicte, et depuis il milita en Archadie soubz la charge de Lucius Julius, proconsul d'iceluy pays, qui avoit pour lors deux enfants de sa pre-

[1] Écrit plus bas *Megne*.

mière femme défuncte, à sçavoir Caius Julius César, qui depuis entreprint la dictature perpétuelle, et une fille nommée Julia.

Or, de la seconde femme prinse audict pays d'Archadie en secondes nopces, eut une autre fille nommée Germaine, de laquelle, quelque temps après, fut amoureux ledict Charles Ynach, en sorte qu'il traicta secrettement mariage avec elle et trouva manière de la ravir et amener avec luy en son pays de la Gaule Belgicque. Et du commencement arrivèrent à un chasteau près Cambray, nommé Sesnes, où ilz reposèrent; et un jour estant en une belle vallée, où depuis la ville de Valenciennes fut édiffiée sur la rivière de l'Escault, en laquelle nageoient plusieurs cignes, l'un de leurs valetz tira de son arc contre l'un desdicts cignes, qui, tout à coup, et en volant tout effrayé, se vint rendre au giron de la belle Germaine: dont elle fut joyeuse pour la nouveaulté du cas. Si demanda à Charles Ynach, son mari, comment tel oyseau avoit nom en langage du pays, qui répondit qu'on le nommoit siniane (*swane*), qui est langage flameng. Et lors elle dit qu'elle vouloit estre appellée Siniane (*Swane*), et non plus Germaine, afin que par après elle ne fust recongnue, à cause dudict nom.

Durant ces choses, Charles Ynach fut adverty de la mort de son père Godefroy Karle, à raison de quoy il tira oultre et print possession dudict pays de Tongre, et régna illec paisiblement aucun temps avec sa femme, de laquelle il eut deux enfants; c'est à sçavoir, un fils nommé Octavius et une fille nommée Siniane (*Swane*), comme sa mère.

Aucun temps après, Jules-César, par l'ordonnance des Rommains, vint en Gaule par les prières et suggestions des Éduois, qui sont ceulx d'Authun, qui envoyèrent Divitiacus, leur cappitaine, à Romme, pour demander secours contre les Séquanoys, qui avoient appellé en la Gaule contre eulx Arionistus (*Ariovistus*), roy ou prince des Sesnes, qui sont Allemans, habitans delà le Rhin vers Saxonne (*Saxe*). Si eurent grosse bataille, ledict Jules-César et Arionistus (*Ariovistus*), près Besançon, et en icelle Charles Ynach tenoit le party de Arionistus (*Ariovistus*), craignant la venue dudict Jules, pour le ravissement de sa seur. Toutefois finallement, en ladicte bataille, ledict Jules fut victorieux et ledict Charles Ynach tué, et partant demoura sa paovre femme Siniane (*Swane*), veufve et bien désolée, laquelle, craignant qu'elle ne fust congneue de son frère Jules-César, qui poursuivoit la victoire, entrant tousjours de plus en plus dedens les Gaules, se retira avec ses deux enfans au chasteau de Megue (*Megem*), ès fossez duquel meit son cigne dessusdict, en souvenance de son feu mary. Si advint un jour, après plusieurs conquestes faites ès Gaules, par ledict Jules-César, luy estant en un chasteau appelé Clèves, l'un de ses principaulx capitaines et porte-enseignes nommé Salvius Brabon, natif d'Archadie, en Grèce, print vouloir d'aller sur le rivière du Rhin, qui n'est loin dudict chasteau, par manière de passe-temps. Si entra seul tenant son arc, dedans un petit basteau et commença à naviger,

cherchant quelque adventure de gibier. Si alla tant qu'il trouva le cigne de la bonne dame Siniane (*Swane*), lequel se vint offrir devant le basteau dudict Brabon, en approchant comme s'il fust privé, et puis se mettant en chemin, nageant devant ledict basteau, comme s'il l'eust voulu mener et dresser son chemin. Quoy voyant, ledict Brabon délibéra le suivre quelque part qu'il deust aller; et en ceste sorte le conduit jusques à tant qu'ils vindrent près dudict chasteau de Megne (*Megem*), auquel la dame Siniane (*Swane*) estoit aux carneaux. Et lors ledict cigne print sa vollée et s'en alla rendre dedans les fossez dudict chasteau, auquel lieu ladicte dame avoit accoustumé luy donner à menger de sa propre main. Quand Salvius Brabon véit qu'il estoit ainsi délaissé du cigne, et quasi comme mocqué, fut fort irrité, si approcha son basteau du rivage, descendit en terre, poursuivant ledict cigne jusques aux fossez, auquel lieu meit son arc en coche avec la flesche, délibéré tirer audict cigne. Dont la dame, estant aux carneaux, eut si grand paour et fraieur qu'elle s'escria haultement, du premier mouvement en son langage maternel de grec : « A! chevalier, je te adjure par les dieux, que tu ne veuilles tuer mon cigne. » Quand Salvius Brabon oyt la dame, laquelle n'avoit encore aperceu, parlant son langage grec au pays de Gaule, fut plus esbahy que jamais; si demanda à la dame en sondict langage maternel, qui elle estoit et qu'elle faisoit en ce pays, et puis la pria d'entrer en son chasteau, ce qu'elle accorda. Et illec eurent plusieurs paroles et devises ensemble. En sorte que finallement elle se descouvrit à luy, disant qu'elle estoit seur de César, avec toutes ses fortunes; luy priant estre médiateur de faire sa paix avec son frère, ce qu'il promit faire, et receut d'icelle une image de Juppiter en or, que jadis son frère César lui avoit donnée. Ce faict, ledict Salvius Brabon retourna audict chasteau de Clèves, présenta ladicte image à Jules-César, qui incontinent la recogneut, désirant sçavoir comment elle estoit venue en ses mains. Alors il lui compta toutes les fortunes de sa sœur Germaine, en luy requérant pardon pour elle. Si print à Jules-César grande pitié du faict, car il estoit de nature clément, et non-seulement lui pardonna, mais incontinent voulut aller visiter sadicte seur audict chasteau de Megue, où il célébra le mariage de la jeune Siniane (*Swane*), sa niepce, avec ledict Salvius Brabon, et si bailla à sadicte niepce pour douaire grande traicte de pays, qu'il érigea en duché, en lui donnant le titre et nom de Brabant, du nom dudit Salvius Brabon, qui fut premier duc de Brabant, environ l'an cinquante et un avant la nativité de nostre Saulveur Jésu-Christ.

11.

LÉGENDE D'ANVERS.

Magni gigantis Antigoni descriptio.

(*Frater Trudo Gemblacensis in sacrario Trudonopolitano, cod. univ. Leod.* In-4°, p. 272; *e secul. XVI medio*, et Mone, *Anzeiger fur Kunde des deutschen Mittelalters.* 1854. Nürnberg, in-4°, p. 155-156.)

—

Hunc gigantem constans vulgo fama est (quam etiam pueri audivimus) olim vocatum *Antigonum*, tenuisse eum locum ad Scaldum fluvium, ubi nunc etiam num hodie visuntur vetusti Antwerpiensis castri ruinae murique partim diruti, sed jam Caesaris edicto, in quo nunc sunt statu servari jussi, ubi et urbis praetorium et publicus carcer et principis telonium et divae Valburgis, quod olim Marti, ut aiunt, sacrum erat, fanum. Hic *Antigonus* fortissimi, ut tum erant tempora, castri munitione fretus, coepit tyrannum agere, ac praetereuntibus vectigal exigere late crudeliter. Si quos deprehendisset qui vectigal non solverent aut solvere recusarent, id ab eisdem violenter extorsit, gravique contumelia affectos, altera abscissa manu sanguinolentos abire sinebat, a quo facto vicinarum regionum incolae coepere locum vocare *Hantworp*, id est manu jactionem, quam vocem nunc (dempta aspirata mutataque litera *o* in *e*) pronunciamus Antwerpiam. Reperimus in vetustis quibusdam scripturis aliquando vocatam fuisse Andeverpam, aliquando Antorpiam, cui adludentes Germani scribunt Antorff [1].

Quidam itaque hujus provinciae tunc princeps, cui nomen *Brabon* [2], unde Braban-

[1] Gramaye, *in Antverp.*, 1706, in-fol., 3 : « Chronicon Trudonense ante annos 500 scribi coeptum, refert : In Taxandria villa repertam urnam tempore Radulphi abbatis plenam manibus urefactis, creditumque illas ibi repositas a tempore Druonis Gygantis, qui Antuerpiae transfretantibus manus abscindebat.—Joannes Monachus qui vitas aliquorum Sanctorum in Stabuleto ante 300 annos scripsit, in D. Lamberti vita, agens de tyrannis ait : Qualis etiam impius ille, qui non erubuit a praetereuntibus manuum vectigal petere, ipsius naturae inimicus. Hemricurtii ante 200 annos florentis exemplar Auriani (in aliis enim hunc tractatum non vidi) verbis a me in latinum versis ait : Et habet domina Schaldis Antuerpia in scuto suo castrum gygantis et manus a victore Caesare in flumen projectas. — Omitto hic vetustissimos historiae rythmos in curia Bruxellensi et alibi exstantes, plenoque ore duellum et gesta nostri Antigoni buccinantes.... Magni Atuatici et forte dux illorum inter magnos maximus, quem *Antigonum* posteritas vocavit, quia Romanorum Antigonista, cum *Druon* appellaretur a fidelitate : *Trouons* enim fidum nobis... sonat.

[2] Le même auteur, *ib.*, p. 4 : « Quis porro Brabon ille Antigoni victor? quis nisi Caesareanae cohortis dux, urbis subactae author, quem Belgae *Bracbont*, id est foedifragum ob id vocarunt, quod contra ratam obsessis fidem, cunctos sub jugum mitteret....» Conf. Eleg. Graphaei *de nomine urbis.*

tiam dictam arbitrantur, non ferens tyranni insolentiam, gravi adortus est eum pugna, heroïcaque virtute per luctam viriliter victum prostravit, occidit, regionem tyrannide liberavit. Varia de his vulgo narrantur, sed rudis illa aetas nihil recti scriptum reliquit; non sunt tamen creditu minus digna, quam quae olim veteres de suis diis, Jove, Junone, Saturno, Mercurio, etc., serio credidere.

De abscissione et jactu manuum certum est plerosque hujus urbis civis quos probe novimus, adhuc vivere, qui serio affirmant, haud adeo multis abhinc annis se manifeste vidisse inter diruendum vetusta quaedam aedificia, inventas certas cistulas plenas abscissis integris, sed exsuccis hominum manibus. Praeterea visuntur palam in senatu nostro integra quaedam insuetae magnitudinis ossa ferreis catenis ibidem pendentia quae communi omnium opinione putantur istius esse gigantis. Utcumque autem sit, anatomices periti certo affirmant maximi alicujus hominis esse ossa. Sunt autem haec: coxa, dens, brachium, spatula, tibia. Qui ea ossa dimensi sunt, ajunt ex eorum dimensione se deprehendere, hominis illius staturam fuisse XVIII pedum [1].

12.

LÉGENDE ESPAGNOLE.

Historia de los reyes Godos, por JULIAN DEL CASTILLO. Burgos, 1582, in-fol., p. 55, et Mone, *Anzeiger für Kunde des deutschen Mittelalters*, 1834, Nürnberg, in-4°, 154-155.

—

Es fama o cosa cierta, que en aquel tiempo huvo en Espanna famosos cavalleros, Godos y Hispaños, que hazian actos de cavalleria excellentes, cómo el conde *Almeric*,

[1] Quand Albert Durer vint en Belgique, il visita ces restes et *vit*, dit-il, les *jambes du grand géant. La partie au-dessus du genou*, ajoute-t-il, *est longue de quatre pieds et demi, lourde et épaisse, de même ses omoplates. Une seule est plus large que le dos d'un homme fort. J'ai vu encore d'autres os de lui. Cet homme, qui a dû avoir une taille de 18 pieds, a régné à Anvers et a fait de grands miracles que les seigneurs de la ville ont fait écrire dans un vieux livre*. Fréd. Verachter, *Albrecht Durer in den Nederlanden*, p. 54; le *Bibliophile belge*, I, 233-34. Le jésuite Scribanius s'est amusé à calculer la taille d'Antigone d'après ses prétendues reliques, afin de démontrer qu'il n'avait pu exister, et il arrive à lui donner une hauteur de 32 coudées ou 48 pieds. Il se demande ensuite comment César qui n'oublie ni Sextus Baculus, ni C. Volusenus, ni T. Pulfio, ni L. Varenus, aurait passé sous silence l'exploit de Brabon qu'on représente comme un de ses officiers, ou du moins comment il aurait pu l'ignorer. *Origines Antverp.* Antverp., 1610, in-4°, 63, 66. Cf. I. Bochius, *Hist. narratio profectionis et inaugurationis Alberti et Isabellae*, Antverp., 1602, in-fol., p. 273.

Agreses y *Sacarus* [1], que davan fin a grandes aventuras in Europa, como la que hizieron estos tres cavalleros famosos en favor de la duquesa de Lorrena, en Francia belgica, que, muriendo el duque su marido sin hijos, le dexo el estado por su vida, con que los dos annos primeros viviesse castamente; y un hermano del duque, llmado *Lembrot*, casi gigante, por quitar le el ducado, la infamo y dixo avia rompido la castidad con un cavallero o criado suo; y conforme a la costumbre de aquellos tiempos fue condenada a dexar el ducado libri a quien pertenecia, o dentro cierto tiempo diesse cavalleros, que la defendiessen de *Lembrot* y dos tios suyos, valientes com el, que tambien fueron con el en la infamia. Y la duquessa, non hallando en Francia ni en los regnos comarcanos, quien ossase tomar la empresa, por ser tan valientes los enemigos, vino en Espanna a la corte del rey don Rodrigo, que estava en Toledo, a la fama de las cavallerias y hazannas del conde *Almerique* y *Agreses* y *Sacarus*, y les proposo su necessitad y honra. Y ellos informados que la codicia de el ducado avia sido mas causa de infamar á la duquessa que culpa suya, acceptaron su defensa y la duquesa llamo a sus contrarios para el combate de armas y ellos vinieron. Y en presencia del rey don Rodrigo y su corte, combatieron cosi un dia entero, *Sacarus* con *Lembrot*, y *Almerique* y *Agreses* con sus tios, y los vencieron y cortaron las cabeças. Y la duquesa se torno con su honra como antes, y con su ducado de Lorrenna.

Mas quando los Moros por orden del conde Julian vinieron en Espanna y la guerreavan, devion ser muertos, que es fama, que por la victoria que huvieron de *Lembrot* y sus tios, los mataron alevosamente en Francia, y assi no huvo a la sazon capitanes fomosos ni hombres bastantes Godos ni Hispaños, como convenia para resistir los Moros y Julianistas, y por ello el rey don Rodrigo determino yr en persona a la defensa.

13.

LA LÉGENDE DU CHEVALIER AU CYGNE,

Jugée par STEPHANUS VINANDUS PIGHIUS, *Hercules prodicius seu principis* [2] *juventutis vita et peregrinatio.* Coloniae, Sumptibus Lazari Zetzneri bibliopol., 1609, in-8°, pages 51 à .

. . . . . Non igitur usque adeo procul a ratione, nec alienum a veritate videtur Orcinium aliquem romanum sui nominis castellum ad Rheni ripam constituisse,

[1] M. Mone trouve des analogies entre ces noms et ceux de notre poëme : *Almeric*, selon lui, rappelle *Galerans*, *Agreses* se rapproche d'*Esmerés*, et *Sacarus* de *Savari*.

[2] Il s'agit de Charles de Clèves, fils du duc Guillaume.

cum ejusdem nominis oppidum, nunc etiam Orcinium quod appellant, id ipsum subindicat. Ex hac quidem familia, si a Romana, antiquissimam illam domus Cliviae maternam originem profluxisse, quam ab Ursinis novitiis, magis verisimile est et Orcinium aliquem romanum legis Flaviae beneficio, Constantini magni tempore, Cliviensis coloniae atque vicinae regionis possessionem sibi suisque liberis haereditariam adeptum fuisse. Qui insuper de paterna ejusdem domus origine fabulam absurdiorem assuunt ex simili errore et inscitia natam, eamque talem.

Anno post Christum natum DCCXI Ursinorum (quos Julius Caesar Clivio castro, Rheni limitibus, et Cliviensium regioni oppidisque praefecerat) ultimus Theodericus fuit, qui sine mascula prole decedens unicam filiam reliquit, multarum urbium ac magnae ditionis haeredem. Quae cum pupilla a vicinis oppugnaretur et afficeretur injuriis, *Helias* quidam a *Graele* cognomine dictus, equestris ordinis nobilis juvenis navicula (quam cygnus aurea catena collo vinctus trahebat), Rheno provectus appulit ad castrum Noviomagense : pupillae virginis connubium petiit et obtinuit. Hujus patriam, parentes et stirpem tradunt fuisse prorsus obscuram et incognitam : quod ipse summo sua natalia studio suppresserit et celaverit, etiam uxori liberisque propriis, stricte vetans quempiam mortalium de sua origine percunctari, et affirmans se postea non compariturum, si quis de ea re interrogasset. Uxor tamen post plures annos oblita mandati curiositate muliebri, maritum rogare fuit ausa, anne liberis suis semel indicare vellet undenum terrarum venisset? Qua voce prolata, statim ipse disparuit, nec cuipiam in posterum fuit visus. Illa vero dolore atque amissi mariti desiderio contabescens, eodem anno moritur, post Christum videlicet natum DCCXXXII. Annales quosdam veteres volunt prodidisse *Helium* istum e paradisi terrestris loco quodam fortunatissimo, cui *Graele* nomen esset, navigio tali venisse. Graecorum fabulis non absimilis est haec historia..... Jovem scilicet, Cretensium regem, navi pulcherrima fabrefacta, cygnique effigie et nomine celebri vectum, spartanam puellam delusisse, rapuisse atque construprasse : materiam vero casus istos poeticae inventioni praebuisse. Heliam prophetam curru igneo raptum e terris, et ad extrema servari tempora, ex Judaeorum sacris libris et christiana historia nobis omnibus persuasum est. At *Heliam* alium ex paradiso terrestri venisse Neomagum, stirpis procreandae causa, cygnum catena ligatum (*ligatam*) navem per Rhenum traxisse et juvenem hasta, clypeo atque armis insignem vexisse, haud irreligiosum autumo non credere. Hymenaeum sane Comumque festivos deos hanc condidisse fabulam facilius nobis persuadebitur, eamque nuptialis agonis ludicrum argumentum heroïco matrimonio subministrasse.

Unde igitur (inquies) istius narrationis origo, aut quonam ex casu natam opinaris? Ignorantia haud dubie veri, ut multarum, ita et hujus fabulae mater et origo fuit. Romanam nihilominus historiam antiquitate sepultam haec redolere videbitur.

Quod verisimilibus, meo judicio, conjecturis, probari potest. Antiquam etenim et nobilem illam Cliviensem domum ex Aelia gente Romana promanasse facilius est opinari, cum a Romanis ortam esse velint, quam ab *Helia* nescio quo gigantum fraterculo, ut ait, poeta, hoc est obscuri et ignoti generis. Aeliani namque gentem constat vetustissimam et praeclaris familiis multis amplissimam fuisse..... Hujus autem erat gentis etiam *Aelius Gracilis*, qui Galliam Belgicam sub Nerone rexit, ut meminit annalium libro XIII Cornelius Tacitus. Ex hujus porro stirpe procreatum fuisse auctorem principemque generis ac familiae Cliviensis, qui legis Flaviae Constantinianae beneficio in inferiore Germania tractus seu regionis alicujus haereditarium dominatum sortitus erat : atque Aelium Gracilem, non *Heliam a Grael* appellandum esse, citius romanorum rerum peritis consentaneum videbitur, quando hoc ipsum namenclature declaret. Cuivis enim manifestum est, quam crebro et facile peccent in nominibus propriis corrumpendis, veteris historiae ignorantia, indocti scriptores; *Aelios* quos appellaverunt florente imperio latini, rudis posteritas *Helios* dixit, A litteram in similis quasi formae notam H negligenter mutando. Postremo Franci cum Gallias et Germanias occupassent, Romani nominis memoriam simul cum imperio exstinguere cupientes, Romanas etiam appellationes proprias, ut plurimum, corrupisse cognoscimus, atque ita etiam Helium in Heliam mutasse. Nec a vero quidem alienum existimari potest Aelium Gracilem ipsum, inter avidissimos romani sanguinis hostes, nomen ac stirpem suam nobilissimam studio ac metu occultasse, sicut etiam ex Cliviensium historiis fit palam. Aelios autem plures in inferiore Germania mansisse, dominia possessionesque habuisse ejusdem fere nominis diversae familiae locorumque quorundam appellationes indicant, quamvis pronunciationem nonnihil nunc mutarint. Exstant adhuc Aeliorum quaedam familiae nobiles sparsim in Belgica, quas hic recensere non necesse est. Est in Velia Batavorum (quam Veluam vulgo nunc vocant) in litore maris *Heliburgus* oppidum, quod nostri jam *Elburgum* appellant. Est *Aeli Hospitium*, nunc pagus fere desertus, *Elspetel* dictus lingua batava. Sunt item in Rheni ripa *Aeli domus*, nunc *Ellicheim* pagus : et ultra Rhenum, in Busactoris parvis, *Aeliturris*, *Helletoern* et *Limes Aeli*, nunc *Marchell.* Item ultra Mosam *Aeli Ostium* oppidum, nunc *Helmont* vocant lingua populari. Sic alia plura loca illo tractu diversimode nominis ejusdem vestigia retinent. *Aelium* oppidum in interamnio Rheni et Mosae adhuc exstat ejusdem nominis; a quo brevius iter Neomagum et facilior navigatio patet, quam e paradyso terrestri. Quae quidem nomina Romanos antiquitus eodem modo recte scripsisse et pronuntiasse putamus : sed intervallo temporum ac gentium transmigratione populares ea varie corrupisse, atque pro suo quemque idiomate mutasse pronunciando videntur.

Sed redeamus ad auctorem et principem Cliviae domus, quem licet Cliviensium annales antiquitatis inscitia velut autochthona vel aborigenum quempiam nobis tradant,

fabulosa tamen sua narratione romanum fuisse potius subindicant. Ea etenim tendit ad mythologiam illam priscam, quae ante annos plusquam bis mille a Graecis ad Romanos est profecta. Nam quod cygno ducente navem scribunt *Heliam* principem vectum flumine fuisse, haud adeo absurdum videbitur his qui legerunt veteres solere cygni effigies affabrefactas imponere proris majorum atque ornatarum navium, ut illa avis, inter aquaticas, magnitudine et pulchritudine excellit. Auctor *Magni Etymologici* testatur cygnum etiam esse navis speciem, sic nominatam, quod cygnos habent effigiatos in prora..... Non in proris nunc temporis, sed in summo malo vel ejus vexillo cygnos multa navigia pro signo gerunt..... Est et alia caussa cur cygnus apud Romanos et Graecos fuerit navium insigne frequens atque usitatum. Nam inter auguria navigantibus prospera, cygni imprimis laudabantur..... Quam avem in Veneris marinae et undigenae (quam Gnidii Euploeam, a prospera navigatione vocabant) tutela Romani volunt esse, filicem ac faustam propheta existimantes.....

Ex jam dictis colligere licet *Aelium* illum principem ex majorum suorum disciplina romana et antiquo more, cum novas esset petiturus nuptias, Veneris illam avem auspicatam pro insigni sumpsisse, navigioque sic eo modo praefixisse ut natare et aurea catena navem trahere videretur..... Armorum quoque insignia, quibus *Aelium* hunc principem ornatum atque instructum advenisse legimus, Romanem originam prae se ferre, et ex adem hausta disciplina videntur. Erant autem haec : Galea taurini capitis exuvio purpureo tecta, in cujus cono ex aurea corona in altum expenduntur bina tauri cornua. Clypeus oblongus purpurei coloris, in cujus umbone medio, pyropus rotundus (carbunculum appellant faeciales nunc temporis) solis globum referens, et octo radiis aureis trisulcis fulgens. Quo symbolo stirpis originem et gentilitii nominis rationem facile demonstravit. *Aeliam* namque gentem a sole non secus ac Aureliam esse nuncupatam nomen ipsum declarat.....

Jam vero quae sequentur omni fide dignissima sunt.....